Roger Le Doussal

La « mission C »

Alger, décembre 1961 - juin 1962

LE GENERAL DE GAULLE

23 Mars 1962

Pour M. Christian FOUCHET

La question capitale qui se pose à présent est de maitriser Alger et Oran.

Cela veut dire qu'il y faut un dispositif militaire tel que tout coup de force ou attentat de l'O.A.S. soit immédiatement écrasé sur place, de jour et de nuit, où que ce soit, et que les auteurs soient aussitôt passés par les armes.

C. de GAULLE

De Gaulle contre l'OAS
Histoire d'une répression



La « mission C »
Alger, décembre 1961 – juin 1962

Du même auteur :

Commissaire de police en Algérie (1952 – 1962),
Riveneuve, 2011

Couverture :
Photocopie de la note du général de Gaulle remise à Christian Fouchet, ordonnant d'« aussitôt passer par les armes », donc sans jugement, « tous les auteurs d'attentats de l'OAS » (© FGDG, AN-Fonds Fouchet).

9, rue de l'École-Polytechnique – 75005 Paris
www.fauves-éditions.fr
ISBN : 979-10-302-0337-0

Roger Le Doussal

La « mission C »

Alger, décembre 1961 – juin 1962

De Gaulle contre l'OAS. Histoire d'une répression



Dictionnaire des sigles

ALN	Armée de libération nationale
AN	Archives nationales
ANFOM	Archives nationales de la France d'outre-mer
ANSAGDG	Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle
APP	Action politique et propagande (branche de l'OAS)
ASSE	Atteinte à la sécurité extérieure de l'État
AOI	Attentat d'origine indéterminée
ATO	Agent temporaire occasionnel
BDL	Bureau de liaison (à Paris)
BQ	Bulletin quotidien
BR	Bulletin de renseignements
CAA	Corps d'Armée d'Alger
CAA	Comité des affaires algériennes
CDHA	Centre de documentation sur l'histoire de l'Algérie…
CDR	Comité de défense de la République
CH	Centre d'hébergement (civil)
CICR	Comité international de la Croix Rouge
CM	Commissions mixtes (pour l'application du cessez le feu)
CRA	Centre de renseignements et d'action (militaire)
CRC	Centre de renseignements et de coordination (mission C)

CSFA	Commandement supérieur des forces armées en Algérie
CNRA	Comité national de la Révolution algérienne
CRS	Compagnie républicaine de sécurité
CTT	Centre de tri et de transit (militaire)
DG(A)	Délégué général du Gouvernement (en Algérie)
DMPJ	Détachements métropolitains de Police Judiciaire
DSN(A)	Direction de la Sûreté Nationale (en Algérie)
DPJ	Direction de la Police Judiciaire
DRM	Direction des missions et recherches (Sécurité Militaire)
EGA	Electricité et Gaz d'Algérie
EMI	État-major Interarmes
EP	Exécutif Provisoire (après le 19 mars)
FAAD	Front algérien d'action démocratique (messalistes)
FAF	Front pour l'Algérie française
FFL	Forces françaises libres
FL	Force locale (après le 19 mars)
FLN	Front de libération nationale
FM	Fusil mitrailleur
FN	Front nationaliste (branche de l'OAS)
FCDG	Fondation Charles de Gaulle
GM	Gendarmerie mobile (gendarmes mobiles)
GMS	Groupe mobile de sécurité
GP	Gardien de la Paix
GPRA	Gouvernement provisoire de la République algérienne
HCR	Haut-Commissaire de la République (après le 19 mars)
JMO	Journal des marches et opérations
LNC	Lettres, notes et carnets (du général de Gaulle)
MNA	Mouvement national algérien (messalistes)
MPC	Mouvement pour la Communauté (barbouzes)
OAS	Organisation armée secrète
OCCAJ	Organisme central pour la centralisation et l'action judiciaire
OP (OPA)	Officier de police (Officier de police adjoint)
OPJ	Officier de Police Judiciaire

OR	Officier de renseignements
ORO	Organisation renseignements-opérations (branche de l'OAS)
PCA	Parti communiste algérien
PE	Police d'État
PA	Pistolet automatique
PJ	Police Judiciaire
PM	Pistolet mitrailleur
PP	Préfecture de Police (Alger, Oran, Paris)
RG	Renseignements généraux
SAC	Service d'action civique
SDECE	Service de documentation et de contre-espionnage
SFHP	Société française d'Histoire de la Police
SHD	Service historique de la Défense
SM	Sécurité militaire
SN(A)	Sûreté nationale (en Algérie)
SNREPAL	Société nationale de recherches et d'exploitation de pétrole en Algérie
ST	Surveillance du Territoire
SU	Sûreté urbaine (branche de la Police d'État)
TOP	Tribunal de l'Ordre public (après le 19 mars)
UFL	Unité de la Force locale (après le 19 mars)
UNR	Union pour la nouvelle République (groupe parlementaire)
UR	Unité de la République (groupe parlementaire)
UT	Unités territoriales
ZAA	Zone autonome d'Alger (du FLN)

Ce livre d'Histoire se situe au cœur de la dernière guerre civile que la France ait connue.

Je l'ai écrit pour Viviane, mon épouse, et pour Pierre, mon fils aîné, qui à Alger ont alors vécu son apocalyptique déroulement.

Je remercie, pour son amical soutien, l'historien Jean Monneret et, pour leurs témoignages- bien tardivement sollicités : l'ambassadeur Pierre-Louis Blanc, le préfet Michel Levallois, l'ambassadeur Jean-Louis Lucet, les membre de la famille de M.Gabriel Delage, Robert Davezac, le colonel GMS Pierre Leclerc, l'inspecteur des finances Pierre-Yves Cossé, le magistrat administratif B… de la N…, le docteur Chawki Mostefai et mes deux collègues: l'inspecteur général Jack Thioulon et, surtout, le préfet Pierre Richard, si bien documenté et si obligeant.

INTRODUCTION

La « mission C » (comme Choc) est le service de police judiciaire qui, entre le 5 décembre 1961 et le 18 juin 1962, participa en Algérie à la lutte sans merci que le général de Gaulle mena contre l'OAS, en réplique à celle que, depuis la fin du putsch des généraux d'avril 1961, cette organisation terroriste menait contre sa politique algérienne et contre sa personne. Sa création fut une des conséquences du tournant historique que le Général avait fait prendre à cette politique en novembre 1961 lorsque, ayant renoué en Suisse les entretiens qui aboutiront le 18 mars 1962 aux accords d'Évian puis le 3 juillet à l'indépendance de l'Algérie, il entreprit de convaincre ses interlocuteurs FLN qu'il entendait bien éradiquer l'OAS avant de leur remettre autorité sur le pays et sur tous ses habitants, Musulmans et européens[1].

Destinée à renforcer une activité répressive qui, depuis six mois, était impuissante à empêcher la montée de l'OAS, cette création coïncida avec celle des « barbouzes », milice gaulliste extra-policière avec laquelle la mission C fut à l'époque – et reste parfois – confondue. À tort car, si – toutes deux créations gouvernementales – elles eurent bien l'OAS comme adversaire

1. On appelait alors européens tous les habitants de l'Algérie qui n'étaient pas musulmans. Ils étaient près d'un million, beaucoup présents dans le pays depuis plusieurs générations voire, en ce qui concerne les 200 000 Juifs, de longue antiquité, bien avant la conquête arabe.

commun et exclusif, la mission C fut un service de police officiel aux méthodes légales alors que les barbouzes furent un groupement politique officieux aux méthodes illégales.

C'est en effet en toute légalité que les policiers de la mission C[2] exécutèrent leur tâche, essentiellement à Alger et Oran. *Avant le 19 mars c*onformément aux directives de Jean Morin, Délégué Général du gouvernement à Alger, puis *après le 19 mars* conformément à celles de Christian Fouchet, Haut-commissaire de la République auprès de l'Exécutif Provisoire mis en place par les accords. Durant ses sept mois d'activité, la mission C a sauvé en Algérie de nombreuses vies en déférant à leurs juges 3 270 membres de l'OAS[3] et elle a éventé un des plus dangereux attentats préparés contre le Président de la République. Élément important du dispositif civil et militaire qui assura la contention, l'affaiblissement puis la déroute de l'OAS d'Algérie, elle a joué dans l'Histoire de la Ve République un rôle capital et Vitalis Cros, qui fut préfet de police d'Alger de décembre 1961 à juillet 1962, parle dans ses *Mémoires*[4] de « la fameuse mission C […] dont l'efficacité a été décisive ». De son côté, dans les siens[5], Morin en fait un vif éloge.

Ce rôle reste pourtant méconnu : aucun de ses membres n'a écrit ses souvenirs[6] et aucun ouvrage historique ne lui a été consacré. Bien sûr parce que ses archives ont longtemps été indisponibles[7] mais aussi parce que (et j'en parle d'expérience)

2. Son effectif initial était de 200, relevé tous les deux mois. Ce sont donc 7 à 800 policiers qui en ont fait partie.
3. Cf. en annexe son bilan global.
4. *Le temps de la violence* – Presses de la Cité, 1971.
5. *De Gaulle et l'Algérie – Mon témoignage* – Albin Michel, 1999.
6. À ma connaissance une seule exception : 10 pages sur son vécu quotidien dans les mémoires de l'inspecteur Pierre Levergeois *J'ai choisi la DST* (Flammarion, 1978).
7. Il m'a par exemple fallu un an d'attente, le soutien de la Société Française d'Histoire de la Police (SFHP) créée en 2008 et un recours à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour obtenir en mai 2012 la dérogation nécessaire à la consultation des 77 cartons du versement effectué aux Archives nationales par le Fichier Central PJ (CAC 19980473-1/77) – seulement en 1998 !

il a été difficile d'obtenir des témoignages parmi ceux qui encadrèrent les apocalyptiques six derniers mois de la souveraineté française en Algérie. Maintenant mieux connus qu'en 1962, les enlèvements d'européens[8] et l'abandon des harkis[9] ont en effet alourdi le regard porté sur ce que fut l'environnement politique de leur action… ou de leur inaction.

C'est ce rôle que ce livre se propose de retracer.

Il n'est bien entendu pas question d'entrer dans le détail des difficultés que la mission a rencontrées et encore moins dans le dédale des quelque 2 000 affaires judiciaires qu'elle a traitées, en réponse à un nombre d'attentats OAS qui parait aujourd'hui assez incroyable puisqu'il fut, *dans la seule agglomération urbaine du Grand-Alger,* entre le 1er janvier et le 31 mai 1962, de plus de 3 000[10].

Je me bornerai donc à schématiser ce pan d'Histoire de la Police française en Algérie, en le situant par rapport à « l'Histoire de l'OAS »[11] et en l'intégrant dans le cadre plus général de

8. Le dernier point fait sur ce pénible sujet, historiquement délaissé et politiquement occulté, est : Jean-Jacques Jordi, *Un silence d'État – Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie* – Éditions Soteca, 2011. On y trouve les noms de quelque 1800 disparus. Près d'une centaine d'entre eux furent enlevés à Alger-ville en mai/ juin 1962.
9. Cette peu glorieuse tragédie nationale, elle aussi à l'époque sous-estimée et encore aujourd'hui minimisée, ne se situe pas dans le cadre de ce livre. D'autant que ce fut surtout un problème militaire et rural et non policier et urbain.
10. Cf. le tableau statistique en annexe de ce livre. Pour avoir une juste idée du niveau de terrorisme que connurent les civils algérois en 1962, il faudrait ajouter à ce chiffre celui des attentats FLN qui, de façon assumée, durèrent jusqu'au 19 mars et, de façon généralement inavouée, reprirent à partir de fin avril, notamment sous la forme d'enlèvements, la plupart suivis de tortures et exécutions.
11. Souvent écrite par ses anciens acteurs et par des journalistes, cette histoire est plutôt bien synthétisée sur Wikipedia (16 pages). La meilleure vue d'ensemble reste celle de Remi Kauffer (*OAS – Histoire d'une guerre franco-française* – Le seuil, 2002) cependant que, sur Alger, *L'Histoire secrète de l'OAS* de Georges Fleury – Grasset, 2002 est plus fournie en détails. Agréable à lire, riche de nombreux témoignages inédits (mais non référencés), l'œuvre à succès d'Yves Courrière (*La guerre d'Algérie* – 4 tomes parus chez Fayard entre 1968 et 1971) est parfois plus proche du reportage journalistique que de l'exactitude historique. Beaucoup d'historiens en font pourtant leur credo. Les travaux du professeur Olivier Dard dominent l'historiographie récente, par exemple *Voyage au cœur de l'OAS* – Perrin, 2006 et *Le mythe d'une OAS internationale* – Riveneuve, 2013.

la lutte « de Gaulle contre l'OAS » – telle que j'ai eu l'occasion de la résumer ailleurs[12].

J'insisterai au passage sur les éléments qui me paraissent de nature à éclairer certaines questions qui continuent :

– soit à être mal connues : Qui créa la mission C et pourquoi si tardivement ? Qui la dirigea ? Quelle fut son organisation et quels pouvoirs avait-elle ? Quelles furent les modalités de son fonctionnement et les évolutions de son activité ? Quel fut son bilan ?

– soit à faire polémique : La mission C a-t-elle torturé ? Quelle fut la nature de ses rapports avec les bar-

12. Cf. ma communication au colloque tenu les 9 et 10 mars 2012 aux Invalides (Actes publiés sous le titre *De Gaulle et l'Algérie*, chez Armand Colin). On y lira que, dans ses *Mémoires d'espoir*, parus trois mois avant sa mort, le général de Gaulle qualifie « d'entreprise de grande envergure » le combat que l'OAS mena contre lui mais parle très peu de la lutte qu'en riposte il mena contre elle. Il ne l'intègre à son récit – où « la vérité historique est subordonnée et parfois sacrifiée à l'idéal didactique » (Stanley Hoffmann – revue *Esprit* – décembre 1970) – que comme une des péripéties qui vinrent en travers de son grand dessein, à savoir – grâce notamment au désengagement d'Algérie – « rétablir la grandeur de la France ». Le fait qu'il reste dans un registre général n'exclut pas de graves inexactitudes – tel le *grief fait à l'OAS d'avoir, « au cours des ratonnades, abattu une douzaine de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants »* (alors qu'elle en a tué environ 2500) – et il facilite l'éclosion de formules surprenantes, comme : « le 18 mars au soir, le problème est résolu, le drame est terminé » (alors que, du fait de l'OAS mais aussi du FLN, il y aura ensuite plusieurs milliers de morts). Bref – si ses Mémoires confirment que, 10 ans après les faits, le général de Gaulle, continuait à s'exonérer de toute responsabilité et à tenir l'OAS comme l'unique responsable des malheurs des européens (sans un mot pour ceux des musulmans amis) – il ne faut pas compter sur eux pour connaître le déroulé de ce que fut, en métropole et en Algérie, le combat « de Gaulle contre OAS ». Le chiffre des tués par l'OAS est assez mal établi, à cause de l'incertitude des sources documentaires des 2 derniers mois. 1 500 selon Kauffer, 2 200 selon l'historien Guy Pervillé (Éditions Picard, 2002) et 2 545 – dont 89 % de musulmans – selon un bilan de gendarmerie daté de 1963 (AD-SEAA/46). L'hypothèse la plus haute et la moins vraisemblable est de 3 900 (SHD-1R/375-4). Je n'ai pu établir si le général de Gaulle a volontairement grossi ses chiffres ou si, écrivant en 1970, il a été mal documenté par son fournisseur d'archives (en janvier 2012 j'ai eu un entretien avec ce dernier, à savoir l'ambassadeur Pierre-Louis Blanc, qui à cette fin fit alors 16 voyages Paris/Colombey). De Gaulle évoque aussi « plusieurs centaines de tués » parmi les forces de l'ordre, alors que l'OAS en tua environ 100 : le chiffre officiel au 15 juin 1962 était de 77 militaires et gendarmes dont 15 officiers (SHD-1 H/1257-2) – auxquels il faut ajouter une vingtaine de policiers, dont 6 commissaires (autant en un an que le FLN en 7 ans).

> bouzes ? Et avec le FLN, ennemi avant le 19 mars et « allié » ensuite ? Collabora-t-elle avec lui pour lui faire enlever ou tuer des européens ? Pourquoi, à partir d'avril, n'a-t-elle joué aucun rôle dans la recherche des européens enlevés à Alger par le FLN ?

Si je m'en tiens dans ce livre à étudier ce que fut la mission C à Alger, c'est tout simplement parce que je n'ai pas trouvé en archives les documents nécessaires pour faire le même travail sur Oran, un temps principal fief de l'OAS. Je ne parle donc qu'incidemment de ce que fut son action dans cette ville, que je n'ai pas connue. J'ai par contre bien connu Alger, où j'ai été commissaire principal en fonction aux Renseignements Généraux de la Direction de la Sûreté Nationale en Algérie (DSNA) et que j'ai quittée le 11 janvier 1962 pour rentrer en France, dans des conditions que j'ai racontées[13].

Mais je crois que, pour situer ce que fut l'action de la mission C en Algérie, cette polarisation sur Alger n'a pas d'inconvénient majeur. C'était la ville la plus peuplée (800 à 900 000 habitants, dont la moitié d'européens) et c'était la capitale, politique, économique, universitaire. C'est là (ou aux environs immédiats : Rocher Noir, La Réghaia…) qu'étaient les autorités civile, militaire, judiciaire. C'est là qu'étaient Salan, ses adjoints, les commandos Delta, les barbouzes, et c'est là que, durant la décade tragique, du 20 au 30 mars, se scella le sort des européens d'Algérie. C'est là aussi que le 17 juin, l'OAS étant à l'agonie, l'Exécutif Provisoire à dominante FLN créé le 19 mars passa avec elle l'accord qui à Alger mit fin au terrorisme. Et c'est là enfin qu'était le chef de la mission C.

Grâce aux précautions prises, la mission eut peu de pertes, du fait de l'OAS comme du fait du FLN. Alors que, pour les

13. *Commissaire de police en Algérie – 1952/1962* aux éditions Riveneuve, mars 2011. Ce livre couvre décembre 1961, alors que la mission C était déjà présente à Alger.

quelque 26 000 autres policiers alors présents en Algérie et administrés par la DSNA, ces 6 premiers mois de 1962 furent, *de toute la guerre,* les plus physiquement meurtriers[14] et moralement les plus pénibles, tant pour les européens – qui avaient sur place leurs familles, leurs biens et leur histoire – que pour les musulmans – qui, ayant pendant 7 ans servi la France en guerre, craignaient des vengeances. Bien que leur loyalisme ait été plus assuré que ne le fut celui des militaires (en ce sens qu'on ne craignit jamais que la Police d'Algérie « bascule » vers l'OAS), ces policiers furent souvent moralement écartelés, entre eux et en eux-mêmes, et – à partir du constat qu'ils étaient presque tous hostiles à la remise du pouvoir au seul FLN – la mission C les tint tous en grande méfiance. Très peu pourtant – quelques dizaines, tous de grades subalternes – franchirent la ligne rouge de la complicité avec l'OAS[15] et la mission joua vis-à-vis d'eux le même rôle répressif que la Sécurité Militaire vis-à-vis des déserteurs. Bien que d'un faible volume, cet aspect de son action n'en fut pas moins ressenti comme humainement difficile. D'autant que ceux des membres de la mission qui resteront en coopération dans l'Algérie indépendante se révéleront ensuite incapables d'aider à trouver trace des 31 policiers qui disparurent ou furent enlevés par le FLN après le 19 mars, voire après le 3 juillet[16].

14. À Alger, plusieurs dizaines de policiers furent tués durant ces 5 mois. En Algérie, durant ce même temps, ils furent au moins 300. On en ignore le chiffre exact. Dans le cadre de la SFHP, j'ai entrepris leur recensement : pour toute la guerre (1954/1962), les pertes policières furent d'environ 1 300 tués et disparus (soit, proportionnellement aux effectifs engagés, un taux double de celui des militaires). La plupart des tués le furent par des attentats individuels, lesquels firent aussi un nombre de blessés que j'évalue à 3 000 (Cf. Le Doussal, *op. cit.*).

15. Les cas de complicités actives avec le FLN furent à peine plus nombreux, au moins jusqu'au 19 mars. Après, chez les policiers musulmans, ce fut évidemment la course au dédouanement.

16. Cf. Le Doussal, *op. cit.*, page 936. 14 policiers français – dont j'ai établi la liste – disparaîtront à Oran au cours de la sinistre journée du 5 juillet ; qui sort à peine de l'oubli historique (Monneret – *La tragédie dissimulée* – Michalon, 2006 ; Guillaume Zeller – *Oran. 5 juillet 1962 Un massacre oublié* – Tallandier, 2012 et Pervillé – *Oran, 5 juillet 1962 – Leçon d'histoire sur un massacre* – Vendémiaire, 2014). La SFHP a établi que, victimes de la raison d'État, ces policiers ne furent jamais sérieusement recherchés. Resté à l'Ambassade de France comme chargé de la coopération avec le nouveau gouvernement algérien, Vitalis Cros s'en désintéressa totalement.

Pour immerger l'action de la mission C dans le climat de guerre civile que l'OAS alimenta durant cette « phase finale de la guerre d'Algérie »[17], j'ai été conduit à inventorier, de façon inédite, ce que furent en 1962 à Alger-ville les terrorismes concurrents de l'OAS et du FLN. J'y ai certes constaté la furie sanguinaire, souvent décrite, d'une OAS politiquement irréaliste puis structurellement à la dérive mais j'y ai aussi enregistré celle, depuis lors souvent minimisée, voire niée, d'un FLN désuni et maîtrisant mal ses troupes. Le tableau d'ensemble qui s'en dégage[18] n'est pas totalement conforme à la doxa amnistiante que créa autour de lui la presse de l'époque et dont 58 ans après, il bénéficie encore dans l'opinion… et chez beaucoup d'historiens[19].

J'ai également été amené à rencontrer certains sujets peu explorés ou très pauvres en archives accessibles : l'action des barbouzes et de la Sécurité Militaire (SM), les failles des accords de cessez-le-feu, les carences congénitales de l'ordre public de la période transitoire confié à l'Exécutif Provisoire et à

17. Titre du livre de Jean Monneret qui, paru en 2001 chez l'Harmattan, reste l'ouvrage de référence dans l'historiographie très pauvre de cette peu glorieuse période. Si peu glorieuse que beaucoup de Français persistent à souhaiter l'ignorer.
18. J'ai examiné un à un les rapports établis jour après jour par la Police d'État du Grand-Alger après chaque exaction qui lui était signalée, qu'elle soit d'origine OAS, FLN ou indéterminée. Entre le 1er janvier et le 19 juin 1962 il y en a eu 3934 qui ont été archivés à la mission C (cartons 63 à 66). La plupart de ces rapports existent aussi aux ANOM d'Aix en Provence. Leur lecture donne une bonne vue d'ensemble de ce que furent la nature et l'évolution des deux terrorismes et notamment de celui de l'OAS, le seul que la mission C avait à vaincre. Leur grand nombre n'autorise évidemment pas à entrer dans les détails. C'est dommage car, ici plus qu'ailleurs, le diable s'y niche et peu de lectures sont aussi instructives de ce que sont la cruauté et l'ineptie des guerres civiles. Mais j'en ai fait des résumés mensuels. Certains sont utilisés dans ce texte. Les autres seront disponibles à Aix en Provence au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA), où j'ai l'intention de les faire déposer, ainsi que les documents utilisés pour écrire ce livre.
19. En mars 1984, lors du comité directeur de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), Pervillé a pertinemment déploré qu'on étudie séparément les deux terrorismes FLN et OAS et qu'on les analyse en taisant leurs inter-réactions (Fonds privé Jacques Delarue à la BDIC de Nanterre – F Delta 896/1). Il n'a pas convaincu ceux qui considèrent que les deux terrorismes sont *d'une nature différente*, le premier étant « juste » et l'autre pas !

sa Force Locale[20], le fonctionnement de nouveaux tribunaux d'exception[21], la brutalité de l'action militaire menée contre la population européenne, l'engrenage de l'alliance objective qui exista entre Vitalis Cros et la Zone Autonome d'Alger (ZAA) du FLN, etc. D'où un certain nombre de questions rarement posées : pouvait-on faire l'économie de la naissance de l'OAS ? Pouvait-on tenter de l'affaiblir autrement que par la force ? Ses exactions et sa défaite furent-elles le seul facteur qui motiva l'exode des européens ? Il est certes maintenant établi que « le terrorisme silencieux » des enlèvements pratiqués par le FLN à partir d'avril en fut un autre, mais les massives pratiques répressives de ce qui fut une seconde « bataille d'Alger » menée par la France contre ses nationaux n'y ajoutèrent-elles pas ?

On ne peut enfin s'intéresser à l'ordre public des derniers mois de la souveraineté française à Alger sans se convaincre du rôle déterminé et déterminant qu'y joua le général de Gaulle. Que ce soit pour prescrire des actions ou des inactions, son implication personnelle y fut constante, très dure[22] et parfois même extra-légale, ainsi qu'en témoigne le texte reproduit en couverture de ce livre[23]. C'est ainsi que, la culture de l'homme

20. Les archives de l'Exécutif Provisoire sont à Nantes AD-Alger/Amb/A/44.

21. Celles du Tribunal de l'Ordre Public de Tizi-Ouzou sont aux AN-5W-210 à 220.

22. Dans ses instructions les termes de briser, casser, écraser, liquider reviennent plus souvent que châtier ou sévir et bien plus souvent que poursuivre et juger. Ce qu'on peut rapprocher de ce qu'écrit Morin dans ses *Mémoires*, (page 213) : « Pour le général il n'y a pas de problème algérien mais un problème français face aux incertitudes et aux défis internationaux. Et, par voie de conséquence, il n'y pas de politique pour l'Algérie. Il y a une politique pour la France, dans laquelle vient s'insérer, selon les besoins, au fil des urgences, une politique algérienne. » Face aux problématiques du pétrole ou de la bombe atomique, que pouvait donc lui importer le sort des hommes ?

23. Il s'agit de la photocopie de la note lapidaire qu'il remit personnellement à Fouchet, reçu en audience le 23 mars 1962 (Fondation Charles de Gaulle – agendas du Général). Cette note existe aussi aux AN dans les « papiers Fouchet ». Elle ordonne de « passer par les armes », immédiatement, sur place, tous « les auteurs d'attentats de l'OAS ». Donc *sans jugement,* alors qu'un décret du 18 mars venait pourtant de créer à Alger et Oran deux cours martiales. Au vu de cet ordre, ne paraît-il pas un peu vain de chercher aux meurtrières fusillades de mars à Alger des responsabilités subalternes ?

de guerre étouffant le légalisme du Président, il assura la victoire de la lutte anti-OAS et, en levant le dernier obstacle à la remise du pays au FLN, amena… « la paix en Algérie ». La France de 1962 lui en sut grand gré et, taisant son prix, notre Histoire nationale l'en crédite[24].

Tel est le panorama dans lequel, obéissant aux ordres de l'autorité légitime de la République, la mission C fit son devoir.

Nous allons voir comment, en examinant successivement, en trois parties :

– la situation de la lutte anti-OAS à l'arrivée de la mission, le 5 décembre 1961 ;

– l'activité de la mission jusqu'au 19 mars 1962, sous la responsabilité de Morin, représentant d'une autorité française encore souveraine ;

– puis son activité après le 19 mars, sous la responsabilité de Fouchet, représentant d'une autorité française partagée avec un Exécutif Provisoire présidé par le FLN.

---

24. Seule une minorité n'a pas renoncé à poser à l'Histoire la question de savoir si, en aidant activement le FLN à installer son autorité sur les européens d'Alger, de Gaulle apporta au problème de l'existence de « deux peuples sur une même terre » une solution viable et si, comme il s'en prévalut, il conduisit le retrait de 1962 d'une façon vraiment « digne de la France ». Quant à juger si ce fut dans le respect de ses propres valeurs – chrétiennes – Pierre-Louis Blanc témoigne (*Retour à Colombey* – PG de Roux, 2011, pages 70/73) que, vers la fin de sa vie, le Général lui-même en douta : « Que Dieu me prenne en pitié ! »

PREMIÈRE PARTIE

LA LUTTE ANTI-OAS AVANT LE 5 DÉCEMBRE 1961« SIX MOIS DE PERDUS » ?

À propos de cette lutte, telle qu'elle fut menée en Algérie d'avril à novembre 1961, aux plans politique et sécuritaire, on a souvent parlé de « six mois de perdus ».

De fait, *durant ces six mois, l'OAS d'Algérie fut en constante expansion*. Après le temps difficile qui suivit la débâcle du putsch militaire, le 25 avril 1961, elle se structura, installa progressivement son terrorisme – en concurrence avec celui du FLN (qui durait depuis novembre 1954) – et, à partir de juillet, assura son emprise sur les européens. En nous gardant d'entrer dans les détails de cette période confuse car politiquement incertaine, nous verrons pourquoi et comment elle y parvint (chapitre1).

De fait aussi – et malgré la mise en œuvre de l'article 16 de la Constitution[25] – *cette expansion ne put être arrêtée par l'action*

25. Au cas de menaces graves et immédiates « et lorsque le fonctionnement des pouvoirs publics est interrompu », cet article accorde au Président de la République des pouvoirs exceptionnels – pratiquement tous les pouvoirs. Sa mise en œuvre, le 23 avril 1961, donna aux autorités d'Alger des moyens de coercition dont, contre le FLN, elles n'avaient jamais disposé (voir Le Doussal, *op. cit.,* pages 780 sqq.). Vu les circonstances, personne n'y trouva à redire. Ce qui ensuite posa problème ce ne furent pas les 18 « décisions » présidentielles prises en vertu de cet article mais le fait que, le fonctionnement des pouvoirs publics ayant été rétabli le 26 avril (au bout de trois jours), de Gaulle le maintint en vigueur pendant 5 mois. Au début, seuls quelques juristes s'en inquiétèrent avant que, le danger d'un nouveau putsch étant écarté, l'opposition parlementaire – et notamment le sénateur François Mitterrand – en réclama la fin… et l'obtint le 29 septembre. Dès lors, la suppression de l'article 16 de la Constitution devint une revendication de la gauche mais, malgré les deux présidences Mitterrand, elle le restera 47 ans! Jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy l'inscrive dans la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui maintient l'article 16 mais prévoit qu'au bout de 30 jours l'Assemblée nationale doit vérifier que les conditions de son déclenchement restent réunies.

des forces de l'ordre, dont – à côté de l'Armée et de ses branches spécialisées (Gendarmerie, Sécurité Militaire) – la police était la principale composante. Nous verrons (chapitre 2) les raisons de cette insuffisance – qui n'alla cependant pas sans plusieurs réussites et beaucoup de sacrifices[26].

Et de fait encore, c'est *seulement en novembre* que le général de Gaulle fit prendre à la lutte anti-OAS *un véritable tournant* (chapitre 3). Ayant renoué avec le FLN un contact rompu depuis juillet et ayant forgé sa décision d'aboutir à tout prix à un accord avec lui, il entendit en effet le convaincre de sa volonté d'éradiquer l'OAS. Ce qui l'amena à un certain nombre d'importantes décisions, dont celle de créer la mission C.

Il en était temps *car la situation existant fin novembre* à Alger était décrite par Morin comme « très grave », avec une OAS « en situation d'osmose avec les européens » et une action policière qui ne parvenait ni à arrêter Salan ni à faire régresser le nombre des attentats (chapitre 4) C'est donc un climat difficile, qu'aggravera l'apparition du contre-terrorisme des « barbouzes », que la mission C trouvera en arrivant en Algérie, le 5 décembre.

26. À Alger-ville, durant ces six mois, 4 commissaires et plusieurs autres policiers furent assassinés par l'OAS (Détails dans Le Doussal, *op. cit.,* pages 780 *sqq*.).

Chapitre 1
Une OAS en constante expansion

Avant le putsch :

Décembre 1960 : le passage des européens de l'activisme au terrorisme.

Mars 1961 : la naissance de l'OAS (à Madrid)

Après le putsch :

Mai/juin : la « seconde naissance de l'OAS » (cette fois à Alger). Le temps des occasions manquées ?

Juillet/novembre : l'OAS se structure, crée les commandos Delta, cible la police, triple son terrorisme et établit son emprise sur les européens.

Sa montée est favorisée par les hésitations de la politique algérienne du gouvernement et excitée par un puissant terrorisme urbain du FLN.

Ses conséquences sont l'apparition d'un « esprit de riposte » (les ratonnades) et le développement d'un climat de complicités. Deux réalités qu'à son arrivée, le 5 décembre, la mission C trouvera fortement installées.

Créée sur le papier à Madrid en février 1961 par les « exilés » Pierre Lagaillarde et Jean-Jacques Susini, l'OAS ne joua pratiquement aucun rôle *avant le putsch*, durant la période qui, à Alger, de novembre 1960 à avril 1961, vit l'activisme Algérie française glisser de l'agitation politique et des manifestations de rue à l'action terroriste.

Elle n'en joua pas davantage du 22 au 25 avril *durant le putsch militaire*, sauf que, grâce à la venue de Susini, ses quelques membres réussirent à se poser auprès des généraux factieux comme les agents d'une possible et conjointe insurrection civile – voie que, fort sagement, le général Maurice Challe refusa.

Après le putsch, ils s'en prévalurent et assurèrent la vie clandestine des militaires déserteurs qui avaient suivi le général Salan dans son refus de la reddition et qui, petit à petit, prirent en main les réseaux civils naissants. Ils les structurèrent en un mouvement qui, à coups de plastic, s'imposa – dixit Morin – comme « une sorte de résistance unie contre la politique gouvernementale ».

Ces *deux mois de mai et juin* 1961 virent donc « la seconde naissance de l'OAS » et furent peut-être aussi « le temps des occasions manquées ».

Car c'est seulement à partir de juillet que l'OAS conquit effectivement *le soutien majoritaire de la population européenne*. Les trois mois suivants, elle le développa – ce qui assura à ses activités terroristes un climat diffus de complicité –, et donna à ses actions de propagande une surprenante audience. Au point que, brochant sur le malaise politique créé à Paris par l'attentat perpétré le 8 septembre à Pont-sur-Seine contre le général de Gaulle, c'est fin octobre 1961 que l'OAS d'Alger atteignit son maximum d'influence et que, s'illusionnant sur de nombreux points – et notamment sur ce que, à l'heure des choix, serait le comportement de l'Armée –, Salan crut le plus fortement à ses chances.

Jusqu'à ce que, *en novembre*, dans une Algérie toujours en *rébellion* (FLN), le général de Gaulle prenne acte de ce que la *subversion* (OAS) devenait « une guerre dans la guerre » et relève le défi de devoir livrer contre elle, dans un croissant

climat de guerre civile franco-française, une « seconde bataille d'Alger ».

Avant le putsch : le passage de l'activisme au terrorisme[27]

C'est après le fracassant discours présidentiel du 4 novembre 1960[28], que la DSNA constata que de plus en plus d'européens se mettaient à penser que – pour s'opposer à l'évolution de la politique algérienne du général de Gaulle, devenu son seul décideur – le temps des « journées » de manifestations était révolu et qu'était peut-être arrivé celui de mener, « comme le FLN », une action terroriste.

Ils étaient tirés en ce sens par quelques extrémistes politisés[29] qui critiquaient le « légalisme » du très représentatif Front pour l'Algérie française (FAF)[30]. Les violentes manifestations du 11

27. L'histoire de cette période, capitale pour la compréhension de la genèse politique de l'OAS et du jeu ultérieur de ses factions, est détaillée dans Le Doussal, *op. cit.*, pages 713 à 757. Ses points forts sont le très agité voyage du Général en Algérie (du 2 au 6 décembre 1960) et la dure campagne électorale du referendum du 8 janvier 1961.

28. Dans l'opinion européenne et chez les chefs militaires ce discours avait fait l'effet d'un séisme. Annonçant la venue « un jour » d'une République algérienne, il enterrait une des trois options qu'il avait ouvertes le 16 septembre 1959 dans son discours sur l'autodétermination, celle de « la solution la plus française ». Et, à propos des européens, il ne parlait plus de *français* d'Algérie mais d'*algériens* qui voudraient rester français. On cria à la prédétermination.

29. Essentiellement au sein du fascisant « Jeune Nation » dont 22 militants avaient été expulsés d'Algérie en septembre 1960 car suspectés d'avoir, à Alger en juillet, commis les 2 premiers attentats au plastic jamais perpétrés en Algérie. Il y en aura néanmoins 2 autres en octobre – soit 4 en 4 mois.

30. Créé le 16 juin 1960, le FAF avait en Algérie 252 000 adhérents dont 187 000 européens. Il était soutenu par la cinquantaine de députés qui, élus en 1958 sur le programme du parti gaulliste Union pour la Nouvelle République (UNR) de « maintenir l'Algérie dans le cadre de la souveraineté française », avaient en septembre 1959 désavoué l'évolution du Général et siégeaient au groupe parlementaire dissident Unité de la République. Dans ses Mémoires (*Les sentiers de la paix* – Plon –1972), Bernard Tricot – homme de confiance du Général – déclare avoir, lors de la création du FAF, pensé que « si (ce mouvement) se comportait en force politique sérieuse et responsable, il deviendrait *peut-être* un partenaire » (comme le FLN et comme son rival nationaliste, le messaliste Mouvement National Algérien-MNA). En fait, aucun pas dans cette direction ne fut alors fait. Ni par le FAF – vissé au dogme de l'Algérie française, mal converti à l'abandon de la voie des manifestations ou des complots et taraudé par ses extrémistes (il y aura 11 plastics à

novembre à Alger leur furent l'occasion de fendre l'armure et le 10 novembre, en faisant exploser trois plastics devant le Palais d'Eté, ils avaient déjà frappé les trois coups de ce qui allait être, en quatre mois, le passage de l'activisme politique à l'activisme terroriste.

L'échec en décembre 1960 des manifestations violentes du FAF, (submergées par celles du FLN), aurait pu faire réfléchir les européens sur cette mise en évidence de leur situation de minoritaires mais, heurtés par la sévérité et « l'injustice » des mesures ensuite prises contre eux (500 arrestations suivies d'internements ou d'expulsions), *ils interprétèrent la dissolution du FAF, prononcée le 15 décembre, comme la fermeture de la voie d'une opposition légale*. D'autant que, monopolisée par un gaullisme dominateur[31] et boycottée par le FLN – qui la qualifiait de mascarade –, la brève campagne électorale du referendum du 8 janvier 1961 se déroula dans un climat extrêmement tendu (à Alger, 40 000 hommes en maintien de l'ordre!). D'autant aussi que, pourtant exprimé avec netteté[32], *leur vote hostile*

Alger durant la campagne référendaire de janvier 1961). Ni par de Gaulle, converti à *une « Algérie algérienne » à faire éclore – si possible avec une participation du FLN.* C'est ce vote référendaire du 8 janvier 1961 qui scella en Algérie le divorce franco-français et ouvrit l'escalade entre la haine des européens pour un de Gaulle devenu « traître au 13 mai » et le mépris de de Gaulle pour des européens devenus de simples « braillards ». Dès lors, le Général n'aura plus jamais comme partisans parmi eux qu'une vaillante mais petite cohorte de gaullistes historiques, sans représentativité populaire, et qu'une poignée de « libéraux », plus ou moins proches du FLN. Ne manquant pas de courage, les uns et les autres seront par la suite pris pour cibles par l'OAS et ils paieront très cher leurs opinions, a fortiori leurs engagements (tout comme les européens proches du Parti Communiste Algérien – PCA–, intégré au FLN depuis 1956).

31. Généreusement financés sur les fonds spéciaux et seuls admis à la radio d'État, les mini-mouvements gaullistes Association Nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle (ANSAGDG) de Joël Le Tac et Claude Raybois et Mouvement pour la communauté (MPC) de Jacques Dauer et Lucien Bitterlin jouèrent un rôle prééminent dans cette campagne, orchestrée par l'hyper-gaulliste Francis Coulet, Directeur des affaires politiques. Sur pressions de Jean Morin, l'Armée s'engagea officiellement pour le « oui ». Je remercie feu le préfet Michel Levallois, qui était alors au cabinet de Morin un jeune énarque chargé de gérer les fonds spéciaux, de m'avoir remis quelques preuves écrites de leur importance. Ces fonds serviront par la suite à financer « les barbouzes », à payer les frais de mission des policiers de la mission C et à fournir divers avantages à ceux des militaires qui les aidèrent.

32. Du fait du boycott du scrutin par le FLN, les départements d'Alger et d'Oran votèrent non. (Alger-ville 153 000 non pour 70 000 oui et Oran-ville 98 000 non

à la création d'un Exécutif local ne fut pas retenu par le général de Gaulle comme une donnée politique susceptible de lui faire préférer, pour lancer l'Algérie algérienne qu'il avait en projet[33], la voie d'une « table ronde » avec toutes les tendances à celle de négociations avec le seul FLN.

En prévision de sa possible dissolution, le FAF s'était doté d'une structure clandestine qui, la mesure prise, se mit à commettre quelques attentats au plastic, en concurrence avec une demi-douzaine de petits réseaux spontanés, indépendants les uns des autres. Ils eurent assez vite des imitateurs et le plastic, d'abord purement d'intimidation[34], explosa en Algérie 10 fois en novembre 1960, à peu près autant en décembre, 12 fois en janvier 1961 (dont 8 à Alger), 34 en février (dont 27 à Alger) et 32 en mars (dont 15 à Alger). Souvent contre des policiers, qu'il s'agissait d'intimider pour neutraliser leur action répressive. Parmi ces réseaux, apparut un groupuscule dit OAS qui diffusa le 6 mars son premier tract et se posa en fédérateur. Mais, avant le putsch, il n'y parvint pas, bien qu'il ait annoncé le 8 avril : « l'union sacrée est faite ».

---

pour 36 000 oui). Noyé dans le succès national (75 % de oui), ce « non » des 2 grandes villes européennes (futurs bastions de l'OAS) fut analysé par le gouvernement comme « un non de désespoir » *sans valeur politique* mais il irrita néanmoins l'ANSAGDG qui fournit alors à Morin des listes d'officiers à muter, de maires à révoquer et de fonctionnaires à placardiser.

33. Cf. ses instructions du 5 décembre 1960 à Morin (*op. cit.* – pages 30 sqq.). Il avait prévu pour le début de 1961 l'installation à Alger d'un « Conseil exécutif algérien », doublé par une assemblée consultative. Ce sont les importantes contre-manifestations musulmanes de décembre qui ébranlèrent ce scénario d'un *exécutif provisoirement sans FLN* et c'est l'échec des pourparlers d'Évian de juin 1961 qui l'amènera à différer de plus d'un an la mise en œuvre du texte référendaire alors adopté. Il ne se servira de ce texte que le 19 mars 1962 – mais cette fois après négociations avec le seul FLN et avec installation d'un *Exécutif Provisoire à direction FLN*. Tricot estime que préparer alors cette République algérienne sans FLN était chimérique et que de Gaulle fit bien d'abandonner son projet. Tel n'est pas l'avis du Premier Ministre Michel Debré qui regrette qu'on n'ait pas en 1961 rapidement appliqué le texte voté car, alors qu'ils n'étaient pas encore ralliés à la voie du terrorisme, les européens – et l'Armée – auraient progressivement expérimenté une situation de transition. L'Histoire ayant parlé, l'intérêt rétrospectif de ce désaccord est devenu faible.

34. Sauf « accident », tel celui qui en février 1961 fit 19 blessés musulmans dormant dans un bain maure.

Dans son évolution brouillonne vers le terrorisme, l'activisme avait d'ailleurs franchi un seuil le 25 janvier, jour où Maitre Pierre Popie, avocat algérois « libéral » – qui venait de prôner l'adhésion des européens à l'Algérie indépendante – fut assassiné au couteau dans son cabinet. Assassinat qui fit grand bruit, certes parce qu'on craignit qu'il soit « une première » mais aussi parce que Popie avait ses entrées auprès d'Edmond Michelet, le Garde des Sceaux qui vint à Alger stimuler l'enquête[35]. Approuvé par le FAF clandestin – qui lança alors le fameux slogan qui sera repris par l'OAS et selon lequel il « frappe qui il veut, où il veut, quand il veut » –, ce crime ne fit pas immédiatement école. Si l'on excepte l'exécution « pour trahison », entre le 7 et le 19 mars, de « l'espion » Barthelemy Rossello – qui, après avoir milité dans les rangs des activistes, était passé au MPC[36] – il n'y eut pas jusqu'au putsch d'autre assassinat.

C'est l'annonce le 30 mars de l'ouverture, prévue pour le 7 avril à Évian, de pourparlers avec le FLN qui donna au terrorisme activiste un élan nouveau. Il le lui donna en France (où il

35. Jugé favorable au FLN, Michelet était en opposition avec Debré qui, en août 1961, obtiendra de de Gaulle son remplacement au gouvernement. Popie était en relation avec un conseiller technique de son cabinet et projetait de s'emparer de *L'Écho d'Alger* (AN 19980473/35 – dossier 16883). Bien qu'il ait été le premier européen assassiné à cause de son engagement pro-FLN, Maître Popie n'occupe dans l'actuel panthéon algérien des « martyrs » non-musulmans de la guerre d'indépendance qu'une place secondaire. Peut-être à cause de son homosexualité ?

36. Dans ses deux ouvrages mémoriels (*Histoire des barbouzes* – éditions du Palais-Royal – 1975 et *Nous étions tous des terroristes* – éditions du Témoignage Chrétien – 1982), Bitterlin – le futur chef des barbouzes – raconte sa manipulation de celui qui fut le premier de la longue série des « traîtres » qui seront en 1961/62 enlevés et exécutés par l'OAS. Par une lettre adressée le 8 janvier 1961 à Jacques Dauer, Président-fondateur national du MPC, il lui avait rendu compte de la création d'une fédération d'Algérie, dont il était le secrétaire général et Yves Le Tac le président. : « Le Tac semble prêt à foncer. Il a chargé deux de nos gars du recrutement de troupes de choc. *Celui qui s'occupe de l'action directe est le photographe* (Rossello), que je suis en train de glisser dans une filière ultra. Mais ce qu'il nous faut ce sont des laissez-passer, des ports d'arme et des cartes du mouvement ». Cette fédération squelettique, qui n'avait pratiquement pas de militants musulmans, participa au deuxième congrès national du mouvement tenu les 15/16 avril 1961 à Paris où, contrairement à ce qu'il écrit après coup, Bitterlin n'annonça pas le putsch. (JD/1 du Fonds Dauer au centre historique de Sciences Po). Ce n'est que six mois plus tard qu'il trouvera les appuis gouvernementaux nécessaires pour concrétiser ses projets d'action directe contre l'OAS.

y eut 20 plastics en avril, au lieu de 7 durant les deux mois précédents et où, le 31 mars, l'un d'eux tua « accidentellement » le maire d'Évian[37]). Et il le lui donna en Algérie (où il y eut en avril 85 plastics – dont 26 à Alger où, par un tract du 10 avril, l'OAS en revendiqua 9 et en expliqua « les raisons »). Mais, le FLN ayant annulé sa venue à Évian au motif que Louis Joxe, ministre de l'Algérie, avait déclaré vouloir également « rencontrer le MNA »[38], le général de Gaulle, dépité, fut amené à tenir le 11 avril des propos cartiéristes[39] d'une grande brutalité – si grande qu'ils décidèrent le général Challe à prendre le 22 avril la tête du putsch que, depuis plusieurs mois, des militaires envisageaient.

Durant le putsch : les civils à l'écart.

Challe ne céda pas aux pressions de Susini et de Salan pour mobiliser la foule européenne d'Alger et il maintint son irréa-

---

37. « Perpétré par un réseau activiste informel de métropole » (dixit Remi Kauffer, *OAS: Histoire d'une organisation sécrète* – 1986), cet attentat eut pour la cause de l'Algérie française des incidences catastrophiques sur l'opinion métropolitaine qui ne crut pas le tract par lequel ses auteurs nièrent avoir eu l'intention de tuer (fait qui ressort pourtant des modalités du plasticage et qui fut reconnu par la DCPJ (Fonds Delarue – déjà cité dans l'introduction – 896/17). Et qui le crut d'autant moins que, de façon politiquement irresponsable, l'OAS d'Alger émit des tracts qui approuvèrent le crime.
38. Le Mouvement National Algérien regroupait les fidèles de Messali Hadj, alors assigné à résidence en France. Supplanté par le FLN après une meurtrière guerre civile – en métropole (plus de 4 000 victimes) et en Algérie (massacre de Melouza, etc...) – il continuait à avoir des partisans et quelques maquis. À l'époque, pour amorcer par une trêve unilatérale « la construction de l'Algérie nouvelle et l'autodétermination, le gouvernement ne considérait pas le FLN comme le seul interlocuteur » (Directive « très secrète » de Debré en date du 22 mars et trouvée par les putschistes). *C'est l'intransigeance absolue du FLN quant à son caractère représentatif de « l'ensemble du peuple algérien » qui en 1961/62 contraindra le Général* à entrer *dans l'engrenage des concessions* et l'amènera à lui abandonner successivement, malgré les conséquences prévisibles pour leur sécurité, la suzeraineté sur les messalistes, les européens et les musulmans fidèles (fonctionnaires, élus, harkis,..).
39. Du nom de Raymond Cartier, journaliste de *Paris-Match* qui, préférant « la Corrèze au Zambèze », et faisant fi de toute autre considération, militait pour le retrait d'un pays « qui nous coûtait bien plus cher qu'il ne nous rapportait ». Tirant à 1 800 000 exemplaires, *Paris-Match* était alors le titre dominant de la presse hebdomadaire française.

liste pronunciamiento dans un cadre strictement militaire[40]. Refusant de prendre la responsabilité de « rompre l'unité de l'Armée » et de déclencher une guerre civile en amenant « des français à tirer sur des français »[41], il maintint à l'écart les 5 ou 6 policiers que le colonel putschiste Yves Godard, ex-directeur DSNA de 1958 à 1960, avait « remobilisés » pour ses liaisons avec les civils[42] et il ne cautionna pas le petit noyau d'étudiants du Front Nationaliste[43] qui pillèrent le stock d'armes du commissariat central, procédèrent à des arrestations arbitraires (comme celle du Procureur Général) et libérèrent des activistes détenus(dont les assassins de Popie et le docteur Jean-Claude Perez, futur féroce chef de l'OAS à Bab el Oued). Pour finalement, devant la rapide évolution défavorable de la situation, fermer le bureau de recrutement qu'ils avaient ouvert et décider de renvoyer l'OAS à la clandestinité.

---

40. Maurice Vaisse, *Comment de Gaulle fit échouer le putsch d'Alger*, (André Versaille – 2009).
41. Le général de Gaulle a par contre toujours cru aux vertus de l'usage de feu en maintien de l'ordre. Évoquant le putsch, au conseil des ministres du 26 avril 1961, il avait déploré que (le 22 avril) « pas un seul chef dans son PC, entouré de sa garde, n'ait tiré un coup de fusil » et, lors du conseil suivant, le 3 mai, il les jugea : « Ce sont des chiens qui n'ont pas de dents » (AN-449AP 30 et 32 – « papiers » Louis Terrenoire, ministre de l'Information). De même, lors du conseil du 6 avril 1962, il estimera – contre toute vraisemblance – que « si, lors des barricades (en janvier 1960), les forces de l'ordre s'étaient servi de leurs armes, il n'y aurait pas eu d'OAS. » (Roger Belin – secrétaire général du gouvernement – *Lorsque une République chasse l'autre*, Michalon, 1999, page 143).
42. Ils avaient alors fait partie de son cabinet. Leur chef était le commissaire Marc Prione qui, suspendu le 26 avril et emprisonné le 2 mai, sera libéré et expulsé d'Algérie le 14 octobre, sans avoir jamais été entendu par son juge d'instruction. (En 1961/62, cette complaisante forme de « mise à l'ombre » d'indésirables au prétexte de poursuites judicaires deviendra pratique courante).
43. Issu de Jeune Nation et initialement proche de Susini, ce Front Nationaliste (FN) n'aura jamais les effectifs de ses ambitions et il finira par s'intégrer à l'OAS mais, favorable au partage, il y jouera un rôle fractionniste qui ne cessera qu'en janvier 1962 par la « liquidation » de deux de ses principaux leaders (cf. infra chapitre 8) On évoquera plus loin les commandos Z que, fin 1961, ce FN s'efforcera de mettre sur pied, en concurrence avec les commandos Delta : ils resteront d'une importance dérisoire mais leur existence supposée sera un temps prise au sérieux, notamment par la mission C.

Après le putsch : mai/juin, deux mois décisifs.

« La seconde naissance de l'OAS »

Faisant de l'article 16 une rapide et vigoureuse application (création d'un Haut-Tribunal Militaire, modification des règles de la procédure pénale, délai de garde à vue porté de 5 à 15 jours[44], censure, possibilités de révocation discrétionnaire des fonctionnaires, magistrats et militaires, etc.), le général de Gaulle donna des instructions sévères pour que « la Justice passe » sur les mutins et pour qu'un nouveau putsch ne soit plus possible.

Soucieuses de faire oublier par leur zèle leurs faibles réactions au putsch[45]et aiguillonnées par des mouvements gaullistes avides de revanche[46], les autorités algéroises surenchérirent et élargirent la répression du champ judiciaire aux champs administratif et politique. Maints civils européens furent alors sanctionnés, souvent pour leurs idées plus que pour leurs actions : assignations à résidence et expulsions[47], révocations de fonctionnaires[48], dissolutions d'assemblées et suspensions d'élus[49],

---

44. Ce délai – qui n'avait jamais été accordé à la police pour sa lutte contre le FLN – restera, par une application extensive de l'article 16, en vigueur jusqu'au…15 juillet 1962 !
45. Accusé par le colonel Coulet, – ex-FFL qui avait l'oreille du Général, dont il avait été en 1941 l'officier d'ordonnance – d'avoir « manqué de courage » en ne faisant pas immédiatement tirer sur les putschistes, Morin réussira en juillet à le faire quitter Alger.
46. MPC en tête, ils dénonçaient continument à Paris la « carence » (répressive) des pouvoirs publics d'Alger.
47. CAOM- GGA-15cab/46. À la date du 25 juin, 41 européens étaient emprisonnés, 86 restaient internés et 312 autres l'avaient été. Le même dossier contient des listes de personnalités « indésirables en Algérie »: parlementaires, élus, médecins, avocats, etc... On y trouve, au passage, le rapport d'un Procureur sur le cas de 2 jeunes gens qui, avant leur transfert au camp de Beni-Messous, « ont été l'objet de traitements regrettables dans une caserne d'Alger » et la mention de la mort de Madame B.., âgée de 63 ans, juste après avoir été libérée du même camp.
48. 250 à la date du 3 mai. On muta aussi beaucoup, dont des magistrats, en principe inamovibles.
49. Un télégramme du 27 mai fait état de 40 municipalités dissoutes (dont celle d'Alger). Un autre du 17 juin fait état de 41 conseillers généraux et 16 maires suspendus, ainsi que de 27 autres municipalités dissoutes.

interdictions de journaux[50], dissolution de l'Ordre des avocats d'Alger[51], etc.

Ce climat d'autorité jupitérienne[52] laissa les militaires qui avaient suivi Salan dans le désarroi et « les (anciens) responsables de l'OAS le reconnaissent : cette période fut la plus sombre qu'ils ont vécue »[53]. Mais il fut aussi ressenti par les européens – qui faisaient valoir qu'ils n'avaient pris aucune part dans le déclenchement du putsch – comme procédant d'une volonté d'étouffer toute opinion « Algérie française » et, ainsi que l'écrit Morin : « Le pronunciamiento passa sur Alger et sur l'Algérie comme un torrent. Et comme un torrent il laissa derrière lui de profondes empreintes ».

Les ordres élyséens étant d'arrêter Salan et de récupérer les armes pillées[54], Alger fut en effet soumise à un régime de rigueur que la ville n'avait pas connu depuis la « bataille d'Alger » menée en 1957 contre le FLN : il y eut 9 000 perquisitions en 10 jours dans les quartiers européens ! Sans résultats, sauf que – *même cause, mêmes effets* – elles suscitèrent un climat de fronde populaire, dont ce fut cette fois l'OAS qui bénéficia[55].

Ce climat aida beaucoup les activistes à se remettre en selle, alors que l'échec sans gloire du putsch avait beaucoup terni leur image et il amena à l'OAS le ralliement du FAF clandestin. L'apport des militaires déserteurs la fit d'ailleurs changer de

50. 3 des 4 quotidiens d'Alger furent interdits de parution.
51. Il lui fut reproché de n'avoir pas protesté lors de l'arrestation du Procureur Général par des insurgés.
52. Devant l'Assemblée nationale Debré en avait fort bien défini l'esprit *: « On ne peut répondre à l'illégalité proclamée, agissante et révolutionnaire par la seule légalité » « Le général de Gaulle a parlé : ce message est la loi de la Nation ».*
53. Paul-Marie de la Gorce, *Histoire de l'OAS en Algérie*, Revue La Nef, 1963.
54. 6 FM, 415 PM, etc. Ce stock paraissait alors important. Il deviendra vite dérisoire par rapport à l'armement lourd que, par la suite, l'OAS se procurera (mortiers, mitrailleuses, bazookas, etc.) et que, faute de réussir en mars 1962 à mobiliser les européens pour « transformer Alger en Budapest », elle utilisera finalement assez peu !
55. Cette fronde se traduisit par des charivaris qui, déclenchés à l'heure du couvre-feu, avaient pour but de compliquer l'exécution des perquisitions nocturnes, dont le rythme s'emballa (1 065 durant la nuit du 5 au 6 mai). Ce fut l'origine de ces « concerts de casseroles » qui, scandant Al-gé-rie fran-çaise, essaimèrent ensuite hors d'Alger et devinrent pendant un an le signe du soutien de la majorité des européens à l'OAS.

nature car, de mouvement civil qu'on pourrait dire « algérianiste » – c'est-à-dire motivé par « la défense des français d'Algérie contre le FLN » – il s'amalgama à un mouvement militaire « nationaliste » – motivé par « la grandeur française » et par l'anticommunisme. Comme le slogan de l'Algérie Française recouvrait commodément les deux préoccupations, personne ne s'inquiéta vraiment du hiatus[56]. Salan restant caché dans des fermes de la Mitidja jusqu'au 11 septembre, c'est le colonel Godard qui à Alger la structura en 3 branches[57] et, *en veillant à la prééminence des militaires sur les civils*[58], l'engagea dans un mode de fonctionnement où aucun débat politique interne n'était prévu, encore moins organisé. « Le jeu de la guerre » l'emporta sur « le jeu de la politique » (domaine qui sera réservé à Salan, de facto assisté de Susini, alors âgé de 28 ans et responsable de la branche APP[59]).

Responsable du renseignement en milieux militaire et policier, Godard mit deux mois à réaliser cette structuration, à base d'obéissance aux chefs. Mais, entre temps Roger Degueldre – lieutenant déserteur de la Légion depuis janvier – en avait déjà

---

56. *Fixée par Salan et les militaires, la ligne politique était sans nuance : « L'Algérie dans la France, dans l'esprit du 13 mai »*. L'OAS précisera plusieurs fois qu'elle ne se battait pas pour être « un interlocuteur valable » et il faudra attendre janvier 1962 (tentative du Front Nationaliste favorable à une partition – cf chapitre 8) puis juin 1962 (accords Susini-Mostefai favorables à une entente avec le FLN) pour qu'au sein de l'OAS l'algérianisme politique des européens se manifeste. Trop peu et trop tard.

57. Organisation des masses (OM, ex-colonel Jean Gardes), Organisation renseignement-opérations (ORO, docteur Perez et Degueldre) et Action politique et propagande (APP, Susini et ex-général Paul Gardy). L'ex-général putschiste Edmond Jouhaud sera à partir d'août responsable d'une OAS d'Oranie, qui ne sera jamais que très théoriquement dépendante d'un Comité Directeur « national » dirigé à Alger par Salan mais lui-même sans autorité sur les structures OAS concurrentes auto-crées à Paris et à Madrid.

58. Voisine de la « zone » OAS de Blida/Mitdija, la zone OAS d'Alger-Sahel était divisée en 6 puis 5 secteurs (partagés en sous-secteurs), sur le modèle militaire, et « l'OAS n'était pas encore née qu'on songeait déjà à l'engager dans une guerre classique » (dixit Susini, pour sa part favorable à .une guerre « révolutionnaire »). Il faudra plusieurs mois à la police pour en connaitre l'organigramme.

59. Sur cet aspect de son activité jusqu'en septembre, voir Susini, *Histoire de l'OAS*, (La Table Ronde – 1963) et Bertrand Le Gendre, *Confessions du numéro 2 de l'OAS*, (Les Arènes – 2011). Sur sa place près de Salan et sur son rôle dans les multiples rivalités qui minèrent l'OAS voir Jean Ferrandi, *600 jours avec Salan* (Fayard – 1969) et Olivier Dard (*op. cit.*).

pris à son aise avec la nouvelle hiérarchie et avait imposé ses méthodes expéditives. Entamant alors le rassemblement autour de lui de terroristes groupés en « commandos Delta »[60], il ordonna – semble-t-il de son propre chef – l'assassinat le 31 mai de Roger Gavoury, le commissaire central d'Alger. Premier attentat commis au nom de l'OAS sur un fonctionnaire français, ce crime sans grandeur[61] fut apparemment « motivé » par le fait que Gavoury avait créé à la Sûreté Urbaine (SU) de la PE une brigade qui avait obtenu quelques résultats judiciaires dans la recherche des filières d'hébergement des légionnaires déserteurs. Décidé à un échelon subalterne[62], sans discussion préalable sur ses possibles conséquences politiques pour l'ensemble de l'organisation[63], cet attentat préfigura ce qu'allait être, durant un an, l'action terroriste de l'OAS, beaucoup plus souvent livrée au « jeu des circonstances » et à celui des décisions individuelles que corsetée par un examen collectif préalable de ses raisons et de ses effets. Ce qui explique que, au-delà

60. À ossature initiale de légionnaires déserteurs, vite dilués dans un recrutement d'activistes européens, ces commandos étaient destinés à être « le bras armé de l'OAS d'Alger ». Rattachés à l'ORO du docteur Jean Claude Perez qui théoriquement lui désignait ses cibles (plastiquages, mitraillages, exécutions dites « opérations ponctuelles »), ils subiront de plus en plus l'ascendant de l'hyperactif et charismatique Degueldre qui multipliera les initiatives et leur assurera, vis-à-vis de la hiérarchie OAS, une large autonomie. Il les commandera un an, jusqu'à son arrestation par la mission C le 7 avril 1962 (condamné à mort, il sera exécuté le 6 juillet 1962). Ils commettront à Alger plusieurs milliers d'attentats avec, en tués et blessés, un bilan terrible. C'est la lutte menée contre eux – notamment par la mission C à partir de janvier 1962 – que ce livre raconte. Cf, sur le nombre et les effectifs de ces Delta, le chapitre 8, note 459.

61. Gavoury fut tué au poignard lors de son arrivée nocturne à son domicile où 3 tueurs expérimentés étaient en embuscade. Même parmi ceux des policiers qui lui reprochaient d'avoir engagé au commissariat central « une purge massive et sectaire », l'affaire choqua profondément.

62. Dans sa très militante *Histoire de l'OAS*, Susini – qui fréquentait Degueldre mais n'avait rien à voir avec l'ORO – écrit que celui-ci aurait agi contre Gavoury en exécution d'« une condamnation à mort par *notre état-major* ». De nombreux détails donnent à penser que c'est inexact et que Morin est dans le vrai en écrivant : « Suite à des arrestations : inquiétude chez Degueldre, action immédiate ! »

63. Et il aura beaucoup de conséquences, dont celle d'être ressentie au Ministère de l'Intérieur comme « une déclaration de guerre à la police » et celle de commencer à saper à Alger la solidarité policière entre SN (police métropolitaine) et SNA (police française en Algérie). – cf. chapitre 2.

des organigrammes et malgré ses multiples directives, Salan ne maitrisera jamais toutes les actions terroristes commises en son nom et que beaucoup d'attentats, laissés à l'initiative d'exécutants ou émanant de groupes mal contrôlés, auront, dans la presse et dans l'opinion métropolitaine et internationale, des retombées psychologiques si catastrophiques – et si durables – pour l'image de l'OAS[64].

Le temps des « occasions manquées » ?

Pendant le temps de cette seconde naissance, y eut-il « une chance historique de terminer la guerre dans la foulée du putsch » ? Et l'OAS aurait-elle pu « sombrer avant même d'avoir réellement vécu » ? Comme le gaulliste P-M de la Gorce, certains historiens le pensent et ils pensent aussi que, misant sur un succès des entretiens d'Évian et sur une réussite de la répression anti-OAS, de Gaulle l'espéra.

C'est un fait que jusqu'à la fin juin 1961, l'OAS était faible et très vulnérable[65]. Elle ne se structura que lentement et – parce qu'elle *visait surtout* à témoigner de son existence – son activité terroriste fut tonitruante mais resta faible : en Algérie, 30 plasticages du 1er au 15 mai, 159 du 15 au 31 mai (dont 51 le 20 mai pour marquer l'ouverture des entretiens d'Évian), 120

64. Bridés par la clandestinité et la répression, tous les mouvements terroristes connaissent ce problème de la contre-productivité d'attentats politiquement inopportuns ou inutilement cruels. Dans ce domaine, en 7 ans, le FLN/ALN fit plus et pire que l'OAS. Deux raisons à ce qu'aujourd'hui on ne lui en fasse plus grief. La première est qu'il a gagné, que son combat est considéré comme historiquement juste et que ses excès sont donc présentés comme inévitables, voire glorieux car nécessaires à la victoire des bons sur les méchants. La seconde raison est que l'ALN/FLN avait une branche politique qui, présente à tous les échelons, lui permit, au fil des ans, de progressivement améliorer son contrôle de l'opportunité des attentats. Cette branche structurée a manqué à l'OAS où, au fil des mois (et des arrestations opérées par la mission C), l'autorité exercée par les chefs ne cessera de se détériorer pour, en toute fin de course (mai/juin 1962), laisser la rue à des « énergumènes échappant à tout contrôle » (ainsi que les qualifie Godard dans ses papiers : *Allo Carreras, ici Godard* (Stanford University – Hoover Institute-Box 3).
65. Morin parle d'une « période incertaine où l'OAS s'efforçait de renaitre ». Dans son Histoire, Susini évoque les nombreuses difficultés de ce « temps du regroupement » (mai/juillet) qui précéda « le temps de l'essor » (août/ septembre).

du 1er au 15 juin et 117 du 15 au 30 juin…)[66]. Ils firent bien 3 tués « accidentels » mais Degueldre commençait seulement à organiser ses Delta et, *jusqu'au 12 juillet*[67]*, il n'y eut pas d'autre assassinat que celui de Gavoury*[68]. Devant l'incompréhension populaire vis à vis d'explosions qui visaient pour moitié des européens, souvent policiers, des tracts durent d'ailleurs expliquer : « Le plastic n'est pas une fin en soi », « Le plastic n'est pas inutile » (fuite des salopards vers la métropole, assagissement des policiers zélés,…..).

Et c'est un autre fait que, durant ces deux mois, ni le général Charles Ailleret, commandant l'Armée[69], ni le préfet Jacques Aubert, directeur de la SNA, ne rencontrèrent d'opposition ouverte à la mise en œuvre des mesures décidées par de Gaulle pour épurer ces deux institutions des éléments sur lesquels à

66. Fourni par la DSNA, ce chiffre mensuel de 237 attentats en juin 1961 peut paraître important. C'était peu par rapport à ce qu'il sera dès octobre 1961 (981) et a fortiori en 1962 (jusqu'à 2037 en mai !). Cf en annexe un tableau récapitulatif de leur évolution.
67. Commis ce jour-là, l'assassinat de Victor Buondo (« communiste ») inaugura la pratique par les Delta de leurs « opérations ponctuelles » (par arme à feu). Il y en eut en juillet une demi-douzaine, dont celles le 22 du docteur Michel Schembri, maire de Fort de l'Eau (« gaulliste ») et le 30 du gardien de la paix Malek Lefki (« FLN »). On a aux Archives nationales (AN-19980473/69), allant du 12 avril 1961 au 3 mai 1962, un relevé des « attentats commis ou attribués à l'OAS et signalés au SRPJ d'Alger ». Non numéroté jusqu'au 31 juillet 1961 (à cette date 28 attentats étaient recensés), ce relevé se termine début mai 1962 sur le chiffre de… 1988 ! On peut en déduire, pour Alger et les 4 mois qui nous intéressent ici : août 8 attentats ; septembre 36 ; octobre 27 et novembre 65. Mais ce relevé ne concerne que les attentats ayant fait « des victimes physiques » – donc pas les plasticages – et il inclut quelques attentats d'origine indéterminée (dits AOI), qui par la suite deviendront nombreux.
68. Deux cas semblent s'opposer à cette affirmation. 1° Un certain Martin Passani, propriétaire d'une maison de tolérance, fut tué le 7 juin au volant de son auto. Godard le tenait pour suspect et le bruit courut qu'ayant tenté de « pénétrer » l'OAS il avait pour cette raison été « exécuté, comme Rossello ». En fait, bien que l'OAS ait revendiqué par tract cet assassinat, sa motivation politique ne fut jamais totalement prouvée et, sur l'heure, le MPC ne réclama pas Passani comme un des siens. 2° Pour avoir prétendument « dénoncé le refuge des assassins de Gavoury » (qui en réalité furent arrêtés le 8 juin, après une fusillade, mais sur dénonciation d'un complice légionnaire déserteur), Maurice Perrin, Administrateur Civil, fut tué « deux jours plus tard ». Ce fait est rapporté par Courrière et repris par de nombreux historiens. Or Perrin, libéral, sera bien tué par l'OAS mais le 23 novembre.
69. Nommé après le putsch adjoint au général Fernand Gambiez (estimé avoir alors été « mou »), il le remplaça le 7 juin comme « commandant supérieur des troupes en Algérie ». Il sera remplacé en avril 1962 par le général Fourquet.

Alger l'OAS aurait pu compter. « Sonnée » et encore aux prises avec les enquêtes, sanctions et procès consécutifs au putsch, l'Armée appliqua loyalement l'interruption des opérations offensives (IOO)[70] – même si ce fut à contrecœur – et c'est sans incident qu'Ailleret put renvoyer en métropole ses unités les plus combattives[71]. Cependant que, à partir du 8 juin, la DSNA subit – elle aussi à contrecœur mais sans broncher – une massive épuration préventive. (cf. chapitre 2)

Il est donc effectivement possible que, si de Gaulle avait en juin gagné son double pari (à Évian amener le FLN à cesser ou réduire ses attentats et à Alger « casser l'OAS » en arrêtant Salan), « le sursaut de la communauté européenne se serait produit mais aurait été infiniment plus court et infiniment moins grave que l'immense épreuve qui allait être imposée à l'Algérie par l'action de l'OAS »[72].

Mais pour cela il aurait fallu deux choses

1- l'une, essentielle, aurait été que le FLN joue le jeu ouvert par l'IOO. Or, d'entrée, il le refusa et, de cette intransigeance, le Général ne fut évidemment pas responsable.

2- l'autre, accessoire mais nécessaire, aurait été que l'OAS ne trouve pas, chez les européens, un climat si favorable à sa renaissance et, pour cela, il aurait fallu que le comportement du Général soit vis-à-vis d'eux différent de ce qu'il fut. Obnubilé par son désir de punir vite et fort « l'outrage » fait à sa personne par les généraux mutins, il fit le choix de briser l'OAS par la seule force. La décrivant comme un « gang de malfaiteurs » dévoyés, il sous-estima le potentiel de « résistance patriotique »

---

70. Accompagnant l'ouverture le 20 mai des entretiens d'Évian, cette IOO – parfois dite « trêve unilatérale » – avait été voulue par le général de Gaulle avec l'espoir d'amener le FLN à cesser ou réduire ses attentats. Elle aboutit au contraire à leur aggravation mais elle ne sera levée que le 11 août. Sur ce pari perdu et sur ses calamiteuses conséquences humaines et politiques, voir Le Doussal, *op. cit.*, pages 792/798.

71. Notamment la 11e DI, troupe d'élite « qui n'avait pas envie de rentrer en France » (dixit Messmer) et qui, au grand soulagement d'Ailleret, rembarqua « sans autre incident que des cris déplacés (à son encontre) » (cf. son témoignage posthume dans *Général du contingent* – Grasset – paru en 1998, trente ans après sa mort accidentelle).

72. PM de la Gorce.

des européens. Insensible à leur « réflexe de bêtes affolées »[73], il ne chercha pas non plus à les distancier de la propagande OAS en prononçant les paroles apaisantes que pourtant son proche entourage lui suggérait. Bien au contraire, Morin orchestra alors à Alger une campagne qui les présentait comme des fascistes, voire des nazis[74]. Et en prenant des mesures qu'ils ressentirent comme dangereuses pour leur sécurité quotidienne[75], il les jeta dans les bras d'une OAS qui – disait-elle – saurait « les défendre du FLN mieux que ne le faisait le gouvernement ». Certes, il n'est pas du tout sûr qu'une telle tentative de dissociation aurait donné quelque résultat mais elle n'eut pas lieu et rien ne vint atténuer ce que fut sur les européens « l'effet Évian »[76].

De juillet à octobre : l'OAS établit son emprise sur les européens

Fin mai – alors que « le désespoir ou la résignation gagnaient une grande partie de la communauté européenne » et que le général Ailleret estimait « qu'il n'y avait pas de véritable danger de la part de l'activisme » – personne n'imaginait qu'en 5 mois l'OAS allait acquérir sur les européens une aussi forte emprise, au point d'apparaître en novembre à certains observateurs comme étant devenue – dans une Algérie qui chaque jour versait davantage dans l'anarchie – non seulement un facteur

73. Expression du général Jean Olié, Chef d'État-major (démissionnaire en juillet), cité par Maurice Vaisse – *op. cit.*

74. Des fanions hitlériens ramenés en souvenir par des européens qui en 1945 avaient fait campagne jusqu'à Berchtesgaden furent présentés à la presse comme « des preuves » de nazisme. Cette campagne maladroite fit illusion en métropole mais indigna à Alger.

75. Retrait d'unités militaires, abandon de postes dans le bled, suppression de nombreuses autorisations de ports d'armes individuels, etc.

76. Après avoir pendant longtemps abusivement été toute l'Algérie politique, les européens restaient en 1961 une des composantes de « l'Algérie algérienne » à construire. À Évian – où aucun français d'Algérie ne faisait partie de la délégation française – ils cessèrent de l'être. Ils comprirent qu'on leur disait *: « Vous allez devenir algériens mais vous n'avez pas à contribuer à la décision de ce que sera votre avenir. C'est la France qui à Évian se charge de discuter avec le FLN du sort qui vous sera fait »*. Mais la France c'était de Gaulle et ils n'avaient plus aucune confiance en lui ! Pas plus que dans le FLN qui, ennemi depuis 7 ans, continuait son terrorisme contre les civils, notamment juifs.

de guerre civile mais aussi « une force politique ». Il fallut d'ailleurs un certain temps aux autorités locales pour comprendre que, contrairement à ce que disait alors le général de Gaulle[77], l'OAS était « portée » par les européens, essentiellement parce qu'ils la voyaient comme « le mouvement de défense de leur communauté »[78].

---

77. Selon lui, l'OAS n'était « formée que de quelques prétentieux et agités qui cherchent à utiliser l'intérêt particulier contre l'intérêt général ». À Rocher-Noir, en octobre, au cabinet de Morin (documents Levallois), on voyait – avec beaucoup de suffisance et un brin de racisme – les algérois des groupes de choc OAS comme « un gang de malfaiteurs, *payés* et ayant *des noms aux consonances italiennes*… C'est un aspect rassurant du problème car nous sommes loin d'avoir à faire à une armée de patriotes (sic) ». Puisque l'occasion se présente ici de le préciser, les OAS clandestins étaient, à cette époque, financièrement pris en compte par un « service social » qui les entretenait et aidait leurs familles. Leur barème de « solde » était très inférieur à celui des policiers, a fortiori à ce que sera celui des barbouzes. Mi-1962, lorsque – sous les coups de la mission C – l'organisation se disloquera et se mettra à pratiquer des hold-up à répétition, je ne sais trop ce qu'il en fut de sa trésorerie jusqu'alors basée sur des « collectes » (volontaires ou non). Il est à présumer que chaque petit chef recourut à « la grande débrouille ». On sait d'ailleurs qu'après la déroute, se répandit la rumeur de l'existence d'un « trésor de l'OAS ». Elle alimenta bien des fantasmes et donna lieu à des règlements de compte puisque (tout comme « le trésor du FLN » avait en 1967 motivé l'assassinat en Espagne de Mohamed Khider) elle amena en 1968 en métropole l'enlèvement de l'intendant militaire Raymond Gorel, ex-trésorier OAS (il ne sera jamais retrouvé).
78. L'affaire n'allait pas sans ambigüité. Si, pour Salan et les chefs militaires déserteurs, le désir montant d'autodéfense chez les européens était vu comme un atout, il n'était qu'une des données de la situation. À leurs yeux, l'OAS était d'abord « un mouvement de résistance à l'abandon de la politique du 13 mai », d'où leur objectif de se rallier en Algérie les forces qui avaient « fait » ce 13 mai et que de Gaulle avait « trahies ». C'est à dire les européens – qu'il allait falloir rendre efficaces en les « mobilisant » – mais surtout l'Armée – dont « le basculement » conduirait à la victoire – et les musulmans hostiles au FLN – dont des maquis ruraux continueraient le combat pour une « Algérie française et fraternelle »! Cette conception politique passéiste et ces espoirs tactiques exagérément optimistes amèneront Salan à fourbir en février 1962 un plan d'action qui, en mars, s'effondrera en 10 jours. Au sein de l'OAS – conçue comme une Armée où l'on obéissait et non comme un parti où l'on discutait – la base européenne ne débattit jamais de la ligne politique du mouvement et – nous le verrons – ne comprit pas la nécessité de ne pas s'en prendre à la base musulmane. Ignorante des rivalités et querelles qui sans cesse opposèrent entre eux ses chefs militaires ou civils, c'est *le barrage à faire au FLN qui lui servait de seul ciment. L'OAS d'Alger ne fut donc jamais qu'un « front du refus »*, sans réel programme politique et qui se souciait peu d'aller « fasciser » la France. Malgré les attentats de propagande et d'intimidation que, fort inopportunément, son pseudopode dit « Mission III » commettra en 1962 en métropole, elle en aurait d'ailleurs été matériellement incapable. Amplifiée par le PCF et les gaullistes, la propagande

J'ai décrit ailleurs et en détail[79] ce que, de juillet à octobre, furent à Alger les principales étapes et péripéties de cette « montée de l'OAS », le climat dans lequel elle eut lieu, les domaines dans lesquels elle fut évidente (structuration, terrorisme, propagande, audience,..) et les résultats qu'elle obtint (complaisances ou complicités – y compris dans l'Armée et l'Administration –, finances, recrutement, etc..).

Je me bornerai ici à essayer d'identifier *les principales causes* de cette montée puis à évoquer *certains de ses effets,* notamment ceux qui handicaperont le fonctionnement de la mission C lorsqu'en décembre elle arrivera à Alger.

Les causes de la montée de l'OAS

Le marqueur de cette montée ayant été qu'*en 4 mois, le terrorisme OAS tripla*[80], on est fondé à constater que de juin à octobre l'action des forces de l'ordre se révéla insuffisante et il est tentant d'en conclure que c'est ce déficit de répression qui, par un effet mécanique, en fut la cause essentielle. Et, à l'époque, notamment en métropole, beaucoup le crurent… et le dirent.

Certes la situation aurait peut-être été différente si, par exemple, Salan avait pu être arrêté (et on verra qu'en septembre il faillit bien l'être). Mais, pour expliquer la fulgurante expansion de l'OAS parmi les européens d'Alger, il y eut plusieurs

gouvernementale lui en attribua cependant la volonté et le pouvoir. La presse le répéta à satiété et l'opinion métropolitaine crut alors à la réalité d'un « danger fasciste » venant d'Alger. Et globalement, elle croit encore qu'il a existé.

79. Le Doussal, *op. cit.*, pages 798 à 855.

80. Voir tableau en annexe. Les chiffres récapitulés des bulletins quotidiens (BQ) de la DSNA indiquent, *pour l'ensemble de l'Algérie*, que le nombre des attentats OAS passa de 237 en juin à 444 en juillet, 449 en août, 743 en septembre et 981 en octobre. La plupart au plastic et sans tués sauf à Alger où en juillet apparurent quelques attentats ciblés par arme à feu et dont le nombre s'accrut régulièrement : 10 en septembre, 18 en octobre. Avec, comme conséquence une augmentation du nombre des victimes, tant tués (5 en juillet, 9 en août, 15 en septembre, 15 en octobre) que blessés (90 en août, 149 en septembre, 225 en octobre). Je n'ai pu trouver la part du Grand-Alger dans ces chiffres globaux mais on peut estimer qu'*environ la moitié des attentats OAS commis en Algérie de juin à octobre le furent à Alger et que c'est à Alger qu'il y eut alors la presque totalité des tués par arme à feu. Soit, approximativement, en septembre 370 attentats ayant fait 15 tués, 75 blessés et en octobre 460 attentats ayant fait 15 tués, 115 blessés.*

autres facteurs favorables, dont deux me paraissent avoir été déterminants : le premier est à chercher du côté du général de Gaulle et le second du côté du FLN.

1- Un environnement politique incertain

Durant cette période – passé le mois durant lequel il avait décidé les sévères mesures de répression du putsch et engagé les actions visant à en éviter un nouveau (reprise en mains de l'Armée, épuration préventive de la police et de la magistrature, « mise au pas » de la société civile algéroise,…) – le général de Gaulle s'impliqua en effet fort peu dans la lutte anti-OAS et c'est seulement à partir de novembre qu'il se mettra à le faire – mais alors de façon extrêmement résolue.

L'explication de ce comportement a priori surprenant est l'extrême incertitude politique dans laquelle lui-même était alors sur ce que serait le sort de l'Algérie, le « Gouvernement Provisoire de la République Algérienne » (GPRA) se montrant, sur son objectif de réaliser la totalité de ses buts de guerre, continument intransigeant[81]. Le gouvernement passa donc alors d'une *phase d'espoir* – née de l'ouverture le 20 mai à Évian de pourparlers avec le FLN – à une *phase d'abattement* – née de leur rupture le 28 juillet à Lugrin. Aggravée du 17 au 22 juillet par la malheureuse crise de Bizerte[82], cette rupture plaça l'Algérie dans une situation d'impasse et entraina, d'août à octobre, une *phase d'indécision.* « Que faire en Algérie ? », telle fut la question que Louis Joxe, ministre de l'Algérie, posa ouvertement lors du Conseil des ministres du 30 août[83], sur fond de

81. Créé en 1958 et siégeant à l'extérieur de l'Algérie – où l'ALN/FLN harcelait partout la présence française mais où (à la différence du Vietminh) elle n'avait pu établir aucune zone « libérée » –, ce qu'on appelait le « pseudo-GPRA » n'était pas reconnu par la France. Malgré le considérable poids diplomatique qu'il acquit au fil des ans, il ne le sera jamais et c'est avec le FLN – et théoriquement pas avec lui – qu'en mars 1962 seront signés les accords d'Évian, ce qui sera un des facteurs de leur fragilité – cf. sur ce point une littérature abondante (dont Guy Pervillé, *Les accords d'Évian*, Armand Colin, 2012).

82. Durant laquelle, par sa martiale réaction, de Gaulle semble s'être défoulé sur Bourguiba de son incapacité à s'imposer au GPRA.

83. Il remit alors à de Gaulle un rapport secret de 8 pages qui lui décrivait l'état

rumeurs de démission de Michel Debré et de découragement du général de Gaulle[84].

Durant tout l'été, ce dernier envisagea 3 schémas de possibilités que, dans ses déclarations publiques, il maintint savamment dans le flou :

> – reprise des négociations avec le FLN (grâce à de nouvelles concessions à lui faire[85]) ?
>
> – mise en place à Alger, avec des « commissions d'élus » constituées à sa demande par Morin, d'un Exécutif provisoire sans FLN (au moins dans sa phase initiale)[86] ?
>
> – En dernier ressort, « regroupement (territorial) des européens et des musulmans amis »[87] ?

---

d'une Algérie où « l'autorité est paralysée » et lui signalait la nécessité de sortir de la passivité en choisissant « la voie de l'autodétermination » Existant en copie dans les « papiers Morin » – conservés à la fondation Charles de Gaulle, FCDG – ce rapport préconisait *une autodétermination réelle*, proche de celle promise par le Général le 16 septembre 1959, puisqu'avec 3 options de choix, deux longues périodes transitoires et un exécutif représentant toutes les tendances. Alors qu'en mars 1962 (secondé par le même Joxe !), de Gaulle conservera le mot d'autodétermination mais le videra de toute substance (une seule option, une seule – très brève – période transitoire et un exécutif provisoire de facto FLN). Ce sera un emballage « démocratique » pour une démarche qui le fut fort peu. Soixante ans après, on ne peut qu'admirer l'habileté verbale de l'artiste…il est vrai conscient que l'opinion métropolitaine, désormais avide d'une paix qui ramènerait en France le contingent, était en mars 1962 devenue prête à accepter de lui n'importe quelle solution.

84. Voir par exemple dans LNC (De Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, Laffont, 2010) la lettre adressée par de Gaulle à Debré le 18 août : « Vous devez rester Premier Ministre. Quels que soient mon âge et ma propre lassitude, je tiens cela pour indispensable »

85. Ce sera finalement la voie retenue puisque, « accordée » unilatéralement lors de la conférence de presse du 5 septembre 1961, la reconnaissance du « caractère algérien » du Sahara permettra, grâce aux bons offices suisses, la reprise des contacts avec le FLN.

86. Après avoir durant tout l'été consulté ces commissions d'élus – qui devaient donner corps au projet alternatif du Général de venir à Alger en octobre installer le « comité exécutif » d'une Algérie algérienne – Joxe les rencontra encore à Alger le 28 octobre et c'est seulement à cette occasion que Morin comprit que, sans tambour ni trompette, l'idée était abandonnée. (cf. son témoignage, *op. cit.*, chapitre 9). Choisis par Morin pour leur gaullisme, ces élus européens et musulmans n'étaient guère représentatifs.

87. Le 29 août, une longue note pour Debré et Joxe prescrivit une « préparation active » de cet éventuel regroupement « des européens et des musulmans résolus à rester avec la France », sous protection militaire, dans une zone limitée mais avec « dégroupement de cette zone des musulmans mal disposés » (LNC). Mêmes positions lors des conseils de ministre du 15 juin (« La carte est prête »), du 2 août, du

Interprété comme un signe de faiblesse du Général et alourdi par les réactions à l'attentat dirigé contre lui le 8 septembre[88], ce long temps d'incertitude entretint chez les adversaires du dialogue avec le FLN des raisons d'espérer « un changement de la politique gaulliste » et des raisons d'approuver ceux qui disaient pouvoir « par leur combat, modifier le cours des choses ».

De juillet à octobre, portée par le tintamarre des plasticages et par une propagande intense et spectaculaire[89], l'audience de

---

30 août et encore du 20 septembre (« Il faudra mettre les français dans un coin »). On doit reconnaître que, durant ces mois d'été où de Gaulle vitupérait un FLN indocile et encourageait le député Alain Peyrefitte dans sa démarche médiatisée en faveur de la partition, jamais lui-même n'employa le terme de « partage ». Et – bien qu'il ait le 20 septembre affirmé à ses ministres : « Je n'exclus aucune de ces trois solutions » – il est sans doute exact que, s'il mit en avant la solution du « regroupement », ce fut pour faire pression sur le FLN. Il reste que l'idée acquit alors en Algérie une forte vraisemblance. Au point que le FLN fit du 5 juillet « une journée nationale contre la partition » (cf. infra son déroulement). Et au point que, jusqu'en janvier 1962, Morin et Ailleret firent étudier les modalités pratiques de cette opération (ce que l'OAS sut). Ces propos présidentiels, tenus ex cathedra durant plusieurs mois, contribuèrent à la confusion des esprits. Parfois assortis de promesses faites aux européens et aux musulmans fidèles – comme « *leur protection sera en tout cas assurée… dans des zones de sécurité* » (conférence de presse du 2 octobre) –, ils furent source de faux espoirs et nourriront en 1962 contre de Gaulle de mortelles rancunes.

88. Perpétré par un groupe activiste de métropole inconnu de l'OAS d'Alger (qui fut totalement surprise par la nouvelle), l'attentat manqué de Pont-sur-Seine amena en effet l'opposition parlementaire de gauche à se demander quel serait l'avenir du régime au cas où le Général viendrait à disparaître (le 25 septembre Pierre Mendès France se proposa, assez ridiculement, comme recours à la place de de Gaulle « pour devancer la guerre civile »). Et le climat politique se dégrada : le MRP s'inquiéta de la fragilité du régime, le parti radical se prononça pour le partage et, la répression fut jugée insuffisante par le conseil national de la SFIO, où Gaston Defferre déclara : « Le seul moyen de venir à bout des gens de l'OAS est de les pendre ou de les fusiller ». Une motion de censure socialiste n'aboutit pas mais la bronca parlementaire fit que le 20 septembre le Général dut renoncer à l'article 16 – qu'il avait pourtant, contre la lettre de la Constitution, annoncé vouloir conserver jusqu'au règlement final du conflit.

89. Souvent bien documentée grâce à de nombreuses « fuites » civiles et militaires, cette propagande OAS ne brillait pas par l'objectivité et la modération. Mais elle était surabondante (certains journaux clandestins étaient tirés en 10 000 exemplaires) et elle réussit un coup de maître en réalisant le 5 août sa première émission-pirate. Dès lors, elle nargua le pouvoir et, interprétées comme une marque de « la puissance de l'OAS », ces émissions radio se multiplieront. Il y en eut à Alger 10 en 3 mois. En dépit de grands efforts de détection et malgré quelques saisies d'appareils émetteurs, jamais plus elles ne cesseront. Encore le 17 juin 1962, suite à « l'accord FLN/OAS »

l'OAS s'accrut donc régulièrement chez les européens qui, malgré des réticences, finirent en majorité par admettre les assassinats ciblés que commencèrent alors à pratiquer les commandos Delta[90] : 5 en juillet, 7 en août, 10 en septembre, 18 en octobre (Parmi eux l'assassinat le 31 août du commissaire Mohamed Ouamri, que suivra le 20 septembre celui du commissaire Alexis Goldenberg).

C'est à partir de *septembre* – suite à la volonté affichée par le Général de vouloir « se débarrasser de la question algérienne avant la fin de l'année » – que se réalisa chez eux le basculement psychologique décisif. Il s'opéra en deux mois, se traduisit par un glissement massif vers une sympathie active[91]et, dès la fin du mois, Salan put, à la radio clandestine, déclencher « une opération de contrôle du tonus et de la discipline de la population » (sous la forme de 4 jours de manifestations diverses que les BQ/DSNA jugèrent « réussies »).

Cette opération généra en *octobre* un fort climat de tension auquel ajoutèrent des rumeurs de tortures sur des militants OAS arrêtés par la police (cf. chapitre 2) mais dont le facteur principal était que, depuis mai, l'activité terroriste urbaine du FLN allait croissant – pour des raisons stratégiques de long terme (montrer qu'à Évian le GPRA n'était pas allé à Canossa) et pour des raisons tactiques de court terme (montrer qu'il était capable de « répondre à l'OAS »).

2- Un FLN qui « roule pour l'OAS »

Cette formule de Morin[92] résume très bien le rôle indirect et sans doute involontaire que, durant ces mois, le FLN

(chapitre 19), c'est par la voie d'une émission-pirate que Susini ordonnera la fin des attentats !

90. Ils les croyaient « justifiés » – car l'OAS les glorifiait dans de nombreux « bulletins opérationnels » – et ils les mettaient en balance avec ceux de longue date commis contre eux par le FLN. (L'opinion métropolitaine, non soumise aux attentats du FLN, ne comprit jamais cet état d'esprit. Elle ne l'a toujours pas compris)

91. Ce mouvement fut alors organisé par secteurs professionnels et, appuyé par des attentats contre ceux qui s'y dérobaient, il créa un climat favorable aux complicités, aux délations… et aux règlements de comptes. (Cf. Le Doussal, *op. cit.*, page 832).

92. *Op cit.*, page 215.

eut dans la montée de l'emprise de l'OAS sur les européens.

Déjà inquiets des incidences sur leur sécurité quotidienne des mesures prises par de Gaulle pour « alléger » les moyens militaires présents en Algérie contre le FLN, ils constatèrent en effet

– que, loin de faire écho à l'IOO, le FLN augmentait le volume de ses activités armées[93]

– que, loin de chercher à créer un climat apaisé, le FLN durcissait son action politique.

Ce qui, constata Morin, les « incita à se jeter davantage dans les bras de l'OAS ».

Un terrorisme qui s'accroît

Même si le peu d'éléments d'archives disponibles rend aujourd'hui difficile (et laborieux[94]) de fournir, pour chacun des 5 mois de l'été 1961, un bilan précis de ce que fut *dans le Grand-Alger*[95] le terrorisme FLN, on peut affirmer qu'il était élevé et

93. Après avoir crû en juin et juillet jusqu'à 1045 et 1053, soit le double de ce qu'il était avant l'ouverture d'Évian, le nombre mensuel des actions armées du FLN *dans l'ensemble de l'Algérie* descendit à 776 en août (en conséquence de la fin de l'IOO) mais remonta à 861 en septembre et à 922 en octobre – avec une tendance très nette à compenser la baisse du nombre des actions « militaires » menées dans le bled contre une armée française en rétraction et en perte de moral par une augmentation du nombre des attentats urbains. Et comme le FLN n'utilisait pas le plastic « démonstratif » alors cher à l'OAS, la plupart de ses actions de terrorisme urbain –jets de grenade dans des lieux publics (cafés, autocars, boulodromes…) ou attentats individuels (en général au pistolet) – étaient meurtrières. Les BQ/DSNA ne fournissent malheureusement pas leur bilan en tués et blessés, alors qu'ils le fournissent chaque quinzaine pour l'OAS. Une chose est sûre, c'est que – *au moins jusqu'en janvier 1962 – le nombre des tués par le FLN resta en Algérie – et même à Alger – supérieur à celui des tués par l'OAS.*

94. Je n'en ai trouvé aucun bilan global. Il faut donc procéder par recension des attentats qui étaient rapportés au SRPJ (ANOM-SRPJ Alger-289/B et A) ou qui étaient évoqués lors des réunions hebdomadaires du CRA d'Alger-Sahel (ANOM-Alger-SRPJ 301). Sur ce qu'étaient les CRA, voir chapitre 2.

95. Constitué en 1959 par la fusion de 9 communes, le Grand-Alger comptait à cette date 750 000 habitants, dont 400 000 musulmans. Entre 1959 et 1961, par afflux de réfugiés fuyant l'insécurité du bled, le nombre de ces derniers s'était accru, sans doute au-delà de 500 000. Avec les militaires, la population totale devait avoisiner 900 000, faisant alors d'Alger, disait-on, « la seconde ville de France ! ».

que, malgré un bref passage à vide consécutif à des opérations faites par les militaires[96], il était « en dialogue » avec celui de l'OAS.

Ce terrorisme était élevé.

J'ai pu établir les bilans de juin (20 tués et 68 blessés, lors de 23 jets de grenade et 20 attentats au PA), de juillet (10 tués et 28 blessés), de septembre (21 tués et 68 blessés) et d'octobre *(*29 tués et 86 blessés) mais je n'ai pu reconstituer totalement celui d'août, sans doute du même ordre de grandeur[97]. A s'en tenir aux seuls 4 mois connus avec exactitude, il y eut donc à Alger, au cours d'environ 170 attentats FLN, 80 tués et 250 blessés. Parmi les tués, la moitié d'européens. Dénoncés par l'OAS comme la conséquence de l'IOO et de « la politique gaulliste »[98], ces attentats firent peur et ils exaspérèrent les européens – certains allant jusqu'à des manifestations de déraison collective (telle le 12 juin après le meurtre d'un garçon juif de 13 ans ou telle le 5 juillet après le viol suivi d'assassinat de la jeune Christiane Martinez, 10 ans[99]).

---

96. Le 8 août le chef de la wilaya 4, qui couvrait Alger, avait été tué près de Blida et en septembre les responsables de la zone d'Alger avaient été arrêtés. Parmi eux, son « capitaine ALN » et un certain Chabane Slimane, qui commandait un groupe auteur à Alger de 24 attentats. (Détails dans Le Doussal, *op. cit*., page 821).
97. Ainsi, durant la seule matinée du 19 août, il y eut 5 attentats au pistolet contre des européens. C'était la traduction d'un tract de la wilaya 4 qui, intitulé « La riposte nécessaire », appelait au « châtiment des coupables » (d'attentats OAS). En fait, les européens visés étaient tous des petites gens habitant en quartier mixte et choisis sur la base de rumeurs alimentées par des ragots de voisinage. Des documents d'archives le prouvent d'abondance. Dans la guerre des terrorismes, les réputés « OAS » visés par le FLN n'étaient en général pas mieux choisis que les réputés « FLN » choisis par l'OAS.
98. Le fait n'était pas niable car il n'y avait eu dans le Grand Alger en quatre mois, *de janvier à avril 1961*, que 18 attentats FLN qui avaient fait 6 tués, soit *12 fois moins!* (Robert Davezac, *La montée des violences dans le Grand-Alger 1958/1961*, thèse Toulouse, 2008).
99. Son enterrement le 8 à Bab el Oued fut suivi de lynchages (10 musulmans blessés). Il n'y avait plus eu à Alger de lynchages de musulmans par des européens depuis les attentats FLN qui en 1956 avaient ouvert de façon sanglante l'engrenage de « la bataille d'Alger ». Ce quartier très populaire était habité par 60 000 personnes, en majorité européennes.

Ce terrorisme élevé était « en dialogue » avec celui de l'OAS[100].

Chaque camp menait en effet un double « combat » :

– le FLN s'en prenait à ses « ennemis » (c'est-à-dire aux militaires/policiers et aux européens – tous vus comme des suppôts de l'OAS) et à ses « traitres » (messalistes[101], élus, moghaznis des SAS et autres musulmans qui ne lui étaient pas acquis ou refusaient de le servir).

– et, de même, l'OAS s'en prenait à ses « ennemis » (« les FLN ») et à ses « traitres », c'est-à-dire au « gouvernement de trahison », à ses institutions et à ceux qui le servaient (policiers) ou qui l'approuvaient (gaullistes, communistes, libéraux,..).

Et chaque mois ce « combat » se durcissait, août/ septembre ayant à cet égard marqué une escalade car c'est durant ces mois que l'OAS d'Alger, adoptant des pratiques terroristes utilisées depuis 6 ans par le FLN, entra à son tour dans deux domaines où elle excellera et qui feront en 1962 sa triste renommée : celui (très connu) des mitraillages aveugles[102] et celui (moins connu) des enlèvements suivis d'exécutions[103].

100. Détails chiffrés et documentés dans Le Doussal, *op. cit.*, chapitre 19. *En octobre, le FLN fit à Alger, 29 tués et l'OAS 15. C'est pourtant de l'OAS que la presse parlait le plus.*

101. C'est fin octobre que les militaires reçurent d'Ailleret l'ordre de ne plus « tolérer » les attentats anti-FLN du Front Algérien d'Action Démocratique (FAAD), groupuscule issu en 1960 d'une scission du MNA et depuis lors aidé par les services secrets (SDECE). Cf. une histoire du FAAD dans Faligot/Guisnel/Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, La Découverte, 2012.

102. Le premier de la longue série des mitraillages qui seront exécutés au pistolet-mitrailleur (PM) par l'OAS d'Alger semble avoir eu lieu le 1er septembre 1961 et avoir été dirigé contre un café maure dit « FLN » (3 tués, 2 blessés). Du mitraillage présumé « ciblé » au mitraillage aveugle, le pas sera vite franchi. Il l'était depuis longtemps par le FLN qui le 8 septembre mitrailla un café européen (3 tués, 3 blessés) et le 30 une boulangerie (1 tué, 1 blessé).

103. C'est semble-t-il le 19 août (ANOM-SRPJ/289A) que l'OAS d'Alger rejoignit le FLN dans son abjecte pratique – ancienne, fréquente et parfois massive – des enlèvements suivis d'exécutions, avec mutilations ou actes de barbarie, souvent après tortures. (Multiples exemples avec photos dans la littérature, dont Le Doussal, *op. cit.*, ouvrage qui témoigne aussi de la façon progressive dont, à partir de 1956, en

En réalité, il s'agissait d'un combat confus et indirect – car les tueurs FLN et OAS avaient peu de chances de se rencontrer dans les rues d'Alger en bataille ouverte – mais il ne faisait de doute pour personne que l'objectif du FLN était d'asseoir son autorité sur la ville (notamment en chassant les européens résidant dans les quartiers en majorité musulmans) et que l'objectif de l'OAS était de l'en empêcher, soit en s'attaquant directement à ses militants et à ses « repaires », réels ou supposés, soit en tirant la conséquence du fait – selon elle évident – que le FLN ne pouvait espérer atteindre cet objectif qu'« avec la complicité de la France », de ses représentants, de son Armée, de sa police, etc.

Aux prises avec des forces hostiles déséquilibrées (d'un côté un FLN clandestin actif mais, à Alger petitement implanté[104] et de l'autre un énorme et ostensible appareil d'État), l'OAS fut amenée à diriger ses attentats plus souvent contre les « complices du FLN » – au sens large! – que contre le FLN lui-même. Et elle le fit en se recherchant des cibles spectaculaires et en claironnant ses « exploits », alors que le FLN œuvrait dans

---

réponse au FLN, une partie de l'Armée glissa insidieusement de *la lutte anti-terroriste* – légale et légitime – au *contre-terrorisme* – illégal et illégitime). Ce jour-là, 19 août 1961, on découvrit en effet à Alger, dans un sac, un cadavre avec pancarte « FLN. J'ai été FLN. J'ai payé. » Au fil des jours et notamment en 1962, de telles « découvertes de cadavre » (musulman, européen ou indéterminé) alimenteront une des rubriques les plus révoltantes du corpus des constats d'attentats effectués au jour le jour par la Police d'État d'Alger. *Jusqu'en avril 1962*, l'OAS – ou du moins des gens s'en réclamant – y aura la plus grande part et y fera parfois preuve d'une indicible sauvagerie. Exemples à l'appui, je reviendrai plus loin sur ce si pénible sujet – qu'il faudra conserver à l'esprit lorsque on évoquera ce que seront à partir d'avril 1962 les « disparitions » d'européens (en fait, pour la plupart, leurs assassinats après tortures par le FLN).

104. Et de surcroit divisé car il y avait rivalité et concurrence d'activités entre les wilayas 4 (Algérois) et 3 (Kabylie). Cf. sur le « catastrophique état d'anarchie » régnant alors dans la wilaya 4 « ravagée par les purges internes », le témoignage de Zerari Rabah alias commandant Azzedine dans *Et Alger ne brûla pas*, Stock, 1980. Arrivant à Alger seulement en janvier 1962, venant de Tunis et nanti d'un ordre de mission du GPRA pour réorganiser la wilaya 4, il ne pourra pas s'imposer aux chefs du maquis et devra se replier sur la zone d'Alger-ville, où il parviendra effectivement à exercer une autorité sans partage. Il sera le 1er avril 1962 autorisé par le GPRA à y reconstituer la Zone Autonome d'Alger (ZAA) disparue en 1957 suite à « la bataille d'Alger ». Il deviendra son chef « historique » et, comme nous le verrons, il jouera après le 19 mars un très grand rôle.

un silence quasi-total. Il s'ensuivit, durant ces 5 mois, des relations de presse elles aussi déséquilibrées qui « privilégiaient » les actions de l'OAS – y ajoutant même parfois des crimes où elle n'avait pas part.[105]

Une activité politique qui se durcit

Prenant acte de déclarations présidentielles sur un possible « regroupement » géographique des diverses populations, le GPRA fit de *la journée du 5 juillet* (jour anniversaire de la prise d'Alger en 1830) une « journée nationale de lutte contre la partition ». Précédée le 1er par des grèves-surprises accompagnées de manifestations de foule, cette journée prit çà et là en Algérie un caractère insurrectionnel, que l'Armée réprima « avec vigueur » (plus de 100 tués et 400 blessés). Une vigueur que l'opinion musulmane enregistra avec amertume et qui montra à Morin que, vis-à-vis du FLN et malgré les négociations en cours, l'Armée n'avait toujours pas « viré sa cuti » pro-européenne. À Alger où, par crainte de « provocations OAS » (qui n'eurent pas lieu[106]), 4 000 militaires renforçaient les CRS et les gendarmes mobiles (GM), il n'y eut, le 1er et le 5, « que » 14 tués et 70 blessés mais la vue de foules musulmanes agressives réveilla chez les européens, avec le souvenir des journées de décembre 1960, leur peur ancestrale d'émeutes djihadistes et elle les fit prêter oreille à ceux qui disaient pouvoir « les défendre »[107].

Cette sympathie envers l'OAS s'accentua lorsque, le 27 août, réuni à Tunis, le « parlement » du FLN[108] démit le pro-occi-

105. Autorisée par la croissance des « attentats d'origine indéterminée » dits AOI, cette pratique était favorisée par le service d'information de la Délégation Générale. Sur ces AOI, exemples dans Le Doussal, *op. cit.*, pages 849 ou 866

106. L'OAS aussi était hostile à la partition, qu'elle voyait comme « un abandon en deux étapes ».

107. Le réflexe était mauvais mais, dans les grandes villes, il fut bien réel. Les européens des petites villes et des campagnes ne le partagèrent pas, sachant d'expérience que seule l'Armée était capable de les protéger.

108. Il s'agissait du Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), où régnaient déjà les rivalités et surenchères qui conduiront le FLN à sa crise historique de l'été 1962. La tendance y était alors à remercier l'URSS de son aide en se montrant favorable à une « révolution socialiste ».

dental Ferhat Abbas de son poste de Président du GPRA pour le confier à Benkhedda Benyoucef, présenté comme « l'homme de Moscou ». Il leur apparut alors que Ferhat Abbas ne serait pas « le Bourguiba algérien » et qu'en le marginalisant *le GPRA fermait la voie à une indépendance menée « à la tunisienne »,* par étapes et vers un modèle démocratique. Il y aurait donc épreuve de force : ne fallait-il pas s'y préparer ?

Accusant de Gaulle de duplicité politique à son égard – ce qui n'était pas faux – et de complicité avec l'OAS – ce qui n'était pas vrai –, le FLN continua tout l'été à maintenir la pression en organisant ça et là des mouvements de foules avec drapeaux et parfois présence de maquisards armés : ils furent l'occasion d'« incidents » avec les militaires du service d'ordre et confortèrent les européens dans leurs craintes et leurs colères, donc dans leur choix de l'OAS. Octobre connut plusieurs de ces rassemblements et se termina dans une grande fébrilité, entretenue par la préparation de *la journée du 1er novembre* (7e anniversaire du 1er novembre 1954). Annoncées par le GPRA comme devant être pacifiques, les manifestations des 1er et 2 ne le furent pas toujours et il y eut en Algérie quelque 100 tués et 300 blessés[109]. À Alger-ville, confié à des forces de l'ordre en majorité policières – CRS ou gendarmes mobiles (GM) – et sévèrement quadrillé par peur des provocations OAS (qui, une nouvelle fois n'eurent pas lieu[110]), on ne dénombra « que » 6 tués et 94 blessés, mais au prix de la tolérance du libre déploiement, pour la première fois dans la ville, des « emblèmes du FLN » (le futur drapeau national algérien)[111]. Ce qui fut présenté par l'OAS comme un nouveau défi lancé par le FLN et ressenti par maints européens et militaires comme une nouvelle preuve de la « trahison » gaulliste.

109. Relation détaillée dans le Doussal, *op. cit.*, page 853.

110. Les quartiers européens restèrent déserts : Peur du FLN ? Effet du mot d'ordre de l'OAS (qui avait fait sauter 43 plastics la nuit précédente) ? Ou efficacité de cette forme de prise d'otage qu'avait été la veille « l'arrestation préventive » de 140 réputés activistes ?

111. Ces drapeaux étaient déjà apparus dans certain quartiers d'Alger durant les journées de décembre 1960 mais leur présence avait alors été subie – et non ouvertement acceptée.

Les effets de la montée de l'OAS

Ils furent nombreux tant chez les musulmans – partagés entre peur et désir de vindicte[112] – que chez les européens, où s'installèrent des comportements dont certains seront durables et rendront difficile le lancement de la mission C.

On peut citer *leur foi dans le contenu de la propagande de l'OAS,* malgré ses outrances et ses invraisemblances. Jusqu'au 26 mars 1962 et la fusillade de la rue d'Isly, cette foi restera vivace et elle rendait illusoire la croyance des autorités qu'elles pourraient, par la répression, « faire réfléchir » les européens.

On peut citer aussi, à côté de quelques refus qui ne tirèrent guère à conséquences[113], *leur large acceptation des mots d'ordre de l'OAS* ce qui emporta notamment :

– la création de ces « réseaux de soutien » qui sont indispensables à la vie de toute organisation clandestine[114] ;

– l'apparition d'*un climat de complaisance,* dont la mission C devra, en décembre, trouver les moyens de neutraliser les effets. Quasi-général, ce climat était particulièrement sensible ;

112. La peur les conduisait à protéger leurs quartiers par des « barrages » et des « contrôles » populaires que le service d'ordre dispersait. La vindicte les conduisait à des « représailles » par des attentats et des lynchages dont le CRA s'efforçait d'arrêter les auteurs.

113. Tel celui de l'interdiction des départs en vacances en métropole. Sanctionné un temps par de nombreux plasticages d'appartements, véhicules, agences de voyage, etc., il se heurta à une impopularité générale et fut vite abandonné. Tel aussi le projet de la remise sur pied des anciennes Unités Territoriales (UT), ces formations militaires de proximité qui en 1958/59 avaient mobilisé les européens contre le FLN en service auxiliaire pour des gardes d'objectifs « sensibles » et qui avaient été désarmées et dissoutes en 1960, après « la semaine des barricades ». Personne ne comprit comment, sans soutien militaire, il serait possible de les revivifier. À l'origine du projet, le Front nationaliste l'abandonnera rapidement et se bornera à créer quelques « commandos Z » qui ne totaliseront jamais plus de 100 voire 200 membres et finiront par se diluer ou par intégrer l'OAS.

114. Faux papiers, planques, automobiles, « boîtes aux lettres », renseignements, argent, déplacements et passages de frontières, etc. Bien que périodiquement démantelés par la mission C puis affaiblis par l'exode des européens, ces « réseaux » subsisteront jusqu'en juin 1962 et ce sont eux qui permettront alors la fuite d'Algérie de pratiquement tous les chefs OAS encore libres.

– dans le corps de santé et médical qui, majoritairement acquis à l'Algérie française, transformait en farce l'hospitalisation des OAS arrêtés[115] ;

– parmi le *personnel de la DSNA* qui, déjà peu zélé du fait de son hostilité au FLN, était soumis à une énorme pression multiforme[116] visant à le rendre, face à l'OAS, *inefficace par inertie*. Objectif souvent atteint, malgré les efforts d'une hiérarchie politiquement fidèle et malgré l'engagement courageux de policiers minoritaires. « Durer sans se mouiller » devint alors le souci dominant de beaucoup de policiers « locaux » car, mêlés à la population, ils avaient la crainte des attentats qui, dirigés contre eux, mettaient – « accidentellement » mais réellement – leurs familles en péril.[117]

Enfin, s'agissant toujours des effets de la montée de l'OAS, on doit noter le *changement du comportement psychologique des européens.* Dans le temps même où le FLN augmentait le nombre de ses attentats, la propagande OAS sapait la confiance qu'ils avaient jusqu'alors eue dans l'aptitude – et la volonté – des pouvoirs publics à « les protéger du terrorisme ». D'où chez certains, notamment chez les plus jeunes et en quartiers populaires (Bab el Oued, Champ de manœuvres,..), le développement d'un inédit « esprit de riposte » qui se traduisit parfois – immédiatement après un attentat FLN ou à l'occasion d'un enterrement de victimes – par d'épisodiques éruptions de colère

115. Admis avec complaisance à l'hôpital universitaire Mustapha, ils s'en évadaient en nombre (ainsi le 6 septembre, 7 dangereux détenus furent-ils libérés par un commando armé) et ceci presque quotidiennement, malgré les rigoureuses mesures prises par le commissaire central PE, tant préventivement (280 gardiens de la paix en service par jour!) qu'après-coup (fouilles complètes de l'hôpital par les CRS, sanctions contre les policiers, etc..). Détails sur ce problème dans Le Doussal, *op. cit.*, page 877, note 187.

116. Par tracts, menaces, plasticages ciblés et attentats physiques. Les témoins étaient intimidés, les enquêteurs plastiqués, etc.

117. Rien qu'en octobre, il y eut à Alger 17 attentats contre des policiers. Le 6 octobre, l'explosion d'un plastic contre le domicile de l'un d'eux nécessita l'amputation des deux jambes de son épouse.

avec lynchage des auteurs (présumés) de l'attentat et, par contagion, de celui de musulmans présents. Ce fut le début de ce que la presse nomma les « ratonnades » qui, en septembre/octobre, survinrent effectivement dans les villes d'Algérie[118], fournissant à la propagande du FLN et du gouvernement le thème porteur de la dénonciation du « racisme des européens »[119].

Répondant à un désir profond (de représailles? d'auto-défense?), cet esprit de riposte existait aussi chez la jeunesse musulmane, dans d'autres quartiers populaires (La Casbah, Belcourt,..), ce qui mit alors en branle la redoutable mécanique de ces *chocs intercommunautaires* – qui étaient « ce que de Gaulle redoutait le plus »[120] et qui, par voie de conséquence, devinrent la hantise de Morin. Mettant en jeu des effectifs considérables et des méthodes de plus en plus drastiques, il s'efforça de les

118. À Alger, il y en eut en août, le 20 et le 27, 1 tué; en septembre, le 12 et le 13, à Bab el Oued, 9 tués, 19 blessés; et encore le 22 octobre, 1 tué. Mais c'est à Oran qu'eurent lieu les plus nombreuses et les plus graves: en août – le 18, 11 tués et 38 blessés et le 28, 5 tués, 26 blessés –, en septembre et surtout en octobre (du 9 au 24 20 tués – détails dans Le Doussal, *op. cit.*, page 852).

119. Les musulmans étaient par certains d'eux appelés « ratons » Du fait que d'autres catégories de lynchages ne reçurent pas de noms spécifiques, il ne faudrait pas déduire qu'elles n'existaient pas. En 1961/62, à Alger, des musulmans lynchèrent des européens, des musulmans lynchèrent des musulmans (« harkis » notamment, par exemple le 30 août) et des européens lynchèrent des européens (gaullistes, « barbouzes »). *Au-delà d'un certain niveau d'insécurité et de colère, ce phénomène universel qu'est le lynchage est, hélas, difficilement évitable*. Il est aggravé par le racisme (réciproque) mais n'a pas besoin de lui pour exister: les exemples historiques abondent. Ce qui, durant ces mois, faisait la différence principale c'était moins « l'incident » en lui-même que son extension et sa durée, en fonction de la façon dont il était plus ou moins vite et plus ou moins énergiquement pris en charge par les forces de l'ordre. S'agissant de lynchages de musulmans, il y eut d'évidence des cas de carences du service d'ordre policier ou militaire. Tel le cas constaté par Morin à Bab el Oued les 12 et 13 septembre lors des obsèques de 3 européens tués par attentats FLN. Dans un note conservée aux AD (Ambassade Alger-A/49), il dénonce « l'inefficacité du service d'ordre dont les forces spécialisées répugnent à intervenir contre la population européenne » (10 tués et 20 blessés, aucune arrestation), rend compte de sanctions prises (deux officiers GM punis pour « manque de fermeté ») et décrit le « dispositif considérable » mis en place pour à l'avenir réglementer ce type d'obsèques et « contrôler des foules déchainées »: surveillance « horizontale » par 3 500 hommes, surveillance « verticale » par hélicoptère, prescriptions pour l'éventuelle ouverture du feu, etc..

120. Selon Morin (*op. cit.*, page 246), de Gaulle y voyait « une mise en cause de toute la politique de rapprochement qui, depuis 1958, était la base de son action ».

prévenir et de les maitriser, sans jamais totalement y parvenir.

Hostiles à ces « ratonnades » – au nom de « l'esprit du 13 mai » et de « l'Algérie française, qu'on ne fera pas sans les musulmans » – les dirigeants OAS tentèrent plusieurs fois de s'y opposer – par tracts[121], consignes et même interventions militantes avec menaces de mort – mais sans succès.

Incapables d'imposer cette ligne à leur base populaire, les chefs des cinq secteurs OAS existants dans le Grand-Alger[122], en général officiers déserteurs, finiront par plus ou moins laisser faire, illustrant ainsi un des aspects du clivage qui existait depuis le début entre eux-mêmes – chez qui « l'obéissance aux ordres » restait un devoir – et cette base (civile) qui émanait de la population et chez qui l'émotionnel tenait souvent lieu de réflexion[123]. Clivage qui, en avril 1962, après l'arrestation de Salan, disloquera l'OAS

Mais, fin octobre 1961, on n'en était pas là : l'OAS d'Alger restait en croissance et la lutte menée contre elle depuis avril s'était révélée – et restait – bien difficile.

---

121. « Ne frappez pas des innocents. Ne compromettez pas la victoire par de criminels agissements que condamne notre chef, le général Salan » ou bien « C'est un piège tendu par les provocateurs gaullistes : n'y tombez pas », etc. Nombreux exemples en archives (certains textes reproduits dans Le Doussal, *op. cit.*, page 852).
122. Orléans-Marine (incluant Bab el Oued), Alger-centre, El Biar, Maison-Carrée et Hussein-Dey. Chiffre parfois porté à 6 par inclusion du secteur de Guyotville, voisin mais rattaché à une autre zone.
123. Au gré des arrivées et des arrestations, ces secteurs changeront plusieurs fois de chefs. Ceux-ci formeront en novembre ce qu'on appellera « le soviet des capitaines ». En fait, ceux qui étaient d'ex-militaires auraient préféré la guerre ouverte au combat clandestin et « la plupart ne parviendront à influencer leurs secteurs qu'en suivant leurs troupes plutôt qu'en les guidant » (Monneret – *op. cit.*, page 22). Fin mars 1962, certains – tel le capitaine Pierre Montagnon – solutionneront leurs problèmes de conscience en choisissant de quitter « le climat putride » d'Alger pour partir au maquis des Beni-Boudouane lutter contre le FLN. Voir sur son cas le tome 2 de ses récents Mémoires : *L'Honneur, pas les honneurs – le soviet des capitaines* (Bernard Giovanangeli Éditeur – 2019).

Chapitre 2
Une lutte anti-OAS à la peine

L'organisation de la lutte : « À l'Armée, le FLN ; à la Police, l'OAS ».

– **Avant le putsch**, la DSNA seule

– **Après le putsch**, face à une OAS nouvelle, la DSNA s'organise (contrôleur général Grassien) et reçoit l'aide de deux nouveaux acteurs : la Sécurité Militaire et la Gendarmerie Mobile (colonel Debrosse).

Les difficultés de la lutte : une impulsion gouvernementale hésitante, des acteurs locaux peu motivés et des renforts policiers insuffisants, face à des adversaires prêts à la guerre civile

Ses principaux épisodes :

– **septembre**, l'affaire Gingembre et l'usage de la torture
– **octobre**, l'assassinat du commandant Poste et la crise de la coordination policiers/militaires
– Le départ de Grassien et de Debrosse crée un vide.

Ses résultats : ils sont notables mais insuffisants car, fin octobre, Salan court toujours et l'influence de l'OAS est à son apogée.

Pour politiquement la contrer, on pense à Paris aux gaullistes du MPC et Frey demande à Morin de soutenir Bitterlin, son chef.

Lancée par la mise en œuvre de l'article 16 de la Constitution, orientée par le Comité des Affaires Algériennes (CAA) que le Général présidait[124], animée depuis Paris par le tandem ministériel Joxe/Messmer (respectivement ministre de l'Algérie et ministre des Armées) et orchestrée à Alger par le trio Morin/Aubert/général Ailleret[125], la lutte anti-OAS menée en Algérie fut, de mai à octobre 1961, impuissante à empêcher la montée de l'organisation terroriste, dont l'influence atteindra en novembre son point culminant.

Après avoir situé l'agencement et les divers acteurs de cette lutte, nous dirons ce que fut son déroulement (principaux épisodes et principales évolutions).

Ce qui nous montrera au passage les nombreuses raisons de son insuffisante efficacité. En rappelant que – comme nous l'avons vu – la principale de ces raisons fut que la lutte manqua alors d'une impulsion claire car, hésitant sur la voie politique à suivre, jusqu'en novembre le général de Gaulle s'y impliqua fort peu[126].

124. Créé en février 1960 – pour diluer le rôle de Debré qui en janvier, lors de la crise des barricades, avait « flotté » – ce CAA rassemblait à Paris autour de de Gaulle, – quand il le jugeait de besoin – Joxe, Pierre Messmer et une petite dizaine de ministres et hauts-fonctionnaires qui avaient compétence pour l'Algérie en matière d'organisation et d'ordre public: parmi eux le ministre de l'Intérieur Roger Frey, Morin (puis son successeur Christian Fouchet) et le général Ailleret (puis son successeur le général Fourquet). De Gaulle signait le relevé de ses « décisions ». En réalité ce CAA ne jouera jamais qu'un rôle de coordination, ainsi que le montrent ses archives, qui sont conservées aux Archives diplomatiques (AD) de Nantes (SEAA-Alger-Amb/A/49) et dont le général Maurice Faivre a publié des extraits dans son livre *Les archives inédites de la politique algérienne – 1958/62* – L'Harmattan, 2006.

125. Aubert était sous les ordres de Morin. Rattaché à Paris au chef d'État-major de l'Armée, Ailleret ne l'était pas, d'où entre les deux hommes un certain nombre de divergences tactiques que de Gaulle seul pouvait trancher, ce qu'il ne fera que le 5 mars 1962.

126. Il n'y eut d'avril à début octobre 1961 que 4 réunions du CAA et il faudra attendre celle du 26 septembre pour qu'on s'y soucie de la centralisation de la lutte anti-OAS et des moyens policiers à lui affecter. De même, c'est en vain qu'on cherche dans les notes prises lors des conseils des ministres de l'époque, la moindre allusion à la lutte anti-OAS en Algérie. Ces notes sont celles de Louis Terrenoire, ministre de l'Information (Fonds privé-AN-499AP/30) et de Roger Belin, secrétaire général du gouvernement, qui en donne un bref résumé dans son livre *Une République chasse l'autre* (Michalon, 1999).

C'est donc dans un constant climat d'incertitude de l'avenir que, durant ces six mois, cette lutte se développa.

Pour ceux, civils et militaires, qui à Alger avaient charge de la mener – et dont beaucoup depuis 1954 avaient vécu sur place bien des retournements politiques – ce climat était peu mobilisateur, d'autant qu'ils se demandaient quel serait le rôle de l'OAS s'il y avait partage. Resterait-elle partout un ennemi ? Ou bien, contre le FLN, deviendrait-elle, dans certaines zones, une sorte d'alliée ?

Contribuèrent aussi à leur faible motivation la crainte croissante des attentats ciblés que l'OAS dirigeait contre eux[127] et, accessoirement, une baisse d'estime pour leurs chefs, qui « désertaient Alger » pour aller s'installer dans des lieux militairement surprotégés : le 20 juillet, Ailleret et son État-Major Interarmes (EMI) à La Reghaia, à 30 kilomètres à l'est, et en septembre Morin/Aubert pour la cité administrative du Rocher-Noir à 50 kilomètres, également à l'est[128].

L'organisation de la lutte : un principe simple, d'application difficile

Hérité de ce qu'avait été la lutte anti-activiste avant le putsch,

127. Souvent victimes d'attentats urbains du FLN, les militaires ne seront visés par l'OAS qu'à partir de fin octobre 1961 et de façon marginale. Les policiers le furent par contre dès le 31 mai et ils le seront systématiquement durant tout l'été. Détails dans Le Doussal*, op. cit.,* pages 871 *sqq*.

128. Décidée après la semaine des barricades de 1960 pour soustraire les autorités locales à la pression des activistes algérois (mais pas encore terminée au moment du putsch), la rapide construction, en un lieu « paradisiaque », au bord de la mer (aujourd'hui Boumerdes) de cette vaste « cité administrative » avec villas et logements fut un exploit technique, au service d'une politique très pertinente puisque c'est l'existence de Rocher Noir – dont l'OAS ne réussira jamais à perturber sérieusement le fonctionnement – qui assurera la sécurité de Morin et qui, après le 19 mars 1962, abritera Fouchet et l'Exécutif Provisoire. En septembre 1961 beaucoup se posaient néanmoins des questions sur l'opportunité d'isoler les décideurs et de couper en deux tous les services, notamment ceux de la DSNA. J'ai recueilli sur ce sujet un très éclairant texte de réflexions du préfet Levallois et, selon l'Inspecteur des finances Pierre-Yves Cossé – alors jeune énarque en ce lieu de pouvoir, dont il brosse dans ses mémoires (*Les merveilles et la vie* – Sepia, 1998, pages 102-105) un magistral et truculent tableau – « une partie des hauts-fonctionnaires coupés de leurs services restés à Alger, n'avait plus prise sur le réel et était désœuvrée ».

de décembre 1960 à avril 1961, le principe de cette organisation était très simple : à l'armée le FLN, à la police l'OAS.

Mais, après le putsch, des difficultés apparurent et le principe dut être aménagé.

La lutte anti-activiste avant le putsch : la DSNA seule

Alors qu'au fil de 6 ans de guerre, la lutte contre le FLN était progressivement devenue l'affaire des militaires, la lutte contre les activistes européens était restée l'affaire des civils. Pour les poursuivre puis les juger, la Justice Militaire présente en Algérie n'était pas compétente[129] et c'est pour faire face au seul FLN que des Centres de renseignement et d'action (CRA) fonctionnaient dans chaque zone militaire. Les autorités civiles y étaient certes représentées, et quelques policiers et gendarmes y étaient détachés dans des « équipes de recherche » – héritières des fameux DOP[130] – mais c'étaient les militaires qui en étaient l'âme. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les comptes-rendus hebdomadaires de celui qui était compétent pour la zone Alger-Sahel, c'est à dire pour le Grand-Alger et la Mitidja voisine[131]. Selon le droit commun et comme en métropole, c'étaient donc des magistrats civils qui dirigeaient les enquêtes de police judiciaire visant les activistes et qui confiaient à la DSNA ou à la gendarmerie départementale l'exécution de leurs commissions

---

129. Alors qu'elle l'était depuis 1955 pour les méfaits du FLN. Les deux régimes seront unifiés le 24 octobre 1961 suite à une décision prise en CAA à la demande de Morin. À ceci près que les « affaires les plus graves » (juridiquement non définies) concernant des européens pouvaient toujours être portées à Paris, devant les tribunaux d'exception issus de l'article 16.
130. Supprimés en mai 1960, les Dispositifs Opérationnels de Protection (DOP) subsisteront en fait jusqu'au cessez-le-feu du 19 mars 1962, sous divers noms successifs. Mais moins motivés, moins actifs, mieux encadrés par le commandement et en 1961 de plus en plus surveillés par la Sécurité Militaire (SM), ils renoncèrent progressivement aux méthodes d'interrogatoire qui avaient fait leur douteuse réputation et – selon certains – leur redoutable efficacité.
131. ANOM-SRPJ Alger/300 – Comme leur nom l'indique, les CRA étaient donc des organismes de recherche et de coordination du renseignement mais aussi des organismes d'action (enquêtes, procédures, arrestations, opérations de commandos, etc.).

rogatoires[132]. Tout ceci, bien entendu, sans préjudice de la lutte administrative qui, par diverses et nombreuses mesures réglementaires prises en application des « pouvoirs spéciaux » en vigueur depuis 1956 (internements, expulsions, interdictions, dissolutions, censure, etc.), cherchait à prévenir ou à contrarier les activités hostiles, d'où qu'elles viennent, pro-FLN ou pro-activistes.

Avant le putsch, dès l'apparition du terrorisme européen, la question s'était posée de la capacité de la DSNA à se battre sur deux fronts et à assurer une efficace répression judiciaire des menées activistes. Outre qu'elle était en sous-effectifs[133], qu'elle était « usée par 6 ans de lutte contre le terrorisme urbain du FLN » et qu'elle avait pendant 3 ans été dirigée par le très activiste colonel Godard, la DSNA était composée à 65 % d'européens d'Algérie, qu'il s'annonçait difficile de faire changer d'adversaire principal.

---

132. C'est dans ce cadre qu'en 1960 avaient été instruites à Alger les grandes affaires qui, pour jugement, avaient ensuite été délocalisées en métropole. Tel « le procès des barricades » de février 1960 dont le verdict indulgent et tardif (le 3 mars 1961 !) ne satisfit pas de Gaulle. Une des conséquences en fut que, par application de l'article 16, il créa des tribunaux d'exception et domestiqua la magistrature d'Algérie : suppression de l'inamovibilité, mises en congé spécial, etc.

133. Cette question de l'effectif réel de la DSNA – toujours inférieur d'environ 2000 à l'effectif théorique – est délicate à traiter car les chiffres différent selon qu'on y intègre ou pas : 1) les quelque 10 000 musulmans des Groupes Mobiles de Sécurité (GMS) – qui, créés en 1955, opéraient en milieu rural contre le seul FLN et étaient de facto sous la direction des autorités militaires 2) les CRS métropolitaines en mission – en général 1000 hommes mais avec de très fortes variations selon les mois – et 3) les autres personnels métropolitains en mission « auprès des autorités préfectorales » – entre 3 et 400, en général civils et la plupart à Alger. Pour la période de juillet 1961 à mai 1962, les effectifs mensuels de la DSNA sont rapportés avec précision dans CAOM-81F/141. Ils décroissent régulièrement de 16 500 en juillet 1961 à 14 500 en mai 1962, chiffres qui incluent les quelque 2500 CRS appartenant aux compagnies dites « organiques » – c'est-à-dire stationnées en permanence en Algérie et majoritairement de recrutement local. J'ai retenu comme *effectif global médian de la DSNA pour 1961 le chiffre de 15 000* (9 000 en tenue, 3 000 en civil, – commissaires et inspecteurs –, et 3 000 CRS). Soit, avec les GMS, un effectif total de 25 000, dont environ 40 % de musulmans. À côté de ces forces civiles, sous statuts policiers et gérées par la DSNA, il existait aussi à l'époque, sous statut civil servant dans les SAS, 19 500 moghaznis et, sous divers statuts militaires, 53 000 harkis (au lieu de 63 000 un an auparavant), et 66 000 membres des groupes d'auto-défense – les GAD –, les uns et les autres tous musulmans et tous en voie de progressive suppression.

La volonté d'y parvenir n'était pas en cause. Ni chez son directeur, le préfet Aubert, qui depuis sa nomination en février 1960 s'était employé à la remodeler pour qu'elle soit « prête à se mettre au service de la (nouvelle) politique gouvernementale »[134]. Ni chez le contrôleur général Louis Grassien qui, depuis 1959, occupait le poste-clef de directeur de la Police Judiciaire et de la Sécurité Publique[135]. Il avait deux commissaires divisionnaires adjoints – un par branche – et il avait formé une Brigade Centrale (BC) d'une vingtaine d'hommes « sûrs ». Créée pour la centralisation et l'animation de l'action anti-activiste en Algérie, cette brigade ne tarda pas à faire elle-même des arrestations, en symbiose avec le SRPJ d'Alger et avec la Brigade Criminelle de la SU du Commissariat Central (que le commissaire divisionnaire Gavoury, adjoint au contrôleur général Jean Fachot, s'employa avec vigueur à réorienter contre l'activisme[136]).

C'est la situation née des journées insurrectionnelles de décembre 1960[137] qui actualisa la question des potentialités judiciaires de la DSNA car le SRPJ d'Alger fut alors confronté au classique problème de l'inadaptation de l'institution judiciaire à la répression des violences de masse[138]. Sa tâche était énorme

134. Il le fit de deux façons : l'une fut « l'algérianisation » (recrutement de musulmans issus d'une discrimination positive dite « promotion musulmane ») et l'autre fut « le brassage » avec la métropole. Un « plan de relève » éloigna d'Algérie ceux qui s'étaient trouvés fortement impliqués dans la lutte contre le FLN et 2 000 policiers SNA furent alors mutés en métropole. Fin 1960 la moitié des 270 commissaires d'Algérie venaient de la SN et en 1961 tous les services importants de police judiciaire (SRPJ et SU des grandes villes) étaient entre leurs mains. Mais eux aussi avaient un passif avec le FLN, dont le terrorisme continuait à viser indistinctement tous les policiers, qu'ils soient d'origine SN ou SNA (européens et musulmans).

135. Ayant autorité sur les 3 SRPJ et sur les 57 Suretés Urbaines des commissariats PE, il monta dans ces dernières quelques équipes de volontaires qui, malgré les dangers, obtinrent çà et là des résultats mais qui, Paris ayant par trop tardé à les renforcer, iront se délitant.

136. Sur le rôle joué par Gavoury pour éviter que les militaires tirent sur la foule musulmane durant les émeutes de décembre 1960, voir Le Doussal, *op. cit.*, pages 727 *sqq*.

137. À Alger 104 tués et 404 blessés, en majorité musulmans. Voir, sur le déroulement et les conséquences politiques de ces journées capitales, Le Doussal *op. cit.*, pages 725 à 739.

138. Déjà identifié par Lucain, ce problème avait été vécu par le SRPJ de Constantine après les massacres du 20 août 1955 et avait abouti au fiasco de leur répression judiciaire. Il avait également été vécu par le SRPJ d'Alger après les barricades du 24

(en 3 mois, 91 commissions rogatoires entrainèrent 1100 auditions de victimes ou témoins) et, dérisoirement renforcé par 6 policiers SN venus de Paris en mission, il ne disposait pour s'occuper, en milieux européens, des « affaires à caractère politique » que de 27 enquêteurs.

Malgré cette pénurie d'effectifs, il arrêta le 14 février les assassins de l'avocat Popie et son chef, le commissaire divisionnaire Charles Tagand, fut félicité pour cette « brillante réussite ». Puis, sur observations insatisfaites de Michelet, venu à Alger, le vent tourna et la hiérarchie judiciaire lui reprocha de ne pas avoir su faire parler les inculpés pour dénoncer leur commanditaire[139]. Suspecté d'un coupable manque de zèle, il fut muté d'office et tenta de se justifier : « Ce grief équivaut à me reprocher de n'avoir pas employé contre les inculpés des méthodes d'interrogatoire que l'honneur professionnel réprouve et que le code condamne expressément » ; « Le procès que l'on me fait est en réalité celui de toute la police classique, police non adaptée aux circonstances actuelles […] C'est par ailleurs une utopie de croire que les fonctionnaires originaires d'Algérie vont tous sévir avec enthousiasme contre des gens dont ils réprouvent certes les actions extrémistes mais dont ils partagent dans le fond de leur cœur la pensée politique. Le même problème se pose dans l'Armée et dans toutes les administrations publiques mais c'est dans la police de répression qu'il atteint la plus grande acuité » ; « (Par ce rapport), je souhaite seulement contribuer à une meilleure compréhension du problème et à l'aboutissement de réformes jusqu'ici jamais réalisées[140] ».

Ces réformes consistaient essentiellement en demandes de

janvier 1960, dont le long procès ne révéla jamais l'identité des meurtriers des 14 gendarmes mobiles tués ce jour-là. Et ce même problème fit que, tout au long de la guerre d'Algérie, aucune suite judicaire ne put être donnée à de multiples journées de massacres, telles celles du 28 mai 1957 à Melouza et du 26 mars 1962 à Alger. Et bien sûr pas à *la plus meurtrière de toutes*, celle du 5 juillet 1962 à Oran

139. On saura longtemps après que c'était André Canal, dit « le Monocle ». En décembre 1961, il quittera l'Algérie pour devenir le chef de « la mission III » de l'OAS en métropole. Arrêté en mars et condamné à mort en septembre 1962, il échappera à l'exécution en conséquence d'un célèbre arrêt du Conseil d'État qui, le 19 octobre, constatera l'illégalité du tribunal d'exception qui l'avait condamné.

140. Rapport du 23 mars 1961 dans son dossier AN 0019780645.

renforts SN sous forme d'équipes PJ spécialisées mais Frey y était hostile et il faudra attendre décembre 1961 pour que, sur ordre exprès de de Gaulle, il crée enfin, avec la mission C, un service de police spécialisé et adapté. De même, il faudra attendre novembre 1961 (et les cas de tortures anti-OAS relatés plus loin) pour que Paris se décide à mettre la Police Judiciaire d'Algérie hors du champ de la tentation d'exercer des sévices[141].

Quant à l'affirmation de la difficulté qu'il y aurait à modifier la pensée politique des policiers européens d'Algérie vis à vis du FLN, c'était le constat d'une réalité bien connue. À Paris on prit alors ce constat pour de la complaisance, voire de la complicité[142]. Son service ayant été plastiqué le 23 février et lui-même ayant reçu des menaces de mort, Tagand ne faisait pourtant qu'anticiper la cascade des crimes par lesquels, après le putsch, l'OAS tentera – en vain – de neutraliser toute action policière.

Il reste que, dans cette période de balbutiements, entre décembre 1960 et avril 1961, la lutte policière contre le terrorisme activiste ne fut pas sans résultats et, fin mars, la DSNA en fit rapport à Joxe : « Les assassins de l'avocat Popie ont été arrêtés [...]. D'autres aussi, qui avaient aidé le « maquis » du capitaine Jean-René Souètre[143] [...]. L'auteur d'un plasti-

141. Non sans demander au chef de la mission C – nous le verrons chapitres 5 et 7 – de collaborer avec une milice « barbouze » qui, elle, ne s'interdisait pas la torture !

142. Estimé par Aubert, Tagand deviendra l'adjoint de Grassien et demeurera à la DSNA jusqu'au 1er janvier 1962 dans un emploi de confiance. Mais, à son retour en métropole, il payera sa lucide franchise et restera sans poste jusqu'à son départ en retraite en 1964.

143. 18 membres de ce pseudo-maquis oranais s'étaient rendus aux militaires, à Relizane le 23 janvier et à Blida le 27. Il s'agissait de la première manifestation d'un rêve activiste qui sera plus tard repris par Salan et qui, même après l'échec du maquis OAS des Beni-Boudouane en mars 1962, entraînera – et ce jusqu'en juin 1962 ! – plusieurs chimériques tentatives de maquis. Ce rêve était de s'opposer à une « victoire de l'ALN » en poursuivant la lutte contre elle, aux côtés puis à la place de l'Armée « défaillante ». Il n'était pas de se battre contre l'Armée française, d'où les redditions sans combat qui termineront toutes ces irréalistes tentatives et qui amèneront le général Ailleret à conclure, avec un injuste mépris, que leurs membres manquaient de courage. Sur l'usage du feu entre militaires français, il jugeait les scrupules de ses adversaires à l'aune de ceux que lui-même n'avait pas.

cage contre M Guy Gits, responsable de l'ANSAGDG à Orléansville, a été écroué […] deux réseaux ont été démantelés […] et plusieurs des activistes internés sont entendus sur leur éventuelle complicité avec l'auteur du plastic qui a tué le maire d'Évian[144] ». Ce rapport cite comme suspects ou en fuite de nombreux activistes qu'on retrouvera plus tard à l'OAS mais il ne mentionne pas cette organisation dans la « vue d'ensemble » qu'il donne du terrorisme alors existant : « Il y a plusieurs réseaux très cloisonnés qui s'imbriquent sans se confondre […] les deux principaux étant celui de Missud et celui du FAF clandestin. Ils se réclament de noms connus (Salan, Lagaillarde…) mais les militaires y sont peu nombreux et de grade modeste. La force de ces réseaux réside davantage dans la sympathie que leur manifeste la population européenne que dans la valeur et le nombre de leurs cadres »[145]. C'est seulement le 4 avril, dans une autre note DSNA sur « l'articulation des réseaux activistes algérois », qu'un « réseau OAS » apparaît, en mode mineur, aux côtés de 7 autres réseaux, « totalement indépendants et apparemment sans liaison entre eux ». Il s'agissait d'un réseau Missud qui était alors considéré comme le plus dangereux car le 25 mars on avait saisi chez son chef « une liste de 20 policiers métropolitains à exécuter ou à prendre en otages[146] » – liste établie, était-il précisé, « à partir d'indications fournies par des policiers algérois »[147].

144. On a vu que l'OAS d'Alger, alors à peine existante, était étrangère à cet attentat.
145. Cette observation aurait dû amener à une meilleure analyse par Paris de la nature (et de la dangerosité à venir) du terrorisme activiste, puis OAS. En effet, consubstantiel à l'existence d'une minorité menacée, il ne fut jamais en Algérie (à la différence de la métropole) la simple création hors-sol de quelques égarés, ambitieux, fascistes, comploteurs, etc., ainsi que de Gaulle avait coutume de décrire ses chefs.
146. Il y aura, dans les mois suivants, des policiers tués par l'OAS, pas tous métropolitains, loin s'en faut. Mais il n'y aura jamais de prises d'otages ni de policiers ni de civils L'OAS n'eut pas recours à cette pratique dégradante, dorénavant si courante et si payante. Seul Jean Missud, qui avait de la suite dans les idées, la tentera une fois fin janvier 1962 mais l'enlèvement de l'avocate PCF Noémie Glaymann échouera et Missud sera arrêté par la mission C (cf. chapitre 9). Cet acte atypique fournira en 1964 le scenario du film d'Alain Delon *L'insoumis* (qui sera interdit à sa sortie).
147. Le fait était possible mais non établi. Il devint rumeur, une rumeur qui ne tarda pas à élever un mur de méfiance entre les policiers métropolitains et les poli-

Ainsi donc, jusqu'au putsch, contre une OAS en gestation dont rien n'annonçait la proche et rapide croissance, la lutte policière montra des faiblesses mais eut néanmoins assez de succès pour que les autorités la maintiennent dans le cadre de l'organisation classique, la seule nouveauté ayant été la création le 4 mars, à Alger et à Oran, sur le modèle parisien, de deux préfets de police.

Nous verrons qu'en 1962 les titulaires de ces postes difficiles joueront dans l'animation de la lutte judiciaire contre l'OAS un rôle essentiel[148]. Mais à l'époque – alors que le maintien de l'ordre intercommunautaire et la lutte contre le terrorisme FLN restaient au quotidien les deux problèmes majeurs – il s'agissait surtout de renforcer la coordination des acteurs civils et militaires et d'en restituer la responsabilité à l'autorité civile, jugée politiquement plus fiable que l'autorité militaire[149].

Le putsch du 22 avril montra que c'était bien vu.

La lutte anti-activiste après le putsch : un principe à aménager

Trois difficultés firent qu'il fallut progressivement aménager le principe et faire aider la DSNA par de nouveaux acteurs.

ciers d'Algérie, européens et musulmans, abusivement catalogués à Paris les premiers comme tous favorables à l'OAS et les seconds comme tous favorables au FLN. Cette méfiance interne nuira beaucoup à l'efficacité globale de la lutte policière contre l'OAS.

148. Les deux premiers préfets de police furent à Alger René Jannin et à Oran Jules Plettner. Le 9 décembre 1961, devenant directeur SNA à la place d'Aubert, Jannin sera remplacé par Vitalis Cros, qui restera à Alger jusqu'en 1964, chargé de la coopération à l'ambassade de France. En août 1961 Plettner deviendra directeur des RG à Paris et en 9 mois le poste d'Oran aura 3 titulaires : d'août 1961 à janvier 1962, Pierre Lethiais ; de janvier à avril Pierre Denizot et enfin en mai-juin Jacques Biget qui en 1978, peut-être psychiquement marqué par ce poste épouvantable, se suicidera au PM.

149. Il y a dans les « papiers » de Vitalis Cros conservés au SHD (GR1K-900/1 et 2) un dossier sur la création (controversée) de ces préfets de police et une étude (détaillée) sur leurs (très importants) pouvoirs réglementaires, qui couvraient le Grand-Alger, c'est-à-dire les 22 arrondissements PE et quatre communes suburbaines (Guyotville, Birkadem, Fort de l'Eau et Maison-Blanche) de compétence Gendarmerie. Le reste du département – y compris la proche Mitidja – demeurait sous l'autorité du Préfet d'Alger.

La première et principale de ces difficultés découlait du fait que l'OAS était dirigée par des officiers félons, que ses commandos terroristes incluaient de nombreux déserteurs et qu'elle bénéficiait en milieux militaires de sympathies allant parfois jusqu'à des actes de complicité[150]. Pour mener ses enquêtes, la police avait donc besoin de concours militaires. Or, ces concours tardèrent.

Traumatisée par les mesures répressives post-putsch, affaiblie par des réductions d'effectifs et inquiète de son « algérianisation » progressive[151], l'Armée fut, tout au long de l'été difficilement maintenue *dans « un état d'obéissance morose »*[152]. Mécontente d'être bridée par l'IOO dans son action anti-FLN,

150. Notamment par fourniture de renseignements et d'explosifs. Par exemple en juillet, 4 tonnes volées dans un régiment à Boghari. Jamais l'OAS ne manquera de plastic. En juillet 1961, la DSNA estimait que l'OAS en avait 6 tonnes, soit un potentiel de 3 000 à 4 500 explosions !

151. Outre les inévitables mesures de réorganisation et d'épuration qu'elle subit en mai (mesures qui ont été maintes fois décrites et qui écartèrent d'Algérie ses meilleures unités), l'Armée connut de juin à octobre une considérable évolution, dans ses missions (ce fut le « déquadrillage ») et dans ses moyens. Selon Ailleret, 30 % de ses effectifs totaux – 420 000 hommes au lieu de 477 000 en février – étaient alors composés de *musulmans appelés,* c'est-à-dire de jeunes gens auxquels la conjoncture politique rendait de plus en plus évident que le FLN allait gagner la guerre. Alors que *les engagés musulmans* étaient loyaux, ceux-là prêtaient souvent une oreille attentive à la propagande FLN qui les incitait – parfois sous la menace – à déserter avec armes après avoir tué leurs camarades européens. Il y eut plusieurs de ces cas de « trahisons » mais, poursuivant le rêve gaulliste de former et encadrer les membres d'une future armée « algérienne » de coopération – via une Force Locale susceptible d'équilibrer une ALN qu'on croyait alors pouvoir amener à s'auto-réduire de 50 % ! – l'Armée persista à exposer de nombreux soldats métropolitains à ce dramatique climat de danger diffus et de méfiance quotidienne. Ce fut, à mon avis, de toute la guerre, une des pires situations qu'on imposa à nos soldats. Étalée sur quelques années apaisées, l'expérience eut été possible : mais, dans un climat politique de pré-défaite et au sein d'une Armée démoralisée, c'était une sanglante utopie. Son bilan général n'a jamais été fait. Citons par exemple, rapportés par la SM, le 18 mai (2 tués), le 21 mai (7 tués), le 5 juin (6 tués), etc.

152. *Dixit* Pierre Messmer en avril 1966 (témoignage oral – SHD-3K17). Cet état d'esprit général nous est connu par de multiples sources – notamment par les *Mémoires* d'Ailleret et de Morin (*op. cit.*) – et on peut suivre son évolution détaillée à travers les confidentiels rapports hebdomadaires du colonel Paul Rivière, commandant la Sécurité Militaire en Algérie (SDH-1 H/1456 : les numéros 18 à 43 couvrent la période considérée mais ils ne contiennent de rubrique sur « le moral et l'état d'esprit » qu'à partir du 12 août, numéro 31. Avant cette date, seul le cabinet du Ministre en était destinataire : signe qu'il fallut donc 3 mois à l'Armée pour avaler sa purge post-putsch).

elle était la cible d'une intense propagande OAS visant à la faire « basculer » dans la subversion et, face à la politique gouvernementale, ses cadres étaient « en état de refus larvé »[153]. Comme elle fournissait déjà une part importante des effectifs assurant dans les villes l'ordre public (quadrillage, patrouilles, barrages, etc.) et que maints officiers étaient réticents à l'idée d'avoir à ouvrir le feu sur les européens, il ne parut pas possible à Ailleret de l'engager contre la subversion au-delà du principe classique du partage des rôles. Principe qu'il solennisa en juin : « La lutte contre l'OAS est une des missions principales des services de police, tandis que pour l'Armée la lutte contre le FLN est prioritaire. »[154] C'est seulement le 20 septembre qu'il estimera pouvoir prescrire à ses troupes d'« apporter leur concours aux forces de police chargées de neutraliser la soi-disant OAS »[155]. Et – comme nous le détaillerons plus loin (chapitre 3) – ce n'est qu'après le tournant de novembre que l'engagement anti-OAS de l'Armée s'accroitra vraiment, encore que – jusqu'en mars 1962 et malgré ses demandes réitérées – Morin n'obtiendra pas d'Ailleret les effectifs militaires dont il jugeait la présence nécessaire dans les rues d'Alger et d'Oran pour freiner le nombre croissant des attentats et éviter les chocs intercommunautaires[156].

Ces réticences militaires atteignaient aussi la Gendarmerie départementale, qui – d'implantation essentiellement rurale – avait payé un lourd tribut au FLN. L'Arme avait été reprise en

153. Expression de Joxe au conseil des ministres du 20 septembre (papiers Terrenoire).

154. Encore ce principe était-il assorti d'une interdiction d'exploiter directement les renseignements éventuellement recueillis. Ils devaient être transmis à la police. L'OAS échappait ainsi aux CRA, dont le loyalisme était jugé incertain.

155. Son ordre du jour numéro 5 cita pour la première fois comme adversaires prioritaires « ceux qui se disent OAS et qui visent, par le terrorisme et la guerre civile, à renverser les institutions de la République ». Salan le considéra comme « une déclaration de guerre » et engagea l'escalade.

156. Ailleret estimait qu'il lui fallait garder en réserve assez d'effectifs disponibles pour intervenir immédiatement et massivement au cas où l'OAS tenterait de s'emparer de positions-clés dans certaines villes. Considérant cet objectif comme fondamental, il établit le 1er octobre un plan de manœuvre pour éviter à tout prix ce scenario, « aux conséquences graves et imprévisibles ». La crainte d'un nouveau putsch, limité à l'Algérie, régna à Rocher-Noir jusqu'en janvier 1962.

mains après le putsch par le très gaulliste général André Cherasse mais c'est seulement de manière progressive que ce nouveau commandement put créer des brigades de recherches et les engager plus avant contre l'OAS, notamment sur la base de l'exercice du monopole légal de compétence judiciaire qu'avaient les gendarmes vis-à-vis des déserteurs appréhendés. Et ce n'est qu'après le tournant politique de novembre (et l'intégration d'une de ses équipes à la mission C) que la gendarmerie prendra son vrai virage anti-OAS.

À ces réticences, il y eut cependant et d'emblée deux notables exceptions qui furent la Sécurité Militaire (SM) et la Gendarmerie Mobile (GM), deux entités militaires qui, avant de devenir en décembre 1961 les plus solides et actifs partenaires de la mission C, furent tout l'été des acteurs importants de la lutte dont la DSNA conservait la direction et la responsabilité.

La seconde difficulté rencontrée par le principe d'une lutte confiée à la DSNA tenait précisément à *l'état* de cette DSNA qui, comme l'Armée, n'était ni homogène ni motivée. On a vu que, déjà avant le putsch, son personnel n'était majoritairement pas prêt à lutter avec zèle contre l'OAS. Après le putsch, il ne le devint pas davantage. Légaliste par formation, il n'appréciait certes pas les méthodes de ce mouvement mais il approuvait ses objectifs et, à cause de la persistance des attentats FLN contre les policiers[157], il la voyait aussi parfois comme « un ennemi de notre ennemi ».

Malgré les résultats de la politique de relève pratiquée par Aubert et malgré le loyalisme dont ses personnels avaient fait preuve pendant le putsch[158], la DSNA n'était pas considérée comme fiable. Ni à Alger par Morin/Aubert ni à Paris par de

157. Hors GMS, il y eut en six mois en Algérie au moins 45 policiers tués, dont 29 par le FLN. 150 à 200 furent blessés. Il arriva à plusieurs reprises que la presse impute à l'OAS des attentats anti-policiers commis par le FLN. Tel le 26 octobre l'assassinat à Alger de l'OPA métropolitain en mission Robert Réty – encore aujourd'hui présenté comme « tombé sous les balles des Delta » (Kauffer).

158. Morin en fit rapport officiel à Joxe le 4 mai (ANOM-81F/1410) et ce sont seulement 178 policiers (dont 99 gardiens d'une CRS d'Oran) qui durent être sanctionnés. Sur 15 000, c'était peu ! Certains dirent : « Pas assez ! »

Gaulle/Frey. En application d'une « décision » prise le 8 juin 1961 dans le cadre de l'article 16, elle subit donc un massif processus d'épuration préventive qui, annoncé pour 3 mois, sera prolongé jusqu'en décembre[159]. Par le jeu de choix arbitraires et de décisions non motivées, on éjecta sans doute quelques OAS potentiels mais on introduisit aussi dans les services un grave état d'inquiétudes et de division, au point que le remède fut peut-être pire que le mal. La méfiance existant entre les personnels policiers de diverses origines ou opinions se renforça et, en conséquence de l'assassinat de Gavoury, elle prit un caractère aigu d'hostilité[160].

Craignant à juste titre de dommageables fuites, voire de graves trahisons[161], la Brigade Centrale de Grassien se mit à travailler en vase clos et se trouva de plus en plus coupée du gros d'une DSNA, où le climat interne n'était pas bon. D'une part parce que l'épuration permanente y entretenait angoisses, délations ou chantages[162] et d'autre part parce que – on l'a

159. En septembre, par lettre manuscrite à Joxe, de Gaulle s'y impliqua personnellement et ce furent 1100 policiers – soit 7,2 % des effectifs DSNA – qui en 1961 furent ainsi mis « en congé spécial ». Détails dans Le Doussal, *op. cit.op. cit.*, pages 782/788.

160. Cet assassinat avait en effet éveillé chez certains gaullistes un désir de représailles qui se manifesta en juin par des tracts dits de Défense de la République Française (DRF) – « Gavoury sera vengé ! » – et par quelques *attentats* « *contre-terroristes* » (incendie de la villa du docteur Gauthier-Saliège dans laquelle avaient été hébergés des légionnaires déserteurs auteurs ou complices de l'assassinat de Gavoury, explosions de domiciles d'activistes réfugiés à Madrid, etc.). Premiers signes d'un état d'esprit qui conduira en septembre à des tortures d'OAS et en novembre à la création des barbouzes.

161. Il y en eut quelques-unes. La première qui put être prouvée ne le sera que le 2 octobre. Elle était le fait d'un certain Pierre Bergé, gardien CRS détaché au service du personnel de la DSNA, dont la dénonciation avait entrainé le 20 septembre l'assassinat du commissaire Goldenberg. Bergé appartenait à une structure OAS où figuraient aussi une dizaine d'autres policiers, de grades et emplois subalternes (Voir Le Doussal, *op. cit.*, pages 873 *sqq.*). Bien qu'il ait été exceptionnel – et le soit heureusement resté – ce comportement odieux fut maladroitement monté en épingle par la Délégation Générale. Elle présenta Bergé comme « un proche collaborateur d'Aubert », ce qui ancra l'idée : 1) dans l'opinion, que l'OAS était « partout » – résultat inverse de celui recherché ! et 2) parmi les policiers SN à Alger et Paris, que tous leurs collègues SNA européens d'Algérie étaient « capables de tout » – ce qui annihila les dernières chances d'établir entre eux une collaboration efficace.

162. Il y eut des suicides.

vu – les menaces et attentats OAS y encourageaient la prudence des propos et la passivité des comportements. Ostracisés et menacés dans leur vie, les policiers de la Brigade Centrale, modelèrent alors leur état d'esprit sur celui de leurs fanatiques adversaires et il n'est pas exclu qu'un petit nombre d'entre eux ait alors cédé à la tentation d'exercer des représailles[163].

Aubert savait ses policiers loyalistes trop peu nombreux. Harcelé par ses demandes et par celles de Morin, force fut à Frey d'accepter de les renforcer. D'une part, par l'envoi en mission de gardiens de la paix destinés à panacher le Corps Urbain d'Alger (qui, malgré sanctions et mutations, restait « noyauté » par l'activisme[164]) et, d'autre part, par l'envoi pour deux mois d'équipes d'une douzaine d'enquêteurs, dites détachements métropolitains de police judicaire (DMPJ). Mais à Alger, de mai à septembre, il n'y eut simultanément jamais plus d'un seul DMPJ. C'était ridiculement peu et ce sera seulement en octobre/novembre que leur nombre passera à 3[165].

Nous verrons ce que furent les résultats de ces DMPJ et il est certain que sans eux la lutte judiciaire contre l'OAS eut alors été encore plus insuffisante qu'elle ne le fut.

163. Le nom du commissaire Abdelkader Sahraoui est le plus fréquemment cité comme étant sur ce point le mieux informé. Bien que m'ayant en 2013 dit avec jubilation que « tous ceux qui furent dans le coup des assassinats de policiers ont payé », il a en 2014 laissé sans réponse ma demande de témoignage.

164. Il y eut en permanence au CU d'Alger environ 200 gardiens métropolitains en mission, soit 10 % de l'effectif Mais ils étaient noyés dans un climat hostile et, fort amateurs de congés de maladie, ils ne répondirent pas aux attentes. Morin estimait que pour avoir un CU efficace « il aurait fallu relever de leur poste 70 à 80 % de ses agents ! ».

165. Succédant au contrôleur général Favre – qui était venu enquêter sur les suites disciplinaires à donner aux dossiers des (peu nombreux) policiers compromis lors du putsch –, c'est le commissaire principal Claude Cambe qui dirigea le premier DMPJ avec comme mission de rechercher « les éléments OAS de la police ». Il n'en trouva pas ! Il fut relevé le 12 juin par le commissaire Jean Gouarné, qui céda la place le 28 août au commissaire Jacques Juilliard. Rappelé le 13 septembre, ce dernier fut remplacé le 16 du même mois par le commissaire Gouarné, volontaire pour un second séjour, qu'il acheva le 11 octobre, son DMPJ étant alors remplacé par celui du commissaire André Groussard, ensuite renforcé par ceux des commissaires Jean-Paul Guépratte et Jacques Échelard. Il n'existe en archives aucun rapport d'ensemble sur l'activité de ces DMPJ mais à leur retour plusieurs commissaires soulignèrent que « parmi les policiers DSNA, les loyalistes sont une faible minorité ».

La troisième difficulté d'application du principe énoncé vint des problèmes qu'Aubert rencontra pour faire vivre une coordination entre les divers services civils et militaires qui, *s*e méfiant de leurs propres personnels, se méfiaient aussi les uns des autres.

Dès le 12 mai 1961 – estimant que « l'insurrection du 22 avril avait révélé l'importance de l'OAS, composée d'éléments civils venus offrir leur appui au putsch militaire » – Aubert avait informé ses services et les autorités intéressées qu'il créait à la DSNA « un organisme central chargé de la coordination de l'action judiciaire pour la répression des menées subversives et plus spécialement de l'OAS »[166]. Sous l'autorité de Grassien – et de son adjoint, le commissaire principal René Joubert –, cet *OCCAJ* avait pour but de rassembler les renseignements et d'orienter leur exploitation vers le service le mieux adapté : il convenait donc que tous les services l'alimentent en permanence en renseignements d'initiative, rapports d'activité et copies des procédures.

Conforme au droit commun, cette coordination bureaucratique aurait pu convenablement fonctionner si trois facteurs n'étaient venus la contrarier. Le premier fut – on l'a vu– que, si tôt après un évènement qui avait failli briser la sacro-sainte unité de l'Armée, les militaires de l'État-Major Interarmes (2e bureau) ne souhaitaient pas du tout participer à la lutte contre l'OAS. Le second fut que, tout à l'objectif d'amener sa Brigade Centrale à obtenir des résultats – et nous verrons qu'il en obtint – Grassien négligea un peu son rôle de coordinateur. Les assassinats de policiers et les menaces précises dont lui-même et son équipe étaient l'objet l'incitèrent à pratiquer une rétention d'informations peu faite pour exiger des autres services qu'ils coopèrent avec la DSNA. Et le troisième facteur qui dénatura la coordination – et finalement dynamitera l'OCCAJ – fut que la Gendarmerie Mobile d'Alger se mit en septembre à mener sur l'OAS des investigations judiciaires qui n'étaient conformes ni à sa nature principale de force administrative de maintien de

166. Cette formulation confirme que, 15 jours après la fin du putsch, l'OAS n'était encore considérée par la DSNA que comme un des réseaux de la subversion activiste.

l'ordre, ni aux instructions d'Ailleret ni aux prescriptions du Code d'Instruction Criminelle. Il s'ensuivit alors, entre civils et militaires, des querelles d'hommes, habillées en querelles de doctrine d'emploi. Tout cela excédait Morin et, à sa demande, le CAA du 26 septembre fut enfin saisi des difficultés existantes. Il confirma Aubert dans son rôle de direction et augmenta même ses moyens en « policiers fidèles »[167] mais, pour satisfaire les militaires – qui tenaient comme parfait le modèle des CRA anti-FLN –, il créa sur le papier, avec antennes à Oran et Constantine, un « CRA anti-OAS », qui devait « actionner directement des équipes spéciales exceptionnellement sûres et aguerries ». En fait, ce CRA, lancé le 7 octobre, démarra très lentement en doublonnant l'OCCAJ et il ne survivra pas au 9 novembre, date du départ de Grassien et de l'assassinat de Joubert, son secrétaire permanent. Nous constaterons que c'est seulement l'arrivée de la mission C qui, en décembre, permettra de régler ce lancinant problème de coordination.

La lutte anti activiste après le putsch : deux nouveaux acteurs

1. La Sécurité Militaire, un fief gaulliste, un esprit de croisade

Mal renseigné par une SM alors orientée vers la détection des ingérences FLN et communistes, Messmer avait été surpris par le putsch : « Je savais qu'au sein de l'Armée la crise du moral était forte et généralisée et qu'elle allait s'aggravant à chaque fois que le Général faisait un pas de plus vers l'indépendance mais je n'imaginais pas que la situation était à ce point dégradée »[168]. Il entreprit donc de « profondément transformer » l'organisme défaillant.

167. Résumé dans Maurice Faivre, *op. cit.* (pages 280 et 315), ce CAA édicta : « Le directeur de la DSNA centralisera dans les départements algériens la conduite de la lutte contre l'OAS » (ce qu'il faisait déjà) et il décida la création de « 7 équipes mixtes (SM/PJ) du type de celle existant déjà ». Frey ne fournissant pas les effectifs pour ces nouvelles DMPJ, seules 2 virent le jour et elles disparaîtront en décembre, à l'arrivée de la mission C.
168. SHD-GR3K/17– Archives orales.

Il en fit une structure interarmées, la rattacha à son cabinet – ce qui court-circuitait les États-majors, jugés souvent politiquement peu fiables – et y créa une « direction des missions et recherches » (DMR), c'est à dire un service *action* autonome, dirigé depuis Paris et dont le caractère hautement inédit – offensif et secret – se justifiait par le fait qu'il fallait non seulement surveiller le moral des troupes et détecter dans les unités les complicités visant à susciter des désertions et des vols (d'explosifs, d'armes, de renseignements – cela, c'était le rôle de la SM traditionnelle, « officielle » – mais aussi essayer, en infiltrant l'OAS, d'appréhender les ex-militaires qui, généraux félons en tête, l'encadraient – et cela, ce fut le rôle de la DMR et de ses antennes « clandestines » en Algérie.

Le putsch avait spectaculairement illustré que, pour l'Armée, les dangers de la subversion (OAS) étaient devenus plus grands que ceux de la rébellion (FLN). Renversant la hiérarchie des menaces, Messmer réorienta donc la SM, lui donna (dira-t-il en 1997) « les moyens nécessaires » et la plaça entre les mains d'officiers « dont il était sûr ». Le verrouillage des archives de la SM ne permet pas de connaître ces moyens mais on peut affirmer que si cette SM se révéla par la suite si efficace contre l'activisme et le terrorisme antigaullistes (au point, on le verra plus loin, de parfois dévier vers des objectifs et des méthodes peu orthodoxes), c'est parce qu'elle fut érigée par Messmer – ancien FFL de juillet 1940 – en *un fief réservé aux gaullistes historiques*. Et elle le restera jusqu'en 1964, date de la fin du danger OAS en France.

C'est en effet au général Charles Feuvrier – lui aussi ancien FFL de juillet 1940 – que Messmer confia la Direction de la SM et – ainsi que le décrira plus tard Xavier Deniau (qui était alors, au cabinet du Ministre, le conseiller technique chargé de la supervision du renseignement) – c'est par un « phénomène de cooptation gaulliste » que s'y fit le recrutement, « chaque ancien FFL admis dans le saint des

saints en recrutant ensuite d'autres, et ainsi de suite »[169].

D'où la constitution d'un service « militaro-militant » animé par le commandant Jean Bellec promu chef de la DMR et qui eut comme chef de son bureau « missions » (BM) le colonel Roger André, alias colonel Laurent, lui-même en relation à Alger – notamment pour la protection de ses antennes locales – avec le lieutenant-colonel Paul Rivière, chef de la SM en Algérie auprès du général Ailleret, dont il avait toute la confiance. La liaison avec le Ministère de l'Intérieur était assurée à Paris par le contrôleur général Jean-Claude Favre, que Messmer avait eu sous ses ordres pendant la guerre et qu'il décrit comme « un curieux personnage, poète, militant socialiste et maçon mais gaulliste dans les affaires algériennes » (le rôle de Favre perdra de son importance à partir de fin 1961 lorsque le commandant Henri Louet, chef de cabinet du général Feuvrier, siègera au BDL[170] et lorsque, en 1962, le commissaire principal Pierre Gabrielli deviendra son adjoint[171]).

---

169. Sur ce sujet, Rémy Kauffer *La véritable histoire des barbouzes gaullistes* dans *Histoire secrète de la Ve République* – La Découverte, 2006.

170. Ce Bureau de liaison (BDL) fut un organisme inter-polices créé par Frey en décembre 1961 pour coordonner/animer la lutte contre l'OAS *en métropole*. Son histoire n'entre donc pas dans le cadre de ce livre. Il n'eut jamais d'existence officielle mais, comme l'OAS/CNR prolongea son activité en France et à l'étranger après l'indépendance de l'Algérie, il resta actif jusqu'en avril/juin 1964. À sa dissolution, ses archives de documentation, tenues par la 4e section de la DRG, comprenaient 5000 dossiers et 50 000 fiches Si elles n'ont pas été détruites, elles sont inaccessibles. On peut cependant avoir une idée du fonctionnement de son échelon de coordination/commandement à travers les comptes-rendus que le représentant du cabinet PP adressait au préfet de police Papon à l'issue de chaque séance à laquelle il assistait (en 1962 ces séances étaient parfois quotidiennes!). Partiellement consultables à la Préfecture de police dans les cartons H2B1, H2B2 et HE20, ces comptes-rendus, m'ont fourni d'utiles précisions sur les liens qui existèrent pendant la période couverte par ce livre entre à Alger la mission C et à Paris le BDL.

171. Condamné en juin 1960 dans l'affaire des « ballets roses » à un an de prison avec sursis et à la privation de ses droits civiques, ce commissaire fut néanmoins réintégré en août, moyennant mutation en Algérie. Détaché à la SM à son retour en métropole, il jouera un rôle clandestin important en février 1963 dans l'enlèvement en Allemagne du colonel Antoine Argoud, alors considéré comme le plus dangereux des chefs résiduels de l'OAS. En quittant son poste pour le SHAPE à Washington, le général Feuvrier couvrit d'éloges ce collaborateur « discret et sûr […] toujours volontaire pour les missions délicates […] et qui a rendu d'éminents services à la DSM ». À propos de cet enlèvement, qui en son temps défraya la chronique et a

Pour illustrer le caractère *gaullo-militant* de cette SM de combat, on relèvera :

– qu'étaient ex-FFL, outre Messmer et le général Feuvrier : le commandant et futur général Bellec (1940), le colonel et futur général André (1941), le commandant et futur général Louet (1941), le colonel et futur général Rivière (1941/43), le contrôleur Favre (1940), le commissaire Gabrielli (1941), etc. ;

– qu'aux élections législatives de novembre 1962 – qui verront la déroute des députés sortants ex-Algérie française et la lourde défaite de la gauche – le colonel Rivière et le conseiller (futur Ministre) Deniau seront élus députés UNR. L'avocat Pierre Lemarchand, dont nous verrons plus loin que ses « barbouzes » furent cornaquées par la SM, sera alors, lui aussi, élu député et le commandant Louet le deviendra un peu plus tard.

Je ne sais pas si le général de Gaulle, qui faisait à Messmer une totale confiance pour épurer l'Armée et pour muter hors d'Algérie ses unités les plus efficaces dans la lutte contre le FLN, sut alors que la SM construisait autour de son nom son efficacité. Mais je sais que ramener l'Armée dans la discipline et la maintenir dans la loyauté républicaine n'était pas, en 1961/62, une tâche facile[172]. Ce fut essentiellement l'œuvre d'officiers et sous-officiers qui, ayant jadis été pour « l'homme du 18 juin » des compagnons d'armes, entendaient certes servir la République et son Président mais aussi – et surtout – se dévouer à sa personne. Ils brûlaient de l'aider à maintenir « dans le devoir »

conservé une part de mystère quant à ses exécutants, il existe au SHD un dossier 1R 310 dont on peut déduire qu'il fut effectué par la SM *avec l'aval du cabinet de Messmer* et qu'il donna ensuite lieu en France – sur commission rogatoire de la Justice allemande – à une enquête qui n'aboutit à rien et qu'un policier gaulliste PJ très connu, feu le commissaire Delarue, égara en fournissant, pour son propre numéro de téléphone (qui avait été appelé depuis Munich par les ravisseurs), une fausse identification – en l'espèce celle d'une cabine téléphonique. L'enquêteur chargé d'élucider l'enlèvement avait donc été le complice de son exécution !

172. Les « officiers républicains » (lire maçons) y jouèrent certes un grand rôle mais, ne disposant pas des mêmes fidélités personnelles que le général de Gaulle, tout autre chef d'État y serait sans doute bien plus difficilement parvenu.

une Armée où, ils se savaient minoritaires. Fut-ce en effectuant un travail ingrat d'entrisme et d'espionnage, fort mal vu par la majorité des officiers (jusqu'à ce que, à partir de décembre, les excès de l'OAS les fassent évoluer).

2. La Gendarmerie Mobile (GM): un chef meurtri, un esprit de revanche

Commandant les gendarmes mobiles qui le 24 février 1960 avaient, à une heure inopportune, reçu d'une autorité militaire inexpérimentée l'ordre aventuré de s'emparer des « barricades d'Alger », le colonel Claude Debrosse brûlait du désir de venger le guet-apens qu'il estimait avoir alors été tendu à ses hommes par les activistes (14 gendarmes mobiles tués)[173].

Maintenu en poste à Alger en 1960, arrêté pendant le putsch puis promu à la direction de la Xe Légion GM (à la faveur de l'accession du général Chérasse au commandement de la gendarmerie d'Algérie[174]), il avait sous ses ordres les 59 escadrons « organiques » – qui, bien que basés en Algérie, ne comprenaient que 15 % d'européens d'Algérie – et surtout des escadrons de renfort qui venaient de métropole, pour six mois. Soit alors un total de 70 escadrons, c'est dire près de 5 500 hommes, dont 25 escadrons à Alger.

Constituant une *force de police administrative* spécialisée en maintien de l'ordre « lourd » (avec blindés, canons et mitrailleuses), les escadrons de GM se partageaient avec les compagnies de CRS (sans blindés et légèrement armées) l'essentiel des missions du maintien de l'ordre dans la rue. Traditionnellement très loyalistes, ils avaient un fort esprit de corps mais avaient eu avec tous en Algérie, européens et musulmans, des

173. Ces derniers eurent 8 tués. Voir la critique technique de cette malheureuse opération de rétablissement de l'ordre dans Le Doussal, op. cité, page 643, note 138. Dans son Histoire de la Gendarmerie Nationale – Pygmalion, 2014. Pierre Montagnon conteste lui aussi (op. cité, page 235) l'opportunité des ordres donnés ce jour-là à Debrosse et voit dans ce 24 janvier l'origine de la motivation des GM en tant que principale force militaire de répression contre les tenants de l'Algérie Française.
174. Gaulliste militant, il avait remplacé le général Tridon qui, pendant le putsch, avait « flotté ». Lui aussi sera élu député UNR en 1962.

rapports « normaux » jusqu'à ce qu'en septembre 1961 Debrosse les engage dans des enquêtes de police judiciaire contre l'OAS. Ces enquêtes étaient certes légales (les officiers GM étant OPJ[175]) mais elles n'étaient pas dans les attributions habituelles d'une force de maintien de l'ordre, par nature brutale[176].

Nous verrons que leur caserne des Tagarins à Alger acquit à cette occasion la réputation d'un lieu de tortures. Dès lors, ciblée par l'OAS et vilipendée par la population européenne, la GM se trouva prise dans un engrenage de violences à laquelle le départ en novembre du colonel Debrosse mettra un bémol mais pas un terme.

Le déroulement de la lutte : ses principaux épisodes

Il serait fastidieux et hasardeux (notamment à cause des vicissitudes du rapatriement des archives d'Algérie[177]) de vouloir recenser les multiples actions policières menées entre avril et octobre contre l'OAS d'Alger.

Fournir leur bilan global serait plus judicieux mais, à ma connaissance, il n'existe pas[178] et je n'ai non plus trouvé aucune statistique d'ensemble sur ce que fut alors leur suite, ni au plan judiciaire (inculpations, condamnations…) ni au plan administratif (internements, expulsions…). De même, il n'y a en archives que peu de rapports à caractère panoramique.

Le mieux est donc de se référer aux écrits des deux hommes alors les mieux placés pour avoir de cette lutte une vue globale, c'est à dire Morin et Aubert. Le premier a laissé des *Mémoires*

---

175. Officiers de Police Judiciaire, c'est-à-dire légalement habilités à faire des auditions, perquisitions, etc.

176. Les compagnies de CRS, qui avaient la même spécialisation que les escadrons de GM – et dont les officiers étaient également OPJ – ne furent d'ailleurs jamais utilisées comme forces de police judiciaire.

177. Cf. Daniel Hick, dans Démontage d'empires – Actes académiques – Riveneuve éditions, 2013. Les archives de la Préfecture de police d'Alger auraient par exemple été incendiées en 1962 alors qu'elles étaient dans un container sur le Port d'Alger.

178. Je n'ai trouvé que des bilans partiels, qui souvent se chevauchent. Ainsi à Alger, du 1er septembre au 20 octobre 134 arrestations et – chiffres OCCAJ – du 16 octobre au 30 novembre 100 arrestations (et 343 perquisitions).

(*op. cit.*) et de maigres « papiers », conservés à la Fondation Charles de Gaulle (FCDG). Le second n'a rien laissé mais, le 21 octobre, sur le point de quitter Alger[179], il remit en mains propres à Morin – qui partait assister à Paris au CAA du 24 octobre et allait y rencontrer le général de Gaulle – un « rapport sur l'action des forces de l'ordre contre l'OAS » durant les six mois précédents[180].

Responsable de la lutte menée par toutes « les forces de l'ordre » – y compris par la GM et la SM – Aubert était comptable de ses résultats. Il n'est donc pas surprenant qu'il insiste sur les succès enregistrés en octobre et taise les difficultés, les déconvenues et les discordes des mois d'été, mois pendant lesquels il se prévaut néanmoins – assez abusivement – d'avoir « mis en échec le mouvement insurrectionnel ».

Son rapport est cependant intellectuellement honnête, car sa conclusion ne masque pas que, malgré la cinquantaine d'arrestations faites en octobre parmi les Delta, « il en reste beaucoup d'autres – au service de chefs qui n'ont pu être arrêtés »[181]. Et c'est aussi un rapport qui ne manque pas de courage en concluant « qu'en l'absence d'action politique, les bons résultats de l'action policière ne sauraient être décisifs » – ce qui était une façon de dénoncer le fâcheux climat d'incertitude politique qui, ayant régné tout l'été, était encore de mise en octobre[182].

Son texte distingue 4 périodes et expose bien les trois dernières, à savoir « la situation en septembre » (et la réorganisation des forces de l'ordre), « le mois de septembre » (et ses succès) et « les opérations de police d'octobre » (contre les Delta). Il faut par contre compléter sa période 1 (« de février à sep-

179. Remplacé par Jannin, il partira effectivement à la mi-novembre. Après un passage éclair comme préfet du Loir et Cher, il deviendra en février 1962 directeur général de la SN.

180. Ce rapport de 8 pages est dans AN 19920427/38, liasse 5.

181. Un document OAS saisi le 14 mars 1962 par la mission C indique qu'à la date du 16 octobre 1961 il y aurait eu à Alger 27 commandos Delta qui rassemblaient 313 membres.

182. Aubert avait le 5 août adressé à Morin et Joxe une note très pessimiste sur les dangers *pour le régime* de l'état d'indécision dans lequel le Général maintenait l'avenir politique de l'Algérie. Son texte est dans Le Doussal, *op. cit.op. cit.*, page 816.

tembre »*)* car elle est traitée sommairement, avec une maigre allusion à « l'affaire Gingembre » mais sans aucune mention de ses particularités (tortures) et de leurs conséquences sur le climat et l'organisation de la lutte. De même dans sa dernière partie, pourtant écrite le 21 octobre, il n'évoque ni – révélée le 2 par « l'affaire Aldéan » – l'existence de quelques policiers OAS œuvrant au siège de sa DSNA ni le degré d'engorgement alors atteint par les équipes d'enquêtes du fait de l'insuffisance du nombre des policiers en mission DMPJ[183].

De février à septembre

Revenant sur la période antérieure au putsch et sur « les ébauches de rassemblement tentées en mars par l'OAS naissante », le rapport rappelle les « premiers coups sévères » alors portés à l'organisation.

Évoquant les 5 mois suivants, Aubert souligne combien le combat avait été – et restait – difficile (« l'osmose entre l'OAS et les européens fait qu'il n'y a pas de témoignages juridiquement valables et que le flagrant délit est pratiquement impossible »).

Orientée vers les suites du putsch (400 internements administratifs, 60 mandats de dépôt, 68 expulsions d'Algérie), l'action répressive – dont l'article 16 avait amplifié les possibilités – connut des succès, notamment par l'exploitation de documents abandonnés par les putschistes (« écrêtement de l'OAS ») et par des arrestations, à savoir celles des assassins de

183. Le 3 octobre Morin avait télégraphié à Joxe que l'affaire Aldéan (menée en parallèle avec l'affaire Maurice Gingembre) « prenait un très grand développement et fournissait des renseignements nombreux et touffus ». Il lui demandait donc « d'exiger (de Frey) l'envoi immédiat de renforts spécialisés SN et la mise en place sous 48 heures des décisions du CAA du 26 septembre » (AN-19880206, article 45). Il n'eut que partiellement gain de cause. Fin octobre, on estimera en effet à 150 le nombre des interpellations/auditions/perquisitions qui auraient dû être effectuées et qui, faute d'effectifs enquêteurs, restaient en souffrance.

Gavoury[184], du « chef du FAF clandestin »[185] et d'une cinquantaine de plastiqueurs.

Avec – dit-il – « en fin d'été, l'épisode important de *l'affaire Gingembre* qui permit, pour la première fois, de pénétrer le haut État-major OAS ».

Cherchant à démanteler un réseau activiste dit « France-Résurrection » qui existait dans les départements de Tiaret et de Mostaganem, le SRPJ d'Oran du commissaire principal Auguste Miceli[186] avait en effet été conduit à identifier un légionnaire déserteur italien infiltré depuis 3 semaines à l'OAS[187]. Dès lors, ses renseignements durent être rapidement exploités et on saisit le colonel Debrosse, la GM étant seule capable de monter en urgence et dans la discrétion une rafle d'envergure. Au cours d'opérations héliportées les 1er et 2 septembre il fit donc 18 arrestations en Oranie et 6 autres dans la Mitidja et à Alger. Tous transférés à la caserne des Tagarins, les mis en cause y furent « interrogés » par la Brigade Centrale – « en collaboration

184. Intervenant seulement 8 jours après l'assassinat, ces arrestations qui affectèrent Delta 1 (le seul Delta alors en place) furent présentées comme le résultat d'une très habile enquête policière. En réalité c'est un légionnaire déserteur qui le 7 vint spontanément dénoncer ses amis et leur lieu d'hébergement : ils furent capturés après fusillade.

185. L'arrestation le 1er juillet de Dominique Zattara, ex-maire de Kouba, recherché depuis avril, passa inaperçue. Elle était pourtant importante car il venait d'être désigné comme responsable OAS du Grand-Alger et son éviction, privant la tendance « algérianiste » de son principal leader, facilita la mainmise des militaires sur l'organisation. D'après Ferrandi (*op. cit.*), « Susini se demanda même si Zattara n'avait pas été livré à la police par un membre de notre propre État-major, désireux de se débarrasser de sa personnalité et de son influence ».

186. Le 10 décembre, il échappera de justesse à la mort (grièvement blessé à la mâchoire par un tir OAS dans la tête, à bout portant). Il témoignera au procès Salan.

187. Depuis février membre de *France-Résurrection* d'Oranie sous le nom de Joseph Darioni, Giuseppe Pino avait début septembre exigé de la police, à laquelle il venait de se rendre, d'être reçu par Morin en personne avant de s'engager en double jeu et, moyennant un passeport, d'être manipulé par la DRM – qui l'orienta alors sur l'OAS d'Alger. Il fut auditionné le 7 octobre par le DMPJ et évidemment laissé libre. On n'entendit plus jamais parler de lui. Son cas – qui aurait pu conduire à l'arrestation de Salan – fut à l'origine au sein de l'OAS d'une véritable obsession de la trahison et de l'infiltration, ce qui coûtera la vie à de nombreux « suspects » (sans pour autant empêcher que Salan soit finalement arrêté suite à une infiltration).

avec la GM », dit Aubert[188]. Parmi eux, des gens sans importance (comme ce Maurice Fouilleron, dont – faute de place – l'émouvant et précis témoignage ne peut être ici reproduit[189]) et d'autres qui, comme Albert Garcin (contact du colonel Gardes) et Noëlle Lucchetti (secrétaire de Salan), donnèrent jour à la possibilité de décapiter l'organisation et d'arrêter son chef. Des documents furent saisis et, établies avec le renfort des DMPJ alors présents à Alger[190], les procédures révélèrent le rôle charnière d'un certain Maurice Gingembre qui, PDG des mines du Djebel Onk, s'était imposé comme intermédiaire entre les dirigeants des trois OAS rivales (Madrid, Paris et Alger). Surveillé durant un voyage Paris/Alger par Debrosse lui-même, Gingembre fut interpellé le 7 septembre à l'aérodrome de Maison-Blanche. Il transportait des documents, dont un calendrier de rendez-vous, et il bavarda beaucoup[191]. Il s'ensuivit à Paris des arrestations – qui empêchèrent la mise en place en métropole d'un « État-major OAS » dépendant de Salan[192] – et à Alger celles de plusieurs éléments qui avaient assuré les liaisons du chef de l'OAS (parmi eux Marguerite Lombard, appréhendée le 12 septembre) ou qui l'avaient hébergé (parmi eux, Geneviève Salasc, arrêtée le 7 septembre). Perquisitions et souricières se multiplièrent mais, fort miraculeusement, les gros poissons (Salan, Ferrandi, Godard et autres) y échappèrent. « Malgré le zèle des enquêteurs » – euphémisme masquant dans le rapport

188. En réalité, ainsi qu'en font foi plusieurs procès-verbaux, les interrogatoires furent menés sous la direction personnelle du colonel Debrosse.

189. Il est, avec quelques autres, à la FGDG dans les papiers Morin.

190. Ils étaient commandés par les commissaires Juilliard puis Gouarné puis Groussard. Des rapports d'ensemble sur cette affaire figurent dans AN 19980473/74. Future cheville ouvrière du BDL, le commissaire ST Gaston Boué-Lahorgue vint aussi de Paris assurer la liaison SN avec Debrosse.

191. Personnage atteint « d'incontinence verbale », Gingembre avait en outre fait les 8 et 9 septembre des confessions écrites, moyennant le droit d'adresser une lettre à sa femme (elle ne partit jamais : son original est en archives). Entendu le 12 par Boué, il tenta de minimiser ses déclarations en prétendant avoir affabulé car « drogué par absorption massive de somnifères ».

192. La Délégation Générale annonça le 14 septembre 258 arrestations en Algérie et en métropole, dont à Paris celle du général Paul Vanuxem qui, pressenti par Salan pour être le chef de l'OAS-métro, avait refusé (détenu, il sera acquitté en septembre 1962).

Aubert le recours à la torture –, « Salan ne fut pas attrapé » et l'affaire tourna court, en laissant derrière elle une direction OAS sérieusement désorganisée[193] mais aussi des accusations de tortures – que le colonel Debrosse s'employa à neutraliser – et de nombreuses rumeurs de sévices – que la propagande OAS transforma en campagne d'opinion.

Jamais cependant la police n'avait été aussi proche de mettre un terme à la cavale de Salan, qui durait depuis 5 mois et qui (malgré les dizaines d'opérations montées pour le capturer[194]) durera encore 7 mois[195].

Le rapport Aubert est muet sur les raisons du (relatif) fiasco de cette affaire Gingembre[196] dont il admet qu'elle « n'a pas affaibli le mouvement en profondeur » et dont nous verrons plus loin que, en raison des tortures auxquelles elle donna lieu, elle eut au final, sur le climat et sur la coordination de la lutte anti-OAS, des incidences négatives.

En septembre, la réorganisation (de la coordination) des forces de l'ordre (CAA du 26 septembre)

Faisant silence sur ces incidences, Aubert impute cette réorganisation à la nécessité de faire face à « l'offensive OAS » qui alors menait « des actions spectaculaires contre des adversaires jugés dangereux ou néfastes » (notamment policiers et

193. À la date du 15 septembre, l'ex-commandant Ferrandi, secrétaire de Salan, note (*op. cit.*) : « Depuis le tourbillon policier qui a failli balayer l'Organisation [...] le courrier est désespérément vide, les liaisons interrompues, mes liaisons évanouies ».
194. Les archives en révèlent plusieurs, la plupart sur des renseignements d'une patente invraisemblance ; mais tous les responsables avaient peur d'essuyer les reproches de de Gaulle dont on savait qu'il vivait la liberté de Salan comme un défi personnel au point d'être ingrat et de dire, lors de l'arrestation de Salan : « On ne l'a jamais vraiment cherché ! ». En réalité, de décembre 1961 à avril 1962, il y avait eu dans l'Algérois 14 opérations visant à l'arrêter (papiers Vitalis Cros-SHDN-K 900/2).
195. On peut se demander comment aurait évolué l'OAS si on avait alors pu arrêter Salan qui, malgré les faiblesses de son commandement effectif, était le seul chef admis par tous les clans d'une organisation divisée par de multiples rivalités. On verra qu'après son arrestation, en avril 1962, l'OAS deviendra multicéphale et éclatera en fiefs.
196. Morin l'impute à une précipitation excessive de Debrosse et à la lourdeur opérationnelle de la GM.

dirigeants de mouvements gaullistes) et, surtout, opérait la mise en condition de la population européenne. Ce qui amena Ailleret, très inquiet d'être débordé *et de devoir évacuer Alger*, à demander à de Gaulle ce que devrait être « la réaction des forces armées au cas de déferlement de foules européennes ». Il le fit lors du CAA du 26 septembre en vue duquel il avait adressé à Morin une fiche[197] exposant la problématique des attitudes envisageables et réclamant à leur sujet « une décision gouvernementale »[198].

Prenant au pied de la lettre les mesures prescrites lors de ce CAA, Aubert se réjouit de la création d'un CRA et crut y voir la promesse d'une lutte ayant un « nouveau visage », grâce à une « unité de doctrine » (entre civils et militaires) et à une « exploitation des renseignements plus prompte et efficace ». Ce qui n'eut pas lieu.

À partir de septembre

La réorganisation resta en effet dans les limbes et elle ne fut pour rien dans le succès, en septembre/octobre, des 3 affaires qu'Aubert cite comme ayant été les plus notables – et auxquelles il attribue le mérite d'avoir pu connaître en détail les structures de l'OAS, d'avoir identifié nombre de leurs responsables locaux et d'avoir, pour la première fois, « pénétré les Delta d'Alger ».

Ces 3 affaires, qui s'emboitèrent et se prolongèrent en octobre, furent l'affaire Albert Aldéan, celle du groupe Guy Chatelaine et celle de la découverte du PC de Degueldre, le chef

197. On mesurera ce qu'était alors l'inquiétude d'Ailleret en lisant en annexe le texte de cette fiche manuscrite très secrète, extraite des archives du MAE (Alger – Ambassade A – n°49). En 1962, lors de la « bataille de Bab El Oued » du 23 mars puis de la fusillade de la rue d'Isly du 26 mars, Ailleret n'aura plus de cas de conscience car au CAA du 20 décembre 1961 de Gaulle lui avait donné, nous le verrons, de nouvelles instructions, plus précises et plus dures.

198. Résumé des propos alors tenus par de Gaulle sur ce sujet (notes Belin, copiées par Faivre, *op. cit.op. cit.*, page 315) : « Employer armes contre OAS. Foule : tirer en l'air […] tirer au moment où position devient intenable […]. Profiter dispersion foule. Donner des ordres et me les montrer. Transmettre à tous échelons ».

des groupes Delta (qui était hors du nid lors de l'intervention).

Consécutive à un vol d'armes commis par des déserteurs dans une caserne de parachutistes[199], l'affaire Aldéan (du nom du civil OAS en relation avec eux) amena effectivement, à partir du 29 septembre, une série de quelque 80 interpellations dont, le 3, celle de Yan Ziano (faussement présumé assassin du commissaire Goldenberg, il sera torturé) et d'une dizaine de policiers de grades subalternes. Parmi eux, Pierre Bergé qui – déjà cité *supra* note 161 – avait dénoncé Goldenberg à Godard et sera, lui aussi, lourdement torturé.

L'arrestation la plus importante fut celle, le 10 octobre, de Roger Giono qui, agent de liaison de Degueldre, fournit aux enquêteurs de la BC non seulement l'adresse de son PC mais aussi l'organigramme de ses groupes Delta, avec de nombreux détails sur chacun d'eux[200]. Montée par la GM, l'opération qui suivit livra le 11 octobre – outre 4 déserteurs, dont Albert Dovecar[201] – des armes et surtout une volumineuse documentation plus ou moins codée, des listes de dizaines de gens à abattre (dont Morin, Aubert, et en priorité Grassien, Joubert…), des plans d'attaque à réaliser (la caserne des Tagarins, le Rocher Noir, le Palais d'Été…), des adresses de planques et de réseaux de soutien, etc.

---

199. À l'occasion de ces désertions, assorties du vol de 4 mitrailleuses, d'un camion, etc., un sous-officier de garde fut tué, dans des circonstances mal connues, car la SM et la Gendarmerie ne les communiquèrent jamais au DMPJ du commissaire Groussard, qui établit ensuite la procédure (à l'exception de celle de ce meurtre, qu'il dut disjoindre). Comme 4 des policiers arrêtés par les GM dans la même affaire Aldéan furent ensuite torturés aux Tagarins (cf. *infra*), il est à présumer que les militaires arrêtés le furent aussi.

200. On a discuté longtemps sur le fait de savoir si Giono livra tous ces renseignements spontanément ou après tortures (cf. le point dans Kauffer, *op. cit.*, page 223). La seule chose qui ressort des archives AN 19980473/38- G 44 est que Giono rédigea le 10 une « confession écrite » de 9 pages. Sous quelle pression ? La menace d'être « liquidé » ? Il avait été arrêté clandestinement et personne ne savait où il était : le 16 son épouse formula à la PE une recherche dans l'intérêt des familles.

201. Légionnaire déserteur, recherché pour l'assassinat du commissaire Gavoury, il dirigeait Delta 1, l'équipe fer de lance de Degueldre. Inculpé le 7 novembre, il sera condamné à mort et fusillé le 7 juin 1962.

Les opérations de police d'octobre contre les Deltas

Sur la base de ces documents une cinquantaine de personnes liées aux Delta furent encore arrêtées et 70 autres identifiées et recherchées : parmi elles plusieurs déserteurs.

Des groupes se trouvèrent ainsi anéantis (tel le Delta 1), ébranlés (tel le Delta 7 : 20 arrestations) ou décapités (tel le Delta 9) et les sanglants catalogues des crimes commis par plusieurs membres d'autres Deltas purent être précisés[202].

Ce succès considérable confirma à la police la force de son adversaire mais lui offrit aussi une meilleure connaissance de ses faiblesses, dont notamment les lacunes de son cloisonnement. D'où un certain optimisme policier qu'Aubert tempéra en notant : « D'autres groupes subsistent » et en citant les noms de plusieurs responsables de Deltas (certains seront plus tard arrêtés mais d'autres mèneront leur activité terroriste jusqu'en juin 1962).

Le déroulement de la lutte : ses principales évolutions

Au fil de ces mois, les évolutions furent nombreuses mais deux eurent, sur l'orientation et l'organisation de la lutte, des conséquences durables.

L'usage de la torture

Révélé à l'occasion de l'affaire Gingembre – et notamment par le cas médiatisé de Madame Salasc, mère de 5 enfants et épouse d'un professeur de médecine –, l'usage de la torture contre l'OAS fut une réalité (cf. annexe).

Il n'eut pas l'ampleur de ce qu'avait été son usage contre le FLN et, l'OAS ne disposant pas des relais d'opinion qui avaient

---

202. On y acquit aussi la connaissance de crimes inconnus. Telle la liquidation d'un certain Gilbert Lefèvre, « légionnaire déserteur jugé douteux » (il faut dire que, pour pénétrer les Delta, la DRM utilisait de faux déserteurs). Tel aussi l'égorgement d'un harki « qui avait trahi l'OAS » et auquel on avait préalablement « coupé les deux jambes au niveau des genoux ».

joué en faveur du FLN[203], il n'en eut pas non plus l'écho. Mais, comme lui, il fut nié par ses auteurs et camouflé par les autorités[204]. Et, comme lui aussi, il ne donna (à ma connaissance) jamais lieu à des sanctions ni judicaires ni disciplinaires.

La différence principale est que, contrairement aux dirigeants de 1956/1957, ceux de 1961 – qu'on aimerait avoir été mus par des considérations morales mais qui le furent sans doute surtout par le souvenir des ravages faits dans l'opinion par les campagnes anti-tortures des pro-FLN – eurent la sagesse de le faire rapidement cesser.

Les documents manquent pour établir par qui et quand cette décision fut prise mais on connaît les principales mesures qu'elle entraina aux niveaux de Frey, de Messmer et de Joxe et il est probable que, malgré l'absolu silence officiel qui entoura l'affaire, le général de Gaulle, non seulement eut connaissance de la pratique de ces tortures, mais accepta que – dans la meilleure des traditions de la IVe République ! –, on donne des promotions à ceux qui y attachèrent leurs noms : hier Massu ; aujourd'hui Debrosse. Comment aurait-il en effet pu ignorer une réalité qui avait été actée dans un rapport d'enquête de la commission des lois de l'Assemblée nationale et qui le 12 novembre donna lieu dans cette assemblée à un

---

203. Tenue (à tort) par l'opinion comme organisatrice de l'attentat commis le 8 septembre contre le général de Gaulle à Pont-sur-Seine, l'OAS d'Algérie était en effet devenue en métropole encore plus impopulaire qu'elle l'était depuis le putsch (c'est bien plus tard que l'on sut que les exécutants de cet attentat avaient été manipulés à Paris par un groupe où figurait Jean-Marie Bastien-Thiry – qui sera ensuite exécuté pour sa participation à l'attentat du Petit-Clamart le 22 août 1962).

204. Dans ses *Mémoires*, Morin n'en dit pas un mot. La lecture de ses « papiers » montre pourtant (cf. annexe) que, plusieurs semaines après octobre et avec le concours du contrôleur général DSNA Jean-Michel Gonzales, il s'employait encore à minimiser certains des faits signalés et à répondre de façon dilatoire aux (rares) demandes d'explications qui lui étaient officiellement adressées par la Justice, par exemple sur le cas Fouilleron. On remarque que – comme ses compagnons de rafle, Louis Randieri, entrepreneur, et Robert Orfila, viticulteur –, Fouilleron ne porta pas plainte. La plupart de ceux qui furent alors torturés ne le firent pas non plus (ou alors le firent beaucoup plus tard, lorsqu'eux ou leurs familles n'étaient plus à Alger). Nul doute que ce résultat fut obtenu par le jeu de menaces portant sur leur sécurité.

long et tumultueux débat[205] ? Et comment – alors que c'est sans doute lui qui la signa – n'aurait-il pas été au courant de la promotion de Debrosse qui, colonel à Alger, devint à Paris général, adjoint au directeur de la gendarmerie, c'est-à-dire le numéro deux de toute la Gendarmerie Nationale ?

Il n'y a pas lieu de tenter ici de recenser les cas de tortures alors subies par des membres (ou parfois supposés membres) de l'OAS[206]. Il n'y a pas lieu non plus de rechercher l'identité de ceux qui en furent les auteurs[207]. Il faut par contre évoquer les

205. Présidée par le député gaulliste Marcel Sammarcelli (FFL de 1940), cette commission séjourna à Alger du 12 au 18 octobre. Elle rencontra au camp de Douéra « une dizaine d'assignés européens » qui dirent avoir été torturés et en portaient encore des traces (dont le 13 l'ex-CRS Bergé, qui sera trépané le 26). Après vérifications, elle conclut à « la forte vraisemblance des faits relatés ». Lors des débats, Joxe admit « l'état déplorable » du camp de Djorf (qui avait motivé l'auto-saisine de la commission) et parla de possibles sanctions contre son gestionnaire. Rien de tel chez Messmer – qui défendit Debrosse, durement mis en cause – ni chez Frey qui, à aucun moment, ne sembla envisager que le comportement de certains policiers puisse susciter enquête : n'avaient-ils pas obtenu de « bons résultats » ?

206. Qu'il me suffise de dire que, si l'on parle de vraies tortures physiques (avec les mêmes « techniques » que celles abondamment décrites par l'historiographie comme ayant été utilisées contre le FLN), les cas pratiqués de mai à novembre doivent avoir été de 30 à 50, avec possiblement un seul cas mortel (celui de Charles Daudet retrouvé le 13 septembre pendu dans sa cellule à Constantine). Si l'on parle de « mauvais traitements » dépassant la norme des brutalités, menaces et chantages alors couramment admise lors des enquêtes, les cas furent évidemment bien plus nombreux.

207. Qu'il me suffise de dire qu'il ne fait guère de doute que, dynamisés par les commissaires André Bardou et Sahraoui, secondés les inspecteurs Émile Thevenon et Mostefa Hicheur, une dizaine des membres de la Brigade Centrale de la DSNA – tous parfaitement identifiés – en furent les auteurs principaux. Ils opérèrent aux Tagarins (où était le PC de Debrosse) et à l'École de police d'Hussein-Dey (où était celui de la BC). Dans l'affaire Gingembre, la participation de gendarmes mobiles est probable. La seule question qui se pose est celle de l'éventuelle participation active de certains membres des DMPJ, par ailleurs tous témoins privilégiés. Il n'y en a évidemment pas de trace en archives. Mais, s'agissant de l'affaire Aldéan, que voulait dire le commissaire Gouarné lorsque, le 1er octobre, il écrivit à Grassien pour lui signaler l'importance de l'affaire : « Les éléments sont sérieux […] et il importe qu'il ne soit pas procédé à un enterrement trop habituel. Il convient d'adapter la méthode d'investigation à la gravité des faits » (AN-199980473/60/7). De même, dénonçant la « sale besogne » de trahison menée par des policiers DSNA – dont au moins 4 furent torturés – il proclama « l'urgence de faire cesser leur action ». Indigné de ce que « quelques dizaines de missionnaires aient à pallier la carence de milliers de policiers DSNA », il rendit dans un rapport du 25 octobre un hommage appuyé à Bardou et au colonel Debrosse (tous deux alors publiquement mis en cause comme

conséquences que cette « affaire des tortures » eut sur l'organisation de la lutte anti-OAS et sur l'exacerbation du climat dans lequel elle se déroula.

La plus rapide de ces conséquences fut la décision prise par Joxe de fermer le 15 octobre le camp de Djorf où, par mesures administratives – et dans des « conditions sanitaires insuffisantes » dénoncées en litote par le rapport Sammarcelli – avaient été internés 243 européens. Parmi eux 214 personnes – dont des femmes – raflées par la GM le 13 septembre dans les divers départements d'Algérie. Le millier de perquisitions opérées à cette occasion ayant été infructueuses, aucune de ces personnes ne fut ensuite inculpée. Elles furent transférées dans d'autres camps et cette opération de police décidée par Morin apparut pour ce qu'elle avait été, à savoir une mesure d'intimidation collective, censée faire pièce à l'attentat du 8 septembre contre de Gaulle[208].

Les plus importantes de ces conséquences furent les décisions discrètement prises par Messmer pour que, début novembre, Debrosse quitte Alger (ce que l'OAS présenta comme une grande victoire) et par Frey pour que Grassien et la totalité de sa Brigade Centrale quittent également Alger.

Probablement coordonnées (à l'Élysée ? chez le Premier Ministre ?), ces décisions visaient d'évidence à tarir la source des problèmes mais elles furent ressenties à Paris par les ministres concernés – ainsi qu'à Alger par Morin – comme traduisant une « abdication devant une organisation d'assassins » qui, précisément dans le même temps, menait contre les leaders

---

tortionnaires) et il regretta que « le bras séculier n'ait plus la force, ni peut-être le courage, de brandir son glaive » (AN-19880206/44). On peut certes comprendre ses sentiments face aux actions criminelles de l'OAS mais on n'a jamais vu dans celles du FLN – tout a fait comparables – une justification de la torture.

208. À l'Assemblée nationale, on parla de « prise d'otages ». La pratique des internements en Centres d'Hébergement (CH) qui n'avait pas eu beaucoup d'efficacité politique contre le FLN n'en eut pas davantage contre l'OAS. Dans ses *Mémoires*, Morin fait semblant de croire que le rapport Sammarcelli ne parlait que du camp de Djorf et que la décision de le fermer épuisa le sujet – alors que c'était évidemment l'usage de la torture qui était son point principal.

gaullistes d'Algérie une véritable chasse à l'homme[209]. La parole gaulliste allait-elle devoir se taire devant la parole activiste ? Était-ce admissible[210] ?

C'est l'indignation face à cette situation qui incita Raymond Schmittlein, président du groupe parlementaire UNR (FFL de 1940 et ancien membre du cabinet du général de Gaulle à Alger en 1943) à soumettre à Joxe l'idée d'amplifier la parole du MPC, dont il était un des dirigeants, et qui, animé à Paris par le gaulliste de gauche Jacques Dauer[211], avait à Alger une fédération groupusculaire animée par le journaliste Lucien Bitterlin[212]. Lequel manquait sans doute de représentativité et

209. Yves Le Tac, président du comité algérois de soutien à de Gaulle, échappa le 4 octobre à un attentat par explosif sous son véhicule mais il fut le 14 grièvement blessé par balles et évacué sur le Val de Grace (où, en février 1962, un commando de l'OAS-métro essaiera de l'achever et tuera le gendarme de garde). De la même façon, Gaston Pernot, président du comité d'Oran, avait été blessé par lynchage le 9 octobre et il fut à nouveau attaqué à la grenade le 14, sur son lit de clinique. Edmond Bovis, responsable du MPC à Orléansville, avait déjà été blessé le 19 juillet (il décèdera le 20 novembre).

210. Dans ses *Mémoires*, pages 237 *sqq*., Morin énumère les raisons qu'il voyait alors pour « doter les gaullistes d'Algérie d'une force de riposte aux offensives de l'OAS ». Citons : « l'inaction des militaires, l'absence de volonté de la police, le mutisme dans lequel s'enferment les partisans du Général. »

211. Dans *Le hussard du Général* – La Table Ronde, 1994, Dauer s'emploie à dissocier l'action « uniquement politique » que Bitterlin avait mission de mener à Alger de « l'engrenage de la barbouzerie » dans laquelle il tombera. Il n'est généralement pas cru (cf. Dard, p. 154). Il a pourtant laissé au Centre d'Histoire de Sciences-Po un fonds privé contenant (cote JD1) sa dénonciation, faite en décembre, des « interférences d'éléments irresponsables », désireux de « couvrir (sous le sigle MPC) des entreprises contraires à la ligne du mouvement ».

212. On sait (chapitre 1, note 36) que Bitterlin a justifié son action dans deux ouvrages mémoriels. Très engagée, sa narration s'arrête en janvier 1962 (alors que des barbouzes œuvreront jusqu'en mars). Elle est riche en détails et est généralement exacte, à défaut d'être toujours complète. Sur cet épisode sans archives et que tous ses acteurs/commanditaires ont entouré d'un silence prudent, *son témoignage est pratiquement le seul.* Il a donc, de ce fait, acquis une place de choix dans l'historiographie et tous ceux qui ont écrit sur l'activité des barbouzes l'ont largement (et souvent inconsidérément) recopié. Objet de virulentes et persistantes polémiques, « l'histoire des barbouzes » attend donc encore son historien. C'est en pensant au désert sans sources que cet historien aura à traverser que je relaterai au fil des chapitres à venir, quelques faits inédits qui, en eux-mêmes peu importants, n'auraient sans doute pas mérité ici narration si certains n'étaient pas, à tort, portés au débit de la mission C.

de moyens mais certainement pas de détermination puisque, le 16 octobre, il avait annoncé par tracts que, « si les pouvoirs publics n'assuraient pas mieux la protection de leurs partisans, il appartiendrait à ceux-ci de prendre en mains leur propre sécurité ». Tout à ses efforts diplomatiques pour renouer des entretiens avec le FLN, Joxe donna à Schmittlein un accord hâtif (dont les détails restent inconnus) et le renvoya vers Frey pour l'organisation pratique du soutien financier et matériel à mettre en place. Ce que Frey fit, selon des modalités restées elles aussi inconnues mais dans un esprit certainement assez différent du projet initial puisque, aidé à son cabinet par Alexandre Sanguinetti[213], il fit appel à ces spécialistes de « l'action » qu'étaient deux anciens dirigeants du service d'ordre du RPF, l'avocat de choc Pierre Lemarchand[214] et l'agent du SDECE Dominique Ponchardier[215].

En suite de quoi, Morin fut invité par Joxe à recevoir Bitterlin.

Ce qu'il fit le 31 octobre ouvrant ainsi la porte aux « barbouzes », cette milice gaulliste que nous évoquerons aux chapitres 4, 6, 7, 9 et 10 et dont on peut se demander si – comme le prétend Morin –, son activité terroriste à Alger fut effectivement un « dévoiement » imprévu de l'action politique impartie par Dauer à son MPC ou s'il elle ne fut pas, dès le début, conçue à Paris par Frey/Sanguinetti/Ponchardier comme *une officine de sous-traitance de méthodes d'interrogatoires* qui étaient désormais impossibles pour la police mais auxquelles on prêtait

213. Surnommé « Monsieur anti-OAS », ce futur ministre, qui avait joué en 1958 un rôle d'agitateur pro-Algérie française, lutta durement contre ses anciens amis. Après avoir été en janvier 1960 co-fondateur *en métropole* du très gaulliste Service d'Action Civique (SAC), il sera élu député UNR en 1962. Il a beaucoup écrit mais n'a laissé sur son passage près de Frey ni archives ni papiers.

214. Le cabinet de Frey n'a rien versé en archives et Frey n'a laissé aucun « papier » privé. Les tardifs Mémoires de Lemarchand (*Barbouze du Général*, 2005) sont incomplets et souvent sujets à caution. On y reviendra.

215. Compagnon de la Libération et écrivain à succès de romans d'espionnage narrant les aventures de personnages aux noms destinés à la popularité (gorilles, barbouzes…), il avait été au RPF un ami de Frey et il fut en 1961/62 en poste officieux à son cabinet. À ma connaissance, il n'a non plus laissé aucun « papier ». On le retrouvera plus loin (notamment chapitre 9). Il sera en 1964/68 ambassadeur en Bolivie, pays qui n'ayant pas d'accord d'extradition avec la France, servait alors de refuge à des Français en quête d'impunité ou de discrétion.

le mérite d'avoir, en septembre/octobre, failli amener l'arrestation de Salan. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, c'est sur le plan du climat psychologique que se situa alors la principale conséquence que l'usage de la torture eut sur l'évolution de la lutte anti-OAS.

Nulle à Paris[216], l'indignation fut en effet à Alger, parmi les européens, considérable. Chez eux, l'active campagne que l'OAS mena sur ce sujet – par lettres, tracts et émissions-pirates[217] – trouva créance et elle atteignit son but. Au prix de bien des amalgames, exagérations et fabulations, la « gestapo gaulliste » fut dénoncée, les « salopards » de la BC furent littéralement traqués[218] et une pression accrue s'exerça sur tous les policiers DSNA pour que, contre l'OAS, ils ne fassent aucun zèle.

Cette indignation entraina un durcissement du comportement des européens[219] cependant que le duel OAS/SM monta d'un cran lorsque, le 23 octobre, une balle dans la nuque tua le commandant René Poste, qui était le chef de l'antenne DRM d'Alger et qui, manipulateur de Darioni/Pino, avait été vu aux Tagarins lors de l'affaire Gingembre.

216. Tout juste évoqué le 1er octobre dans *Le Monde* sous une forme dubitative, l'usage de la torture anti-OAS ne réveilla à peu près aucune des « consciences » qui s'étaient massivement mobilisées contre l'usage de la torture anti-FLN. À de très rares exceptions près. Encore aujourd'hui, il est couramment admis qu'un torturé OAS ne mérite pas la même compassion qu'un torturé FLN.
217. Salan contribua personnellement beaucoup à cette campagne. Oubliant le passé de la première bataille d'Alger, il écrivit à Debrosse : « Votre cas est unique dans l'histoire de l'Armée Française » (*sic*).
218. Par exemple par des placards muraux les vouant à la mort et invitant la population à les dénoncer.
219. Le BQ/DSNA nota : « Jamais encore les européens n'ont été aussi agressifs ». Deux exemples : 1) Rendant compte à Paris de la fusillade qu'il avait eue le 24 octobre avec 4 militants OAS qu'il s'apprêtait à arrêter, le commissaire Bardou télégraphia : « Notre brigade a été attaquée […] l'ex-lieutenant Pierre Delhomme a tiré. La population était hostile et jusqu'à des enfants se sont jetés sur nous » (blessé, l'OAS/FN Jean Sarradet fut appréhendé et amené à l'hôpital, mais, avec la complicité de médecins, il s'en évada deux heures plus tard, à bord d'une ambulance ! (AN-19880206, article 45) et 2) le 22 octobre, un jet de grenade FLN dans un café de Bab el Oued avait fait 8 blessés, européens. Son auteur, musulman, arrêté par des policiers, fut transféré au commissariat du quartier d'où une foule, européenne, l'extirpa de force et le lyncha à mort.

C'est sans doute en représailles à cet assassinat que, le 26 octobre, la villa du général Salan, occupée par des gardiens, brûla dans un incendie volontaire et c'est à coup sûr parce qu'il fut soupçonné d'être un agent SM recruté pour pénétrer l'OAS que l'Officier de Police Louis Pélissier, en poste au DOP de Sétif et en congé à Alger, fut le 30 attiré dans un guet-apens et abattu.

Ce climat montant de guerre civile aurait évidemment mérité que la coordination de la lutte anti-OAS se renforce. Ce fut le contraire qui se produisit.

La crise de la coordination

Alors que l'entente régnait parmi les membres des équipes mixtes opérant ensemble sur le terrain[220], la coordination OCCAJ restait en effet difficile et, suspicieux les uns envers les autres, les services n'échangeaient pas volontiers leurs renseignements, pourtant souvent « de qualité médiocre[221] ».

Traduisant un affaiblissement des civils par rapport aux militaires, l'épisode du CRA qu'on tenta début octobre de substituer à l'OCCAJ n'y changea rien. Au contraire, les remous créés par « l'affaire des tortures » et la révélation qu'à la DSNA un policier OAS avait poussé la trahison jusqu'à « faire tuer un commissaire » desservirent Aubert et Grassien auprès de leurs correspondants militaires. Et notamment auprès de Debrosse qui, doté d'effectifs sûrs et nombreux, jouait volontiers le va-t-en guerre[222] et, fort de son rôle dans l'affaire Gingembre, sentit monter ses ambitions. Elles apparaissent dans la fiche qu'il rédigea le 3 octobre et remit personnellement le 5 au général Ailleret[223]. Il y propose en effet une réorganisation de la lutte

220. Le fait est souvent signalé dans les rapports de fin de mission des DMPJ.
221. Tout au long de cette année 1961, tous les responsables de la lutte anti-OAS dénoncèrent « la carence du renseignement ».
222. Morin préfère dire qu'il avait un « caractère déterminé ».
223. Cette fiche de 3 pages, « relative aux conditions dans lesquelles est organisée la lutte contre l'OAS en Algérie », figure dans SHD-1257/2-6. Elle décrit le partage de rôles entre les maigres moyens de la SNA (le DMPJ de Gouarné et l'équipe Bardou – auxquels elle adjoint « une équipe de la DST métropolitaine » dirigée par un certain commissaire Pejou, (dont j'ignore tout), ceux de la SM (son détachement,

anti-OAS en confiant son commandement « à un *duumvirat* constitué d'un officier supérieur de gendarmerie (c'est à dire lui-même) et d'un haut-fonctionnaire de police n'ayant pas d'autres attributions (c'est-à-dire pas Grassien) et dépendant *directement* de Morin/Ailleret (c'est-à-dire sans l'échelon Aubert et sans son OCCCAJ, pas une fois citée) ». Il propose aussi de porter l'effectif des DMPJ à 60 « sous réserve de bien choisir ses commissaires et inspecteurs[224] ».

Grassien était très courageux mais, usé par un poste difficile qu'il tenait depuis 2 ans, il était soumis à une tension permanente (tracts injurieux au quotidien, menaces réitérées et précises, tentatives d'attentats déjouées de justesse, attentat qui le visa et blessa son chauffeur, etc.).

Latente depuis quelques semaines, la crise entre lui et Debrosse éclata fin octobre, suite à l'assassinat du commandant Poste[225].

Elle est établie par la lettre que le 28 octobre le général Feuvrier écrivit à Messmer[226]. Il l'assurait de la détermination

---

composé de 3 officiers, « participe à l'action ») et ceux de la GM (qui assure les opérations, le support logistique et dont le colonel « coordonne l'action des divers éléments »). Issu de la nécessité de conserver le secret et donc « constitué de manière empirique et par apports successifs », ce système est dit avoir obtenu « des résultats très importants qui auront des développements » et avoir ses avantages (par exemple la « foi ardente » de ses participant) mais aussi ses inconvénients (par exemple ses trop faibles effectifs et son « manque de commandement central », car Grassien ne l'assure que « théoriquement »).

224. Car, il estime « qu'actuellement certains fonctionnaires de police constituent plus une gêne qu'une aide ». Étaient-ils, pour les méthodes d'interrogatoire de Debrosse, des témoins gênants, voire hostiles ?

225. Souvent racontées, les circonstances de l'assassinat de Poste (et de son informateur Dominique Fondacci) sont bien connues. Kauffer (*op. cit.*, page 226) ajoute à ce « terrible coup que fut l'assassinat de Poste » celui « de son équipe toute entière, attirée dans un guet-apens ». Je n'ai pas trouvé trace de ce drame (auquel, dans sa lettre à Messmer, Feuvrier n'aurait pas manqué de faire allusion). Je n'ai pas non plus trouvé trace de l'embuscade qu'il dit avoir alors été tendue aux GM « dont plusieurs furent tués » (fait très improbable, car non signalé par le très documenté Emmanuel Jaulin dans *La Gendarmerie dans la guerre d'Algérie* – Lavauzelle, 2009). Selon Courrière (*op. cit.*, page 485) c'est en novembre que des commandos Z auraient rue Michelet tendu une embuscade à des blindés GM et tué 4 gendarmes. Je n'en ai pas non plus trouvé la moindre trace. Le temps était favorable aux rumeurs infondées et certaines se sont enkystées dans l'Histoire.

226. Son texte est au SHD-GR-1K744/4 (cabinet).

accrue des membres de « l'ex-équipe Poste » mais protestait contre les « révélations exactes et détaillées » faites par la presse sur la SM – « service où le secret est la garantie absolue de l'efficacité »[227]. Il y voyait « la complicité d'un fonctionnaire de police » et, demandant la saisine du Premier Ministre, il estimait indispensable « le départ d'Algérie, à titre de sanction, du contrôleur général Grassien et l'expulsion du journaliste de France-Soir auteur de l'article ».

Étaient jointes à cette lettre la copie de deux notes antérieures :

> – la première note, datée du 29 août et manuscrite par le général Ailleret, informait Messmer que les activistes lui causaient « pas mal d'ennuis » et qu'il craignait des troubles graves : « Il y aurait un intérêt considérable à mettre leurs chefs hors d'état de nuire. Or vous savez l'inefficacité des polices locales dans ce domaine. Par contre l'équipe de la SM a fait de l'excellent travail[228] mais elle est trop réduite [...]. Elle ne travaille en fait que sur Alger [...]. Ne serait-il pas possible de la faire renforcer par une équipe analogue qui travaillerait sur Oran ? Ceci multiplierait nos chances d'étouffer dans l'œuf ces menaces graves qui nous obligent à nous battre sur deux fronts et nous handicapent dans nos missions essentielles contre le FLN[229] ».

> – la seconde note, datée du 5 octobre, émanait également d'Ailleret qui rapportait à Messmer que, selon Debrosse – qu'il venait de recevoir –, Grassien « n'as-

227. La SM espionnait l'OAS mais l'OAS espionnait la SM et le 1er octobre elle avait fait exploser une charge à retardement devant les bureaux de la SM, à l'intérieur même de la caserne d'Orléans !
228. Le 8 juillet Messmer avait mis à la disposition d'Ailleret, qui le lui avait demandé, un groupe d'officiers de la DMR : « Il sera dirigé par le commandant Bellec assisté du capitaine Pillard et comprendra au total 8 officiers pour une mission de 2 à 3 semaines. Un groupe de policiers chargés de la même mission travaillera en coopération avec l'équipe militaire » (SHD-1K 744).
229. À la même époque Joxe déclarait en conseil des ministres : « La situation à Alger est dangereuse. Il faudrait briser l'OAS, ce qui n'est pas facile ».

surait pas la réalité de son rôle de coordination et de direction » et se serait en outre « rendu coupable, en faveur de la presse, d'indiscrétions qui ont nui aux enquêtes ». À titre personnel, Ailleret renchérissait : « C'est le colonel qui a dirigé en fait la plupart des enquêtes de la région algéroise. Tous les individus appréhendés sont conduits devant lui à la caserne des Tagarins et les documents saisis lui sont transmis. Il les consulte, procède à un bref interrogatoire et les remet ensuite à l'une ou l'autre des équipes SN pour un interrogatoire complet […]. Si son dynamisme et sa puissance de travail exceptionnelle ont permis jusqu'ici à un certain nombre d'enquêtes de parvenir à des résultats intéressants, il n'en reste pas moins qu'un tel système ne peut être conservé sans danger. Tout d'abord, le colonel va partir remplir de hautes fonctions et il sera remplacé par le colonel Pierre. Il est douteux que cet officier veuille et puisse assurer la direction générale des opérations. Il apparait ensuite que les enquêtes nécessitent des filatures, surveillances et manipulations d'informateurs qui ne peuvent être menées que par des policiers. Par nature, elles doivent être dirigées par un haut fonctionnaire de police. La Gendarmerie Nationale ne songe nullement à mesurer son concours[230] mais le rôle principal doit être remis à la DSNA, à condition que ce soit un Haut-Fonctionnaire qui assure ce rôle effectif et que soit augmenté le nombre des OPJ pour opérer les arrestations et interrogatoires qui ont du être différés faute d'effectifs. »

Fin octobre, réclamé par Debrosse, Ailleret et Feuvrier, le départ de Grassien était donc inévitable.

Nous verrons (chapitre 3) qu'il aura lieu le 9 novembre, dans des circonstances tragiques, mais en laissant entier le problème de son remplacement.

230. C'est en effet le 1er novembre qu'entrera en fonction la première équipe de gendarmes dédiée à la lutte anti-OAS. Commandée par le capitaine Armand Lacoste, elle devra en décembre s'intégrer à la mission C.

Problème qui ne trouvera sa solution que début décembre, en conséquence de la création de la mission C, décidée en novembre dans le cadre du *grand tournant* que le général de Gaulle fit alors prendre à sa politique algérienne et, par voie de conséquence, à la lutte anti-OAS.

Chapitre 3
En novembre, le grand tournant

Sortant de l'ambigüité maintenue tout l'été, de Gaulle fait prendre à sa politique algérienne un tournant décisif : renonçant à la souveraineté sur le Sahara et à l'exigence d'un cessez-le-feu préalable aux entretiens, il noue des contacts officieux avec le GPRA dont, il reconnaît, de facto, la représentativité exclusive.

Outre son objectif stratégique de « libérer la France du boulet algérien », ce tournant a des raisons conjoncturelles car en métropole l'ordre public et le climat politique se dégradent (manifestations FLN du 17 octobre – amendement Salan du 9 novembre) alors qu'en Algérie la situation est jugée « très grave » avec, face à un terrorisme qui s'accroît et glisse vers des chocs interethniques, un appareil répressif en crise.

Dès lors, la lutte anti-OAS devient prioritaire.

S'y impliquant personnellement et énergiquement, de Gaulle lui recherche une plus grande participation de l'Armée (23 novembre : rassemblement de Strasbourg) et lui organise les conditions d'une meilleure efficacité policière **(29 novembre : création de la mission C)**.

Hacq est désigné pour diriger cette mission et reçoit pour objectif d'arrêter Salan « dans les deux mois ». Et c'est sans recourir à la torture qu'il entend y parvenir.

Lors de sa conférence de presse du 5 septembre 1961 – sans officiellement choisir entre les trois « formules » qui entretenaient l'indécision quant à l'avenir de l'Algérie – le général de Gaulle avait créé l'évènement en annonçant renoncer à la souveraineté française sur le Sahara[231]. Il avait ainsi débouché la voie d'une relance de la négociation avec le FLN, puisque celui-ci avait posé en préalable, non seulement la reconnaissance de « l'unité du peuple algérien » (c'est-à-dire européens compris – ce à quoi de Gaulle dès la rencontre d'Évian de mai 1961 avait en fait déjà souscrit) mais aussi celle de « l'unité du territoire de l'Algérie » (c'est-à-dire Sahara compris – ce à quoi il avait jusqu'alors été hostile et ce à quoi le Premier Ministre et l'Armée restaient opposés et tarderont à se rallier, à contrecœur).

Un mois plus tard, le 5 octobre le diplomate suisse Olivier Long – qui jouait les bons offices entre la France et le GPRA – avait informé qu'une reprise des contacts rompus à Lugrin en juillet était dorénavant possible. En termes royaux, de Gaulle s'était alors déclaré d'accord pour les reprendre[232], dès lors qu'une « coopération franco-algérienne serait conclue » et que ces contacts resteraient secrets. C'est donc dans un climat « proche de celui d'un récit d'espionnage » que le 14 octobre il avait autorisé Joxe à donner à Long le feu vert pour l'organisation d'une rencontre « au niveau des experts[233] ».

En fait, il y eut deux rencontres de ce niveau, à Bâle, les 28/29 octobre puis le 9 novembre ; cette seconde rencontre fut jugée suffisamment « fructueuse » pour qu'on programme pour le 19 novembre – toujours dans une extrême discrétion

231. Selon son habitude, il l'avait fait en des termes « habiles mais quelque peu obscurs » (Jérôme Hélie – *Les accords d'*Évian*, Histoire de la paix ratée en Algérie* – Olivier Orban, 1992).

232. LNC (*op. cit.*, page 412) : « S'*ils* sont désireux de reprendre les contacts, nous y sommes nous-mêmes disposés ».

233. Deux membres du cabinet de Joxe (Bruno de Leusse et Claude Chayet) face à Malek Redah et Mohamed Benyahia. Dans *Joxe, diplomate dans l'âme* – Versaille éditeur, 2010, Chantal Morelle décrit minutieusement l'histoire de ces pourparlers France-FLN. On y a confirmation du rôle personnel capital que de Gaulle y tint, par agents d'exécution interposés qui tous, dont Joxe, étaient étroitement tenus en laisse.

– un premier entretien « au niveau ministériel », entre Joxe et Saad Dahlab, le ministre des affaires étrangères du GPRA.

Retardé par les palinodies de « l'affaire Benbella » qui ne se dénoua que le 20 novembre[234] – et dont le Général eut à traiter les complications avec le Maroc[235] – cet entretien n'aura finalement lieu que le 9 décembre mais il ouvrira la série des rencontres secrètes dites des Rousses qui préluderont aux négociations officielles de janvier/février 1962 et déboucheront à Évian sur les accords du 19 mars.

En engageant ainsi sur une base nouvelle – et sans cessez-le-feu préalable[236] – ces contacts de Bâle avec un FLN dont il avait le 7 novembre à Bastia[237] publiquement admis le caractère représentatif, *c'est donc bien* « un grand tournant » *que le général de Gaulle fit alors prendre à l'évolution de sa politique algérienne*.

234. Du 2 au 20 novembre Ahmed Benbella, depuis 1958 assigné à résidence en métropole, se joignit à une grève de la faim que les détenus musulmans observaient pour réclamer un régime pénitentiaire amélioré. Àl'approche de la victoire du FLN, il voulait surtout rappeler son existence à la France… et à ses collègues du GPRA. Comme des manifestations de solidarité menaçaient d'embraser à nouveau l'ordre public (et de compromettre les contacts en cours), de Gaulle céda et il accorda à Benbella un « remarquable traitement de faveur ». Ce qui, selon Jérôme Hélie, facilita « le rapprochement néfaste des deux tendances hostiles à une solution modérée en Algérie » – à savoir la sienne et celle du colonel Houari Boumediene (chef de l'État-major de l'ALN de l'extérieur et, depuis son refus de participer aux entretiens de Lugrin, hostile au GPRA). Avec, en filigrane pour l'avenir, l'alliance de ces deux hommes – qui effectivement, en juillet 1962, se débarrasseront du GPRA et bâtiront « le front commun qui sera fatal aux accords d'Évian » (et à tout avenir démocratique pour l'Algérie).

235. Le 11 novembre, l'ambassade de France à Rabat avait été mise à sac.

236. L'interruption unilatérale des opérations offensives (IOO) du printemps ayant échoué, il n'était plus question d'essayer de forcer la main au FLN et de Gaulle se résigna à renoncer au préalable des « couteaux au vestiaire » et à oublier que le 5 septembre 1960 il avait proclamé : « Pour qui me prennent-ils donc ceux qui imaginent que je pourrais converser avec les chefs de la rébellion, de sorte qu'à mesure de la conversation on viendrait m'annoncer que de malheureux musulmans ont encore été égorgés, qu'on a jeté des grenades sur des marchés […] et que telle petite fille française a été massacrée dans son lit ? ».

237. Au cours du déplacement qu'il fit du 7 au 9 novembre dans les départements du Sud-est. Le cadre quasi-liturgique de ses multiples « voyages présidentiels » en province lui était l'occasion de nombreux discours et donnait lieu à des « bains de foule » qui étaient le cauchemar de Frey et des services de sécurité.

Confronté à une situation politique et sécuritaire dont il estimait depuis septembre « qu'elle ne pouvait plus durer »[238], il avait acquis la volonté d'aboutir le plus vite possible à un accord. En témoignent de nombreux acteurs et documents, dont par exemple ce texte tranchant qui, daté du 3 novembre, figure en apostille manuscrite sur une lettre de Debré : « Il ne s'agit pas d'entasser indéfiniment des objections, des inquiétudes, des interprétations devant la conclusion éventuelle d'un accord. Il s'agit de conclure cet accord. Les conditions sont celles que j'ai fixées. Tout faire pour qu'on en reste où on en est, c'est-à-dire l'Algérie française, c'est une mauvaise action nationale, en tout cas c'est contraire à ma volonté formelle. Or, c'est moi qui suis responsable ».

Ce tournant décisif avait évidemment pour objectif essentiel de « libérer la France du boulet algérien » en parvenant vite à la fin de la guerre et il n'entre pas dans le cadre de ce livre d'en évoquer les *raisons stratégiques*.

Mais ce tournant eut aussi des *raisons conjoncturelles* – dont plusieurs étaient liées à la montée de l'OAS – et il entraîna de nombreuses conséquences – dont certaines décisions qui, dans le domaine de la lutte contre l'OAS, bouleversèrent la donne.

Quelles furent ces raisons ? Quelles furent ces conséquences ?

Les raisons conjoncturelles du tournant de novembre

Elles tenaient au fait que *la situation devenait pire qu'elle ne l'avait jamais été* et qu'il y aurait eu danger à la laisser se prolonger en l'état.

C'était vrai en Algérie mais aussi en métropole où, sans atteindre le même degré de gravité, elle allait se dégradant, tant au plan du terrorisme et de l'ordre public qu'au plan politique et de l'opinion.

238. Conseil des ministres du 27 septembre (papiers Terrenoire).

En métropole : une juxtaposition de « fâcheuses effervescences »

Au plan du terrorisme et de l'ordre public.

Frey devait lutter sur deux fronts et il ne manquait jamais une occasion de dire à de Gaulle que ce n'était « vraiment pas facile »[239].

D'autant que ses effectifs étaient, disait-il, en nombre insuffisant et que – notamment dans le ressort de la préfecture de police[240] –, le « terrorisme FLN avait recommencé à prendre les policiers pour cibles[241] », générant chez eux un état d'esprit qu'il décrivit le 16 octobre devant l'Assemblée nationale comme animé par une « juste colère ». Ce qu'ils traduisirent dès le lendemain 17 octobre par l'extrême brutalité avec laquelle ils réprimèrent les manifestations de masse organisées à Paris par la fédération de France du FLN (sans la caution du GPRA)[242].

239. Il le faisait volontiers lors des conseils des Ministres, où il détaillait chaque semaine l'état de la lutte anti-OAS en métropole. Sur l'état de la lutte anti-OAS en Algérie, Joxe était beaucoup moins prolixe et, plus politique, il s'attachait peu à ses aspects policiers. Ce sont les rapports de Morin qui tenaient de Gaulle informé.

240. Où avait été créée une Force de Police Auxiliaire (FPA), composée de musulmans.

241. Du 29 août au 3 octobre, des attentats FLN avaient tué 22 policiers PP et en avaient blessé beaucoup d'autres. Depuis 1958, 47 policiers avaient été tués dans la Seine et 19 autres dans le reste de la France. Maurice Papon, le préfet de police, avait effectivement beaucoup de mal à tenir ses troupes.

242. Occulté jusqu'à la fin des années 1970 pour des raisons bien expliquées sur le site de *Wikipedia* (« Massacre du 17 octobre 1961 »), cet évènement a donné lieu à une historiographie polémique hyper-abondante et – malgré son peu de portée historique (puisqu'il n'eut aucune influence sur les entretiens de Suisse) – il s'est transformé en un écrasant symbole mémoriel. *Wikipedia* détaille ce que furent les réactions (limitées !) de l'opinion de l'époque et affirme « qu'on sait peu de choses sur les réactions au plus haut niveau du pouvoir », sauf que « de Gaulle fut mécontent ». Évidemment que l'évènement le contraria, mais ses *Mémoires d'espoir* parus en 1970 (Plon) taisent le 17 octobre et je n'ai pas trouvé trace en archives des effets de ce mécontentement, signalé aussi par Tricot (*op. cit.*, page 170). Mais, Belin (*op. cit.* page 129) et surtout les papiers Terrenoire rapportent qu'on parla bel et bien du 17 octobre en conseil des ministres : brièvement le 18 (bilan par Frey de la genèse et du déroulement de la manifestation : 30 000 participants souvent « contraints », 11 500 interpellations, 2 manifestants tués, 6 policiers blessés, des déprédations, 1500 renvois immédiats en Algérie…) et plus longuement le 26 (14 000 interpellés,

De son côté, la très hétérogène mission II de l'OAS-métro[243] « maintenait la pression » par des plasticages dont le nombre monta en octobre à 41 (au lieu de 29 en septembre), avant de passer à 81 en novembre et à 45 en décembre[244]. La moitié avait lieu à Paris et, à cette époque, ils faisaient souvent plus de bruit que de dégâts matériels. Mais, dirigés contre des cibles en vue (journaux et journalistes, députés…), ils avaient un écho que ne leur aurait pas valu leur seule importance. Ils créaient de plus un climat d'indignations politiques et d'inquiétudes populaires qui – ajouté à la persistante possibilité d'un nouvel attentat contre le chef de l'État – conduisit Frey à resserrer, entre les divers services spécialisés de la PP et de la SN, une collaboration traditionnellement difficile. Démarche qui en décembre débouchera sur la création de ce Bureau de Liaison (BDL) informel et discret qu'on a déjà mentionné et qui sera, à Paris, le pendant de la mission C d'Alger.

6 manifestants tués). Plusieurs ministres ayant évoqué des « excès répressifs » de la police, Frey plaida la provocation FLN, nia l'existence de « mesures brutales prise à froid » et promit des sanctions si on en portait à sa connaissance. Désinvolte, de Gaulle ajouta : « Il y a la Commission de Sauvegarde ! » et il soutint Frey (et Papon) en déclarant : « 1/ Il n'était pas possible d'admettre qu'ils soient maîtres de la rue 2/ Il était sans doute inévitable qu'il y ait eu des coups (de la part de la Police) 3/ Il faut sanctionner les (éventuels) coupables (policiers) mais il est étonnant qu'il n'y ait pas eu davantage de vengeances 4/ Il faudra régler à fond cette affaire. C'est une fiction qu'ils sont des Français. C'est une masse étrangère ! Il faudra voir les conditions de sa présence ». Il est donc évident que le 17 octobre troubla fort peu le Général et, le 28 octobre étant le jour de la première rencontre secrète programmée à Bâle, l'essentiel de ce conseil du 26 fut consacré à examiner les conditions qui seraient posées à un accord : « Ou bien le FLN comprend ou bien nous laissons l'Algérie à elle-même (*sic*) ».

243. Elle était théoriquement dirigée par le capitaine déserteur Sergent, qui s'était autonomisé vis-à-vis d'Alger, mais elle était en fait un conglomérat hétéroclite de réseaux issus des divers courants de l'extrême-droite : poujadistes, anciens vichystes, etc.

244. C'est seulement après l'arrivée d'André Canal, venu d'Alger en décembre et créateur à Paris sur ordre de Salan d'une « mission III » (rivale de la mission II !), que le nombre des plasticages s'accroitra notablement : 95 en janvier, 96 en février.

Au plan politique et de l'opinion.

L'opinion était en grande majorité devenue lasse de la guerre mais, malgré les propos rassurants tenus par de Gaulle lors de ses déplacements en province[245], elle ne croyait guère à sa fin prochaine. Désenchantée et impatiente, elle recommençait à donner crédit à une presse qui accusait le Général de « répugner à négocier » et elle revalorisait les partis de gauche qui, inquiets de l'isolement du chef de l'État[246], demandaient qu'il restitue au Parlement un plus grand rôle : « La force de l'État ne peut jamais être bien longtemps la force d'un homme trop superbement seul ».

Effectivement, le gouvernement avait perdu une part de l'autorité et du crédit qu'il avait acquis après le putsch et, bien que restant élevé, le prestige du Général s'érodait[247]. L'opinion comprenait mal qu'on ne parvienne pas à venir à bout d'une « poignée d'activistes », inconnus huit mois auparavant. Le peu d'efficacité de la lutte contre l'OAS ne serait-elle pas volontaire ? Et cette « politique de faiblesse » avec l'OAS ne rendait-elle pas « illusoire et mensongère » toute politique de négociation avec le GPRA[248] ? Malgré ses divisions (PCF, SFIO et PSU), la gauche ne devrait-elle pas se regrouper face au « péril fasciste[249] » ?

245. « L'issue est en vue », « les négociations peuvent s'engager d'un jour à l'autre », etc.
246. Ainsi Jean-Jacques Servan-Schreiber : « Le vent tourne : de Gaulle ne rassure plus, il effraie. » Cet état d'esprit de la presse et des parlementaires de gauche l'avait déjà contraint à mettre fin le 29 septembre à l'application de l'article 16 qu'il comptait pouvoir conserver jusqu'à la fin du conflit. Ce fut pour lui un grave revers et il en pallia les conséquences en maintenant en vigueur les effets des « décisions » déjà prises.
247. Le 10 novembre à Marseille il fut conspué, pour la première fois depuis 1958, lors d'un de ses voyages en métropole.
248. François Mitterrand au Sénat, le 25 novembre.
249. On agitait sans cesse l'opinion avec le danger fasciste et Frey réveillait le souvenir de la Cagoule – ce qui n'était pas sans inconvénient car la gauche rappelait volontiers que le Général n'était en 1958 devenu chef de l'État qu'à la faveur d'un coup de force militaire : « Les fascistes étant depuis lors dans les allées du pouvoir, il n'est pas surprenant que l'OAS bénéficie de tant de mansuétude ».

Dans le même temps, et en sens opposé, dans une Assemblée nationale fébrile – que le Général avait le 2 octobre menacée de dissolution – les débats devinrent tendus. Le 8 novembre, sur le budget de l'Algérie, les partisans de l'Algérie française – dopés par le rapport Sammarcelli sur les tortures et par une interview de Salan diffusée le 6 par une chaîne TV américaine – s'en prirent à Joxe et, le 9, il se trouva 80 députés pour approuver un « amendement Valentin », conforme aux vœux de l'OAS[250]. Il fut repoussé par 383 voix mais l'opinion jugea scandaleux qu'on ait pu ainsi tenter une reconnaissance de la représentativité politique de l'OAS et exprimer à la tribune une solidarité avec « ses tueurs ».

L'agitation activiste n'en resta pourtant pas là et le 16 novembre, réunis à la Mutualité, 3 000 manifestants déchainés acclamèrent Salan. Après maints tumultueux épisodes et plusieurs arrestations, le « comité de Vincennes[251] » fut dissout le 27 novembre. Ainsi privée de la dernière structure légale décidée à politiquement la soutenir, l'OAS échouait donc à s'imposer comme une « force politique » et elle dut renoncer à troubler l'ordre public en métropole autrement que par des attentats. Ce qui, compte tenu de ce qu'était « le grand malaise de la police parisienne », fut pour Frey un vif soulagement.

Entre temps le général de Gaulle – depuis le 9 novembre engagé dans le dialogue noué à Bâle – était devenu conscient qu'il devait rassurer le FLN sur sa crédibilité[252] et convaincre

---

250. Il prévoyait de remettre le contingent à la disposition de la métropole et de mobiliser les européens d'Algérie.

251. Fondé en 1960 et rassemblant des personnalités de diverses obédiences politiques (Georges Bidault, Jacques Soustelle, André Morice, Robert Lacoste, Alfred Coste-Floret, etc.) mais ayant toutes « fait serment de défendre l'appartenance de l'Algérie à la République et de refuser la négociation avec le seul FLN », ce comité de Vincennes n'était pas sans audience politique mais il était sans organisation militante. Sa dissolution ne provoqua donc en métropole aucune manifestation. À Alger, les européens l'interprétèrent comme entérinant de facto un délit d'opinion contre tous ceux qui – favorables ou pas à l'OAS – restaient souhaiter le maintien, sous une forme juridique ou sous une autre, d'une « Algérie française ».

252. À Tunis, le FLN était méfiant (« Le général de Gaulle a été trop souvent insincère pour qu'on lui fasse une confiance aveugle » disait Krim Belkacem, le 8 novembre) cependant, qu'en écho, la gauche craignait que le GPRA hésite à traiter « dans un climat aussi incertain et avec un pouvoir qui (du fait de l'OAS) serait incapable d'honorer ses engagements ».

l'opinion de sa volonté de lutter « par tous les moyens » contre une OAS que ses attentats en métropole rendaient éminemment impopulaire. Le gouvernement multiplia donc les déclarations martiales et de Gaulle lui-même en fixa la ligne politique : « L'OAS ? Je ne la connais pas » (Draguignan, le 9 novembre) ; « L'organisation que vous dites ? Ses actes sont abominables[253] » (Marseille, le 10 novembre). Cette façon de nier – dans son style si personnel[254] – que l'OAS puisse être une force politique emporta la conviction pour ce qui concernait la métropole[255] mais pas pour ce qui concernait l'Algérie. Au contraire : « Elle y est devenue une force politique (car) tout le temps passé à faire évoluer la solution théorique du problème algérien, tout ce temps perdu depuis le dernier putsch, a été gagné par l'OAS[256] ».

En Algérie : une situation « dangereuse »

C'est ainsi que Morin la décrivit verbalement à de Gaulle fin octobre, en lui exprimant « sa crainte de plus en plus vive de se trouver, sous peu de jours, dans l'impossibilité d'assurer l'ordre public, notamment à Alger et Oran ».

---

253. Il avait souvent formulé contre le terrorisme FLN ce type de condamnation. Il le réservera dorénavant au seul terrorisme OAS.
254. Sans doute pour ne pas élever jusqu'à lui ses adversaires, il avait coutume de ne jamais citer leurs noms, non plus que ceux de leurs organisations.
255. Où Soustelle était à peu près seul à réclamer que l'OAS soit, comme le FLN, un « interlocuteur valable » pour une table ronde. Le 28 octobre – jour de la seconde rencontre de Bâle –, au cours d'une conférence de presse tenue à Alger, Joxe précisa que le dialogue avec le FLN en vue de la création d'une Algérie unitaire qui assurerait « des garanties » aux minorités et aux musulmans fidèles « excluait, bien sûr, *ceux qui pratiquent le monologue du plastic et avec qui, même attachés à la terre d'Algérie, on ne peut négocier* » (souligné par l'auteur). L'OAS ne réagit pas car, ancrée dans l'idée d'une Algérie française maintenue telle quelle, contre vents et marées, elle était tout autant opposée à une négociation qu'elle l'était à une partition !
256. Éditorial du *Monde* du 11 novembre. Et – comme le note PM de la Gorce (*op. cit.*) – « ce fut l'époque où, dans la presse étrangère et française, on en était venu à se poser la question : tout accord franco-algérien a-t-il la moindre chance d'être appliqué sur le terrain ? Ou, plus insidieusement encore, le général de Gaulle est-il pour le FLN l'interlocuteur valable ? ». On est aujourd'hui stupéfait que des observateurs politiques avisés aient pu alors se poser la question de savoir qui, en Algérie, du Général ou de l'OAS, serait le plus fort. En novembre 1961, ce fut pourtant le cas, en France et à l'étranger.

En mésentente avec Ailleret – dont il jugeait qu'il ne l'aidait pas en lui mégotant les effectifs militaires mis à sa disposition sous réquisition permanente pour quadriller la ville –, il avait en effet chaque jour plus de mal à contenir *le dialogue des terrorismes* et à éviter, entre européens et musulmans, ces chocs intercommunautaires qui – à l'occasion d'attentats ou d'enterrements – en étaient parfois la conséquence.

Et, en mésentente avec Frey – dont il jugeait qu'il ne l'aidait pas en lui mesurant les effectifs policiers DMPJ et CRS envoyés à Alger –, il avait en effet chaque jour plus de mal à assurer l'efficacité de la lutte contre deux terrorismes dont chacun allait croissant. D'autant que, contre le terrorisme OAS, l'appareil répressif était en crise : à au moins 3 niveaux, celui de la coordination, celui du renseignement et celui de la fiabilité des personnels d'exécution, militaires et policiers.

On a vu (chapitre 2) que, déficiente depuis sa création, la coordination de la lutte anti-OAS était, depuis le CAA du 26 septembre, en cours de changement structurel et que, depuis l'assassinat du commandant Poste, le 23 octobre, elle était passée d'un état de crise larvée à un état de crise ouverte. La discorde entre les chefs civils et militaires avait certes entrainé la décision de rappeler à Paris Debrosse et Grassien mais le problème du choix du nouveau coordinateur était toujours pendant lorsque, le 9 novembre, un tragique évènement le différa et ouvrit un vide administratif[257] – qui durera près d'un mois, jusqu'à l'arrivée de la mission C, le 5 décembre.

Cet évènement fut la mort du commissaire principal Marcel Joubert tué lors du mitraillage par l'OAS du café d'El Biar où, la veille de leur départ pour Paris, un « pot d'adieu » réunissait Grassien et les membres de son équipe[258]. Joubert était en effet

257. Ce vide ne fut pas sans inconvénient car, à la DSNA – sous la direction de Tagand (et nullement sous celle du commissaire DMPJ Jean-Louis Guépratte, ainsi que celui-ci s'en prévalut plus tard devant Kauffer, *op. cit.*, page 227) – l'OCCAJ ne fit en octobre/novembre que ronronner et, en dehors d'elle, chacun poussa ses pions : la Gendarmerie en créant l'équipe anti-OAS du capitaine Lacoste et la SM en laissant la bride sur le cou au colonel Laurent qui, successeur du commandant Poste, tenait à le venger.

258. Bien qu'ayant riposté, la Brigade Centrale eut 1 tué et 3 blessés. Toutes les précautions de secret avaient pourtant été prises et Grassien s'en justifia le jour même

le secrétaire permanent de la coordination qui à la DSNA continuait à fonctionner sous le sigle OCAAJ mais il était aussi en charge de sa progressive et difficile transformation en CRA mixte, civil et militaire. Joubert disparu, cette transformation n'eut jamais lieu et, les circonstances de sa mort ayant démontré que le successeur de Grassien serait lui aussi une cible prioritaire de l'OAS, on prit alors à Paris (Frey) et à Alger (Morin) le temps de réfléchir à ce que devraient être son profil, son positionnement par rapport aux militaires et les conditions de sa sécurité. On mit d'autant plus de soin à cette réflexion que le problème était remonté jusqu'à de Gaulle qui, le 15 novembre, écrivit dans une note à Debré, Joxe et Frey : « Il est nécessaire d'organiser un réel commandement sur place de tous les éléments de police et de sécurité, civils et militaires, qui luttent contre l'OAS. M. Aubert (hier), M. Jannin (aujourd'hui), ne peuvent le faire d'assez près parce qu'ils ont trop à faire. Il faudrait un adjoint capable et déterminé auprès de M. Jannin »[259].

Aucune archive ne nous renseigne sur la maturation de cette réflexion, mais il est certain que les querelles d'octobre et l'assassinat de Joubert contribuèrent beaucoup à la décision de faire de la mission C ce qu'elle sera, c'est-à-dire (nous le verrons chapitre 5) non seulement un organisme de police judiciaire au fonctionnement hautement sécurisé mais aussi *un organisme de coordination placé sous la seule autorité civile* (celle de Morin).

On a vu aussi (chapitre 2) qu'une des raisons volontiers invoquées pour justifier l'insuffisante efficacité de la lutte anti-OAS entre mai et octobre était *l'absence de renseignements.*

Alors que Joxe s'inquiétait jusqu'en conseil des Ministres, de ce que l'OAS ait « un excellent service de renseignements » –

---

par un message à la DPJ (AN-19880206 art. 45). Elles furent cependant insuffisantes, tant l'environnement algérois, y compris policier, regorgeait de potentiels espions. État de fait dont la mission C tirera, pour son organisation, des conséquences drastiques

259. *LNC*, page 428.

ce qu'à Alger chacun savait d'expérience –, Morin déplorait la carence de l'appareil d'État qui avait vocation à le renseigner[260]. Pour atteindre les objectifs prioritaires que de Gaulle lui avait fixés – « arrêter les chefs » (et notamment Salan) et « mettre fin aux émissions pirates »[261] – il plaçait peu d'espoir dans cet appareil officiel. De là à croire ceux qui lui présenteront le MPC, non seulement comme un parti politique mais aussi comme un officieux et précieux réseau de renseignements, il n'y avait qu'un pas et nous verrons que, dans un premier temps, il le franchit.

On a vu enfin (toujours chapitre 2) qu'à Alger – hors les GM/CRS, la SM et les BC/DMPJ – le personnel d'exécution civil et militaire était réticent à s'engager activement dans la lutte contre l'OAS.

Chez les cadres militaires c'était patent depuis avril et, début novembre, cela restait vrai. Grâce aux rapports hebdomadaires de la SM[262], leur état d'esprit nous est connu et voici ce qu'on y lit, au fil des semaines : « Ils obéissent mais désapprouvent la

---

260. Voici ce qu'alors il en disait : « Le renseignement (fourni) est d'un intérêt très médiocre, sinon inexistant. La ST, engagée à fond contre le FLN, n'est pas désireuse de changer d'orientation et son attitude est telle qu'il a paru préférable de demander le rappel en métropole de tous ses fonctionnaires. Position à peu près identique du SDECE. Mêlés à la population, les RG subissent l'ambiance générale. Seule la SM est engagée sans réticence et apporte des informations de valeur mais proportionnelles en volume à son personnel, très restreint ».

261. Convaincu que les européens étaient manipulés par une minorité extrémiste et finiraient par « se fatiguer », Joxe insistait régulièrement en conseil des Ministres sur la nécessité « d'arrêter les chefs OAS, à tout prix » et Terrenoire lui faisait écho : « Tous les moyens doivent être mis en œuvre ».

262. Ces volumineux rapports sont une très riche source d'informations. L'état d'esprit des diverses composantes humaines de l'Armée (cadres européens, cadres musulmans, engagés, appelés européens et musulmans ; supplétifs et harkis, etc.) y est analysé en détail, en fonction de l'évolution de la situation politique générale et de multiples autres critères (arme d'appartenance, lieu d'affectation, nature des missions, survenance d'incidents, etc.). On ne retient ici que l'état d'esprit des cadres officiers et sous-officiers européens puisque c'est d'eux que dépendait dans les villes, et spécialement à Alger, la bonne organisation/exécution des tâches du maintien de l'ordre anti-OAS.

politique qu'ils exécutent » ; « Ce qui se passe au Katanga leur semble présager ce qui se passera en Algérie[263] » ; « En désaffection grandissante pour les tâches de pacification, ils pensent que les évènements échappent au pouvoir et le rôle de tampon donné à l'Armée suscite (chez eux) un manque d'adhésion qui s'apparente fort à du dégoût vis à vis de la politique de désengagement ». Certes, « les attentats au plastic qui ont fait des victimes parmi les officiers sont désapprouvés[264] », mais « il est clair que ce sont simplement les méthodes actuelles de l'OAS qui sont contestées. Son but est, au fond, largement approuvé ». « Seule une minorité considère qu'il importe de lutter impitoyablement contre l'OAS et que, pour forcer les indécis, le pouvoir devrait donner des preuves plus énergiques de sa détermination mais ils ne sont qu'une poignée ». « L'assassinat de Poste a suscité l'émotion mais ils craignent la guerre civile, alors que de Gaulle suit avec obstination une politique à ce jour sans résultat positif. » Exprimée de façon subliminale, la seule satisfaction du colonel Rivière était qu'il n'y avait jusqu'alors eu – vers l'OAS – que peu de désertions individuelles, très peu de défections en petits groupes[265]… et aucun « basculement » d'unité.

Chez les policiers DSNA – malgré la vigoureuse exécution des plans de relève et l'ampleur de l'épuration menée par mise en jeu de l'article 16 – le manque de zèle restait également patent et il contaminait nombre des missionnaires affectés dans les services locaux, tous à ambiance majoritaire Algérie française. Que ce soit par sympathie, par indifférence ou par peur, l'inefficacité y était devenue la norme.

---

263. Malgré l'intervention de l'ONU, la décolonisation du Congo ex-belge se passait en effet fort mal et les relations par la presse de massacres d'européens entretenaient à Alger la psychose d'une éventuelle « congolisation ». Le 11 novembre treize casques bleus aviateurs italiens avaient été arrêtés, tués… et dévorés !

264. Début novembre, il n'y en avait eu à Alger qu'un seul cas : le 23 septembre un plastic déposé sur le rebord d'une fenêtre de l'hôtel Oasis qui avait tué « accidentellement », 1 officier et en avait blessé 3 autres (cf. sur les circonstances controversées de ce cas : Le Doussal – *op. cit.* – page 838).

265. À Alger, l'affaire Aldéan avait été la plus sérieuse mais, éventée par la SM, elle avait tourné à l'avantage de la police.

Du moins, jusqu'à fin octobre, les cas de complicités ouvertes avaient-ils été peu nombreux et les désertions, toutes subalternes, étaient-elles restées rarissimes. Les choses évoluèrent le 18 novembre, lorsque 5 membres de la CRS de Tizi-Ouzou désertèrent à Alger en emportant 19 PM, 2 FM, 10 PA… et en incendiant leur véhicule. L'enquête DMPJ révéla qu'une cellule OAS existait dans cette unité et avait déjà commis un vol à main armée (18 PM, 11 PA), une tentative d'assassinat et des collectes de fonds. On saisit des armes et on fit 13 arrestations, dont celle de 7 CRS – mais 7 autres s'échappèrent. Et, comme ces déserteurs avaient eu des contacts avec des CRS d'autres unités, l'affaire fut considérée comme très sérieuse : une partie de la police serait-elle sur le point de basculer ? On exigea le silence et Morin transmit à Paris cette nouvelle inquiétude. Inquiétude d'autant plus vive que, par ailleurs, chacune des 3 DMPJ alors présentes à Alger venait d'arrêter des OPA (1 à la PJ, un autre à la PAF) qui, plaidant la peur de représailles en cas de refus, ne firent aucune difficulté pour reconnaître les faits de complicités dont ils s'étaient rendus coupables.

Survenant après la « fuite » d'origine inconnue qui, malgré les précautions prises, avait permis à l'OAS de tuer Joubert (et aurait fort bien pu décimer la Brigade Centrale, Grassien inclus), ces faits conduisirent la DSNA à se séparer du colonel Louis de Rosnay – qui était le chef des CRS d'Algérie depuis 1955 – et à demander l'envoi en métropole des compagnies organiques, « devenues suspectes à toutes les autorités d'emploi ». Après enquête du contrôleur général Henri Mir, directeur des CRS au Ministère, le principe de leur départ fut donc adopté mais, comme il fallait les remplacer par des CRS métropolitaines en mission, Frey mettra à la réalisation de ce plan de relève de multiples traverses[266].

266. S'agissant de 10 000 hommes à réinstaller en métropole avec leur matériel et leur famille, l'opération était certes complexe et c'est seulement le 10 janvier 1962 que le mouvement sera entamé. Il ne sera achevé qu'en mai. Mais il se déroulera sans incident majeur, bien que l'OAS n'ait reculé devant rien pour y faire obstacle (ainsi, le 6 février 1962 à Bône, l'explosion d'un obus piégé sur le *Ville de Bordeaux* en partance pour Marseille fera 4 morts européens, dont le CRS Claude Sanchez, décapité).

Les conséquences du tournant de novembre

La principale de ces conséquences fut la fin du *flottement politique* qui avait régné tout l'été.

Annoncée par Joxe à Alger le 28 octobre et, confirmée par de Gaulle après le 1er novembre dans toutes ses déclarations publiques, la « reprise des négociations avec le FLN » apparut comme une inévitable échéance.

Parmi les activistes et chez les cadres militaires, la conviction se répandit qu'on allait vers l'indépendance « aux conditions du FLN » et que, sauf évènement imprévu, on n'entendrait plus parler ni de partition, ni d'Algérie algérienne – avec ou sans FLN –, ni même d'Algérie indépendante en suite d'un processus de Table Ronde.

Ce qui ancra, chez les européens, une foi messianique dans le fait « qu'au moment opportun, et soutenue par l'Armée, l'OAS s'y opposerait[267] » et ce qui, au sein de l'OAS, amplifia et durcit la « chasse aux traîtres[268] ».

Avec toutefois, en contrepoint positif, celui de rendre confiance et courage aux gaullistes et à tous ceux qui, engagés dans la lutte anti-OAS, déploraient depuis plusieurs mois la « faiblesse d'un pouvoir qui donnait l'impression de ne pas avoir confiance en lui-même ».

La seconde conséquence fut que de Gaulle s'impliqua personnellement dans la lutte anti-OAS.

---

267. Comment ? Nul ne le savait mais, pour l'Européen de la rue, le doute n'était pas permis.

268. Ce vocable de « traître » englobait tous ceux qui étaient réputés agir ou *simplement penser* « contre l'Algérie française » : pro-FLN, communistes, gaullistes et libéraux bien sûr mais aussi « mauvais patriotes » et simples suspects (par comportements, propos, etc.). Les archives de la mission C regorgent de ces délations hasardeuses que la bureaucratique ORO recevait, baptisait « notes de renseignement » et, avec ou sans vérifications préalables, transformait le plus souvent, à destination des commandos de secteur ou des commandos Delta, en ordres de plasticage ou « d'opérations ponctuelles » (assassinats par arme à feu). Entamée en juillet cette activité de liquidations ciblées s'accrut sous l'impulsion forcenée du docteur Perez (cf. dans Olivier Dard – *op. cit.*, page 120 – le texte d'un de ses ahurissants rapports). La colère de voir de Gaulle « s'allier avec le FLN » excita le zèle des délateurs/exécuteurs et, en décembre, l'arrivée des barbouzes la fera encore monter d'un cran.

Autant, durant l'été, il avait été peu intéressé par l'organisation et le déroulement de cette lutte, autant à partir de novembre il se mit à la suivre en détails, à en stimuler les acteurs[269] et à prendre des décisions de nature à la rendre plus efficace.

Ce qui l'amena à rechercher un plus grand engagement de l'Armée et à lancer la mise en place d'un nouveau service de police, la mission C.

La recherche d'un plus grand engagement de l'Armée

Par son ordre du jour numéro 5 du 20 septembre, Ailleret avait déjà tenté de mettre sur le même plan la lutte anti-OAS et la lutte anti-FLN et il avait prévenu que « toute faiblesse (vis-à-vis de l'OAS) constituerait une trahison caractérisée et serait sanctionnée comme telle » mais il n'avait guère été entendu, notamment des officiers[270].

Conscient que l'enjeu était capital[271], de Gaulle organisa donc le 23 novembre à Strasbourg, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de la libération de la ville, une grande séance d'action psychologique et près de 5 000 officiers y furent rassemblés. Malgré la diffusion de tracts OAS, la cérémonie se déroula sans incident et la population locale fit un accueil chaleureux au Président de la République qui déclara notamment : « Qu'il se fut agi de combats ou de pacification […] notre Armée a rempli sa tâche en Algérie avec courage et honneur […]. Il fallait fixer la volonté de la France […]. Ce fut fait. Croit-on que ç'ait été facile […] ? Certes on peut s'expliquer, *et* moi-même le premier, que dans l'esprit et le cœur de certains soldats se soient fait jour d'autres souhaits et même l'illusion qu'à force

269. Souvent en des termes très durs. Ainsi à propos de l'évasion de 17 détenus de la prison de Bône : « J'exige des sanctions […]. Ce sont les préfets qui ne font pas leur devoir en bien des cas » (LNC-3 décembre).

270. Dans ses papiers, Morin relate les nombreuses tournées qu'avec Ailleret il fit alors dans les secteurs militaires afin de convaincre leurs officiers « d'avoir à traiter les crimes OAS comme les crimes FLN ». Ce à quoi, écrit-il, « beaucoup de colonels manifestaient une répugnance certaine ».

271. Il en était informé par la DSNA qui écrivait régulièrement que « l'OAS ne pouvait triompher sans l'appui, ou au moins la neutralité, d'une partie de l'Armée ».

de le vouloir on pourrait faire en sorte que les choses soient ce que l'on désire et le contraire de ce qu'elles sont. Mais, dès lors que l'État et la Nation ont choisi leur chemin, le devoir militaire est fixé une fois pour toutes. Hors de ces règles, il n'y a, il ne peut y avoir que des soldats perdus […] ». La formule fera florès mais, dans l'instant, l'affaire fut généralement considérée comme « un échec », y compris par le général Ailleret[272].

Je crois au contraire que par son ton, à la fois déterminé et humain[273], ce discours amorça parmi les officiers un mouvement de prises de conscience individuelles et que – coïncidant avec un certain nombre de maladresses qui seront commises courant décembre par l'OAS – il contribua à initier ce climat « d'obéissance résignée » qui, jusqu'en juillet 1962, caractérisera ce que fut en Algérie le comportement de l'Armée.

Le renforcement des moyens de police

C'est le 15 novembre que le général de Gaulle adressa à Debré, Joxe et Frey l'instruction d'avoir à « renforcer d'au moins deux centaines, et tout au moins pour 3 mois, l'effectif des policiers venant de la métropole pour lutter contre les gens OAS d'Algérie » et c'est le 23 qu'en termes comminatoires il réitéra son ordre : « On traîne beaucoup trop pour envoyer le renfort de police judiciaire demandé par M. Morin depuis des semaines »[274].

Exaspéré par ce qu'il considérait comme « une obstruction » du ministre de l'Intérieur[275] à le fournir en « policiers fidèles », Morin s'était en effet, le 20, adressé directement à de Gaulle et lui avait fait valoir qu'il jugeait anormal de devoir « se battre (à Paris) pour qu'on lui donne les moyens de se battre (à Alger) ». Alors que c'était en Algérie (et non

272. Cf. *op. cit.* : « D'ordinaire plus heureux, de Gaulle a usé inutilement de son charisme ». Et les historiens reprennent ce point de vue (cf. Kauffer – *op. cit.* – *Le Général à côté de la plaque*).
273. Vis-à-vis des civils pieds-noirs, jamais de Gaulle n'utilisa ce ton.
274. Notes *LNC*, page 428.
275. Qui, effectivement, ne fournit jamais les effectifs PJ nécessaires à la constitution en Algérie de la totalité des 7 « brigades mixtes » dont la création avait pourtant été décidée en Comité des Affaires Algériennes du 26 septembre.

en métropole) que l'OAS représentait le plus grand danger.

Tel n'était pas le point de vue de Frey. Depuis l'attentat dirigé le 8 septembre contre le général de Gaulle, il était convaincu que « le sanctuaire national était menacé » et qu'il lui fallait conserver en métropole des effectifs policiers suffisants pour, à la fois, protéger les nombreux voyages que le Général faisait en province, mener la lutte anti-terroriste sur deux fronts – OAS et FLN – et maintenir un ordre public que les jacqueries paysannes de l'été avaient révélé vulnérable et que les manifestations FLN du 17 octobre et pro-OAS du 16 novembre avaient, à Paris, perturbé.

Sommé d'agir en urgence, Frey dut se résigner à obéir et le 28 il décida donc l'envoi en Algérie – en supplément de ceux qui s'y trouvaient déjà[276] – de 200 commissaires et inspecteurs métropolitains. Suivant des propositions de Morin, il accepta de ne pas éparpiller ce renfort et d'en faire un ensemble cohérent – une « mission » – et de le présenter à la presse comme une force de frappe dont l'arrivée allait créer à Alger un décisif choc psychologique : *la « mission C », comme Choc,* était née.

Pour aller sur place l'organiser et la diriger, Frey désigna Michel Hacq[277], le directeur de la Police Judiciaire SN et il lui fixa comme objectifs de parvenir (sous deux mois !) :

– à arrêter Salan, ce rebelle « insolent » dont de Gaulle jugeait intolérable que, huit mois après le putsch, il soit encore en liberté ;

– à faire cesser les émissions-pirates, qui narguaient le pouvoir et étaient, voulait-on croire, la cause du moral élevé des européens ;

– et à réduire les commandos Delta sans lesquels, croyait-on, le terrorisme OAS, privé de ses « tueurs professionnels » (légionnaires déserteurs) perdrait de sa virulence.

---

276. Au 31 août 1961 – et hors CRS – les policiers missionnaires étaient déjà 379, dont 135 commissaires et inspecteurs, la plupart à Alger mais on a vu que, hormis ceux des DMPJ, ils étaient peu efficaces.

277. D'après Morin c'est lui qui aurait le 9 novembre, à l'occasion d'un de ses passages à Paris, convaincu Hacq de venir en personne à Alger diriger *la* « mission de la dernière chance » dont il réclamait à de Gaulle la création.

Il lui attribua 4 policiers gardes du corps[278] et lui enjoignit de gagner Alger en toute hâte.

Ce qu'il fera le 1er décembre, le reste de la mission y arrivant le 5 en vols spéciaux, dans un climat de scepticisme[279].

Le choix de Hacq était bon car, à 51 ans, il était un policier expérimenté auquel son passé dans la Résistance valait grande réputation. Il était en effet en 1941 commissaire à Toulon lorsqu'il monta un réseau qui était en lien avec le 2e bureau d'Alger et qui fut en février 1943 éventé par les Allemands. Devenu clandestin, il fut arrêté en novembre, torturé et déporté à Mauthausen d'où il revint en 1945 pour apprendre qu'il avait été promu commissaire divisionnaire et cité par le général de Gaulle. Après avoir dirigé l'École Nationale Supérieure de

278. Ils furent sélectionnés par Raymond Sasia, ex-FFL, alors chef « gorille » du Général, qui deviendra commissaire de police grâce à une loi faite uniquement pour lui et qui terminera sa carrière comme inspecteur général. L'un de ces gardes du corps, qui deviendra également inspecteur général et que j'ai pu entendre en avril 2013, raconte : « J'étais alors simple inspecteur, dans un poste sédentaire, mais j'étais judoka dans le club de Sasia. Le matin du 1er, Hacq me convoque et m'amène chez Frey : « Vous partez cet après-midi par avion pour Alger, comme garde du corps – Mais je n'ai même pas d'arme ! ». Le Ministre ouvre un tiroir et en sort une liasse « Allez acheter un revolver. Ce qu'on fait de mieux ! Le soir, j'étais à Alger ».

279. Deux pelotons de Gendarmerie Mobile, en alerte dans leur cantonnement des Issers (à 60 kilomètres d'Alger-centre), reçurent ce jour-là « un message camouflé, pour une mission confidentielle à mener avec détermination ». Dans François Heintz – *Le harki des gendarmes rouges* (Le Cercle d'Or, 1982), un de ces gendarmes raconte : « Notre curiosité reste entière pendant que nous roulons sur la RN 5, traversant de petits villages aux façades maculées à la peinture noire par de gigantesques inscriptions OAS. Nous patrouillons sur les voies secondaires : fouille des véhicules civils et militaires, contrôle des identités, recherche des individus armés. La zone ratissée correspond au débouché de l'aérodrome de Maison-Blanche. Des semis de clous spéciaux à trois pointes ont immobilisé de nombreux véhicules. Les roues de combat de nos véhicules sont bien vite truffées de ces clous mais sans dommage en raison de l'épaisseur de la couche de gomme. Il faut croire que l'aéroport attend des passagers de marque pour que l'OAS ait ainsi saboté l'itinéraire ! De fait, alors que les blindés établissent des barrages destinés à filtrer le trafic, je vois défiler à grande vitesse une véritable armada hérissée d'armes, un convoi de cars encadré par une dizaine d'automitrailleuses. J'aperçois des hommes en civil dans les cars aux fenêtres grillagées. Probablement cette formation anti-OAS promise depuis des semaines par le Ministère de l'Intérieur […]. Deux cents commissaires et inspecteurs sélectionnés pour leur compétence technique dans les polices judicaires ou sûretés urbaines de la métropole […]. Mais que vont-ils pouvoir faire dans cette Algérie hostile et fermée, qu'ils ne connaissent pas ? Des moutons égarés dans l'antre des loups ! ».

Police (ENSP) de 1953 à 1958, il était devenu directeur de la Police Judiciaire de la SN et les questions de répression des menées activistes lui étaient bien connues, tant en France (où ses services avaient arrêté les auteurs de l'attentat de Pont sur Seine) qu'en Algérie (où il suivait de près la situation, notamment à travers les messages que Grassien lui adressait quotidiennement[280]). Lui-même était plusieurs fois venu à Alger en mission, notamment en avril et en mai, lorsqu'il s'était agi d'organiser la répression judiciaire du putsch et c'était lui qui désignait les fonctionnaires PJ envoyés de métropole à la DSNA soit en relève pour deux ans, avec affectation dans un poste territorial, soit, en renfort pour deux mois, au sein des DMPJ. L'assassinat de Joubert le 9 novembre l'avait personnellement affecté mais l'avait aussi amené à réfléchir sur l'organisation à adopter pour éviter que l'OAS puisse, en tuant à Alger un cinquième commissaire, continuer à intimider la police.

Le choix de Hacq était également opportun car il était un gaulliste « historique », très influent à l'Amicale des anciens déportés de Mauthausen et on sait toute l'importance qu'avait en ces temps difficiles le facteur confiance, le facteur « allégeance au Général »[281]. Pour choisir les principaux responsables de la lutte anti-OAS, on en était d'ailleurs arrivé, dans la police comme dans l'Armée, à préférer « la fidélité » (à la personne du Général) au « loyalisme » (envers les institutions républicaines), fait qui transparait à travers la lecture de nombreux dossiers individuels. S'agissant du dossier de Michel Hacq, on relève que le 24 janvier 1962, alors qu'il était à Alger depuis 2 mois, Frey y écrivit de sa main : « D'un dévouement absolu, faisant abstraction de toute considération familiale ou personnelle (il a 5 enfants), M. Hacq s'est consacré à la tâche qui lui a été assignée, faisant preuve d'un sens élevé du devoir. Il fallait

280. Ces messages, du 29 septembre au 20 novembre, sont dans CAC-19880206-art 45.
281. Lui-même ancien déporté à Buchenwald et gaulliste avéré, le général Ailleret que Morin dit « peu enclin à collaborer avec la police » – l'accueillera comme un ami.

que cette attitude courageuse soit soulignée. J'ai tenu à le marquer »[282].

De fait, durant le temps qu'il passa à Alger, sa personnalité domina la lutte anti-OAS et nous verrons (chapitres 5 à 8) que c'est son expérience professionnelle qui lui permit de transformer l'hétérogène et éphémère mission C en un service pérenne[283], efficace… et légaliste.

Ce dernier aspect des choses lui tenait à cœur et, peu avant de quitter Paris, il effectua une curieuse démarche qu'en 1984 il raconta à Rémy Kauffer : une discrète rencontre avec Claude Dumont, lui aussi ancien déporté à Mauthausen et gaulliste historique (car « en 1947 ancien bras droit de Dominique Ponchardier au service d'ordre du RPF »). Mais un gaulliste devenu antigaulliste puisque – après avoir, aux côtés de Soustelle, participé au 13 mai et avoir été directeur-adjoint de Godard à la DSNA puis sénateur UNR de Batna – il était devenu membre du comité de Vincennes… et de l'OAS ! « Seule la fraternité des rescapés de la déportation permet d'expliquer pourquoi un policier qui s'en allait traquer l'OAS parla aussi amicalement avec un homme recherché par ses collègues », dit-il[284].

Quel était l'objectif de Hacq en rencontrant celui qui, sous le pseudo de « Lux », était un agent de renseignements de Godard en milieux politique et policier ? Selon ses dires, il s'agissait de faire savoir à l'adversaire que, rompant avec les pratiques de Debrosse et de Grassien, la lutte policière serait dorénavant menée sans mauvais traitements. Le message passa puisque le

282. Hacq restera directeur de la PJ jusqu'à sa nomination comme conseiller d'État en août 1968. Il sera en septembre 1969 rejoint dans cette haute assemblée par le préfet Jacques Aubert, ancien directeur de la DSNA devenu directeur général de la SN. Une promotion de l'ENSP porte le nom de Hacq.
283. Prévue comme exceptionnelle et d'une durée que Frey avait subrepticement ramenée de 3 à 2 mois, la mission sera en effet prolongée fin janvier à la demande de Morin, fort satisfait de ses résultats, et elle ne cessera son activité que le 27 juin 1962, à l'indépendance de l'Algérie. Renouvelé tous les deux mois, son effectif de 200 sera en mai augmenté de 60. *Elle n'eut donc jamais de personnel stable.*
284. De fait, le 7 décembre le bureau du Sénat sera saisi d'une levée d'immunité parlementaire et Dumont s'enfuira en Belgique avant d'être condamné en août 1962 à 20 ans de réclusion.

commandant Ferrandi, secrétaire de Salan, rapporte dans son journal, à la date du 1er décembre : « Godard nous apprend que le nouveau responsable de la police algéroise, un certain Hacq, se refuserait ouvertement à toute méthode extra-légale [...]. Les équipes dont il dispose, désignées d'office en métropole, se montreraient elles-mêmes très réticentes à tout excès de zèle ».

Il est certain que Hacq, jadis torturé par les Allemands, était très opposé à la pratique de tout mauvais traitement, mais il est possible qu'il ait aussi voulu se démarquer des gens que, de Paris, Lemarchand envoyait alors à Alger, en renfort à Bitterlin, le leader algérois du MPC. Outrepassant leur mission initiale qui était de faire de la propagande anti-OAS et de recueillir sur ce mouvement des renseignements que les services classiques n'étaient plus à même de fournir, ils avaient en effet dès la mi-novembre commencé leurs plastiquages anti-OAS.

Quoiqu'il en soit, de Gaulle avait voulu, pour « un réel commandement sur place de tous les éléments de police et de sécurité, civils et militaires, qui luttent contre l'OAS », un homme déterminé et capable. Avec Hacq, il l'eut.

Chapitre 4
La situation sécuritaire fin novembre 1961

À Alger, l'insécurité globale n'a jamais été d'un tel niveau (80 tués par attentats, FLN et OAS). La rue devient dangereuse (affrontements intercommunautaires) et l'impression prévaut que le gouvernement est impuissant.

Le terrorisme OAS atteint un record et le **21 novembre** un ordre de Salan prescrit sa mutation : il y aura dorénavant moins de plasticages mais plus d'assassinats, de plus en plus souvent collectifs et/ou aveugles.

Les nombreuses complicités dont ce terrorisme bénéficie et l'assassinat du commissaire Joubert affaiblissent la lutte anti-OAS qui, malgré le travail des DMPJ, enregistre peu de succès. Le 30, Paris fait donc savoir que, grâce à l'arrivée de « brigades spéciales », cette lutte va connaître « une nouvelle impulsion ».

L'opinion européenne s'est exacerbée de l'annonce des négociations avec le seul FLN et le glissement du MPC de l'action politique au contre-terrorisme OAS ajoute encore au climat d'hostilité qui attend la mission C.

Il n'est pas inutile de résumer ici cette situation de fin novembre car c'est elle que la mission C trouvera en arrivant à Alger et ce sont plusieurs de ses éléments constitutifs qui rendront si difficiles les débuts de son activité.

Dramatisé par la croissance du nombre total des attentats (OAS, FLN ou AOI) et par d'épisodiques chocs intercommunautaires, le climat s'aggrava du sentiment que les pouvoirs publics ne parvenaient pas à freiner la montée du chaos[285]. D'où un explosif mélange de peurs et de colères où chacun, OAS ou FLN, européen ou musulman, condamnait les seuls crimes de l'autre et leur prêtait d'inavouées « complicités » officielles, civiles ou militaires. Méfiances, rumeurs, calomnies… et représailles réciproques allaient donc bon train

Ce n'était pas nouveau.

Ce qui le fut est qu'un troisième acteur entra alors sur la scène du terrorisme et, qu'en se mettant à pratiquer un « contre-terrorisme » anti-OAS, le MPC se retrouva à jouer dans le même camp que le FLN. Par rapport aux deux mouvements terroristes installés, son palmarès initial fut certes des plus modestes mais son apparition fit sur les européens l'effet d'un chiffon rouge. Loin d'admettre qu'il puisse être une légitime réponse du mouvement gaulliste à la décimation par l'OAS de ses militants locaux, ils y virent une escalade, clandestinement orchestrée par « un gouvernement de trahison », dorénavant prêt à toutes les « collusions » et à toutes les « provocations ».

L'insécurité globale atteint un niveau record

En novembre, il y avait en effet eu *dans le Grand-Alger* du fait du FLN (112 attentats, par armes à feu ou jets de grenades), 37 tués (dont 20 européens) et 107 blessés – soit un niveau record et un nombre de tués en hausse de 28 % par rapport à octobre[286]; et du fait de l'OAS (488 attentats – 32 par armes à

285. *Le Monde* du 28 novembre ne s'y trompa pas en écrivant : « Les pouvoirs publics sont impuissants à empêcher le déchainement des violences et tout se passe comme si la rue ne leur appartenait plus ».

286. « Niveau sans doute encore jamais atteint », écrivirent alors les responsables du CRA d'Alger-Sahel qui déplorèrent « qu'en 2 mois le FLN leur ait tué 10 informateurs ». C'était une conséquence de l'ordre qu'ils avaient reçu le 21 octobre de cesser leur soutien aux messalistes du FAAD, décision prise par Debré de peur que ceux-ci soient récupérés par l'OAS. Alors refusée par Salan, cette idée d'une possible

feu, 456 plasticages), 22 tués (dont 9 européens) et 72 blessés – soit un niveau record et un nombre de tués en hausse de 46 % par rapport à octobre ; et lors d'une trentaine d'attentats d'origine indéterminée et de trois « heurts intercommunautaires », une dizaine de tués et une centaine de blessés.

Donc, en y ajoutant les 6 tués et 94 blessés de la répression militaire des manifestations FLN des 1er et 2 novembre, un bilan mensuel de quelque 80 tués et 300 blessés.

Bien que le terrorisme OAS soit, ce mois encore, resté moins meurtrier que celui du FLN[287], c'est lui qui était tenu, par la presse et par l'opinion, comme *le principal vecteur de l'aggravation de la sécurité générale.*

Et c'était aussi l'analyse des autorités qui, déjà inquiètes de la montée du nombre des attentats et des désordres de rue, le devinrent encore davantage du fait des actions par lesquelles l'OAS cherchait à rendre moins efficace la lutte menée contre elle.

Un terrorisme OAS en mutation

En interdisant les plasticages, Salan favorisa la montée aux extrêmes

Novembre fut décrit par la DSNA comme le mois au cours duquel, sans renoncer au plastic (960), l'OAS doubla en Algérie le nombre de ses attentats par arme à feu (35 au lieu de 21 en octobre), augmentant ainsi le nombre de ses victimes (22 tués et 248 blessés – dont respectivement 13 et 183 musulmans – au lieu de 15 tués et 229 blessés en octobre)[288].

En réalité, c'est seulement à Alger que, ce mois, ce change-

alliance messalistes-OAS s'attarda néanmoins et c'est sur ce thème que la DPJ Paris lui tendra le piège qui, en avril 1962, permettra sa capture par la mission C.

287. C'était également vrai pour l'ensemble de l'Algérie, villes incluses. À Alger-ville c'est seulement à partir de janvier 1962 que la situation s'inversera.

288. Valables *pour l'ensemble de l'Algérie,* ces chiffres de victimes de l'OAS, résultent de l'addition de ceux qui sont indiqués dans les bilans de quinzaine des BQ/DSNA (cf. leur tableau récapitulatif en annexe).

ment eut lieu puisque, si on y dénombra la moitié des plasticages commis dans toute l'Algérie – 456 sur 960 –, c'est la totalité des 22 tués par armes à feu qu'on y enregistra[289].

La raison de ce décalage entre l'OAS d'Alger et l'ensemble de l'OAS d'Algérie était évidemment la « fièvre justicière » qui, depuis octobre, avait saisi l'ORO de Perez et qui, en novembre, l'avait conduite à multiplier ses ordres de plasticages et ses prescriptions « d'actions ponctuelles ».

Par ses *plasticages*, elle faisait grand vacarme et occupait la scène médiatique. Elle en pratiquait alors en moyenne 15 par jour et, forcément, les contrôlait mal – ce qui suscitait souvent incompréhensions et critiques. Et, lorsqu'elle cherchait à leur donner un sens politique en groupant leur exécution par lieux ou par dates, elle augmentait encore leurs risques de bavure : c'est ainsi que les 134 plasticages qui, les 10 et 11 novembre, accompagnèrent son ordre de boycott des cérémonies officielles firent 1 mort et 19 blessés… dont 3 policiers !

Logeant depuis septembre à Alger – dans un appartement qu'il partageait avec sa famille et son aide de camp, le capitaine Ferrandi – Salan fut un témoin indigné des effets pervers de cette « offensive » brouillonne, où les commandos de secteurs jouaient à concurrencer les commandos Delta[290] et il décida de faire « immédiatement cesser ce genre de sottises », dont il dit « de moins en moins voir l'intérêt ». Il édicta donc le 21 novembre, – pour prendre effet au 1er décembre – un ordre *interdisant les plasticages*[291]… mais précisant aussitôt que cette

289. Variables selon les sources, les chiffres concernant *le seul Grand-Alger* sont difficiles à établir avec précision et certitude. Ainsi le rapport mensuel de novembre du secteur militaire d'Alger-Sahel (in CAOM-SRPJ Alger/300) indique *456 plastiquages* et 32 attentats individuels, ayant fait au total *22 tués* et 104 blessés, mais ce sont seulement 281 plastiquages et 35 autres attentats (6 jets de grenades, 10 mitraillages et 19 assassinats ciblés), ayant fait au total 20 tués et 72 blessés qui furent, durant ce mois, signalés au SRPJ Alger au titre de l'OAS dans le Grand-Alger.

290. Selon Ferrandi (*op. cit.*), « l'appartement fut couvert de bris de verres » et « dans le quartier ce fut presque la panique. La rue s'emplit des cris des femmes européennes et des hurlements aigus des musulmanes ». Même Salan « quitta son flegme habituel ».

291. Et effectivement les mois suivants leur nombre baissera. *Pour autant, et jusqu'en juin 1962, ils ne cesseront jamais.* Ils prendront même un caractère de plus en plus spectaculaire et destructeur. Faciles à exécuter, ils avaient la faveur de la base et ils as-

suppression devrait se faire au bénéfice « d'actions de commandos sur des objectifs précis et d'importance véritable ».

L'historiographie ignore cet ordre du 21 novembre mais c'est pourtant lui qui eut pour conséquence – peut-être impensée – de faire basculer l'ensemble du terrorisme OAS dans l'extrémisme sanglant qui sera ensuite le sien. Libérant dans toute l'Algérie des tendances qui étaient déjà à l'œuvre à Alger, il changea en effet la nature de ce terrorisme qui, jusqu'alors volontiers démonstratif et ciblé, deviendra au fil des mois de plus en plus souvent meurtrier et aveugle.

L'OAS d'Alger avait d'ailleurs – et d'initiative – entamé en octobre cette importante mutation[292] et en novembre elle compensa sa baisse des plasticages par une multiplication de ses « actions ponctuelles » – contre « les traîtres » – et par un durcissement de ses « actions punitives » – contre le FLN.

Parmi ses « actions ponctuelles », on parla beaucoup de celle qui, le 20, tua William Levy, secrétaire de la fédération SFIO d'Alger[293], mais il y en eut une dizaine d'autres, visant souvent des gens en vue. Par exemple, le 12, Salah Benaceur, sénateur-maire RDA de Mekla (Grande Kabylie), tué d'une rafale de PM, ou, le 18, Lachelach Belkacem (secrétaire de l'important syndicat FO des 3 000 dockers). Ou encore, le 23[294],

---

suraient aux provocations de l'OAS une incomparable visibilité. Ainsi, par exemple, en novembre, des plasticages commis à l'intérieur des enceintes les mieux gardées : le 14 à la cité de Rocher-Noir et le 2 à la caserne d'Orléans (contre les dispositifs militaires de brouillage des émissions pirates).

292. La fièvre « justicière » qui avait saisi l'ORO de Perez – et son bras armé, les Deltas – avait été révélée à la police par la cinquantaine d'ordres d'exécution saisis le 11 octobre (comme on l'a vu chapitre 2) au PC de Degueldre. La plupart concernaient des personnalités – administratives ou politiques – et des policiers.

293. Le fils de William Lévy avait été tué par le FLN. Nombre de socialistes métropolitains étaient restés favorables à l'Algérie française, jadis si énergiquement défendue par Robert Lacoste. Initiative des commandos Delta, cet assassinat fit sur eux l'effet d'une douche froide et Salan écrivit à Guy Mollet pour nier sa responsabilité personnelle mais il ne fut pas cru. Il prescrivit à Degueldre plus de modération et de sens politique mais il ne fut pas obéi.

294. Ce mois, l'OAS d'Alger tua ou blessa aussi des européens « communistes » (Marin, Pastor, Ibanès, Grimalt), « gaullistes » (Doriano, Le Tac,) ou politiquement inconnus de la DSNA (un certain Corbeulain, un certain Dupré).

Maurice Perrin, Administrateur Civil (libéral, qui fut dit avoir « fait arrêter des patriotes »). Et certaines furent menées avec une cruauté qui, les mois suivants, fera école, telles les exécutions le 5 puis le 29 de deux légionnaires suspectés d'avoir rallié l'OAS « pour le compte de la SM ». Trouvés dans des sacs (et l'un d'eux mutilé – oreilles coupées), leurs cadavres ligotés furent parmi les premiers de l'abominable série que la PE enregistra dès lors sous la rubrique « découvertes de cadavres » – et dont j'aurai l'occasion de reparler.

Quant aux « actions punitives » dirigées contre le FLN, elles aussi changèrent de nature car, si les attentats individuels « ciblés » et commis au PA continuèrent[295], ils se doublèrent d'attentats collectifs qui, dirigés contre de supposés « repaires FLN », étaient en fait – comme l'étaient depuis longtemps les attentats FLN dirigés contre de supposés « repaires OAS » – commis « à l'aveugle », soit au PM (par exemple le 7 – sur une boucherie, 1 tué, 2 blessés ; le 15 – sur un café maure, 2 tués…), soit par jets de grenades (par exemple le 9 sur un groupe de musulmans, 2 enfants tués et 12 blessés, dont 6 enfants).

Le tout étant évidemment mené en parallèle avec ces dites « actions de commandos » qui, dans le cadre du « combat anti-gouvernemental », visaient soit à renforcer l'organisation (par exemple en volant des armes[296] ou en sécurisant l'exécution des émissions-pirates[297]) soit à rendre la lutte anti-OAS plus difficile et donc moins efficace (cf. *infra*).

---

295. Ce mois, l'OAS d'Alger tua ou blessa des musulmans « FLN », certains connus comme tels par la DSNA (Mohamed Daieb, Hadi Zeggane, Lamdani Abriche) et d'autres inconnus, voire mal identifiés (un certain Aknouche, un certain Smail, un certain Trabelsi, un certain Kettouche, un certain Doumiou).
296. Il y eut ainsi 3 importants vols d'armes, en milieu militaire et dans des locaux civils non gardés (le 5 au service cinématographique de la Délégation Générale – 18 PM – et le 23 au service de l'Identité Judiciaire– 5 PM et les armes qui avaient été saisies comme pièces à conviction !) ou même dans des locaux gardés (le 24 à Fouka-Marine, – 21 PM ; une sentinelle CRS blessée).
297. Par la destruction de pylônes, la mise en place d'équipes de protection, etc. Il y eut à Alger dans le mois 6 émissions pirates

Parce qu'elle ne parvint pas à empêcher les « ratonnades », l'OAS fut réputée les organiser

Echaudé par le véhément reproche que de Gaulle lui avait fait de ne pas être capable de maîtriser les chocs intercommunautaires[298], Morin avait mis en place à Alger un service d'ordre d'une telle importance qu'en novembre il réussit à les éviter. Sauf cependant à Bab el Oued où le 25 (suite à un attentat FLN au bar des Ondines), le 26 (suite à des jets de grenade dans un trolley) et encore le 27 (suite à un jet de grenade dans un bar), il y eut, commis par des européens, des lynchages – dont l'un mortel – et deux débuts d'émeutes : l'un le 26, lorsque le commissariat du V[e] arrondissement – où avaient été conduites deux musulmanes, dont l'une avait la main arrachée par une grenade qu'elle n'avait pas lancée à temps – fut pris d'assaut par 1000 européens déchaînés et l'autre le 27 lorsqu'ils furent 2500 à tenter de lyncher un musulman appréhendé. Il fallut user des armes (4 européens blessés) et établir un couvre-feu à 19 heures pour, tant bien que mal, rétablir le calme[299].

À Oran, Morin fut moins efficace puisque, suite à une série de meurtriers attentats FLN, des lynchages à répétition y firent en 6 jours, du 25 au 30 novembre, 22 tués et 91 blessés. Ce dont de Gaulle s'indigna avec une grande colère (*LNC – 30 novembre*[300]). Il visait juste en stigmatisant « le manque d'éner-

298. Reproche selon lui très injuste. Sur les causes et l'engrenage de ces chocs interethniques voir chapitre 1, notes 118 à 120.
299. Dans la nuit du 27 au 28 novembre, de considérables déploiements militaires accompagnèrent le bouclage de plusieurs quartiers européens en vue de la fouille systématique de leurs immeubles. Le BQ/DSNA du 30 novembre releva « le peu de succès apparent de cette réplique policière »
300. « *Je veux qu'il me soit rendu compte de ce qui s'est passé hier à Oran.* Des ordres avaient été donnés…notamment pour ce qui concerne l'usage des armes. Je veux savoir pourquoi les émeutiers ont pu tenir la rue… et y assassiner des gens *sans que pas une seule fois le service d'ordre ait fait usage de ses armes*. Je veux savoir enfin quelles arrestations (et de qui ?) ont été opérées.., où se trouvent les détenus, quelle poursuites sont engagées contre eux et devant quelle juridiction ». Il y a dans SHDN-125730/4 un « message porté » 4479 du 30 novembre où, saisi par de Gaulle de fournir des explications, un Morin affolé réclame à Ailleret, « pour le chef de l'État et au plus tard le 1[er] décembre en début de matinée », un rapport télégraphique dont il lui détaille le plan.

gie des responsables (du maintien de l'ordre) » mais il se trompait en voyant dans ces troubles « une émeute organisée par l'OAS ». On en était loin car, à Oran comme à Alger – où elle diffusait des tracts sur le thème « L'OAS lutte contre le FLN, pas contre les musulmans » – l'organisation était en réalité débordée par la colère populaire de la rue et lorsqu'ils allaient rappeler aux émeutiers « la ligne Salan », ses cadres s'entendaient répondre : « L'OAS, on s'en fout ! »[301]

Quoiqu'il en soit de leur élément déclencheur (nous le verrons, parfois trouble), ces désordres dans la rue effrayaient les populations – car ils étaient susceptibles d'éclater à chaque instant, au gré de la survenance d'attentats. Mais, sur le thème du « racisme des européens », ils fournirent aux autorités matière à une campagne de presse politiquement fort opportune pour achever de déconsidérer dans l'opinion, en métropole et à l'étranger, cette OAS qui, disait-on, répondait par une violence débridée à « l'opération sourire » que, depuis Tunis, le FLN orchestrait[302].

Moins efficace, la lutte anti-OAS devient plus difficile

Des résultats plus faibles

On a peu d'archives sur ce qu'en novembre furent ces résultats, tant au niveau des arrestations opérées qu'à celui des affaires traitées. Mais il est évident qu'ils connurent un trou d'air.

S'agissant des *arrestations,* le seul document que j'ai trouvé est un bilan chiffré qui porte sur « les deux derniers mois » de

301. Cf. le BQ/DSNA du 28 novembre dans CAOM-7G/176.
302. Menée à la radio par le GPRA en direction d'une opinion internationale qu'il s'agissait de convaincre de son souci de protéger les minorités, cette opération de communication n'eut jamais, sur le terrain du terrorisme FLN ciblant les européens et spécialement les juifs, la moindre traduction factuelle. Les preuves en archives en sont surabondantes. Prompts à dénoncer la responsabilité OAS dans les troubles d'Oran, les communiqués du GPRA ne firent jamais allusion aux attentats FLN qui, jour après jour, les motivaient.

l'année 1962. Il annonce 1650 perquisitions et 237 arrestations, dûment catégorisées mais n'indique pas le nombre des inculpations qui s'ensuivirent[303]. Sachant (cf. chapitre 8) que la mission C ne put arrêter en décembre que 68 personnes, il y aurait donc eu en novembre 169 arrestations. Ce qui est un chiffre à peu prés égal à celui d'octobre.

On peine cependant à rattacher ces arrestations à la conclusion d'affaires importantes alors que, pour la période du 1 au 20 novembre, on dispose pourtant en archives[304] des messages de comptes-rendus adressés par la DSNA à la DPJ/SN à Paris. On y lit bien que 4 membres d'un Delta 5 furent arrêtés le 9 et que 2 membres d'un autre Delta le furent le 20 mais ils n'étaient que des exécutants et on est loin de la qualité des arrestations qui, opérées en octobre par la BC de Grassien, avaient démantelé plusieurs Delta, avaient failli amener la capture de Degueldre dans son PC et avaient livré de nombreux documents à exploiter. C'est d'ailleurs sur leur base que 170 personnes furent identifiées comme étant en lien avec les Deltas. Toutes celles qui n'étaient pas en fuite furent-elles alors recherchées et entendues par les membres des 2 DMPJ arrivés à Alger début novembre ? Sans doute pas car on envoya certains de leurs membres aux quatre coins de l'Algérie pour des missions mineures réclamées par des préfets et, à partir du 18, novembre tous durent se consacrer à colmater les brèches ouvertes au sein la DSNA par la désertion de CRS et par diverses « fuites » de renseignements.

Tout comme la nouvelle équipe de 15 gendarmes confiée le 1er novembre au commandement du capitaine Lacoste, ces DMPJ (dirigées par des commissaires RG !) étaient pourtant les seuls groupes d'enquêteurs dont le loyalisme était assuré. Mais leur présence était éphémère et leur effectif réduit.[305] Consta-

303. Figurant dans les archives de la mission C (AN 19980206/44), ce bilan ventile ces individus arrêtés en 44 « tueurs », 35 plastiqueurs, 25 déserteurs, 58 détenteurs d'armes ou explosifs et 75 membres de « réseaux OAS ».
304. AN 19880206/art 45.
305. Contrairement à ce qu'écrit Kauffer, sur la foi du témoignage narcissique du commissaire Guépratte, ils ne furent jamais 80 mais au maximum 50.

tant que pallier le vide laissé dans l'action par le départ de la BC et dans la coordination par la mort de Joubert était pour eux une mission impossible, ils trouvèrent la justification de leur maigre bilan dans un rapport qui, émanant de l'OCCAJ, énumérait avec pessimisme les difficultés qu'ils rencontraient et qu'à Alger tout le monde connaissait mais qu'eux-mêmes découvraient[306].

Daté du lendemain de l'assassinat de Joubert et significatif de l'état d'extrême exaspération des milieux chargés de la lutte anti-OAS face à leur impuissance, ce rapport préconisait, contre les européens, un « coup de balai » énergique… mais politiquement irréaliste et matériellement inapplicable ! Il n'apportait d'ailleurs pas aux difficultés signalées des solutions policières efficaces et nous verrons (en deuxième partie de ce livre) que c'est la mission C qui saura progressivement les trouver.

Des difficultés plus grandes

La plupart de ces difficultés étaient liées à *l'affaiblissement des services en charge de la lutte anti-OAS* qui, stratégiquement frappés par les assassinats du commandant Poste et du commissaire Joubert, étaient de plus en plus entravés dans leur bon fonctionnement quotidien par les activités de sape que l'OAS menait depuis longtemps et qu'en novembre elle multiplia… avec succès.

306. Ce rapport dénonçait le noyautage général des organismes de recherche et d'enquête, civils ou militaires, la passivité des forces de police (« tout le personnel de recrutement local est soit complice soit d'une neutralité bienveillante ») et la complicité de la population (européenne). Il proposait, en complément de centaines voire de milliers d'expulsions et d'épurations, de « conditionner la population par une action psychologique continue » et– afin de tarir les finances de l'OAS– de la soumettre à un « rigoureux contrôle économique et financier ». Il proposait aussi de constituer une « Police d'État centralisée » dont Kauffer pense que– « portant les stigmates des méthodes employées contre le FLN durant la bataille d'Alger »– elle aurait été « un organisme tentaculaire, véritable danger pour un régime démocratique ». Dans son ouvrage déjà cité, Anne-Marie Duranton-Crabol présente ce rapport comme un document OCCAJ daté du 10 novembre, intitulé « Essai sur la lutte anti-OAS en Algérie » et classé au SHAT, 1H1257/3. Je n'ai pas pu l'y consulter, la chemise H1-1257/3 ayant disparu du dossier 1257 dont j'ai, en octobre 2012, consulté les 4 autres chemises constitutives. Ma réclamation est restée vaine.

Pour s'opposer au travail des enquêteurs et s'assurer du mutisme des témoins, elle avait en effet des méthodes efficaces qui mariaient *l'intimidation individuelle* – par la menace, le plastic[307] et l'assassinat – et *la pression collective* – par la propagande et la démoralisation.

Citons parmi ceux qui en novembre furent des victimes de l'obsession OAS d'empêcher les enquêtes en faisant le vide autour des enquêteurs : le brigadier PE Bouguerrara (blessé le 9 par attentat, pour avoir accepté de témoigner) et les docteurs Joseph Cohen et Tayeb Matiben, tués respectivement les 2 et 9 novembre (tous deux pour avoir déféré à des réquisitions du Parquet en vue d'examiner deux OAS en situation de garde à vue).

Citons aussi, en lien avec ces assassinats de médecins, la constance que l'OAS mettait à faire évader des hôpitaux– et notamment de l'Hôpital Universitaire de Mustapha[308]– ceux de ses militants qui, arrêtés par la police, y étaient– grâce à des complicités– admis pour soins. Accréditant l'image d'une OAS toute puissante, ces évasions à répétition avaient l'avantage de

307. En novembre, en Algérie, au moins 34 policiers furent visés par des plastics : 4 furent blessés, ainsi que l'épouse de l'un d'eux. Rien qu'à Alger, l'inspecteur SRPJ chargé de l'enquête sur l'assassinat de Poste fut plastiqué le 21 et un policier PE, qui avait été témoin de l'agression, le fut le 28.

308. Rien que dans cet énorme hôpital de 2600 lits – où 150 gardiens PE étaient en permanence de service –, 24 détenus OAS furent en novembre soustraits à leur garde policière, quelquefois par ruse ou intimidation, quelquefois après échanges de coups de feu (1 policier blessé le 5, 1 autre le 26). Ce problème donna lieu à de nombreuses opérations de police (telle la fouille générale de l'hôpital opérée le 27 novembre par 8 commissaires de police et 2 compagnies de CRS) mais *il restera en décembre pour la mission C un gros souci* Il avait auparavant donné naissance à de nombreux incidents avec le corps médical hospitalier (grèves, assemblées de médecins…) au motif que « la PJ venait chercher des détenus placés sous traitements ». Il avait un temps été envisagé de les regrouper sur un navire de guerre en baie d'Alger et c'est sans doute le souvenir des pontons anglais de 1810 qui fit capoter ce projet. On lui substitua donc, début novembre, une centralisation, à 30 kilomètres d'Alger, dans les locaux désaffectés de la maternité de l'hôpital de Rouïba. Durant la nuit du 1er au 2 décembre, appuyée par 300 européens locaux et par 100 véhicules disposés pour empêcher l'arrivée de renforts, l'OAS mènera une attaque en règle de cet hôpital vide de patientes : plastics, grenades, fusillade,…C'est miracle qu'il n'y eut pas de victimes. La résistance des CRS fit échouer cette tentative, qui fut suivie de 8 arrestations et 123 perquisitions.

démoraliser les enquêteurs en leur montrant que leur travail était vain.

Démoralisation que l'OAS s'attachait par ailleurs à renforcer en calomniant ses victimes et en les affublant – dans ses tracts, ses affiches et ses émissions pirates– des vêtements de la trahison.

Joubert était le quatrième commissaire tué en 6 mois par l'OAS d Alger. Contre les policiers, jusqu'où allait-elle aller ?

Très loin, à en juger par le ton de la propagande qu'elle leur destinait pour les inciter à déserter, à voler des armes ou, au moins, à lui « apporter leur concours » : « Vous êtes devenus des fonctionnaires au rabais, sans garantie statutaire, soumis à une continuelle épuration… au service d'un régime de trahison qui, pour combattre l'OAS, accepte l'aide du FLN avec lequel vous (vous trouvez donc) collaborer… la Patrie a besoin de vous »[309].

En octobre, c'est par sa campagne contre les tortures, que l'OAS avait réussi à déconsidérer une partie de la police qui luttait contre elle.

En novembre c'est par les outrances d'une propagande de plus en plus intense[310], qu'elle parvint à convaincre les européens – qui en Algérie n'avaient pas vécu l'occupation allemande ! – que les policiers loyaux au gouvernement étaient les membres d'une « gestapo gaulliste ».

D'où, à la veille de l'arrivée de la mission C– et visant spécialement les policiers venant de métropole, – un fort climat d'agressivité que le MPC aggrava beaucoup en amorçant ce qui deviendra les mois suivants sa « guerre secrète » avec l'OAS.

---

309. J'ai dit ailleurs le peu de succès que ces appels rencontrèrent. (*op. cit.*, page 871 : « Pourquoi l'OAS échoua-t- elle à faire basculer la police ? »).

310. Rien que dans le secteur d'Alger-Sahel, il y eut dans le mois 70 tracts différents. Certains étaient de véritables périodiques imprimés, de plusieurs pages. Beaucoup étaient des bilans d'activités relatant les « brillants exploits des patriotes » Les assassinats étaient revendiqués et, pour les légitimer, leurs victimes étaient nominativement affublées de comportements « coupables ». L'OAS aimait se faire gloire de ses crimes (alors que le FLN tuait dans l'ombre).

Le MPC glisse de l'action politique au contre-terrorisme

Fort des importants appuis que lui accorda Morin le 31 octobre puis le 2 novembre[311], Bitterlin s'employa à développer son squelettique MPC et le fit se manifester durant ce mois sur le plan de la propagande politique– comme il avait été convenu– mais aussi sur celui du contre-terrorisme – comme il semble bien que Morin ne l'avait pas envisagé (mais comme son entourage le lui fit rapidement accepter).

Son développement : un recrutement hâtif et disparate

Ambitionnant de donner vie au projet de Dauer de structurer, entre le FLN et l'OAS[312], des « petits groupes d'action et de propagande » à terme capables de « quadriller les 15 départements en faveur de la politique de la France », la fédération algérienne du MPC avait fort peu de troupes. Seulement une trentaine d'européens (parfois déjà en liens avec des groupuscules clandestins, tels l'OCC[313] ou les

311. Dans ses Mémoires (*op. cit.*– page 240 *sqq*.) Morin dit avoir volontiers reçu Bitterlin et (en se trompant de date) il raconte cette première rencontre. Prolixe sur la maigre action politique que le MPC mena en novembre, il se montre fort discret sur ce que furent ensuite à Alger les activités des barbouzes. Dans les deux éditions de ses Mémoires (*op. cit.*, chapitre 2, note 212), Bitterlin est plus précis. Les appuis qu'il avait obtenus consistaient en argent, armes, faux papiers, laissez-passer, procédures de contacts faciles avec Louis Verger et Claude Viellescazes – respectivement directeur et directeur adjoint du cabinet de Morin – et surtout une « protection » de terrain assurée par le colonel André de la SM que, avec l'accord du colonel Rivière (et donc d'Ailleret), Morin avait chargé de « régler l'affaire ». Le deal Bitterlin/Morin n'était valable que pour les départements d'Alger et d'Orléansville, ville où le préfet Mohand Ourabah, ex-député UDMA en 1947, était en soutien actif d'une petite équipe issue de l'ANSCDG et depuis déjà six mois engagée contre l'OAS.
312. C'était une visée utopiste. De Gaulle le savait qui, lors du conseil des ministres du 20 septembre 1961, en avait fait le constat ; « Il n'y a de réel en Algérie que le FLN et l'OAS » (notes Terrenoire) ou « Il n'y a rien d'autre en Algérie que le FLN et l'OAS » (Belin– *op. cit.*, page 127).
313. Au début favorisée par la SM, cette mystérieuse Organisation Clandestine du Contingent se manifesta par quelques tracts affirmant sa capacité à empêcher un nouveau putsch militaire grâce à l'implantation dans les unités de noyaux d'appelés métropolitains prêts à une désobéissance organisée. Au fur et à mesure que le danger putschiste s'éloigna et que le loyalisme des appelés musulmans causa souci, la SM y vit une cause de troubles dans les casernes et lui devint hostile. Dès lors, l'OCC périclita.

CDR[314]) et une dizaine de musulmans clients du cadi Benhoura, son fantoche président d'honneur

Bitterlin entreprit donc de battre le rappel des « hommes lucides et courageux » qui, à cause de leurs activités gaullistes ou libérales, étaient en Algérie pourchassés par l'OAS, au premier rang desquels ces dirigeants ANSGDG qu'étaient André Goulay[315] et Guy Gits[316]. Il s'agrégea aussi l'« équipe » de Robert Lavier[317] qui, à Alger, – comme celle de Gits à Orléansville – était déjà passée contre l'OAS à des actes de contre-terrorisme.[318]

Et il compléta cet effectif hétérogène par une vingtaine de musulmans, amenés par Lavier ou Gits et présentés comme « favorables à de Gaulle ». Parmi eux, un certain cheikh Zekiri

314. Créés après le putsch et formés de « gaullistes inconditionnels », les Comités de Défense de la République ont – sous la houlette de Frey et de l'ANSGDG– pendant plus d'un an, en Algérie et surtout en métropole, clandestinement œuvré contre l'OAS mais aussi contre le PCF. Peu étudiés, ils restent mal connus mais– même si Lemarchand jure qu'il n'y eut jamais de barbouzes en métropole– il n'est pas exclu que certains CDR y aient eu des activités de provocation. J'ai parlé ailleurs (*op. cit.*, pages 803 et 905) des soupçons qu'on peut avoir quant à leur implication dans des attentats dits OAS mais à ce jour encore non-élucidés (déraillement de Vitry le François le 18 juin 1961– 28 morts–, bombe d'Issy les Moulineaux le 8 mars 1962– 3 morts, dont 2 policiers). Je me bornerai ici à rapporter que, le 7 février 1962, en conseil des ministres, de Gaulle ayant blâmé les quelques plasticages commis à Paris contre des personnalités Algérie française (« De grâce, qu'on ne mette pas de plastics chez les activistes ! »), Frey crut utile de répliquer : « Ce n'est pas moi ! » (Fonds Terrenoire-449AP30)

315. Selon Morin, « André Goulay, ancien adjoint de Ponchardier au service d'ordre du RPF, ancien du bataillon de Corée, n'avait rien d'un enfant de chœur… Il était aussi fort en gueule que Bitterlin était mesuré… Mais quoi ! Il faut des hommes de cette trempe etc ». En principe adjoint de Bitterlin, c'est lui qui le mit entre les mains de Lemarchand : industriel en blanchisserie à l'Arba, il était lié aux services spéciaux

316. Gits agissait en liaison avec le préfet Ourabah et rêvait de venger l'assassinat de Bovis, son adjoint.

317. Ce boucher se réclamait du fantomatique groupuscule DRF (Défense de la République Française) qui en juin (chapitre 2, note 37) avait réagi par des attentats à l'assassinat de Gavoury et qui, le 8 novembre, claironna sa « fusion avec le MPC ».

318. Tel était aussi le cas à Ain-Taya (station balnéaire à 20 kilomètres d'Alger) de l'instituteur Marcel Hongrois. Mais c'est seulement le 30 décembre que Bitterlin fera la connaissance de ce gaulliste baroudeur qui était, depuis plusieurs mois, et avec le soutien de militaires de l'OCC, en état de « guerre privée » avec l'OAS locale, dont le même jour il plastiquera « 3 membres ». En liens tardifs avec Bitterlin, il lui dira alors être en contact avec des « musulmans nationalistes » : il était en fait en relations avec le FLN et il y aura fin janvier– après le départ de Bitterlin – une « affaire Hongrois » de complicité avec l'ALN (nous en parlerons. chapitre 7).

« qui se disait le porte-parole d'une quinzaine de jeunes arabes nationalistes mais désireux de coopérer avec la France. »[319]

Ayant en vain tenté d'étoffer cette équipe « algérienne » par des volontaires venant du MPC de métropole– il n'en trouva que 4 –, il se rendit le 6 novembre à Paris où, lors d'une réunion tenue à l'initiative de Goulay, il fut décidé que c'est le tandem Ponchardier/Lemarchand qui organiserait en métropole le recrutement « d'agents spéciaux ».

Recrutement qui effectivement commença aussitôt et amena à Alger en novembre/décembre une trentaine de prétendus « gaullistes de choc », sans liens avec l'Algérie, plus ou moins mercenaires et pas toujours sans passé judiciaire. Parmi eux, une dizaine de judokas et autant de vietnamiens qui, acquis à « la loi du talion », changeront rapidement la nature de l'action du MPC:

Son action politique

Se disant « choqué par la menace » formulée par de Gaulle d'un regroupement territorial des européens et des musulmans fidèles au cas où la coopération n'aboutirait pas, le MPC avait diffusé le 1er novembre des tracts épousant la ligne des manifestations anti-partition organisées ce jour-là par le FLN et c'est le 13 novembre qu'il entama, à Alger et Orléansville, l'« action politique » qui lui était demandée.

Il s'agissait de battre en brèche le monopole que l'OAS s'était acquis en matière de propagande en effectuant, pendant le couvre-feu, des inscriptions murales gaullistes et des placardages d'affiches.

Un « groupe d'action » (une dizaine de militants, renforcés

319. Bitterlin précise que, pour lui, Zekiri resta à jamais « une énigme ». En réalité – et Bitterlin l'ignorait–, ce personnage était en contact avec la wilaya 4 de l'ALN qui, après l'avoir laissé faire, lui enjoindra dès décembre de cesser sa « collaboration avec le MPC ». À cette époque, Bitterlin aurait souhaité pouvoir recruter davantage de musulmans mais ceux-ci, craignant des réactions FLN, étaient réticents à s'engager avec lui. Bitterlin chercha donc à lever l'obstacle. Mais il écrit (*op. cit.*, p.130). qu'« il lui fut refusé » (par qui ? Dauer ? Morin ?) « d'aller à Tunis… rencontrer des hommes du GPRA… pour leur expliquer nos intentions… et surtout obtenir *qu'ils acceptent que nous ayons avec nous des militants algériens, sans que cela leur nuise par la suite* ».

par des chômeurs musulmans rétribués pour la circonstance par le préfet de police[320]) colla donc de nombreuses affiches : « MPC=Paix » et « Ni valise, ni suicide, mais coopération ». Avisés que ces propagandistes seraient titulaires de laissez-passer délivrés par la SM et seraient, « pour leur défense », autorisés à porter des pistolets, les autorités civiles et militaires de ces deux départements reçurent instruction de leur faciliter la tâche : quelques-unes le firent et d'autres non, certaines en s'abstenant et d'autres en enfreignant ouvertement les ordres reçus[321].

Le 14, d'autres affiches invitèrent « les algériens de souche européenne » à cesser de suivre l'OAS et à créer avec des musulmans des « comités locaux de coopération »[322] et le 24 le MPC reçut de Paris le numéro 1 de « Démocratie algérienne », un mini-journal hostile au partage.

Morin se déclara alors « enchanté du résultat ».

---

320. Arrivé à Alger le 9 novembre, le nouveau préfet de police Vitalis Cros s'attacha d'emblée à cette tâche et il consacre 3 pages de ses Mémoires à raconter comment, après l'échec du MPC, il assura, de janvier à juin, le relais de cette guerre dérisoire des graffitis muraux en impliquant la PE dans la protection nocturne de ce qu'il appelait des « opérations Rembrandt » et qui consistaient à badigeonner les inscriptions OAS. Il les confiait, dit-il, « à de sympathiques garçons musulmans qui risquaient leur vie pour 500 à 1000 anciens francs par nuit » et/où à des gardiens de la paix volontaires « *dont un trentaine trouvèrent la mort dans cette opération* ». Ce qui, archives à l'appui, est archi-faux (aucun GP ne fut tué dans ce cadre).

321. Ce fut le cas à Orléansville où le général Boulanger était en froid avec le préfet Ourabah, qu'il accusait d'être un faux-nez du FLN.

322. Morin incitait les élus à mener une campagne d'« appels contre la violence et pour la réconciliation », en faisant valoir qu'« entre les minorités extrémistes », il y avait « la foule de ceux qui réprouvent la violence », – une violence au demeurant sans objet puisque le FLN donnerait aux européens « des garanties ». Engagé dans la voie diplomatique, Joxe souhaitait que Morin mène cette action psychologique mais elle n'eut aucun succès car elle n'avait pas d'ancrage dans l'opinion et – à la différence de Joxe qui, « diplomate dans l'âme », voulait y croire– Morin le savait. Interrogés, les préfets lui avaient en effet fait rapports que les européens « ne croyaient pas à la possibilité d'une coopération franche et loyale (avec le FLN) et n'avaient aucune confiance dans les garanties que pourrait leur donner le GPRA – de surplus notoirement aux prises avec ses ultras ». Et le 29 novembre il avait transmis à Joxe une enquête qu'il avait commandée à la sociologue Suzanne Frère et qui confirmait que, loin de croire à de possibles garanties, *les européens* « avaient massivement foi dans l'OAS ». Ce qui à Alger restera le cas jusqu'à la fusillade du 26 mars et constituera évidemment, pour la sécurité et l'efficacité de la mission C, un lourd handicap. (Texte de l'enquête aux AD-Alger/Amb/A : 38).

Son action terroriste

Bien qu'elle ait été présentée par la presse comme une « déclaration de guerre à l'OAS », cette mini-activité de propagande politique – conforme à la ligne Dauer –, n'aurait guère été prise au sérieux si, dans la nuit du 29 au 30 novembre, le MPC n'avait changé de registre et créé un choc psychologique en perpétrant anonymement 5 plasticages de grands cafés connus pour les sentiments activistes de leur clientèle et en plastiquant la nuit suivante 4 autres cafés du centre-ville.

Contre cette « provocation »[323], il y eut quelques rassemblements spontanés qu'il fallut disperser et, malgré des démentis officiels, l'opinion européenne se convainquit que ce « contre-terrorisme » était « protégé » par les autorités et que, entre les deux terrorismes OAS et FLN, Paris ne tenait plus balance égale[324].

S'exonérant de toute responsabilité dans leur genèse, Morin impute ces premiers attentats du MPC au fait que « regrettant la mollesse de l'Armée, les éléments actifs de la SM (le colonel Rivière, le colonel André) et le capitaine Lacoste (de la gendarmerie), ne firent rien pour décourager ses initiatives offensives[325] ».

Effectivement, successeur du commandant Poste à la tête du DMR/Alger, le colonel Laurent (alias colonel André ou colonel Martin) voulait le venger. Chargé par Morin de doter le MPC des moyens de mener sa contre-propagande, il lui fournit des laissez-passer, mais aussi quelques accompagnants (militaires du contingent) et, pour se défendre au cas de réaction OAS, des pistolets. C'était évidemment justifiable mais il alla au-delà car c'est bel et bien vers un terrorisme offensif qu'il le conduisit

323. Qui en fait répondait au plasticage OAS le 27 du monument aux FFL

324. Elle accorda dès lors davantage de créance aux multiples tracts où, depuis 2 mois, l'OAS « justifiait » ses nombreux attentats contre « les gaullistes » – et spécialement contre « la gestapo gaulliste » qu'elle accusait d'être « complice du FLN »–ce mouvement honni dont elle disait vouloir « protéger les européens », tant dans leur présent que pour leur avenir

325. Morin (*op. cit.*, page 242).

en lui fournissant aussi du plastic et des adresses d'objectifs.

Il n'était pas surprenant qu'il y ait alors eu parmi les gaullistes ralliés au MPC des gens qui en avaient assez d'être pour l'OAS des cibles passives et souhaitaient lui rendre la monnaie de sa pièce. *Il reste qu'en initiant et encadrant ces actions de représailles, la SM ajouta ouvertement à sa lutte anti-OAS un volet de son activité jusqu'alors resté caché.*

Il est en effet probable que c'est elle qui avait déjà, en octobre, inspiré ou couvert quelques actes de contre-terrorisme tels, à Alger le 26, l'incendie de la villa du général Salan et le plasticage du bar de la famille de l'ex-capitaine Ronda, réfugié en Espagne, et tels, commis à travers l'Algérie, le plasticage de commerces d'activistes européens détenus en CH depuis la rafle du 13 septembre : une pharmacie à Bône, une clinique à Batna, etc

Et il n'est pas exclu– même si Bitterlin n'en parle pas– que c'est avec son soutien que des gens proches de l'ANSGDG, du MPC ou du DRF de Lavier

– avaient dès octobre commencé à jouer les provocateurs en fournissant des grenades et du plastic à une équipe de musulmans FLN chargés de commettre à Bab el Oued des attentats anti-européens et donc susceptibles de déclencher ces « ratonnades » aveugles qui discréditaient si fort l'OAS[326].

– et aient pu jouer en novembre un rôle dans certains attentats par balles, tels ceux du 26 à El Biar contre le pâtissier Roger Falip, qui décédera le 27[327], ou du 22 à Hydra, contre Joseph D'Abbundo[328], tué à son volant.

Dans cette orientation du MPC vers le contre-terrorisme,

326. Ainsi, l'attentat commis le 25 au bar des Ondines, qui mit le feu au quartier. C'est seulement en 2010 que j'ai lu dans CAOM-Alger-SRPJ/301, à propos d'un certain Yacef Areski, arrêté début décembre par le CRA et accusé d'être le chef d'une cellule FLN responsable de 15 attentats anti-européens : « *Il était en relation avec des membres du MPC qui lui avaient fourni des grenades et du plastic, dont celui posé au bar des Ondines* ».

327. Activiste très connu depuis plusieurs années, il ne cachait pas ses sympathies OAS. Son milk-bar avait été plastiqué le 18 novembre, son assassinat fut commis par *3 européens* et le SRPJ nota alors dans ses archives « Cet attentat n'est pas imputable à des membres de l'OAS » (Il sera plus tard revendiqué par le FLN).

328. Activiste lui aussi très connu, cet inspecteur PE avait été révoqué en mai pour son soutien au putsch.

la SM agit-elle d'initiative – comme Morin le dit et comme Kauffer le pense – ou agit-elle sur ordre ? Et de quelles autorités ? Civiles ou militaires ? Faute d'archives– et notamment faute d'ouverture de celles de la DMR– on ne le saura sans doute jamais.

Quoi qu'il en soit – bien qu'ayant eu des effets minimes et ayant été moralement justifié aux yeux de ses acteurs – ce passage du MPC de l'action politique à l'action terroriste fut un moment important de la lutte anti-OAS en Algérie car il marqua le début de « l'histoire des barbouzes »[329], une histoire dont nul alors ne soupçonnait ce que, de décembre 1961 à mars1962, elle allait être.

329. Appellation qui n'apparaîtra que le 2 décembre. (cf. chapitre 5).

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION C DU 5 DÉCEMBRE 1961 AU 19 MARS 1962

CENT JOURS : DEUX PÉRIODES

L'arrivée de la mission C avait été souhaitée discrète mais ce fut raté car, présent le 1er décembre dans le même avion Paris-Alger, d'une part, que Hacq et ses gardes du corps et, d'autre part, que quelques dirigeants du MPC (dont Dauer – qui parla trop et trop fort), le célèbre journaliste Lucien Bodard ne distingua pas les premiers des seconds et il tira de leur présence fortuitement simultanée et des propos entendus la matière d'un article qui parut dans le *France-Soir* du 2 décembre et eut un considérable retentissement.

Il annonçait en effet que « pour s'attaquer (enfin) à la tête de l'OAS » arrivait en Algérie « une police secrète autonome : les barbouzes ».

Titrant sur 3 colonnes « Les barbouzes arrivent ! », il écrivait : « Les nouvelles formations anti-OAS ne feront partie d'aucune hiérarchie classique […]. Ils seront sans sujétion à l'égard des autorités normales […]. Ne dépendant que des instances les plus hautes, ils agiront largement en dehors de la police et de l'armée […]. Un secret absolu couvrira les activités de cette force qui appliquera les méthodes des commandos et de la guerre secrète […]. Il s'agira pour elle d'avoir non seulement des tuyaux mais de les exploiter immédiatement et de façon décisive. Tout se passera sans papiers, sans rien[330] ».

« Ce mot de barbouzes rebondit comme une balle dans tous les media » et les multiples démarches de Frey, Morin, Ailleret

330. Comment s'étonner que l'OAS y ait vu une déclaration de guerre totale et un danger majeur ?

et Hacq pour extraire la mission C de ce malencontreux amalgame échouèrent.

Il y eut donc Choc mais pas dans le sens espéré. L'arrivée des barbouzes, qui aurait dû être secrète, se trouva ainsi bruyamment éventée et la mission C fut assimilée par l'effervescente opinion algéroise à ces clandestins dont les pratiques ultérieures, couvertes par l'autorité légale, susciteront chez elle un climat de haine qui aura sur l'évolution de la situation sécuritaire d'importantes conséquences.

Et aujourd'hui encore la confusion est fréquente entre l'illégale milice gaulliste qui parfois pratiqua la torture et les policiers de la très légale mission C qui, nous le verrons, ne la pratiquèrent pas.

Il reste que ce distinguo serait mieux perçu si le jeu de Frey, qui misait simultanément sur deux tableaux – le légal et l'illégal –, avait été moins ambigu et si Morin, confronté à ce qu'il appelle (avec indulgence) « le dévoiement du MPC », n'avait tenté de limiter son ampleur en faisant à Hacq, le 17 décembre, le cadeau empoisonné de lui confier « la supervision de ses activités ».

Afin de contribuer à clarifier « les nombreuses obscurités qui subsistent quant aux rapports entre policiers et barbouzes[331] », nous détaillerons donc comment Hacq s'y prit pour :

– organiser puis optimiser un service de police de nature inédite et capable de répondre aux ambitieux objectifs que Frey lui avait assignés ;

– et, dans le même temps, trouver sa place – et celle de la mission C – par rapport aux « barbouzes », dont la « guerre de l'ombre » qu'elles menèrent avec l'OAS marqua les mois de décembre/janvier. Cette guerre tourna le 29 janvier à leur désavantage[332], ce qui entraîna le retrait d'Alger des hommes du MPC de Bitterlin et, mi-février, leur remplacement par ceux

331. Anne-Marie Duranton-Crabol, *L'OAS : la peur et la violence* – André Versaille Éditeur, 2012.

332. Ce jour-là, une explosion OAS détruisit la villa où ils cantonnaient et tua 19 d'entre eux (cf. chapitre 7).

du Talion de Lemarchand. Et nous verrons que, si Hacq fut effectivement en relations avec Bitterlin, chef des barbouzes de première génération, il n'eut – à ma connaissance – jamais aucun rapport avec Lemarchand, chef des barbouzes de deuxième génération[333].

Quoi qu'il en soit de ce point, les cent jours qui nous intéressent ici peuvent se diviser en *deux périodes* :

– durant la première, qui va du 5 décembre 1961 – date de son arrivée à Alger – au 5 février 1962 - date de la première relève de ses membres – la mission C connut « *des débuts difficiles* » ;

– durant la seconde, qui va du 5 février au 19 mars – date du cessez le feu avec le FLN – la mission C parvint à « *construire son efficacité* » tout en ayant, comme l'ensemble des acteurs de l'époque, à vivre dans l'incertitude et la douleur « le temps de l'attente » (celui de l'issue des discussions avec le FLN).

333. Le nom de leur groupe était tout un programme et Hacq leur fut très hostile (cf. chapitre 9).

PREMIÈRE PÉRIODE

DU 5 DÉCEMBRE 1961 AU 5 FÉVRIER 1962
DES DÉBUTS DIFFICILES

Hacq organise magistralement la mission et, nommé coordinateur de la lutte anti-OAS, il réussit à s'imposer à ses autres acteurs, civils et militaires – notamment via les Centres de Renseignements et de Coordination (CRC) qu'il crée et anime.

Fin janvier, à l'issue d'une période difficile, il parvient à un niveau de résultats certes insuffisant pour faire baisser le terrorisme OAS mais suffisant pour décider Frey à pérenniser une mission prévue pour durer deux mois.

Chargé par Morin de la supervision des actions du MPC, il s'emploie à brider « son dévoiement » et il maintient les barbouzes – tuteurées par la Délégation Générale et de facto tolérées par de Gaulle – totalement à l'écart de la mission et de son fonctionnement.

C'est donc à tort que la mémoire des rapatriés – et même certains historiens – accusent la mission d'avoir pratiqué la torture et d'avoir eu, durant cette période antérieure au 19 mars, des « complicités avec le FLN ».

Durant les deux mois séparant le jour de son arrivée et celui de la première relève de ses membres, la mission C connut – dans la conjoncture très dégradée dont nous avons brossé le tableau au chapitre 4 – « des débuts difficiles ».

Après avoir décrit (chapitre 5) le lancement de la mission – c'est-à-dire la façon dont Hacq l'installa et organisa son fonctionnement –, nous verrons comment il positionna son activité par rapport à celle des autres acteurs de la lutte anti-OAS (chapitre 6) et quelles furent ses relations personnelles avec le MPC (chapitre 7). Puis nous relaterons (chapitre 8) en quoi les résultats de la mission devinrent, à partir du 15 janvier, suffisamment importants pour que Morin demande et obtienne de Paris sa reconduction.

Chapitre 5
Le lancement de la mission

Encasernés à Hussein-Dey comme dans un blockhaus, les 160 membres de l'échelon d'Alger de la mission sont répartis en cinq groupes et travaillent sous la direction d'un Centre de Renseignements et de Coordination (CRC) qui, créé par Hacq et bien accepté par Morin et Ailleret, parvient à enfin rassembler tous les acteurs, civils et militaires, de la lutte anti-OAS.

Les enquêteurs disposent des moyens matériels adéquats et ont des pouvoirs juridiques considérables. Les dégageant au maximum de la tutelle des magistrats, Hacq les oriente bien moins vers l'établissement de culpabilités judiciaires dans des crimes passés que vers l'arrestation/neutralisation des hommes et des structures en place pour commettre de nouveaux crimes.

Frey voulait un service PJ qui démantèle l'OAS : pour avoir une chance d'y parvenir, Hacq s'emploie à en faire une sorte de Sûreté aux Armées en temps de guerre.

L'installation

Elle eut lieu à Hussein-Dey, un quartier populaire situé à cinq kilomètres à l'est du centre-ville (entre la mer et la route moutonnière). Il s'agissait de l'École de Police que la DSNA avait désaffectée et qui avait été créée en 1953 autour de la belle villa mauresque du dernier dey ottoman, au temps où,

sous le gouvernement Mendès France, beaucoup (dont moi !) pensaient que moderniser et démocratiser l'Algérie coloniale allait permettre de la faire évoluer sans heurts vers de nouvelles et plus justes réalités politiques et sociales, en lui évitant la voie si douloureuse de la lutte armée et du terrorisme[334].

Les bâtiments avaient déjà servi à héberger les DMPJ qui s'étaient succédés à Alger depuis mai 1961 et plusieurs unités de CRS en déplacement y cantonnaient par alternance. Aussi les problèmes matériels furent-ils aisément solutionnés, que ce soit l'aménagement des geôles (il fallait 250 places, plus un local de détention pour « les individus particulièrement dangereux ») ou le régime généreux des « frais de mission » payés par Morin sur ses fonds secrets (ils étaient une source d'économies pour les missionnaires qui n'avaient aucun frais d'hébergement et qui, désignés d'office, voyaient dans cette manne une juste compensation des dangers qu'on leur faisait courir et de la vie spartiate qu'on leur faisait mener, loin de leurs familles[335]).

Les problèmes de sécurité furent plus délicats à résoudre : on assura aux missionnaires qu'en cas d'attentat ils seraient hospitalisés à l'hôpital militaire Maillot (et non à l'hôpital universitaire de Mustapha, où les activistes faisaient la loi) et on leur envisagea un entraînement au tir, dans un but d'auto-défense individuelle. Mais, ce projet périclita vite car, à la faveur des premiers incidents de voie publique (où les européens, les assimilant aux « barbouzes », se montraient avec eux toujours agressifs et parfois menaçants), les commissaires de la mission comprirent bien vite qu'ils n'étaient plus en métropole et que leurs opérations judiciaires (arrestations, perquisitions…) devraient toujours être protégées par des gendarmes mobiles, parfois massivement et avec blindés.

Quant à la sécurité du Centre, dont des CRS avec mitraillettes filtraient l'unique entrée, sur présentation de

334. Nourris au lait de la louve laïque et élevés dans le culte du modèle républicain, on était alors largement ignorant des ressorts religieux du nationalisme algérien et on n'imaginait pas ce qu'allait être leur rôle dans les années à venir (Cf. Roger Vétillard, *La dimension religieuse de la guerre d'Algérie*, Éditions Atlantis, 2018.)

335. En mai, un inspecteur se suicidera et un autre devra être rapatrié 5 jours avant la fin de son séjour.

cartes d'accès chichement distribuées et fréquemment renouvelées, elle était assurée par des murs, des guérites et des tas de sable[336]. Suffisant pour se protéger d'un attentat, ce dispositif ne mettait pas à l'abri d'une éventuelle attaque en force par un commando. Deux escadrons de Gendarmerie Mobile avaient donc en charge des rondes de protection extérieure. Or, en décembre les rumeurs de putsch furent fréquentes et, le 4 janvier, des « renseignements » d'origine « barbouzes » transformèrent ces rumeurs en une infondée mais grande alarme (cf. chapitre 7). Ce qui amena Hacq à réclamer à plusieurs reprises la présence constante d'unités avec blindés. Il le fit par exemple le 26 décembre et encore le 9 janvier, date à laquelle il fit débattre de l'idée d'installer une sirène, de doter la CRS de véhicules blindés et, par méfiance, refusa qu'une section d'appelés du contingent vienne chaque nuit remplacer le peloton GM, que le commandement jugeait plus utile ailleurs.

Pour épuiser ce sujet, on peut dire ici que jamais l'OAS n'attaquera le Centre (comme elle le fera pour les villas de cantonnement des « barbouzes ») et que jamais elle ne le harcèlera au mortier (comme elle le fera pour plusieurs cantonnements de la GM ou des CRS). Pourquoi ? Sans doute parce qu'elle craignait d'atteindre les détenus OAS. Jusqu'en juin cependant on vivra, à la mission C, dans la nervosité créée par la crainte d'une attaque[337] et il n'est pas sûr que si l'OAS n'avait pas progressivement perdu ses capacités de frappe elle n'aurait pas tenté, pour libérer les siens, une spectaculaire action de commando. En

336. Dans son livre (*op cit.*), l'inspecteur Levergeois évoque ses deux mois de « vie de cow-boy » dans « une ensemble de bâtiments encerclé de larges rouleaux de fils barbelés, truffés de fusées éclairantes qui éclataient au moindre frottement de chat avec, tous les cinquante mètres, des guérites en sacs de sable et des factionnaires inquiets ». Il dit avoir dormi un mois « dans la vaste salle qui servait de dortoir à des dizaines de jeunes gardés à vue… qui passaient les nuits à chanter à tue tête *la Marseillaise* et *le Chant des Africains*. Un cirque infernal ! » Après quoi, il put dormir dans les chambres donnant sur le stade municipal voisin, mais « doté de grenades et de fusils qui devaient être toujours prêts à servir, à la tête du lit, sur une chaise ».
337. Les CRS assurant la garde étaient sensibles à ce climat d'anxiété et à Oran, on devra renoncer à mettre une sentinelle sur le toit de l'immeuble de la mission : il était la cible de snipers.

témoigne par exemple le projet qu'elle nourrira en avril d'attaquer le Centre… au canon ! (cf. chapitre 15).

L'organisation

Bien que quelques historiens aient sur ce sujet écrit avec assurance de graves inexactitudes[338], cette organisation nous est parfaitement connue[339] et, dès le 18 décembre, elle avait trouvé sa forme définitive :

– 3 échelons à Alger, Oran et Constantine (ce dernier échelon créé en dernière minute, à la demande de Morin) avec respectivement 5, 4 et 1 groupes, de chacun 12 à 15 inspecteurs (plus, à Alger, rattaché à la mission, un groupe de 15 gendarmes, qui passera plus tard à 30). Soit un effectif total de 230, dont 160 à Alger ;

– à la direction de chaque échelon, un Centre de renseignement et de coordination (CRC), placé « sous l'autorité du commissaire divisionnaire » chef d'échelon et réunissant quotidiennement les représentants de tous les services participant à la lutte ;

– dans chaque groupe, sur le modèle traditionnel de la PJ et en proportions variables selon les besoins – un partage du personnel entre l'action (rafles, perquisitions…) et l'exploitation (interrogatoires, procédures…) ;

– chaque échelon avait sa propre équipe d'Identité Judiciaire et d'archivage[340] ;

338. Ainsi, en 2012, Jean-Jacques Jordi (*op. cit.* en introduction, page 53). Selon lui, Hacq avait divisé son équipe en 3 branches : 1) l'OCCAJ, « chargée des actions, perquisitions, bouclages d'immeubles, etc. ». 2) le CRC, rassemblant les renseignements parvenant à la mission et 3) « une équipe de choc chargée des interrogatoires *en utilisant tous les moyens, y compris la torture* ». Or, cette équipe de choc n'a jamais existé. L'OCCAJ, organisme purement bureaucratique, n'a jamais été sous la direction de la mission C et celle-ci n'a jamais torturé. (cf. chapitre 6)

339. Note « très secrète » du 16 février 1962 (AN 19980473-art 68).

340. C'est le travail de ces équipes qui fournit aujourd'hui à l'historien le meilleur tableau de ce que fut alors à Alger le terrorisme car, dès son arrivée et jusqu'au 17 juin 1962, la mission archiva les rapports qu'établissaient après chaque attentat les commissaires, OP ou OPA en charge des 22 arrondissements de la PE. Relatant des exactions d'une grande variété (explosions de plastic, tirs de mortiers ou de

– dans chaque échelon, la surveillance des gardés à vue et toute la logistique (garage, radio, hébergement, mess, ménage…) étaient assurées par le personnel d'une CRS métropolitaine, cependant que la fourniture des escortes était l'affaire de la Gendarmerie Mobile et de ses blindés. Seuls quelques appelés sélectionnés par la Sécurité Militaire firent parfois office de chauffeurs (35 véhicules à Alger, 24 à Oran)[341].

Hacq était pour sa part logé au Palais d'Été, où cantonnait un escadron de GM et dont les vastes locaux abritaient en dortoirs ceux des missionnaires qui, affectés dans divers services SNA, cherchaient un hébergement sécurisé… et gratuit[342].

---

bazookas, jets de grenade, assassinats, enlèvements suivis d'exécutions, mitraillages, attentats individuels ciblés ou non, lynchages, vols à main armée..) leurs rapports ont en commun d'être extrêmement succincts et de ne fournir que rarement des indications sur l'origine présumée des attentats : OAS, FLN ou autre. En raison des circonstances, les constats très détaillés sont l'exception, les déclarations de témoins à peu près inexistantes et ils ne fournissent pratiquement jamais de bases pour démarrer une enquête. Parfois la formule « enquête en cours » y apparait, mais plus comme une clause de style que comme une promesse d'action. D'ailleurs qui aurait enquêté ? Les commissariats faisaient à la rigueur quelques auditions de plaignants et transmettaient le dossier à un Procureur… qui saisissait (parfois) un juge d'instruction… qui délivrait des commissions rogatoires… dont seulement un nombre infime pouvaient être en partie exécutées. Sans espoir de résultats ! *Il reste que ces rapports PE ont un très grand intérêt*. Ils émanent de gens non engagés, la plupart métropolitains en mission, qui allaient immédiatement sur place, relevaient objectivement les dégâts et identifiaient consciencieusement les victimes (lorsqu'elles n'avaient pas disparu lors de leur arrivée). Et ils livrent, à l'occasion, quelques formules qui, rapprochées les unes des autres, confirment l'épouvantable climat de peur réciproque et d'exaspération méfiante dans lequel vécurent ces 7 mois les populations des deux communautés. Ils illustrent aussi la salutaire prudence physique qu'eux-mêmes mettaient à accomplir leur tâche ingrate et dangereuse. Quant à savoir ce qu'ils pensaient de leur consternante impuissance, je n'en ai guère trouvé de trace écrite, sauf qu'ils en avaient grande amertume et s'étonnaient parfois que « la France du général de Gaulle en soit arrivée là ! ». *Tous ces rapports sont aux AN dans 19980473/63 à 67. Au nombre de 277, ceux de décembre ne sont pas numérotés. Du 1er janvier au 18 juin, ils le sont, de 1 à 3940, avec un crescendo de 335 en janvier, 589 en février, 909 en mars, 880 en avril, 933 en mai et une chute à 294 en juin. En vue de leur exploitation, j'ai lu ces 4217 rapports*, *un par un.*

341. Deux d'entre eux, sortis près du Centre, seront le 14 février grièvement blessés.

342. Au 5 décembre, les « missionnaires SN hors mission C » étaient en Algérie 379, la plupart à la PE d'Alger. Pendant leur service, ils étaient évidemment exposés aux attentats – OAS et FLN – mais le risque d'un attentat hors service, plus facile à exécuter, était beaucoup plus grand. Connus et vivant en famille, les policiers SNA

Cette organisation encasernait les membres de la mission et il leur était interdit de sortir en ville sans autorisation[343].

Elle les mettait ainsi à l'abri des attentats individuels – OAS ou FLN – dont étaient alors victimes tant d'autres policiers[344]. Comme ils étaient venus seuls, ils étaient aussi à l'abri des chantages/menaces/attentats qui, exercés sur leurs familles, rendaient les policiers en poste souvent peu zélés ou peu discrets, même lorsqu'ils n'étaient pas favorables aux méthodes de l'OAS ou lorsqu'ils étaient des fonctionnaires SN (qui, intégrés à des services, s'y trouvaient noyés dans un milieu majoritairement Algérie française).

Strictement endogène, cette organisation évitait aux membres de la mission tout contact avec les services de police locaux. Instruit par les dénonciations/indiscrétions qui avaient entouré les assassinats des commissaires Goldenberg et Joubert, Hacq avait voulu cette situation et il n'eut qu'à s'en féliciter, ainsi qu'il l'écrivit le 23 décembre : « Dès le départ, la tâche de la mission s'est avérée fort difficile, malgré les moyens mis en œuvre… Afin de conserver son efficacité, on a dû s'entourer de précautions extraordinaires pour éviter des fuites… car il y a lieu de poser en postulat que tous les européens d'Algérie apportent activement ou passivement leur concours à l'OAS. Et c'est là qu'il est nécessaire de souligner la complicité des administrations civiles, des services administratifs, de l'Armée à l'échelon des États-Majors, du corps médical ainsi que la

y étaient constamment exposés. Ils étaient alors à Alger environ 3 000 soit 2 500 en PE, 200 en PJ et 300 aux RG ou au siège de la DSNA, à la Délégation Générale ou à Rocher Noir. Parmi eux, beaucoup de musulmans et de policiers métropolitains nommés dans le cadre du « plan de relève » mis en œuvre depuis 1960.

343. Curieux de découvrir un pays où ils n'étaient jamais venus ou bien cherchant des distractions, certains enfreignirent cette règle. À Alger, l'un d'eux sera assassiné le 24 mars et deux autres le seront à Oran, le 2 juin.

344. En décembre 1961, il y eut à Alger-ville, parmi les policiers, du fait de l'OAS, 1 tué -4 blessés et, du fait du FLN, 1 tué- 1 blessé. Mais la pression OAS sur les policiers était très forte et ce furent 27 attentats au plastic qui, ce mois-là, les visèrent. À partir de janvier, l'OAS diminuera ses plastiquages « d'intimidation » et augmentera ses attentats par arme à feu, en parallèle avec le terrorisme FLN, qui jusqu'au 19 mars sera lui-même en constante hausse meurtrière. Le nombre des victimes – y compris policières – connaîtra dès lors un fort accroissement. Le mouvement haussier deviendra ensuite exponentiel et durera jusqu'en mai 1962.

carence de la magistrature... ». Exagérément noir - car tous les européens ne soutenaient pas l'OAS et toutes les administrations n'étaient pas entièrement « gangrenées » -, le tableau contenait une part de vérité très suffisante pour que Hacq soit parfaitement fondé à vouloir éviter à la mission C la crainte paralysante du slogan : « L'OAS frappe quand elle veut, qui elle veut, où elle veut ».

Ce système de cloisons étanches entre la mission C et les forces de police autres que les CRS et les GM venus de métropole fut certainement un important facteur de son efficacité.

Nul doute cependant que ce sont les CRC qui, en réglant le récurrent et irritant problème de la coordination entre les divers acteurs de la lutte anti-OAS, furent l'élément-clef de ses succès.

Le fonctionnement : les CRC

Leur création

Peu confiant dans l'efficacité et la discrétion de la coordination paperassière assurée par l'OCCAJ, Hacq choisit de la laisser ronronner à la DSNA, dans les locaux de la Délégation Générale, et entreprit de lui créer à Hussein-Dey une alternative dynamique sous la forme d'une structure visant un opérationnel immédiat : *le CRC*. Il rallia à son projet Morin, prêt à tout pour avoir enfin des résultats à présenter à un de Gaulle de plus en plus impatient. Il présida donc dès le 16 décembre la séance d'installation du CRC de l'échelon d'Alger et, au cours d'une réunion des divers acteurs anti-OAS tenue le 17 par Morin, il fut officiellement intronisé comme leur coordinateur. Jouant sur le désir que tous avaient de sortir des rivalités et des désillusions des huit mois précédents et, fort du soutien du général Ailleret - par ailleurs en pleine évolution comportementale vis-

à-vis de l'OAS[345] - Hacq apparut à tous comme l'homme de l'heure. Sa forte personnalité fit le reste et c'est en partageant le sentiment de Morin que « dorénavant la lutte allait enfin être sérieusement engagée » que les représentants de la DSNA, de la Préfecture de police d'Alger, de la Gendarmerie, de la Sécurité Militaire (SM) et du Commandement supérieur des forces en Algérie (CSFA) acceptèrent de venir chaque jour participer aux réunions de ce CRC - dont des équivalents furent aussitôt créés pour les échelons d'Oran (commissaire divisionnaire Jouhanneau) et Constantine (commissaire divisionnaire Cassié).

Destinés à « centraliser les renseignements de toute origine et à les coordonner en vue de l'action », les CRC d'Alger et d'Oran deviendront au fil des semaines les principaux centres d'impulsion de la répression des activités OAS. Non seulement parce que l'exécution des procédures judicaires leur fournissait des renseignements actualisés sur l'adversaire (son organigramme, ses réactions aux évènements, l'état de ses forces, ses projets…) mais aussi parce que, en orientant les opérations de terrain (patrouilles, bouclages d'immeubles, rafles, contrôles, fouilles, etc.) menées par d'autres qu'eux-mêmes (policiers ou militaires), ils furent l'aiguillon avisé dont avaient besoin les préfets et les généraux, localement responsables de l'ordre public. Ce sera particulièrement vrai pour le CRC d'Alger qui, théoriquement dirigé par le commissaire divisionnaire André Pedoussaut, chef d'échelon, le sera en fait par Hacq lui-même

---

345. Non soumis à l'autorité du Délégué Général, Ailleret avait avec celui-ci des « divergences de vues », quant à l'appréciation du danger activiste (dont il sous-estimait la dimension politique) et quant aux modalités de l'emploi des forces contre l'OAS (notamment dans les grandes villes où il estimait que Morin « avait plutôt tendance à réprimer directement les désordres en agissant sur la population en général ».). C'est l'attentat par homme-grenouille qui le 14 décembre dans le port militaire d'Alger coula le LST « Laita » – affecté à Morin comme bâtiment de commandement au cas de nouveau putsch – (1 marin tué, 2 blessés) qui modifia son point de vue. Il y vit « une déclaration de guerre contre nos forces armées, avec une attaque directe par le feu », estimant que, si l'OAS s'en était déjà pris à des cibles militaires (assassinat du commandant SM Poste, vols d'armes après neutralisation de garnisons..), « ce n'avait jusque là jamais été par des actes de combat proprement dit ».

et bénéficiera de la fréquente présence d'un représentant du cabinet de Morin (caution politique et juridique) et de celle de chefs de service de la SM (caution militaire, indispensable face à une organisation qui, dirigée par d'ex-officiers, compta dans ses rangs de 300 à 500 déserteurs[346]).

Leur rôle de coordination

En raison du rôle important que certains historiens (Déroulède, Kauffer, Duranton-Crabol ou encore Jordi) imaginent avoir été celui de l'OCCAJ, il y a lieu de réaffirmer que ce sont les CRC créés par Hacq qui, à partir de décembre, assureront (fort bien) la mission de coordination que cet organisme DSNA avait - comme nous l'avons vu - (fort mal) exercée depuis sa création, le 12 mai 1961. Hacq lui laissa essentiellement une mission de documentation, dont - à la faveur de l'existence d'une antenne dans ses locaux - l'État Major Interarmées (EMI), friand d'organigrammes et de plans de recherches, s'empara avec gourmandise - encore que la seule production vraiment utile que je lui ai trouvée en archives est, à la date du 28 février, et à l'usage des personnels chargés des interrogatoires, un guide de dix pages des « questions à poser »[347].

Cette centralisation de la coordination/action au sein des CRC fut entérinée par Morin/Ailleret lors de plusieurs réunions, au cours desquelles certains militaires bureaucrates affichèrent pour l'OCCAJ des ambitions à la mesure des gros moyens que l'Armée possédait. Citons leurs déclarations du 8 janvier (« pour un organisme d'ampleur, il faut des moyens en personnel »), du 10 janvier (« peu existe et seulement à Alger :

346. Français et étrangers (légionnaires). Le chiffre de 300 déserteurs correspond au nombre de ceux qui figurent dans les six albums photo diffusés en janvier aux policiers enquêteurs et aux officiers chefs de patrouilles. On renonça ensuite à cette diffusion mais, en collationnant les arrestations de déserteurs quotidiennement signalées par la mission, j'estime que les déserteurs dits « OAS » furent sans doute près de 500. D'ailleurs pas toujours faciles à distinguer des déserteurs européens « de droit commun », dont le nombre s'accrut à mesure que la situation générale se dégrada. Quant aux déserteurs musulmans en direction de l'OAS, il n'y en eut qu'un nombre infime (quelques dizaines).
347. SHD-1H 1739/1.

on repart donc de zéro et on redynamise les fichiers de travail ») et surtout leur demande du 28 janvier, à laquelle Hacq souscrivit. Soucieux de ne pas s'engluer dans la paperasserie, il accepta en effet d'adresser à l'OCCAJ un double de toutes ses procédures afin de lui permettre de confectionner « pour les préfets de toute l'Algérie » des « fiches de situation » et des « dossiers d'objectifs ». Le fichier général OCCAJ, qui avait déjà été transféré du siège de la DSNA d'Alger à celui de la mission fut ce jour-là à nouveau transféré - cette fois d'Hussein-Dey à la DSNA de Rocher Noir. On affecta alors à l'organisme 40 civils et militaires supplémentaires et le représentant d'Alger-Sahel rêva que ce fichier « revitalisé » puisse bientôt jouer un rôle important avec, contre l'OAS, 80 000 fiches : « On en a bien 200 000 au CCI contre le FLN ! ». Il ne les aura jamais et, les aurait-il eues, qu'elles n'auraient servi à rien.

Leur fonctionnement

Il m'est connu par la lecture des « procès verbaux » de 69 des réunions que le CRC d'Alger tint entre le 16 décembre 1961 et le 2 avril 1962[348].

C'est par elle qu'on peut le mieux suivre au jour le jour les difficultés que la mission rencontra - et surmonta -, d'abord (en décembre/janvier) pour amorcer son alimentation en renseignements valables puis ensuite (à partir de février) pour les centraliser, décider de la suite à leur donner, coordonner les procédures judiciaires et en tirer des informations sur les structures, les évolutions et les projets de l'OAS, l'objectif étant évidemment de la neutraliser en remontant jusqu'à sa tête[349].

348. *Ils sont au CAC 19980473/70. Il y en a 14 pour décembre, 26 pour janvier, 19 pour février, 8 pour mars et 2 pour avril. Et aucun ensuite.* Le CRC se réunissant tous les jours, il devrait y en avoir 3 fois plus. Ces procès-verbaux furent-ils tenus et égarés ou ne furent-ils pas tenus (et pourquoi) ? Y a-t-il un lien avec le départ de Hacq, qui interviendra le 22 février ? Ou, comme je le pense, avec la situation qui sera créée le 19 mars et qui amènera le HCR à enlever à la mission la tâche de coordonner la lutte anti-OAS ?

349. Ou plus exactement jusqu'à ses têtes car, outre que Salan ne réussit jamais à vraiment « contrôler » toute l'organisation qui durant 12 mois en Algérie se réclama de lui, l'OAS se transforma après son arrestation, le 20 avril 1962, en une juxtaposition de féodalités (chapitre 15).

Sans rivale pour connaître ce fonctionnement – et pour apprécier le rôle fondamental de la mission dans l'affaiblissement progressif puis dans la neutralisation quasi-totale de l'OAS d'Alger[350]–, cette lecture est insuffisante pour suivre les diverses « affaires » judiciaires que traita la mission et pour chiffrer les résultats qu'elle obtint mais, sur ces deux points, fort heureusement, d'autres sources existent[351].

La lecture des « procès-verbaux » des CRC ne va cependant pas sans problèmes, car ils ne sont en fait que d'informelles notes de séance, dactylographiées ou manuscrites, sur une ou deux pages[352]. Elles visent des activités ponctuelles et ne font pas référence à leur environnement (évidemment connu des participants mais aujourd'hui difficile à reconstituer). Très techniques, riches en détails mais pauvres en commentaires et sans vues d'ensemble, ces notes de travail- non destinées à une quelconque diffusion- sont donc difficiles à exploiter. Certes parce qu'elles sont parfois mal écrites mais surtout parce que

350. Il est certain qu'au lieu de se focaliser sur l'extermination des barbouzes – dont nous verrons qu'elles eurent une faible efficacité –, l'OAS aurait été mieux inspirée de s'en prendre préférentiellement à la mission C et aux membres des CRC. À supposer qu'elle en ait eu les moyens car on verra que, malgré quelques attentats à Rocher Noir et quelques infiltrations parmi les militaires de La Reghaia, elle ne fut jamais en position de faire obstacle au bon fonctionnement de ces deux lieux d'États-Majors.

351. En ce qui concerne *les affaires*, on peut – à partir des 77 cartons d'archives qui constituent aux AN le versement CAC-19980473 – connaître les procédures les plus importantes et tenter d'en reconstituer d'autres soit à travers les *3007 dossiers individuels ou collectifs concernant les personnes qui en six mois passèrent entre les mains des enquêteurs* soit à travers certains des rapports que les divers groupes adressaient chaque jour au coordinateur du CRC (mais beaucoup manquent). En ce qui concerne *les résultats* – outre qu'on sait le chiffre global des arrestations faites par la mission durant toute son existence (3270, selon un bilan figurant dans 19980206/44 et reproduit en annexe) – on connaît aussi une partie de leur détail, tel qu'il est formulé dans les *198 messages quotidiens d'activité* qu'entre la mi-décembre et la fin juin la mission adressa à ses employeurs, à Alger et Paris. (CAC-19980473/68). Un partie seulement, car ces messages n'existent en archives de la mission qu'à partir du 31 mars (numéro 112) – huit autres existant dans AN 19880205/art 44 à partir du 23 mars (numéro 104). Formalisés et lapidaires, ces messages sont néanmoins précieux. À titre d'exemple, en annexe, la partie « échelon d'Alger » de l'un d'entre eux (le n°72 des 19/20 février).

352. On trouvera également à titre d'exemple, en annexe, la photocopie des notes prises lors de la réunion du CRC du 22 février, le dernier présidé par Hacq.

leurs scripteurs étaient, jusqu'à l'obsession, soucieux d'éviter les fuites et de protéger les participants contre d'éventuelles représailles. Elles ne les désignent donc que par des initiales ou des pseudos et c'est par recoupements que l'on découvre que Hacq est Prof (professeur Hermelin) et qu'il préside les séances, remplacé lorsqu'il est absent par Doc (le Docteur, en réalité Pédoussaut) voire, en cas de double absence, par le col F (sans doute le colonel de gendarmerie Flouquet, responsable de la sécurité extérieure du Centre et fournisseur des moyens de Gendarmerie Mobile indispensables à la protection des opérations décidées). Si l'on y ajoute le fait qu'au fil des mois des participants nouveaux apparaîtront et qu'en février, puis à nouveau en avril, tout le personnel de la mission sera renouvelé[353], il est inévitable que certaines initiales restent sans organisme de rattachement connu. Un fait cependant éclate : c'est que *les barbouzes n'étaient pas présentes aux CRC*. Certains participants les évoquèrent mais seulement en de rares circonstances et de façon allusive (« les Bz ») : j'y reviendrai.

Le déroulé des réunions

Il était toujours le même.

Un policier coordinateur- S (alias Seigneur) puis Noc.. puis d'autres…- faisait le point sur les affaires en cours dans les différents groupes : résultats obtenus (par interrogatoires et en exploitation des documents saisis), opérations à mener, indications à exploiter, pistes à explorer, etc.

Les autres participants relataient ensuite leurs propres activités C'était chaque jour le cas pour le très actif capitaine Armand Lacoste qui, à la tête de son groupe de gendarmes[354], avait à Maison-Carrée un casernement propre et qui, bien qu'intégré

353. À commencer par Hacq qui quitta Alger le 22 février et fut remplacé par le contrôleur général Chavalor, alias professeur Chandeau, lequel partit fin avril et fut remplacé par le commissaire principal Ceugnard. L'échelon d'Oran fut dirigé par le commissaire divisionnaire Jouhanneau jusqu'en mai, puis par le commissaire Gouarné.

354. 15 d'abord, puis 20 puis 30, avec à partir de fin avril un adjoint, le capitaine Aria.

à la mission, jouissait en fait d'une certaine autonomie tant pour son action judiciaire (en principe limitée aux déserteurs) que (nous le verrons) pour ses contacts administratifs ou politiques[355]. C'était aussi le cas pour la Sécurité Militaire que sa traque des déserteurs et de leurs complices (civils ou militaires en activité) amenait à effectuer des arrestations et des interrogatoires extrajudiciaires, parfois menés sans ménagements. Très impliqué dans la lutte, disposant d'un maillage de subordonnés couvrant toutes les unités d'Algérie et ayant l'oreille du général Ailleret, son chef, le colonel R (Rivière), était souvent présent aux séances (et parfois remplacé par son chef de cabinet, le lieutenant M..[356]). Il arrivait au colonel L (Laurent, pseudo du colonel André), responsable de la DMR pour l'Algérie – et à ce titre « tuteur » des barbouzes – d'être également présent. Lui-même ou certains officiers de son service (pseudos non identifiés) remettaient au CRC des « BR » (bulletins de renseignements) dont les sources, rendues anonymes, étaient soit des militaires- occasionnels témoins de forfaits OAS ou agents infiltrés aux bas échelons de cette organisation- soit des civils (barbouzes ou « correspondants » musulmans) soit la production de 40 lignes téléphoniques, dites « constructions », dont la SM avait le choix et assurait l'exploitation.

40 autres « constructions » étaient à la disposition de la Préfecture de police et leur production était commentée par son représentant (qui était souvent de Rochefort, chef de cabinet du préfet Vitalis Cros[357], et quelquefois le com-

355. Nous verrons qu'à partit du 19 mars, en s'appuyant sur Vitalis Cros et sur sa propre hiérarchie militaire (dynamisée par le très engagé général Chérasse), il ne cessera de s'autonomiser par rapport à la mission C. Nous verrons aussi qu'il aura alors des contacts directs avec le FLN – ce qu'à ma connaissance, les chefs successifs de la mission C n'eurent jamais.

356. Il s'agissait du sous-lieutenant Philippe Massoni. Futur préfet de police (à Paris), il fera par la suite une brillante carrière. Dans *Histoires secrètes de la République* (La Martinière, 2012), il a succinctement évoqué ce temps où il fréquenta Hacq, le capitaine Lacoste, etc… Il a refusé de me livrer son témoignage détaillé. Il est maintenant décédé.

357. « Mal dans sa peau », il se serait ensuite suicidé. (Témoignage en 2013 de Jean Louis Lucet qui, alors jeune énarque et chef de cabinet du directeur DSNA, deviendra Ambassadeur de France et gendre de l'écrivain Pierre-Henri Simon)

missaire principal Jean-Marie Courounat, en mission à la DSNA d'Alger mais affecté sur sa demande en janvier au cabinet de Cros[358]). Il rendait compte également des principaux incidents créés sur la voie publique par l'OAS, par le FLN ou par les membres les plus excités des deux communautés ainsi que des draconiennes mesures réglementaires[359] prises par le préfet pour y faire face, en exécution des directives de Morin et en liaison avec le contrôleur général Gustave Rocher, commissaire central d'Alger et avec le général commandant le secteur militaire d'Alger-Sahel[360]. Disposant d'effectifs et d'armements que n'avait pas la Police d'État- ce général deviendra de facto le maitre de l'ordre public dans la rue[361]. Et il y a plus d'une similitude entre ce que sera à Alger en 1962 contre les européens le rôle du général Capodanno, juridiquement coiffé par le préfet Cros, et ce qu'y avait été en 1956 contre les musulmans le rôle

358. Il dirigeait aussi un groupe de 15 policiers volontaires, dit « groupe PP ». Théoriquement intégrés à la mission et travaillant à l'occasion dans ses locaux, ces policiers obéissaient aussi à V. Cros qui les avait sélectionnés pour leur gaullisme. Il leur confiait certaines missions d'ordre public et, après le 19 mars, les renforcera par des ATO (agents temporaires occasionnels, musulmans recrutés au sein du FLN par l'Exécutif Provisoire (cf. chapitre 19). Le commissaire Courounat dirigea ce groupe jusqu'au 21 mars, date à laquelle lui succédera le commissaire André Malaterre, lui aussi volontaire car, âgé de 54 ans, il était en quête d'un avancement qui avait beaucoup tardé. Après le départ de Hacq fin février, ce « groupe PP » distendra ses liens avec la mission et se rapprochera de plus en plus de Vitalis Cros.
359. Cf. leur panorama dans Morin et Cros, *op. cit.*
360. Le colonel Moulet, promu général en novembre, fut remplacé le 20 février par son adjoint, le récemment promu général Ferdinand Capodanno. C'est en application de cette politique de nomination, à la tête des secteurs sensibles, de nouveaux chefs militaires « énergiques et sûrs », que le général Joseph Katz arrivera à Oran le 19 février, en remplacement du général Fritsch, relevé de son commandement par Ailleret pour sa « politique de neutralité favorable à l'OAS » (Mémoires Ailleret, p.287).
361. Les militaires seront à Alger jusqu'à 12 000 et dans l'ensemble, surtout après la semaine du 19 au 26 mars, ils deviendront majoritairement hostiles aux européens (sans être pour autant favorables au FLN). L'état d'esprit était différent chez les policiers. Arrivé le 9 décembre à Alger, Cros constata que le Corps Urbain PE (2000 gardiens de la paix, dont 10 % de missionnaires et autant de musulmans) était « mou à plus de 70 % » mais qu'il était impossible de le dissoudre. Il renonça donc à y créer « un mécontentement non rentable en mutant 300 gardiens » et il préféra en « révoquer 6 à 8 par semaine en sanctionnant systématiquement les carences, même au prix d'injustices de détail »

du général Massu, juridiquement coiffé par le préfet Baret.

La DSNA, partiellement repliée d'Alger à Rocher Noir depuis septembre, ne jouait au CRC qu'un rôle secondaire en fournissant – outre la production d'un nombre inconnu de « constructions », plus politiques (essentiellement sur des élus, avocats, journalistes,[362] etc.) – ce qu'elle appelait des « renseignements d'ambiance », à base de tracts OAS et de diverses rumeurs (sur les bruits de nouveau putsch, sur l'état d'esprit des foules, etc..). Sa principale contribution était de tenir le fichier de l'OCCAJ, en liaison avec à Paris la 4e section de la DPJ (commissaire Honoré Gévaudan, sous les ordres du contrôleur général Georges Parat[363])- elle aussi destinataire de toutes les procédures établies par la mission. Peu utile à la mission, ce fichier OCCAJ se substituera progressivement au Fichier Central DSNA que les attentats OAS dirigés contre lui[364] rendaient de moins en moins apte à assurer son rôle de diffusion - en Algérie et en métropole- des notes de recherches (qui sont l'oxygène de tout appareil policier). Le contrôleur général Jean-Michel Gonzales et le commissaire missionnaire Montreuil étaient en février lors des CRC les porte-paroles de la DSNA, que dirigeait depuis novembre le préfet Jannin[365].

Parfois représentée par le colonel Fournier, adjoint du général commandant la zone Alger-Sahel, et parfois aussi par un certain capitaine de Clercq, du 2e Bureau de l'EMI, l'autorité militaire émettait elle aussi des BR (censés être « pour action ») et dont le CRC faisait – ou non – usage. Enfin, une autorité civile de haut niveau, cité comme « M le CC », (appartenant sans

---

362. Les journalistes, français et étrangers, étaient particulièrement écoutés et filés, dans l'espoir qu'ils conduiraient à Salan. Espoir toujours déçu. Ainsi, malgré un piège tendu le 24 janvier en CRC, Salan donnera le 25 une interview à la presse américaine.

363. C'est par erreur que j'ai indiqué en 2011 dans *Commissaire de police, etc.*, page 858, que Parat dirigea en mars/avril la mission C. Grace à un informateur, il sera bien à l'origine de l'arrestation le 20 avril du général Salan mais sans jamais venir à Alger (cf. chapitre 15). Membre du BDL, Gévaudan avait sous ses ordres l'inspecteur et futur commissaire Jacques Delarue qui a beaucoup écrit sur l'OAS (et lutta contre elle en métropole mais jamais en Algérie).

364. Notamment le 3 mars (chapitre 10).

365. Il sera remplacé en avril par Pierre Denizot, préfet de police d'Oran.

doute au cabinet de Morin) était quelquefois présent. Il s'enquérait de certains points à retombées « politiques » et donnait aux participants les conseils juridiques dont ils avaient besoin pour s'assurer le maximum de pouvoirs.

Bref, l'impression qui prévaut à la lecture de ces notes est que, bien dirigée et animée par Hacq, la mission C fut en décembre/janvier fortement soutenue par Morin et par le général Ailleret.

Mais on ne peut manquer de relever que jamais un magistrat n'assista à une réunion CRC.

Précisément, quels étaient les pouvoirs juridiques de la mission qui aurait dû- en droit strict- avoir la Justice comme principale autorité d'emploi ?

Le fonctionnement : quels pouvoirs juridiques ?

Ils étaient d'une ampleur considérable car ils mariaient les moyens prévus par les pouvoirs spéciaux de 1956 (dirigés contre le FLN) à ceux issus de l'article 16 (dirigés contre l'OAS).

Mis au point par le Procureur Général d'Alger dès mai 1961, ce cumul de pouvoirs exceptionnels pouvait déjà être utilisé dans les procédures anti-OAS menées en Algérie et il le fut parfois dans celles qu'établirent les DMPJ envoyés à Alger entre mai et décembre. Il n'avait donc rien de nouveau mais, préoccupé d'efficacité et de liberté d'action, Hacq en systématisa l'emploi et il se servit de la prééminence que les textes pouvaient donner à la voie administrative pour se dégager de l'emprise de l'autorité judiciaire. Et pour faire de la mission C ce que Frey avait voulu qu'elle soit : un service de police judiciaire au service d'un seul objectif (politique) : détruire l'OAS.

La forme des procédures

Hacq fit donc à ses inspecteurs de la pédagogie[366]et il de-

366. « Beaucoup sont âgés et n'ont pas suffisamment l'habitude (de la PJ) » – CRC du 17 décembre.

manda aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la mission d'abandonner les voies du Code de Procédure Pénale « au profit des possibilités ouvertes par les pouvoirs spéciaux, en vertu desquels l'enquête préliminaire peut se faire sur le plan administratif… il n'y a ensuite pas de difficulté pour la transformer en enquête judicaire et obtenir des magistrats spécialisés - à Alger, Oran ou Paris- les mandats de dépôt indispensables… ». Par hypertrophie de son article 30 (qui, en matière d'ASSE, accordait aux préfets - à titre exceptionnel et pour 24 heures- des pouvoirs limités de police judiciaire), *les réquisitions préfectorales devinrent la règle de saisine des OPJ* et elles servirent à habiller juridiquement les enquêtes, saisies, perquisitions, rafles, etc. que policiers et gendarmes jugeaient opportunes. Et elles visèrent non seulement des individus mais aussi des groupes d'individus (non identifiés) et même des lieux : tel établissement public, tel immeuble, une rue, un quartier, une entreprise, etc. Soit, potentiellement, les dizaines, centaines, voire milliers de personnes qui s'y trouvaient. Tous les préfets délivrèrent ces réquisitions mais les préfets de police d'Alger et d'Oran le firent par centaines et en établirent même en blanc- et les remettaient aux services, afin que ceux-ci puissent « légaliser » après coup des opérations non couvertes par une réquisition initiale[367].

Les *perquisitions* pouvaient avoir lieu de nuit et la durée légale des *gardes à vue (judiciaires)* était de 15 jours. Mais, moyennant quelques clauses de style, les *interrogatoires* pouvaient s'étaler sur un mois, car n'importe quel *civil* à interroger (même mineur de 16 ans) pouvait être administrativement détenu un mois à Hussein-Dey, « une simple note du préfet de Police ayant déclaré ce Centre de Police annexe du centre de transit et de tri (CTT) de Douéra ». Après ce mois, si l'enquêteur le souhaitait, il pouvait toujours demander au préfet (qui ne le refusait jamais) de « transformer la détention CTT en détention CH (en Centre d'Hébergement) ». Et cette mesure d'assigna-

367. C'est ainsi qu'au fil des mois et du durcissement des rapports entre la population européenne et les gendarmes mobiles, ces derniers transformèrent volontiers leurs interventions administratives d'ordre public en opérations judicaires : « On fouille, on a une réquisition en blanc, on date et on indique le nom ».

tion à résidence dans un centre (en fait une détention) était, elle, *de durée illimitée*. Elle pouvait même, à la demande, être exécutée en métropole. Quant aux *militaires*- que, déserteurs ou pas, seule la gendarmerie avait compétence pour interroger- c'était encore plus simple puisque la SM veillait à ce que, *dès la première heure de leur arrestation*, ils soient *mis aux arrêts…* pour une *durée illimitée*.

Toutes ces facilités procédurales étaient évidemment peu soucieuses des libertés individuelles (je n'ai pas trouvé trace d'une seule intervention d'avocat ayant eu lieu à Hussein-Dey) mais on avait souvenir qu'elles avaient, dans un passé récent, été génératrices d'abus[368]. C'est donc pour éviter leur retour qu'en conformité avec son éthique personnelle, Hacq se montra très attentif à assurer aux gardés à vue *l'examen médical* auquel ils avaient légalement droit mais dont nous verrons (chapitre 6) qu'il eut un certain mal à en organiser l'exercice.

Le fond des dossiers

Les questions de forme et de rapidité des procédures étant ainsi cadrées, Hacq n'eut pas à se préoccuper de ce que serait leur contenu tant les gens de l'OAS s'ingéniaient à violer massivement à peu près tous les articles du Code Pénal, depuis les vols et les faux-papiers jusqu'aux assassinats et actes de barbarie. Il eut cependant le souci d'assurer légalement à chaque arrestation un possible débouché pénal et, d'entrée, il insista sur le tout récent décret du 7 décembre 1961 « portant dissolution de l'OAS ». Pris pour réparer un assez incompréhensible oubli de Frey, ce texte tardif « permettait de réprimer par des sanctions pénales *toutes les menées activistes*, contre lesquelles le gouvernement est décidé à sévir avec

368. C'est par référence à la période Grassien/Debrosse que, par correspondances du 20 octobre 1961– donc bien avant l'arrivée de la mission C –, Robert Schmelck, Procureur Général d'Alger, avait constaté que *la prévention prenait le pas sur la répression* et que cette évolution n'était pas sans dangers : entérinant l'usage de l'article 30 et la possibilité de gardes à vue allant jusqu'à deux mois, il avait insisté près de la DSNA pour que l'autorité judicaire soit au minimum- comme c'était légalement obligatoire - informée des arrestations et pour que ces gardes à vue n'aient lieu que dans des locaux prévus à cet effet (AN-19920427/37). Sans grand écho !

la dernière rigueur ». Ce qui explique que, dans les « comptes-rendus des opérations effectuées par la mission C », à la rubrique des « personnes arrêtées » – ventilées en « tueurs, plastiqueurs, déserteurs, porteurs d'armes et membres de réseaux OAS »[369] – figure aussi une catégorie « ASSE (atteinte à la sûreté extérieure de l'État) » ou simplement « suspect d'ASSE ». Pouvait y entrer pratiquement n'importe qui, depuis celui dont le nom figurait sur une liste « suspecte » jusqu'à celui qui était trouvé porteur d'un tract. Mais, comme tout l'Alger européen vivait à l'heure OAS, très vite et fort sagement les membres de la mission se bornèrent à ne poursuivre de ce chef que ceux qui avaient commis des faits plus graves mais contre lesquels ils ne pouvaient établir des charges pénales suffisantes. Ceux qui n'étaient pas retenus pour des poursuites pénales du chef d'« ASSE » allaient, pour un temps plus ou moins long, dans les CH ou bien étaient libérés après un « examen de situation », plus ou moins bonhomme selon que le policier cherchait ou non à obtenir des renseignements[370]. Certains autres – en général seulement coupables de « mal penser » – étaient expulsés d'Algérie et se retrouvaient en métropole, sans ressources et sans leurs familles.[371]

La finalité des enquêtes

Hacq informa ses hommes qu'il avait fait admettre[372] la règle qu'ils ne seraient jamais requis par une quelconque

369. Cette terminologie fut fixée le 14 décembre par Morin lorsqu'il demanda à Hacq son premier bilan. Il s'agissait de fournir au service de presse de la Délégation Générale des éléments illustrant la thèse que, loin d'être représentative d'une population, l'OAS était constituée de tueurs mercenaires et de déserteurs (si possible allemands et anciens SS). C'est ainsi qu'on inventa à l'ex-lieutenant français Degueldre, ancien résistant FTP, une nationalité belge et un passé de collaborateur rexiste.
370. La lecture par sondage des 3007 dossiers individuels classés laisse entrevoir de nombreux cas de pressions par « chantage à la remise en liberté » (de l'intéressé ou de ses proches), avec une diminution progressive à partir de fin mai.
371. La mission eut à notifier un certain nombre de ces mesures mais la plupart des expulsés l'étaient à titre préventif, à partir de listes administratives : il n'est donc pas possible d'en connaître le nombre (sans doute pour Alger plus de 300). En arrivant en métropole, ils étaient exclus des aides au recasement prévues par la loi Boulin pour les rapatriés.
372. Par qui, quand et où ? Je ne sais.

autorité judicaire pour exécuter des instructions de procureurs, des commissions rogatoires de juges d'instruction, etc.

Il leur dit que cela restait l'affaire des services locaux de la PE, du SRPJ ou de la gendarmerie que de traiter les flagrants délits et les pièces de Justice et – dans la mesure de leurs (maigres) possibilités – de mener, à la demande et sous le contrôle des magistrats, sur la foule des crimes quotidiennement enregistrés, des enquêtes par constats, recueils de témoignages, confrontations, recherches, perquisitions et, si possible, arrestations. Et il leur dit que ce ne n'était pas l'affaire de la mission C de se disperser dans ces activités chronophages mais vaines, car impulsées sans plan d'ensemble, au fil de leurs saisines par des magistrats multiples[373] et pour des résultats aléatoires (témoins muets ; maigres constats ; pour les enquêteurs peu ou pas de liberté d'aller et venir..). La mission devait au contraire, sous une autorité unique, demeurer disponible et groupée[374] pour la recherche et pour les interrogatoires des individus qui étaient *organisés* pour commettre de *nouveaux* attentats. Elle devait donc se tourner prioritairement non vers les crimes passés – trop nombreux pour être pénalement un à un étudiés – mais vers les acteurs d'un présent terroriste inquiétant et vers les concepteurs d'un avenir politique menaçant. Et chercher à « neutraliser » les premiers – en obtenant contre eux le maximum de mandats de dépôt – et à « contrer » les seconds – en perçant leurs intentions et détruisant leurs organisations. Et ce fut effectivement une constante de l'état d'esprit des missionnaires interrogeant les terroristes que de faire passer la recherche du démantèlement de leurs structures[375] et la saisie de leurs armes/documents avant celle de la recherche de la preuve judiciaire de tous leurs méfaits individuels[376].

---

373. Le 19 juin 1962, le SRPJ Alger devant fermer ses portes, le commissaire Pierre Richard fera retour au Tribunal de Grande Instance d'Alger de 225 commissions rogatoires inexécutées « après recherches infructueuses » : elles émanaient de 17 juges d'instruction différents

374. Il imposa cette ligne au capitaine Lacoste et il organisa le 27 janvier le renvoi aux juges des commissions rogatoires que celui-ci avait acceptées.

375. Liaisons, filières, réseaux, refuges, dépôts, etc.

376. Je n'ai relevé qu'un seul cas de *reconstitution* d'un crime opérée par une équipe de la mission C. Quant aux motivations des personnes arrêtées, les enquêteurs les enregistrèrent lorsque ceux -ci leur en parlèrent mais ils ne s'y intéressèrent prati-

Cette rupture de la mission C avec l'accomplissement des actes judicaires imposés par la loi au travail de PJ est un point capital qui, selon moi, n'a pas jusqu'à ce jour été suffisamment relevé.

Car c'est en donnant à la mission C les caractéristiques d'une entité plus proche d'une « Sûreté aux Armées en temps de guerre » que d'un traditionnel service de police judiciaire que Hacq créa les conditions de sa réussite. Juges et procureurs ne lui donnaient plus d'instructions mais, à rôles renversés, ils étaient au contraire priés d'incarcérer les individus que la mission leur présentait. Ce qu'ils faisaient apparemment sans jamais rechigner. Il est vrai que bien des crimes commis n'appelaient pas l'indulgence, que l'article 16 avait mis à mal le principe de l'inamovibilité des magistrats et qu'en conséquence beaucoup de ceux qui étaient alors sollicités de délivrer des mandats de dépôt avaient été choisis pour leur engagement ou leur docilité.

Il demeure que l'outil étant tenu en mains, la question se posa à Hacq de savoir comment s'y prendre pour atteindre l'objectif fixé, dans un pays « à la physionomie inquiète et menaçante » et où la situation était « très grave », ainsi que Morin la décrivit dans le document préparatoire au CAA qui se tint le 20 décembre à Paris sous la présidence du général de Gaulle[377].

quement jamais : manque de temps ? manque d'intérêt ? hostilité ? conviction de déjà les connaître ?

377. Les 11 pages du texte de son intervention à ce CAA sont à la FCDG dans ses papiers, cote 308. Il relève que, en Algérie « le FLN fait 19 attentats par jour… l'OAS 170 plastiquages par semaine… » et note « l'aggravation et l'extension des incidents intercommunautaires, *alors que les injonctions OAS pour mettre fin aux ratonnades restent lettre morte* »… « La quasi-totalité des européens est de cœur avec la sédition… (même si seulement un petit nombre est prêt à passer à l'action- du moins à Alger car à Oran la situation est particulièrement explosive) ». Et, malgré l'épuration de la DSNA (1063 départs), maints policiers, par conviction ou par prudence, font preuve d'une « passivité suspecte » alors que « dans l'Armée, il y a répugnance de certains subalternes à réprimer également les deux formes de terrorisme, FLN et OAS…Ce sont donc des régiments d'appelés qu'il faut affecter aux deux grands points sensibles d'Algérie ». Enfin, « alors que les plastics ne faisaient guère de victimes…, l'OAS vient d'accroitre considérablement ses attentats par armes à


Dans quelles activités engagea-t-il alors la mission ?
Et en quelles relations avec les barbouzes ?

feu, soit individuels - contre des « libéraux » et des policiers- soit collectifs - contre des musulmans (par représailles à des attentats FLN, eux aussi parfois collectifs). Il y décrit la situation comme « très grave » et réclame pour Alger et Oran des « forces de frappe d'au moins 3000 hommes, avec blindés ».

Chapitre 6
Les activités de la mission

Par manque de renseignements valables, le travail judicaire de la mission ne peut « remonter à la tête de l'OAS » et Hacq n'a initialement d'autre choix que de s'agréger au peu efficace dispositif existant.

Avec l'aide de Vitalis Cros, il cherche à améliorer son rendement, mais, alors qu'en décembre le terrorisme OAS double, il doit faire face aux conséquences de la persistance d'un climat très hostile à « la gestapo gaulliste ».

Assimilée aux barbouzes par les européens, la mission a en effet la réputation d'avoir pratiqué la torture, alors qu'il n'en fut rien.

Arrivée pour 2 mois « afin de constituer des groupes de choc susceptibles d'exploiter dans les meilleurs délais les renseignements fournis par les services implantés (DSNA, Gendarmerie, SM, 2e Bureau de l'EMI) », la mission C constata d'emblée que, noyés dans une foule de rumeurs et de ragots, les renseignements qui lui étaient fournis, étaient « peu nombreux, imprécis ou, dans la conjoncture algéroise, impossibles à exploiter par des moyens normaux[378] ».

Ce n'était pas une surprise et c'était précisément pour pallier l'indigence du renseignement anti-OAS que Frey avait imaginé de confier à la milice gaulliste envoyée à Morin à des fins d'action politique la tâche complémentaire (et théoriquement discrète) de « faire du renseignement » pour que – moyennant l'appât de fortes primes – « Salan soit arrêté et que les émissions pirates cessent ».

Ce qui semble par contre avoir été une surprise c'est que :

– cette milice n'apporta que fort peu de renseignements valables ;

– ce peu fut souvent obtenu par des pratiques (enlèvements, sévices…) qui, très rapidement, contraignirent Morin à tenter de les brider en confiant à Hacq la charge de « superviser » les activités du MPC.

Faute de pouvoir « remonter » à la tête de l'OAS à partir de vrais renseignements, précis et exacts, force fut donc à la mission de chercher elle-même ses premières pistes.

Ce qu'elle fit en poursuivant la douzaine d'affaires judiciaires engagées par les DMPJ avant son arrivée et en participant aux activités de voie publique du dispositif existant qui – par quadrillage, patrouilles, barrages, rafles, etc. – visait davantage à éviter les heurts intercommunautaires et à prévenir le maximum d'attentats (OAS et FLN) qu'à ten-

378. Les surveillances et filatures de suspects étaient difficiles à réaliser en milieu hostile. Les notes des CRC regorgent de comptes-rendus d'échecs. Seul le capitaine Lacoste et la SM, *lorsqu'ils opéraient en milieux militaires,* y parvenaient parfois.

ter d'arrêter en flagrant délit les auteurs de ceux qui étaient commis.

Conscient qu'il avait par ces deux voies peu de chances de mettre la main sur les chefs de l'OAS, Hacq s'y engagea néanmoins en organisant :

– pour la mission, une participation au dispositif en place, dont il chercha à améliorer le rendement ;

– et, pour lui-même, une liaison régulière avec Bitterlin, ce correspondant que Frey lui avait désigné comme fournisseur de renseignements (cf. chapitre 7).

Nous verrons au chapitre 8 que Hacq mettra six semaines pour sortir la mission de ces premiers « temps difficiles » et que c'est d'une troisième voie très classique – celle de l'auto-alimentation en renseignements par ses propres enquêtes judiciaires – que lui viendra la réussite.

La poursuite des affaires en cours

Son bilan fut maigre.

Il nous est connu par une note du 28 décembre qui fait état de 44 arrestations, dont 20 suivies de mandats de dépôt, la plus importante des 12 affaires étant « l'affaire Brutin » qui permit d'identifier plusieurs Delta[379].

L'exploitation des archives qui avaient été saisies en novembre au PC de Degueldre fut par contre moins heureuse puisque – malgré 56 opérations, dont 48 de nuit – la mission manqua l'occasion d'arrêter Salan en échouant à faire parler Berthe Hayoun qui, arrêtée le 21 décembre comme simple boite aux lettres, était la compagne d'André Canal et connaissait tous les refuges de l'ex-général – qu'elle transportait et, à

379. Jack Brutin avait été désigné comme leur chef par « deux prisonniers OAS » faits le 20 novembre par les barbouzes dans leur propre villa, à la suite d'un rocambolesque quiproquo : les prenant pour des membres d'un commando OAS, ils étaient en effet venus les prévenir de leur mise sous écoute ! Arrêté le 29 novembre, Brutin se révéla être un important responsable du service de renseignements des Delta et fut déféré le 12 décembre.

l'occasion, hébergeait. La mission l'expédia en prison à Paris, ignorant que Canal venait lui-même de partir en France, nommé par Salan chef de la « mission III ».

Les notes archivées des 14 CRC tenus en décembre, du 16 au 30, n'ajoutent pas grand-chose à ce bilan, si ce n'est que la mission était consciente d'être intoxiquée par une foule de « renseignements », inexacts.

La participation au dispositif existant

Dirigé à la fois contre le terrorisme FLN, qui demeurait très actif, et contre le terrorisme OAS – qui, depuis l'instruction Salan de novembre, était en train de changer de nature[380] –, cet important dispositif, en majorité militaire, était essentiellement préventif et il interpellait bien plus de gens raflés que de coupables présumés, les uns et les autres étant, lorsqu'ils étaient musulmans, amenés aux CRA des secteurs militaires et, lorsqu'ils étaient européens, remis aux commissariats de la PE.

Les OAS avérés (pour flagrant délit, comme porteurs d'armes/documents…) ou recherchés (comme déserteurs, individus fichés…) étaient très minoritaires par rapport aux « suspects » qui, chaque jour en grand nombre, étaient appréhendés pour les motifs les plus divers : infraction du couvre-feu, comportement agressif lors d'un contrôle d'identité ou de véhicule, suspicion de faux papiers, présence dans un établissement tenu pour suspect, présence près des lieux d'un attentat, habitant du périmètre d'un bouclage d'immeuble ou de quartier, participant à une manifestation d'hostilité, détenteur de tracts, accompagnateur ou parent d'un individu fiché, etc.

Dotés de locaux mal sécurisés et d'un personnel peu fiable, les 22 commissariats PE peinaient à faire un tri pertinent entre les interpellés contre lesquels il y avait des preuves ou des indices d'appartenance à l'OAS et ceux contre lesquels il n'y

380. En décembre, l'OAS d'Alger doubla le nombre de ses attentats par arme à feu et doubla aussi le nombre de ses victimes.

en avait pas. Dès l'installation de la mission, ils prirent donc l'habitude de tous les conduire au « centre de police d'Hussein-Dey » où ils étaient l'objet soit d'une enquête complète (interrogatoires, perquisitions, etc.) soit, le plus souvent, d'un « examen de situation » à l'issue duquel on décidait – quelquefois après plusieurs jours de détention sur place ou au centre de tri (CTT) annexe de Beni-Messous – qui pouvait être relâché, qui devait être assigné à résidence dans un camp et qui devait – pour d'éventuelles auditions et confrontations – rester en garde à vue avant qu'il soit statué sur son sort.

En nombre de mandats de dépôt, le rendement de ce système était faible et on recourait fréquemment à des « punitions » palliatives (gardes à vue prolongées, assignations à résidence, expulsions d'Algérie, etc.).

Profitant de l'arrivée le 9 décembre de Vitalis Cros, nouveau préfet de police, plein de zèle contre l'OAS, Hacq obtint que le dispositif existant soit prioritairement réorienté vers les interpellations d'européens avec, en garantie d'une plus grande efficacité :

– leur acheminement direct sur Hussein Dey, c'est-à-dire sans passage par un quelconque commissariat (lieu de fréquentes indiscrétions),

– et un anonymat assuré aux interpellants (pour leur éviter le risque de représailles[381]).

Moyennant quoi, en décembre/janvier, les missionnaires participèrent à de nombreuses opérations de voie publique qu'un document interne du 27 janvier catégorise en :

381. S'agissant des militaires, CRS et gendarmes mobiles, seul le nom de leur unité apparaissait sur les fiches d'arrestations ou de saisies remises à la mission – dont les enquêteurs étaient ainsi privés de témoignages directs et de possibilités de confrontations. Mais l'efficacité des patrouilles et barrages était à ce prix car le risque de représailles était réel et les policiers DSNA, non bénéficiaires de cette règle, payèrent souvent le prix fort pour leur loyalisme actif. Tels en décembre, l'OPA Yahia Benaiche du SRPJ, tué le 8 (son frère sera tué le 18), l'OPA Ambrosini du SRRG, grièvement blessé le 27, etc.

1) opérations collectives, à la demande du Préfet de police :

– opérations « croisière » (fouille d'un immeuble ou d'un quartier autour d'un point « suspect »[382]) ;

– opérations de « harcèlement » (rafle rapide dans un lieu public) ;

2) et opérations sélectives, décidées en CRC :

– soit à la demande des chefs de groupe de la mission (exploitant des indications obtenues lors d'interrogatoires, perquisitions et saisies, elles étaient souvent fructueuses)

– soit à la demande expresse d'une autorité civile ou militaire (exploitant des « renseignements » concernant un objectif jugé « prioritaire[383] », elles étaient souvent infructueuses).

À ces opérations dites « offensives » s'ajoutaient les patrouilles et barrages exécutés par les CRS ou les gendarmes mobiles et par les militaires d'Alger-Sahel :

– soit systématiquement (il y avait en permanence plus de 100 barrages fixes) ;

– soit dans le cadre du « plan Chicago » (barrages d'interception automobile déclenchés « dans les 20 secondes après un attentat »).

Bien entendu, toutes ces opérations entrainaient parfois – tant de la part de musulmans que d'européens[384] – « des incidents », eux-mêmes générateurs de « rassemblements » qu'il fallait disperser.

Bref, le climat était tendu et il le devint de plus en plus, au fur et à mesure que l'OAS – par tracts répétés – dénonça les

382. D'après Cros (*op. cit.*, page 75), il y aurait eu à Alger en 5 mois 147 opérations « croisière » avec 5 245 perquisitions et 21 249 personnes contrôlées… et parfois retenues, plusieurs heures ou plusieurs jours.

383. Par exemple l'arrestation de Salan, la sécurité d'un État-major, l'identification d'une taupe OAS, etc.

384. Ainsi le 9 janvier une fusillade entre GM et forceurs d'un barrage. Ainsi le 26 janvier un barrage militaire qui, tirant sans raison, blessa un automobiliste et un passant, d'où une manifestation de 1000 européens, dispersés par motopompes. On pourrait multiplier les exemples.

pratiques des barbouzes et appela la population européenne à « participer à leur détection ».

Bien que ces barbouzes aient été peu nombreuses[385], Alger en vit alors partout et partout leur vit « des complices », civils et militaires.

Ce qui eut, entre autres conséquences, celle d'installer la rumeur que – présentée comme partie intégrante de « la Gestapo gaulliste » – la mission C pratiquait la torture.

Qu'en fut-il vraiment ?

La mission C et la torture

Née de cette rumeur, une légende noire poursuit la mission. Sur les multiples sites de rapatriés les accusations sont nombreuses et, 68 ans après, elles persistent.

Leur étude montre pourtant que, ressassées en boucle, toutes ces accusations sont d'une grande imprécision factuelle et que, lorsqu'elles citent des faits réels survenus à Alger, ceux-ci se réfèrent :

– soit à des sévices commis en octobre 1961, alors que la mission C n'existait pas encore (je les ai évoqués, chapitre 4) ;

– soit à des sévices commis par d'autres, à savoir les bar-

385. À mon avis une centaine (dont une dizaine d'Asiatiques). Mais on ne sait toujours pas exactement combien ils furent (les estimations varient de 80 à 300) puisque ceux qui à l'époque les créèrent ont toujours – et contre toute vraisemblance – nié leur existence. Rares sont ceux qui, en ayant fait partie, ont publié des souvenirs. Seuls les *Mémoires* de Bitterlin sont historiquement recevables. Les autres (Lemarchand, Dauer) sont lacunaires ou « arrangés ». Ceux qui en Algérie ont utilisé les barbouzes se sont autocensurés (tel Morin) ou n'ont rien écrit, l*e record de la discrétion acrobatique étant détenu par Vitalis Cros car, à le lire, on ne saurait deviner qu'il y eut jamais des barbouzes à Alger !* Les responsables politiques qui ont bien connu leurs activités (par exemple Michel Debré) n'en parlent pas dans leurs *Mémoires* et ceux qui en métropole furent leurs « parrains » (Frey, Sanguinetti, Messmer…) non seulement n'ont pas brisé le secret qu'il était à l'époque normal d'observer mais ils ont organisé autour de la recherche historique à venir un vrai désert archivistique. Soit en ne faisant aucun versement – c'est, au ministère de l'Intérieur, le cas de Frey et de son cabinet – soit en sécurisant leurs dépôts – c'est, au Ministère des Armées le cas de Messmer pour la branche DRM de la SM, dont les archives demeurent à ce jour « introuvables ». Obscurcie par une foule de relations inexactes et de mythes, « l'histoire des barbouzes » reste donc à écrire.

bouzes – de décembre 1961 à mars 1962 – ou le FLN – avant le 19 mars 1962 ou même après cette date, notamment en mai à l'occasion des « enlèvements d'européens ». Je les évoquerai plus loin, en y ajoutant tous ceux qui furent commis par l'OAS elle même[386].

Pour l'instant, il s'agit ici de déterminer si les missionnaires d'Hussein-Dey ont, au cours de leurs interrogatoires, usé de violences.

En ce qui concerne l'échelon d'Alger, la réponse est non[387].

Outre que je n'ai relevé, dans les 3 000 dossiers individuels parcourus, aucun cas douteux, plusieurs écrits du CRC

386. Car l'OAS pratiqua elle aussi de nombreux enlèvements, suivis de tortures et d'exécutions. L'éprouvante lecture des cas de la rubrique « découverte de cadavre » figurant dans les rapports de la PE Alger est à cet égard très édifiante.

387. En ce qui concerne l'échelon d'Oran, la réponse est la même si on se réfère au témoignage (souhaité anonyme) que j'ai recueilli en 2014 de la part de B., un des deux stagiaires ENA alors chefs de cabinet du préfet de police (l'autre, R. – devenu, comme B., un important magistrat administratif – n'a pas accepté de témoigner sur ce « temps trop pénible »). B. m'a résumé ainsi ce que furent à Oran de février à juin 1962 les pouvoirs des policiers de la mission C : « Ils pouvaient tout faire, sauf torturer : ce leur était formellement interdit ». Il ne semble d'ailleurs pas y avoir eu, portées par l'OAS d'Oran, des accusations du même ordre que celles portées par l'OAS d'Alger. Tous les missionnaires étaient certes qualifiés par elle de « membres de la Gestapo gaulliste », mais au même titre que les policiers de la DSNA, sans plus. Je dois rappeler qu'à ma connaissance, il n'y eut jamais de barbouzes à Oran, le préfet Robert Andrieu, en décembre 1961, s'y étant courageusement opposé (texte de son télégramme à Morin dans Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS* – page 169). Une tentative ultérieure fut faite fin février, sur ordre de Ponchardier, par un certain « commandant Denizeau » mais elle n'aboutit pas (cf. chapitre 9). *Le climat de schizophrénie anti-barbouzes ne fut donc pas à Oran ce qu'il fut à Alger.* Ce qui n'empêcha nullement les attentats contre de nombreux policiers, tels le 10 décembre ceux perpétrés contre le commissaire Auguste Miceli, chef du SRPJ (grièvement blessé) et le 14 mars contre le commissaire PE Marc Jorandon (tué). Il semble que la PE d'Oran – globalement encore plus « pénétrée » par l'OAS que ne l'était la PE d'Alger –, ait connu de dramatiques divisions internes. Ainsi le gardien PE Daniel Lombard, prétendument « agent du FLN », sera-t-il le 20 mars 1962 froidement exécuté par 3 de ses collègues, membres de l'OAS. Mis la veille au courant de ce projet criminel, un quatrième gardien – menacé et terrorisé – n'en prévint pas son collègue. Sur la base d'un dossier établi par la mission C, tous les quatre seront en 1963 condamnés par la Cour de Sûreté de l'État.

montrent qu'il y eut au contraire à Hussein-Dey – dans la ligne de l'entretien Hacq/Dumont et en application des strictes consignes verbales données par Hacq aux policiers arrivants[388] – un souci évident de ne pas prêter le flanc à des accusations du type de celles qui avaient motivé la campagne OAS de septembre/octobre. Ainsi :

– la prise en charge des personnes amenées au Centre était régie par des notes de service explicites : « Si le détenu présente des traces de violences ou se plaint de blessures provoquées par des violences, il conviendra de le constater immédiatement par procès-verbal[389] » ;

– et les gardés à vue étaient visités par des médecins militaires que Hacq avait fait affecter au Centre dans le double but d'assurer aux détenus la visite à laquelle ils avaient légalement droit – ce dont la plupart ne voyaient d'ailleurs pas l'utilité (et le disaient sur procès-verbal) – et d'éviter que des médecins civils, complices ou timorés, viennent jusque dans le Centre continuer à prescrire ces hospitalisations de complaisance dont nous avons parlé et qui, permettant des évasions en cascade, ridiculisaient l'autorité et scandalisaient le général de Gaulle[390]. L'installation de ces médecins militaires n'alla d'ailleurs pas sans problèmes car, comme ils examinaient déjà des détenus OAS au CHU de Mustapha et à « l'hôpital sécurisé de Rouiba[391] », ils étaient peu désireux d'assurer à Hussein-Dey une nouvelle « fonction policière ». Et ils le dirent, ce qui motiva le 11 décembre

388. Témoignage de l'inspecteur général Thioulon, alors un de ses inspecteurs gardes du corps.
389. Ces consignes reçurent application suite à quelques cas d'arrestations mouvementées (la plupart opérées par des GM). Elles seront renouvelées en mai, lorsque des unités de la Force Locale seront autorisées à patrouiller en quartiers européens et lorsque Vitalis Cros renforcera la PE par des Agents Temporaires Occasionnels choisis par le FLN et en principe encadrés par des GM (cf. chapitres 18 et 19).
390. Cf. LNC 23 novembre 1961 : « C'est incroyable […] (car) les médecins, les magistrats et la police sont avec l'OAS. Les tueurs aussitôt arrêtés doivent être mis dans un avion, sans écouter qui que ce soit, et être incarcérés en métropole ».
391. Cf. chapitre 4, note 308.

> une colère du général Ailleret et valut à certains d'eux d'être écartés pour « complaisances Algérie française ». En réalité, globalement, ces médecins firent preuve d'un grand courage professionnel, tant en résistant aux menaces activistes qu'en se refusant à « couvrir » de possibles excès policiers – au risque de déplaire à certains enquêteurs (mécontents d'être privés de la possibilité d'interroger des détenus importants) et surtout de se heurter au préfet de police Cros (qui, se disant « légalement seul responsable du sort des gardés à vue en vertu de l'article 30 », avait décidé que les médecins ne donnaient qu'un avis et que c'est lui seul qui autorisait ou non une hospitalisation[392]). Des dossiers témoignent de l'énergie dont certains de ces médecins firent preuve pour, lors des rares cas de maltraitance constatés parmi les arrivants, exiger des hospitalisations[393].

Il fut aussi de règle que la mission C refuse de prendre en charge les gens « arrêtés » par les barbouzes[394].

Si, à quatre ou cinq reprises, elle accepta néanmoins d'interroger des gens qui, présentés au centre par des GM, avaient au préalable été enlevés, puis séquestrés/brutalisés[395], c'est que la jurisprudence autorisait à poursuivre ces coupables/victimes, *sous réserve d'enregistrer leurs plaintes*

392. CRC du 23 décembre : « On n'est pas content du médecin lieutenant M. qui a fait hospitaliser hier 3 gardés à vue. » CRC du 26 : « Le médecin venu hier a peur. » L'OAS s'ingéniait en outre à leur rendre la tâche difficile. Ainsi à Oran, un fabriquant de bombes arrêté en flagrant délit échappa à l'interrogatoire grâce à une hospitalisation pour un coma dû à l'absorption d'un barbiturique… qui se révéla inoffensif. La même ruse fut aussi plusieurs fois utilisée à Alger. Il n'est par contre pas exact que, comme je l'ai lu, l'OAS ait donné à certains de ses tueurs des capsules de cyanure. Aucun détenu ne s'est d'ailleurs jamais suicidé.

393. Cf. un cas exemplaire cité au chapitre 9, note 602.

394. Bitterlin (*op. cit.*) donne plusieurs exemples de ces refus… dont il se scandalise !

395. Citons le cas exemplaire d'Alexandre Tislenkoff, cet opérateur d'émissions-pirates enlevé par des barbouzes, torturé et détenu – avec 2 autres européens – dans leur villa détruite par l'explosion du 29 janvier 1962. Il s'en sortit indemne, fut entendu par la mission C puis hospitalisé à Rouiba… d'où il s'évada en mars. Repris en France, il fut condamné le 25 janvier 1963 à 4 ans de prison avec sursis.

et d'en saisir sur-le-champ l'autorité judiciaire compétente[396].

Ces plaintes, recueillies par la mission – non habilitée à les traiter – étaient transmises au Parquet, qui désignait (ou non) un juge d'instruction, qui saisissait (ou non) le SRPJ, qui effectuait (ou non) quelques auditions. Ce qui amenait (ou non) un début d'enquête qui – en raison de ce qu'était alors l'état de dépendance politique de la Justice – avait évidemment fort peu de chances d'aboutir, notamment à l'encontre des barbouzes, que le pouvoir gaulliste protégeait[397].

Ce qui nous amène à la question des rapports de la mission avec ces barbouzes.

396. Cette jurisprudence existe toujours et elle connut son heure de notoriété en 1963 lorsqu'elle fut appliquée à l'ex-colonel Antoine Argoud, jugé après avoir été enlevé en Allemagne par la Sécurité Militaire et retrouvé à Paris devant la Préfecture de police dans un coffre d'automobile.

397. Je n'ai pas connaissance qu'une seule de ces plaintes ait abouti, ni bien sûr en Algérie en 1962, ni lorsqu'elles furent déposées en France dans les années suivantes, par exemple par Tislenkoff (cf. *J'accuse Lemarchand* – Éditions Saint-Just, 1966).

Chapitre 7
Ses rapports avec les barbouzes

Avant le 19 mars, la mission n'a aucun contact avec le FLN et Hacq la laisse totalement à l'écart du MPC, non présent aux CRC. Il n'y a pas d'actions répressives communes entre la mission et les barbouzes.

Par contre, Hacq est dès le 5 décembre en relation personnelle avec Bitterlin, désigné par Frey/Morin comme un informateur chargé de lui apporter des renseignements « utiles à la mission ». En fait, il lui en fournit fort peu et l'action du MPC, traqué par l'OAS, dérive vite vers celle d'une milice, que depuis Paris anime Lemarchand.

Ses exactions entrainent sa condamnation par de Gaulle, et Morin reçoit ordre de la reprendre en mains. Le 17 décembre Hacq est donc officiellement chargé de brider ses activités, ce à quoi il semble s'être employé jusqu'à ce que Bitterlin soit, le 10 janvier, déclaré interdit de séjour à Alger.

La guerre de l'ombre menée entre le MPC et l'OAS se termine le 29 janvier par la destruction de la villa des barbouzes (19 tués) et c'est seulement le 12 février – soit après la relève du 5 février, terme de ce chapitre – que des barbouzes de deuxième génération (Le Talion), dirigés par Lemarchand, reprendront à Alger une activité anti-OAS.

On a parfois prétendu que, directement ou via le MPC, la mission avait durant ce temps, « collaboré » avec le FLN. C'est inexact. Il y eut bien à Ain-Taya et Orléansville, deux cas mineurs de collusion entre certains MPC et certains FLN, mais Ailleret écrivit à Morin pour s'en plaindre et la mission C n'y eut aucune part.

Peu documentés et à ce jour historiquement non étudiés, les rapports entre la mission et les barbouzes restent mal connus, bien que ce soit à travers eux que la mission soit parfois accusée d'avoir « collaboré avec le FLN ».

De façon non surprenante, cette accusation est depuis 1962 ressassée sur les sites des milieux rapatriés et/ou pro-OAS mais en 2015 l'historien Jean-Jacques Jordi[398] s'est cru fondé à lui donner crédit en écrivant que la mission a :

> – avant le 19 mars (donc dans un temps où le FLN restait l'ennemi et continuait ses assassinats) remis aux barbouzes « des listes de membres de l'OAS à transmettre au FLN » pour que celui-ci « s'attaque à eux » ;
>
> – après le 19 mars (dans un temps où le FLN était, par la vertu des accords d'Évian, devenu un parti légal), « transmis aux commandos du FLN les besognes les plus basses » – *à savoir l'exécution de militants OAS et, par voie d'aveugle extension, celle de nombreux européens enlevés.*

Ces accusations sont d'une extrême gravité. Sont-elles exactes ?

Disons tout de suite que si Jordi s'est bien documenté sur les enlèvements d'européens opérés par le FLN après le 19 mars – et jette une opportune lumière sur ce drame occulté –, je ne lui vois pas la même pertinence en ce qui concerne la mission C. Outre qu'il a fort mal compris ce qu'était son organisation[399], il est très imprécis sur le phasage de ses activités (avant ou après le 29 janvier[400] – avant ou après 19

---

398. *Op. cit.*, pages 51/56, sous le titre de chapitre : « Barbouzes et mission C – Entre fantasmes et réalités ». J'ai adressé le 27 mai 2016 à Jean-Jacques Jordi un mail inventoriant nos points de désaccord et lui demandant de bien vouloir les examiner avec moi, notamment en indiquant ses sources. Relancé, il n'a jamais répondu.

399. Cf. *supra*, chapitre 5.

400. Jour où leur villa ayant été détruite par l'OAS (19 tués), les barbouzes MPC (de première génération) se sont réfugiées à Rocher Noir et ont cessé toute activité jusqu'au 12 février – date d'arrivée des barbouzes du Talion (de deuxième génération).

mars) et ses écrits recèlent de nombreuses inexactitudes[401].

Renvoyant à la troisième partie de ce livre (chapitre 18) l'examen de ce que purent être *après le 19 mars* d'éventuelles relations de la mission avec le FLN et avec des barbouzes[402], nous nous limiterons ici à l'examen de ce qu'elles furent *avant le 19 mars.*

La mission n'eut aucun contact avec le FLN, même via le MPC

Je n'ai trouvé aucune trace de ce que la mission C ait alors eu avec le FLN *un quelconque contact direct.*

On peut toutefois argumenter qu'elle aurait eu avec lui *des contacts indirects* puisque, de décembre à fin janvier, Hacq fut effectivement en liaison avec Bitterlin qui, on le sait, voyait le FLN d'un très bon œil[403].

Y eut-il pour autant, via le MPC, *entre la mission C et le FLN*, un « échange d'informations » sur l'OAS ? Et ce, comme l'écrit Jordi, « dès janvier 1962 » ?

D'après lui, qui écrit en 2011 mais ne cite pas sa source, ce serait en effet début janvier que Hacq aurait « remis à Bitterlin la liste des membres de l'OAS (avec leurs pseudos et adresses !) afin que ce dernier la transmette au FLN, par l'intermédiaire d'un certain Smail Madani[404], étant toutefois convenu que le

401. Par exemple : Hacq ne s'est jamais installé à la caserne des Tagarins (il y a confusion avec le temps de Debrosse) et les policiers de la mission C n'ont jamais « lancé dans la plus parfaite clandestinité des enlèvements à des fins d'interrogatoire » (il y a confusion avec les barbouzes). *Quant à l'imputation à la mission C de l'enlèvement, suivi de l'assassinat après tortures, de l'ingénieur OAS Camille Petitjean, le 27 février, elle est totalement fantaisiste : on en trouvera plus loin les preuves (chapitre 9).*

402. Rappelées en France le 8 mars, des barbouzes seront à nouveau présentes à Alger en mai. Cf. *infra* chapitre 18.

403. Sans cependant avoir jamais réussi à entrer en contact avec lui. Cf. chapitre 4, note 319.

404. Ce Smail Madani – à ne pas confondre avec Said Madani, syndicaliste pro-français assassiné le 15 décembre par le FLN – était une relation personnelle de Bitterlin, car tous deux avaient travaillé en 1961 à Radio-Alger. Il n'est entré dans l'Histoire

FLN ne devait s'attaquer qu'aux seuls noms de cette liste ». Écrivant en 1971 – et sans non plus citer sa source – Courrière avait raconté le même fait, survenu à la même période avec les mêmes personnages mais l'échange de noms aurait eu lieu *en sens inverse* et c'est Hacq qui, grâce au FLN, aurait reçu (de Madani, via Bitterlin) « sa première liste importante de suspects OAS[405] ».

Or, les archives de la mission prouvent que c'est *dès le 6 décembre*, que Hacq et la SM fournirent directement à Bitterlin les noms *et les photos* des chefs OAS qui étaient dans la clandestinité – non pas pour les abattre – mais pour chercher sur eux des renseignements afin de savoir où et comment les arrêter. Bitterlin le confirme et ne parle dans ses *Mémoires* ni de Madani ni de cette liste prétendument « à transmettre au FLN ». De son côté, écrivant en 1980, le commandant Azzedine, alors chef de la zone d'Alger de la wilaya IV du FLN[406], n'en parle pas davantage et il ignore Madani.

Il est donc probable qu'en affirmant qu'il y eut fin janvier *un cas* de « collusion » (indirecte certes, mais volontaire) de Hacq avec le FLN, Jordi ne fait que recopier ce qu'il a lu. Mais il n'en apporte aucune preuve et *il méconnait gravement la situation existante.*

Pour bien comprendre ce qu'elle était, il faut en effet distinguer ce que fut la relation personnelle de Hacq avec Bitterlin (lui-même, répétons-le, sans rapport direct avec le FLN) et ce que furent les incidences de cette relation sur le fonctionnement de la mission.

---

que tardivement, grâce à Courrière, comme présumé intermédiaire entre Bitterlin et Alilat Larbi qui, lui, était effectivement un militant FLN… mais dépendait de la wilaya 3 qu'Azzedine, chef de la zone d'Alger de la wilaya 4, avait alors mission d'éliminer de la ville.

405. *Op. cit.*, page 515. Délayée et sans date, la même version est reprise dans Lemarchand, qui écrit en 2005 (page 114).

406. Elle sera autorisée par le GPRA à se transformer le 1er avril en Zone Autonome d'Alger (ZAA).

La relation personnelle de Hacq avec le MPC

Elle est à diviser en deux périodes :

– la première va du 5 décembre 1961 au 30 janvier 1962, temps pendant lequel Hacq eut effectivement *des contacts avec Bitterlin et le MPC,* c'est à dire les barbouzes « de la première génération » ;

– la seconde va du 1er au 22 février (date de son départ d'Alger), temps pendant lequel il n'eut *aucun contact avec Lemarchand et le Talion*, c'est-à-dire les barbouzes « de la deuxième génération », dont nous ferons connaissance au chapitre 9.

Quant aux incidences de ces contacts personnels sur le fonctionnement de la mission, elles furent quasi-nulles.

Débarquant à Alger le 5 décembre, la mission n'aurait en effet rien eu à voir avec le MPC si Dauer et Bitterlin n'avaient su persuader les milieux gaullistes parisiens, puis Morin et son entourage, que – notamment grâce à ses « militants musulmans » – il était capable de fournir sur l'OAS ces renseignements opérationnels qui manquaient si cruellement.

C'est Hacq, et Hacq seul, qui avait reçu de Frey mission d'établir, dans ce but, *une liaison avec le MPC* et il la mit effectivement en place mais *en maintenant une cloison étanche entre les barbouzes et la mission.* Bénéficier de leurs renseignements éventuels ? Oui. Engager la mission dans une collaboration opérationnelle avec elles ? Non[407].

407. Non seulement – on l'a vu – les barbouzes n'étaient pas représentées au CRC, mais la mission C n'a jamais monté avec elles contre l'OAS d'opérations conjointes. *Seule exception* – racontée par Bitterlin (page 191 *sqq.*) mais non relatée en CRC – un déplacement commun à Orléansville le 27 décembre pour perquisitionner chez des activistes dénoncés par un jeune Européen « capturé » par « l'équipe de Gits » lequel – nanti d'un laissez passer de la SM et soutenu par le Préfet Ourabah – entendait venger Bovis, son adjoint assassiné le 16 novembre. Durant la nuit du 19 au 20 novembre, Gits avait déjà fait poser 3 plastics chez un certain Salvano, qu'il pensait avoir été l'auteur de cet assassinat. Menées par un commissaire de la mission sur mandat de l'autorité préfectorale locale, les perquisitions opérées le 27 décembre n'entraînèrent aucune saisie ou arrestation et on dut exfiltrer vers la France le « prisonnier » qui avait parlé (la mission C ayant refusé de le faire, c'est Bitterlin qui s'en

Du 1er au 16 décembre

Avant le 1er décembre, que savait Hacq du MPC et du soutien que, depuis Paris, lui apportaient d'une part Frey et Sanguinetti, d'autre part Ponchardier et Lemarchand ?

L'absence de sources parisiennes ne permet pas de répondre avec certitude mais il semble bien que le petit mouvement de Dauer/Bitterlin lui avait été présenté par Frey comme un vecteur de « réponse politique » à l'OAS (objectif avec lequel il était évidemment d'accord, mais dont la direction à Alger était l'affaire de Morin) et surtout comme un mouvement bien implanté en Algérie dont les militants, organisés en réseaux, allaient être susceptibles de lui procurer, via Bitterlin, ces fameux renseignements dont il souhaitait effectivement disposer et qu'il était de son devoir professionnel de s'organiser pour les recueillir et les exploiter.

À Paris, avant son départ, Hacq *ne connaissait pas Bitterlin* et c'est Morin qui, à Alger, le 2 décembre, les présenta. Tous deux regrettèrent qu'en révélant l'existence des « barbouzes » et en leur assimilant les membres de la mission C, *France-Soir* ait dégradé le climat mais, rapprochés par leur gaullisme, ils sympathisèrent[408].

Pour assurer la permanence de sa liaison avec celui qu'on lui avait attribué comme informateur, Hacq désigna l'inspecteur René Chazottes[409], alias « commissaire Hernandez ». Comme Bitterlin a souvent parlé de lui dans ses *Mémoires*, des historiens lui prêtent un rôle majeur… et trouble. En fait, il ne fut jamais que l'intermédiaire classiquement existant entre un manipulateur (Hacq) et un informateur (Bitterlin). Absent des réunions du CRC, Chazottes ne semble pas avoir outrepassé son rôle.

---

chargea). Cette expérience infructueuse ne fut jamais renouvelée.

408. Encore en 1983, lors de la réédition des *Mémoires* de Bitterlin, Hacq lui écrivit qu'ils « n'avaient pas à rougir de ce qu'ils avaient fait en Algérie ».

409. AN-0019800339 – Il est le seul policier de la mission C cité par Bitterlin. Âgé de 44 ans, en poste à la DCPJ, il regagna Paris en fin de mission, le 5 février. *Avec lui disparut tout lien organique entre la mission C et les barbouzes.*

Le 6, il participa – avec Bitterlin, son adjoint Goulay et un officier de la SM – à la réunion initiale qui inventoria les connaissances rassemblées sur l'OAS par les DMPJ et fixa au MPC des objectifs de recherche.

Le 7, Bitterlin accepta, sans mot dire, l'arrivée des judokas parisiens fournis par Lemarchand et on peut s'en étonner, car c'était l'implantation locale du MPC qui était supposée lui permettre d'obtenir des renseignements[410].

D'après Bitterlin, c'est le 11 que Chazottes lui remit 10 PA et des cartes de police DSNA, établies par Jannin sur ordre de Verger – dont on peut dire que c'est lui qui, *ce jour-là, donna effectivement naissance à une* « police parallèle ». Ce dont Morin attendait miracle mais dont les méthodes de recherche du renseignement ne tardèrent pas à lui créer des problèmes.

Le 12, devant une des quatre villas où le MPC cantonnait, un attentat OAS blessa grièvement Goulay et légèrement Bitterlin, qui appela Morin à l'aide. Les barbouzes présentes « arrêtèrent » trois européens présumés suspects (dont deux policiers démineurs arrivés sur les lieux !) et ce fut seulement après la venue sur place du colonel André de la SM, qu'ils acceptèrent de les relâcher.

La guerre étant ainsi engagée avec les Delta, Bitterlin réclama, « pour sa défense », des armes et des effectifs supplémentaires et c'est le 13 que, pour compléter son armement d'origine SM, Chazottes lui aurait transmis dix PM fournis par la DSNA, toujours sur ordre de Verger qui – devenu le fondé de pouvoirs de Morin – se situait dans la suite logique de la déli-

410. Hacq découvrit alors que, loin d'être un mouvement politique bien implanté, le MPC-Algérie avait fort peu de militants et n'était présent qu'à Alger et Orléansville. Il découvrit sans doute aussi que, pour « faire du renseignement » de façon traditionnelle, c'est à dire par informateurs, Bitterlin ne disposait que de rares correspondants médiocrement placés en milieux européens. Les nouveaux arrivants (dirigés par un certain Jim Alcheikh) n'avaient ni attache avec Alger ni scrupules juridiques ou humanitaires et leur doctrine de recherche du renseignement se révéla simple : « On enlève et on tabasse : il en sort toujours quelque chose ». Enfin, pas plus que les services officiels, les barbouzes ne purent s'introduire en milieux activistes et, n'eut été le soutien que leur apportait Morin, leur rendement – qui fut très faible – eut été nul. *C'est l'OAS qui, en s'exagérant leur importance puis en les traquant sans pitié, construisit leur légende.*

vrance de cartes de police à ceux qu'il appelait des « chargés de mission[411] ».

Le 14, Lemarchand – venu de Paris apporter à ses recrues des encouragements (…et des détonateurs !) – alla à l'hôpital Maillot visiter Goulay, qui était gardé par ses hommes. Après une fusillade déclenchée par l'OAS et une réplique des barbouzes, celles-ci furent assiégées durant deux heures dans l'hôpital par une foule européenne qui détruisit leurs véhicules. Elles durent donc à nouveau appeler à l'aide et Vieillescazes les fit escorter par des CRS jusqu'à l'École de Police, où Chazottes libéra un « prisonnier » que, simultanément, ils lui amenaient (en l'espèce un lieutenant SAS en civil, qui stationnait devant l'hôpital et dont la curiosité avait par eux été jugée suspecte !).

Le même jour, deux autres incidents survinrent qui contraignirent Morin à comprendre qu'une milice n'est pas une police. On parla beaucoup du premier : on fit silence sur le second[412].

Le premier fut le fait d'un groupe d'une dizaine de musulmans qui se disaient membres du MPC et sur lesquels – via le cheikh Zekiri – Bitterlin exerçait une autorité toute théorique. Ils avaient agi en francs-tireurs et, les 13 et 14, n'avaient rien trouvé de mieux que d'aller enlever, sur leur lieu de travail, puis de séquestrer et « interroger » sans ménagement trois européens qu'ils suspectaient de complicité dans l'attentat du 12. Heureusement pour eux, ces kidnappés étaient étrangers à l'affaire[413] et étaient des employés de la puissante SNREPAL[414]. Assortie

411. Selon Lemarchand, après cet attentat, « Verger accepta que le MPC prenne une autre dimension […]. Il aimait l'action […] il équipa nos hommes, […] des ordres de mission et des permis de port d'armes leur furent distribués ».

412. Seul Bitterlin en parle. Morin n'en parle pas et Lemarchand non plus. L'incident vint à la connaissance de l'OAS qui le 11 janvier en fit un tract : « Les loups se dévorent entre eux ».

413. Tout comme l'était un certain Lopez, agent immobilier, qui fut aussi enlevé (puis relâché), à l'initiative personnelle de Zekiri.

414. Réparti entre Alger et le Sahara, le nombreux personnel de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation de Pétrole en Algérie, très fier du travail accompli depuis 1952, était presque unanimement hostile à la cession à l'Algérie de la souveraineté française sur le Sahara. L'OAS y était influente mais en février 1962

d'un début de grève de la production pétrolière, une campagne de presse contraignit Morin à exiger la libération des intéressés, que ni la mission C ni la SM ne voulurent alors prendre en compte. À Paris, de Gaulle n'apprécia pas ce tumulte, parvenu jusqu'à lui.

Le second incident eut lieu alors que, dans deux voitures stationnées devant l'École de Police, cinq barbouzes attendaient leur chef, venu rencontrer Chazottes. L'arrivée inopinée des deux voitures des gardes du corps de Hacq déclencha une fusillade au cours de laquelle une barbouze musulmane fut blessée. Selon Bitterlin, « la méprise et le manque de sang-froid » auraient été le fait des policiers. Selon un des gardes du corps, dont j'ai recueilli le témoignage en 2013, ce sont les barbouzes qui auraient tiré les premières et amené la réplique de Jean P., un inspecteur corse. Toujours est-il que Lemarchand se plaignit avec véhémence du comportement de la police et que Hacq fut convoqué le soir même à Paris. Son explication avec Lemarchand devant Frey fut, parait-il, très houleuse[415] mais il « défendit ses hommes » et, dès le lendemain 15, il fut de retour à Alger. Certainement conforté par Frey, puisque c'est le 16 qu'il présida son premier CRC et le 17 qu'il fut officiellement intronisé par Morin « coordinateur de la lutte anti-OAS ».

La réunion du 17 décembre

On n'a pas de procès-verbal de cette réunion du 17, qui fut celle du véritable « lancement de la mission C », mais on sait

---

Salan – qui ambitionnait encore d'établir son autorité sur toute l'Algérie française – refusera qu'on y fasse des attentats ou sabotages. Placé en permanence sous écoute à la mission C, son siège algérois d'Hydra fut plusieurs fois perquisitionné et c'est la crainte que Susini n'étende aux installations pétrolières sa « politique de la terre brûlée » qui sera une des raisons qui amèneront le FLN à conclure avec l'OAS l'accord de cessez-le-feu du 17 juin (chapitre 19).

415. Il semble que cet incident ait laissé des traces. Selon le témoignage d'un de ses gardes du corps, « Hacq détestait Lemarchand ». La réciproque semble avoir été vraie… et durable puisque, entendu le 10 mars 1982 par la commission parlementaire d'enquête sur les activités du SAC – présumé lui avoir fourni des barbouzes à Alger –, Lemarchand montra son mépris pour la légaliste mission C en déclarant : « Ses membres jouaient aux cartes dans leurs chambres […]. Il y en avait dix d'efficaces, c'est tout ».

que Morin y informa les participants que c'était « pour servir de support à cette mission » qu'il avait accepté la venue en Algérie des « équipes spéciales » proposées à Joxe par Dauer. Prenant acte de l'absence de renseignements provenant « des sources officielles », il déclara : « Même fragmentaires, ceux fournis par le MPC peuvent être un complément très utile, sous réserve que ce mouvement soit encadré et qu'il renonce à ses velléités d'action directe, comme je l'ai exigé de Dauer et Bitterlin [...]. Il faut donc le pourvoir à Alger et Oran de deux chefs d'équipe solides et respectés par les hommes qu'ils dirigent[416] et il faut que ses missions soient strictement précisées et rigoureusement contrôlées ».

Précisées ? On le fit en séance : « Procéder à l'arrestation de personnalités OAS nommément désignées et de tueurs reconnus, collecter des renseignements par contacts européens et musulmans[417] et exécuter telle ou telle mission particulière, à la seule diligence du chef de la mission C[418] ».

Contrôlées ? Par qui et comment ? On resta dans le flou car, si Hacq était intéressé à exploiter les renseignements éventuellement obtenus, il montra peu d'enthousiasme pour aller au-delà d'une distante supervision a posteriori[419].

Pressé par la nécessité d'obtenir des résultats mais peu désireux d'officialiser par écrit la sous-traitance de pouvoirs policiers qu'il accordait à une milice qui avait déjà montré ses excès et ses faiblesses, c'est par téléphone que Morin avisa les responsables civils et militaires d'Oran des décisions qu'il venait de prendre à Alger.

---

416. À ma connaissance, ces barbouzes chefs d'équipe ne furent jamais nommées.
417. Morin savait-il que la frontière était poreuse voire fictive entre musulmans MPC et musulmans FLN ? À cette date peut-être pas. Mais en janvier, suite aux affaires – dont je parlerai plus loin – d'Ain-Taya et d'Orléansville, il ne pouvait pas l'ignorer. Que fera-t-il à son niveau pour éviter cette collusion (effective celle-là) de quelques barbouzes avec un ennemi qui continuait à tuer nos soldats et policiers ? Apparemment rien.
418. Je n'ai pas trouvé trace d'une « mission particulière » que, dans ce cadre, Hacq aurait ainsi prescrite. Ce qui évidemment ne veut pas dire qu'il n'y en eut pas mais tous les témoins que j'ai retrouvés pensent que, d'une moralité exigeante, il n'aurait jamais rien demandé de contraire à l'honneur.
419. Hacq ne pouvait refuser l'ordre reçu de Morin, son supérieur. Mais, d'après ce que j'ai pu reconstituer par témoignages, il le comprit comme une incitation à brider les intéressés et non comme une invitation à les « couvrir ».

Sur quoi, prenant tout son monde à contre-pied, de Gaulle adressa le 18 décembre à Debré, Frey, Joxe et Messmer une note comminatoire : « Je n'admets pas que des éléments para-officiels accomplissent comme c'est le cas, des actes dits anti-OAS comportant, comme ceux de l'OAS, des attentats, explosions, meurtres, etc. J'exige qu'il soit mis fin sans aucun délai à ces procédés qui déconsidéreraient l'autorité, l'État et moi-même. Me rendre compte aussitôt de ce qui est fait pour que cela cesse[420] ».

Après avoir informé le CAA du 20 que la mission C était « contrainte de faire appel à des sources d'information parallèles », Morin rendit visite à Debré et celui-ci lui demanda de vive-voix d'arrêter « la partie activiste des agissements du MPC ». Il réitéra cette demande le 23, par lettre personnelle, tout en ajoutant : « Si vous estimez que l'action de vos services doit être prolongée par des collaborateurs moins visibles que des fonctionnaires officiels, il faut reprendre l'affaire entièrement et n'accepter aucune action sans un ordre formel de celui de vos collaborateurs normalement responsable de la sûreté, à qui vous aurez exclusivement confié cette mission. Vous avez reçu (via Joxe) la directive du général de Gaulle. S'il est un domaine où elle s'applique immédiatement, c'est bien celui dont je vous parle ».

Le 27 décembre, par lettre manuscrite, Morin lui répondit et se justifia : « Des erreurs commises dans les tout premiers temps par des éléments insuffisamment contrôlés m'avaient conduit à limiter strictement le rôle du MPC. La lettre du Général m'a fait préciser avec plus de fermeté ces limites […] J'ai (donc) placé l'action à mener par cette organisation sous la direction personnelle de M. Hacq […]. Les contacts sont rompus avec Dauer[421] ». Reproduisant ses décisions du 17, il

420. *LNC*, page 43 (copie en annexe). Vue la façon pointilleuse dont il se tenait informé des péripéties de la lutte anti-OAS en Algérie – par exemple *LNC*, p.450 – il est impossible qu'il ait pu, dans les semaines suivantes, croire que cet ordre avait été exécuté. *En fait, s'étant couvert, il toléra les barbouzes et leurs méthodes.*

421. Ainsi rendu responsable d'une évolution qu'il réprouvait et à laquelle il était étranger. C'est évidemment Lemarchand qu'il aurait fallu « interdire d'Algérie » !

précisa néanmoins que « l'exécution de toute action commandée par Hacq » (aux hommes du MPC) « ne vaut que pour ceux d'entre eux officiellement recrutés comme auxiliaires de police[422] [...]. Je pense avoir ainsi réduit au minimum les risques que comporte l'emploi de ces auxiliaires et sauvegardé les avantages essentiels qu'on peut, dans la conjoncture actuelle, en retirer[423] ».

C'est dans ces conditions que – servant de paravent à un Morin ondoyant et ayant choisi d'« aménager » les instructions du Général –, Hacq devint administrativement « la personne responsable ».

Du 17 décembre au 30 janvier

Il y eut durant ce temps entre l'OAS et les barbouzes une véritable « guerre » clandestine qui, selon Morin, aurait coûté la vie à 27 de ces hommes « sans statut », qu'il dit avoir été « pris au piège de l'engrenage qui conduit de la politique au renseignement et du renseignement à la mort[424] ». Rendant hommage à leur courage (mais taisant leurs violences et ne rappelant pas l'aide qu'il leur accorda), il a – dans ses *Mémoires*, en 1999 – estimé « qu'ils (lui) furent fort utiles ».

Nous n'entrerons pas ici dans l'appréciation de ce que fut

422. Faute d'archives de la DSNA et de la Préfecture de police d'Alger, je manque totalement de détails sur ce que furent ces recrutements. Y en eut-il vraiment ? Je ne le crois pas et je vois plutôt, dans l'apparition de cette exigence d'une mesure administrative préalable à leur prise en compte par Hacq, l'effet d'une habileté de celui-ci pour se dégager de toute autorité sur les barbouzes... et de toute responsabilité dans leurs exploits.

423. Debré se satisfit de cette réponse et on peut lire dans le compte-rendu du conseil des ministres restreint du 28 décembre : « d/ Les éléments complémentaires de la police ont été repris en main. Des instructions précises ont été données à M. Morin ». *À travers ce néologisme flou, c'est l'existence des barbouzes qui se trouvait ainsi, au plus haut niveau de l'État, politiquement assumée.*

424. Ce raccourci lénifiant de l'action des barbouzes, présentée comme une simple action de renseignements, coïncide avec la mention réductrice et justificatrice qu'en fera le général de Gaulle le 21 février 1966, lors d'une conférence de presse liée à l'affaire Ben Barka, dans laquelle Lemarchand était mis en cause : « Qui ne sait que, du temps de Vichy et à l'époque de l'OAS, le service d'ordre a utilisé des réseaux clandestins ? ».

leur rôle global[425] ni dans la relation des péripéties de leur combat douteux[426], auquel – du fait de ses attributions et de son enfermement – la mission ne fut pas mêlée.

Nous nous bornerons à essayer de déterminer comment ces barbouzes remplirent le rôle que Morin leur avait assigné d'être « le soutien de la mission C » et de chercher si quelques échos de leur guerre avec l'OAS parvinrent jusqu'à elle.

Quels renseignements utiles fournis à la mission ?

L'examen en archives des BR anonymes fournis au CRC par divers participants ne permet pas de déterminer le nombre et la valeur des renseignements qui, indirectement, émanaient des barbouzes.

Il révèle cependant que, si Hacq, et par délégation Chazottes, étaient les seuls policiers à avoir avec Bitterlin une liaison officielle, d'autres qu'eux furent parfois en contact avec quelques barbouzes, imparfaitement tenues en main par Bitterlin.

Tel fut le cas du capitaine de gendarmerie Lacoste[427], qui suivit à Ain-Taya l'activité de l'équipe Hongrois[428].

425. C'est en effet un sujet dont on dispute. Certains pensent que ce rôle fut capital, soit en tant que leurre – car il détourna l'action des groupes Delta d'objectifs plus importants – soit en tant que réseau – car il aurait permis de « blanchir », à l'intention de la mission C, des renseignements provenant d'un FLN qui jusqu'en mars 1962 restait l'ennemi. D'autres pensent au contraire que ces barbouzes furent des amateurs peu efficaces, dont les méthodes aggravèrent le climat et permirent à l'OAS de se trouver dans l'opinion quelques compréhensions que ses propres méthodes ne lui méritaient pas. Pour avoir vécu à Alger une partie de ces temps troublés, je pense que la plus importante conséquence de l'opération « barbouzes » fut qu'elle fit naitre la méfiance entre l'Armée et les européens. L'OAS appela ces derniers à une « vigilance sélective », ce dont ils étaient évidemment incapables. D'où à partir de décembre quelques attentats dirigés contre certains militaires supposés pro-barbouzes – ce qui contribua à l'engagement anti-OAS d'Ailleret.

426. Ses principaux épisodes furent à Alger, le 31 décembre, l'attaque au bazooka d'une villa de cantonnement des barbouzes (2 blessés mais, venant sur place en police-secours, un policier PE tué par leur riposte) puis le 29 janvier la destruction à la bombe d'une autre de leurs villas (19 tués) et, décidé par Lemarchand débarquant de Paris le soir même en catastrophe, *le repli général des survivants à Rocher Noir.*

427. Ce sont des photos directement remises par lui qui permirent au MPC d'afficher sur les murs d'Alger un listing de « tueurs OAS » (CRC du 4 janvier).

428. Le 13 janvier Lacoste déclara en CRC avoir entendu Hongrois comme victime d'une tentative d'assassinat et l'avoir jugé « peu intéressant pour le renseignement ». Selon Bitterlin, cette tentative aurait eu lieu le 8 et aurait entraîné la capture en

Tel fut aussi le cas du colonel SM André qui, au grand déplaisir de Hacq[429], continua à orienter les recherches de certains de ceux qu'il avait portés sur les fonds baptismaux[430].

En réalité le seul renseignement utile fourni par Bitterlin à Hacq sera celui localisant comme « suspecte » une villa Vertefeuille où le 15 janvier une perquisition de la mission se révéla fructueuse et détruisit le fonctionnement du « Centre d'information et de diffusion de l'OAS » qui, sous l'autorité de Susini, gérait 10 000 adresses, 314 relais d'expédition et 10 imprimeries. Elle amena la saisie de documents qui révélèrent :

– l'ampleur de la diffusion clandestine des publications OAS, tant périodiques – 30 000 exemplaires du mensuel *Appel de la France*, 8 000 des *Centurions* – que conjoncturelles – 43 000

flagrant délit d'un certain Michel Liévin. « Interrogé », il aurait avoué faire partie d'un Delta 12 et dénoncé 2 complices. Mais il portait « des traces de coups » et la mission C aurait – écrit Bitterlin – « renâclé pour l'incarcérer ».

429. Hacq ne l'aimait pas et lui reprochait d'avoir inconsidérément lancé le MPC dans l'engrenage du contre-terrorisme par seul esprit de représailles, suite à l'assassinat du commandant Poste : « Après l'assassinat de Joubert, avons-nous (nous policiers) réagi de façon aussi irresponsable ? ».

430. Il y a une seule affaire où l'on peut soupçonner qu'il y eut, pilotée par la SM, une « coordination des recherches » entre la mission C et les barbouzes. C'est celle dite de la DEFA (antenne d'Alger de la Direction des Études de la Fabrication de l'Armement ayant plusieurs centaines d'employés sur une vingtaine d'hectares en zone industrielle). Suspectée le 18 décembre dans un BR de la SM d'avoir pu jouer un rôle dans le sabotage de *La Laita*, elle fut mise sur écoute, ainsi que plusieurs de ses membres. Parmi eux son chef, l'ingénieur Bonnet, dont l'écoute révéla qu'à l'occasion d'un déplacement professionnel à Paris, il irait à la prison de la Santé voir « un ami inculpé ». On le fit suivre et on fouilla ses bagages à Orly. Pas de trace de la « grosse documentation » annoncée par les barbouzes, auxquelles la SM avait visiblement indiqué la DEFA comme cible. Le 30 janvier, la SM fournit au CRC un nouveau BR sur la DEFA et sur 2 des ses employés, nommés Ergaud et Gouzes. *Or le vendredi 26 Ergaud avait été enlevé de son domicile par 5 ou 6 Indochinois* qui l'avaient « interrogé » sur Gouzes, ses habitudes, ses amis, etc. *Relâché le 27, il portait des traces de menottes et de coups.* Malgré, début février, de nombreuses perquisitions et arrestations, cette « affaire de la DEFA » se termina par un fiasco (innocent, Bonnet n'en fut pas moins longtemps gardé à vue, puis assigné, puis expulsé). Elle illustre le consternant manque de sérieux des barbouzes qui valorisaient les renseignements qu'ils donnaient à la SM en affabulant sur le rôle « d'un ancien amant de madame Salan », sur un trafic d'or opéré par Bonnet au profit de l'OAS (un milliard !), etc.

« avis de mobilisation » (de la population)[431] ;

– la multitude des « fuites » alimentant ce Centre (cf. chapitre 8).

– Bitterlin se prévaut d'avoir fourni cette adresse à Hacq à partir d'un renseignement émanant de Charles Despinoy[432] qui – il est intéressant de le noter – fut, au sein du MPC et grâce à son positionnement administratif, le seul à faire du renseignement selon des méthodes classiques, c'est à dire sans recourir aux enlèvements suivis de séquestrations, interrogatoires et sévices.

C'était par contre la façon d'opérer des autres barbouzes et on ne connait pas le nombre des européens qui furent soumis à leur régime. Seuls ceux d'entre eux qui « avouaient » une appartenance à l'OAS étaient en effet remis aux gendarmes mobiles pour qu'ils les présentent officiellement à la mission comme arrêtés par eux (les autres étaient relâchés ou assignés).

Quels échos de la lutte MPC/OAS parvinrent à la mission ?

Aucune des notes prises lors des 14 CRC de décembre ne mentionne les « Bz » mais certaines des notes prises lors des

431. Cette « mobilisation » fut pour l'OAS un échec complet et Ailleret la qualifie de « farce ». De fait, même sympathisants ou complices, les européens rejetèrent massivement, pour eux et leurs familles, la perspective d'un nouveau « Budapest », prêchée par Degueldre. Et les maigres et juvéniles « commandos Z », chargés de les encadrer pour préparer l'insurrection, ne leur apparurent pas du tout convaincants : ses membres auraient alors été au nombre de 137.

432. Alias « colonel Foyer » : il était chef d'un service au Centre de Formation de la Jeunesse Algérienne (CFJA) que dirigeait le préfet Petitbon – dont on reparlera – et il bénéficiait des surveillances faites par certains jeunes élèves musulmans sur leurs voisins européens. Il entra vite en désaccord avec Lemarchand et lorsque celui-ci fut, bien plus tard, mis en cause dans l'affaire Benbarka, il fit dans *L'Express* du 3 janvier 1966 un long et venimeux récit de son « épopée » de 2 mois au sein du MPC d'Alger. Parmi ses « révélations », la narration qu'il prête à Goulay de l'assassinat d'un (Européen) enlevé et interrogé puis réclamé par sa famille : « Elle était allée voir la Délégation Générale […]. Ils nous ont convoqués, ces cons-là […]. Tu parles si on était embêtés […]. Il était saccagé, le mec […] il avait la joue écrasée et ensuite il avait cramé […]. On ne pouvait pas le rendre […]. On l'a balancé dans le Ravin des Singes […]. On a été obligés de se démerder pour leur trouver un autre cadavre ».

26 CRC de janvier font par contre allusion à leur activité. On peut y lire :

– le 13, suite à « une tentative de meurtre » contre Hongrois, un certain Mozas aurait été appréhendé par lui et aurait « reconnu son appartenance à l'OAS (Delta 33)[433] » ;

– le 22, un certain Menjac (non identifié) est noté : « décédé, mais a donné quelques renseignements sur 2 cafés et un bar, QG de l'OAS[434] » ;

– le 27, une référence à des protestations parues dans la presse contre leur façon d'opérer « des arrestations[435] » ;

– le 29, la mention de leur intrusion dans une caserne pour y recruter des informateurs sur une éventuelle filière de désertions : (« Nous avons beaucoup d'argent », dirent-ils) et celle de l'enlèvement à son domicile dans la nuit du 27 au 28 d'un certain « Wynant[436] » ;

– le 30, suite à la remise à la mission par les GM des nommés Henri Vinent, Alexandre Tislenkoff et Jacques Gosselin (tous 3 retrouvés miraculeusement indemnes, alors que séquestrés dans une annexe de la villa barbouze détruite à la bombe le 29), la mention que leurs auditions conduisit à l'inculpation de 2 d'entre eux, membres d'une des 3 équipes qui réalisaient les émissions pirates dirigées par Susini[437] ;

– et le 31 une question, d'origine « PP », quant au sort à réserver à « des documents Bz » abandonnés le 29 dans cette villa : la mission

433. Était-ce ce Liévin cité *supra* note 428 ? Que devint-il ? Je ne le sais.

434. Donné à qui ? Décédé comment ? Mystère.

435. En l'espèce, à Ain-Taya, l'enlèvement de José Salort et Robert Seguy, qui furent « interrogés ». Ils furent ensuite dits arrêtés par la gendarmerie locale, qui saisit des armes et opéra deux autres arrestations. Bitterlin – qui n'était plus à Alger depuis le 10 janvier – fournit aussi le récit, que lui fera bien plus tard Hongrois, de l'enlèvement d'un certain Albert Coronel qui, interrogé « dans un local aménagé spécialement », aurait dénoncé 6 complices puis été attaché à un poteau avec une pancarte « Je suis un plastiqueur […]. J'ai donné mes chefs » !

436. En réalité Henri Vinent.

437. Procédure dans AN-19980473/33/2905. Gosselin était innocent.

ne s'estima pas compétente pour les examiner. Il est vrai qu'entre temps, au CRC du 29, le capitaine Lacoste avait annoncé : « Hongrois figure sur documents FLN compromettants. Procureur Militaire l'a fait arrêter[438] ».

Au total donc, en janvier, quel *bilan du* « soutien de la mission C par les barbouzes » ?

À l'actif, un seul renseignement valable (la villa Vertefeuille) et une seule « livraison » (2 opérateurs d'émissions clandestines).

Et *au passif*, de nombreux « tuyaux crevés », qui générèrent souvent des opérations infructueuses et de vaines alarmes.

Parmi ces dernières, on citera la spectaculaire alerte qui, le 4 janvier, suivit l'annonce – présentée comme de source certaine – de l'imminence d'un putsch[439]. Prise au sérieux par Morin[440], l'affaire jeta pendant 48 heures le Rocher Noir dans une confusion proche de la panique avec déplacement autour d'Alger de nombreuses unités militaires[441]. Même la

438. Le 25 janvier, un accrochage ayant eu lieu dans le djebel entre des militaires et une section de la wilaya 4, un document saisi révéla que Hongrois avait reçu à son domicile un lieutenant Si Youssef qui, fait prisonnier, parla d'une fourniture d'armes faite par Hongrois, qui nia. Mais le 27 on découvrit chez lui quelques armes et du plastic. Il fut écroué et sera libéré le 12 avril. L'affaire fit quelque bruit, jusqu'à l'Assemblée nationale où le député UR Robert Abdesselam dénonça « la collusion MPC-FLN ». Tout comme Hacq, la mission C était évidemment étrangère à ce fait-divers, même si on peut s'interroger sur la nature des relations personnelles que le capitaine Lacoste avait avec le très gaulliste – et pro-OCC – colonel qui commandait alors à Ain-Taya et qui protégeait Hongrois (indices en ce sens dans Bitterlin, *op. cit.*, p. 239 et Monneret, *op. cit.*, p. 64).

439. Avec enlèvement de Morin, soit par hélicoptère soit par un commando OAS venu par mer et avec une possible participation du célèbre colonel nazi Otto Skorzeny. Reconnaissant avoir été la source de ce « tuyau crevé », Lemarchand (*op. cit.*, pages 114 *sqq.*) concède qu'il plongea le Rocher Noir dans des « moments de folie », et des « instants d'hallucination collective ». Selon Pierre-Yves Cossé (*op. cit.*, pages 101 *sqq.*) qui a laissé du quotidien à Rocher Noir un tableau d'un réalisme acerbe – on y vivait « une fidélité passive », dans « une peur permanente, alimentée par des bruits inconsistants », parfois déclencheurs de paniques (un plan d'évacuation par mer avait été prévu !).

440. Dans un climat de défiance généralisé, les barbouzes réussirent à se poser près de Morin en ultime phalange salvatrice, « la seule à ne pas pouvoir être gangrenée ».

441. Alors commissaire de police à Ménerville, le préfet Richard témoigne très bien de l'arrivée dans cette petite ville de la Mitidja d'une unité militaire survoltée qui,

Marine fut mobilisée et il fallut qu'un Messmer interloqué intervienne à Paris pour stopper l'envoi à Alger de la Flotte de Toulon !

L'intoxication fut totale. Seul Ailleret garda son sang-froid mais cet épisode ajouta évidemment à ses réserves vis-à-vis des barbouzes sur lesquelles il donne en 1998 son opinion : « Je n'ai jamais su vraiment qui les manipulait et leur action n'était absolument pas coordonnée avec celle des forces de l'ordre […]. C'étaient des amateurs […] leurs renseignements relevaient de la plus haute fantaisie […] et ils furent un phénomène perturbateur dans une ambiance qui n'en avait pas besoin car elle l'était déjà bien assez[442] ».

Opinion dont, fin janvier, il fit ainsi part à Morin.

Une lettre d'Ailleret à Morin[443]

« Au cours de la réunion tenue dans votre bureau, à la suite de l'arrestation par des barbouzes d'employés de la SNREPAL qui durent être rapidement relâchés, vous avez, sur l'avis unanime des participants, décidé que les dites barbouzes ou membres du MPC verraient leurs actions limitées :

– à la recherche du renseignement sur l'OAS au profit de la police

– à l'arrestation, au cas de rencontre, d'un certain nombre de personnes recherchées figurant sur une liste qui leur serait donnée

– à des missions précises et limitées qui leur seraient confiées par la police.

Or il m'est rendu compte de ce que, en particulier dans le département d'Orléansville, ces supplétifs ou tout au moins certains de leurs agents appartenant au MPC, se livrent à de toutes

se cherchant un adversaire « putschiste », était prête à tirer sur les policiers et les gendarmes.

442. *Op. cit.*, page 251. Selon moi, il a tout à fait raison. Il ne va toutefois pas jusqu'évoquer le rôle majeur tenu, dans la genèse et la gestion des barbouzes, par la SM du colonel Rivière, qui était sous ses ordres.

443. Note 00025 du 31 janvier – SHD (1H 1257/2).

autres activités, en particulier à des perquisitions effectuées sans mandat régulier […] et prennent des contacts avec des agents de la rébellion. Ces activités m'apparaissent comme malheureuses car elles ajoutent à la confusion, au moment où celle-ci atteint un niveau déjà regrettable […]. J'ai en conséquence l'honneur de vous demander de bien vouloir, dans la mesure où il vous est possible d'exercer une influence sur le MPC[444] de :

> – les inviter à se limiter aux activités qui ont été prévues […], en particulier aux activités de renseignement qui sont celles qui peuvent avoir la plus grande efficacité sur le plan de la lutte contre l'activisme
>
> – les avertir qu'ils ne seraient plus couverts au cas où leur activité déborderait ce cadre et où, s'exerçant sur un plan politique d'une manière illégale et illicite, elle les amènerait à être pris en flagrant délit par les autorités chargées du maintien de l'ordre. »

Cette correspondance restera sans effet et le pseudo-MPC d'Orléansville continuera ses activités pro-ALN, ainsi que l'illustre, un dossier qu'Ailleret transmit à Messmer par lettre 258/CSFA du 26 février[445].

Mis en cause, le préfet Ourabah se plaignit à Morin du général Boulanger, selon lui « pro-OAS » mais lui rappela par écrit que c'était sur son ordre personnel, à lui Morin, « qu'il avait fait libérer des membres du MPC arrêtés ».

Survenu le 19 février à Orléansville – et pas plus que celui survenu le 28 janvier à Ain-Taya – ce cas de collusion de militants MPC (ou ex-MPC) avec l'ALN ne mit en cause Bitterlin.

Et Hacq y était bien sûr totalement étranger.

444. À quelle autorité, forcément étrangère à l'Algérie puisque supérieure à celle de Morin, Ailleret faisait-il allusion ?

445. Se prévalant du soutien du Préfet, un certain Ould-Larbi Noureddine, cafetier à Orléansville, s'opposa le 19 février à une perquisition à son domicile. Après intervention de diverses autorités, elle put finalement avoir lieu, amenant la saisie d'armes et d'une fausse carte de police fournie par le MPC. L'intéressé abritait aussi 3 rebelles armés de PM qui, se voyant découverts, ouvrirent le feu et blessèrent un capitaine. Ils furent tués.

Ainsi, contrairement aux péremptoires affirmations de Jordi, Hacq et la mission C n'eurent en décembre/janvier aucune relation avec le FLN – même indirectement, via les barbouzes de la première génération.

Nous verrons chapitre 9 qu'ils n'en auront pas davantage après le 29 janvier – même indirectement, via les barbouzes de la deuxième génération.

Chapitre 8
Les résultats de la mission

Trois rapports de Hacq relatent comment, après des débuts extrêmement difficiles, la mission parvient fin janvier à l'efficacité. Jugée indispensable, elle est alors pérennisée.

Mais, en dépit des 429 arrestations qu'elle opère (196 en décembre, 233 en janvier), le terrorisme OAS – qui entre pour 60 % dans le total des attentats enregistrés à Alger – est de plus en plus meurtrier.

Les CRC ont réglé le problème lancinant de la coordination des divers acteurs de la lutte et la mission parvient à s'auto-alimenter en renseignements, notamment sur les Delta. Elle continue toutefois à ignorer ce qui se passe « dans les hautes sphères de l'Organisation » (affaire Leroy/Villard). Hacq le déplore et, s'il juge qu'un putsch serait dorénavant « difficilement réalisable », il n'écarte pas la possibilité de « coups de main spectaculaires ». Et il estime que, pour faire face à « la subversion, qui fait de nombreuses victimes […] et tend à paralyser l'économie de l'Algérie, il faudrait que les cadres civils et militaires s'engagent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent ».

C'est, malgré cela, dans un climat de confiance que se fait la relève des missionnaires.

Durant ces deux premiers mois d'existence de la mission, Hacq rédigea trois rapports d'ensemble sur son activité[446].

446. FGDG – Papiers Morin. Il semble qu'après le départ de Hacq, il n'y ait plus eu de rapport d'ensemble sur l'activité de la mission. En tout cas, il n'y en a pas en archives.

On y constate qu'il échoua à atteindre l'irréaliste objectif que lui avait fixé Frey mais on y voit aussi comment il réussit l'évolution qui, aux yeux de Morin, fit de la mission « un instrument répressif indispensable » et entraîna, en février, sa pérennisation.

Une évolution favorable : les trois rapports Hacq

Malgré la maîtrise avec laquelle il avait organisé la mission et la foi avec laquelle il l'avait animée, Hacq n'avait en décembre guère obtenu de résultats et, au CAA du 20, Morin en fit le constat : « L'activité de la mission C n'a pas rempli tous les espoirs mis en elle. »

Ce que Hacq confirma le 23 *dans un premier rapport* de 5 pages, au ton amer. « La mission n'a trouvé au départ aucune base solide : pas de documentation, pas de liaison avec les DMPJ qui avaient regagné la métropole. Elle a dû travailler au hasard [...]. Les renseignements sont décevants. Ils ne permettent pas de remonter aux chefs. La mission exploite des documents saisis lors d'affaires anciennes et cherche de nouveaux fils conducteurs par des opérations de harcèlement menées dans un climat pénible, voire dangereux[447]. Leurs résultats sont minces. Leur principal avantage est de développer (dans la population européenne) un climat psychologique de crainte devant l'ampleur encore jamais atteinte des moyens employés[448] ». Malgré cela, « l'OAS amplifie ses activités terroristes, monte en audace et déploie une propagande intense [...]. Nos fonctionnaires se heurtent à toutes sortes d'écueils », dont le moindre n'est pas que « les individus arrêtés sont presque systématiquement ad-

447. 89 perquisitions en vingt jours.
448. Il est traditionnel de prêter aux massives opérations de police donnant peu de résultats des vertus « psychologiques » sur les populations visées. Rien n'est plus faux. Elles les exaspèrent et y suscitent vocations et complicités. S'agissant des musulmans (et du FLN), on l'avait vu à maintes reprises. S'agissant des européens (et de l'OAS), il en allait de même.

mis dans les hôpitaux civils d'où ils s'évadent à peu près tous[449] [...]. Nous avons essayé, avec le Délégué Général, le directeur DSNA et les préfets de police d'Alger et d'Oran, de remédier à cet état de choses, sans grand résultat à l'heure actuelle. Et il est très déprimant pour nos fonctionnaires qui ont arrêté et interrogé un dangereux tueur de le voir en liberté quelques jours plus tard. Cette situation ne pourrait se prolonger sans compromettre gravement le succès de la Mission C[450] ».

Dans le *second rapport, daté du 16 janvier* (4 pages), le ton a changé. Malgré une population européenne dite « entièrement hostile », les résultats sont devenus plus satisfaisants, notamment « grâce au courage, au dévouement et aux qualités professionnelles du personnel qui, dans une tension permanente, fait un travail épuisant, de jour et de nuit ». « Faute d'un service spécialisé contre l'OAS[451], le renseignement (apporté) reste rare et superficiel ». Mais « le cadre fixé au départ a fait ses preuves [...] et la mission produit ses propres renseignements, notamment à partir des auditions/perquisitions et, plus encore, par l'étude méthodique des documents saisis [...]. Après un début difficile, le rendement est en progrès et la découverte le 15 janvier du Centre d'information et de diffusion de l'OAS[452]

449. Au 22 décembre, la mission recherchait 24 OAS évadés de l'Hôpital d'Alger et 24 autres évadés de celui d'Oran (dont un que l'OAS avait fait évader pour pouvoir l'abattre car il avait été « trop bavard devant la police »!).

450. La note CRC du 17 décembre, dont une photocopie figure en annexe, montre que Hacq n'exagérait pas.

451. Hacq reprend donc le constat de Morin : « Mêlés à la population et soumis à menaces, les RG sont devenus inopérants [...]. La ST et le 2e Bureau se consacrent entièrement à la lutte anti-FLN [...] et la ST n'est pas sûre [...]. On ne peut rien lui demander ». On remarque que Hacq ne fait aucune mention d'un éventuel apport de renseignements par les barbouzes – confirmant ainsi qu'elles eurent dans ce domaine une très faible efficacité.

452. Dans la villa du couple Pialoux, centre de rédaction/diffusion de la presse clandestine de l'OAS, on découvrit aussi des armes, de l'argent etc. Rattaché au colonel Gardes, ce centre livra des fichiers d'adresses mais inquiéta fortement Hacq en révélant l'existence de « fuites » régulières et multiples, jusque dans les entourages de Morin, Cros, Ailleret etc. L'opération du 15 janvier fut un coup dur pour la branche APP mais, son directeur, le journaliste Georges Ras, n'ayant pu être arrêté, la propagande écrite de l'OAS ne cessa pas. Les fuites non plus, ainsi qu'en témoignent

nous amène enfin aux échelons élevés de l'organisation […]. Le Délégué Général a exprimé sa satisfaction et pense que notre dispositif est le seul en mesure de mener, avec quelques chances de succès, une action répressive contre l'OAS d'Algérie […]. Il demande donc que la mission soit reconduite après le 5 février. C'est également notre avis (et ce sera notre proposition au Ministre de l'Intérieur) ».

Cette demande ayant été acceptée par Frey[453], *le troisième rapport*, établi sur 3 pages « à la fin du séjour » (donc autour *du 5 février*), a un ton beaucoup plus assuré[454]. Il est rendu optimiste par l'annonce stipulant que le problème des évasions hospitalières de détenus a été réglé, notamment par des transferts massifs de détenus vers la métropole : 45 en décembre et 107 en janvier. Orienté vers l'avenir et vers la préconisation

---

les archives de Susini exploitées par Olivier Dard dans *Voyage au cœur de l'OAS*. En liaison avec la SM et la DSNA, la mission C travaillera plusieurs semaines pour tenter de casser les codes des sources et ainsi fournir des listes de suspects à écarter des postes de confiance. Au CRC du 16 janvier Hacq renouvela ses consignes de discrétion absolue, la mission elle-même n'étant pas apparue « hors d'atteinte ». Ailleret, qui avait vu fuiter de son État-Major des renseignements hautement secrets, en informa Messmer et saisit la Justice Militaire. Sans résultat.

453. C'est cette affaire Pialoux qui – succédant à l'assassinat de l'inspecteur des impôts communiste Locussol, perpétré le 2 janvier à Alençon par un tueur venu d'Alger – décida Frey. Elle lui démontra qu'un tiers des publications clandestines éditées à Alger étaient adressé en métropole et il se rendit alors compte à quel point l'OAS-métro (divisée en clans politisés peu représentatifs et coupée de la population française, qui lui était hostile) dépendait de l'OAS d'Algérie (qui était « portée » par la population européenne et comptait dans l'Armée des sympathies, voire des complicités).

454. Ce ton est très différent de celui du rapport établi le 5 février par l'échelon d'Oran : « Le renseignement est fort décevant et le CRC a une faible rentabilité […]. En 2 mois, 85 renseignements exploités ont conduit à 151 perquisitions et arrestations […] pour 1 écroué et 9 internés ! Le harcèlement n'est pas plus efficace : 1 seul OAS armé a été arrêté après contrôle de […] 4 239 personnes ! ». Quant à la complicité des européens, elle y est décrite comme générale. « Une conversation entre le chef de la mission et le préfet de police se retrouve le lendemain dans un tract OAS ». Effectivement, il faudra encore deux mois à cet échelon pour obtenir des résultats comparables à ceux de l'échelon d'Alger et, jusque fin juin, le terrorisme OAS restera à Oran des plus préoccupants. Dans *Fors l'honneur* (éditions JL Pons, 2003), Claude Micheletti apporte sur l'OAS d'Oran, dont il fut un des dirigeants, un témoignage très documenté… et parfois pittoresque : il écoutait en effet les téléphones préfectoraux !

des meilleures techniques possibles pour les interventions sur la voie publique des forces du maintien de l'ordre, il signale « l'efficacité des contrôles automobiles organisés par les GM et par les militaires d'Alger-Sahel » ; « alors que les perquisitions et les rafles sont peu payantes, ces contrôles amènent à Hussein-Dey pour interrogatoires de nombreux suspects, parfois armés ou nantis de faux papiers et fréquemment porteurs de documents internes à l'OAS. Grâce à ces derniers, les structures sont maintenant bien connues et les forces terroristes adverses sont bien estimées (environ 200 Delta et 7 commandos Z[455]) ».

D'où sa conclusion : « L'OAS ne possède pas les moyens nécessaires pour un putsch mais elle peut continuer à impressionner l'opinion (attentats, coups de main spectaculaires) » et « ce ne sont pas les quelques éléments spécialisés, aidés des forces du maintien de l'ordre, qui peuvent s'y opposer [...] car la passivité des européens et des administrations persiste, par peur ou par complicité ».

Ce qui l'amena à écrire que « contre cette subversion, qui fait de nombreuses victimes et tend à paralyser la vie économique de l'Algérie, il faudrait que les cadres, civils et militaires, s'engagent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant[456] ».

455. Hacq surestime l'importance des commandos Z. Fin décembre – début janvier, Salan avait lancé par tracts, affiches, radio, etc. l'ordre de « mobilisation » de la population européenne et il avait imaginé qu'elle se structurerait sur le mode des UT – dissoutes depuis un an. « Mis en place pour l'insurrection » (CRC du 2 janvier), les commandos Z auraient dû être la pointe opérationnelle du « peuple en armes ». En fait, bien que largement acquise, *la population européenne ne se mobilisa pas en vue d'une guerre civile de masse* et les commandos Z ne rassemblèrent jamais plus qu'une centaine d'hommes, en majorité des étudiants issus du Front Nationaliste – mouvement dissous favorable à Susini et, depuis le putsch, mal rallié à l'OAS. Courrière (*op. cité*, page 485) leur attribue « en novembre, rue Michelet » l'attaque d'une patrouille qui aurait tué 4 GM. À mon sens faussement, car je n'ai trouvé aucune trace de cette affaire et Jaulin (*op. cit.* – page 337) l'ignore. Suite, en janvier, à la dramatique « affaire Leroy/Villard » – dont je parlerai plus loin – le Front Nationaliste perdit toute autonomie et ses membres furent intégrés non pas aux commandos Deltas, mais aux groupes armés qui existaient dans les cinq secteurs géographiques de la zone OAS d'Alger. Passé janvier, la mission C n'en parla jamais plus.

456. Une des raisons des réticences de certains cadres à s'engager plus activement contre l'OAS était qu'ils se demandaient quelle serait la nature de leurs rapports avec elle au cas de « regroupement », solution encore expressément retenue par de Gaulle

L'évolution favorable : ses résultats

Les chiffres

Au 15 décembre, le tableau des résultats de la lutte anti-OAS n'était pas bon. Faute de preuves judiciaires, on recourait aux internements administratifs (964 décisions en deux mois, dont 226 encore en cours !) et, dans l'information qu'il délivra à la presse, Morin masqua le faible nombre des inculpés de décembre – 25 tueurs et 18 plastiqueurs[457] – en le noyant dans des chiffres antérieurs : « Depuis le début de l'OAS, il y a eu 1376 arrestations dont 412 déférés à la Justice[458] ».

Au 28 décembre, c'était à peine mieux car, malgré « une forte activité de la mission (en 2 semaines, 48 opérations de nuit et 8 de jour, 140 interpellations) », il n'y avait eu que 67 « arrêtés ».

En janvier par contre, les choses s'améliorèrent continument et la Délégation Générale communiqua à la presse le chiffre de 61 arrestations du 1er au 12, puis celui de 85 arrestations du 12 au 22 – soit 146 arrestations en 3 semaines – et encore 107 (dont 7 tueurs et 4 déserteurs) du 23 janvier au 5 février – soit 253 en un peu plus d'un mois.

De son côté, le rapport Hacq de fin de mission indique, comme bilan de janvier, pour Alger-ville, 429 personnes ap-

---

fin janvier pour le cas où les entretiens avec le FLN ne permettraient pas « d'aboutir prochainement à un cessez-le-feu » (LNC – pages 450/451). La presse locale publiait même des cartes de ce que pourrait être cette Algérie française « regroupée ».

457. On a vu que c'est le 14 décembre que Morin avait imposé à Hacq d'utiliser, dans ses bilans décadaires d'arrestations, ces termes non-juridiques de « tueur » et de « plastiqueur ». Il devait aussi y préciser le nombre des « déserteurs » appréhendés (toujours cette idée que l'OAS n'était pas politiquement représentative et que, sans les militaires déserteurs, elle ne serait « qu'un ramassis de voyous »). Les autres personnes arrêtées étaient dites « membres de réseaux » et le nombre des « armes saisies » – qui jusqu'en mars fut dérisoire – était volontiers gonflé, notamment par la pratique qui consistait, lors des bouclages de quartiers, à confisquer pour « vérifications » toutes les armes trouvées dans les appartements perquisitionnés – quitte à restituer plus tard celles qui étaient hors d'usage ou légalement détenues (par des militaires, policiers, fonctionnaires, élus, personnes menacées ou devant se déplacer dans le bled, etc.).

458. Et, selon *Le Monde* du 5 janvier, « en deux mois 237 OAS arrêtés (dont 44 tueurs) ».

préhendées (196 en décembre, 233 en janvier) mais seulement 233 inculpées (dont 31 tueurs, 19 plastiqueurs et 15 déserteurs).

Faute de disposer pour la période considérée des rapports quotidiens d'activité de la mission, je ne peux recouper ces chiffres mais il est sûr que, au moment de sa relève, début février, surmontant ses difficultés initiales, la mission C avait trouvé la voie de l'efficacité et que, faute d'être parvenue à neutraliser « les grands chefs » et à faire cesser les émissions pirates, elle avait commencé à affaiblir l'OAS, en désarticulant ses branches APP et ORO, en arrêtant de nombreux Deltas et en leur compliquant la vie clandestine (destructions de refuges, filières, complicités…).

Les affaires

Les notes CRC de décembre

Elles ne comportent aucune mention des péripéties liées à la guerre entre les barbouzes et l'OAS, telle que nous l'avons résumée au chapitre 7, confirmant ainsi que, dès son lancement, la mission lui resta étrangère.

Les notes CRC de janvier

Ce sont deux commissaires PE – de ces commissaires DSNA qu'on disait pourtant « tous complices de l'OAS » – qui, le 3 puis le 6 janvier, initièrent les succès de la mission en lui permettant l'arrestation de 6 puis 8 automobilistes armés, auteurs de 2 mitraillages. C'est en effet à partir de leurs interrogatoires qu'elle commença à pénétrer le monde cloisonné des Deltas et à s'organiser pour pouvoir se saisir de la pelote qui n'allait dorénavant plus cesser de se dévider, laissant périodiquement entre les mains des policiers des exécutants, des armes, des complices… et des documents internes[459].

459. Les « commandos Delta », bien que numérotés de 1 à 33, ne furent simultanément jamais plus de 20. D'importance inégale, ils furent – suite aux arrestations –

Autant que les déclarations des personnes appréhendées – et bien davantage que l'exploitation des divers BR de « renseignements » fournis au CRC – ce sont en effet ces documents saisis, pourtant sibyllins ou codés, qui furent les plus utiles à la mission pour se tenir au fait des activités, des structures, des intentions et de l'évolution de l'organisation. Et, en feuilletant quelques uns des « dossiers de travail » laissés en archives par les policiers des divers groupes, on ne peut qu'être impressionné par leur professionnalisme.

Loué par Hacq, ce professionnalisme transcendera les handicaps des missionnaires (diversités d'origine, brièveté du séjour…) et sera finalement le meilleur atout de la mission pour démanteler un mouvement terroriste certes puissant et motivé mais qui, malgré les efforts de son État-major d'ex-militaires, manquera souvent de discipline… et d'unité.

L'évolution favorable : ses causes

L'habileté professionnelle de ses membres et la valeur de son chef furent certainement des facteurs importants du retournement qu'en deux mois la mission donna à l'efficacité de sa lutte. Mais ce retournement fut favorisé par plusieurs autres facteurs.

---

en perpétuelle réorganisation. Personne, parmi les historiens, ou même parmi leurs anciens membres, n'a jamais réussi à les recenser avec exactitude. Ce sont environ 300 hommes qui en firent partie, un temps plus ou moins long, certains jusqu'en juin 1962. Beaucoup ignoraient le numéro du Delta auquel ils appartenaient et, comme dans chacun des 5 secteurs de la ville opéraient également des *commandos de secteurs* – parfois dits « équipes spéciales » ou « équipes d'appui » ou encore, à Bab el Oued, « commandos alpha » –, il n'était pas facile pour la mission de rattacher à telle ou telle structure OAS les individus appréhendés qui, évidemment, n'étaient pas tous bavards. Malgré leurs efforts, les enquêteurs se perdirent donc souvent dans les pseudos ou les surnoms et ils distinguèrent toujours assez mal les membres des commandos Delta de ceux des autres commandos qui (au fil des mois de moins en moins bien commandés) eurent souvent des activités épisodiques et des initiatives incontrôlées. Seules les saisies de documents permettaient de faire périodiquement le point. Membres des ex-commandos Z inclus, les membres de ces commandos de secteurs furent-ils eux-mêmes jamais plus de 200 ou 300 ? C'est douteux. On peut donc estimer que – *durant les 7 mois de présence de la mission – l'activité terroriste OAS d'Alger fut l'affaire de 500 à 600 exécutants, pas plus !* Leur force principale étant bien sûr les réseaux de soutien et les complicités dont ils bénéficiaient.

Certains furent *d'ordre général*.

Ils eurent leur source dans les très énergiques décisions que de Gaulle prit en CAA le 20 décembre. Face à une situation faite « d'inquiétude et de tension » et pour empêcher que l'OAS puisse « devenir maitresse, même pour une brève période de temps, de villes comme Alger et Oran[460] », il ordonna d'aménager « des réduits capables de résister à une insurrection ». Et, s'il y a « magma ou rébellion de la foule », « il faudra faire entrer dans ces villes des colonnes de troupes préalablement disposées aux environs ». C'était Hoche en Vendée ou Thiers à Versailles[461] !

Une « très secrète », « directive du 23 décembre »[462], fixa cette doctrine. Son texte ne fut alors pas connu mais son esprit le fut et, soutenu par de nombreuses et belliqueuses déclarations présidentielles, il diffusa parmi les divers acteurs de la lutte anti-OAS le sentiment que la Nation avait un chef et qu'il comptait sur eux. Leur moral s'en trouva stimulé.

C'est le corps des officiers, déjà habilement morigéné le 23 novembre à Strasbourg, qui réagit le mieux. D'autant que le

460. On a vu que, par note manuscrite très secrète du 25 septembre, le commandement militaire avait réclamé « une décision gouvernementale » pour le cas où l'aggravation de la situation le contraindrait à « évacuer Alger, laissant les deux rebellions face à face ».

461. Il explicitera cette ligne devant le conseil des ministres du 17 janvier (notes Belin) : « Il y a en Algérie une insurrection quasi-générale [...]. Le devoir strict des pouvoirs publics est de sévir [...]. Si l'OAS prend de force Alger, les moyens nécessaires ont été prévus pour qu'aux points sensibles les garnisons résistent [...] et je suis tout à fait sûr qu'elles tireront [...]. Si elles ne peuvent surmonter (l'émeute), les réserves désignées entreront dans la ville et balaieront tout sur leur passage ». C'est cette ligne dure qu'Ailleret mettra en œuvre le 24 mars à Bab el Oued (cf. chapitre 14).

462. Faivre – *op. cit.*, page 286 *sqq*. Le 10 janvier Morin avisa Joxe par télégramme que, pour appliquer cette directive, 21 000 hommes dont 3000 CRS et gendarmes mobiles étaient dans ou près d'Alger et que 8 000 autres, dont 400 gendarmes mobiles, étaient dans ou près de Rocher Noir/La Réghaia (soit un volume total de troupes deux ou trois fois plus important que celui dont Massu disposa durant la première bataille d'Alger en 1957). Morin réclama également que le Ministère de l'Intérieur affecte à la mission C 40 policiers supplémentaires pour « travailler le renseignement (anti-OAS) auprès des Officiers de Renseignement – OR – de secteurs » (sans doute une suggestion d'origine militaire, par réminiscence du rôle anti-FLN joué en 1957 par les OR des régiments parachutistes !). Mais Frey fit la sourde oreille et l'effectif de la mission resta alors ce qu'il était.

sabotage par plongeurs le 14 décembre dans le port militaire d'Alger du LST « Laita » et surtout l'assassinat le 16 à Oran du colonel Rançon entraînèrent, chez ceux qui restaient favorables à l'Algérie française, un sentiment de malaise et chez ceux qui, par réalisme, ne l'étaient plus, un sentiment d'indignation[463].

Le général Ailleret en profita et – comme le dit Morin (en sous-entendant qu'il en était temps!) – il adressa à toutes les forces armées, sur la conduite à tenir contre les organisations factieuses, « une directive parfaitement exhaustive[464] ». Ce qui

463. Durant la nuit du 16 au 17 décembre le jeune et brillant lieutenant-colonel Pierre Rançon, chef du 2e Bureau du Corps d'Armée (CA) d'Oran, fut tué par l'explosion d'une charge placée sous son lit. L'OAS revendiqua l'attentat: « En prenant la décision d'arrêter ses activités criminelles, l'OAS a pris une lourde responsabilité mais il ne pouvait en aller autrement car […] en acceptant de mettre sur pied un réseau de délation, il (Rançon) n'était plus un officier ». Cet assassinat souleva l'indignation des officiers qui eurent, écrivit la SM, « peine à admettre que les militaires de l'OAS en soient rendus à ce point de déshonneur et de bassesse ». D'autant que tous tenaient pour acquis qu'au poste qui était le sien Rançon travaillait contre le seul FLN. Le fait que l'OAS d'Oran ait « assassiné un officier qui ne travaillait pas contre elle » fut donc magistralement exploité par la propagande gouvernementale et, fait exceptionnel, les obsèques du colonel furent organisées aux Invalides. L'affaire eut en métropole un fort retentissement et, en ralliant au loyalisme nombre d'officiers indécis, elle marqua un tournant important de la lutte anti-OAS. Jusqu'aujourd'hui – et malgré les dires de Claude Micheletti (*op. cit.*, p.85) –, il est historiquement admis (Morin, Kauffer) qu'effectivement Rançon « ne participa à aucun moment à la lutte anti-OAS ». Même s'il était membre des groupes « Rencontres » – qui se définissaient comme « des structures de dialogue contre les réflexes d'affrontement entre français » – et s'il en partageait les vues, d'inspiration chrétienne, « en faveur de la paix » – et donc de la politique gaulliste de négociations avec le FLN. *Or j'ai établi que le colonel avait bel et bien eu, contre l'OAS, une activité de recherche de renseignements*. J'en avais relevé indication en lisant dans le compte-rendu du procès Jouhaud la déposition du commissaire principal Miceli qui, chef du Service Régional de Police Judiciaire et grièvement blessé le 10 décembre, avait mentionné avoir alors « travaillé sur l'OAS » avec le colonel Rançon et le capitaine de gendarmerie Boulle (qui sera tué le 6 février 1962): « Seul le préfet de police était au courant ». J'ai eu confirmation de cette activité en consultant le fonds de la mission C. On y trouve en effet, parmi des papiers laissés au SRPJ par le commissaire Miceli après son attentat, 4 lettres manuscrites datées des 13, 13, 16 et 30 novembre et où le colonel Rançon lui transmet des informations sur l'OAS. Ceci étant, il faut noter que Rançon agissait dans l'obéissance aux ordres puisqu'à la suite de l'assassinat de Poste, Ailleret avait décidé de minimiser les risques pesant sur les officiers SM en donnant instruction à ceux des 2e Bureaux de « s'intéresser » eux aussi à l'OAS. Ce que peu d'entre eux faisaient: c'était tout le problème!

464. Son résumé est dans Morin qui (p. 250) se réjouit du fait qu'il leur soit « prescrit expressément de prêter main-forte aux forces de police chargées de rechercher

eut des incidences non seulement sur le maintien d'un moral élevé dans la SM et la GM mais aussi sur l'amélioration de l'état d'esprit des troupes qui assuraient le quadrillage en quartiers européens : le sérieux – et donc la productivité – de leurs barrages s'accrut. Ils se mirent à scruter plus attentivement les papiers présentés, à mieux fouiller les véhicules contrôlés et, en patrouille, à moins hésiter à faire usage de leurs armes, d'où, dans les rues, après attentats, un nombre croissant de poursuites et de fusillades[465].

À ces facteurs généraux vinrent à Alger s'en ajouter plusieurs autres, *d'ordre local.*

Le principal fut sans doute le durcissement des mesures d'ordre prises par Morin et la rigueur avec laquelle elles furent appliquées, notamment par Vitalis Cros.

C'est ainsi que le 18 janvier Morin édicta une série de décisions pour réduire drastiquement la circulation automobile, étendre les mesures de couvre-feu (même en plein jour) et achever de museler, par la censure et des saisies, la presse locale autorisée à paraître. Morin orchestra autour de ses « dix commandements » un grand battage médiatique. Il s'ensuivit entre lui et le général Ailleret, sur arrière-plan de méfiance réciproque entre civils et militaires, « quelques accrochages sérieux » – non seulement sur la forme de la prise de décision (non consulté par Cros, le général CA de Menditte demanda à être relevé de son commandement) mais surtout sur sa philosophie, l'autorité militaire reprochant à ces multiples mesures de « paralyser la vie normale des villes » et d'y créer « un climat de vie concentrationnaire […] qui exaspère les habitants […], qui les pousse au pire […] et que l'OAS exploite[466] ».

---

et d'éliminer les OAS et, lorsque la demande leur en est faite par les autorités civiles responsables, d'assurer à ces forces aide et protection durant leurs opérations ». Avec aussi devoir « de se tenir renseignées sur les menaces de troubles et de maintenir l'ordre, voire de le rétablir si nécessaire ».

465. Ainsi le 1er janvier à Bainem (1 Européen blessé), le 8 janvier à Bab el Oued (3 musulmans blessés), etc.

466. Ailleret consacre cinq pages de ses *Mémoires* à la narration de ces « sérieuses divergences » avec Morin.

L'évolution favorable : ses limites

Il y en avait deux principales.

Le terrorisme continuait à battre ses records…

En décembre, la PE Alger établit 277 rapports d'attentats *de toutes origines* qui, au pointage, nous indiquent 93 tués (dont 28 européens) et 168 blessés (dont 75 européens)[467].

En janvier, elle en établit 335, qui nous indiquent 164 tués (dont 83 européens) et 273 blessés, dont 78 européens[468]. Si l'on y ajoute les 19 barbouzes tuées le 29 janvier par l'explosion de leur villa (évènement non relaté par rapport PE), on arrive pour janvier au chiffre de 183 tués, soit le double de celui de décembre[469].

Les causes de ce doublement étaient :

> – pour l'OAS, les instructions de Salan d'avoir à réduire le nombre des plastiquages… et d'augmenter celui des attentats par armes à feu ;
>
> – pour le FLN la volonté de la wilaya 4, encore peu implantée en ville et concurrencée par la wilaya 3, d'asseoir son emprise politique sur les musulmans, apeurés et en colère. Elle multiplia donc les attentats, partie par esprit de représailles et partie avec l'objectif

467. Ces chiffres retenus pour décembre sont intermédiaires entre ceux alors fournis par le SRPJ, – qui n'était pas tenu informé de tous les attentats – (58 tués et 182 blessés) et ceux fournis par le secteur militaire d'Alger Sahel – qui était un peu plus vaste que le Grand-Alger (98 tués et 154 blessés).

468. Parmi les victimes, dans les rangs de la Police d'État, 6 tués et 8 blessés. Après pointage dans les BQ/SNA de janvier (dans ANOM-7G/178*)*, je trouve que durant ce mois il y aurait eu *en Algérie* 17 policiers tués – dont 7 européens – et 12 policiers blessés, soit lors d'attentats (2 tués et 4 blessés par le FLN ; 7 tués et 5 blessés par l'OAS, 2 tués et 3 blessés par des AOI) soit lors d'incidents de rue (1 tué et 4 blessés). Parmi eux, autant de musulmans que d'européens mais, parmi les victimes de l'OAS, une majorité d'européens. Sans doute pour servir d'exemples.

469. Donc à Alger une moyenne de 6 tués par jour. On est loin des chiffres indiqués dans ses *Mémoires* par Morin pour cette même période (page 261) : 30 à 100 morts par jour !

d'assurer leur protection (essentiellement en réalisant l'apartheid dans les quartiers où ils étaient majoritaires).

Quelle fut, durant ces deux mois de décembre/janvier, la part des victimes de l'OAS et celle des victimes du FLN ? Encore plus aujourd'hui qu'alors, c'est impossible à dire avec précision. Mais – en scrutant les caractéristiques des divers attentats rapportés par la PE – je pense que, sortis une vingtaine de cas (AOI ou barbouzes) – la proportion fut alors de 70 % pour l'OAS et de 30 % pour le FLN[470].

Pour traiter cette période, il faut en effet se garder d'oublier – et a fortiori ne pas volontairement taire – qu'alors deux terrorismes rivaux se répondaient et que chacun d'eux trouvait dans l'existence de l'autre sa « justification[471] ».

… et le renseignement restait insuffisant

Si, à partir des interrogatoires et des exploitations de documents, la mission commença fin janvier à sérieusement écorner les Delta et les commandos de secteurs, elle avait toujours – et Hacq le déplorait dans son troisième rapport – « *de grandes difficultés à pénétrer les hautes sphères de l'OAS* ».

De fait, aucun « organisme spécialisé » ne possédant au sein de l'OAS d'informateurs bien placés, la mission était sans renseignement sur l'activité interne de ses échelons de commandement. Elle ignorait donc tout des débats qui les agitaient, même lorsque ceux-ci traduisaient de graves divisions, comme ce fut le

470. D'où les chiffres approximatifs que j'ai retenus comme victimes de l'OAS à Alger-ville dans le tableau récapitulatif figurant en annexe : en décembre 55 tués et 100 blessés et en janvier 120 tués et 180 blessés (barbouzes incluses).

471. Cette situation de double terrorisme dura jusqu'au 19 mars et, afin que le lecteur puisse bien juger du climat dans lequel travailla la mission (et dans lequel vivaient les algérois), j'ai – au risque d'être fastidieux – placé, en exemple et en annexe, les résumés quotidiens que j'ai établis à partir des 182 rapports PE concernant *la seule première quinzaine du mois de janvier* (pour tout le mois, ces rapports PE, tels qu'ils sont archivés à la mission C, sont au nombre de 335 ; entre le 1er janvier et le 17 juin, il y en eut 3940 ! J'en ai tiré des résumés que je déposerai au CDHA).

cas lors de *l'affaire dite Leroy-Villard*, du nom des inspirateurs de la tentative du Front Nationaliste de faire basculer l'OAS vers la solution d'une partition (négociée avec le gouvernement !).

Significatif de cette carence est le fait que c'est seulement le 23 janvier qu'on trouve en CRC la première (et unique) trace de cette importante affaire[472].

Or, elle se développait depuis le 15 décembre, date du premier entretien secret entre le très jeune étudiant FN Jean Sarradet (assisté du lieutenant déserteur Pierre Delhomme) et le préfet René Petitbon, proche de Morin[473]. Et elle était pour l'OAS d'une importance capitale puisqu'elle visait rien moins qu'à modifier sa ligne politique et avait pris la forme d'un complot menaçant la cohésion, voire la sécurité, des membres de son État-major.

Elle avait donc ému les divers échelons de commandement et était remontée jusqu'à son Comité directeur qui se réunit pour en débattre et décida évidemment de mettre un terme à ce qui fut alors qualifié de « la plus haute trahison ». D'où le 13 janvier une décision/instruction de Salan[474] qui mit en

---

472. Sous cette forme lapidaire : « découverte du cadavre de Villard » et « découverte du cadavre de Leroy Michel, de la SNREPAL, enlevé par des faux policiers, qui a été Jeune Nation et qui devait aller témoigner bientôt à Paris dans un procès ».
473. Contrairement à ce que crut alors l'OAS, ce ne fut pas « une affaire montée par Matignon ». Le rapport de ce premier contact est, à la FCDG, dans les « papiers Morin » (4 pages). Il en ressort clairement que c'est Sarradet qui le sollicita. Favorable à tout ce qui pouvait diviser l'OAS, le « préfet-commissaire à la jeunesse » Petitbon accepta – avec l'accord de Morin – de lui donner suite ; mais lorsqu'il alla ensuite à Paris demander à Joxe son aval, celui-ci le lui refusa après, dit-il, en avoir parlé à de Gaulle qui aurait simplement « haussé les épaules ».
474. Rédigé par Ferrandi, le long texte de cette « instruction numéro 20 » figure dans son livre. Un résumé en fut fait le 18 et fut soumis aux secteurs (le « soviet des capitaines »). L'exemplaire soumis au secteur de Maison-Carrée existe en archives, suivi d'une note où W.270 (code du capitaine Le Pivain, chef de ce secteur) envisage « une sanction immédiate, brutale et définitive si cela est nécessaire ». Effectivement – et bien qu'étant l'ami de Leroy et le parrain d'un de ses enfants – Le Pivain participa le 19 à son assassinat – ainsi que le 20 à celui de Villard. Ce qui rappelle évidemment Ivanov exécuté par Netchaiev… même si ce drame politique algérois n'a pas trouvé son Dostoïevski ou son Camus. Dans son dernier ouvrage (*op. cit.*, tome 2), Montagnon fait un récit de cette ténébreuse affaire qu'il a vécue en tant que membre du soviet des capitaines.

route un processus de purge et conduisit, le 19 et le 20, à deux exécutions (celles de Villard et Leroy[475]).

Tout ceci sans que la mission ait jamais eu vent de cette grave crise qui, après avoir lézardé l'OAS[476], au final la renforça… en ôtant à d'autres membres toute idée de dissidence !

Et, apparemment (à lire les CRC), la mission n'eut pas non plus connaissance de la longue *instruction numéro 22* que Salan diffusa en interne le 24 janvier « en riposte aux mesures gouvernementales […] prises par le gauleiter Morin […] pour créer l'état de guerre » (ses fameux « dix commandements[477] »).

L'évolution favorable : ses perspectives

C'est en fait de métropole que venaient, pour les membres de la mission *qui allaient être relevés le 5 février*, les meilleures raisons de confiance dans l'avenir.

Certes à Paris on faisait aussi parler le plastic (17 explosions durant la « nuit bleue » du 17 janvier, 13 dans celle du 24…) mais – à la différence de l'Algérie – plus il y avait d'attentats, plus l'opinion accentuait son hostilité envers l'OAS. Hostilité

475. Parmi la dizaine de dirigeants compromis, ils furent les seuls à être condamnés à mort. Tous les autres – dont Sarradet et Delhomme – se soumirent : ils furent épargnés et le Font Nationaliste cessa d'exister.
476. On trouvera en annexe le texte par lequel Salan prescrivit le 18 un « contrôle étroit » de l'action OAS, en raison d'une situation « évoluant vers l'anarchie » du fait du développement, *dans certains quartiers d'Alger*, d'actions « menant à la ségrégation raciale et a l'affrontements des communautés »… pour le bénéfice politique du FLN et « des provocateurs de la Délégation Générale » appuyant « certaines thèses relatives à la partition ». Visiblement Bab el Oued et le docteur Perez étaient, une fois de plus, visés et, une fois de plus, sans grande chance de résultat.
477. Le texte de cette instruction est dans Morland – Barangé – Martinez – *Histoire de l'OAS* – Julliard, 1964 – p. 582. Elle est tellement violente et irréaliste qu'on a peine à croire qu'elle ait été rédigée par Salan ou par Ferrandi. Préconisant comme « grandes lignes de la conduite à venir » l'insurrection des foules, la grève générale et illimitée, *la pratique des prises d'otages* et une guérilla « créant la panique dans les rangs des forces de l'ordre », elle était inapplicable et, dans l'immédiat, elle ne fut pas appliquée. Mais elle inspirera bel et bien l'instruction numéro 29 du 23 février qui, dite plan Salan, édictera « la manœuvre » qui sera engagée à Bab el Oued le 23 mars… et aboutira au massacre du 26 (chapitre 14).

qui se renforça encore lorsque les hommes de Canal se mirent à utiliser des armes à feu (le 4, contre le siège du Parti communiste) et a fortiori à faire des victimes, du moins le crut-on (1 tué et 4 blessés le 22, par une bombe dans la cour du Ministère des Affaires Etrangères[478]).

Mais, à Alger, les missionnaires savaient que, dans son immense majorité, la France était avec de Gaulle et soutenait sa politique algérienne de recherche de la paix par la négociation. Et on disait que « le FLN était décidé à conclure[479] ». N'était-ce pas une raison d'espérer que l'affaire pouvait brusquement se dénouer ?

Et, si tel n'était pas le cas, n'était-ce pas une raison d'augurer que désormais rôdée, la mission nouvelle pourrait, plus facilement que l'ancienne, faire face à l'OAS ?

---

478. Il est paradoxal que cet attentat qui déconsidéra si fort l'OAS – et amorça en France le cycle des manifestations populaires qui conduisit à Charonne – ne fut pas l'œuvre de l'OAS. Lorsqu'elle le nia, on ne la crut pas. On sait aujourd'hui (Constantin Melnik – *1.000 jours à Matignon* – Grasset, 1988 – p. 257/263) que l'explosion, accidentelle, fut celle d'un engin (anti-FLN) que le SDECE expédiait au Maroc par la valise diplomatique. À l'époque, les autorités politiques surent immédiatement la vérité mais Papon reçut l'ordre de taire la stupéfiante réalité et de saboter l'enquête. Ce qu'il fit (les archives de la Préfecture de Police n'ont sur cette affaire aucun dossier judiciaire) et ce qui permit à tous les ministres d'hypocritement se répandre dans la presse contre « les fascistes criminels ». Ainsi Couve de Murville enterra sous des fleurs Roger Boissier, son employé du quai d'Orsay, « tué par les plastiqueurs ».
479. Joxe au conseil des ministres du 31 janvier (notes Belin).

DEUXIÈME PÉRIODE

DU 5 FÉVRIER AU 19 MARS 1962
LA MISSION CONSTRUIT SON EFFICACITÉ

Dans l'attente fiévreuse d'un cessez-le-feu chaque jour annoncé comme imminent, ces cinq semaines portent à un paroxysme les violences de l'OAS, du FLN et des barbouzes (au total à Alger 532 tués, dont environ 55 % par l'OAS).

Face à l'OAS, sa seule cible, la mission a 1 tué et 2 blessés par attentats mais défère à la Justice quelque 390 personnes. Malgré le départ de Hacq, rappelé à Paris le 22 février, elle parvient à sérieusement éroder les Commandos Delta et à affaiblir les structures de l'organisation.

Et, comme tout le monde à Alger et à Paris, ses membres abordent l'échéance historique du 19 mars en étant conscients que, les jours suivants, ce sera essentiellement de l'Armée (et de son loyalisme) que dépendra l'évolution de la situation sécuritaire et politique.

Cette période cruciale pour la mission va de la date de la première « relève » de son personnel à celle des accords conclus par la France avec le FLN[480].

Elle s'ouvrit le 5 février par une allocution où le général de Gaulle, menaçant de recourir à nouveau à l'article 16, confirma sa volonté – « malgré les entreprises subversives et criminelles de Français indignes » – d'aboutir rapidement à la création en Algérie « d'un État souverain et indépendant ».

Du 11 au 18 février, il y eut en effet aux Rousses des conversations secrètes qui aboutirent à des projets d'accord, eux aussi en principe secrets mais dont l'architecture fit aussitôt l'objet à Paris d'indiscrétions de presse et à Alger de multiples rumeurs, pour les unes impatientes et pour les autres anxiogènes. Approuvé le 28 par le gouvernement français[481] et le 27 par le CNRA[482], l'accord devait être formalisé lors d'une rencontre officielle, dont on apprit le 4 mars qu'elle s'ouvrirait le 7, à Évian.

480. Et – on l'a déjà dit – théoriquement pas avec le GPRA que contraint par le juridisme de la procédure dite d'autodétermination et soucieux de ne pas paraître « capituler » de Gaulle ne voulait pas reconnaître.

481. Cette approbation eut lieu sans problème, le conseil des ministres rejetant en bloc les contre-propositions formulées par le groupe parlementaire Unité de la République qui, résigné à l'inéluctabilité de l'accord, voulait néanmoins : 1) assurer la protection des harkis en demandant leur intégration dans l'Armée et 2) obtenir une période transitoire de 3 ans, avec un maintien de l'ordre restant sous responsabilité française (au lieu de la période envisagée, qui était de 3 à 6 mois avec un maintien de l'ordre confié à une Force Locale – à créer – et dépendant d'un Exécutif Provisoire franco-FLN – à créer).

482. Cette approbation par le « Parlement du FLN », réuni à huis clos à Tripoli du 22 au 27 février, fut votée à l'unanimité moins quatre voix. Elle fut cependant très discutée. Méfiant vis-à-vis du GPRA, le puissant colonel Houari Boumediene, Chef de l'État-major Général (EMG) de l'ALN de l'extérieur, était en effet opposé à l'existence d'une Force Locale. La voyant comme une force militaire rivale de la sienne, il souhaitait que « l'ALN des frontières » puisse entrer immédiatement en Algérie et y participer au maintien de l'ordre contre l'OAS (y compris dans les grandes villes). Le CNRA était par ailleurs, et de longue date, divisé en clans rivaux au point que, sous la pression de son aile « révolutionnaire », il adoptera lors de sa session suivante, du 28 mai au 7 juin, un « programme de Tripoli » qui n'était pas du tout dans l'esprit de coopération des accords signés le 18 mars. Hostile au maintien de la présence des européens, ce programme aura des conséquences dont nous parlerons au chapitre 17. En juillet 1962, le GPRA ayant révoqué le chef de l'EMG mais ne pouvant asseoir son autorité, le CNRA finira d'ailleurs par imploser (cf. sur son histoire compliquée, l'exposé de Mohand-Amer Amar au colloque ENS-LSH de Lyon en juin 2006 – sur internet).

On prévoyait que cette rencontre serait brève et, dès les 22/24 février, Morin et Ailleret avaient commencé à diffuser aux préfets et aux généraux les instructions et le matériel d'information nécessaires à la préparation d'un cessez-le-feu dont – compte tenu des intentions manifestées par l'OAS – chacun savait qu'il allait entraîner un temps troublé. Mais, en conséquence d'oppositions exprimées au sein du GPRA et du CNRA, les délégués FLN annoncèrent d'entrée de jeu le 7 que l'accord n'était « ni complet ni définitif » et qu'il y avait lieu de « poursuivre les négociations », notamment pour déterminer quelles forces exerceraient le maintien de l'ordre durant la période transitoire, nécessaire à la préparation du référendum encore dit d'autodétermination[483].

Il s'ensuivit donc début mars vingt longs jours d'incertitude[484] pendant lesquels, au gré de « fuites » et de propos parfois fracassants[485], on oscilla sans cesse entre optimisme et pessimisme.

Ce qui généra à Alger un temps d'attente qui acheva d'énerver l'opinion, tant musulmane qu'européenne, et exacerba le terrorisme qui, après avoir en février atteint un niveau double de celui de janvier, créa entre le 1er et le 19 mars une situation sécuritaire et économique qui fit mal augurer de ce qui se passerait après le cessez-le-feu. Et il fallait ne pas lire les BQ des Renseignements Généraux de la DSNA pour croire début mars – comme c'était l'espoir de Morin et comme Vitalis Cros dit dans ses souvenirs l'avoir lui-même cru – qu'une fraction notable des européens se détournerait de l'OAS parce que « se

483. Le représentant de l'EMG à Évian fut le terne mais discipliné colonel Benmostefa Benaouda. Sur ordre de Boumediene, il contesta jusqu'au dernier moment les conditions « militaires » du cessez-le-feu et nous verrons que, pour ne pas risquer de compromettre les accords politiques, l'accord de cessez-le-feu fut un accord a minima, dont les imprécisions quant aux modalités de son exécution auront de graves conséquences sur le maintien de l'ordre durant la période transitoire.

484. « Presque jusqu'au dernier moment, le général de Gaulle envisagea la possibilité d'une rupture » – Pervillé – *Les accords d'Évian* – Armand Colin, 2012.

485. Ainsi, le 7 mars, une interview de Saad Dahlab, ministre du GPRA, accusa le général de Gaulle de « se servir de l'OAS comme d'un élément de pression contre le FLN » et un communiqué du GPRA estima que la question primordiale était : « La France sera-t-elle à même de faire respecter par sa police et son armée les engagements souscrits ? » Personne à Évian ne citait ouvertement l'OAS mais son existence menaçante était omniprésente.

mettant à considérer avec intérêt les garanties acceptées pour eux par le FLN ». Alors qu'en réalité ils ne croyaient pas du tout à ces « garanties[486] » de la part d'un mouvement qui, disaient-ils, « les tuait depuis six ans et continuait chaque jour à le faire ». Et, de fait, il est inexact que, comme l'écrit Cros[487], le terrorisme FLN ait alors diminué, « en raison directe de la probabilité des accords ». C'est même, selon ses propres chiffres[488], le contraire qui se produisit[489].

Pérennisée le 5 février en tant que service spécialisé dans la lutte contre l'OAS et ayant pour seul souci d'assécher ce mouvement en lui assurant en toute légalité le maximum de sanctions judiciaires, la mission C continua à ignorer les faits de terrorisme FLN, dont la poursuite n'était pas dans ses at-

486. « Qui garantira les garanties ? » En posant la question, Soustelle eut grand écho… mais pas de réponse. En réalité, seule une intervention internationale temporaire l'aurait pu mais, à commencer par de Gaulle (fort méprisant vis-à-vis de l'ONU), on ne l'envisagea pas, tout le monde y étant très hostile. Même les européens, dont cela aurait pourtant été la chance la plus sérieuse de retarder leur inévitable engloutissement dans l'Islam.
487. Page 107 de ses *Mémoires* (*op. cit.*). C'est le texte d'un acteur que son fort engagement dans la lutte anti-OAS conduit à fréquemment avoir vis-à-vis du FLN – avec lequel le 19 mars lui fera devoir de collaborer – des indulgences et des silences peu conformes à la vérité factuelle. Nous en verrons maints exemples.
488. Papiers remis par son fils en 1982 à Jean Monneret, que je remercie de me les avoir communiqués. On y lit que, dans le Grand-Alger, les attentats recensés par la Préfecture de police furent de 346 en janvier (204 OAS et 142 FLN) et de 551 en février (300 OAS et 251 FLN), soit d'un mois sur l'autre en accroissement de 205 (96 OAS et 109 FLN).
489. Il reste encore difficile aux historiens d'échapper à la tendance (alors favorisée par les autorités et par la presse – et aujourd'hui sacralisée en Algérie) d'attribuer à l'OAS tous les attentats de cette période. Elle en a pourtant commis assez pour qu'il ne soit pas nécessaire de la charger de ceux des autres ! Ainsi, s'il juge sévèrement « l'action stupide et criminelle de l'OAS », l'hyper-gaulliste Bernard Tricot dans ses *Mémoires* (Quai Voltaire – 1994) écrit aussi : « Il ne faut pas parler seulement de l'OAS ! Le FLN a continué à commettre pendant toute la durée de la négociation un nombre de crimes effroyable ! Sans cesse, pendant que nous discutions de garanties, nous apprenions qu'un colon, qu'une famille venaient d'être massacrés : cela n'était guère encourageant […]. Et ce fut très mauvais, non seulement pour la négociation mais aussi pour la manière dont les européens pouvaient se représenter l'avenir ».

tributions, et elle resta donc à l'écart de ceux qui, militaires et policiers continuèrent jusqu'au 19 mars à lutter contre lui, notamment au sein des CRA[490].

Ayant trouvé fin janvier la voie de l'efficacité, la mission ne modifia ni ses structures ni ses méthodes et nous verrons (chapitre 9) comment son action de février, insuffisante pour juguler l'OAS, éroda ses redoutables commandos Delta – auxquels, fin février, l'effondrement des barbouzes apporta l'illusion de pouvoir l'emporter.

Le seul changement fut que, Hacq ayant été rappelé à Paris le 22 février pour cause de dégradation de la situation sécuritaire en métropole, c'est sous la direction d'un nouveau contrôleur général que la mission vivra du 1er au 19 mars le « temps de l'attente » (chapitre 10), un temps au cours duquel elle porta des coups sévères à une OAS déchainée qui, dès le 5 mars, donna le coup d'envoi de l'épreuve de force qui, pensait-elle, devait l'amener à la victoire mais qui, nous le verrons en troisième partie, conduira les européens au drame et elle-même à la déroute.

---

490. Je ne dispose pas des comptes-rendus d'activité du CRA d'Alger–Sahel entre le 1er janvier et le 19 mars, date à laquelle tous les CRA furent dissous. La mission C ne les recevait pas mais, apparemment, l'OAS y était bien introduite et bénéficiait souvent, sur le FLN, de renseignements qui en provenaient. Ainsi dans des documents saisis en février on trouve la copie d'un organigramme complet de la zone FLN d'Alger de la wilaya 4 (AN 19980473/62-d219). À ma connaissance, jamais le FLN ne bénéficia sur l'OAS de renseignements de cette qualité. C'est même cette carence en renseignements valables qui, à partir du 1er avril, date de la création de la Zone Autonome d'Alger (ZAA), amènera son chef à faire enlever « pour interrogatoires », au hasard ou sur la base de simples rumeurs de voisinage, quantité d'européens sans importance. (Cf. *Commandant Azzedine*, *Et Alger ne brûla pas* –Stock 1980)

Chapitre 9
L'érosion des commandos Delta
5 – 28 février 1962

La mission renouvelle son personnel et change de chef : le 22, le charismatique Hacq part et est remplacé le 28 par le falot Chavalor.

Dans l'attente exacerbée de l'issue des entretiens des Rousses, qui se terminent le 18 mais dont la teneur est conservée secrète, à Alger l'ordre public se dégrade continument et gravement (284 tués en un mois). Le terrorisme OAS atteint le record mensuel de 350 attentats, alors que le terrorisme FLN se relance (250 attentats, +75 %). Les barbouzes du Talion remplacent celles du MPC et leurs violences culminent le 27 avec **la symbolique « affaire Petitjean »**.

L'évolution du terrorisme OAS est marquée par deux journées charnières :

- le 7 février la mort du capitaine Le Pivain dresse l'OAS contre les GM
- le 24 février (34 morts) à Bab el Oued, le docteur Perez viole ouvertement la ligne « 13 mai » de Salan et recherche la transformation du duel OAS/FLN en un global choc interethnique.

À l'instar des GM, l'ensemble des forces de l'ordre durcit ses réactions.

Décapitant 3 des 6 secteurs OAS et, enchainant quelque 250

arrestations, la mission démantèle plusieurs des 30 groupes Delta alors existants.

Malgré cet excellent travail, grèves et fusillades entretiennent Alger dans la crainte des ides de mars et le CAA du 26 février s'y prépare en décidant de renforcer les quelque 16 000 hommes déjà affectés au maintien de l'ordre dans la rue.

C'est le 22 février – après avoir assuré la première relève du personnel missionnaire[491] – que Hacq présida son dernier CRC. Depuis le 5, il était allé à Paris à plusieurs reprises et dès le 17 il avait présenté son successeur – « le Professeur Chandeau » – qui ne prit ses fonctions que le 28.

Ce nouveau chef de mission, le contrôleur général François Chavalor, n'avait pas été volontaire pour le poste et il avait une personnalité très différente de celle de Hacq, dont il ne possédait ni l'entregent, ni la détermination, ni la tripe gaulliste[492]. Agé de 59 ans, et depuis 3 ans directeur de l'ENSP[493] de Saint Cyr au Mont d'Or, il avait été sous l'Occupation un policier non résistant et, en septembre 1958, il était venu à Alger prendre son grade de contrôleur général comme sous-directeur administratif de la DSNA, alors sous les ordres… du colonel Godard ! Lors du putsch d'avril, il avait attendu son issue favorable pour manifester son loyalisme[494] et en novembre 1961, il avait en vain été candidat à la succession d'Aubert comme directeur de cette même DSNA. C'est avec réserve que

491. Ce renouvellement tombait assez mal car, en raison de ses succès de fin janvier, la mission était « submergée » par le nombre des auditions à effectuer. Au point que, le 3 février, Hacq dut demander aux gendarmes un renfort provisoire d'agents procéduriers. Renfort d'autant plus nécessaire que les nouveaux missionnaires – on le sait, non volontaires et pas tous formés au travail de PJ – connurent une « difficile mise en route ».

492. En arrivant le 28, il dit n'envisager aucune réforme et il souligna que « le ministre tient à ce que la mission fasse uniquement de la police répressive, pas de la police politique, et qu'elle poursuive le crime sous toutes ses formes, quel que soit le malfaiteur, quelle que soit la personnalité en cause ». Curieuse déclaration d'œcuménisme répressif adressée – au nom d'un Ministre-pro barbouzes ! – à des fonctionnaires spécialisés dans la seule lutte anti-OAS.

493. École Nationale Supérieure de Police, formant les commissaires.

494. Témoignage du préfet Pierre Richard, alors élève-commissaire à l'ENSP.

les milieux militaires gaullistes les plus engagés dans la lutte anti-OAS le virent donc arriver à Alger et ce ne sera pas sans influence négative sur la cohésion policiers/gendarmes au sein de la mission. Évolution qui ne deviendra sensible qu'après le 19 mars et qui, jusqu'à cette date, ne nuisit pas au bon bilan de son échelon d'Alger[495].

Bilan qui fut en février bien supérieur à celui de janvier, même s'il est difficile de le chiffrer précisément[496].

Pour ce faire, on ne dispose en effet pas de rapports d'ensemble similaires à ceux établis par Hacq en décembre/janvier[497] et on ne trouve, dans les archives de la mission, ni ses « messages quotidiens d'activité[498] » ni ses « bilans périodiques[499] ».

On y trouve par contre 19 « notes de CRC » établies durant ce mois et leur lecture, combinée avec celle de diverses « notes d'affaires » et autres « bulletins de renseignements » dispersés dans plusieurs cartons, montre que l'activité répressive de février décapita le secteur OAS de Blida et 2 des 5 secteurs géographiques de l'OAS d'Alger, démantela plusieurs groupes Delta (2, 6, 7, 10, 14, 20…) et - en détruisant nombre de leurs réseaux de soutien (hébergement, faux papiers, automobiles, armes, collectes…) - perturba le fonctionnement des autres.

Nul doute que, sans cette activité d'érosion des commandos

495. L'échelon d'Oran, dirigé par le commissaire divisionnaire Jouhaneau, restait par contre englué dans les mêmes difficultés que celles connues en décembre/janvier par l'échelon d'Alger. Son adjoint, le commissaire Roger Revers, vint à Alger le 2 février « s'imprégner des méthodes du CRC » mais, malgré cela, du 1er au 28 février, ses hommes ne firent à Oran que 14 arrestations et 154 procès-verbaux. C'était dramatiquement peu et il faudra attendre mars pour que le nombre de leurs arrestations décolle : 78 - en prélude à 121 en avril et 409 en mai.

496. Il y a bien dans AN-19980473/69 quelques chiffres épars mais ils concernent l'ensemble de la mission (et pas seulement son échelon d'Alger) et ils couvrent une période qui va du 21 février au 19 avril et qui, incluant la « décade tragique » du 19/31 mars, déborde l'action de la seule mission : 855 arrestations et 814 armes récupérées dont 2 mitrailleuses, 1 canon de 57 et 11 lance-roquettes, outre 20 tonnes de munitions ou explosifs.

497. Il n'y en aura plus jusqu'à la fin de la mission.

498. A l'exception de 3, dont le numéro 72 fourni en annexe à titre d'exemple. Ils n'y figurent tous – on l'a dit – qu'à partir du 31 mars (numéro 112)

499. Adressés tous les 10 jours à Fouchet et à Paris, ils n'existent en archives qu'à partir du 20 mars.

Delta le nombre des attentats OAS de février eut été bien supérieur

Mais nul doute non plus qu'elle n'empêcha pas l'OAS de développer son terrorisme, de maintenir son emprise sur les européens et d'aborder le temps du cessez le feu en ayant conservé l'essentiel de ses structures de commandement.

Précisément, que fut en février à Alger le terrorisme OAS ? Que fut son évolution ? Et que furent, face à lui, l'activité et les résultats de la mission ?

Le terrorisme OAS : son volume et son environnement

Il atteignit durant ce mois *un volume record* et il est incontestable qu'il fut l'élément déterminant de la lourde dégradation de l'ordre public.

Mais il n'en fut pas l'élément unique car ses attentats n'entrèrent que pour *55 à 60 % de leur nombre total* et ils se situèrent dans *un environnement sécuritaire* dont l'historiographie restitue mal la complexité[500] et dans un climat de nervosité que l'arrivée d'*un nouveau contingent de barbouzes* porta, en milieux européens, à un degré proche de la schizophrénie.

Un volume mensuel record (300 attentats)

Selon une documentation émanant de Vitalis Cros[501] – qui n'indique pas le nombre des tués et blessés imputables à l'un et l'autre camp –, le terrorisme OAS atteignit à Alger en février le chiffre record de 302 attentats (en hausse de 48 % par rapport à janvier), face au chiffre également record de 251 attentats FLN (lui-même en hausse mensuelle de 76 %). *Soit, pour l'en-*

500. Focalisées sur la dénonciation politique et morale des violences commises par l'organisation subversive, les « Histoires de l'OAS » existantes minorent en effet souvent celles qui étaient alors commises par d'autres acteurs (le FLN, les barbouzes) ou celles qui étaient en interdépendance avec d'autres facteurs (mouvements de foules, actions des forces de l'ordre…).

501. Citée supra (deuxième période, note 489), cette documentation ne fait *aucune part aux violences des barbouzes.*

semble du terrorisme, une part OAS de 55 % en février (contre 59 % en janvier).

Selon la recension que j'ai effectuée des 615 rapports que la PE établit pour rendre compte des méfaits commis dans la ville durant ce mois de février[502], j'estime que le nombre de ceux qui sont imputables à l'OAS est de 353 – face aux 229 selon moi imputables au FLN et à 33 autres d'origines diverses (barbouzes, « bavures » des forces de l'ordre[503]…). Soit une part OAS de 57 %.

En chiffrant la croissance de la moyenne quotidienne des tués (6,4 du 1er au 10, puis 9,1 du 11 au 20 et 13 du 21 au 28) et en mettant en lumière l'alternance dramatiquement concurrentielle des jours à dominante meurtrière de l'OAS et de ceux à dominante meurtrière du FLN, ce *travail historique inédit* permet de prendre conscience de ce que fut à Alger, courant février, la rapide dégradation de la situation sécuritaire[504].

Il indique aussi ce qu'y furent le nombre des tués (273, dont 127 européens – 46,5 %[505]) et celui des blessés (379, dont 164 européens – 43,2 %) mais il ne permet pas de les ventiler avec précision entre victimes de l'OAS et victimes du FLN[506].

---

502. AN- 19980473/64. Ce chiffre de 615 est un peu supérieur à celui indiqué par ailleurs de 583 car, au lieu de retenir la date d'établissement des rapports, j'ai retenu la date des faits qu'ils signalent.

503. L'explication principale de la différence avec le chiffre de 300 indiqué par Cros est que les « méfaits » OAS enregistrés par la PE n'étaient pas tous des « attentats » (par exemple, 40 vols à main armée, d'armes, de postes-radios, d'argent,..).

504. *En février*, *la moyenne journalière des attentats (de toutes origines) doubla* : 17 du 1er au 10 février puis 20 du 11 au 20 février et 30 du 21 au 28

505. Chiffre considérable mais moitié moindre que celui de « 553 tués, dont 203 imputables à Degueldre » indiqué par Courrière (*op. cit.*, page 539) comme ayant été celui de février « dans les rues d'Alger ». L'œuvre de cet auteur, sympathisant du FLN, fourmille de tels chiffres non référencés et il est regrettable que ses qualités narratives lui aient fait acquérir une valeur historique qu'à mon sens elle est loin de toujours mériter.

506. Le FLN tuait de nombreux musulmans (militaires, policiers, « traîtres »…), l'OAS de nombreux européens (policiers, « traîtres »…) et les mitraillages (en majorité OAS) et jets de grenade (en majorité FLN) étaient souvent vraiment aveugles. *Ce serait donc une grave erreur de croire que tous les européens étaient alors tués par le FLN (ou lors d'« effervescences » musulmanes) et que tous les musulmans l'étaient par l'OAS (ou lors de « ratonnades » européennes).* Souvent et paresseusement retenue par nombre d'historiens comme seule source de documentation, la presse de

À l'époque, sur la base de flagrants délits rarissimes, de constats sommaires et d'enquêtes mort-nées, il n'était en effet pas facile de savoir qui tuait qui[507] et c'est évidemment tout aussi difficile aujourd'hui. Même si, pour certains attentats emblématiques, des informations nouvelles sont apparues[508] et si, pour tous les autres, le recul du temps autorise un meilleur examen critique des données disponibles[509].

… dans un environnement sécuritaire complexe

Il découlait de ce qu'en plus des guerres politico-terroristes menées par l'OAS « contre le pouvoir gaulliste » et par le FLN « contre l'occupant français », il y avait aussi :

– une guerre OAS/FLN – qui, ce mois, accéléra son évolution vers une guerre intercommunautaire, mère

l'époque – partiellement et partialement alimentée par les autorités locales – ne fournit pas toujours des chiffres complets et exacts. Leur exploitation conduit donc à des conclusions erronées et notamment à une sous-estimation de l'importance du terrorisme FLN.

507. Cf. Le Doussal, *op. cit*. Du fait de mes fonctions de responsable du BQ/DSNA, de mai 1961 à janvier 1962, j'ai eu une expérience quotidienne de cette difficulté et j'ai alors acquis une certaine expertise dans la lecture des haruspices. Resitué dans des pratiques globales souvent assez routinières, chaque attentat avait en effet des particularités (quartier, heure, calibre de l'arme, nature de l'explosif, modalités d'exécution, profil de la victime, etc..) qui conduisaient à augurer une signature- à mon avis avec un taux d'exactitude proche de 90 %.

508. Soit en archives, soit du fait de témoignages d'anciens terroristes, OAS ou FLN Témoignages à prendre avec évidemment les précautions d'usage, qu'ils soient directs ou par auteurs interposés. Lorsque certains me sont apparus suffisamment fiables et précis pour être utilisés, je l'indique. Le meilleur recueil de témoignages d'anciens Delta me parait être Alexander Harrison, *Le défi à de Gaulle*, L'Harmattan, 2007. Supérieur à Vincent Quivy, *Les soldats perdus* (Le seuil, 2003) ou à Paul Henissart, *Les combattants du crépuscule* (Grasset, 1970) et, bien plus encore, à Axel Nicol, *La bataille de l'OAS* (Les sept couleurs, 1963), à Henri-Jean Thomas, *Le terrorisme urbain à Alger 1962 – Delta 7* (L'Harmattan, 1997), à Pierre Dominique Giacomoni, *J'ai tué pour rien – Un commando Delta à Alger* (Fayard, 1974), à Vincent Guibert, *Les commandos Delta* (éditions Curutchet, 2000) et à maints autres. Le dernier en date (2019) étant celui de Pierre Montagnon, qui s'intéresse davantage à son séjour au maquis qu'au terrorisme urbain cornaqué par le « soviet des capitaines » dont il fut membre.

509. Il serait intéressant de pouvoir disposer de documents issus des archives du FLN de l'époque. Ces archives existent-elles ? Je le crois. Sont-elles, à ce jour, accessibles aux chercheurs non algériens, dans les mêmes conditions que celles des AN et du SHDN le sont aux chercheurs algériens ? J'en doute.

d'aveugles vindictes et de cruels lynchages
– et une micro-guerre OAS/barbouzes – qui, à partir du 12, renouvela celle de janvier et se situa ouvertement sous le signe du talion.

La complexité de cet environnement ressort nettement de la lecture des rapports PE, où les méfaits des uns et des autres sont relatés dans un désordre chronologique et catégoriel qui masque ce fait majeur que les attentats OAS et FLN ressortissaient bel et bien à des « stratégies » d'ensemble[510], même si beaucoup échappaient à tout commandement centralisé et avaient pour facteurs principaux la facilité qu'il y avait à les exécuter et l'esprit de vengeance ou de provocation qui animait leurs auteurs[511].

Avant de dire ce que fut durant ce mois l'activité de la mission C, il m'apparait en conséquence souhaitable de la situer dans cette complexité en égrenant les principaux des évènements (in)sécuritaires parmi lesquels elle avait à faire le tri pour déterminer ceux qui lui paraissaient ressortir de son domaine de compétence.

On trouvera donc plus loin, établis à partir des notes PE que

510. *L'OAS* entendait :
imposer son credo à tous les européens et sanctionner les mal-pensants ;
apparaître, aux lieu et place des forces de l'ordre, comme « les maîtres de la rue » ;
« combattre le FLN » en dictant, par le mortier et le plastic, sa loi aux quartiers musulmans ;
par attentats et mitraillages, décourager leurs habitants de venir « l'espionner » en centre-ville et aussi « contrer », par des attentats ciblés ou des exécutions sommaires, les tentatives, réelles ou supposées, faites pour l'infiltrer.
Le FLN entendait quant à lui :
confirmer sa « représentativité de l'ensemble du peuple algérien » en faisant la chasse aux « traîtres » (messalistes, policiers, élus ou autres francophiles) ;
essayer d'empêcher l'Armée de conserver dans ses rangs des musulmans, en « punissant » les harkis, les engagés, voire les simples appelés ;
interdire aux européens un accès, et a fortiori une activité, dans certains quartiers musulmans ou mixtes, tels Belcourt et la Basse-Casbah ;
et aussi « combattre l'OAS » en jetant des grenades dans des cafés européens, tous réputés « nids d'OAS », ou en exécutant au hasard des européens, tous réputés en être membres ou, au minimum, complices.

511. La provocation se manifestait souvent par une série localisée d'attentats semblables et simultanés. À des fins d'intimidation psychologique, l'OAS en était friande mais le FLN y eut aussi souvent recours. Et il s'ensuivait fréquemment d'épisodiques réactions collectives « spontanées » (effervescences, lynchages, grèves,..).

j'ai dépouillées, des résumés quotidiens de l'activité croisée des terrorismes OAS et FLN - avec un accent particulier mis sur le premier, puisqu'il était le seul auquel la mission C s'intéressait.[512]

L'activité des barbouzes aurait pu être intégrée à ces résumés car, entendant la faire cesser, l'OAS les prit souvent pour cibles. Et ce avec d'autant plus de rage qu'elle avait pensé le 29 janvier, en avoir fini avec elles. J'ai cependant choisi d'en faire *un résumé distinct et préalable*. Pour des raisons de clarté et aussi parce que certaines des notes PE consultées fournissent sur divers épisodes de la « guerre » OAS/barbouzes de février/mars des indications inédites - et donc historiquement précieuses, tant ces « barbouzes de deuxième génération » s'entourèrent d'un grand mystère et sont, encore à ce jour, très mal connues[513].

Les barbouzes en février

« Le Talion » succède au MPC

C'est le 30 janvier que se décida à Paris la réorganisation des barbouzes, décimées par l'attentat du 29.

À un niveau ministériel que j'ignore, « on » y décida que le

512. La lutte contre le terrorisme FLN ressortait du CRA d'Alger-Sahel, qui disposait de beaucoup moins de personnel que la mission C et qui, compte tenu de l'imminence annoncée d'un cessez le feu accompagné d'une amnistie, était alors en forte baisse de moral- et d'efficacité. Je n'ai pu consulter ses archives au SHDN et, dans les archives AN, la seule trace que j'ai trouvée de son activité répressive durant cette période est un communiqué de presse de la préfecture de police annonçant l'arrestation le 22 février de « 5 dangereux terroristes » (musulmans) auteurs ou complices, entre le 8 et le 22, de 5 attentats individuels au PA (3 tués et 2 blessés européens). Il est probable que si le CRA avait fait d'autres arrestations elles auraient également annoncées par Cros, afin de calmer la virulence d'une opinion européenne dont un des griefs envers les autorités était qu'elles traitaient de façon fort inégale les deux terrorismes.

513. Leur historiographie reste un désert. Alors que, pour évoquer l'histoire des barbouzes entre novembre 1961 et fin janvier 1962, les historiens empruntent largement aux Mémoires de Bitterlin, ils n'ont sur leur histoire en février/mars 1962 aucune source interne. *Barbouze du Général*, le livre publié en 2005 au Cherche-Midi par Lemarchand lui-même, est sans valeur historique car si, sur la période antérieure au 30 janvier, il doublonne longuement et de façon parfois peu fiable le livre de Bitterlin, il est *totalement muet sur la période qui suit*- et qui fut celle où, précisément, il joua un rôle essentiel!

MPC de Bitterlin/Dauer, malencontreusement porté à la une de la grande presse -et de surcroit empêtré dans deux affaires de « complicités avec l'ALN[514] » - devait disparaître. Mais on estima aussi qu'il n'était pas possible de laisser l'OAS savourer sa « victoire » et qu'il fallait « réagir » en lui appliquant la loi du talion et, si possible, continuer « à faire du renseignement ».

Sans doute forts de quelques bénédictions (Joxe ? Debré ? De Gaulle lui-même ?) et certainement assurés de quelques aides (le SDECE, la SM, le SAC[515]…), Frey et Sanguinetti demandèrent alors à Ponchardier d'aider Lemarchand à transformer son rôle de soutien du MPC, qui avait été un groupe politico-terroriste et semi-clandestin, en un rôle de parrain d'un nouveau groupe qui, étranger à tout souci d'action politique, serait totalement clandestin. Toujours vaillant, l'avocat de choc continua donc à faire « une suite d'allers-retours » entre Paris et Alger – où, d'ordre de Frey, Bitterlin et consorts étaient maintenant interdits d'entrée. Et il choisit un certain Robert Morel pour être à Alger le chef de la nouvelle équipe[516]. De fait, début février, ce Morel[517] s'installa à Rocher Noir, devenu le lieu de refuge des survivants de la villa détruite, et il y reçut des renforts recrutés à la hâte à Paris, *notamment au sein du SAC[518]*. Ce

514. À Ain-Taya et Orléansville (cf. supra, chapitre7).
515. Créé en janvier 1960, héritier du service d'ordre du RPF (qu'avait jadis dirigé Ponchardier) et conçu comme la branche « action » du gaullisme militant, ce mouvement « destiné à soutenir la politique du général de Gaulle » eut une existence agitée et il sera dissous par Mitterrand le 3 août 1982, en application de la loi de 1936 sur les milices privées.
516. Ponchardier eut également le projet d'installer une équipe du Talion à Oran où, dans ce but, se rendit alors un pseudo « commandant Pierre Denizeau » qui, au bout de quelques jours, jugea la tâche impossible et se replia sur Rocher Noir. De son vrai nom Hubert Durand, je n'ai pu l'identifier plus précisément (il existe bien aux archives PP-77 W 2018 une fiche G/45/7572 concernant un homonyme du même âge, du groupe collaborationniste de Marcel Bucard, mais rien n'assure qu'il s'agisse du même homme).
517. Ancien du service d'ordre du RPF et besognant dans le monde du cinéma, cet autoproclamé « colonel Bob » aurait été après 1962 « conseiller municipal UNR dans une commune de la banlieue parisienne ». Je n'ai pas non plus pu l'identifier plus précisément.
518. Parmi eux, les nommés Émile Raoul et Auguste Andrei, tous deux cités dans l'excellent dossier de témoignage que m'a fourni en octobre 2011 le préfet Pierre Richard. Alors jeune commissaire de police à Ménerville, il y fit le 8 février mettre en geôle Andrei qui – ivre, armé, nanti d'une (fausse) carte de police et accompagné de

recrutement est patent, bien qu'il ait été ensuite abondamment nié – encore en 1982 devant une « commission parlementaire d'enquête sur les activités du SAC ». Et notamment par Lemarchand lui-même qui, entendu le 10 mars en tant « qu'ancien responsable à Alger de la lutte contre l'OAS », fut félicité par le président socialiste de cette commission pour avoir alors été « courageux et soucieux d'efficacité[519] »!

Morel fut intronisé près de Verger par Ponchardier, qui séjourna à Rocher Noir du 1er au 12 février et ne rentra à Paris qu'après s'être assuré du moral des membres du nouveau groupe et leur avoir obtenu les soutiens de Morin – qui allait continuer à les « couvrir » – et de la SM – qui allait continuer à les manipuler.

---

deux autres individus –, faisait scandale dans un café. Ex-FFL, mais repris de justice, il était fiché à la PP Paris en tant que responsable du SAC des Halles. Il fut libéré à la demande de Raoul, qui se présenta à Richard comme un OPP détaché de la PP Paris « chargé de la sécurité personnelle de Morin et de la supervision de l'équipe spéciale anti-OAS de Rocher Noir ». Il avait de sa mission une conception active car il demanda à Richard (en vain!) « des objectifs à plastiquer (habitants soupçonnés d'être partisans de l'OAS) ». En 2013 j'ai eu confirmation aux archives PP de l'existence de ce Raoul mais je n'ai pu voir que sa fiche de carrière. L'accès au dossier Lemarchand (Z8/33 dans les « papiers Papon ») et la lecture d'un long rapport confidentiel établi sur lui le 22 novembre 1966, m'a par contre abondamment documenté sur « ses liens étroits avec la pègre » et sur « sa vénalité ». (Lemarchand restera député UNR jusqu'en avril 1967, bien qu'ayant été radié de l'ordre des avocats le 15 mars 1966). Dans ce rapport, consécutif à la fameuse « affaire Benbarka » – dans laquelle Lemarchand fut également cité – il n'y a rien sur le temps qu'il passa à Alger en 1962, si ce n'est son intervention en faveur d'un certain R… Eugène, dit Toto, 4 fois condamné de 1949 à 1956, mais néanmoins dit en 1966 « membre du SDECE, attaché au cabinet du Premier Ministre », après avoir été à Alger « de décembre 1958 à mars 1962 attaché de cabinet à la Délégation Générale » et y « avoir, ainsi que sa femme –prostituée –, rendu de très grands services dans la lutte contre l'OAS ». Il est par ailleurs certain que, pour recruter ses barbouzes, Lemarchand oubliait son gaullisme et s'adressait aussi bien à des repris de justice qu'à d'anciens collaborateurs. Tel par exemple ce Roland-Adam, ex-LVF, trouvé par la police détenteur, comme beaucoup d'autres, d'un officiel « répertoire des Algérie française à rechercher » (AN 19920427, art 39). Il est également certain que la PP missionna pour Alger, sur demande du Ministère de l'Intérieur, des policiers membres du SAC (Ainsi le brigadier André de Souches et le sous-brigadier Émile Duez, tous deux mis en 1962 par la PP « à la disposition de Vitalis Cros »).

519. Pas un mot sur les méthodes utilisées! Le rapport de cette très partisane commission d'enquête a été publié en 1982 aux éditions Alain Moreau. Il contient – sur leurs activités à Alger en 1962 – les auditions (fort peu sincères) de Lemarchand, Bitterlin, Verger mais Frey, Morin et Ponchardier, pourtant alors toujours vivants, ne furent pas entendus.

Et c'est avec ce chrême gaulliste – et le renouvellement de la promesse de primes au cas de succès – que le 12 février ces barbouzes « de deuxième génération » s'installèrent dans le quartier de la Redoute, à l'hôtel Rajah, vidé de ses occupants. Avec les mêmes objectifs que leurs prédécesseurs : arrêter Salan, faire taire les émissions pirates et « fournir des renseignements » à la mission C – mais cette fois par le canal de la seule SM et *sans aucun contact avec elle*[520].

Il y a peu chances qu'on ait jamais une connaissance exhaustive de ce que fut à Alger en février/mars l'activité de ce Talion puisque la négation de son existence était la règle[521]et que – avec 60 ans de recul – on constate que ce groupement n'a versé aucune archive et qu'aucun de ceux qui le créèrent, le financèrent, le soutinrent, le commandèrent ou en firent partie n'a laissé sur lui des papiers privés ou des Mémoires similaires à celles de Bitterlin sur le MPC[522].

À défaut de pouvoir connaitre leur vie interne, on doit donc se contenter des bribes d'information relatives à leur activité externe. Les écrits de l'époque (presse et tracts OAS) sont peu fiables et les témoignages d'anciens OAS guère davantage : souvent exagérés, ils sont imprécis ou contradictoires voire inexacts. Pour la période considérée, et de façon inédite, j'ai donc utilisé ici les rapports de la PE[523] et les 19 notes CRC de

520. Chazottes était parti le 6 février et Hacq était en partance.

521. Réponse officielle faite par Roger Frey (JO du 10 février 1962, page 229) à une question écrite posée… en décembre 1961 : « Il n'existe aucun personnel chargé de la lutte anti-OAS en dehors des cadres normaux des forces du maintien de l'ordre ». *Le Monde* du 17 février reprit cet impudent mensonge – qui n'empêchera pas son auteur de devenir en 1974 Président du Conseil Constitutionnel.

522. Dans ses Mémoires (1999) Morin parle un peu du MPC mais il cesse son récit fin janvier et n'évoque pas du tout Le Talion, bien que notant : « Ponchardier ne renonce pas, et vient de temps à autre à Alger avec quelques éléments qui continuent à alimenter la mission C en renseignements (sic) ». Quant à Vitalis Cros, dans les siens (1971), il ne parle pas plus du Talion que du MPC !

523. Complétés par la consultation du « relevé des attentats OAS portés à la connaissance du SRPJ d'Alger » figurant dans les archives de la mission (AN 19980473/67et 69). Ce relevé chronologique commence par une liste non numérotée de 28 attentats commis du 12 avril au 31 juillet 1961. À partir de cette date, les attentats sont numérotés et, à partir du 11 novembre 1961, leur liste est complétée

février lorsque, très occasionnellement, elles contiennent d'allusives mentions aux « Bz » (*sic*). Tel est le cas de celles du CRC du 8 février où apparait le désarroi causé par le carnage du 29 janvier puisque c'est seulement 10 jours plus tard que le colonel Rivière y déclara brièvement : « Des armes laissées dans la villa des Bz. Il faut régler la question avec M Morin et Vielles-caze. » Ce qui confirme que, si en décembre/janvier, Hacq avait « bénéficié » de rares renseignements obtenus par les barbouzes du MPC[524], c'était la SM qui avait alors assuré leur tutorat.

Le Talion à l'œuvre : tantôt chasseur, tantôt gibier (10 tués)

Installé le 12, le Talion entra en action le soir même au bar *Le Tourbillon* ; 7 civils armés de PM y ordonnèrent aux quelque 20 consommateurs présents de se coucher à terre, les fouillèrent (en les délestant de leur argent) et se retirèrent en lançant une grenade et en emmenant le propriétaire et le gérant, européens. Ils seront relâchés trois jours plus tard non sans que le premier, Christian Galli, ait été malmené et ait « donné » un autre café comme « possible relais OAS[525] ».

à intervalles irréguliers par 11 additifs de mises à jour. L'ensemble va du numéro 1 le 31 juillet 1961 au numéro 1988 le 3 mai 1962, date à laquelle le SRPJ d'Alger renonça à enregistrer les attentats OAS – sur lesquels d'ailleurs il n'enquêtait plus. N'incluant pas les plastiquages sans victimes, ce relevé SRPJ est moins complet que les rapports PE (qui, au 3 mai, étaient plus de 2800) et il est exceptionnel que, par rapport à eux, il contienne des détails inédits. C'est seulement dans ce cas que je l'ai utilisé, en indiquant les références du rapport retenu. Ce relevé SRPJ indique 7 attentats en juillet 1961, 8 en août, 36 en septembre, 27 en octobre, 65 en novembre et 144 en décembre. En 1962, il indique 218 attentats en janvier, 332 en février, 486 en mars et 642 en avril.

524. Remis au CRC par la SM sous forme de BR anonymes, ces renseignements semblent avoir été très peu nombreux et je n'ai pas trouvé trace que l'un d'eux ait abouti à une quelconque « affaire » traitée par la mission.

525. Note PE numérotée 529. Ce bar était, depuis décembre 1961 et sur la base d'un renseignement SM, fiché à la mission C comme une « officine OAS ». Il ne fait guère de doute que c'est la SM qui l'avait indiqué au Talion pour être sa première cible et qui transmit ensuite à la mission la feuille anonyme « Renseignements donnés par Galli » qui figure dans un de ses nombreux « dossiers de travail ». Alerté de cette affaire, le président de la Commission de Sauvegarde saisit le 16 mars le procureur général qui le 4 avril acta la violation de la loi par « des sections de police dites anti-OAS » et suggéra de « les faire contrôler plus efficacement ». (AN-5AG1/1772). Texte en annexe, que m'a remis l'historien Victor Delaporte, que je remercie.

Le 13 au soir, toujours à Hussein-Dey, un certain Antoine Riéra, agent technique des lignes PTT, fut enlevé de son domicile par 4 civils armés, qui tirèrent une rafale de PM et le relâchèrent deux heures plus tard, après un interrogatoire et des menaces suffisamment intimidantes pour qu'il estime ensuite « ne pas pouvoir indiquer (aux policiers PE) les circonstances et les auteurs de son arrestation[526] ».

Le 14, vers 18 heures 20, la PE fut avisée qu'une fusillade avait eu lieu devant l'hôtel Rajah. Venu sur place, l'OPA Jean-Claude Bagur constata qu'il y avait effectivement eu une fusillade et qu'elle avait blessé, dans le voisinage, deux musulmans de 16 et 10 ans. Reçu par un homme – dont il ne releva pas le nom – qui lui dit être membre d'une « police spéciale », être « logé sur place avec ses hommes » et avoir mis en fuite des assaillants », il enregistra le fait que ces derniers avaient abandonné deux armes et que son interlocuteur entendait les conserver. Dans un temps où les constats PE étaient déjà d'une grande maigreur, celui-ci se distingue par un caractère si squelettique qu'on peut légitimement penser qu'il fut censuré avant d'être expédié. C'est d'ailleurs seulement par la lecture des notes du CRC du 16, qu'on apprend que « deux individus avaient (le 14) été abattus par les Bz », que « des documents avaient été récupérés sur eux » et « qu'un troisième agresseur s'était enfui »[527].

Le 16, en centre-ville, ce sont deux hommes armés (un Européen et un Asiatique) qui, se disant membres d'une « brigade anti-OAS », firent irruption dans le magasin d'un tailleur : « Ne bougez pas ! ». Pris de peur, le seul client présent, un Européen de 51 ans, voulut se sauver. Les « policiers » tirèrent, tuèrent le tailleur – Pierre Auzole, 55 ans – et s'enfuirent.

---

526. On cherchait à l'époque à déterminer qui, aux PTT, procédait aux coupures répétées des câbles téléphoniques reliant Alger à la métropole (le CRC du 14 février fait mention à ce sujet de « renseignements fournis par les Bz à la gendarmerie » – sans doute donc à Lacoste. Ils n'aboutirent à rien).

527. L'exploitation de ces documents, remis à la mission par la SM, la conduisit à croire qu'un des tués était un certain Pierre Juguin, chef OAS de Blida, mais, lors du CRC du 17, on apprit que, porteurs de fausses cartes de sous-officiers, « les deux cadavres n'étaient toujours pas identifiés ».

Le 16 au soir, « des Bz » allèrent à la pension où logeait un gendarme qui travaillait au Fichier de la mission : « Ils cherchaient un légionnaire et se présentèrent comme Sûreté Nationale/Sûreté Urbaine » (déclaration indignée du colonel Floquet au CRC du 17).

Le 19 à 4 heures, l'OAS attaqua à nouveau l'hôtel Rajah. Le fait est établi mais son déroulement est l'objet de narrations contradictoires[528] et on ne trouve pas trace en archives d'un quelconque rapport PE. S'y trouve par contre un bref rapport 678 d'une fusillade qui eut lieu ensuite, vers 11 heures 40, devant l'hôpital militaire Maillot et au cours de laquelle « une automobile volée, portant un numéro falsifié » et occupée par des barbouzes vint – « dans des circonstances indéterminées » – s'écraser contre un mur de la rue du Dauphiné : elle fut entièrement calcinée, *avec ses quatre occupants*[529]. Agrafée à ce rapport PE, une note anonyme du 24 février mentionne que « les corps des calcinés de l'hôpital Maillot avaient été présentés au public à titre d'exemple de ce qui arriverait aux autres anti-OAS ».

C'est encore le 19, à 11 heures 45, qu'à Birmandreis, après poursuite et coups de feu, la dizaine d'occupants, armés de PM, de deux autos enleva les 3 passagers d'un autre véhicule (2 civils européens et un militaire aviateur). Seul ce dernier fut alors identifié par la Gendarmerie de l'Air. Rapportant le même fait, le SRPJ nota (rapport 682) : « cet attentat suivi d'enlèvements ne semble pas être le fait d'un commando OAS[530] ». Sa suite ne m'est pas connue.

Le 20, à 3 heures (en plein couvre feu !) – toujours selon le

528. Dans un bref rapport, non suivi d'enquête, le SRPJ fait état d'un « tué inconnu », membre des services spéciaux, et parle d'une attaque au bazooka et aux armes automatiques. Si, comme le veut la légende des exploits OAS, il y avait eu ce jour-là emploi de 2 half-tracks, le rapport l'aurait dit. Fleury (*op. cit.*) place le 15 une autre attaque de l'hôtel, cette fois « avec 3 half-tracks » : je n'en ai pas trouvé la moindre trace.

529. La PE ayant sur les lieux « ramassé 26 douilles » de divers calibres, il n'était pas difficile de conclure à une embuscade. Ce que le SRPJ fit (rapport 690) en imputant la mort de ces 4 inconnus « membres des services spéciaux » à une douzaine d'OAS, dont Serge Ballester, membre du Delta 5 de Jésus Giner. Cette « scène d'horreur », en présence d'une foule qui s'en réjouit, fut évidemment stigmatisée par la presse qui présenta les victimes comme « 4 policiers ».

530. C'était son habituelle et prudente formule pour exprimer ses soupçons (ou sa conviction) d'une action des barbouzes.

SRPJ – une « troisième attaque contre l'hôtel Rajah » fut menée au bazooka et par armes automatiques par des assaillants en tenue militaire, arrivés à bord de « 2 véhicules » (sans précision). Elle tua « un membre des services spéciaux » mais on n'a non plus sur cette affaire aucun rapport PE.

Le 24, à 7 heures 30, à Belcourt, Robert Moschetti, propriétaire du bar *Horizon*, fut tué par balles par 4 européens arrivés en auto et le SRPJ précisa encore : « Cet assassinat ne semble pas être le fait d'un commando OAS, étant données les opinions affichées par M Moschetti ».

Le 27, à 18 heures 45, 3 européens et 2 musulmans, arrivés en automobile, mitraillèrent le *Bar de l'Hippocampe* à Fort de l'Eau, tuant sa patronne européenne et blessant sa fille. Et le SRPJ nota à nouveau (rapport 837) : « Cet attentat ne semble pas être le fait d'un commando OAS »[531].

Enfin c'est également ce jour-là que débuta la fameuse « affaire Petitjean[532] » sur laquelle je vais fournir des détails qui n'auraient pas leur place dans ce livre si ce crime n'était pas imputé par Jordi à la mission C[533] – alors que la culpabilité des barbouzes ne fait de doute pour aucun de tous ceux qui ont écrit sur le sujet[534].

531. Sur ce cas précis, on ne saura sans doute jamais la vérité mais c'est un fait que les hommes du Talion considéraient tous les cafés européens comme « des nids d'OAS ». Et c'était également la réputation que ces lieux avaient près de l'homme de la rue musulman – et, en conséquence, du FLN, qui les grenadait volontiers.

532. Abondamment décoré pour son comportement pendant la guerre, ancien FFL, colonel de réserve de 51 ans, Camille Petitjean était ingénieur aux usines Berliet et, selon Perez, effectivement un membre- peu actif- du Bureau Central de Renseignements de l'OAS d'Alger.

533. À la page 54 de son livre *Un silence d'État*, il se réfère à « l'indication claire de Lemarchand dans son ouvrage » que « l'enlèvement suivi de torture et d'assassinat » de l'ingénieur Petitjean est à mettre « au crédit des hommes de la mission C », « ce que semble confirmer les archives de la mission (CAC Fontainebleau 980473/33) ». Or, outre que Lemarchand, *chef des barbouzes du Talion*, n'est absolument pas fiable, je n'ai pu retrouver son propos. Quant au dossier 33, il contient bien 57 dossiers d'affaires traitées par la mission (2883 à 2950) mais aucun ne concerne Camille Petitjean (sans lien avec Marcel Petitjean, dossier 2899 portant sur une affaire traitée en avril 1961). J'ai, par mails des 27 mai puis 22 octobre 2016, sollicité Jordi de préciser ses sources : il ne m'a pas répondu.

534. Ils se copient souvent. Cf les opus cités d'Azzedine (1980 – le plus prolixe et

Il est d'ailleurs bien le seul à estimer que « l'enlèvement de Petitjean, relaté par la presse, nous est bien connu ». En réalité, cette affaire – qui, faute d'avoir eu un juge, attend toujours son historien – abrite encore plusieurs zones d'ombre. Elle s'est étalée sur près d'un mois et a été menée par le Talion avec de telles « maladresses » qu'elle a eu pour conséquence de hâter son rappel à Paris, avant le 19 mars.

Le Talion à l'œuvre : l'affaire Petitjean

Elle suscita, dans les milieux européens d'Alger, une grande émotion, de multiples démarches (motions, grèves[535]…), quelques articles de presse[536] et même l'ouverture d'une enquête judiciaire[537].

On en connait bien le début (le 27 février, un enlèvement à l'usine Berliet de Rouïba par « des civils armés se disant policiers ») et la fin (le 22 mars, un cadavre découvert dans un sac sur un terrain vague de Charon, village du département d'Orléansville) mais on en connaît toujours mal la genèse et le déroulement.

Rien que sur l'origine du renseignement sur la base du-

le moins crédible), Monneret (2001), Kauffer (1986, 2002), Fleury (2002 – le plus détaillé), Dard (2005) et surtout le journal *Le Crapouillot*, numéro 13 d'octobre 1970 – le plus documenté (photos).

535. Notamment celle des transporteurs

536. Un dossier de l'affaire – avec photos du cadavre – fut adressé le 24 mars aux journaux de métropole mais, noyé dans une actualité tempétueuse et sanglante (le cessez le feu, la semaine tragique…), il ne trouva aucun écho.

537. Saisi le 6 mars sur plainte de Madame Petitjean, un juge d'instruction entendit le 8 les 5 témoins de l'enlèvement, vainement perquisitionnés par les barbouzes. Parmi eux, Jacqueline Arnal, enseignante, que Morel croyait « complice de Petitjean » et qu'il aurait, le 28 février, conduit à la mission C « pour interrogatoire » –opération que les inspecteurs de permanence auraient refusé d'exécuter, en reconduisant la jeune femme à son domicile et en lui précisant qu'ils n'avaient « rien de commun avec les ravisseurs » (Fleury – p 585). Il n'y a dans les notes du CRC du 28 aucune trace de cette affaire. Devant le juge, les témoins reconnurent, sur une affiche murale de l'OAS stigmatisant les barbouzes, la photo d'un des auteurs, présenté comme un nommé Veillard. Faisant valoir que ce Veillard avait été tué le 29 janvier et masquant le fait que « l'homme de la photo » était bien vivant, Lemarchand sut exploiter auprès du juge l'erreur d'identification et l'enquête n'alla jamais plus loin. Je ne crois pas qu'elle ait jamais été reprise.

quel les barbouzes enlevèrent Petitjean, au moins trois versions circulent : l'interrogatoire d'un OAS enlevé par le groupe Hongrois (Monneret – p 66), une confidence sur l'oreiller faite à Morel par Michèle Chibouni, une employée de Berliet mariée à un musulman (Fleury – p 583) ou le fruit d'un espionnage de l'usine mené par la même mais magistralement manipulée par le FLN (commandant Azzedine – p 273-279[538].).

Le modus operandi des tortures subies est également décrit de façons divergentes : ingestion d'un « élixir de vérité » ou acide versé au goutte à goutte sur le crâne. Mêmes incertitudes en ce qui concerne la date de l'abandon de l'hôtel Rajah avec transfert de Petitjean à la préfecture d'Orléansville (sans doute le 11 mars), la date de son exécution (sans doute le 15 mars, par un vietnamien nommé Vien) et l'état de son corps (7 balles dans la tête ou « coupé en morceaux »[539] ?).

Il est par contre certain que, tout au long de cette affaire – qui motiva le 23 mars la fermeture définitive de l'usine Berliet – de multiples complicités officielles visèrent à son étouffement

Citons :

1/ *des faits connus* tels : en mars, une lettre de Morin au président de la Commission de sauvegarde (texte en annexe) – le 11 mars, l'ordre donné aux barbouzes par Viellecazes se replier sur la préfecture d'Orléansville pour y bénéficier de la protection du préfet Ourabah – le 16 mars, un communiqué de presse démentant « les rumeurs selon lesquelles des équipes spéciales anti-OAS agiraient (à Alger) dans la clandestinité et l'illégalité » et affirmant avec cynisme : « Les actions qu'on leur attribue ne sont que des règlements de comptes » – le 16 mars, une lettre de Morin proclamant son attachement à la légalité (texte en annexe) – le 24 mars, suite à la découverte du cadavre, un commentaire de Philippe Mestre, futur mi-

538. Evoqué en « conseil de zone FLN », le renseignement aurait été communiqué aux barbouzes mais « sans que son origine soit révélée ».
539. Certaines versions évoquent un cadavre décapité et, en tout ou en partie, jeté « par défi » dans une rue d'Alger. La PE n'en parle pas et c'est improbable.

nistre et alors porte-parole de Morin : « il est possible que M Petitjean ait été victime d'un règlement de comptes au sein de l'OAS ».

2/ *des faits inédits* révélés par le témoignage du préfet Richard qui m'a raconté longuement comment le 21 mars, en mission avec son chef à Rocher Noir auprès d'un Morin sur le départ, il découvrit sur le parking privé de ce dernier, l'automobile volée le 27 février à Petitjean et recherchée par une diffusion faite sur une commission rogatoire du 14 mars. Affublée de fausses plaques, elle y avait été dissimulée par un certain « Denizon »[540] avec lequel Morin, furieux d'avoir affaire « à un tel con », le mit en demeure « de régler l'affaire ». Ce qui fut fait dans un climat orageux et aboutira 2 jours plus tard à la découverte par la gendarmerie de Félix Faure de la voiture en question, abandonnée mais incendiée.

Ces manœuvres d'étouffement contribuèrent peut-être à ce que l'OAS ait alors échoué dans ses tentatives d'éveiller dans l'opinion, autour de l'affaire Petitjean, un écho comparable à celui qu'avait eu, en 1957, lors de la première bataille d'Alger, la bien connue affaire Maurice Audin – jeune universitaire qui, arrêté par des parachutistes, ne reparut jamais.[541]

540. Il s'agissait évidemment de Denizeau ; qui – venu d'Oran à Orléansville pour succéder à Morel, mis à l'abri en métropole – avait reçu à Rocher Noir un bureau voisin de celui de Morin et avait été chargé de liquider toutes les traces d'activité des barbouzes de « deuxième génération ». Richard, qui dut négocier avec lui, en a laissé un portrait au vitriol.

541. Je ne partage pas le point de vue d'Olivier Dard selon qui (*op. cit.*, p.363) les deux affaires sont « bien différentes » – et mériteraient donc *la différence de traitement que l'Histoire leur a réservée* : pour Petitjean, un silence médiatique organisé et un oubli historique persistant ; pour Audin, une béatification mémorielle (en Algérie et en France) et en 2017 une repentance présidentielle. Car, mutatis mutandis, ce furent bien – selon moi – *deux crimes d'État* perpétrés contre des militants de partis interdits (le PCA et l'OAS) qui, certes, n'avaient personnellement pas eu d'activités terroristes mais étaient bel et bien complices de ceux qui en avaient. Et il ne me semble pas que les responsables politiques qui en 1962 créèrent les barbouzes aient montré des scrupules moraux supérieurs à ceux qui en 1957 « couvrirent » les parachutistes. Quant à savoir si, dans ces deux affaires, le jugement de l'Histoire est équitable, j'en laisse juge le lecteur.

Le terrorisme OAS : son évolution.

Elle fut importante car /

– après la mort le 7 de l'ex-capitaine Le Pivain, les affrontements armés de l'OAS avec les GM se durcirent considérablement ;

– après « les ratonnades du 24 », les attentats ressortirent de moins en moins d'une lutte OAS/FLN et de plus en plus d'une confrontation interethnique.

Du 1er au 6 février : 41 tués[542]

Ouvert *le jeudi 1er* (9 rapports PE, *1 tué*) par la spectaculaire destruction à l'explosif de l'antenne radio située sur la terrasse de la Préfecture, le mois se poursuivit *le 2 (*16 rapports, *11 tués*), par l'assassinat d'un avocat musulman dans son cabinet et par une rafale de PM qui manqua de peu le directeur des transports urbains.

Le 3 (22 rapports, *9 tués*), un lieutenant SAS fut abattu (on ne sait par qui) et, surpris en flagrant délit par des GM, un commando OAS qui assaillait un musulman enclencha une fusillade et un de ses membres fut arrêté[543].

Même mésaventure *le dimanche 4* (12 rapports, *4 tués*) pour 2 tandems d'européens armés interceptés, l'un en suite d'un « brillant barrage Chicago » consécutif à un attentat au PA et l'autre après un enlèvement de musulman, suivi d'une fusillade.

Le 5 (14 rapports, *5 tués*) furent abattus par l'OAS, lors de 4 attentats ciblés :

– sur son lit d'hôpital, Daoud Ahmed, blessé le 23 janvier lors d'un attentat qui avait tué son frère ;

542. En raison de l'impossibilité d'attribuer à chaque terrorisme sa part exacte de victimes, ce chiffre est celui de *l'ensemble des tués* enregistrés par la PE durant cette période. Il en sera ainsi pour les chiffres de tués durant les 4 autres périodes que j'ai retenues pour découper le mois.

543. C'était un musulman parachutiste déserteur, Benter Abderrahmane. Il appartenait au Delta 10.

– dans son cabinet à Maison-Carrée, le docteur Maxime Fleck[544] ;

– dans son auto, Armand Couffin, « progressiste » ;

– à son domicile, le commandant retraité Jean Bianconi[545].

Le 6 (22 rapports, *11 tués* – en majorité par attentats individuels du FLN[546]), l'OAS cibla le frère d'un chef de la wilaya de France de l'ALN et Jean Oudinot, directeur de la Radio (il fut blessé et son chauffeur tué).

Le 7 février : une « déclaration de guerre » aux gendarmes mobiles.

Le *mercredi 7* (20 rapports, *7 tués*[547]), des GM placés en barrage chemin Fontaine Bleue arrêtèrent le conducteur d'une auto et tuèrent son passager, « qui s'enfuyait ». Tous deux avaient des faux papiers : le premier était un ancien légionnaire et l'autre le capitaine déserteur Philippe Le Pivain, chef du secteur OAS de Maison-Carrée. Il avait une « forte personnalité », était très populaire et sa mort fut « un coup très douloureux porté à l'organisation ».[548]

544. Conseiller général UNR. Suivi par 150 médecins, son enterrement amena une grève du corps médical.

545Ancien membre du cabinet de Robert Lacoste et soupçonné d'avoir voulu infiltrer l'OAS, il fut tué à son domicile après un « interrogatoire », qui laissa des traces.

546. Parmi eux 4 européens dont un lycéen de 19 ans, un militaire en permission et un interprète maritime danois. Et, parmi les blessés, un autre lycéen, un homme de 81 ans et plusieurs commerçants juifs de la Basse Casbah, quartier où, de temps immémorial, ils étaient nombreux. En février il ne se passa guère de jour sans que l'un d'eux y soit tué, blessé ou y ait son magasin pillé ou incendié. Et ce malgré une présence militaire considérable, due à deux raisons : l'une était que ce vaste quartier mixte était aussi celui des maisons closes, très fréquentées par la troupe, et l'autre était que, proche du fief FLN qu'était la populeuse Haute-Casbah, ce quartier avait, en raison de la configuration géographique d'Alger, une position stratégique. Dominant le Port et abritant de très nombreux édifices publics (cathédrale, mosquée, casernes, lycée…), il était en effet le couloir de passage obligé pour les transports publics entre le centre-ville et Bab el Oued.

547. Parmi ceux-ci, 2 européens tués par le FLN devant le lycée Bugeaud. Ce qui déclencha une grève générale des lycées puis des facultés, malgré « l'arrestation préventive de 32 lycéens ».

548. Ferrandi dixit (*op. cit.*). En dépit de l'assassinat de Leroy, il le considérait comme « un des plus purs visages d'officier qu'il lui ait été donné d'approcher ».

Les circonstances de cette mort sont, encore aujourd'hui, controversées. Fut-ce vraiment une interpellation de routine et un tir sur un fuyard inconnu[549] ou bien les gendarmes, informés par une dénonciation, avaient-ils monté une embuscade et tirèrent-ils, « froidement, dans le dos », sur un ennemi connu[550] ?

Je ne m'attarderais pas sur cette question si le choix fait par l'OAS de l'option du « guet-apens » n'avait engendré vis-à-vis des GM, au sein des Delta, un fort désir de vengeance et, chez Salan, une réaction personnelle qui pesa lourd dans la suite des évènements.

Le désir de vengeance se manifesta, dès le 8 au soir, lors d'une vindicative émission pirate portant « 13 condamnations à mort par le Tribunal militaire de l'OAS » et par des tirs sur un barrage (1 GM blessé). Le 9, un tract promit « aux ignobles GM » de « leur faire payer l'assassinat de Le Pivain » et, le 14 un autre déclara : « *Les GM, assassins et tortionnaires,… ne sont plus des soldats français*… Ordre est donné de tirer à vue en tous lieux et à toute heure sur ces individus… Population, soldats français, écartez-vous de ces criminels qui sont seuls visés par notre action ! » Entre temps, le 12, un lieutenant de GM avait été enlevé « par représailles »[551] et l'enterrement du capitaine

549. En ce sens la note PE 445 rendant compte d'un « individu abattu par une patrouille de gendarmes ». Datée du 7 et reproduisant les informations immédiatement données par la salle de trafic-radio, elle présente la victime sous le nom de Francis Devielle et précise que, « aux dires des gendarmes, il fut abattu après sommation ». Ce libellé tend à indiquer que, si la PE ne crut pas forcément à un tir « après sommation », les GM intervenants ne connaissaient pas l'identité réelle de l'homme qu'ils venaient de tuer.

550. C'est la thèse que retint immédiatement l'OAS, sur la base du témoignage des occupants d'une seconde voiture OAS qui suivait la première et qui fit demi-tour (Fleury, *op. cit.*, page 557). Et c'est la thèse que retient le capitaine Pierre Montagnon, qui était alors chef du secteur OAS d'Hussein-Dey et qui écrit dans son *Histoire de la gendarmerie* (Pygmalion, 2014) : « Le numéro d'immatriculation de sa voiture (leur) avait été donné par un (OAS) ancien capitaine des UT de Maison-Carrée, qui voulait voir éliminer un patron qu'il jugeait trop exigeant. Il échappera à un attentat et réussira à disparaître » Personne ne retient plus la thèse d'une dénonciation due à des militants du Front Nationaliste désireux de venger l'exécution les 19/20 janvier de deux des leurs et notamment celle de Michel Leroy par Le Pivain lui-même.

551. Cet épisode reste mal connu. Jaulin (*op. cit.*) précise qu'il s'agissait du lieutenant Blasco, constate qu'il ne fut pas exécuté et que l'OAS s'en prévalut pour ensuite affirmer par tract qu'elle « s'opposait à tout attentat aveugle » (sic !) De fait, au CRC du 15, le capitaine Lacoste signala « la disparition du lieutenant GM Blasco, de

Le Pivain avait rassemblé environ 10 000 personnes dans un cortège qui, conduit par son père en grand uniforme d'amiral et par des porteurs de gerbes « OAS », traversa tout Alger. Manifestation qui dut bien être « tolérée » par le préfet de police[552] mais qui fut ensuite abondamment dénoncée dans la presse comme un scandaleux signe de faiblesse.

Quant à Salan, « qui aimait particulièrement Le Pivain », Ferrandi nous apprend que « ses réactions furent d'une exceptionnelle violence » : le 8, il rédigea une note laissant le feu vert à « toutes les opérations de représailles contre les GM » et le 11, ayant réuni les chefs des 5 secteurs, il leur « renouvela son autorisation concernant d'éventuelles opérations contre la GM. »[553]

Connue des militaires de l'Arme – déjà indignés par l'exécution le 6 à Oran du capitaine de gendarmerie André Boulle – cette « déclaration de guerre » durcira évidemment leur comportement vis-à-vis de tous les européens, tant lors de leur service quotidien[554] que lors de leurs opérations de rétablissement de l'ordre, notamment durant ce qui sera « la décade sanglante » (cf. chapitre 14).

---

l'escadron d'Orléansville, « enlevé hier (donc le 14) à 14 heures à Saoula, alors qu'il allait à Douéra dans sa famille ». Par la suite, au CRC, on n'en parla plus. Selon Montagnon (op. cit., tome 2, page 133), Blasco aurait rejoint l'OAS puis se ravisa et se rendit « sous couvert d'arrestation ». Debrosse aurait ensuite « étouffé l'affaire pour ne pas mettre en cause la pureté de sa troupe ».

552. À la sortie du cimetière, dans un climat houleux, 4 à 5 000 personnes furent « filtrées » par les GM avec une participation – requise par Cros – du « groupe PP » de la mission C, sans résultats.

553. Il réitérera cette autorisation de tirs sur les GM dans les instructions qu'il donnera le 23 février à toute l'OAS en prévision du cessez le feu (cf., au chapitre 11, l'analyse du « plan Salan »).

554. Menées avec un zèle brutal, leurs « perquisitions » d'appartements – plusieurs milliers – deviendront de plus en plus souvent, au fur et à mesure que la situation s'aggravera, de véritables opérations punitives de mises à sac, quelquefois accompagnées de vols Les témoignages abondent et les faits sont admis par les historiens de la gendarmerie. Cf., entre autres, Montagnon qui (*op. cit.*) parle de « saccages » et Jaulin qui (*op. cit.*), décrivant « les très mauvaises relations » existant entre la population européenne et les GM, constate qu'ils « réagirent parfois avec excès » et en donne des exemples.

Du 8 au 23 février : 138 tués.

Le *jeudi 8* (13 rapports – *5 tués)* – en réponse à une série de 4 mitraillages d'autocars et de voitures de police effectués la veille au soir par le FLN à Maison-Carrée (4 blessés, dont un capitaine et un policer) – un commando d'OAS en uniformes et portant brassards « contrôla », au même lieu, les passagers musulmans d'un autocar et en enleva un, qu'il abattit. Le soir, en centre-ville, un autre commando tira contre une jeep et il s'ensuivit une poursuite-fusillade (3 blessés, dont 2 GM). Le GP Jean Wilhem fut par ailleurs blessé.

*Le 9 (*23 rapports, *6 tués*), des coups de feu visèrent des GM et un OAS venant d'abattre un musulman tua le gardien de la paix Jean Larcade, qui voulait le poursuivre, et lui vola son arme. Un commando de faux policiers fit main basse sur 18 postes émetteurs, un autre blessa un GM en forçant un barrage et on retrouva 2 cadavres : celui d'un européen inconnu étiqueté « partisan du partage de l'Algérie – prêt à considérer le FLN comme sa nouvelle patrie » et, chez elle, celui d'une musulmane mariée à un européen.

Le samedi 10 (21 rapports – *5 tués),* l'OAS cibla un certain Jean Borghèse, ex PCA, et l'OPA Ferdinand Ferri, de la Sûreté Urbaine, cependant que le FLN tua un lieutenant GMS circulant avec sa fille de 7 ans, blessée.

Le 11 (12 rapports – *8 tués*), le FLN abattit 2 passants européens et grenada 4 cafés. Et dans la nuit du 11 au 12, à la SAS de Maison-Carrée 3 moghaznis disparurent avec l'armement, après avoir égorgé leurs 5 collègues et un moniteur européen et en laissant en défi des inscriptions murales tracées avec le sang de leurs victimes[555].

Le 12 (17 rapports – *7 tués*), l'OAS réagit en mitraillant des passants (1 tué, 4 blessés), en blessant un musulman facteur des PTT[556] et tua de façon ciblée, l'européen chef du service

555. Les SAS étaient en cours de suppression et leurs moghaznis en cours de désarmement. Un décret du 17 février leur ménagea une brève agonie sous l'appellation de Centres d'aide administrative.

556. Le 7, un facteur européen avait déjà été blessé d'une balle dans la nuque par

des entrées de l'Hôpital Mustapha[557]. De son côté, le FLN tua en basse-Casbah un musulman et deux européens[558] et le soir à Belcourt déclencha une agitation européenne en agressant rue de Lyon[559] 2 européens (1 tué, 1 blessé), en réplique à un mitraillage OAS y ayant eu lieu le matin (1 tué, 3 blessés musulmans).

Le mardi 13 (22 rapports – *8 tués*) – alors que depuis le 9, la presse faisait ses unes sur ce qui se passait à Paris[560]– un commando venu en ambulance et escorté de faux GP fit évader de l'hôpital Mustapha « un blessé inconnu »[561]et un autre mitrailla les Halles centrales (ce qui déclencha une effervescence musulmane qui empêcha le décompte exact des victimes et entraina une grève du ravitaillement de la ville). De son côté, tout au long du jour, et dans divers quartiers, le FLN agressa au PA des passants européens (4 tués, 5 blessés, dont l'OPA Léon Dubois) mais ce sont ses attentats aveugles perpétrés rue de Lyon qui suscitèrent l'agitation du Belcourt européen : une première fois à 16 heures (5 européens blessés - une manifestation de 1000 personnes que GM et CRS dispersèrent à la grenade) et une seconde fois à 18 heures (jet de grenade dont l'auteur poursuivi fut lynché, puis abattu par une patrouille militaire).

---

un musulman. Malgré les mesures d'organisation de leurs tournées, les facteurs et les télégraphistes devaient bien desservir les quartiers mixtes et chacun les y voyait souvent comme des espions du camp adverse.

557. Sans doute réticent à être complice de nouvelles évasions.

558. L'un d'eux, Louis Ferrein, était effectivement membre de l'OAS

559. Très longue, la rue de Lyon était un important axe de circulation entre Alger-centre et les quartiers est du Grand Alger. Elle séparait aussi le quartier mixte de Belcourt du quartier musulman qui le surplombait. FLN et OAS y avaient chacun leur secteur d'influence et cherchaient à l'étendre.

560. L'attentat hyper-médiatisé qui avait, le 7, blessé la jeune Delphine Renard y était dénoncé par Frey comme l'œuvre d'un « simple ramassis d'assassins » et le 8, la tragédie de Charonne (8 manifestants communistes tués par le service d'ordre) – fantasmée par la CGT comme due à « des policiers portant un insigne pied-noir et scandant Algérie française ! » – y était motif à un appel à la mobilisation générale « contre le fascisme ». Tout cela était en complet décalage avec ce qui était vécu à Alger, où les attentats étaient quotidiennement énumérés en style télégraphique sous forme d'une longue liste dans les pages intérieures des journaux, où la censure interdisait que les avis d'obsèques précisent la cause des décès et où la préfecture de police exigeait que les victimes soient enterrées quasi-clandestinement.

561. C'était en réalité Antoine Guglielmi, ce Delta qui avait été arrêté le 4. Il poursuivra son activité et sera tué en juin.

Le 14 (22 rapports –*11 tués*, dont 7 européens[562]) l'OAS exécuta 3 importants vols à main armée (d'armes et de postes émetteurs) et tua un européen déjà plastiqué, de même qu'à son travail un musulman, préparateur en pharmacie et on découvrit le cadavre d'un européen entravé et tué par balles. D'autres attentats OAS ou FLN eurent lieu dans des rues de plus en plus nerveuses, coté musulman et coté européen. Ainsi, rue de Lyon après le mitraillage d'une terrasse de café (1 tué, 1 blessé européens) des voitures furent incendiées et un musulman lynché à mort. Une contre-agitation musulmane atteignit une grande intensité et fut difficilement dispersée par les militaires (1 tué et 4 blessés musulmans).

Le 15 (23 rapports – *10 tués*), le centre-ville européen étant hyper quadrillé par la troupe[563], le FLN tua surtout dans la Basse-Casbah (3 tués et 1 blessé européens) et l'OAS tua surtout dans les quartiers excentrés. Ils furent à égalité pour les jets de grenades et les mitraillages dont l'un, d'origine inconnue et perpétré de nuit à Maison-Carrée, tua le brigadier de police Jean Delcominette. A El Biar, un facteur européen fut blessé par un musulman

Le vendredi 16 (16 rapports – « seulement » *3 tués*), jour où on désarma officiellement tous les douaniers – globalement jugés peu fiables – le dispositif de quadrillage porta ses fruits bien que l'OAS ait continué à mitrailler.et que, blessant l'OPA Jean

562. Ce total ne comprend ni les 2 militaires détachés à la mission et blessés (cf. infra) ni les victimes de l'attaque de la villa Radjah (cf. supra).

563. Ce quadrillage « rassurant » visait à accompagner les efforts du préfet d'Alger pour faire cesser les grèves spontanées qui suivaient maints attentats et dont le cumul conduisait à une « activité économique menacée d'asphyxie » (Transports, EGA, SNCFA, Hôpitaux, Lycées, PTT, Halles, Voirie, etc..). Le 16, le préfet de police condamna cet « abus de grèves » – alors que l'ex-colonel Vaudrey l'avait préconisé, afin de « prouver l'impuissance du pouvoir à assurer à Alger la vie courante » (texte de sa directive du 1er février dans « OAS parle » – *op. cit*.). Une des conséquences de ces grèves désordonnées fut que, pour pallier leurs conséquences, l'Armée se mit à assurer de plus en plus de services publics et à occuper de plus en plus de lieux « stratégiques » (Port, Aéroport…). Paradoxalement c'est donc l'OAS elle-même qui, par sa politique de chaos, créa en février/mars l'engrenage qui contraignit les pouvoirs publics à faire des spécialistes militaires les principaux agents du maintien d'une vie quotidienne acceptable. Et donc à priver la communauté européenne- économiquement et techniquement très dominante- du pouvoir de paralyser l'Algérie, pouvoir qu'elle aurait eu si l'Armée n'était pas intervenue dans ce domaine.

Chazal, le FLN ait accentué sa pression sur la basse-Casbah

Le 17 (28 rapports – *13 tués*, dont 7 européens), une patrouille militaire tira sur des individus attroupés durant le couvre-feu (2 tués, 1 blessé musulmans) et 3 automobilistes OAS cherchant à enlever un musulman furent surpris par des GM qui tirèrent (38 impacts) : 1 tué, 1 blessé appréhendé et 1 en fuite[564]. Dans la rue de Lyon- toujours ciblée par le FLN (2 juifs blessés, un début d'incendie, des grenades) - des CRS échangèrent des tirs avec des musulmans et, ailleurs en ville, on découvrit deux cadavres (un européen, un asiatique), bâillonnés, mains liées et tués par balles.

Le dimanche 18 (13 rapports – *7 tués*), 2 passants européens furent tués dans la Basse-Casbah et 2 autres rue de Lyon cependant qu'à Air de France un musulman messaliste (armé) fut blessé, poursuivi et égorgé par des coreligionnaires.

Le 19 (23 rapports – *8 tués,* dont 5 européens[565]), fut le jour où, pour la première fois, l'OAS tira au mortier sur une cité musulmane (5 obus, 5 blessés). Elle exécuta pour l'exemple un européen « déserteur »[566], blessa un facteur musulman et on lui imputa le cadavre bâillonné et étranglé d'un musulman. Le FLN continua aussi ses attentats, au hasard, notamment à Belcourt et en Basse-Casbah (3 européens tués, et 7 blessés, dont 5 européens).

Le mardi 20 (26 rapports – *14 tués*) le FLN tua 7 européens (dont le GP François Franco) et l'OAS tua 7 musulmans (dont le GP Abdelkader Daghfali) et, parmi les 11 blessés (dont 9 par l'OAS), il y eut à nouveau un facteur et 2 GP musulmans.

Le 21 (29 rapports – *8 tués*), sur la voie publique, trois attentats OAS ciblés visèrent 2 gardiens de la paix (l'un européen affecté à Rocher Noir – tué – et l'autre musulman – blessé), et, à son domicile, (devant sa femme et ses deux jeunes enfants), un

564. On retrouva sur le mort, René Lo Iacono, l'arme volée au GP Larcade.

565. Parmi eux, un CRS affecté à la mission mais les 4 barbouzes brûlées vives près de l'Hôpital Maillot ne figurent pas dans ce bilan.

566. Cet entrepreneur avait fait partir pour la métropole son épouse et ses 5 enfants ! Il s'agissait d'évidence pour l'OAS de faire un exemple à l'intention de tous ceux qui, de plus en plus nombreux, cherchaient à enfreindre son ordre de devoir « rester combattre en Algérie ».

européen employé SNCF, « communiste ». Devant leur cantonnement de Fort de l'Eau, 2 GM furent blessés par balles. Deux autres, en civil, le furent en Basse-Casbah par le FLN qui, par ailleurs, tua 2 européens, en blessa 7, abattit un maire musulman (achevé à bout portant) et, en volant sur le Port tout un équipement chirurgical destiné à l'Hôpital militaire Maillot, commença à concrétiser son ambition de pouvoir soigner les victimes musulmanes auxquelles il interdisait d'aller à Mustapha

Le jeudi 22 (40 rapports – *21 tués*) fut pour la presse la « journée des facteurs » – puisque 4 d'entre eux (1 européen et 3 musulmans) furent abattus par l'OAS en centre-ville – et elle en dénonça le caractère odieux. Mais, au-delà de cette action polarisée – qui amorça dans les PTT un mouvement de grèves tournantes qui dura plus d'un mois – ce jeudi fut « un jour de violences sans précédent ». En effet, en plein jour, dans le quartier hyper-sécurisé d'Hydra, l'OAS mitrailla et grenada le domicile du colonel Robert Laurent[567], abattit, devant son commissariat PE, l'OPA Roger Peclet[568] et, au Lycée Ben-Aknoun, tua un professeur musulman[569]. Ses autres attentats firent 7 tués et 3 blessés, tous musulmans. De leur côté, ceux du FLN firent 7 tués (6 européens et un « traître » musulman) et 9 blessés (8 européens et un autre « traître » musulman[570]). Entretenue par la recherche de 6 condamnés FLN qui s'étaient évadés de la prison Barberousse (et dont l'un fut tué par un GM), la nervosité des militaires entraina plusieurs tirs mal contrôlés (6 blessés, dont un gardien de la paix musulman) cependant qu'un GM fut blessé lors du harcèlement OAS de son cantonnement à Maison- Carrée – harcèlement qui suscita une riposte, qui fit 1 tué et 2 blessés dans une camionnette d'Air-Algérie passant par là. Il s'ensuivit une grève des compagnies aériennes, ce qui ajouta au désarroi créé

567. Sans doute confondu avec son homonyme le colonel SM Roger Laurent, tuteur des barbouzes.
568. « Il était à l'origine de l'arrestation le 3 janvier à Birmandreis de deux équipes Delta ». (Rapport SRPJ 737).
569. Ce qui amena les lycéens musulmans faire grève, en parallèle à la grève des étudiants. OAS.
570. Plusieurs de ces attentats eurent lieu en Basse-Casbah où, aux cris d'« Algérie musulmane », des magasins juifs furent pillés.

par l'annonce, faite le matin même, de « la mise en place, d'une nouvelle réglementation des voyages entre la métropole et Algérie » et, à compter du jour même, de « la suspension, pendant 10 jours, de la délivrance de toute autorisation (sauf urgence et pour un seul voyage) ». Je ne sais pas précisément pourquoi cette mesure fut édictée[571] ni comment elle fut mise en œuvre mais il est sûr qu'elle créa alors chez les européens non-OAS, qui eurent le sentiment d'être pris au piège, une grande indignation.

Le 23 (23 rapports –*5 tués*) un commando OAS s'empara de l'armement d'un poste DST, pourtant gardé, et il y eut 14 attentats (8 OAS et 6 FLN), dont trois furent suivis de fusillades avec des patrouilles (2 blessés par balles perdues) et générèrent des « effervescences ». Et, le soir, dans un café européen de Bab el Oued, l'arrestation mouvementée d'un musulman armé acheva de faire monter parmi les habitants de ce quartier une exaspération dont la scène horrible survenue le 19 devant l'Hôpital Maillot voisin avait montré l'intensité.

Le 24 février (34 tués) : une journée charnière[572]

Avec un total de *34 tués* (12 européens et 22 musulmans) et 15 blessés (5 européens et 7 musulmans), ce samedi fut

571. On peut penser qu'elle entrait dans le cadre des mesures générales de préparation de la situation nouvelle qu'allait inaugurer le cessez le feu. Mais j'ai tendance à croire qu'elle visait aussi à organiser un renforcement des contrôles frontières opérés en Algérie. Due à des OAS venus d'Alger, l'aggravation de la situation sécuritaire en métropole témoignait en effet de leur insuffisante efficacité. Déjà le 15 novembre 1961, en créant la mission C, de Gaulle avait constaté avec amertume : « La police dite de l'Air et des frontières en Algérie est acquise à l'OAS » (LNC page 428). Les exécutions d'inspecteurs PAF commises depuis cette date n'avaient évidemment rien arrangé. En fait, les « autorisations de voyages » compliqueront beaucoup la vie des candidats au départ pour la métropole alors que je n'ai pas connaissance que*, jusqu'en juin 1962,* un seul OAS ait jamais été arrêté à son passage dans un port ou un aéroport d'Algérie.

572. Depuis longtemps (et partout en Algérie) beaucoup des attentats qu'OAS et FLN prétendaient « cibler » l'un contre l'autre avaient un caractère aveuglément intercommunautaire. À Alger, ce 24 février mit en lumière cette réalité et il accéléra son développement. Ce fut donc un *jour charnière* dans une évolution et je préfère ce terme à celui de *tournant* qui, utilisé par divers historiens, donne à croire que il y eut alors, dans la nature du terrorisme OAS, un changement brutal (cf. Monneret, *op. cit.*, page 23 : « Le tournant du 26 février »).

une des plus sombres journées jusqu'alors alors vécues à Alger.

Décrite par la presse comme celle des « ratonnades de Bab el Oued », elle fut dénoncée comme symbolique du « racisme des européens d'Algérie ». Certes on imagine mal que, sans l'existence d'un arrière-plan de détestation intercommunautaire[573]– avivée par l'assassinat à 12 heures, par le FLN, du populaire chauffeur de taxi Angelo Victori – on ait pu, dans ce quartier majoritairement européen, entre 12 et 16 heures 30 – heure à laquelle fut édicté un couvre-feu – tuer 17 musulmans et en blesser 6 autres – ainsi qu'il ressort du rapport 777 du commissaire Maurice Petitet, chargé du 5e arrondissement PE[574]. Mais il ressort aussi de ce rapport que toutes les victimes recensées étaient des hommes, tués ou blessés en des lieux séparés et par balles – et non pas des gens de tous âge et sexe, tués en groupes et par objets divers, comme il advient ordinairement au cas de lynchages ou de mouvements de foule.

Ce furent donc les « groupes d'action » OAS du secteur qui enchaînèrent 14 attentats aveugles et jouèrent tout l'après midi au chat et à la souris avec les patrouilles militaires. Alarmé par la multiplication des attentats FLN et enfiévré par l'abondante propagande de l'APP/OAS, l'homme de la rue européen était certes favorable à ceux qui – croyait-il – le « défendaient » mais il ne fut pas l'acteur de cette série d'assassinats.[575]

Cette journée fut donc une nouvelle illustration de ce qu'était, dans ce secteur Orléans-Marine, l'importance de l'im-

573. Née de l'accumulation des peurs créées chez les européens par 7 ans d'attentats FLN souvent dirigés contre eux – et depuis peu multipliés à Alger – cette haine latente s'était déjà et à plusieurs reprises épisodiquement cristallisée en mouvements de foules avec lynchages. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, elle avait son pendant chez les musulmans qui, également apeurés – hier par la répression militaire, aujourd'hui par l'OAS – rêvaient vengeance.

574. Le 2 mars Petitet fit de cette journée un récapitulatif 1075 de 3 pages duquel il ressort que les victimes, toutes de condition modeste, furent tuées au hasard des occasions. Parmi eux, les 5 occupants d'un taxi.de passage. Le service d'ordre, lent et peu efficace, fut les jours suivants, mis en cause mais Morin justifia les carences de Vitalis Cros en incriminant, une nouvelle fois, « l'insuffisance des effectifs militaires » placés par Ailleret à sa disposition. Deux des participants OAS à cette journée seront bien arrêtés, mais seulement le 25 et par hasard.

575. Ce qui frappa le correspondant du *Monde*, ce fut « le climat d'indifférence générale » dans lequel eurent lieu ces attentats.

plantation OAS[576] et de l'influence extrémiste qu'exerçait sur elle le docteur Jean Claude Perez, chef de l'ORO du Grand Alger.

Et elle confirma à l'état-major OAS qu'à partir de son fief de Bab el Oued, Perez était en train de mettre en cause la ligne politique de l'organisation sur ce que devait être son attitude vis-à-vis des musulmans[577].

Au demeurant, dans les quartiers autres que Bab el Oued, ce 24 février fut typique de l'imbroglio terroriste où toute la ville était plongée.

Il y eut en effet :

1° Avant midi,

– par l'OAS, un mitraillage d'intimidation de l'autorail qui chaque jour transportait d'Alger à Rocher Noir les fonctionnaires y travaillant et un musulman tué par balle ;

576. Ce secteur, auquel appartenait Bab el Oued, était dirigé par l'ancien sous-préfet Jacques Achard et ses « groupes d'action » l'étaient par le sous-lieutenant déserteur Claude Dupont.

577. Ferrandi (*op. cit.*) relate que Salan fut alors « profondément affecté » par la relation de ces scènes de massacres, « qui dénaturent totalement le sens de notre mouvement ». « Les ordres donnés sont sans équivoque mais ils semblent se perdre dans un déchainement de passions incontrôlables ». ». On verra (chapitre 10) que Salan, pourtant pressé par son entourage, tardera à réagir à ce déviationnisme et que c'est seulement le 12 mars qu'il ira tancer Perez qui lui aurait alors, dit-il, « cédé sur tous les points ». Ce que la suite démentira puisque, assumant sa radicalisation (Dard, page 187), Perez n'abandonnera jamais sa tactique de provocation à l'émeute musulmane, ni durant « la décade tragique » de mars ni encore moins après l'arrestation de Salan, le 20 avril. Concernant le comportement « fraternel » à avoir vis-à-vis de la communauté musulmane – « sans laquelle rien ne se fera » – on trouvera en annexe le texte des instructions que Salan avait données dès janvier pour proscrire les attentats aveugles et a fortiori les ratonnades. Malgré les efforts des chefs de secteur, elles ne furent jamais vraiment respectées : il suffisait aux exécutants de dire que leurs cibles musulmanes étaient « FLN » et le tour était joué. En milieux FLN, on procédait d'ailleurs de même vis à vis des cibles européennes, toutes dites « OAS ». Ces divergences tactiques et ces comportements d'indiscipline sont aujourd'hui connus – notamment par les archives OAS publiées par Olivier Dard – et on sait qu'en dépit de ses nombreuses « instructions générales » jamais Salan ne dirigea vraiment les échelons d'exécution de l'OAS. À l'époque, les autorités et la mission C ignoraient ces divergences et tenaient pour acquis que c'était sur son ordre personnel que toutes les actions OAS étaient décidées et menées : les « ratonnades » ne firent pas exception.

– par le FLN deux européens tués et un européen blessé, tous par balle : un charpentier de marine et deux commerçants juifs de la Basse-Casbah ;

– et un certain Claude Llorens tué à son domicile par on ne sait qui[578].

2° Entre midi et 17 heures,

– par l'OAS, un européen tué à son domicile (il avait jadis été « communiste » !) ;

– par le FLN, 5 blessés (deux musulmans par une grenade jetée dans un café européen ; deux passants européens et, en Basse Casbah, un commerçant juif dans son magasin, par balles) et 7 tués (à Climat de France, le gardien de la paix Mohamed Allalou en tenue, par balles ;

– en Basse Casbah, un passant européen et un commerçant juif dans son magasin, par balles ;

– à Hussein-Dey un artisan européen par balle ;

– au centre-ville un automobiliste européen, poignardé

– et à Belcourt un européen, par balle dans la nuque[579].

3° Après 17 heures, au hasard

– par l'OAS, 3 tués et 2 blessés musulmans (à Maison-Carrée par mitraillage de passants ; à la Bouzareh, par balle, et sur le Port, par rafale de PM) ;

578. Il se révéla être Georges Lichtlé, CRS déserteur, qui était à l'OAS depuis deux mois (et avait tué un musulman) Il avait peut-être été la cible d'une opération ponctuelle. Exécutée par qui ? Le FLN ? Les barbouzes ? Sur renseignements fournis par qui ? Le CRC du 28 est muet sur ce point mais un autre CRS, déserteur depuis 5 mois et devenu membre de Delta 10, Guy Dubuc, avait été arrête le 18 février et il avait parlé (CRC du 20). Rien n'indique cependant qu'il ait livré aux enquêteurs de la mission « la planque » de Lichtlé (qui n'appartenait pas à un Delta) et que cette adresse ait pu (volontairement) fuiter… vers des tueurs du FLN – ainsi que l'affirment sans preuve, et même sans grande vraisemblance, certains détracteurs de la mission.

579. C'était un certain Jean François Pennamen, magasinier, qui était en résidence surveillée à son domicile, après avoir été libéré en juillet 1961 du camp de Berrouaghia où il avait été détenu suite au putsch d'avril. Lui aussi possible victime d'une opération ciblée, qui le tua ? Le FLN ? Les barbouzes ? Sur renseignement fourni par qui ? Mystère.

– par le FLN, 3 tués et 1 blessé européens (à El Biar et à Maison-Carrée, par balles).

Si on ajoute à ces méfaits l'évasion de l'Hôpital d'un détenu européen, le vol de postes émetteurs par un commando OAS et, en Basse-Casbah, la poursuite des pillages de magasins juifs inoccupés, on a un aperçu de l'anarchie terroriste qui, ce 24 février, monta d'un cran ; au point de faire des 4 derniers jours du mois le prélude du sanglant mois de mars.

Du 25 au 28 février : 53 tués

Le dimanche 25 février (10 rapports), avec *9 tués* et 21 blessés, la journée fut moins meurtrière que la veille mais non moins agitée. Dans ou près de la Casbah, le FLN tua un passant européen (officier en civil), un militaire musulman en permission et tenta de tuer un européen, policier du SRPJ. A Kouba, après avoir blessé un passant européen, il tira sur un groupe d'européens, en tuant un et en blessant un autre – ce qui déclencha une course –poursuite qui se termina par l'intervention d'une patrouille (1 européen blessé, 1 musulman armé tué). À Maison Carrée, où un européen fut blessé au PA, deux grenades furent lancées l'une dans un café européen par un musulman dont les témoins dirent qu'il n'avait pas plus de 15 ans (elle fit 11 blessés : 3 musulmans et 8 européens, dont une femme et un enfant de 3 ans) et l'autre dans une crémerie contre des militaires européens (2 blessés). Bridée par le quadrillage renforcé des quartiers européens, l'OAS parvint cependant à tuer, à El Biar, un épicier musulman et, rue Michelet, un ferrailleur et un manœuvre musulmans. Et, dans son auto mitraillée, un gardien de la paix fut grièvement blessé. Enfin, le soir, la caserne des GM de Maison-Carrée fut sérieusement attaquée, l'incendie de son dépôt d'essence faisant « monter des flammes jusqu'à 100 mètres de hauteur ». Ils eurent un adjudant-chef blessé et leurs tirs de riposte firent parmi les civils voisins 2

tués et une blessée (le couple Guy Deyssere et leur fille)[580].

Le *26 février* (42 rapports), force ayant été d'alléger le quadrillage ; le bilan grimpa à *20 tués (*dont 7 européens*)* et 39 blessés (avec parmi eux 15 blessés musulmans par l'explosion à Maison Carrée d'une voiture piégée). C'est dans ce quartier que les tueurs FLN et OAS furent le plus en concurrence mais ils agirent aussi dans leurs quartiers et créneaux horaires favoris : 8 attentats FLN en une heure le matin à Belcourt/Hussein-Dey puis 4 autres l'après-midi autour de la Basse- Casbah. Le quadrillage restant sévère à Bab el Oued, c'est en centre-ville que l'OAS multiplia le matin ses attentats mortels (10 en une heure, notamment par des mitraillages aveugles[581]) et qu'elle fit en soirée étalage de sa polyvalence (8 attentats en 4 heures, mais aussi 4 vols à main armée, 3 plasticages, un commando d'évasion de détenu et l'exécution d'un « traître » européen). Tout cela n'alla pas sans incidents (déclenchements de barrages et de bouclages, tirs de patrouille sur des fuyards – 2 musulmans blessés –, mouvements de panique, lynchage d'un musulman auteur d'attentat…) et les simples constats PE devenaient chaque jour plus difficiles à établir : impossibilités de circuler, encombrement des hôpitaux, fuite des témoins, etc..

Avec 41 rapports et un bilan de *12 tués* (dont 5 européens) et 21 blessés (dont 14 européens avec, parmi eux, 2 policiers), *le 27 février* fut aussi un jour de veillée d'armes : le FLN désarma plusieurs policiers musulmans « avant que l'OAS ne le fasse » et, à main armée, celle-ci dévalisa 4 banques et vola une tonne et demi de produits chimiques destinés à la confection centralisée de cocktails Molotov[582]. A Kouba, un OAS qui venait de blesser 3 musulmans fut tué par une patrouille[583] et, de

580. Ce bilan est celui fourni par un rapport 790 du SRPJ. Jaulin parle d'« un tué parmi les gendarmes ». Un tract OAS se glorifia de… 15 GM tués !

581. Dont l'un sur un facteur européen. Un tract du 26 présenta ces assassinats aveugles comme « une intervention contre les commandos FLN dans le quartier de la rue Michelet » et prétendit avoir agi « sur renseignement et à bon escient » !

582. Cette démarche de préparation d'une insurrection populaire émut les services de police mais elle n'aura jamais de suite. Même à Bab el Oued en mars, la population refusera de s'engager pour faire d'Alger « un nouveau Budapest ».

583. Marc Vallier

nuit, une fusillade opposa les assassins d'un musulman à des GM. Près d'une mosquée, le FLN égorgea un musulman et on retrouva à la morgue le cadavre d'un camionneur européen, disparu depuis deux jours…et père tranquille de 5 enfants.

Enfin *le mercredi 28 février* (28 rapports) on dénombra *12 tués* et 13 blessés, l'OAS tuant 5 musulmans (dont le chauffeur d'un capitaine personnellement ciblé mais non atteint) et le FLN 7 européens (dont 4 en 4 heures en Basse-Casbah et, à son domicile, un septuagénaire sourd). La première blessa aussi 10 musulmans (dont 5 par mitraillage à la sortie d'une usine) et le second fit 2 blessés (européens). 2 vols à main armée et 2 plastiquages complétèrent l'action de l'OAS qui, au moyen d'une forte bombe déposée au 5è étage du Palais de Justice, détruisit presque la totalité des 12 cabinets d'instruction… et leurs dossiers !

Au total, si l'on ajoute aux 273 tués de ces 28 jours du fait du terrorisme les 11 tués liés à l'activité des barbouzes, il y eut donc à Alger en février, 284 tués : 10 par jour, dont 5 ou 6 du fait de l'OAS ! Combien y en aurait-il eu si la mission avait été moins efficace ?

L'activité de la mission

Ses conditions de travail

À lire les CRC de février on a confirmation que chaque jour amenait au centre des dizaines d'européens interpellés par les forces de l'ordre (CRS ou militaires, le plus souvent GM). Quelques-uns étaient recherchés ou pris en flagrant délit ou désignés par des témoins anonymes (en général militaires, rarement musulmans, jamais européens) et d'autres arrivaient accompagnés de preuves de leur activité subversive (armes, faux papiers, documents,..) ou d'indices de leur mal-pensance (tracts). Mais la plupart étaient simplement des « suspects », retenus lors des barrages, rafles ou bouclages de quartiers ou

d'établissements industriels, commerciaux ou administratifs[584]. De jour et de nuit, un « groupe de permanence » de la mission faisait un premier tri entre ceux qui seraient rapidement libérés, ceux qui, envoyés en assignation à résidence aux CTT de Beni-Messous/Douera[585], y attendraient plus ou moins longtemps un « examen de situation » plus ou moins approfondi et ceux qui, au nombre de 5 à 20 par jour, étaient immédiatement placés en garde à vue, soit dans le cadre d'une « affaire en cours » soit dans l'espoir d'une « affaire nouvelle »[586]. Il y avait ainsi en permanence dans les geôles du Centre une cinquantaine de détenus et « sous la main », dans les CTT, une centaine d'assignés.

Opérant interrogatoires, perquisitions, saisies, nouvelles arrestations, etc., chaque groupe menait de front plusieurs affaires et, bien qu'ils cherchassent à gagner du temps en se limitant au recueil des données essentielles[587], les inspecteurs devaient en passer beaucoup à formaliser les procédures indispensables à la

584. Les rafles dans les établissements publics (cinémas, cafés,..) étaient fréquentes et, pour éviter les réactions, populaires, elles étaient brèves. Les bouclages de quartiers duraient par contre une nuit entière. Ils étaient nombreux, massifs et accompagnés de perquisitions nocturnes, auxquelles la GM procédait – souvent seule et sans aménité. Tel celui mené le 10 février à Bab el Oued par 3000 hommes de troupe qui « visita » 476 appartements et entraina « le tri » de 1500 personnes par le groupe PP de la mission du commissaire Courounat. Le 12 ce sont 275 appartements qui furent perquisitionnés à Maison-Carrée. Les coups de feu sur des casernes GM étaient, par représailles, invariablement suivis d'une vague de visites domiciliaires dans les quartiers voisins. *L'heure était au harcèlement des populations* (Par télégramme du 14 février, le préfet de police d'Oran précisa que dans cette ville « une moyenne de 11 000 personnes étaient fouillées chaque jour »)

585. Dans le Sahel respectivement à 7 et 20 kilomètres d'Alger.

586. Il y eut alors à la mission jusqu'à 66 gardés à vue, ramenés à 46 le 14 février. La durée des gardes à vue était variable. Celles qui étaient jugées utiles au développement d'une enquête pouvaient durer un mois.

587. D'ordre de Hacq (on l'a dit), les interrogatoires étaient menés dans une optique purement opérationnelle, en vue d'un maximum d'arrestations nouvelles. Leur but était certes de faire inculper des coupables mais il était surtout de prévenir de nouveaux crimes. Les enquêteurs allaient donc à l'essentiel, sans questions sur les motivations et sans souci excessif de « boucler » les affaires par des preuves judiciairement irréfragables. D'où plus tard, pour les magistrats qui eurent à juger les mis en cause, des difficultés de procédures, et pour les (rares) historiens qui cherchèrent à comprendre leurs personnalités et leurs mobiles, des sentiments de frustration.

délivrance de mandats de dépôt. Certains s'étaient spécialisés dans la l'exploitation de la documentation saisie. Manne de renseignements pour les identifications et pour les localisations de gens qui changeaient fréquemment de pseudos et de refuges, elle était précieuse pour la mise à jour des organigrammes et pour la connaissance des intentions d'une subversion que l'indiscipline chronique de ses membres rendait souvent dangereusement aléatoires.

Il serait cependant tout à fait inexact de voir ces inspecteurs comme des sédentaires paperassiers, plus ou moins « planqués » à Hussein-Dey.

Centrant leurs actions sur Alger-ville – où ils bénéficiaient, à la demande, du soutien des escadrons de réserve du « groupement provisoire de la GM » de la zone Alger-Sahel[588]– ils allaient aussi à l'occasion dans la Mitidja[589] voire, sur demandes des préfets, dans les autres départements de la région d'Alger.[590]

Pour les arrestations et perquisitions de nuit, les difficultés rencontrées étaient grandes (« les gens s'organisent pour ne pas ouvrir ») et l'OAS s'ingéniait à les multiplier. Elles devinrent d'ailleurs progressivement si grandes qu'on se limita aux cas où, les cibles étant jugées importantes, on montait de véritables opérations militaires : sur un immeuble, une rue, voire un quartier.

De jour, la situation n'était guère plus facile et, pour permettre au préfet de police d'éviter des agitations-surprise, les inspecteurs – dûment escortés – devaient le prévenir de leurs interventions. Car, dans les quartiers européens – ceux où en général la mission opérait – la rue se montrait souvent extrêmement nerveuse[591].

---

588. Commandé par le Lieutenant-colonel Lainé, ce groupement effectua entre le 1er et le 24 février « au profit de la mission » 29 « opérations spéciales », dont certaines mobilisèrent jusqu'à 7 escadrons (600 hommes).
589. Ainsi, « sur renseignement », recherche de Salan à Marengo le 8 ; à Felix-Faure le 20, etc. Il était à Alger !
590. Ainsi le 12 un déplacement à Médéa où il démantela un Delta 6 et empêcha ainsi des assassinats programmés. Un autre déplacement eut lieu à Bouira le 21, etc.
591Ainsi que l'illustrèrent le 4 février les difficultés de l'arrestation des ravisseurs de Maître Noémie Glaymann, l'avocate PCF qui, venue à Alger défendre un accusé FLN, avait été enlevée le 31 janvier. Retranchés à Bab el Oued, le chef de groupe

Quant au personnel, lorsqu'il enfreignait les consignes de ne pas sortir de l'École, il n'était pas à l'abri d'un attentat et c'est ainsi que le 19, à 22 heures, le brigadier CRS Paul Cheyere, en fonction à la mission, fut tué par balle[592].

Et l'émotion fut d'autant plus grande que le 14 février au soir, deux des jeunes militaires détachés par la SM près de la mission comme chauffeurs avaient été, tout près de l'École, l'objet d'un attentat au pistolet qui les avait blessés tous deux, l'un très grièvement. Ils avaient ensuite été délestés de leurs armes par la foule européenne accourue et il ne se trouva aucun témoin pour orienter l'enquête. Il fallut se contenter de faire fermer quelques cafés voisins et, l'attentat ayant été commis par le passager d'un scooter, faire prendre par le préfet de police un arrêté interdisant de chevaucher à deux les motos et les scooters.

La mission avait par ailleurs la (fausse) réputation « d'abriter des barbouzes »[593] et le 24 il revint à ses responsables que, de ce chef, le Centre risquait une attaque au mortier et au bazooka, du type de celles qui s'en prenaient aux villas du Talion et à des casernes de GM. On débattit alors en CRC de sa protection extérieure et on la fit renforcer – de nuit par une automitrailleuse et de jour par le passage d'une patrouille militaire toutes les 10 minutes.

Ses principaux succès

Heureusement entamé le 4 par le démantèlement (10 arrestations, 15 identifications) du « groupe Missud »[594] – qui avait

Jean Missud et son adjoint, le déserteur Wolfgang Flugge, jetèrent 2 grenades sur les GM et, en déclenchant en leur faveur « la très vive effervescence du quartier », ils les tinrent sous la menace de leurs armes durant 3 heures 30.

592. On imputa le crime à l'OAS. C'était possible mais non certain car, dans le populeux quartier mixte de Belcourt, la rue Sadi Carnot, comme la rue de Lyon, était disputée entre tueurs OAS et tueurs FLN.

593. L'OAS en voyait partout et leur prêtait beaucoup. Ainsi, saisie sur un Delta arrêté le 18, une instruction faisait état de l'existence d'un « service d'intervention spéciale » chargé de déceler et punir les fonctionnaires (de police) qui par prudence « se déchargent des interrogatoires de patriotes en les livrant aux professionnels de la torture, recrutés parmi des repris de justice ou des tueurs FLN. » On n'arrêta jamais personne appartenant à ce pseudo-service mais la menace de son existence fut prise au sérieux.

594. Constitué avant même la création de l'OAS – (cf. chapitre 2, note 146), ce

été trahi par un des siens[595]–, le mois se poursuivit le 7 par l'arrestation de Charles Zanettacci, responsable du secteur de Blida avec, en suite, du 8 au 21 février, les arrestations de 11 terroristes qui constituaient 3 des 4 groupes de ce secteur[596]. En liaison avec le Delta 7, ils étaient les auteurs de nombreuses actions criminelles et le 12 février l'un d'eux avait été tué en attaquant la villa des barbouzes[597].

Le 3, suite à l'interrogatoire du déserteur Maurice Stimbre – qui avait été arrêté le 31 janvier et était devenu chef du Delta 20 (après avoir été en octobre l'animateur d'une cellule de désertions et de vols d'armes au sein du 3e régiment de parachutistes de Sidi Ferruch[598]) – les GM intervinrent à Bainem dans un hôtel, refuge de déserteurs. Au cours d'un échange de tirs, ils en tuèrent 2 et en capturèrent un, blessé[599].

Le 5, la saisie des documents d'un certain Lucien Haltalarich – appartenant à un « réseau Alouette » opérant à Bab el Oued en soutien des Delta – orienta les enquêteurs vers « les groupes d'action » du lieutenant Delhomme qui existaient dans le secteur d'El Biar et au sein desquels, entre le 23 et le 26, une

groupe très actif (assassinats de policiers) restait plus ou moins autonome, bien qu'ayant une liaison directe avec Degueldre. L'arrestation de Missud fut considérée à la mission C comme « l'affaire la plus importante de l'année ».

595. L'instable légionnaire déserteur Gérard Siller libéra l'avocate enlevée dont il avait la garde. On ne lui sut guère gré de sa repentance. Le 13 Hacq proposa de le mettre à l'abri dans les Vosges mais rien ne fut fait. Il fut laissé à lui-même et, fin 1962, il se pendit dans la cellule où il était détenu à Marseille pour « vagabondage ». Sa défection avait cependant suscité de grands espoirs et il y a dans AN-19920427/37 une note de la mission qui, voyant dans sa mésentente avec Missud le signe d'une tension entre « mercenaires » et « locaux », propose d'« attaquer l'OAS de l'intérieur » et de « briser le ressort de son appareil terroriste » en promouvant, en direction des légionnaires déserteurs, une offre du style « paix des braves ». Cette suggestion n'eut aucune suite.

596. Parmi eux 2 chefs de groupe au sanglant palmarès, dont le légionnaire déserteur Wilfrid Schliederman, Delta depuis octobre 1961. Le quatrième groupe était constitué de 5 musulmans qui restèrent inconnus.

597. Il semble qu'agissant de leur propre initiative, les attaquants aient voulu libérer leur chef, Zanettacci, qui était alors détenu par la mission C mais qu'ils croyaient être « entre les mains des barbouzes ». Cet épisode est caractéristique des fantasmes psychologiques et du désordre opérationnel qui régnaient alors au sein de l'OAS. Après le 7 avril, et l'arrestation de Degueldre, ce sera bien pire

598. Cf chapitre 2, note 199.

599. Hospitalisé, Antoine Guglielmi s'évada le 13.

dizaine d'arrestations en chaîne semèrent la désorganisation.

Le 6 fut arrêté Richard Aknine qui finira par reconnaitre appartenir au Delta 30 puis, du 9 au 20, ce furent 5 arrestations qui affaiblirent le Delta 6.

Le 15, le secteur d'El Biar fut décapité par l'arrestation fortuite de son chef, le lieutenant déserteur Olivier Picot d'Aligny.

Le 16, Paul Mancilla chef du Delta 12, parvint à s'enfuir et le 19 (jour où la mission fit 11 arrestations) trois sous-officiers, Gilbert Coudreau, Robert Leonard et Alain Hidalgo – auteur et complices d'un vol de 70 armes commis dans une caserne d'Alger à l'instigation de René Liégeois[600] – furent arrêtés par la SM et conduits à la mission. Mais ils y arrivèrent « marqués par leur interrogatoire ». Ce dont le médecin militaire du Centre tira conclusion en ordonnant le 21 leur hospitalisation à l'hôpital « sécurisé » de Rouiba[601] et ce que, lors du CRC du 22, le capitaine Lacoste jugea être « une situation gênante », dont il estima nécessaire « d'aviser le colonel Rivière »[602] .

Le 21, l'arrestation de l'agent de liaison Philippe Vappereau entraina 21 interpellations et 232 perquisitions qui firent découvrir des lettres, plans et listes dont l'exploitation permit d'éviter une cinquantaine d'exécutions programmées – dont celles de plusieurs policiers –, de déjouer divers projets d'opérations (dont l'évasion de Picot) et d'identifier plusieurs militaires en activité qui fournissaient à l'OAS renseignements, armes et faux papiers.

D'autres arrestations suivirent :

> – le 20, celle d'un dangereux évadé ;
>
> – le 25, celles de deux membres d'un « Delta inconnu, opérant à Bab el Oued » qui avouèrent avec fierté 7 crimes – dont leur participation à l'embuscade contre les 4 barbouzes brûlées vives le 19 ;
>
> – le 26, celles de 3 membres d'un autre Delta qui,

600. Chef de groupe OAS, il sera plus tard tué par les GM.
601. Le 14, les médecins de ce centre avaient fait grève pour s'opposer à des « tentatives d'enlèvements de malades » (par des barbouzes).
602. Les termes du certificat médical prescrivant l'hospitalisation de Coudreau confirment que, même après le départ de Hacq, on resta à la mission très soucieux de l'intégrité physique des détenus.

liés au lieutenant déserteur Claude Dupont, chef des groupes d'action de Bab el Oued, livrèrent des informations sur un des centres des émissions pirates où une perquisition permit la saisie de bandes-son programmées mais échoua à trouver l'émetteur clandestin.

Et la GM, pratiquement seule pourvoyeuse de flagrants délits, amena au Centre 3 OAS qui, armés de PM, étaient en route pour un mitraillage. Parmi eux, un sergent-chef déserteur dont l'interrogatoire aboutit à l'arrestation de 3 jeunes étudiants nouvellement recrutés.

Enfin 2 légionnaires déserteurs furent arrêtés ainsi que le Delta 14 responsable de la filière de leur recrutement.

Bref, à la fin du mois, accablés d'« affaires » nouvelles, les enquêteurs ne savaient plus trop où donner de la tête d'autant qu'ils continuaient à exploiter les documents Pialoux[603], qu'ils avaient à clore des affaires anciennes, qu'ils devaient vérifier les pistes régulièrement ouvertes par les « constructions » et qu'ils étaient chargés de préparer ces opérations « promenade » qui devaient, au jour du cessez le feu et à titre préventif, conduire dans des Centres d'hébergement (CH) les dirigeants jugés « non sûrs » des grandes entreprises, privées ou publiques

Deux des groupes de la mission avaient en outre des tâches spécifiques qui, ce mois, leur prirent beaucoup de temps : l'un était « le groupe PP » qui exécutait pour Vitalis Cros diverses missions, plus administratives que judiciaires : participation aux opérations Croisière, accompagnement des GM lors des bouclages de quartiers, perquisitions préventives ou d'intimidation, etc. Et l'autre était « le groupe Lacoste » qui, seul habilité à instrumenter contre les militaires, assistait la gendarmerie territoriale lorsque, sur renseignements SM, elle organisait des recherches visant ces déserteurs qui ambitionnaient de créer,

603. Longtemps décevante, cette exploitation finit par donner des résultats et, à partir du 15 février, le « Bureau- Jeunesse » de l'APP fut démantelé. Il était en relations avec Susini et Perez qui ne purent cependant être appréhendés.

avec certains de leurs auxiliaires musulmans, ces fameux « maquis » préconisés par Salan[604]. Il procéda donc aux interrogatoires des « maquisards » qui, ce mois, furent conduits à la mission, à savoir :

– le 11, les 35 membres, dont 11 militaires et 5 musulmans, d'un « maquis » qui - après avoir, pendant 2 mois et demi, erré dans le djebel en vaine quête d'une rencontre avec une unité ALN- avait le 5 été encerclé à Jemmapes et avait rendu ses armes sans s'en servir. 10 d'entre eux avaient fait partie, dans la région de Guelma, d'un précédent maquis dit « Bonaparte »[605] qui, lui aussi, s'était rendu sans combat et dont, en décembre 1961,17 de ses membres s'étaient évadés de la prison de Bône où ils étaient détenus[606] ;

– le 21, 13 des 14 membres d'un autre « maquis » qui, recruté à Alger avait, 15 jours auparavant, été envoyé dans une ferme de Tipasa, et qui – conformément à ses ordres de ne pas tirer sur l'Armée – s'était lui aussi rendu sans combat (parmi eux 4 déserteurs, dont un officier)[607].

---

604. Il prit le 27 février une longue « instruction relative à l'organisation et au développement des maquis » dont le texte sera saisi par la mission le 14 mars et qui figure dans AN-19980473/62/dossier 219. Parfaitement irréaliste, (puisque ces maquis voulaient être « une parade à l'abandon des djebels par l'Armée »), ce plan semble avoir été établi suite à une unique et éphémère mini-expérience réussie fin janvier à Crescia – parce que menée « avec le soutien de l'OR local » !

605. Cf. SHDN-1H739/D3.

606. A la fureur de de Gaulle qui, à l'occasion, avait exigé de Joxe qu'il prenne enfin « des sanctions qui ne soient pas bornées à la suspension de quelques lampistes ». (LNC – 6 décembre)

607. L'Armée locale avait été avisée par un habitant musulman, « qui avait astucieusement prétendu qu'il s'agissait d'un maquis FLN. ». Ce qui en dit long sur la confiance que la population musulmane faisait à l'Armée pour réduire les maquis OAS ! Dans ses Mémoires, Ailleret écrit que ces « tentatives de maquis » n'eurent jamais la moindre chance de réussir et il estime qu'elles sombrèrent « dans le ridicule ». Et de fait, face au FLN et dans le bled musulman, leur poids militaire était nul, tout comme il l'était face à l'Armée. Pour que leur affaire ait eu sens il aurait fallu que de nombreux musulmans les rejoignent et/ou que des soldats mettent la crosse en l'air. Ce n'eut pratiquement jamais lieu (sauf – nous le verrons chapitre 14 – très peu et très brièvement en mars près d'Affreville).

Son bilan et ses perspectives

Combien d'arrestations la mission fit-elle à Alger durant ce mois ?

On a déjà dit ne pas pouvoir préciser ce chiffre mais, sur la base des très détaillées notes du CRC et des 3 rapports quotidiens disponibles, on peut, par extrapolation (et hors maquisards, soit 27 arrestations en 3 jours) l'estimer à 250, chiffre global en cohérence avec les chiffres partiels connus

> – l'un publié le 8 par la Délégation Générale et affirmant que « du 23 janvier au 5 février, il y eut *105 arrestations en 15 jours* » ;
>
> – les deux autres existant en archives et indiquant, du 15 au 20 février, 57 arrestations (dont 9 tueurs et 5 déserteurs) puis, du 21 au 26 février, 23 arrestations (dont 3 tueurs) – soit *80 arrestations en 10 jours.*

Équivalent par le nombre à celui de janvier, ce bilan lui était supérieur par l'importance des mis en cause. Mais il était évident que si, en février, grâce à ce rythme de 8/10 arrestations par jour, la mission gêna le fonctionnement des structures OAS d'Alger et éroda le potentiel terroriste de ces Delta qu'elle apprenait à bien connaitre, elle ne pouvait prétendre jouer, durant les temps difficiles qui s'annonçaient, le rôle déterminant.

À Rocher Noir et au sein de la mission chacun savait que c'était dans la rue qu'allait se jouer le sort du cessez le feu et que – largement dépendante de sa composante militaire – la police du maintien de l'ordre aurait, par rapport à la police judiciaire, le rôle crucial.

Les autorités consacrèrent d'ailleurs les derniers jours du mois à placer cette police d'ordre « dans des mains sûres » et à la renforcer, dans ses moyens et ses missions.

Le 26 février, de Gaulle avait émis une brève « note au sujet du maintien de l'ordre dans la rue à Alger (et Oran) » (LNC, page 463) : « *Avant tout, c'est à la gendarmerie et aux CRS d'être dans la rue et de tuer ou d'arrêter les tueurs.* Les éléments de l'Armée se trouvant dans Alger doivent intervenir lorsqu'on se trouve devant un mouvement de masses pour le contenir et empêcher qu'il se heurte à un autre. Les éléments… qui se trouvent aux abords d'Alger…doivent pouvoir à tour de rôle y paraître au cours de la journée et regagner le soir leur cantonnement. *Au total, il faut que M Morin et le général Ailleret* règlent les choses sur place ou bien qu'ils soumettent ici leurs divergences ».[608]

Le même jour Joxe avait fait tenir à « Morin seul » une copie d'un télégramme adressé par Debré à Ailleret. Sachant que l'OAS « cherchait par ses attentats aveugles à provoquer un heurt sanglant entre communautés »[609], il lui prescrivait d'augmenter le volume des forces de l'ordre patrouillant de jour à Alger (et à Oran)[610], tout en l'autorisant à ramener chaque soir ces renforts hors des villes « afin d'éviter de voir nos troupes *engluées* dans un mouvement de foules provoqué par l'OAS » – éventualité qui était la hantise d'Ailleret, face à une OAS qui redoublait sa propagande en direction des militaires sur le thème : « l'heure du choix a sonné ».

Réuni à Paris le 27, le CAA entérina ces décisions, approuva l'emploi des moyens de police tel qu'il était pratiqué et réitéra la nécessité de constituer, « aux portes de la ville et autour

608. On sait qu'elles portaient sur les effectifs que le second refusait au premier. Dans *D'une Algérie à l'autre* (Grasset, 1963), le journaliste du *Monde* Alain Jacob en décrit les effets fâcheux (p. 169-172) : « Ils ne s'adressaient pratiquement plus la parole ». Dans leurs Mémoires respectifs les deux hommes se sont employés à minimiser l'ampleur de ce que Jacob considère avoir, en raison des circonstances, été « un scandale ».

609À Alger, cette tactique était effectivement devenue une réalité, bien qu'elle soit due à Perez, nullement à Salan.

610. Le 27 février, ce volume était à Alger de 13 700 hommes, à savoir – hors effectifs PE (environ 2000 gardiens de la paix) et hors les 4 CRS et les 3 escadrons de GM qui assuraient des gardes statiques –: 6 CRS (effectif 720), 20 escadrons (effectif 1600) et 11400 militaires (dont 4800 sous réquisition préfectorale permanente). Le total dépassait donc 16 000 hommes. Soutenu par Morin, Cros réclamait 1600 militaires supplémentaires.

d'éléments blindés, des forces susceptibles de permettre une riposte rapide » au cas d'insurrection (par « réoccupation immédiate, après réduction des points de résistance »). Ces forces seraient alors – conformément aux instructions données le 20 décembre par le général de Gaulle – appuyées par trois « colonnes de dégagement ou de renfort » en provenance des Corps d'Armée voisins et rassemblant 14 bataillons (4 300 hommes), 3 régiments blindés et 1 groupe d'artillerie[611].

Quant aux préfets et généraux ils seraient « enserrés dans des consignes strictes » et « avertis de ce qui les attendrait au cas d'application inintelligente ».

Tel était le dispositif de crise dans lequel à Alger la mission C aurait le cas échéant à s'insérer.

611. AD Nantes-Alger/Amb/A/50)

Chapitre 10
Du 1er au 19 mars : Alger dans l'attente

Dans un détestable climat, une « guerre des terrorismes » OAS/FLN de forte intensité et pleine de cruauté : 248 tués en 18 jours, soit un chiffre en hausse de 40 % par rapport à février – avec une part OAS d'environ les deux tiers et, le 9 mars, le départ des barbouzes du Talion.

Le 5 mars – 117 plastiquages en 2 heures – est une démonstration OAS qui perturbe Morin mais qui a en fait un bilan bien décevant (25 arrestations).

Le 15 mars, le crime de Château-Royal – 6 notables abattus – est une faute politique qui, en métropole et dans le monde, parachève le discrédit de l'OAS.

La mission porte à l'OAS « des coups sévères », au point que Salan envisage de quitter l'Algérie pour l'étranger. Parmi ses quelque 140 arrestations, celle du chef du secteur d'El-Biar, dont les archives saisies permettent d'éviter de nombreux crimes.

Il y a un mois que le cessez-le-feu est annoncé comme imminent. Depuis le 12 mars, on connaît « le plan Salan » qui entend y faire échec : insurrections urbaines et maquis ruraux.

Comment les européens y répondront-ils ? Et surtout quel va être le comportement de l'Armée ? La SM croit à son loyalisme mais écrit néanmoins : « On ne peut pas aborder le cessez-le-feu avec une entière et inébranlable confiance. »

La première quinzaine du mois, la « guerre des terrorismes » accrut encore son intensité, le FLN voulant peser sur les ultimes et laborieuses négociations d'Évian et l'OAS voulant « démontrer » qu'elle serait en mesure d'empêcher la mise en œuvre des accords, dorénavant inévitables.

La guerre des terrorismes : 248 tués

Le résumé qui en est donné ci-dessous résulte du dépouillement des quelque 600 constats établis par la PE entre ces deux dates[612] et il est, à l'occasion, complété par d'autres sources[613].

Du 1er au 4 mars : 62 tués

Le jeudi 1er mars, la PE fit 27 rapports et enregistra *11 tués,* dont 7 européens, et 13 blessés, dont 6 européens.

10 attentats commis par des musulmans firent 5 tués et 7

612. Entre le 1er et le 18 mars, la PE établit 605 rapports. Pour les compiler il a évidemment fallu tenir compte de ce que leurs dates de rédaction diffèrent assez souvent de celles des événements qu'ils constatent.

613. Outre, comme en février, l'appoint du SRPJ, il s'agit de celui de la Région d'Alger de la Gendarmerie, qui couvrait les 4 départements de l'Algérois et qui fournissait chaque jour, en style télégraphique, une récapitulation des attentats et incidents d'ordre public signalés à sa permanence et survenus dans sa zone de compétence territoriale, qui était essentiellement rurale – c'est à dire hors les zones PE (Alger, Blida, Marengo, etc.). En effet certains de ces messages concernaient aussi le Grand-Alger, *notamment chaque fois que des militaires étaient en cause*, comme victimes ou comme auteurs de réactions armées. *La PE n'effectuait alors aucun constat*. Elle ne relatait pas non plus les attentats commis dans les arrondissements de la Mitidja voisine (Maison-Blanche, Blida) dont certains couvraient des communes suburbaines importantes (Fort de l'Eau, Ain-Taya l'Alma, l'Arba…) ou des lieux stratégiques (Rocher-Noir, EMI de La Réghaia, aéroport de Maison Blanche, zones industrielles de Rouïba, etc.). Ces attentats avaient pourtant souvent des prolongements sur Alger et les Algérois étaient très concernés par la sécurité de leur proche hinterland. Pour avoir une vue tout à fait complète de ce que fut alors la situation sécuritaire de la ville, il faudrait donc croiser les rapports PE avec ceux de la Gendarmerie. Je n'ai pas entrepris ce travail colossal qui, à ce niveau de violence urbaine, n'aurait d'ailleurs qu'un intérêt marginal – sauf à confirmer ce fait patent que dans les zones rurales adjacentes au Grand Alger le terrorisme FLN était bien plus important que le terrorisme OAS. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les chiffres d'attentats et de victimes indiqués dans ce chapitre pour Alger-ville sont *des chiffres a minima.*

blessés européens – petites gens vivant en quartiers mixtes, notamment en Basse-Casbah – ainsi qu'un tué et 1 blessé musulmans – militaires. À Kouba, un commando FLN tira sur une sentinelle, blessa deux soldats mais dut s'enfuir sur riposte d'un gendarme qui tua l'un des trois agresseurs.

En quartiers européens, l'OAS se procura des fonds et du matériel radio par 5 vols à main armée et des européens commirent 9 attentats qui tuèrent 3 personnes (2 musulmans et 1 Européenne mariée à un musulman) et blessèrent 4 musulmans, eux aussi choisis au hasard.

Il y eut enfin 3 AOI qui firent 1 tué (européen) et 2 blessés (1 Européen et 1 musulman).

Le 2 mars, la PE fit 40 rapports : *24 tués,* dont 9 européens, et 23 blessés, dont 5 européens.

Le FLN tua 6 européens – dont 3 juifs domiciliés en Basse Casbah et, à Hussein-Dey, dans une épicerie musulmane, le Gardien de la paix Pierre Michel. Il blessa 2 autres européens et, continuant à s'attaquer aux militaires musulmans, il en tua 2 et en blessa 1. Il y eut aussi 2 ouvriers européens qui, de passage rue de Lyon, furent blessés par lynchage, lors d'une « effervescence » musulmane suscitée par un précédent mitraillage OAS, suivi d'une fusillade avec une patrouille militaire.

Toujours active en matière de vols à main armée – 4 – et ayant provisoirement renoncé à l'usage intensif du plastic (1 seul, sur le Port contre des containers de déménagement en partance pour la métropole), l'OAS tua, dans son cabinet, l'avocat Pierre Garrigues, successeur de Maître Popie. À côté de cet attentat ciblé, elle tua au hasard 13 musulmans et en blessa 12. Parfois par des mitraillages qui, comme ceux du FLN, étaient mal dirigés et atteignaient des femmes ou des enfants (ce jour-là 3 musulmans de 11 à 15 ans) et, comme chez les européens, c'était le petit peuple qui souffrait : un garçon boucher, un marchand de journaux, un chauffeur, un cuisinier…

Le 3 mars, dans 43 rapports, la PE signala *20 tués*, dont 8 européens, et 23 blessés, dont 6 européens.

Par attentats individuels au pistolet – en général du 7,65 –, par jet de grenades dans des cafés, voire par agressions au couteau (2 cas), des musulmans tuèrent ou blessèrent des européens de tous âges (chauffeur de taxi, serrurier, mécanicien, pompiste, chauffeur-livreur…), de préférence en lisière de leurs quartiers et en Basse-Casbah – où, ce jour-là, on enregistra le dixième meurtre FLN commis en un an sur la seule place de Chartres! Et ceci malgré les patrouilles, barrages et fouilles organisées par les militaires, dont certains ce vendredi tuèrent un musulman armé qui venait de blesser un soldat. Alors que l'incendie du logement du commandant Mahdi, maire de Maison-Carrée, laissa augurer ce que risquait d'être, par un FLN vainqueur, le sort réservé aux musulmans qui avaient choisi la France.

Par attentats individuels au pistolet – en général du 9 ou du 11,43 mm – par mitraillages au PM et aussi par jets de grenades, des européens tuèrent 11 musulmans et en blessèrent 15, tous petites gens travaillant ou commerçant en quartiers européens, voire très petites gens: portefaix, chiffonnier… Avec, en décalage d'un FLN qui ne revendiquait jamais ses crimes, une recherche du bruit (5 plastiquages dans le même quartier en 10 minutes), du spectaculaire (un commando arrivant en auto à la Prison civile, y neutralisant 2 gardiens de la paix et y volant une dizaine de PM), voire de l'utilitaire (destruction par explosif et incendie du Fichier Central de la DSNA qui, situé à la Délégation Générale, sous le Forum, était en charge de la diffusion des fiches de recherches). Approfondie, l'enquête révéla que les fonctionnaires de police présents n'avaient pas été complices mais avaient été « pathologiquement » inhibés par les menaces proférées par des gens que rien n'arrêtait: instruits par l'expérience, tous les policiers d'Algérie – européens mais aussi musulmans ou métropolitains en mission – étaient sensibles à leurs menaces et c'est dans ce climat de terreur généralisée autant que dans une sympathie pour l'OAS qu'il faut chercher les

raisons de la rareté des actes d'héroïsme des policiers attaqués. Chaque parti poursuivait d'ailleurs sa « chasse aux traîtres » et, durant cette seule journée, il y eut 2 « découvertes de cadavres » anonymes, ligotés et torturés, l'un musulman rue de la Lyre, égorgé – sans doute par le FLN – et l'autre à Kouba, d'origine asiatique, étranglé – sans doute par l'OAS.

Le dimanche 4 mars, à travers 19 rapports PE, on n'enregistra « que » *7 tués*, dont 2 européens, et 8 blessés, dont 5 européens.

Le FLN tua 1 militaire, en blessa deux autres et c'est par l'échec de trois tentatives d'assassinat – dont l'une contre deux gardiens de la paix – qu'on eut confirmation de sa détermination à tuer à l'aveuglette le maximum d'européens.

De son côté, l'OAS commit 3 vols et tua 4 musulmans, dont un couple à son domicile. Mais sur ce dernier crime un doute subsista car les inscriptions OAS tracées sur les murs avec du sang ne convainquirent pas les enquêteurs qui, pour un vol d'arme commis le même jour au préjudice d'un musulman, avaient eu la preuve d'une mise en scène destinée à faire incriminer l'OAS.

Pour celle-ci, le 4 fut une veillée d'armes, car à Tunis et Paris, un communiqué venait d'annoncer la reprise à Évian des négociations.

Coiffé par l'ex-colonel Roland Vaudrey, son commandement zonal algérois se sentit obligé de répondre à cette annonce, en exécution de l'instruction n°29 qui, signée par Salan le 23 février, deviendra fameuse[614]. Elle annonçait : « l'irréparable est sur le point d'être commis », et elle détaillait le plan OAS pour y faire face. Plan qui, pour les grands centres urbains, diffusait la consigne : « À compter du 4 mars, l'insurrection augmentera en force et en intensité […]. Nous devons casser le quadrillage […]. Ouverture systématique du feu sur les unités de gendarmerie mobile et les CRS […], emploi généralisé des bouteilles explosives […] etc. »

614. Cf. infra, note 619.

Le 5 mars : une démonstration OAS, au bilan décevant

L'opération « rock and roll »

Peu meurtrière du fait de l'OAS (*4 tués* et 16 blessés musulmans) et pas du tout du fait du FLN, cette journée du lundi – objet de 18 rapports PE – débuta à 3 heures 30 par la découverte à Bab el Oued d'un cadavre de musulman, nu, pendu à un arbre sur une place et portant une pancarte : « J'ai tué. OAS veille. » Il avait le nez et les oreilles coupées et le bout des doigts brûlés, ce qui conduisit le policier PE faisant constat à enfreindre la froideur administrative habituelle et à décrire « un homme affreusement mutilé ».

Mais c'est à 4 heures 30 que débuta la série de plastiquages qui, dans 17 des 22 arrondissements PE du Grand-Alger, dura 2 heures, surprit tout le monde et fit croire au général Ailleret dormant dans son PC, à 30 kilomètres d'Alger, que la ville était bombardée. Il parle de 132 explosions et Morin en évoque 117. Le relevé, établi le 6 par la PE, en dénombre 108, en majorité contre des commerces ou habitations de musulmans, et en recense aussi 6 autres au cours de la journée. Quoiqu'il en soit, il n'y avait – en si peu de temps – jamais eu autant d'explosions et à Alger il n'y en aura jamais davantage.

La journée s'acheva de façon plus classique par d'autres attentats OAS dont 2 mitraillages qui firent 1 tué et 6 blessés musulmans, sans autre réaction musulmane que deux « effervescences » qui firent, par lynchage, 1 blessé européen.

Il est vrai qu'une réaction FLN eut été difficile car, ne sachant pas « si ce tintamarre préludait à une action généralisée », Vitalis Cros avait mis toutes ses forces en alerte et avait fortement restreint toute circulation. Mais rien ne se passa et beaucoup se demandèrent le lendemain quel avait été le but de cette journée, dont il apparut que le bilan matériel avait été lourd (plusieurs maisons et un téléphérique détruits) – et aurait pu l'être davantage ; car une voiture piégée et 11 charges

avaient été découvertes à temps[615] – mais dont il apparut aussi que l'OAS avait voulu démontrer ses possibilités et non faire carnage.

Alors, fut-ce un succès psychologique, comme le pense Kauffer ? Oui, mais un succès sans résultat politique car l'OAS avait beau démontrer sa force à Alger (et à Oran[616]), il était bien trop tard pour qu'elle puisse espérer peser sur les négociations d'Évian. Et ce fut surtout un faux succès car, si pendant 48 heures Vitalis Cros fut confronté à « la fébrilité des unités militaires du maintien de l'ordre », l'opération eut en boomerang des conséquences fâcheuses – qui furent tout de suite évidentes – et révéla des faiblesses – qu'à l'époque on ne vit pas mais qu'on peut aujourd'hui analyser.

Un faux succès : des conséquences fâcheuses

La première de ces conséquences fut que cette journée du 5 mars mit un terme à la discorde qui opposait, depuis plusieurs mois, Morin à Ailleret, le premier réclamant plus de troupes pour le maintien de l'ordre dans les villes et le second entendant les garder groupées en réserve près des villes pour former ces fameuses colonnes mobiles prescrites par de Gaulle. En lui « montrant une fois de plus la fragilité du dispositif en place », l'action coordonnée menée par l'OAS acheva en effet d'exaspérer Morin qui, par un télégramme adressé le jour même à Debré – et dont la photocopie est en annexe – envisagea sa démission. À quelques jours du cessez-le-feu, cela eut été catas-

615. Et encore bien plus si, à midi, dans un avion d'Air-Maroc, garé sur le tarmac de l'aéroport de Maison Blanche, à proximité de 12 appareils commerciaux, n'avait été découverte en temps utile une très forte charge explosive. L'aéroport passera sans délai sous autorité militaire et de drastiques mesures de protection empêcheront le renouvellement de cette tentative par une OAS qui, par contre, ne mettra jamais de bombe destinée à exploser dans un avion en vol. Ce n'était pas encore la mode ! Selon Fleury (*op. cit.*), il y aurait eu aussi une vaine attaque au mortier de la partie militaire de l'aérodrome. Je n'en ai pas trouvé trace.

616. Le 5 un commando de 70 OAS fit exploser la porte de la prison d'Oran, y pénétra et neutralisa les 17 gardiens. Il exécuta 2 FLN condamnés à mort graciés, puis, ayant échoué à incendier les bâtiments, il se retira en mitraillant les FLN détenus (environ 30 blessés).

trophique. Aussitôt, Debré alerta de Gaulle qui, le soir-même – ainsi qu'en témoigne son agenda – téléphona successivement aux deux responsables et leur ordonna « d'avoir à se mettre d'accord ». Ce qu'ils firent enfin, Ailleret lâchant un peu de lest, et le faisant d'autant plus volontiers qu'il était satisfait de la rapidité des bouclages opérés par les troupes d'Alger-Sahel qui – « et ce ne s'était encore jamais vu » – avaient permis de capturer « un commando complet avec ses véhicules et son matériel ».

De fait – et ce fut sa seconde conséquence fâcheuse – cette journée du 5 mars coûta cher à l'OAS. Sur une escadre de 50 ou 60 véhicules, 13 furent interceptés, dont plusieurs contenaient des armes, du plastic, des tracts, des faux papiers, etc. Trois d'entre elles, qui tentèrent de franchir des barrages, essuyèrent les tirs de militaires et deux de leurs occupants, gravement blessés, furent hospitalisés. 22 autres terroristes furent arrêtés, inculpés et aussitôt transférés à Paris[617] mais l'enquête menée par la mission C continua et, malgré leurs faux papiers, elle identifia plusieurs terroristes dont « les aveux et déclarations faites avant leurs transferts » permirent de « remonter » dans la connaissance de l'organisation[618] : « Les enquêteurs ont été surpris de la facilité avec laquelle les individus arrêtés ont donné les noms de leurs coauteurs, complices ou instigateurs. C'est pourquoi l'on comprendra la discrétion qui doit entourer les noms de certains équipiers des commandos. » Ils attribuèrent ce comportement de facile « mise à table » – parfois signalé dans d'autres rapports d'enquête de la mission – à ce qu'il

617. Kauffer (*op. cit.*) impute ces 22 arrestations à « l'indiscipline de 2 militants OAS qui seront par la suite abattus ». Je n'ai pas trouvé trace de cette exécution et la note détaillée alors établie par la mission sur cette « affaire du 5 mars » n'en parle pas. Mais effectivement Vaudrey diffusa le 6 une note fustigeant sévèrement le fait que « l'horaire n'avait pas été respecté par tout le monde » et avait fait manquer l'effet de surprise.

618. En fait et contrairement à ce qu'ils crurent, les enquêteurs de la mission C n'eurent pas alors entre leurs mains des membres de commandos Delta mais des membres des « équipes spéciales » (ES) existantes dans chacun des « secteurs » OAS structurant le Grand-Alger. Terroristes occasionnels, ils ne vivaient pas tous dans la clandestinité.

était le fait de légionnaires déserteurs qui avaient suivi leurs chefs mais n'avaient guère de convictions politiques personnelles ou bien encore le fait de pieds-noirs vantards, « incapables de se taire ». Ponctuellement ce n'est pas faux mais, lorsqu'on parcourt la masse des procès-verbaux d'audition figurant dans les archives, on y trouve une immense majorité de comportements de silence et d'évitement, voire de refus d'admettre des évidences (documents, flagrants délits…). S'agissant de ce jour particulier, deux seulement des 22 gardés à vue étaient des déserteurs et un seul était un ancien légionnaire. Il semble donc plutôt que, convaincus de la justesse de leur cause et fiers de leur engagement, les bavards aient voulu prouver « à des Français comme eux » qu'ils étaient des patriotes au service d'une OAS puissante et décidée. Ce en quoi ils se faisaient des illusions sur ce qu'était l'état d'esprit dominant des policiers de la mission car, hostiles au FLN qui avait tué en métropole une soixantaine d'entre eux, ils l'étaient tout autant à l'OAS, qui voulait faire durer la guerre et les obligeait à être là.

Un faux succès : des signes de faiblesse

Cette affaire du 5 mars, qui fut la première des actions « tactiques » menées par l'OAS dans la perspective du cessez-le-feu, montra :

– que les commandos ne tirèrent pas sur les barrages, pas plus sur ceux des gendarmes mobiles (3 voitures interceptées) que sur ceux des autres militaires (10 voitures interceptées) : aucun membre des forces de l'ordre ne fut blessé ;

– que Vaudrey et les officiers qui dirigeaient les secteurs OAS ne leur avaient donc pas demandé de le faire, alors que l'instruction 29 de Salan autorisait et même prévoyait, à partir du 4 mars, des tirs « systématiques sur les gendarmes mobiles et sur les CRS » (mais non sur les militaires). En optant pour une simple « dé-

monstration par le plastic », ils avaient choisi d'affadir cette instruction, qu'ils connaissaient (alors que les autorités de Rocher Noir ne la connaissaient pas encore, puisque c'est seulement le 12 mars que le capitaine de la gendarmerie de Guelma leur en transmettra le texte, curieusement arrivé par voie postale anonyme à la brigade d'Héliopolis[619]) ;

– que, par contre, les barrages tirèrent sur les commandos, manifestant ainsi un comportement d'obéissance aux ordres qui ne semble pas avoir alarmé Salan sur le caractère fallacieux de ses espoirs en un basculement de l'Armée.

Cadres de l'OAS en arrière de la main, militaires n'hésitant pas à tirer : ces deux éléments laissaient prévoir les échecs que seront le 23 mars l'insurrection de Bab el Oued et le 28 mars le maquis des Beni-Boudouane.

Du 6 au 14 mars : 110 tués

Le mardi 6 mars – alors que l'insécurité continuait à motiver d'incessantes grèves sectorielles qui perturbaient gravement la vie quotidienne[620] –, le FLN prit sa revanche sur son inertie de la veille et les 31 rapports de la PE signalèrent *8 tués,* dont 5 européens, et 15 blessés, dont 10 européens[621].

Par 15 attentats individuels il s'en prit aveuglément aux européens (1 femme tuée) alors que l'OAS, perturbée par les en-

619. On trouve dans la chemise G 199 du dossier AN-19980473/43 le texte de cet envoi, qui comprenait aussi les ordres donnés à ses militants par l'ex-colonel Chateau-Jobert, chef de l'OAS du Constantinois. Cette longue « instruction » de Salan (qui figure dans *OAS parle* – Julliard – 1964) ne sera connue de la mission C que lors du CRC du 14 mars. Elle sera reprise le 18 mars lors d'une émission pirate et sera donc ainsi authentifiée. Morin lui impute les « ratonnades » survenues le 24 février à Bab el Oued – alors qu'à cette date elle n'était pas encore diffusée et que personne ne connaissait son existence !

620. Par exemple les cheminots le 7, les facteurs le 9, les pilotes du Port le 12, etc.

621. Un automobiliste, Robert Dupré, fut par ailleurs blessé par des militaires en barrage. Amené à la mission C, il fut identifié comme étant le gardien de la paix Robert Capdellaire, membre d'un Delta, tout comme l'était son passager.

quêtes de la mission consécutives aux arrestations, ne commit que deux mitraillages, 6 plastiquages et 1 vol à main armée. Mais on découvrit à Saint-Eugène, dans un sac, le cadavre d'un Européen nu, ligoté, qui avait été « fortement torturé » et dont les extrémités digitales avaient été brûlées. Complaisamment rapporté dans la presse, ce genre de macabre fait-divers ne grandissait évidemment pas l'OAS dans l'opinion mais, jamais publiquement désavouée par Salan, sa pratique ne cessera pas.

Le 7 mars, le jeu de massacre se rééquilibra et les 21 rapports PE rapportèrent *9 tués*, dont 4 européens et 3 blessés, dont 1 Européen.

Sur fond de reprise des attentats au plastic – 15 ce jour-là –, l'OAS tua 1 musulman et en blessa 4 par mitraillages cependant que le FLN tua le sous-brigadier PE Joseph Guerrieri et 2 autres européens, dont un homme de 72 ans. Et la PE enregistra la disparition le 5 d'une famille européenne (M. José Arnau, son épouse et ses 2 enfants d'1 et 3 ans). Sa voiture fut retrouvée détruite par explosif mais son sort ne m'est pas connu (il ne figure pas sur les listes officielles – publiées par JJ Jordi[622] – des 1 583 européens enlevés et non réapparus, morts ou vivants, 50 ans plus tard).

Quant aux « découvertes de cadavres » il y en eut encore 2, cette fois sans doute œuvre du FLN : celui d'un musulman avec une corde au cou et tailladé au rasoir et celui d'un Européen portant des traces de menottes et… un collier de barbe ! Lagaillarde en ayant lancé la mode, tout Européen portant collier était aux yeux de la foule musulmane tenu pour OAS.

Le jeudi 8 mars, 20 rapports PE indiquèrent *12 tués*, dont 4 européens, et 18 blessés, dont 3 européens.

On mit au compte de l'OAS deux voitures piégées (dont l'une fut désamorcée à temps et dont l'autre blessa 7 musulmans) ainsi que 5 attentats qui tuèrent 3 musulmans et 1 Européen, employé dans une pharmacie (déjà le 6 un employé de

622. *Un silence d'État* – Soteca – 2011.

pharmacie musulman avait été tué, de façon ciblée[623]). Et deux de ses commandos libérèrent de l'hôpital un des blessés arrêtés le 5 mars et cambriolèrent la plus grande bijouterie de la rue Michelet.

7 attentats du FLN, dont 2 en basse-Casbah, firent 6 victimes européennes (2 tués) et 3 victimes musulmanes (1 tué, ancien militaire) cependant que l'intervention d'un militaire, témoin d'un attentat dirigé par 3 musulmans sur un coreligionnaire, amena la mort d'un des agresseurs et la fuite des autres. Et par ailleurs une patrouille militaire abattit 3 musulmans, dont 2 étaient armés.

Quant au cadavre découvert dans la nuit en centre-ville, c'était celui d'un musulman qui, nu et étranglé, avait sur la peau inscrit au minium le sigle OAS.

Le 9 mars, des 38 rapports PE on peut déduire qu'il y eut ce jour-là *14 morts*, dont 12 européens et 8 blessés, dont 7 européens[624].

Les 17 attentats individuels du FLN avaient toujours pour objectif de vider les quartiers mixtes (la Basse-Casbah, Belcourt…) de toute présence européenne et notamment juive (3 tués, dont une femme assassinée chez elle) mais ils s'en prirent aussi aux européens que leur désignait la facilité : des contremaîtres sur leurs chantiers, des traminots à leurs postes de travail, un instituteur devant son école, un kiosquier dans sa boutique et des passants (parmi eux un gendarme en civil). L'OPA missionnaire Robert Lamielle fut ainsi abattu devant son commissariat à Kouba (c'était le troisième policier PE tué en une semaine).

En réplique à cette « efficacité » FLN, l'OAS commit 3 assassinats (dont celui d'un électrotechnicien européen suspecté de « collaborer » à la recherche des émetteurs clandestins de l'or-

623. On verra (note 647) qu'il y aura par la suite plusieurs autres exécutions de musulmans employés de pharmacie et, comme tels, réputés pouvoir fournir des médicaments au FLN.

624. Bilan auquel il faut ajouter 1 militaire tué et 2 gendarmes blessés par un plastic visant la SM, à l'intérieur même de la caserne d'Orléans.

ganisation), un vol dans une banque et 16 attentats à l'explosif, dont l'un contre l'hôtel Radjah, PC des barbouzes, « inoccupé depuis 15 jours »[625].

Le samedi 10 mars, 33 rapports PE indiquèrent *11 tués*, dont 6 européens, et 14 blessés, dont 7 européens.

Avec les mêmes cibles et lieux préférés que la veille, 16 attentats FLN par arme à feu firent 13 victimes européennes, dont un directeur d'école, un ingénieur chimiste, un Administrateur Civil, etc. Et ce, avec des signes d'une montée de la violence populaire : agression au couteau contre « un MNA », pillage de la chapelle de Diar el Mahçoul, jet de grenade par un enfant de 14 ans…

Malgré 2 tués et 3 blessés musulmans, c'est le spectaculaire que l'OAS rechercha par 8 explosions (dont une, énorme, dans le Palais de Justice), par 1 vol dans les bureaux de la Délégation Générale à la Justice et par des mesures d'intimidation de journalistes aux articles jugés défavorables (un engin piégé fut découvert à temps au domicile de l'un d'eux). Mais comment l'OAS pouvait-elle espérer des articles favorables en donnant au service d'Information de la Délégation Générale l'occasion de relater ces fameuses « découvertes de cadavres » qui, ce jour là, atteignirent un sommet ? À savoir :

1) à 15 heures, rue Dupuch, le cadavre d'un musulman étranglé portant sur son ventre l'inscription « OAS – Mort au FLN » et sur ses fesses « Salan » et « Jouhaud » ;

2) à 13 heures, à Bab el Oued, pendu à une corde tendue

625. C'est ce que mentionne le rapport PE.1185. À en croire Fleury (*op. cit.*, page 601) l'hôtel était à cette date toujours occupé et Petitjean y était détenu. L'explosion ayant endommagé l'installation électrique, une équipe EGA serait venue la réparer le 10 et en aurait profité pour y installer des charges explosives. Toujours selon lui « Morel et ses 5 acolytes » auraient, le 11, reçu « de Rocher-Noir » l'ordre de quitter immédiatement Alger et de se réfugier (avec leur « prisonnier ») à Orléansville sous la protection du préfet Mohand Ourabah. Il n'y a dans les archives que j'ai consultées aucune trace de tout cela. Le calendrier indiqué par Fleury est inconciliable avec le dire, habituellement colporté, que c'est le 7 mars que Frey aurait mis fin à la mission des barbouzes en Algérie. Il est par contre en harmonie avec l'important témoignage du préfet/ancien commissaire Pierre Richard évoqué chapitre 9 et que j'ai recueilli en 2011.

entre les numéros 1 et 2 de la rue du Roussillon, le cadavre nu d'un homme ayant les oreilles et le nez sectionnés à la racine, les extrémités des mains brûlées et affublé d'une pancarte « J'ai tué. L'OAS veille. » Une foule nombreuse vint voir ce spectacle et, malgré bouclages, fouilles et constats, l'enquête – très sérieusement menée – n'établit rien, sauf que la victime avait été tuée une heure auparavant. L'affaire révulsa bien des partisans de l'Algérie française et relança le débat entre ceux qui rappelaient que c'était par de nombreux actes de semblable sauvagerie que le FLN s'était imposé comme « interlocuteur » et ceux qui estimaient que, quelle que soit la cause à servir, on ne devait pas « s'abaisser au niveau de l'adversaire ». On peina en effet à croire que l'honneur des officiers membres de l'OAS puisse cautionner cette barbarie et, Salan ne la condamnant toujours pas publiquement, on commença à se demander s'il commandait vraiment à Bab el Oued. La suite démontrera que non[626].

Le dimanche 11 mars, la PE fit 26 rapports, où on peut recenser *10 tués*, dont 8 européens, et 16 blessés, dont 11 européens.

Les 14 attentats du FLN (comme toujours non revendiqués) tuèrent 8 européens et en blessèrent 5. La Basse-Casbah leur devint de facto zone interdite et, dans l'exercice de son métier, le journaliste Jean Poggi[627] y fut abattu, de même que 2 juifs qui

626. Ferrandi (*op. cit.*) ne relate pas avoir jamais évoqué avec Salan ces sinistres exécutions, pourtant tout aussi odieuses et dommageables à l'image de l'OAS que l'avaient été ces ratonnades dont, fin février, il se serait montré « profondément affecté » Salan avait alors attribué au docteur Perez la responsabilité essentielle de (ces) scènes intempestives « qui dénaturent totalement le sens de notre mouvement ». Selon Ferrandi, « les ordres donnés (pour qu'ils cessent) sont sans équivoque mais ils semblent se perdre dans un déchaînement de passions incontrôlables ». Perez passant pour en être l'organisateur – « afin de pousser les masses musulmanes à descendre dans la rue » –, Salan, pressé par son entourage, se décidera enfin à réagir et ira le 12 mars tancer Perez qui lui aurait, dit-il, « cédé sur tous les points ». Ce que la suite démentira puisque, comme l'avaient craint Ferrandi et Susini, Perez n'abandonnera jamais sa tactique de provocation à l'émeute musulmane, ni avant l'arrestation de Salan le 20 avril ni encore moins après, comme nous le verrons chapitres 15 et 16.

627. Ce fut le seul journaliste tué en Algérie. Au *Journal d'Alger*, le quotidien libéral qui l'employait, on fit grève mais la presse métropolitaine ne s'émut guère et Alain Jacob, dans son livre de souvenirs (*D'une Algérie à l'autre* – Grasset – 1963), n'a pas un mot pour son confrère.

y habitaient. Dans les autres quartiers furent visés, au hasard des rencontres : un navigateur en escale, deux employés des Ponts et Chaussées, un élève de l'École Normale d'instituteurs, un veilleur de nuit, un vieux juif en pyjama et même… un brossier aveugle !

Outre le vol de la recette du PMU, l'OAS se borna à 7 explosions[628] et jets de grenade, dont l'une fit 2 blessés et dont une autre détruisit à nouveau au Palais de Justice le bureau des juges d'instruction. Fait exceptionnel, l'OAS ne tua donc ce jour-là par arme à feu aucun musulman !

Et pourtant la fièvre montait dangereusement car il y eut 2 autres « découvertes de cadavres » musulmans, l'un rue du Dey et l'autre à Bab el Oued, tous deux étranglés et avec des inscriptions OAS sur leurs corps ficelés. Et surtout, toujours à Bab el Oued, il y eut un incident lourd de signes prémonitoires de ce qu'allait être dans les jours suivants le maintien de l'ordre dans ce quartier. Après un échange de coups de feu avec des musulmans qui avaient tiré sur le patron d'un café, un rassemblement (européen) s'en prit en effet à une patrouille de 4 militaires qui avait pénétré dans le café pour y chercher des armes. Pour se dégager, elle blessa 5 européens mais 2 de ses membres furent également blessés (le sous-lieutenant musulman qui commandait la patrouille et un soldat guadeloupéen qui en faisait partie). Habitués à des services d'ordre militaires de longue date indulgents à leur endroit, les habitants découvrirent alors – avec indignation – que *l'Armée de 1962 n'était plus l'Armée de 1956/60*[629] et que les appelés musulmans qui

628. Sans compter l'explosion – mentionnée par Fleury mais non rapportée par la PE – des 12 charges posées la veille à l'hôtel Rajah « qui fut entièrement détruit ». Vide, cette fois : « Sans cet avertissement ses occupants auraient certainement tous péri sous les décombres ».

629. L'Armée avait été très « algérianisée » par des appelés musulmans dont « la perspective de l'indépendance travaillait le moral » (comme disaient les rapports SM). Lorsqu'ils devaient intervenir en milieux européens, pro-OAS, ils étaient partagés entre la peur et l'hostilité et ils se montraient nerveux. Inutile de dire que les européens, inquiets et surexcités, admettaient mal leur présence. Peu désireux d'utiliser, en renfort de ces professionnels du maintien de l'ordre qu'étaient les CRS et les GM, des unités composées exclusivement d'européens – suspectées de pouvoir manquer de zèle –, le commandement militaire recourait largement à ces unités « panachées », certes obéissantes mais au sang-froid incertain. *C'est cette politique qui sera une des causes des « incidents » du 23 mars à Bab el Oued et du 26 mars rue d'Isly.*

y servaient n'auraient pas vis-à-vis d'eux, dans la seconde bataille d'Alger qui se profilait, le même comportement que les parachutistes durant la première. Ni l'OAS (en croyant que les militaires entrant le 23 mars à Bab el Oued se laisseraient tous désarmer) ni le commandement militaire (en associant des unités avec soldats musulmans au maintien de l'ordre en quartiers européens le 23, puis le 26) ne tirèrent la leçon de cet incident.

Le 12 mars, 38 rapports PE relatèrent *17 tués*, dont 7 européens, et 25 blessés, dont 10 européens.

Le terrorisme FLN ne faiblit pas : 17 attentats, en majorité au pistolet et contre des européens (par exemple 2 tués et 1 blessé sur un chantier SNCFA) mais aussi par égorgement (une Européenne tuée à son domicile) ou par jet de grenades contre des objectifs présumés pro-OAS (un café réputé « nid d'activistes », l'épicerie tenue par l'épouse d'un OPA de la PE en situation de congé spécial…). Et, parmi les tués, des militaires en civil, d'où la nervosité de leurs camarades qui, ce jour-là, devant une caserne, firent 3 tués musulmans, un soldat ayant (paraît-il) reconnu parmi eux un de ceux qui le 1er mars avaient attaqué une sentinelle à Kouba.

Avec 6 attentats à l'explosif, 2 jets de grenade, 3 vols à main armée et 7 attentats au pistolet (6 tués et 9 blessés musulmans), l'OAS ne fut pas en reste mais, une fois de plus, elle privilégia le spectaculaire en faisant à nouveau évader un des siens de l'hôpital Mustapha et en volant les armes des 7 Gardiens de la Paix chargés de sa surveillance (4 de ces gardiens étaient des policiers venus en mission de métropole : l'enquête ne retint pas leur complicité et se résigna à constater, une nouvelle fois, que la terreur engendrait la prudence !)

Terreur que la nouvelle découverte du cadavre d'un musulman, menotté et exécuté d'une balle dans la tête, n'était évidemment pas faite pour atténuer[630]. Et prudence que confortait l'augmentation constante du nombre des tués ou blessés « collatéraux », par éclats ou balles perdues : ainsi y eut-il, ce seul jour-là, un enfant européen de 4 ans blessé par une gre-

630. C'était le neuvième cadavre ainsi découvert, en 7 jours.

nade FLN, un Européen tué par un tir OAS visant un musulman et une femme musulmane tuée lors d'un attentat FLN visant un Européen.

Le *mercredi 13 mars*, 49 rapports PE relatèrent *19 tués* (dont 5 européens) et 30 blessés (dont 14 européens).

Lors de 12 attentats par arme à feu – dont 2 mitraillages aveugles –, l'OAS fit 10 tués et 9 blessés, tous musulmans. De son côté, lors de 12 attentats par arme à feu, le FLN fit 4 tués et 8 blessés, tous européens et souvent sur leurs lieux de travail (atelier, chantier…). Le point commun aux deux organisations était que leurs tueurs choisissaient au hasard en quartiers mixtes des cibles faciles et donc des petites gens, sans importance politique (boulanger, livreur, maçon…). L'attentat ciblé devenait l'exception et, dans chaque communauté, cette évolution nourrissait un constant facteur d'alarme : « Pourquoi pas moi ? »

8 explosions OAS visant des commerces musulmans et 3 jets de grenade FLN visant des cafés européens complétèrent ce bilan mais on ne sut à qui imputer 5 autres tués : un Européen directeur d'hôpital d'Oran, en traitement en clinique et tué sur son lit devant sa femme (c'était le style OAS, qui pourtant ne le revendiqua pas) et 2 militaires musulmans tués par des musulmans (c'était à présumer FLN… sauf si les tueurs appartenaient à l'OAS, car elle avait quelques membres musulmans !). Même incertitude après la découverte d'un cadavre inconnu, égorgé, et devant le cas d'un métropolitain plastiqué par l'OAS mais également menacé par le FLN, wilaya 4 : « Vive l'indépendance proche. Décampe sous les 3 jours si tu tiens à ta peau. Va-t'en dans ton pays, la France. » À l'approche du cessez-le-feu, en effet, l'impatience des musulmans montait (2 européens blessés, l'un au couteau, l'autre par lapidation ; vols d'armes individuelles portées par des gardiens…). Le tout dans la quasi-totale inefficacité d'une PE débordée.

Le 14 mars, dans 32 rapports, cette PE dénombra *9 tués*, dont 2 européens (1 par le FLN, 1 par l'OAS) et 22 blessés, dont 8

européens (5 par le FLN et 3 par l'OAS). Parmi les assassinats ciblés de l'OAS, la presse ignora ceux, aux motifs obscurs, de 2 femmes musulmanes (une barmaid et une employée de maison balayant une cour!) et retint ceux commis dans l'enceinte des Facultés de deux musulmans réputés FLN, (un secrétaire – le père du docteur Matiben, abattu en novembre – et un garçon de laboratoire).

Pour l'OAS, on releva 2 attaques de banques, 1 évasion de l'Hôpital, 5 explosions ainsi que 3 mitraillages de passants musulmans et, pour le FLN, 3 jets de grenades dans des cafés européens. Dans les 2 cas, les victimes étaient, comme toujours, des gens « sans importance »: côté musulman des journaliers et un garçon boucher, côté européen, un enfant, un chauffeur-livreur, etc. Chaque jour le terrorisme glissait davantage dans l'interethnique et les européens ne renonçaient pas à croire que – à l'heure de ce qui serait un choix entre les deux communautés – les forces de police, comme les forces militaires, « basculeraient » ou au moins resteraient neutres. C'est sans doute pour cette raison que, le 14 à 4 heures 45, durant le couvre-feu, un commando OAS ne mitrailla que symboliquement un des cantonnements CRS (ni blessés ni dégâts malgré 76 douilles de 3 calibres retrouvées sur place). L'illusion était totale car, si les CRS métropolitaines ne manifestaient pas contre la population européenne la même hargne que les gendarmes mobiles, il était irréaliste d'espérer les intimider. La suite confirmera leur loyalisme et c'est l'OAS elle-même qui le renforçait, en leur donnant le spectacle de forfaits odieux, tel celui qu'elle commit, pas plus tard que le lendemain, au lieu dit Château-Royal (assassinat collectif de 6 inspecteurs d'académie des Centres Sociaux, 3 européens et 3 musulmans – dont l'écrivain Mouloud Feraoun)[631].

Le 15 mars: plus qu'un crime, une faute

Ce jour-là, jeudi, aurait pu être un jour comme les précédents, avec 34 rapports de la PE recensant *21 tués* (5 euro-

631. *L'assassinat de Château-Royal* par Jean-Philippe Ould-Aoudia, fils d'une des victimes, Éditions Tirésias, 1992.

péens, 15 musulmans et un inconnu, dont le cadavre en décomposition ne permit pas de savoir qui il était) et 22 blessés (7 européens et 15 musulmans).

Mais – bien que les attentats du FLN aient eu dans ce bilan une part non négligeable (2 européens tués et 6 européens blessés[632]) – c'est l'OAS qui fit entrer le 15 mars parmi les pages les plus noires de l'histoire de la guerre d'Algérie en chargeant un commando d'une dizaine d'hommes armés de fusils-mitrailleurs d'investir, à Château-Royal (quartier de Ben-Aknoun) les bâtiments des Centres Sociaux[633], où se trouvaient plus de 40 personnes, et d'y procéder à l'exécution de 7 de leurs dirigeants, dont ils avaient la liste. Le principal d'entre eux étant fortuitement absent[634], c'est sans état d'âme que, vers 10 heures 30, ils abattirent les six autres, préalablement alignés. La sauvagerie méthodique du crime et la personnalité des victimes soulevèrent une vague d'émotion et d'indignation. Et le caractère délibéré de cette exécution collective de personnes soutenant la politique gouvernementale de collaboration avec le FLN – alors que la paix n'était plus qu'une question de jours – prit une valeur de symbole.

« Militairement réussi », le 5 mars avait été pour l'OAS

---

632. Les tués furent un jeune suisse de 15 ans qui se rendait au catéchisme et un démarcheur qui faisait du porte à porte. Les blessés furent un Gardien de la paix en service à l'hôpital El Kettar, un passant qui s'était inconsciemment aventuré en Basse Casbah, un traminot agressé au couteau dans son trolley et 2 ferrailleurs, tirés sur leur chantier.

633. Les Centres Sociaux avaient été créés par Soustelle en 1955 sur une idée de Germaine Tillion, alors à son cabinet. Ils avaient connu un grand développement après les fraternisations du 13 mai 1958 mais, d'abord instrumentalisés par l'Armée, leurs dirigeants avaient ensuite été renouvelés et avaient peu à peu glissé vers le nationalisme. Depuis Évian, ils savaient que le FLN serait le vainqueur. L'OAS était persuadée qu'ils en étaient « les complices ».

634. Il s'agissait du préfet René Petitbon qui était malade (ainsi qu'en témoigne formellement son chef de cabinet PY Cossé, dont j'ai en 2014 recueilli le témoignage). Il avait « des contacts des deux côtés », tant au FLN (avec lequel il avait dans le dos des militaires négocié à Constantine la tolérance des manifestations du 1er novembre 1961) qu'à l'OAS (où il avait été en janvier l'interlocuteur des fractionnistes du Front Nationaliste – cf. chapitre 8). Les archives de la mission C montrent qu'effectivement il transmettait aux services anti-OAS les renseignements qu'il pouvait collecter dans les milieux étudiants européens avec lesquels il était en contact du fait de ses fonctions de chef du Service de Formation des Jeunes en Algérie (SFJA).

d'Alger une journée au bilan décevant. Tout aussi techniquement « réussi », le 15 mars fut pour elle une journée au bilan catastrophique car – ajouté au tragique attentat perpétré le 10 mars à Issy-les-Moulineaux[635] – « l'affaire du Château Royal » accrédita son image d'une organisation « aux méthodes nazies ». Ce qui acheva de dresser contre elle l'opinion française et internationale.

Le gouvernement ne s'y trompa pas en organisant autour de ce qui était d'évidence une lourde faute politique une or-

635. Cet attentat, commis à 8 heures par explosion d'une voiture piégée garée devant l'entrée de la salle où s'ouvraient les assises du pro-PCF Mouvement de la Paix, fit 3 tués (dont 2 gardiens de la paix) et 37 blessés (dont 2 gardiens de la paix). Imputé à l'OAS – qui ne fut pas crue lorsqu'immédiatement elle nia l'avoir perpétré – ce « crime monstrueux » souleva contre elle en métropole une vague unanime d'indignation, avec grèves et manifestations. Pour une fois au diapason, le gouvernement et le PCF rivalisèrent de vigueur dans la dénonciation de « la folie sanglante d'une organisation qui veut s'emparer du pouvoir par des méthodes hitlériennes » et Frey précisa : « les événements d'Algérie ne sont qu'un prétexte dont se servent des hors-la-loi, des fascistes et des revenants de la collaboration ». C'était faux (car l'OAS se souciait de l'Algérie et non de la France) mais, repris par une ORTF alors en situation de monopole et de dépendance politique, l'argument fit mouche et, à ce moment-clef de l'évolution de la politique algérienne, l'impopularité de l'OAS atteignit son zénith. L'opinion réclama – contre elle en France et contre les européens en Algérie – « la fin de l'indulgence ». Un des autres effets de cet attentat fut d'enterrer le sentiment de sympathie que, par hostilité aux méthodes du FLN, certains policiers PP avaient pu avoir pour elle. La vue dans la presse de photos montrant le corps déchiqueté d'un des leurs fit que, plus jamais, ils ne renâcleront à obéir. Le 13, des tracts émanant des clandestins et gaullistes « Comités de Défense de la République » (CDR) invitèrent les policiers à ne pas s'opposer aux adversaires de l'OAS. J'en ai mis le texte en annexe car il n'est pas très différent de celui des tracts que le CDR diffusait alors à Alger – et dont je n'ai pu retrouver d'exemplaire. Ce tract du 13 avait, le 3, été précédé par un autre où le même CDR menaçait de représailles 100 personnalités politiques qu'il rendait responsables des crimes de l'OAS : « Au premier attentat dirigé contre un républicain, l'un de vous paiera ! » Chargée de l'enquête, la Brigade Criminelle fit un travail colossal et remarquable, qui figure aux archives PP (carton HE37- BPJ 52/695595). Après avoir exploré de multiples pistes, elle ne put identifier les auteurs de l'attentat mais la conclusion des 45 pages de son rapport final est que « l'hypothèse d'une provocation ne peut être écartée ». C'est visiblement celle qui eut sa préférence. C'est la thèse que dès le début l'OAS avait fait connaître et à laquelle elle s'est toujours tenue. 67 ans plus tard, cette thèse n'a été contredite par aucun aveu ni aucune rumeur. *Il est donc très vraisemblable que cet attentat, de si grande portée politique et commis à un instant si crucial, fut une action « barbouze »* et plusieurs indices me donnent à penser que Frey ne fut pas étranger à son montage. Il est par contre tout aussi vraisemblable que l'Histoire n'en connaîtra jamais les auteurs.

chestration médiatique sans précédent et rien ne fut négligé pour faire apparaître que l'OAS était un obstacle à la paix et au retour des soldats dans leurs foyers. Confiée à Alger aux services officiels de la Délégation Générale[636], cette propagande, relayée par une presse locale soumise à censure, avait son moteur à Paris où « la bataille de l'opinion » était considérée comme essentielle. Jusqu'au plus haut niveau, puisque c'est avec l'aval personnel de de Gaulle[637] que trois ministres vinrent à Alger le 18 assister aux obsèques des 6 victimes abattues le 15 aux Centres Sociaux[638].

Ce drame fit oublier que ce même 15 mars l'OAS avait également organisé 10 explosions, 7 vols à main armée (argent, armes, postes-radio), commis 2 assassinats ciblés (contre un policier musulman au comptoir d'un café et contre un avocat européen dans son cabinet[639]) et surtout avait exécuté au hasard 4 mitraillages, dont l'un – perpétré à 6 heures 30 à un arrêt de

636. Dotés de considérables moyens financiers issus des fonds secrets, ces services étaient alors dirigés par Philippe Mestre, futur préfet, député et ministre.

637. LNC 15 mars 1962.

638. Seulement 200 personnes y assistèrent. PY Cossé (*op. cit.*, page 105) raconte : « Trois ministres (dont Joxe) étaient venus de Paris. Pour des raisons de sécurité, les déplacements se firent par hélicoptères. Nous nous posâmes dans la cour de l'École d'Agriculture de Maison-Carrée, sous les cris de haine et les vociférations des pieds-noirs qui s'étaient mis aux fenêtres de leurs logements. Au cimetière d'El Alia, six catafalques et seulement deux cercueils. La majorité des familles avait donné la préférence à des obsèques… sans les autorités officielles et sans soldats en armes. Les contrôles avaient dissuadé les proches de venir. Un discours émouvant de Paye précéda l'intervention boursouflée et creuse de Guillaumat. Les hélicoptères repartirent directement pour le Rocher Noir. Les ministres étaient impatients de regagner Paris ! » Jamais aucun enterrement de victimes (et Dieu sait que, depuis 7 ans, il n'en avait pas manqué, souvent dans des circonstances tout aussi révoltantes), jamais aucun n'avait donné lieu à venue ministérielle en Algérie. Jamais aucun ne traduisit une telle volonté d'exploitation politique puisque, après lecture d'un message officiel, on fit observer dans toutes les écoles de France, une minute de silence. Il est évident que par cette instrumentalisation sans précédent de Gaulle entendait, en cet instant crucial, ancrer l'opinion dans le sentiment que, face à un FLN qui « voulait la paix », les « néo-nazis » voulaient la guerre et se mettaient « au ban de la conscience humaine ». Il est non moins évident qu'à Alger, même ceux des européens qui blâmaient le massacre du 15, ne pouvaient qu'être choqués par la différence de considération qu'accordait la Nation aux enseignants tués par l'OAS et à ceux tués par le FLN. Il y en avait eu plus de 70.

639. Il s'agissait de Maître Guy Fraychinaud, tué on ne savait pourquoi, ce qui parmi les avocats sema « l'épouvante ».

tramway d'Hussein Dey – fit 6 tués et 6 blessés, tous musulmans évidemment.

Dans ce climat de guerre civile, les commandos Delta cherchaient à s'afficher comme les maîtres de la ville[640] et, par sympathie ou par peur, parmi les civils, personne ne songeait plus à leur résister, notamment pas les banquiers rackettés, chez qui les complicités étaient nombreuses. Malgré la présence massive des patrouilles et des barrages, et malgré les arrestations et les rafles, l'impression prévalait que l'autorité de l'État était battue en brèche et que, hors mission C, la police se dissolvait.

Et de fait, tournant à vide, la PE renonçait progressivement à jouer son rôle. Elle n'arrêtait plus guère et, rien que ce jour-là, on relève dans 3 de ses rapports que des suspects musulmans « auraient » été arrêtés par des patrouilles militaires et conduits « pour enquête »… non pas à des policiers OPJ mais à des OR de secteurs !

De son côté, décimé par des attentats[641] et réduit à quelques fonctionnaires valeureux, le SRPJ était hors d'état de valablement enquêter[642].

640. D'où les cachets « Contrôlé par l'OAS » parfois apposés sur des cartes d'identité par des Delta « en opération ». La pratique fut rare mais réelle et, lors du CRC du 14 mars, elle opposa le contrôleur général Chavalor, qui n'y croyait pas, et le capitaine Lacoste, qui lui en démontra l'intérêt psychologique que l'OAS y trouvait.
641. Ce service était alors dirigé par Guy Denis, commissaire divisionnaire en mission et futur directeur de l'IGPN qui a évoqué ces temps épouvantables dans ses Mémoires (*Citoyen policier* – Albin Michel – 1976). D'après lui, le SRPJ eut alors 6 tués, 3 par le FLN et 3 par l'OAS. Impuissant, il cessera même à partir du 2 mai d'archiver les crimes dont la PE l'avisait.
642. Cf. sur ce point, le témoignage du préfet Pierre Richard, alors jeune commissaire au SRPJ d'Alger. Avec son accord, je fais déposer au CDHA l'abondant dossier qu'il m'a remis pour illustrer ce temps de reflux policier qui, après le 19 mars, se mua en une « débâcle ». Il contient, entre autres, une narration en 8 pages de sa périlleuse tournée d'audition des témoins de la tuerie des Centres sociaux. Ce fut la dernière enquête du SRPJ d'Alger. Il ne put la commencer que fin avril (plus d'un mois après les faits !) et elle le conduisit à Oran, « ville en insurrection », puis en mai à Bône où, doté de faux papiers et dans un bâtiment préfectoral harcelé au mortier, il put auditionner le (bien connu) préfet Petitbon, *qui officiait alors en tant qu'intérimaire du préfet de Bône… sous une fausse identité – cas sans doute unique dans les annales de la République !* Le poste était juridiquement vacant car le préfet Jean Dours avait été le 27 mars nommé directeur du cabinet de Christian Fouchet et il ne fut remplacé

Du 16 au 18 mars : 51 tués

Le *vendredi 16 mars*, la PE fit 45 rapports qui dénombrèrent *15 tués* dont 4 européens et 20 blessés dont 11 européens.

En 12 attentats au pistolet ou par jets de grenades, le FLN blessa 10 européens et en tua 2, dont un homme de 92 ans et, dans sa pharmacie à Hussein-Dey, à 15 heures 30, M Roger Montlahuc[643]. Un groupe tua également le président de la confrérie religieuse des Amaria mais un des agresseurs qui s'enfuyait fut tué par une patrouille militaire.

Outre 7 vols à main armée – qui lui rapportèrent des armes et une somme totale de 191 000 francs (nouveaux) – 9 explosions et 1 (vain) tir au bazooka sur l'immeuble de la Délégation Générale, l'OAS procéda à 13 attentats, certains ciblés (un chauffeur de la Délégation Générale et 3 garçons de cafés européens), mais la plupart aveugles. Bilan : 10 tués et 8 blessés, tous musulmans, sauf 2.

Et il y eut encore 3 découvertes de cadavres, l'une de deux musulmans tués par balles et l'autre d'un musulman entièrement nu, battu, étranglé par une cordelette et ligoté dans la position en chien de fusil chère aux tortionnaires OAS de Bab el Oued.

Le 17 mars, des 45 rapports établis par la PE on peut déduire qu'il y eut ce jour-là *26 tués* (4 européens par le FLN et 22 musulmans par l'OAS) ainsi que 32 blessés (13 européens, dont 11 par le FLN, et 19 musulmans, dont 18 par l'OAS).

Du fait de l'OAS, on enregistra aussi 3 vols à main armée et 17 explosions (dont l'une détruisit presque un immeuble qu'il fallut évacuer), 1 mitraillage (3 tués, 1 blessé) et une vingtaine d'attentats au PA, la plupart aveugles, contre des travailleurs de très modeste condition (et dont on souhaitait d'évidence décourager la présence en quartiers eu-

---

que fin mai par Jean Rougé, préfet des Oasis. Entre temps Raymond Vignal, le chef de cabinet du préfet, avait été assassiné.

643. Rapport classé 1459. Faut-il voir dans cet attentat une des raisons de la série d'attentats OAS qui aura lieu le lendemain dans des pharmacies contre des employés musulmans ? Il ne semble pas.

ropéens) mais certains ciblés et d'une cruauté insigne[644].

Du fait du FLN, qui continuait à chasser les européens de la Basse-Casbah (assassinat d'un juif de 76 ans, dont le commerce avait été pillé puis incendié les deux jours précédents), on enregistra le grenadage d'un immeuble européen (7 blessés) et, commis au PA – avec la même haine raciale que ceux de l'OAS[645] – d'aveugles attentats individuels contre des travailleurs européens, eux aussi de condition modeste.

Mais c'est la série des attentats OAS dirigés contre des pharmacies qui marqua cette journée et c'est elle dont la presse mit en exergue « la stupidité »[646]. Entre 9 heures 45 et 10 heures 15, à Alger et Maison-Carrée, ce furent en effet 7 pharmacies et un dépôt de grossiste en médicaments qui reçurent la visite de groupes de tueurs à la recherche des musulmans qui y travaillaient. Devant des clients, en présence de leurs collègues européens tenus en respect, 7 d'entre eux furent abattus et 4 autres blessés – quelquefois préparateurs mais souvent simples coursiers, parfois très jeunes (16 ans). S'opposant aux agresseurs, un pharmacien européen – M. Maurice Michel, 54 ans – fut lui aussi blessé[647].

Qui donna l'ordre de cette « offensive », visiblement très organisée ? Tenant ce jour-là « une réunion capitale[648] », Salan en

644. Tel l'assassinat sur son lit de clinique, devant sa femme, d'un nommé Touaibia Mohamed, en traitement suite à un précédent attentat. Telle aussi la découverte du cadavre menotté de Bendaoud Abdelhamid, enlevé la veille de son domicile : porteur d'une attestation d'appartenance au FLN/ALN secteur 1, région 2, de la zone 6 de la wilaya 2, il gisait dans une caisse adressée à « Benkhedda Tunis via Morin. Expéditeur OAS ».

645. Les tueurs, opérant en général par 3, s'encourageaient mutuellement : « Donne lui encore ! » lorsqu'ils parlaient français ou « *Atilou* » (Donne-lui !) lorsqu'ils parlaient arabe. C'étaient souvent les seuls mots que les témoins rapportaient avoir entendus.

646. Texte de Germaine Tillion dans *Le Monde* : « La bêtise qui froidement assassine ».

647. Sur l'effrayante méthodologie prescrite pour ces assassinats, au mobile largement fantasmé, on trouvera en annexe la copie d'un document saisi le 22 avril par la mission C suite à l'arrestation le 19 avril du sous-lieutenant déserteur Claude Dupont, chef des groupes « action » du secteur OAS Orléans-Marine (Bab el Oued). L'original figure dans ses volumineuses archives, qui seront transmises en mai au Tribunal de l'Ordre Public de Tizi-Ouzou (TOP) en vue de son audience du 4 juin (AN-5W-215/d56). Le chapitre 13 traite de ces TOP.

648. Il s'agissait pour lui, à la veille du cessez-le-feu, de s'informer auprès de tous les responsables OAS d'Algérie (Jouhaud, Château-Jobert, Godard, Gardy, etc.) de

fut furieux et il jugea que « même s'il s'agit en effet d'éléments majoritairement pro-FLN, c'est une action absurde par rapport à la nature et à l'ampleur de nos actuels desseins ». Et dans son entourage[649] on y vit la preuve qu'en dépit de ses promesses le docteur Perez ne respectait pas les ordres et développait sciemment, dans son fief de Bab el Oued et vis à vis des musulmans, un climat politique hyper-tendu[650].

Le *dimanche 18 mars* enfin – jour de l'annonce officielle du cessez-le-feu pour le lendemain 19 – 22 rapports PE ne comptabilisèrent « que » *10 tués* (5 européens, par le FLN et 5 musulmans, dont 4 par l'OAS) et 11 blessés (7 européens par le FLN et 4 musulmans par l'OAS).

Essentiellement imputable aux mesures prises par Vitalis Cros pour briser les éventuelles velléités d'agitation européenne (renforcement du quadrillage du centre-ville, consignes de fermeté données aux militaires[651]…), ce bilan traduisit, outre une volonté du FLN local de répliquer aux attentats OAS subis la veille[652], une forte impatience de la population musulmane à matérialiser son imminente victoire (effervescence d'un quartier, attentat au couteau contre un Européen, égorgement d'un « traître » musulman, nouvelle destruction de commerces juifs situés en Basse Casbah, vols d'armes à des militaires musulmans isolés…).

---

la situation dans leurs zones et de leur diffuser en direct les ordres découlant de la tactique définie en « objectif immédiat et majeur » par la fameuse note 29 du 23 février, à savoir la création de « zones insurrectionnelles ». Ce rassemblement confirma le principe du « caractère indispensable d'une forte participation musulmane (harkis, MNA, etc.) » mais Godard et Gardy prévinrent qu'à Alger – notamment en raison des attaques quotidiennes dirigées contre la population musulmane – cette participation se « heurterait à de très sérieuse difficultés ». C'était une litote pour dire qu'elle était devenue totalement irréaliste.

649. Ferrandi – *op. cit.* – page 255.

650. Climat qui allait conduire aux drames des 23 et 26 mars mais qu'il était bien trop tard pour chercher à corriger (ce que l'émission pirate du soir ne tenta d'ailleurs pas du tout de faire).

651. De fait, 3 des 4 musulmans tués ce jour par l'OAS le furent dans des quartiers excentrés et, en centre-ville, c'est une patrouille militaire qui tua un Européen « qui s'enfuyait ».

652. À Maison-Carrée le mitraillage aveugle d'un groupe de passants européens fit 2 tués, dont une femme, et 3 blessés, dont 2 femmes.

Ainsi donc, du 1er au 18 mars, il y eut à Alger au minimum 248 tués (13,7 par jour) et 326 blessés (18,1 par jour). Parmi eux respectivement 99 et 137 européens (soit 39,9 % et 42 %).

Par rapport à ceux indiqués au chapitre 9 pour le mois de février – à savoir 273 tués (9,7 par jour) et 379 blessés (13,5 par jour), dont respectivement 127 et 164 européens (soit 46,5 et 43,3 %) – ces chiffres traduisent un niveau de terrorisme en hausse de quelque 40 %. Avec, vraisemblablement, une augmentation de la part OAS de 55 à 60/65 %.

L'activité de la mission

Bien que mal renseignée sur les activités quotidiennes de Salan et de son État Major[653], la mission obtint néanmoins, durant ces 18 jours de fièvre, des résultats qui gênèrent considérablement le fonctionnement de l'OAS. Au point que Ferrandi nota le 20 mars : « Des coups sévères ont été portés ces jours derniers à Alger aux réseaux les plus solides de l'organisation. Nos liaisons se font précaires et, autour de nous, le cercle se resserre. Le général (Salan) se rend compte qu'il lui est de plus en plus difficile d'assurer dans la clandestinité la direction effective du mouvement. Revenant sur les positions prises ces derniers mois, il envisage donc pour la première fois l'éventualité d'un départ pour l'étranger, nullement pour abandonner la lutte mais pour la poursuivre au contraire dans de meilleures conditions d'efficacité[654] […]. L'Italie […] ? »

653. La mission ne décela pas la réunion capitale tenue par Salan le 17 mars. Malgré la connaissance qu'elle avait depuis le 14 mars de « l'instruction relative à l'organisation et au développement des maquis » diffusée par Salan à ses adjoints le 27 février et malgré l'interception qui aura lieu à Alger le 23 mars d'une camionnette transportant 7 militants « qui s'apprêtaient à rejoindre un maquis » (mais où ?), elle ne décèlera pas non plus les préparatifs de l'opération des Beni-Boudouane. Pas plus d'ailleurs que ne le firent la SM ou les autorités du département d'Orléansville (Préfet, Général, Gendarmerie). Au matin du 28 mars, le rassemblement de 80 maquisards (dont 60 venus d'Alger de nuit dans le train d'un cheminot complice) sera donc une complète surprise (cf. chapitre 14).

654. S'agissant des deux « batailles d'Alger » de 1957 et de 1962, on ne peut manquer de faire un parallèle entre les raisons invoquées pour ce projet de départ de Salan (dont nous verrons qu'il n'aura pas le temps de le réaliser) et celles qui en 1957 entrainèrent le départ effectif d'Alger pour Tunis des membres du CCE, alors autorité dirigeante du FLN en Algérie.

La pauvreté des archives concernant ces 18 jours[655] rend difficile de fournir un bilan sûr et détaillé des arrestations alors opérées par la mission mais divers recoupements[656] permettent de les estimer à 137, soit 104 qui aboutirent à des inculpations suivies de rapides transferts en métropole[657] et 33 qui entrainèrent des assignations en « camps de séjour ». C'était un rythme voisin de celui de février.

Il est par contre plus facile de dire lesquelles parmi ces arrestations permirent à la mission de porter à l'OAS d'Alger ces coups sévères qui l'affaiblirent.

On a déjà parlé des pertes militantes dont l'OAS paya sa journée du 5 mars et ce furent 24 membres de ses commandos qui dès le 6 furent transférés en métropole[658]. La plupart avait un sanglant palmarès et leur éloignement fut certainement bénéfique pour l'ordre public mais ils étaient de simples exécutants.

Tel n'était pas le cas du capitaine déserteur Guy d'Amonville qui était depuis un mois affecté au secteur d'El Biar (en

---

655. On n'y trouve toujours pas – comme ce sera le cas à partir du 1er avril – les copies de ses « messages quotidiens d'activité » et, pour la période considérée, il n'y a que 4 notes CRC (elles ne seront plus que 2 en avril puis disparaîtront).

656. Au cours d'une conférence de presse tenue le 10 mars, Vitalis Cros indiqua que, du 26 février au 9 mars, 232 individus avaient été arrêtées : 136 européens et 86 musulmans. Destiné à rassurer la population européenne sur l'effectivité persistante de la lutte contre le terrorisme FLN, le parallèle était boiteux. Dix jours avant le cessez-le-feu – et l'amnistie – et pas toujours déférés par des CRA en déliquescence à une justice militaire vouée à disparaître, les musulmans arrêtés risquaient peu. Et leurs attentats étaient hors compétence de la mission C, la seule police à être alors efficace.

657. C'était le temps où de Gaulle, « devant la multiplication des crimes activistes » en Algérie exigea de Debré qu'il organise « leur répression exemplaire et rapide » avec jugement de leurs auteurs par le Tribunal Militaire de Paris « dans le mois suivant leur arrestation » (cf. ses instructions dans LNC-13 mars, page 463, collection Bouquins). Soit dit en passant, l'annotateur de cet ouvrage très sérieux fournit de l'activité de l'OAS en France et en Algérie un bilan global totalement erroné : 750 plastiquages et 1400 tués ou blessés ! Alors que ce bilan est, pour la seule Algérie, de quelque 13000 attentats ayant fait plus de 2500 tués et au minimum 4000 blessés.

658. Identifiés, 3 autres participants à la journée du 5 avaient été appréhendés le 9. Parmi eux, un musulman, Mekaoui Bicherki, qui fut blessé après avoir tiré sur les GM. Il était en possession de l'arme volée à l'un des deux militaires affectés à la mission C et blessés par attentat le 14 février.

remplacement de Picot d'Aligny) et qui fut arrêté le 14 mars au soir avec son chauffeur. Il avait en sa possession une sacoche bourrée de documents sur l'organisation et les activités du « service de renseignements et de documentation » de toute la zone d'Alger-Sahel. Leur exploitation immédiate entraina 30 perquisitions et l'arrestation de 10 chefs de « groupes de choc », dont un légionnaire déserteur. De nouveaux documents codés furent saisis au siège du PC de la zone (dont le gardien fut blessé et alla rejoindre à hôpital les blessés du 5 mars) et leur « longue et délicate exploitation » permit de déjouer de nombreuses « opérations ponctuelles », notamment contre des policiers DSNA (dont une centaine étaient visés). Il est probable que c'est cette exploitation qui empêcha la police d'Alger de subir la même vague d'attentats que celle qui, à la même époque, frappa la police d'Oran[659].

Mais la saisie de ces importantes archives[660] illustra aussi :

> – l'étendue des complicités dont, malgré les draconiennes précautions prises, l'OAS continuait à bénéficier au sein même de l'appareil répressif – tant civil (listing de tous les policiers DSNA) que militaire (plans des barrages, organigrammes du FLN, instructions données aux forces de l'ordre…)[661] ;

---

659. C'est le 14 mars qu'y fut assassiné le commissaire Marc Jorandon. La veille un attentat avait grièvement blessé le Procureur Général Yves Lemerle. Le 16 ce fut le tour de l'inspecteur PJ Mohamed Larbaoui : blessé à midi – lors de l'attaque du fourgon transportant trois détenus musulmans (qui furent abattus) – il fut à 16 heures achevé par balles sur son lit de clinique. Ce jour-là, Oran « échappa au contrôle des autorités » (dixit alors Le Monde) et tous les commissariats PE durent être fermés au public pour éviter que s'y poursuivent les « neutralisations » des gardiens de la Paix qui s'y trouvaient (une vingtaine avaient été désarmés et déshabillés). Par exception au constat qu'il y a carence d'archives concernant la lutte anti-OAS à Oran, on trouve dans AN 19980473/72 quelques états fournis par la préfecture de police et quelques rapports émanant de l'échelon local de la mission C, notamment deux notes de synthèse des 16 et 30 mars. On y apprend ainsi que du 1er au 15 mars cet échelon mit 116 personnes en garde à vue.

660. Elles figurent dans les rubriques 219 A à G de la cote AN 19980473/62.

661. Les copies de lettres « très secrètes » y abondaient, et ce jusqu'aux plus hauts niveaux hiérarchiques. On y trouvait par exemple – conservée en archives – le double de la correspondance échangée en novembre 1961 entre le vice-amiral Jules Évenou, chef du cabinet militaire du Premier Ministre, et le Délégué Général, à propos du

– le caractère déterminé de ses instructions (« liquidation préventive des FLN identifiés ») et de ses projets (grève générale des impôts, fabrication centralisée de 3000 cocktails Molotov)[662].

À la mission C – dont le groupe PP avait le 6 été requis par V. Cros pour perquisitionner les 150 chambres du luxueux hôtel/casino Aletti[663] – chaque jour amenait des inculpations : le 1er, un lieutenant déserteur ; le 2, 2 tueurs, 4 fois assassins ; le 7, 4 Delta, dont 3 déserteurs ; le 8, 3 autres Delta ; le 10, un capitaine déserteur ; le 13, 3 plastiqueurs et le 15, 2 collecteurs. Sans compter les 10 membres, dont 3 légionnaires déserteurs, amenés le 10 de la région de Gounod (Constantinois), où ils avaient tenté de constituer « un maquis ».

Mais – alors que les manœuvres d'intoxication menées par l'OAS allaient bon train[664] – chacun avait conscience que l'adversaire restait redoutable et que l'insurrection menaçait. D'où

rôle et des équipements spéciaux de la Laita. Pas étonnant que ce navire, destiné à être le PC de crise de Morin, ait été coulé le 13 décembre dans le Port militaire ! (cf. chapitre 7).

662. Du fait des réticences de la population, aucune de ces actions ne sera finalement retenue.

663. L'opération était délicate car c'est dans cet établissement, devenu une véritable « bourse aux rumeurs », que séjournaient, outre maintes personnalités politiques, les quelque 60 envoyés spéciaux de la presse internationale, toujours en quête de scoops et d'interviews. Il s'agissait de « purger l'hôtel » de toute présence clandestine de l'OAS, qui alimentait de sa propagande certains journalistes mais en menaçait voire en molestait d'autres. D'où des incidents nombreux qui culminèrent avec « l'affaire des journalistes italiens » dont 2 avaient été enlevés puis relâchés le 3 et qui, s'estimant non protégés, quittèrent tous spectaculairement Alger en s'en prenant aux autorités, « inefficaces ». Cette orientation critique de la presse fut l'exception et Kauffer relève « l'accumulation de maladresses commises par l'OAS vis-à-vis des journalistes », la principale étant qu'elle leur donnait à voir les cruautés de son terrorisme « alors que le FLN avait compris la loi des media : pas vu, pas pris ».

664. Elles tendaient à faire croire que l'OAS « était partout ». Beaucoup échouèrent mais pas toutes. C'est ainsi qu'un des chefs de groupe arrêté le 5 mars réussit à persuader le capitaine Lacoste qu'il existait « près de Salan », une organisation dite de « police spéciale » qui était capable d'accéder aux procédures faites par la mission et qui, hiérarchisée en 6 groupes de 20 hommes, était chargée de surveiller les policiers et d'éliminer les traîtres (le CRC du 15 mars précisant même : « ces renseignements ne semblent pas être fournis dans un but d'intoxication ! »)

une certaine inquiétude autour de la question : « Que va faire l'Armée ? »

Inquiétude dont les CRC relevaient des indices :

– (7 mars) : « Depuis un mois, le nombre des désertions (vers l'OAS) est en progression [...]. Il y a des chaînes de désertion mais aucun recruteur de désertions n'a encore pu être arrêté[665] »

– (15 mars) : « Les vols à main armée de produits et équipements destinés aux maquis sont en augmentation »

– (15 mars) : « 5 gendarmes auxiliaires sont recherchés pour avoir plastiqué et tenté d'incendier la caserne des GM de Maison-Carrée ».

Et inquiétude qui n'épargnait pas l'autorité militaire, ainsi qu'en témoignent les rapports hebdomadaires que le colonel Rivière adressait à Ailleret[666] :

– le 1er mars, le cessez-le-feu étant présenté comme imminent, il estimait que les cadres étaient décidés à « préserver leur unité et le respect de la discipline », mais « sans débordement de zèle dans les opérations de maintien de l'ordre » ;

– le 10, déplorant les atermoiements d'Évian, il signalait la fatigue et la nervosité des troupes « qui, le cas échéant, pourraient spontanément ouvrir le feu sur les européens ou sur les musulmans, sans distinction » ;

– le 17 enfin, s'agissant du contingent, il estimait que « son obéissance au pouvoir légal » était « à toute épreuve ». Et « l'obéissance de la majorité de l'Armée » lui semblait acquise, « même si elle ne manifeste qu'un

665. En fait (SHD-1456 /D2), le nombre des déserteurs européens allant vers l'OAS restait stable et faible (moins de 10 par semaine) alors que le nombre des déserteurs musulmans allant vers le FLN – en général avec emport d'armes – ne cessait de grossir : 105 en janvier, 176 en février et 129 durant la première quinzaine de mars.
666. Conservés dans SHD-1H-1456/2, ces longs rapports de la SM permettent de suivre dans le détail ce que fut en cette période cruciale l'évolution de l'état d'esprit des diverses composantes de l'Armée.

enthousiasme très limité pour les tâches du maintien de l'ordre ». Toutefois, « en raison de la crise du moral des cadres » et du doublement des désertions des appelés musulmans (selon lui, 265 en 15 jours), il concluait : « On ne peut pas aborder le cessez-le-feu avec une entière et inébranlable confiance. »

TROISIÈME PARTIE

LA MISSION C DU 19 MARS AU 27 JUIN 1962
UNE NOUVELLE DONNE POUR
TROIS MOIS D'HISTOIRE

Différée de jour en jour depuis fin février et attendue à Alger dans un climat de grande fièvre, la conclusion des accords d'Évian fut annoncée le dimanche 18 mars, à Paris par de Gaulle et à Alger par Morin.

Ces accords avaient un volet « militaire » – le cessez-le-feu – et un volet politique – l'organisation en Algérie d'un référendum qui, toujours dit « d'autodétermination », entérinerait (personne n'en doutait) le choix fait par les signataires, à savoir celui d'une « indépendance avec coopération ». Vote qui serait précédé par la tenue en métropole d'un autre référendum qui (personne n'en doutait non plus) approuverait les accords… et légitimerait ainsi la sortie des 15 départements d'Algérie/Sahara du territoire d'une République, pourtant constitutionnellement « une et indivisible[667] ».

L'accord de cessez-le-feu prévoyait, à compter du 19 à midi, « la fin des opérations militaires et de toute action armée » et il comportait l'engagement des parties « d'interdire tout recours aux actes de violence, collective et individuelle ». Neuf autres articles traitaient de la libération des « prisonniers[668] » et

667. Pris malgré l'avis défavorable du Conseil d'État, un décret du 20 mars fixa au 8 avril la date de ce referendum qui devait approuver les accords et donner à de Gaulle *tous pouvoirs pour les mettre en œuvre par ordonnances* « jusqu'à la date prévue pour la mise en place (en Algérie) de l'organisation politique nouvelle… issue de l'autodétermination ». Ce vote – à 64,8 % des inscrits – donnera 90,5 % en faveur du « oui ». Le peuple français se prononça donc alors massivement « pour la paix » (et contre l'OAS). Bien qu'étant un des principaux enjeux du vote, les Français d'Algérie ne purent évidemment pas y participer. Cela n'aurait rien changé au résultat final, mais ils en eurent néanmoins une forte indignation.

668. Ces libérations devaient avoir lieu dans les 20 jours mais rien n'était prévu

maintenaient les forces de « l'ALN de l'extérieur » au-delà des barrages frontaliers (ce qui ne posera pas de gros problèmes). S'agissant des 6 wilayas de « l'ALN de l'intérieur », l'accord stipulait que leurs « forces combattantes » se stabiliseraient « à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle », leurs membres pouvant néanmoins « se déplacer hors de leur région, individuellement et sans arme ». Mais les limites de ces régions n'étaient pas précisées et l'accord abandonnait à une *Commission Mixte du cessez-le-feu – à constituer – le soin de déterminer ces zones de stationnement* (ce qui posera de multiples discordes). Cette commission mixte (CM) devait aussi « régler les problèmes liés à l'application du cessez-le-feu » (ce qui, pour l'ALN – militaires – marchera à peu près mais qui, pour le FLN – civils, en principe dorénavant non armés – se révélera dramatiquement inopérant). Et un décret du 23 viendra prononcer une amnistie générale pour « tous les actes commis avant le 19 mars au titre de l'insurrection algérienne[669] ».

---

pour en assurer l'équilibre. Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) avait le 5 mars fait savoir qu'il était « dans l'impossibilité d'établir la liste exacte des prisonniers détenus par le FLN ». Côté français, on s'en contenta et on libéra incontinent en métropole 3837 détenus dont 247 condamnés à mort et en Algérie 11 666 détenus dont 12 condamnés à mort. Côté ALN, on ne libéra aucun des milliers de civils – 375 européens et 13296 musulmans – enlevés depuis 1954 (ils avaient tous été tués !) – et on libéra au compte goutte moins de 10 des quelque 400 militaires alors recensés par l'Armée comme possibles « prisonniers » de l'ALN. Menées sans conviction auprès d'interlocuteurs algériens sans informations, sans pouvoirs réels ou sans bonne volonté, les quelques démarches officielles ultérieures entreprises à leur sujet n'obtiendront que des réponses dilatoires. Le CICR n'aura pas plus de succès et, toute à sa joie d'avoir la « paix en Algérie », la France se désintéressa totalement du sort de ses soldats. (Voir Maurice Faivre – *La Croix Rouge pendant la guerre d'Algérie* – Lavauzelle, 2007). L'historiographie s'est également désintéressée de cet aspect très déshonorant de notre Histoire et c'est par exception, qu'on trouve quelques bribes d'information dans J.-J. Jordi (*op. cit.*) et chez R. Branche (*Prisonniers du FLN* – Payot, 2014).

669. On entendit par là, outre les actes délictueux commis par l'ALN/FLN ou en sa faveur (par le PCA, les porteurs de valise, etc.), ceux commis par le MNA (dont la plupart avaient pourtant été dirigés contre le FLN) et ceux éventuellement commis par les forces de l'ordre dans leurs activités pour réprimer « l'insurrection algérienne » (maintien de l'ordre, arrestations, interrogatoires, tortures, exécutions sommaires, etc.). En étaient exclus les actes commis depuis 1954 par les activistes européens et depuis 1961 par l'OAS. Ils ne seront amnistiés que le 24 juillet 1968. Jusqu'en 1964, la DCPJ continuera d'ailleurs à rechercher activement, en France ou à l'étranger, dans le cadre de procédures qu'elle faisait ouvrir par la Cour de Sûreté

Ce texte peu précis[670] – dont la bonne exécution postulait la bonne foi des deux parties signataires[671] – ne concernait pas l'OAS et par conséquent pas la mission C, police spécialisée.

Le deuxième volet des accords était ***l'accord politique*** dont l'essentiel, flanqué de ses décrets d'application, fut publié au *Journal Officiel* du 20 sous la forme d'une très longue « déclaration générale » commune portant sur « l'organisation de l'autodétermination », sur « l'indépendance et la coopération », sur « les garanties » qui seraient accordées aux européens, sur les questions militaires, etc. Codifiant l'avenir politique envisagé pour l'Algérie à moyen et long terme, après l'indépendance, ce second texte ne concernait pas non plus la mission C, sauf en application du premier de ses 5 chapitres qui traitait notamment de « l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire[672] » et créait, pour cette période, des « ins-

de l'État, l'identification et l'arrestation des auteurs de certains crimes OAS commis en Algérie avant le 19 mars (tel l'assassinat du commissaire Goldenberg le 20 septembre 1961) : elle ne cherchera par contre jamais à identifier les auteurs de crimes « barbouzes » (tel l'assassinat de l'ingénieur Camille Petitjean en février 1962).

670. Si cet accord très court (11 articles) fut volontairement laissé imprécis, ce fut par souci d'aboutir vite et de ne pas faire capoter l'accord politique, si péniblement bâti. Huit jours avant sa signature, lors des dernières négociations à huis clos, le colonel Benmostefa Benaouda, porte-parole du colonel Houari Boumediene, Chef d'État-major de l'ALN, réclamait encore l'entrée immédiate en Algérie de l'ALN extérieure. Soulignant « le caractère essentiel » d'une participation ALN au maintien de l'ordre public (y compris pour éradiquer l'OAS) », il dit au général Philippe de Camas son dépit de devoir accepter que, durant la période transitoire, cet ordre public soit confié à une *Force Locale* – à créer –, à l'existence de laquelle il était hostile.

671. Grosso modo, au niveau des signataires FLN des accords, cette bonne foi ne fit pas défaut et on peut dire que, globalement, « le cessez-le-feu fut à peu près respecté ». Joxe le dit au conseil des ministres du 23 mars et, lors des conseils suivants, il se prévaudra souvent de cette réalité globale pour taire ses (nombreuses) violations ponctuelles et pour justifier ses appréciations exagérément favorables de l'état de l'ordre public. Car c'est bien l'incapacité du GPRA à rester uni et à se faire obéir de son État-major et de toutes les wilayas, qui rapidement posera problèmes et engendrera les drames qui, historiquement, autorisent l'opinion que « le FLN ne respecta pas les accords » (voir sur ce sujet Monneret, *op. cit.*, et Pervillé, *Les accords d'*Évian – Armand Colin, 2012.)

672. Prévue pour durer de 3 à 6 mois, la période transitoire ne durera que 3 mois et 12 jours, jusqu'au 3 juillet – date à laquelle la France reconnut l'indépendance de l'Algérie et transmit à la va-vite le pouvoir à un Exécutif Provisoire sans représenta-

titutions provisoires » tant politiques (*un Exécutif provisoire – EP – et un Haut-commissaire de la République – HCR)* que de maintien de l'ordre (*une Force Locale – FL)* et judicaires (*des cours martiales et un Tribunal de l'Ordre Public – TOP).*

Tout cela engendra une situation politique, juridique et sécuritaire nouvelle où l'ALN était – en principe – cantonnée dans certaines zones rurales et où, devenu un parti légal – et donc présumé abandonner la clandestinité –, le FLN était associé au fonctionnement des institutions provisoires, tant au plan central à Rocher Noir (via l'Exécutif Provisoire, à dominante FLN) qu'au plan local (via une collaboration avec les préfets, autorités administratives et du maintien de l'ordre). En fait, n'ayant pas été cartographiées par l'accord, les régions de cantonnement de l'ALN restèrent imprécises et ses membres prirent vite l'habitude de « se promener un peu partout avec leurs armes ». Ayant d'entrée de jeu pris « le contrôle total du bled » (ainsi que Fouchet le reconnut lors du CAA du 7 avril), l'ALN chercha à étendre sa présence armée dans les quartiers musulmans des villes, en partant du principe qu'elle était un mouvement révolutionnaire global dont la branche militaire était insécable de sa branche politique, le FLN. Nous verrons qu'à Alger, où une Zone Autonome (ZAA) remplacera le 1er avril la zone 6 de la wilaya 4 de l'ALN, elle y parviendra. D'autant plus facilement que – il est vrai menacés par l'OAS – seuls quelques-uns de ses dirigeants locaux sortiront de la clandestinité.

tivité et contesté par une ALN elle-même divisée. Raccourcie au maximum, pour répondre à l'impatience des masses musulmanes et pour, au plus vite, se débarrasser de l'hypothèque OAS, la période transitoire fut évidemment trop meurtrière et bien trop courte pour permettre un apaisement progressif des passions. Encore en décembre 1961, questionnés par Morin, les préfets d'Algérie estimaient que cette période devrait durer au moins un an. On mesurera l'ampleur de la chute des ambitions françaises en rappelant que, dans son discours historique du 16 septembre 1959, de Gaulle n'envisageait le recours à une formule d'autodétermination que dans un climat de « retour effectif à la paix » (pas plus de *200 victimes par an*) alors que, dès l'ouverture des entretiens, en décembre 1961, on en était déjà à 1308 victimes *dans le mois* (dont au moins 63 % du fait du FLN – Source BQ/DSNA – Détails dans Le Doussal, *op. cit.*, pages 882/895).

C'est un aspect bien trop peu signalé par les historiens que les fâcheuses conséquences de la lenteur avec laquelle se mirent en place les institutions « mixtes » prévues à Évian pour la période transitoire, puisque c'est seulement le 13 avril, *trois semaines après le 19 mars*, que l'EP tint sa première séance et seulement le 6 avril, *deux semaines après le 19 mars,* que la Commission Mixte centrale tint à Rocher Noir sa réunion inaugurale[673].

Nous verrons que – imputable à des lourdeurs politiques et à des formalités juridiques – la naissance tardive de l'EP fut de peu de conséquences sur la situation sécuritaire générale de l'Algérie car, durant la période transitoire, l'Administration française continua de fonctionner (tant bien que mal et avec parfois des préfets musulmans pro-FLN) et, le HCR ayant conservé « la responsabilité du maintien de l'ordre en dernier ressort », la lutte anti-OAS continua de se dérouler sous sa direction, comme avant le 19 mars sous celle de Morin, avec toujours la mission C en situation de monopole pour sa répression policière.

Il en alla par contre très différemment pour l'embrayage tardif des *Commissions Mixtes* qui – imputable au GPRA[674] –

673. Dix membres : cinq officiers français et cinq officiers ALN. Prévu par les articles 6 à 10 de l'accord, son essaimage en 39 commissions locales de 4 membres prendra encore plus de temps et ne sera même jamais achevé (à la date du 20 mai, seulement 28 commissions locales seront en place, la fin de l'opération étant prévue pour… le 2 juin !). Les procès-verbaux des réunions de cette Commission centrale, du 12 avril au 27 juillet, sont signalés par R. Branche comme existant aux ANOM-81F/159. Je n'ai, hélas, pas pu les consulter. Mais j'ai rencontré, éparses en archives, de nombreuses preuves de ce que l'ALN y fut souvent de mauvaise volonté. Ainsi, il y a dans le fonds privé de Vitalis Cros (SHD-GR 1K 900/1) un rapport du préfet de Grande-Kabylie rendant compte le 26 avril que la commission locale s'était réunie pour la première fois le 19 avril (un mois après le cessez-le-feu !), que l'ALN avait certes accepté de renoncer à faire des barrages routiers (contraires aux accords) mais avait éludé toute discussion sur les zones de stationnement et rejeté sur l'OAS l'enlèvement le 22 mars de Charles Bossert, président de la Chambre d'Agriculture (contre toute vraisemblance, ainsi que le démontra le groupe 3 de la mission C qui avait été chargé le 6 avril d'une enquête sur place : son corps sera découvert le 10).
674. On trouvera en annexe le texte d'un télégramme adressé le 22 mars par Joxe à Morin, qui à Rocher-Noir était sur le départ (papiers Morin-FCDG).

hypothéqua lourdement la situation sécuritaire générale, car – durant le temps crucial de la fin mars – il n'y eut localement, pour les autorités françaises, aucune instance « mixte » où délibérer :

– sur la pratique ALN d'étendre sa présence armée à tous les lieux d'où se retiraient progressivement les troupes françaises ;

– et sur les conséquences de l'interprétation restrictive donnée par le FLN à certaines de ses obligations contractuelles, telles l'abandon de la clandestinité, le renoncement aux violences et aux armes, l'absence de mesures de vengeance, etc.

Ce qui, à Alger, lorsqu'à partir d'avril le FLN renouera avec le terrorisme – notamment par des enlèvements d'européens –, amènera à devoir constater « l'impuissance des Commissions Mixtes[675] ».

Résumant *la nouvelle donne* issue des accords, la troisième partie de ce livre examinera en liminaire comment la mission C réagit au 19 mars (chapitre 11) puis en quoi cette date influença – ou non – son cadre de travail, notamment dans les domaines politico-administratif (chapitre 12) et judiciaire (chapitre 13).

Après quoi, nous dirons ce que furent, les activités et les résultats de la mission au cours de chacune des *trois périodes* qui marquèrent l'histoire de l'OAS d'Alger : son échec, sa déroute puis sa liquidation.

La *première période* fut celle où – entre le 19 mars et le 20 avril – l'OAS se crut en mesure d'empêcher la mise en œuvre de l'accord qu'elle refusait[676].

Ouverte par « la décade tragique » qui, du 20 au 31 mars, marqua l'échec du « plan Salan » – et scella en fait le sort des Français d'Algérie – (chapitre 14), elle se poursuivit par « le

675. Tel est le titre du chapitre 5 du livre consacré par Jean-Jacques Jordi aux enlèvements d'européens (*op. cit.*).

676. Et auquel – pas plus que le MNA – elle n'avait été associée – même indirectement (par exemple par la consultation de quelques hommes politiques non gaullistes, ainsi que le réclamait Soustelle).

temps des arrestations » (celle de Degueldre le 7 avril, celle de Salan le 20 avril, etc.) – temps qui fut, pour la mission C, celui de ses plus déterminants succès (chapitre 15).

La *deuxième période* fut celle où – entre le 20 avril et le 14 mai – l'OAS d'Alger tenta de saboter le cessez-le-feu devenu effectif. Son espoir restait *d'amener les foules musulmanes urbaines à perpétrer des massacres d'européens, ce qui – en contraignant l'Armée à « rétablir l'ordre » – aurait rendu le cessez-le-feu caduc*[677].

Couvrant les semaines les plus confuses et les plus meurtrières de ce qui fut une « seconde bataille d'Alger », cette période fut, pour une OAS désorganisée qui s'acharnait mais n'avait plus d'autre stratégie que la politique du pire, « le temps des provocations » (chapitre 16). Elles culminèrent le 2 mai et amenèrent la ZAA du FLN à constituer « des groupes d'auto-défense » qui multiplièrent les enlèvements clandestins d'européens.

Laissé impuni, le « terrorisme silencieux » du FLN durcit encore l'OAS et ce « temps des enlèvements » (chapitre 17) fut aussi celui d'une apocalypse qui connut son acmé le 14 mai sous la forme d'une action ouverte de représailles menée par des commandos de la ZAA. Jour qui n'aura pas le résultat recherché par l'OAS car, plutôt que de tomber dans son piège – en actant que le FLN avait violé le cessez-le-feu – les autorités préféreront composer avec lui et l'associer au « maintien de l'ordre public » – en fait à la lutte anti-OAS.

Lutte que, durant toute cette période, une mission C renforcée en effectifs continua à mener, avec efficacité, sans rien changer à ses méthodes.

La *troisième période* fut – entre le 14 mai et le 27 juin – le temps de la fin. Du fait de l'exode des européens, l'OAS/Alger perdit ses derniers soutiens et, du fait de l'arrestation le 22 mai

677. Il semble que cette tactique, bien réelle à Alger, n'ait pas été celle de toute l'OAS d'Algérie. C'est en tout cas ce que dit Claude Micheletti, un ancien chef de l'OAS d'Oran, dans son livre *Fors l'Honneur*. Ce point d'histoire est exposé sur le site de Guy Pervillé – septembre 2014.

du commando qu'elle avait envoyé à Paris pour tuer de Gaulle, elle perdit ses derniers espoirs. « La France partant », c'est avec le FLN que, dès lors et à la surprise générale, elle chercha « une sortie de guerre ».

S'ouvrit alors (chapitre 18) « le temps des chantages ».

En assumant son coup de force et en menaçant de récidiver, la ZAA avait obtenu du HCR que le FLN soit associé à la lutte anti-OAS (via des policiers musulmans dits ATO et via l'emploi à Alger de la FL). Ainsi confortée et menée dans un climat d'extrême confusion, elle entraina, pour la mission C, la perte de son homogénéité police-gendarmerie. En mettant en œuvre un terrorisme nihiliste dit « de la terre brûlée » et en menaçant l'EP/Farés de causer de considérables dommages économiques à l'Algérie naissante, l'OAS-Alger obtint de lui, le 18 mai, le principe d'une « négociation OAS/FLN » en vue d'un accord politique de ralliement des européens à l'Algérie indépendante. Et le 31 mai elle encouragea les difficiles entretiens en cours par une trêve des attentats

De ce jour commença (chapitre 19) « le temps des compromis ». Sur fond de graves discordes intra/FLN – notamment quant à la représentativité de Farés – et après que l'OAS ait le 5 juin repris son terrorisme, l'EP/Mostefai obtint enfin du GPRA mandat pour négocier. Et c'est le 17 juin que, sous l'œil consentant du HCR et avec la tacite approbation de de Gaulle, au nom d'un FLN réticent et divisé, Mostefai conclut à Alger avec une OAS en lambeaux, un inattendu accord de paix et d'amnistie.

Cet engagement contre-nature était évidemment sans avenir politique mais il emporta effectivement à Alger la fin des attentats OAS et, par voie de conséquence, le 27 juin, la dissolution de la mission C.

Chapitre 11
Une nouvelle donne : la mission C et le 19 mars

19 mars : « Le cessez-le-feu de M. de Gaulle n'est pas celui de l'OAS » et, en même temps qu'elle publie le texte des accords, la presse révèle « le plan Salan pour y faire obstacle ».

Dans Alger en grève et hyper-quadrillé, on retient son souffle.

À la mission C, on s'interroge sur ce que vont être les conséquences de la nouvelle donne (politique, administrative et judiciaire) qui va se mettre en place.

Ce lundi 19 mars, était-ce enfin « la paix en Algérie » ? Malgré l'importance historique de l'accord, qui consacrait la victoire politique du FLN, et malgré le soulagement qu'il suscita – tant en Algérie parmi la grande majorité des musulmans qu'en métropole, où un sondage donna 87 % de gens satisfaits – tout le monde en doutait et l'éditorialiste du *Monde* visa juste en évoquant la déesse de la paix que Giraudoux avait fait apparaître à Hélène devant Troie : « Qu'elle est jolie ! Mais qu'elle est pâle[678] ! ». En effet, bien que pour 40 % des Français de métropole l'OAS ait déjà « définitivement perdu », l'incertitude restait notable (40 %).

Certes, contrairement à ses hâbleuses promesses et malgré tous ses efforts, l'OAS avait été incapable d'empêcher la conclusion des accords mais l'hypothèque qu'elle faisait peser sur leur application n'en était pas moins considérée comme lourde, à Paris et à Tunis[679]. Et plus encore à Alger, où maints cadres militaires lui restaient bienveillants et où ses capacités de terrorisme urbain interdisaient de la sous-estimer. Une telle sous-estimation n'était d'ailleurs pas de mise au sein de la mission C, où l'on connaissait bien la frénésie des Delta et où l'on savait que, pour ne pas décevoir ses partisans, l'OAS était contrainte à « un grand coup ». Sans cependant avoir décelé que, le 17, Salan avait réuni tous les responsables d'Algérie et leur avait rappelé sa directive 29 de créer « partout », avec « l'indispensable participation de musulmans », des « zones insurrectionnelles » (quartiers urbains, maquis ruraux).

Quant aux européens – qui étaient conscients de leur isolement politique mais ne croyaient pas du tout aux « garanties »

---

678. Dans le remarquable éditorial où il adjurait les Français d'Algérie d'accepter « le concordat » conclu à Évian et de ne pas s'acharner à soutenir « des chefs militaires dévoyés », Hubert Beuve-Méry n'en posait pas moins deux questions qui, 58 ans après, ont conservé leur pertinence : 1/ « les nationalistes n'auraient-ils pas pu, plus vite et à moindre frais, parvenir à leurs fins ? » (en n'optant pas en 1954 pour un terrorisme atroce) et 2/ « de Gaulle n'aurait-il pas pu faire l'économie de tant de déclarations contradictoires et éviter ainsi que des chefs courageux et honnêtes aient pu se sentir trahis ? ».

679. Benkhedda, président du GPRA, y déclara : « Jusqu'à ce jour, les autorités françaises, militaires et civiles, ont été plus ou moins complices de l'OAS. Cette complicité doit prendre fin ».

annoncées – ils espéraient beaucoup de l'OAS sans savoir que ce jour-là, lors d'un conseil des ministres extraordinaire, le général de Gaulle avait brutalement peint leur avenir en déclarant : « On ne fait pas la paix en Algérie pour les Français d'Algérie. S'ils ne font pas ce que la France veut, ils ne sont pas des Français. Au surplus, on leur offre la possibilité de rentrer[680] ! ».

En réalité, le lundi 19, sous la pluie, paralysée par une grève générale de 24 heures très suivie et asphyxiée par des mesures de sécurité d'une ampleur jamais vue[681], sans téléphone, sans trains, sans avions, sans journaux, etc., Alger « retint son souffle ». Il y eut en ville, durant ce jour pesant, moins d'attentats OAS que d'habitude[682]. Avec cependant l'attente du pire car la veille, dans une émission clandestine, Salan avait prescrit de harceler « les positions ennemies » et des affiches proclamaient, les unes : « Le cessez-le-feu de M. de Gaulle n'est pas celui de l'OAS. Pour nous, le combat continue ! » et les autres : « Aux armes citoyens ! ».

Et c'est seulement entre le 20 (obus de mortier tirés sur la place du Gouvernement et sur Belcourt) puis le 22 (fusillade dite « du tunnel des Facultés ») que se mettra en route l'engrenage du « plan Salan » qui, conçu pour « sauver l'Algérie française », amènera sa perte en 10 jours – ainsi que nous le verrons aux chapitres suivants.

Ce « plan OAS pour empêcher l'exécution des accords », connu « par des documents saisis[683] » fut largement et fort op-

680. C'était bien le moins ! *Papiers Terrenoire* – 449 AP 30.

681. Circulation restreinte, couvre-feu à 21 heures, quadrillages multiples, etc. On avait craint que, malgré l'interdiction de tout rassemblement, les musulmans déferlent en liesse dans les rues avec leurs drapeaux et, à tout hasard, un ordre avait enjoint de les tolérer. Mais – effet cumulé de la peur et des consignes de calme émanant tant du FLN que des autorités – les musulmans restèrent majoritairement calfeutrés dans leurs quartiers. Et les jours suivants ils ne se départirent pas de cette attitude.

682. Il y en eut 12 : 9 OAS qui firent 3 tués et 6 blessés musulmans, cependant qu'en Basse-Casbah le FLN en fit encore 3 (3 européens blessés). Le quadrillage miliaire était nerveux et une patrouille tua un passant européen.

683. Il s'agit de l'instruction numéro 29 déjà évoquée, chapitre 10, notes 619 et 684. Document « d'État-Major », interne à l'OAS en vue d'une action « militaire » d'envergure, ce texte fit les beaux-jours des officiers de l'État-Major d'Ailleret qui lui consacrèrent plusieurs études à visée prédictive. Sa connaissance n'eut en fait pour les autorités du maintien de l'ordre aucune importance « tactique » car on savait déjà qu'en « cas de situation devenue suffisamment favorable », la foule européenne serait

portunément publié dans la presse du 20, sans doute dans le double but :

– de dresser l'opinion française contre une organisation qui, entre autres actions de guerre civile, demandait « d'ouvrir systématiquement le feu sur les CRS et les gendarmes mobiles » (mais non sur les militaires, puisqu'elle espérait toujours amener certaines unités à « basculer ») ;

– de convaincre les musulmans, reconnus vainqueurs, qu'ils avaient intérêt à conserver leur calme face aux sanglantes provocations OAS, dont le but était de les conduire à perpétrer des violences de représailles qui amèneraient les forces de l'ordre à massivement les « matraquer » et enclencheraient ainsi ce processus, si longtemps espéré, d'une rupture de ce cessez-le-feu ;

– de conforter les militaires du contingent affectés au maintien de l'ordre urbain dans la récente montée de leurs sentiments hostiles aux Français d'Algérie[684].

Dans ce climat délétère, comment les fonctionnaires de la mission C réagirent-ils à l'arrivée du cessez-le-feu ?

« poussée dans la rue ». Dans ses *Mémoires*, le général Ailleret parle longuement de cette instruction 29 et lui donne « une importance historique » : « En permettant d'interpréter les évènements ultérieurs et d'établir la préméditation des chefs de l'OAS, elle prouve leur responsabilité de base […] dans les sanglantes et tristes journées de mars, à Bab el Oued et rue d'Isly ». Même opinion chez Morin qui, bien que parti d'Alger le 24 mars, tient pour acquis que ce sont des tirs OAS de provocation qui déclenchèrent la fusillade du 26 mars. On sait que cette version d'une Armée en légitime défense et donc totalement innocente du massacre de la rue d'Isly est historiquement très controversée (cf. le point dans Monneret – *Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars à Alger* – L'Harmattan, 2009). Il reste que – même si, comme on l'a dit, elle ne fut pas entièrement rédigée par Salan – cette instruction 29, qui ordonne de tirer sur les gendarmes mobiles et sur les CRS, fut jugée inadmissible par l'opinion. Et elle pesa très lourd contre lui lors de son procès, au cours duquel il en assura la paternité. En fait (cf. chapitre 9), il avait déjà, le 8 février donné le feu vert à des tirs sur les gendarmes mobiles, suite à la mort de l'ex-capitaine Le Pivain qu'il croyait avoir été le 7 délibérément abattu par eux, après qu'ils l'aient attiré dans un guet-apens.

684. Ils les rendaient responsables de leur maintien sous les drapeaux, alors que le gouvernement venait – fort habilement – d'annoncer une réduction de leur temps de service légal.

À titre individuel, on ne le sait pas trop, faute de témoignages[685], mais on peut supposer que ce fut sans originalité par rapport à l'opinion métropolitaine dominante et sans illusions quant aux difficultés à venir. Avec toutefois, par rapport aux autres policiers présents en Algérie, une bien plus grande sérénité, car leur vie encasernée, leurs sorties sous escortes et leur absence de liens locaux les mettaient à l'abri du terrorisme et des violences, qui pour les autres furent si cruels.

À titre collectif, on ne le sait guère davantage puisque les archives de cette époque ne contiennent plus qu'irrégulièrement des notes de réunions du CRC.

Celles de la réunion du 20 mars – tenue sous la présidence de Chavalor, en l'absence de représentants d'une préfecture de police et d'une autorité militaire l'une et l'autre entièrement mobilisées pour le maintien de l'ordre – nous montrent cependant le coordinateur, un certain R., poser deux questions :

> – doit-on freiner l'activité, « dans l'intérêt de l'ordre public – une perquisition opérée actuellement pouvant gravement dégénérer ? » (réponse : « oui, il est plus sage d'attendre quelques jours ») ;
>
> – les textes signés n'ont-ils pas modifié « notre domaine de compétence » ? (réponse : « sans doute non, mais le Rocher Noir va être consulté car le travail devra s'appuyer sur une nouvelle législation »).

Réduite à un dialogue confus entre un Chavalor plutôt défaitiste (« il faut terminer les procédures et évacuer les détenus ») et des gendarmes bien plus déterminés à en découdre, la réunion constata l'existence d'un certain désordre des esprits[686] et d'un certain flou des situations, car c'était la fin d'un système de renseignements, dont le capitaine Lacoste schématisa le fonctionnement à l'intention de Chavalor (qui venait de

685. Des *Mémoires* de Levergeois (qui n'en parle pas) et des quelques témoignages que j'ai recueillis, il semble ressortir que le 19 mars fut à la mission C un non-événement tant il paraissait sûr que le quotidien des attentats n'allait pas cesser. Et même sans doute empirer. Jusqu'à quel niveau, pendant combien de temps et avec quelles conséquences ? C'était toute la question.

686. Il était dû à la peur de ce qui allait advenir. Ainsi, un procureur menacé était-il parti d'Algérie en catastrophe, sans prévenir personne.

prendre son poste) : « Un organisme militaire[687] était spécialisé dans les affaires FLN […]. Des membres du FLN lui fournissaient des informations sur l'OAS et des membres de l'OAS lui fournissaient des renseignements sur des militants du FLN ». Sous-entendu : que va-t-il en être maintenant ?

Ce disant, mais sans en voir alors toutes les implications, le capitaine Lacoste mettait ainsi le doigt sur ce qui se révélera être *la plus grave lacune des accords de cessez-le-feu. Elle était que rien n'avait été prévu pour remplacer les CRA,* qui – on l'a vu – étaient non seulement des organismes militaires de recherche du renseignement mais aussi, et surtout, des organismes d'enquête chargés, avec la participation de gendarmes et policiers détachés, d'appréhender et de déférer à la Justice (militaire) les FLN auteurs d'attentats.

Dans la ligne des accords, la guerre contre l'ALN étant finie, il était logique de dissoudre tous les organismes militaires qui la menaient : on supprima donc les CRA et on mit fin aux missions des policiers et des gendarmes qui y étaient détachés. Seuls subsistèrent dans chaque unité des Officiers de renseignement (OR) rattachés aux classiques Deuxièmes Bureaux des États-Majors. L'Armée continuait donc d'avoir des yeux[688] mais, devenue simple force du maintien de l'ordre à la disposition des nouvelles autorités civiles, elle cessait d'avoir un rôle policier, répressif.

Tout aurait été pour le mieux dans ce meilleur des mondes rêvés par les diplomates français à Évian si l'ALN/FLN avait de son côté définitivement cessé toute exaction. Mais ce ne fut pas le cas car si, vis-à-vis de l'Armée, l'ALN respecta *grosso modo* les accords de cessez-le-feu, le FLN ne renonça pas partout à la violence envers les populations du bled[689] (harkis, élus, messalistes, etc.). Et, comme c'était prévisible, le GPRA eut

687. En l'espèce le CRA d'Alger-Sahel.
688. Ce sont ses rapports qui, archivés au SHD de Vincennes, constituent – jusqu'à la très hypothétique ouverture des archives FLN – la source d'information historique la plus abondante et la plus précise sur ce que fut la situation sécuritaire en Algérie entre le 19 mars et le 3 juillet 1962.
689. Dès début avril, les BQ de la DSNA en signalent tout un florilège. Jusqu'en juillet ils ne cesseront pas de le faire.

beaucoup de mal à imposer son autorité aux wilayas et à brider les actes de représailles, voire de pur banditisme. Dans les villes (à Alger à partir du 15 avril) les excès de l'OAS conduiront en outre le FLN à se donner le droit de pratiquer ce « terrorisme silencieux[690] » que furent *les enlèvements d'européens.* À leur propos nous verrons (chapitres 15 et 16), que leur multiplication fut une conséquence de leur non-répression et que celle-ci fut la conséquence du vide policier créé par la suppression des CRA puis, ce constat étant fait, par l'irréaliste espoir d'y pallier en recourant à ces « commissions militaires mixtes » qui étaient censées décliner dans tous les départements l'esprit de coopération qui animait la « Commission Mixte du cessez-le-feu » créée à Rocher Noir par les accords.

Le FLN avait signé les accords et il « voulait la paix ». *Il respecterait donc sa signature* et, *de facto* reconnu par la France comme représentant « l'ensemble du peuple algérien », le GPRA serait en mesure de s'imposer à tous et, par Exécutif Provisoire interposé, d'éviter l'anarchie. De cette transition idyllique, à Évian on avait fait pari[691].

Étrangère aux accords, l'OAS « voulait la guerre ». C'était l'affaire de la France de s'imposer à elle et, en assurant sa défaite, de permettre à tous les habitants de l'Algérie de « librement s'autodéterminer » (*sic*). De cette défaite nécessaire, à Évian on avait fait priorité.

C'est donc contre l'OAS, et en pratique contre elle seule, qu'en matière d'ordre public Évian avait organisé la nouvelle donne… et qu'en conséquence la mission C se trouva avec de nouvelles autorités à satisfaire et de nouvelles juridictions à saisir.

---

690. Parfaitement adaptée à ce que fut la réalité, cette expression est de Jean Monneret.
691. Selon Pervillé (et bien d'autres), le fait de n'inclure aucune garantie réelle dans le texte des accords au cas où les engagements ne seraient pas respectés procéda soit de la naïveté, soit du cynisme (la prise en compte des intérêts économiques et militaires ayant primé sur la sécurité des populations – européens, harkis…).

Chapitre 12
Une nouvelle donne – De nouvelles autorités à satisfaire

Le 19 mars une organisation politico-administrative transitoire est créée mais elle ne se met en place qu'avec retard : le Haut Commissaire de la République arrivant le 24 mars et l'Exécutif Provisoire, présidé par Farès, s'installant le 13 avril.

En matière de maintien de l'ordre, le byzantinisme du partage des attributions entre ces deux autorités pose problème : la police se retrouve morcelée et l'hétérogène Force Locale, mise à disposition de l'Exécutif, apparait vite vouée à l'échec.

La mission C n'est pas concernée par cet imbroglio et le 19 mars n'entraîne pour elle aucune novation, sauf qu'une note verbale du 2 avril montre que la Gendarmerie intrigue près du HCR pour la faire passer de sa tutelle civile à une tutelle militaire.

La manœuvre échouera et la mission C sera même renforcée, Hacq venant de temps à autre de Paris à Alger pour la soutenir.

Les nouvelles autorités furent donc, siégeant à Rocher Noir, un Exécutif Provisoire (EP) – qui, ne tint sa première séance que le 13 avril – et un Haut-Commissaire de la République (HCR), Christian Fouchet[692] – qui, nommé le 20 mars, y arriva le 24 au matin.

Créées par le décret qui le 19 mars mit juridiquement en œuvre les accords d'Évian, elles devaient agir « en concertation » et elles se partageaient la responsabilité de « préparer l'autodétermination et d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics ».

Il en résulta, entre l'EP « chargé de la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie » et le HCR « dépositaire des pouvoirs de la République » un système inédit, politiquement flou et aux conséquences d'une abominable complexité juridique, notamment dans le domaine du maintien de l'ordre public. Seul domaine que nous allons examiner, puisque c'est le seul où la mission C fut indirectement concernée[693].

L'Exécutif Provisoire

Présidé par Abderrahmane Farès[694], il était composé de 12 membres, dont 3 européens[695] dits « libéraux » (en fait choisis pour

692. Ancien ministre du gouvernement Mendès France en 1954 et gaulliste de la première heure (17 juin 1940 !). Il a laissé *Mémoires d'hier et de demain – Au service du général de Gaulle* (Plon, 1971) – où il parle peu des 105 jours de son proconsulat à Alger – et un fonds privé, classé AN-97AJ/34 et 35. Dans *Algérie – sortie(s) de guerre* (PUF Rennes, 2014), Soraya Laribi l'a vu comme « le dernier gouverneur général de l'Algérie ».

693. Pour le reste, on peut renvoyer à la lecture de Guy Pervillé, déjà cité : *Les évènements fondateurs des accords d'*Évian – Armand Colin, 2012.

694. Personnalité modérée, ce notaire franc-maçon, député socialiste en 1946 avait été en 1953 président de l'Assemblée Algérienne. En 1956 proche de Guy Mollet, il avait en 1958 décliné le poste ministériel que lui offrait de Gaulle. Il ne s'était rallié au FLN que sur le tard et ne s'occupa que de ses finances. Arrêté à Paris par la ST en novembre 1961, il fut sorti de prison par le 19 mars et n'arriva à Alger que le 30. Il y a une certaine ironie à constater que cet ancien leader intégrationniste se retrouva en 1962 leader nationaliste. Considéré un temps comme un possible candidat à la présidence de la nouvelle République algérienne, il sera en 1964 interné par Benbella et en 1965 libéré par Boumedienne. Il a publié en 1982 chez Plon *La cruelle vérité*.

695. Parmi eux, son vice-président, Roger Roth, député UNR et maire de Philippeville. Il croyait à une Algérie démocratique et laïque et il participera à la vie politique

leur gaullisme). Le FLN y comptait 6 représentants (dont Farès) et leur groupe était présidé par le docteur Chawki Mostefai, qui avait la liaison avec le GPRA à Tunis et devint vite l'homme fort de l'EP. Les 3 autres membres musulmans, dits « indépendants », étaient également acquis au FLN. Ces membres devant être agréés par les deux parties, leur désignation fut laborieuse et l'EP ne fut installé au Rocher Noir que le 28 mars soit « après la bataille » qui, du 23 au 26, scella le sort de l'insurrection OAS. De même, on tarda à fixer, entre le HCR et l'EP, le partage des compétences qui devaient les mettre tous deux en situation de « diriger l'ensemble de l'Administration de l'Algérie » et c'est seulement le 7 avril, que chacun des membres de l'EP se vit attribuer un domaine de compétence : les finances, les travaux publics, la santé, etc.

Entre le 13 avril (jour de son installation, près d'un mois après sa création !) et le 27 juin (3 jours avant la fin de la souveraineté française). L'EP tiendra 32 séances. Fouchet y était représenté par son adjoint, Bernard Tricot[696], mais il y sera 7 fois personnellement présent[697].

« De bonne volonté » mais, selon Fouchet, d'une « incapacité totale[698] », ce collectif de 12 membres était très soucieux de ne pas se faire accuser de mollesse vis-à-vis de l'OAS car il était, à travers les textes, *chargé de maintenir l'ordre public* avec, sous son autorité, les préfets[699], les « services de police »

---

en Algérie jusqu'en 1964, sous Benbella/Boumedienne, jusqu'à ce que le pays devienne, dit-il, « un État religieux, musulman ». En mars 2002 il accorda à El Watan une interview où il détaille les raisons de sa déception et de son retour en France.

696. Homme de confiance du général de Gaulle et ex-négociateur d'Évian.

697. PV des séances et notes Tricot aux AD Nantes-Alger/A 44 et 45.

698. Formulé lors du CAA du 23 mai (notes Belin), au pire moment de l'anarchie algéroise, ce jugement parait sévère, notamment en ce qui concerne Farès et Mostefai. Ses *Mémoires* le corrigeront et rejoindront l'opinion de Tricot qui, dans les siennes, écrit « avoir trouvé parmi les représentants du FLN dans l'EP des gens très respectables et d'esprit modéré. Pas tous, mais certains ».

699. « Jusqu'à la fin, grâce à eux, il y eut une apparence d'administration » (*Mémoires* de Fouchet, page 171). Ce fut en effet une apparence. Devant simultanément obéir aux deux instances provisoires – HCR et EP – qui se partageaient l'autorité sur le vaste panel de leurs attributions – et baignant dans l'insécurité, voire dans l'anarchie – ils avaient une tâche extraordinairement difficile. Dans le domaine du maintien de l'ordre, qui seul ici nous intéresse, ils avaient bien les pouvoirs juridiques mais,

(en fait seulement les PE et les RG[700]) et une « force d'ordre ».

L'état de dépendance financière de l'organisme, la brièveté de son existence, le fréquent irréalisme des suggestions formulées par ses membres[701]… et l'habileté de Tricot firent que l'EP ne joua au final qu'un rôle sécuritaire restreint.

Nous retrouverons l'EP au fil des chapitres à venir quand nous évoquerons les quelques signalements qu'il adressera à la mission C, lorsqu'alarmé par certaines des activités de l'OAS d'Alger, il cherchera à s'en prémunir ou lorsque, au fil de ses délibérations consacrées au maintien de l'ordre, il cherchera à participer plus efficacement à la lutte anti-OAS soit par le truchement d'une DSNA « épurée » et renforcée par des Agents Temporaires Occasionnels (ATO) choisis par le FLN, soit par le droit tardivement accordé par Fouchet à quelques unités de la Force Locale (UFL) d'intervenir à Alger-ville.

La Force Locale

Annoncée le 19 mars comme une « force d'ordre » placée sous l'autorité de l'EP et prévue pour avoir 60 000 hommes, elle ne fut mise sur pied que par un arrêté interministériel du

pour leur mise en œuvre, ils dépendaient de leurs « adjoints militaires » – ces généraux qui, eux, ne dépendaient que d'Ailleret et dont certains de leurs subordonnés participaient à ces « commissions mixtes du cessez-le-feu » qui, localement, étaient les seuls liens officiels existant entre eux et l'ALN. Laquelle se souciait d'eux comme d'une guigne et avait d'ailleurs bien du mal à partout imposer à ses troupes sa propre autorité. À leur échelon, les sous-préfets et les colonels de secteurs vivaient le même imbroglio. Farés réunira ces préfets à plusieurs reprises et obtiendra de Paris la nomination de plusieurs de ses protégés, maçons comme lui. Par exemple, à Oran le préfet de police Biget.

700. Les RG incluaient alors la police de l'air et des frontières (PAF), dont le rôle dans la lutte anti-OAS aurait dû être grand puisqu'elle contrôlait les liaisons maritimes et aériennes avec la métropole. Mais, débordée par le régime paperassier des autorisations de voyage, elle était grandement inefficace. La tenant pour « acquise à l'OAS » (LNC – 15 novembre), de Gaulle s'en était irrité et, de fait, la traversée de la Méditerranée ne posa jamais de gros problèmes aux gens de l'OAS. La raison en était double : 1) la PAF ne contrôlait que les civils – alors que, sources de nombreuses complicités, les transports militaires lui échappaient ; 2) tout comme les pilotes et autres employés des transports, ses membres étaient maintenus par l'OAS sous constante menace d'assassinat. Pour « désobéissance », plusieurs d'entre eux furent abattus, tel le 4 décembre 1961 à Oran l'OPA Pierre Felgines.

701. Ainsi le recrutement, proposé par Mostefai, de 50 000 policiers… en un mois !

30 mars qui fit coexister de façon bancale les GMS de la DSNA – à commandement majoritairement européen mais à troupes musulmanes – et des unités militaires composées de musulmans, soit auxiliaires de gendarmerie regroupés en pelotons de garde territoriale (PGT) soit appelés, regroupés en « unités de la force locale » (UFL).

L'idée de mettre sur pied une force au service d'un exécutif local avait été commandée à Aubert dès l'été 1961 *dans la perspective d'une* « Algérie algérienne » *à gestation lente* et c'est au CAA du 26 septembre 1961 que le principe de la création d'une « force algérienne » de 30 à 35 000 hommes avait été adopté – en tant « qu'élément majeur de notre politique (algérienne), quelles que soient les hypothèses qu'on peut envisager pour son évolution ». Mis à la tête d'un comité d'études créé en CAA le 24 octobre, Aubert – alors en poste en métropole – exposa le 19 janvier 1962 que cette force civile viserait à « décharger l'Armée de son travail de maintien de l'ordre » (afin qu'elle redevienne « la garantie la plus élevée et le recours suprême ») et il proposa ce jour-là le texte d'un décret lui fixant comme mission « la protection des personnes et des biens et le maintien de l'ordre, à l'exclusion de toute mission de police judiciaire et de police militaire ».

Le carton AN 19920427, art. 37, liasse 4, inventorie les montagnes de difficultés juridiques, budgétaires, organisationnelles et politiques au milieu desquelles ce comité se contorsionna pour pouvoir présenter au CAA du 8 février 1962, qui l'entérina, un texte dont le but ne changeait pas mais qui devait se situer dans une perspective nouvelle, celle *d'une* « Algérie indépendante » – *lire FLN – à gestation hyperrapide.*

Déjà initialement irréaliste – tant par ses illusions politiques[702] que par la croyance qu'on pourrait en quelques mois

702. On imaginait ainsi fin 1961 que l'ALN pourrait accepter de démobiliser 50 % de ses effectifs présents hors d'Algérie et, que, pour faire une Armée Nationale Algérienne, l'ALN restante fusionnerait avec la Force Locale ! Encore le 8 février de Gaulle pensait que cette force (confiée à l'EP) – « pouvait devenir le noyau d'une future armée (algérienne) au lieu de l'ALN !! » (Faivre, *Les archives inédites de la politique algérienne*, L'Harmattan, page 72. Livre qui est sur ce sujet le plus documenté,

transformer en un ensemble cohérent un patchwork de personnels statutairement divers et moralement en crise – cette force apparut vite condamnée à n'avoir qu'une autonomie fictive car, au fil de ses réunions, le comité d'études constata que – pour son recrutement, son encadrement, sa logistique et même son emploi –, elle allait rester dépendante de l'Armée.

De fait, ce fut un général de gendarmerie qui la porta sur les fonds baptismaux et qui reçut la charge de tenter d'en faire, dans la perspective des accords, une entité présentable, c'est à dire une force composée du « plus grand nombre possible de musulmans ».

Malgré cela, et en dépit de concessions faites aux Rousses et in extremis à Évian, c'est la nature même de cette force qui était contestée par l'ALN, qui n'entendait pas partager avec « des mercenaires de l'ordre » – GMS et harkis[703] – l'aura de sa victoire.

Placée après le 19 mars sous la responsabilité politique de Maître Abdelkader El Hassar[704] (FLN, « délégué à l'ordre public » au sein de l'EP) et sous le commandement du préfet Omar Mokdad[705], elle fut vite minée par de massives désertions vers l'ALN[706]. Elle n'eut jamais d'identité commune et ne

avec l'article de Soraya Laribi « La force locale après les accords d'Évian » in *Guerres mondiales et conflits contemporains –2015/3*).

703. Le simple fait de ne pas s'être rallié à l'ALN était alors considéré comme une trahison. Que dire de ceux qui l'avaient combattue ? À Évian, le FLN avait demandé qu'après dissolution immédiate des GMS et des harkas, la force transitoire soit « une force nouvelle de 80 000 hommes, appelés ou rappelés du contingent » – à sa dévotion évidemment.

704. Bâtonnier à Tlemcen.

705. Ancien officier de carrière, il avait été nommé préfet de Saida.

706. Les bulletins hebdomadaires de la SM donnent des chiffres : du 15 au 22 mars, 175 (contre 125 la semaine précédente) puis du 29 mars au 4 avril, 823 (avec 854 armes), du 5 au 11 avril, 830 (avec 869 armes) et du 12 au 17 avril, 867 (avec 841 armes). Ils ne concordent pas avec ceux d'un récapitulatif de l'EM en date du 19 avril et indiquant que, depuis le 19 mars, il y avait eu 3 055 désertions (avec 3 538 armes). Une intervention de Joxe le lors de sa rencontre avec Saad Dahlab le 11 avril fit que le GPRA interdit à l'ALN de provoquer des désertions et d'accueillir les déserteurs de la FL – dont l'existence avait été prévue à Évian. Dès lors leur rythme baissa mais l'EM estima le 20 mai que, « malgré les ordres du FLN et les précautions de leurs cadres », la FL comptait toujours en moyenne 15 déserteurs par jour. De son côté la SM indiqua (pour la seule Armée française – hors FL), du 18 avril au

trouva jamais sa crédibilité. Elle n'atteindra jamais les effectifs prévus[707] et n'aura jamais un encadrement fiable.

Elle alimentera néanmoins, au sein de l'EP, de longs palabres quant à ses implantations et aux conditions de son emploi, mais elle ne jouera jamais de rôle notable dans le maintien de l'ordre. Ni dans les localités rurales, où elle était principalement cantonnée, ni encore moins, dans les villes où son déploiement en quartiers européens, réclamé à plusieurs reprises par l'EP « pour lutter contre l'OAS », sera freiné par Tricot qui estimait qu'elle y serait un facteur supplémentaire de tensions et d'incidents.

Selon Messmer (SHDN-GR 3 K 71, plage 16), *Joxe crut à la réalité de cette force*, lui jamais.

L'échec de la FL fut donc total et sa principale « utilité » fut, selon moi, de faire passer en trois mois sous une autorité extramilitaire ou extra-DSNA des supplétifs musulmans devenus encombrants, dont le gouvernement souhaitait se délester et qu'il entendait laisser en Algérie[708].

Dès avril 1962 le général de Gaulle – qui pourtant l'avait voulue – considéra d'ailleurs cette FL comme « un magma qui n'a servi à rien » et, le 10 juillet, il prit acte de « son anéantissement par désertion ».

---

24 mai, 252 désertions – dont 158 avec armes – puis encore, du 1 au 7 juin, 247 désertions – dont 126 avec armes. En réalité, la débandade des appelés musulmans était alors devenue générale et, incapables de maîtiser les désertions, les autorités militaires ne cherchaient plus guère à les compter.

707. Au 20 mai, ils étaient 36 800 : 114 UFL « en pleine crise de croissance », 114 GMS « de valeur inégale » et 110 PGT « encore considérés comme harkis ». Parmi eux, 3000 militaires français de tous grades, *non volontaires* et « dont il faut prévoir le remplacement ».

708. Ce sera notamment le cas des GMS qui – après avoir vaillamment combattu le FLN durant 6 ans – s'évanouiront le 1er juillet sans jamais être officiellement dissous. Sur 11 000 membres, 500 cadres européens seront reclassés au Ministère de l'Intérieur, 2 000 gardes seront rapatriés en tant que harkis… et les autres seront laissés à leur sort.

Le Haut-commissaire de la République

En droit inscrites dans un nouveau cadre administratif, les conditions de la lutte anti-OAS auraient dû changer du tout au tout.

En fait, rien ne changea, car si l'EP se voyait sur le papier confier le maintien de l'ordre, le décret prévoyait aussi « qu'en dernier ressort » cette tâche serait assurée par le HCR qui, pour ce faire, continuerait à disposer de l'Armée (dont la Gendarmerie Mobile), des CRS et – puisque la Justice restait sous sa seule autorité – « des services de police judiciaire » (SRPJ, SU et OPJ des PE, OPJ de la gendarmerie territoriale et… mission C).

Le partage des moyens de lutte contre l'OAS était donc très déséquilibré en faveur du HCR et, la notion de « dernier ressort » n'ayant été définie ni dans le temps ni dans l'espace, Fouchet s'en prévalut aussitôt pour exercer le maintien de l'ordre dans les 4 départements où l'OAS était très présente (Alger, Oran, Orléansville, Mostaganem). Et, dans les autres départements, s'agissant de l'OAS, il ne cessera pas non plus d'interférer dans les attributions des préfets : jamais l'EP n'en prit ombrage[709].

Autrement dit, le 19 mars n'entraîna dans la lutte anti-OAS aucune novation.

II reste que le partage byzantin d'une attribution aussi essentielle que la direction du maintien de l'ordre introduisit :

– dans le dispositif d'ensemble, des facteurs de confusion (par exemple qui avait autorité sur la DSNA ?) ;

– entre les services répressifs, de nouveaux facteurs de méfiance réciproque ;

– et, dans ces services eux-mêmes, des facteurs de paralysie (comment par exemple, dans une même PE, obéir à deux filières de commandement ?).

709. Il l'aurait pu car le HCR devait toujours agir « en accord avec l'EP, sauf empêchement grave ».

Nous verrons dans les chapitres suivants quelques-unes des conséquences de ce désordre, notamment lorsqu'en mai l'EP et le FLN voudront eux aussi participer, chacun à sa manière, à la lutte contre l'OAS. Et plus encore lorsque, après le 14 mai, Fouchet les laissera faire.

Mais, dans l'immédiat et pour la mission C, le seul changement fut que, les collaborateurs de Morin étant partis avec lui le 24, elle eut à s'adapter à ceux qui, arrivés avec Fouchet, découvraient le problème.

Absorbés par la gestion des événements des 24/26 mars, c'est seulement le 2 avril qu'ils s'intéressèrent à l'organisation de la lutte anti-OAS, sous la forme d'une « note verbale ».

La note verbale du 2 avril

Emanant du (tout nouveau) cabinet militaire du HCR, dirigé par le colonel Buis (ex-FFL), cette très courte note 110/CM[710] examine « le fonctionnement des équipes anti-OAS », que l'auteur anonyme énumère et juge ainsi :

> – la mission C : elle a pris un bon départ sous le commissaire Hacq mais piétine sous le commissaire Chavalor, qui ne semble pas l'homme de la situation et qui a conservé ses fonctions de directeur de l'École de Police du Mont Dore (*sic*). Pour des raisons techniques, il importerait qu'elle soit dirigée par un commissaire divisionnaire de la ST. Cette mission dépend du Ministère de l'Intérieur et travaille indépendamment du HCR. La chose en est au point que la documentation recueillie est envoyée à Paris pour exploitation ;
> – les équipes de police judiciaire des préfets de police d'Alger et d'Oran ;
> – les équipes spécialisées de la gendarmerie. Devant la carence de la mission C, la gendarmerie a monté ses

710. *Papiers Fouchet* – 97 AJ/34. Texte en annexe.

équipes qui travaillent dans le cadre de la hiérarchie de ce corps.

Il importe que toutes ces équipes soient coiffées par le HCR. La gendarmerie y est très favorable. Les préfets de police n'ont qu'à s'incliner. Il importe d'obtenir du Ministère de l'Intérieur que la mission C soit soumise au contrôle du HCR et qu'elle lui adresse directement les renseignements et la documentation qu'elle recueille[711]. Pour leur exploitation et leur synthèse, dans un esprit 2ème Bureau (?), le HCR a déjà crée un groupe de synthèse mixte et l'a rattaché directement à son cabinet militaire. »

Comment interpréter cette note ?

D'évidence comme le fruit d'une démarche inspirée par le capitaine Lacoste, qui n'appréciait pas Chavalor. Cherchant à se libérer de la tutelle « civile » instaurée sur la mission par Morin et Hacq, il misait sur le commandement de la Gendarmerie – traditionnellement hostile à toute entorse à la hiérarchie et qui regrettait peut-être le temps de la prévalence de Debrosse – pour l'aider à placer sous une tutelle « militaire », directement rattachée à Fouchet, l'action des équipes que, profitant du flou créé par la passation Morin-Fouchet, il avait pris l'initiative de monter.

Certes Chavalor, à la présence intermittente, ne dopait guère le moral des fonctionnaires mais parler de carence de la mission ressortait plus du calcul que de la vérité. La documentation saisie était effectivement exploitée à Hussein-Dey mais, l'OAS sévissant aussi en métropole, il était normal que la 4ème section de la DPJ en reçoive une copie (une ampliation de toutes les procédures établies en Algérie, y compris de celles du capitaine Lacoste, était par ailleurs adressée au Fichier Central à Paris). Il ne s'agissait donc nullement pour le Ministère de l'Intérieur d'exercer un contrôle sur le travail de la mission et, bien qu'il en nommât les personnels, *la mission*

711. « Qu'elle saisit » aurait été plus exact.

C ne dépendait pas de son autorité. Et le CRC informait régulièrement le cabinet HCR (et la DSNA – qui documentait l'OCCAJ) des principales affaires traitées et des évolutions de la vie interne de l'OAS : de multiples rapports archivés en témoignent.

Quelle fut la suite de cette note ?

Dûment chambré par un entourage militaire circonvenu, Fouchet s'en fit l'écho au CAA du 3 avril qui décida (point 5)[712] : « Les dispositions nécessaires seront prises pour que tous les services de renseignement concourant à la répression des menées subversives soient centralisés entre les mains du HCR. Le Ministre de l'Intérieur rappellera notamment à la mission C[713] qu'elle est sous l'autorité du HCR et doit donc lui communiquer les renseignements dont elle dispose ».

Mais pratiquement rien ne changea :

– à Alger et Oran les préfets de police conservèrent leurs petits groupes de policiers volontaires qui travaillaient en liaison avec les échelons locaux de la mission. Partageant son temps entre Alger et Lyon, Chavalor se fit de plus en plus rare puis, fin avril, disparut mais sans jamais être officiellement remplacé ;

– la demande de faire passer la mission sous commandement ST ne fut pas retenue puisque, après la relève du 5 avril et le départ de Chavalor, elle resta sous une direction PJ, à savoir à Alger le commissaire principal Pierre Ceugnart (cf. chapitre 16, note 920) ;

– et, loin d'être condamnée pour sa carence, la mission fut ensuite louée pour avoir, « depuis décembre, rendu les plus éminents services ».

On constate enfin que, malgré ces intrigues, les gendarmes resteront jusqu'à la fin rattachés à la mission C, même si le

---

712. Maurice Faivre, *op. cit.*, page 292.

713. Ce fut la seule fois où le terme « mission C » fut officiellement employé. Née en décembre 1961 sans texte officiel, c'est sans texte officiel qu'elle disparaîtra fin juin 1962.

dynamique et ambitieux capitaine Lacoste accentua de plus en plus vis-à-vis d'elle sa liberté de manœuvre – avec pour conséquence de lui faire progressivement perdre un peu de son homogénéité… et de son influence.

Et c'est sans doute pour la conforter auprès du cabinet du HCR que Hacq – on l'a vu rappelé à Paris le 22 février pour y assurer son commandement effectif de la PJ/SN et y participer au BDL – revint ensuite quelquefois à Alger, lors de très brefs voyages.

Combien de fois et à quelles dates ?

Je ne le sais pas exactement mais le témoignage du préfet Richard est à cet égard, et encore une fois, précieux.

Affecté le 12 mars au SRPJ et chargé de la liaison entre ce service et la mission C, c'est le 26 mars qu'il fit la connaissance de Hacq, à l'occasion d'un déjeuner partagé avec lui – et avec d'autres policiers (dont Chavalor) – au cercle des officiers d'Alger[714].

Selon lui, c'était ce jour-là la première fois que Hacq revenait à Alger depuis son départ[715].

Et, toujours selon lui, entre avril et juin, il n'y revint qu'une autre fois, à une date incertaine, Richard ayant ce jour-là à nouveau déjeuné avec lui (et d'autres policiers).

714. Sortant de ce repas, ils arrivèrent à la Grande Poste, sur les lieux de la fusillade du 26, « les pieds dans le sang mais alors que tout était fini depuis une heure ».
715. Il ne pouvait donc y avoir été présent le 19 mars, ainsi que l'indique Jordi à la page 55 de son livre.

Chapitre 13
Une nouvelle donne : de nouveaux tribunaux à saisir

S'ajoutant à celles déjà en place à Paris, deux nouvelles juridictions d'exception voient le jour, toutes deux draconiennes. Destinées à juger les émeutiers OAS de mars, les cours martiales sont un total échec (2 condamnés !).

Leur succédant – et destinées à juger durant la période transitoire tous les auteurs, européens mais aussi musulmans, de « faits susceptibles de porter atteinte à la paix publique » en violation des accords d'Évian, les tribunaux de l'Ordre public (TOP) ne commencent à juger à Tizi-Ouzou et à Tlemcen que fin avril/début mai et ils ne sont saisis que d'un nombre infime de cas concernant des musulmans.

Le TOP de Tizi-Ouzou, principalement alimenté par l'échelon d'Alger de la mission C – qui continue à transférer à Paris ses principales prises, notamment militaires – condamnera 214 européens (dont 3 à mort) et 31 musulmans (dont seulement 20 FLN).

Malgré leur compétence générale, ces tribunaux ne joueront donc pas de rôle notable dans « le maintien de l'ordre public » en Algérie après le 19 mars et, même dans la lutte anti-OAS, ils n'auront pas de rôle déterminant.

Ces juridictions furent les cours martiales et le Tribunal de l'Ordre Public (TOP).

Il fallait remonter à janvier 1944, aux pires heures du Vichy de Darnand et de sa Milice, pour trouver un précédent à ces cours martiales qui restaient, dans le souvenir national, synonymes d'exécutions à la chaîne et de Justice politique partisane[716].

Quant au TOP, ce fut une création inédite qui, de l'opinion d'un orfèvre[717], « n'était (même pas) une juridiction d'exception mais une (simple) juridiction extraordinaire, avec tout ce que cela comporte ».

À l'époque – criant haro sur l'OAS – l'opinion française avala pratiquement sans réaction cette mise au placard du Droit et les grands défenseurs des Libertés, qu'on avait continûment entendus pendant 6 ans, n'eurent aucun hoquet[718]. Le sujet intéresse peu les historiens[719] et aujourd'hui encore l'opinion l'ignore.

Les cours martiales

Elles furent instituées à Alger et à Oran par un décret du 18 mars, « à titre provisoire », en attendant la mise sur pied effective du TOP, lui-même créé par un décret du 19, en ap-

716. C'est à l'honneur de la faible IVe République que d'avoir, entre 1954 et 1958, trouvé la force de résister à ceux qui, contre le FLN, demandaient sans cesse leur instauration.

717. Témoignage de Jean Touzet, magistrat qui en fit partie, à Tlemcen (*La justice en perspectives – École Nationale de la Magistrature ENM – 2001/2002* – Éditions de la Documentation Française, 2005).

718. À ma connaissance, seul Maître Maurice Garçon réagit (dans *Le Monde*).

719. Certains d'entre eux ont même mis en doute l'existence de ces cours martiales ! Et, dans son intervention « La Justice face aux activités de l'OAS » au colloque *Charles de Gaulle et la Justice*, tenu les 29/30 novembre 2001 (actes publiés aux Éditions Cujas, 2003), Jean Foyer, qui le 14 avril 1962 avait succédé à Bernard Chenot comme Garde des Sceaux, ne dit pas un seul mot de ces deux juridictions. Le seul historien à avoir consulté les archives des TOP est Sylvie Thénault qui, en a tiré, paru dans *Les Annales* de septembre 2008, un article intitulé « L'OAS à Alger en 1962 – Histoire d'une violence terroriste et de ses agents » – objet, en août 2017, sur le site É*tudes coloniales*, d'une critique de Jean Monneret.

plication de l'article 22 du texte des accords. Elles devaient assurer le « châtiment rapide et exemplaire » des auteurs d'attentats âgés de plus de 18 ans qui, arrêtés en flagrant délit, seraient directement traduits devant elles « par les autorités chargées du maintien de l'ordre ». Ces cours siégeraient sans délai et jugeraient sans instruction. Il n'y avait ni recours ni pourvoi en cassation contre leurs jugements, immédiatement exécutoires. Leurs quatre membres – dont un président et un membre chargé des fonctions de ministère public – étaient désignés par le commandant de la zone militaire de son siège et le seul grand principe juridique respecté était la possibilité d'avoir un conseil… qui cependant, « au cas d'absence », pouvait être « désigné d'office, même en dehors des membres du barreau et des officiers défenseurs ».

Ces cours martiales ne comprenaient donc aucun magistrat et, à côté d'eux, les tribunaux permanents militaires, si décriés par le FLN et par certains historiens[720], faisaient figure de juridictions modèles !

Face à la situation de guerre civile qui était en cours et que, de façon prévisible, le 19 mars devait amplifier, la création de ces cours martiales fut certainement une utile précaution mais elle traduisait aussi l'extrême détermination du général de Gaulle, réaffirmée au conseil des ministres du 14, de « briser l'OAS par tous les moyens » et d'engager ainsi plus avant contre elle, *nolens volens* mais de manière irréversible, l'Armée… et la police[721].

Cet aspect des choses n'échappa pas aux responsables locaux du maintien de l'ordre – dont certains seront ensuite ébranlés par le triste bilan de la fusillade du 26 mars rue d'Isly – et de nombreux officiers eurent des réticences à approuver qu'on recoure contre l'OAS à ce que l'on n'avait

720. Par exemple Sylvie Thénault, *Une drôle de justice* – La Découverte, 2001. Seulement 2 pages sur 330 y évoquent les cours martiales et le TOP.
721. « Je l'ai jeté à l'eau : il faudra bien qu'il nage ! » disait déjà Cavour de Napoléon III.

jamais appliqué au FLN. Le résultat de ce manque de zèle fut qu'il n'y eut jamais de cour martiale installée à Oran (je ne sais pas pour quel motif allégué) et que la cour martiale d'Alger ne répondit pas du tout aux espoirs du gouvernement car elle ne se mit en place que lentement et ne siégea que deux fois.

Ce n'est en effet que le 24 mars – au lendemain de « la bataille de Bab el Oued » et de l'ordre donné par de Gaulle à Fouchet de (faire) « passer immédiatement par les armes » les auteurs d'attentats[722] – que le général Capodanno, commandant la zone d'Alger-Sahel, reçut du général de Menditte, commandant le Corps d'Armée d'Alger, l'ordre numéro 23 d'avoir à installer la cour martiale – « le plus près possible de l'École de police d'Hussein-Dey » – et de la rendre opérationnelle pour le 27. Mais, faute de volontaires, la désignation de ses membres fut laborieuse, spécialement en ce qui concerne les « civils fonctionnaires d'autorité » qui devaient en faire partie, à égalité numérique avec les militaires. On décida qu'il s'agirait d'officiers de CRS métropolitaines en mission, désignés à partir d'une liste établie par le préfet de police. Ce fut pour le corps des CRS – pourtant très loyaliste – « une désagréable surprise ». Les objections de son État-major ne furent pas retenues et « l'ensemble des officiers vécut mal cette désignation et en ressentit une détestable impression[723] ».

Pour pouvoir accomplir cette mission extra-policière sans précédent – et si contraire à la déontologie professionnelle, puisqu'il s'agissait de *juger* « impartialement » des gens auxquels on se heurtait chaque jour –, le commandement CRS dut tirer au sort parmi les officiers « sélectionnés » et c'est ainsi que le commandant Cosson participa le 31 mars, sous la

722. Cf. en couverture le fac-similé de cet ordre. On notera qu'il n'évoquait même pas la formalité d'un passage en cour martiale.

723. Courtois et Lejeune – *Les CRS en Algérie* – Marines éditions, 2010. Les auteurs publient également le rapport que le 2 avril le contrôleur général Henri Mir fit à Frey de son inspection des 23 compagnies de CRS alors en missions de 3 mois en Algérie (2 500 hommes). Il y relate « la grande fermeté dont il dut user pour faire accepter cette mission insolite » par une troupe très loyale mais au moral en berne.

présidence d'un colonel de spahis, à la condamnation à trois ans de détention d'un certain Jean-Claude Salort, âgé de 19 ans, qui avait le 25 été appréhendé alors qu'il tentait de tuer un musulman.

Par rapport aux intentions affichées à Paris d'écraser l'OAS en recourant *massivement* à ces cours martiales[724], c'était un piètre résultat et on le minimisa en claironnant : « Première condamnation de la cour martiale à Alger ! » (*Inter-actualités* du 31).

Les archives de la mission C portent trace des efforts qu'on y fit pour satisfaire les pressantes demandes d'avoir à trouver pour la cour martiale des justiciables :

> – CRC du 27 mars : « il y aurait une seule affaire mais la personne impliquée est trop jeune et elle nie les faits » (faits au surplus mal établis puisque l'intéressé n'avait pas été interpellé en flagrant délit d'avoir tiré sur des militaires le 23 à Bab el Oued mais avait été arrêté le 26, sur dénonciation d'un soldat qui, en patrouille dans une rue, affirmait l'avoir reconnu[725]) ;
>
> – CRC des 23 et 24 : « affaire Lucien Stabile : arrêté le 22 en possession d'un ordre de mobilisation de l'OAS en date du 21, il reconnait avoir fait partie d'un groupe qui avait abattu un musulman, après l'avoir fouillé pour s'assurer qu'il n'avait pas d'arme ».

La cour siégea donc à nouveau le 6 avril et, un officier de gendarmerie étant ministère public, un autre officier de CRS participa à la condamnation de Stabile : 20 ans de réclusion.

---

724. Par exemple : « 1200 personnes doivent être traduites devant ces instances » (journal d'*Inter-actualités* du 26 mars) ou « Les terroristes de Bab el Oued en cour martiale dès demain » (titre de *France-Soir* du 27).

725. Pour asseoir son témoignage, le soldat Largier déclara aux enquêteurs de la mission C qu'il ne pouvait pas se tromper d'identité car il avait longuement parlé avec ce jeune, nommé Sauveur Constanzo, qui, après une fusillade ayant fait 1 tué et 4 blessés parmi les militaires, était – avec d'autres OAS et avec la population civile – venu tenter de convaincre les soldats traumatisés qu'il s'agissait d'un involontaire et regrettable « enchaînement de circonstances ». Il précisa que Constanzo était alors porteur d'un PM dont il avait une mauvaise maîtrise et que c'est lui-même qui avait dû lui indiquer comment en activer la sécurité.

C'était la seconde audience de cette cour martiale et ce fut sa dernière. Elle cessa en effet de fonctionner le 7, bien avant que le TOP ait pu « commencer à juger[726] ». Du 7 au 30 avril, temps où ces juridictions auraient été le plus nécessaires, il n'y eut donc en Algérie ni cour martiale ni TOP.

Au total, à cause de la démesure qui avait présidé à leur création – et aussi de la réticence de ceux susceptibles d'être désignés pour en faire partie –, les cours martiales furent un échec[727] et celle d'Alger, la seule qui fonctionna, ne joua pratiquement aucun rôle dans le maintien de l'ordre urbain après le 19 mars.

Le Tribunal de l'Ordre Public (TOP) : son organisation

Prévu par l'article 22 du titre « organisation provisoire des pouvoirs publics » des accords d'Évian, le TOP devait réprimer « tout crime et délit commis en Algérie après le 19 mars 1962 et susceptible de porter atteinte au rétablissement de la paix publique, à la concorde entre les communautés, au libre exercice de l'autodétermination ou à l'autorité des pouvoirs publics ». Il avait donc, pour réprimer tout ce qui de près ou de loin touchait à l'ordre public, une vocation générale tant *ratione materiae* (les crimes et délits pouvant y entrer n'étaient pas énumérés) que *ratione personae* (il n'y avait aucune mention d'exception liée à un quelconque statut personnel – européen ou musulman, civil ou militaire). Et jamais sans doute juridiction ne reçut un champ de compétence aussi largement tracé[728].

Dans les 7 pages du texte de l'intervention qu'il fit en 2002 à l'ENM et qui est visée ci-dessus en note 717, M. Touzet décrit

726. Dans un article intitulé « Aux origines de la cour de Sûreté de l'État… » – dans la revue *Vingtième siècle* –Victor Delaporte rapproche ce fait d'un comité interministériel qui, tenu le 7 avril, décida que « les cours martiales seront supprimées dès que le TOP sera en état de juger ».
727. Ce qui conduit Delaporte à en minimiser la portée : « Elles paraissent surtout avoir fait couler de l'encre ! ».
728. Elle s'étendait évidemment aussi aux tentatives et « à la complicité ».

fort bien la création du TOP (« qui aurait sans doute été annulée par le Conseil d'État si quelqu'un avait fait un recours[729] »), son organisation (une direction administrative à Rocher Noir et deux chambres à Tizi-Ouzou et à Tlemcen, villes à forte majorité musulmane[730]), sa composition (des magistrats nommés d'autorité, quasi « clandestinement » – dont une moitié de cadis musulmans sans aucune expérience pénale[731] – et avec de nombreuses violations du principe de l'inamovibilité des magistrats), son fonctionnement (« il n'y avait aucun recours. La procédure était totalement extraordinaire […], les jugements n'étaient pas motivés »). Au surplus, tirant les leçons de l'expérience, un décret 556 du 10 mai viendra étendre la compétence du TOP aux mineurs de 16 ans et avalisera la pratique de la saisine immédiate des juges, sans aucune instruction, *au vu de la seule enquête de police*[732]. Et Touzet d'expliquer : « En raison du climat abominable, invivable, […] la police ne pouvait pas faire d'enquête. Il n'y avait ni témoin ni reconstitution […]. Le port d'arme était une infraction extrêmement grave mais, dans les villes en état insurrectionnel permanent, les ports d'arme n'étaient pas tous destinés à l'atteinte d'autrui mais plutôt à sa propre défense […]. Or le simple fait de porter une arme était sanctionné de 3 ans de réclusion[733] ».

---

729. En cohérence juridique avec son arrêt Canal qui, le 19 octobre 1962, annulera la création de la Cour Militaire de Justice. Au grand dam du général de Gaulle qui le 1er juin 1962, en remplacement du Tribunal militaire spécial, avait créé cette juridiction à laquelle il voyait « l'avantage de statuer sans aucun recours » (Foyer – *op. cit.*).
730. Prévue pour le Constantinois, la chambre de Sétif ne fut jamais créée, faute d'activité OAS jugée suffisante. C'est le TOP de Tizi-Ouzou qui se chargea des 22 dossiers qui y furent constitués.
731. Magistrats de l'organisation judiciaire française, les cadis jugeaient en première instance les affaires *de droit privé* qui leur étaient soumises par ceux des musulmans qui exerçaient leur droit d'opter, en la matière, entre le droit commun français et le droit coranique (mâtiné, en Kabylie, de droit coutumier).
732. Réduites à leur plus simple expression, les enquêtes étaient en principe déclenchées par « les procureurs dans les ressorts desquels les faits avaient été commis » mais le ministère public du TOP pouvait aussi se saisir, soit d'office, soit « sur demande du HCR ou de l'EP ».
733. C'est parce que le gouvernement estima insuffisantes les peines prononcées par les TOP qu'un décret 555 du 10 mai fixa à un minimum de 3 ans la peine d'emprisonnement à prononcer dans les cas de port d'arme, toute possibilité de sursis étant exclue. Les magistrats des TOP renâclèrent devant cette intrusion sans précédent dans leur libre arbitre et ils contournèrent parfois ce *texte établissant des peines-plancher* obligatoires en accordant à ce type d'accusés des circonstances atténuantes, d'où alors des peines inférieures (en général 2 ans).

C'est le 7 avril que l'échelon d'Alger de la mission C inaugurera ses transferts de détenus vers Tizi-Ouzou (en parallèle avec ceux qu'elle effectuait vers les tribunaux d'exception de la métropole et qui ne cessèrent jamais[734]). À partir du 17, elle deviendra le pourvoyeur principal de ce TOP[735] dont la sécurité extérieure était assurée par un GMS (rebaptisé Unité de la Force Locale) et où la garde des détenus était confiée à des gendarmes mobiles, qui l'assuraient avec une grande sévérité[736].

Du moins cette chambre du TOP ne connut-elle pas de drame de l'espèce de celui qui surviendra à Tlemcen le 31 mai, jour où l'avocat Pierre Giudicelli, qui venait assister un client, fut assassiné, dans l'enceinte même du TOP, par un musulman que les gardes GMS laissèrent entrer et – apeurés ou complices – ne poursuivirent pas. Le Préfet signala l'affaire à la « commission mixte locale du cessez-le-feu » où l'ALN dit « regretter l'incident ». Mais on en resta là. Si le coupable appartenait à ses rangs, il ne fut pas livré et, si non, il n'y eut aucune enquête pour l'identifier. Au demeurant (*dixit* encore Touzet) « quel service de police ou de gendarmerie aurait bien pu enquêter, alors que la souveraineté française n'était plus qu'un mot » et

734. Crées après le putsch en application de l'article 16 de la Constitution, respectivement le 27 avril 1961 et le 3 mai 1961, le Haut Tribunal Militaire et le tribunal militaire spécial siégeaient à Paris et avaient reçu compétence pour réprimer les crimes (et délits) « contre la sûreté de l'État et la discipline des armées » (en France et donc aussi en Algérie).

735. Ses messages quotidiens signalent 49 défèrements en avril, 98 en mai et 28 en juin, soit en tout 175. Ces chiffres sont inférieurs à ceux qui furent indiqués lors du CAA du 23 mai : « Au 21 mai, il y a à Tizi-Ouzou 24 affaires jugées et 80 affaires en cours, avec respectivement 75 et 180 inculpés, dont 3 passibles de la peine de mort. La chambre de Tlemcen tiendra sa première audience le 28 mai et a en cours 22 affaires pour 47 inculpés (60 autres attendent) ». De Gaulle présidait ce CAA et, face à la « dégradation de la situation », il se montra fort insatisfait du « peu de réactions des forces de l'ordre » (notes Belin dans Faivre, *op. cit.*, page 319). Il semble donc que, par ces chiffres gonflés, Fouchet ait voulu lui démontrer que la répression était sévère. Il ajouta d'ailleurs qu'entre le 1er et le 20 mai, il avait en outre « assigné à résidence » 439 européens et en avait expulsé d'Algérie 91.

736. Feu le colonel Pierre Leclerc, membre de la SFHP et alors lieutenant dans ce GMS, m'a raconté à ce sujet nombre d'anecdotes touchant soit au non-accès des familles à la salle du procès (« le public » était limité à 3 personnes) soit à l'esprit de vindicte nourri par certains gardes mobiles (par exemple le refus d'autoriser une mère à remettre à son jeune fils mineur, qui risquait la peine de mort, « une croix destinée à le recommander à Dieu »).

que, à Tlemcen comme ailleurs en Algérie, « la Justice française vivait ses derniers soubresauts[737] ? ».

On touche là à une des faiblesses essentielles de ce que fut le cadre transitoire prévu pour l'application des accords d'Évian et je suis surpris qu'on ne s'étonne pas que les négociateurs français (il est vrai pressés par de Gaulle de conclure vite et à tout prix[738]) aient autant discuté de l'organisation d'aléatoires garanties juridiques *de long terme* en faveur des européens dans la future Algérie indépendante et se soient aussi peu soucié de la mise en place d'effectives garanties sécuritaires *de court terme* – en l'espèce d'un dispositif d'ordre public capable d'assurer que, durant la cruciale période transitoire, *une suite pénale soit donnée à toute violence dûment constatée, quel qu'en soit l'auteur*[739].

Assis sur sa compétence générale et sur son mode de fonctionnement expéditif, le TOP aurait dû avoir cette capacité. Or, il n'en fut rien.

Le Tribunal de l'Ordre Public (TOP) : son fonctionnement

Il n'en fut rien car – outre que le TOP siégea moins longtemps qu'il ne l'avait été prévu à Évian et qu'on lui ôta compétence pour juger les militaires – il fut spécialisé dans la répression des crimes et délits commis par des européens, à l'exclusion quasi-totale de ceux commis par des musulmans.

---

737. En effet, pour leurs éventuelles saisines, les tribunaux de droit commun (qui, sur le papier, subsistaient) étaient tributaires du bon fonctionnement du système judiciaire classique, c'est-à-dire des Parquets et de leurs enquêteurs subordonnés : les Officiers de Police Judiciaire de la police ou de la gendarmerie. Or, pour des raisons d'insécurité ou « d'inopportunité » vis-à-vis du FLN, ce système ne fonctionnait plus du tout, à quelques épisodiques exceptions locales près. *La seule chaîne pénale qui fonctionnait vraiment* était celle qui, dirigée contre la seule OAS, passait par la mission C.

738. Voir Chantal Morelle – *Comment de Gaulle et le FLN ont mis fin à la guerre d'Algérie* – André Versaille Éditeur, 2012.

739. Compte tenu de réalités connues (existence de l'OAS, divisions du GPRA, brièveté de la période d'apaisement envisagée, fiévreuse impatience des populations musulmanes, retour à la liberté des assignés et des condamnés…), on savait pourtant parfaitement à Évian que la période à courir jusqu'à l'autodétermination allait être extrêmement délicate et que, de son climat sécuritaire, la suite allait dépendre.

Envisagé pour 6 à 9 mois, le TOP ne fonctionna que 3 mois

D'après Touzet, « selon son texte primitif, le TOP devait fonctionner jusqu'à six mois après le referendum d'autodétermination » – c'est-à-dire, dit-il, jusqu'au 31 décembre, donc dans un État « immédiatement reconnu indépendant ».

Cela parait aujourd'hui irréaliste mais c'était cependant la décision prise à Évian car, le TOP étant un organisme « mixte » de transition, il lui était imparti de continuer à fonctionner un certain temps *après l'indépendance*. Tout comme l'EP qui, selon l'article 24 des accords, devait « dans un délai de 3 semaines (après le referendum), organiser les élections pour la désignation de l'Assemblée Algérienne, à laquelle il remettra ses pouvoirs[740]. »

Les illusions d'une transition harmonieuse enjambant le temps du referendum s'étant au fil des jours dissipées, un décret du 23 mai viendra décider que le TOP cesserait son activité à la date de l'autodétermination et fixa en conséquence au 29 juin le jour de sa suppression[741].

Le TOP ne jugea aucun militaire

Le décret du 19 mars ne contenait aucune restriction de compétence touchant au statut (notamment civil ou militaire) des individus poursuivables.

Son article 17 stipulait toutefois que le TOP ne pouvait pas « être ou rester saisi lorsque les auteurs ou complices de crimes ou délits contre la Sûreté de l'État ou la discipline des armées sont déférés devant les deux tribunaux d'exception » existant à Paris.

---

740. Et c'est ce qu'il fera le 25 septembre, bien que – dès le référendum du 1er juillet – il ait perdu tous pouvoirs réels.

741. Transmis à Paris à la Cour militaire de justice, ses dossiers furent pris en compte par la Cour de Sûreté de l'État lors de sa création, le 15 janvier 1963. Ils sont aux AN sous la cote W/5/210 à 227. Les 8 cartons 210 à 217 concernent le TOP de Tizi-Ouzou. Les archives de la Cour martiale d'Alger n'y sont pas.

Très opportunément[742], on décida que cet article s'opposait à ce que le TOP puisse être saisi du cas d'un quelconque « militaire » – qu'il soit un clandestin OAS, déserteur de plus ou moins longue date, ou un de ses complices encore en activité. On prescrivit donc aux enquêteurs de « bien qualifier » les faits reprochés à des militaires – en ajoutant à l'inculpation de « l'atteinte à la Sûreté de l'État » celle d'une « atteinte à la discipline des armées » – et le tour fut joué.

Voulue par l'autorité militaire, cette interprétation restrictive commanda la pratique[743] et elle fit qu'après avoir été interrogés à la mission C – très réglementairement par les seuls gendarmes (du groupe Lacoste) –, les « militaires » inculpés étaient tous transférés à Paris pour y être jugés.

Tout comme d'ailleurs l'étaient aussi de nombreux civils que, sur ordre ou d'initiative, le chef de la mission C désignait, selon des critères de dangerosité ou d'opportunité dont je n'ai pu élucider l'arbitraire[744].

Le TOP ne jugea qu'un nombre infime de musulmans

Dans les accords d'Évian et dans le décret du 19 mars, rien ne disait que le TOP ne devait juger que les seuls crimes OAS (ou d'européens).

Au contraire, dans l'esprit de ses créateurs, le TOP pouvait être saisi de tous les crimes et délits « contre la paix » commis en Algérie après le 19 mars, qu'ils le soient par des européens ou par des musulmans[745]. S'agissant de ces derniers, aucune exception n'était non plus prévue, ni pour le cas où ils se prévaudraient de la qualité de membres du FLN, ni même – et

742. L'Armée aurait en effet sans doute fort peu prisé que ses membres, même OAS, soient jugés par des magistrats civils et a fortiori par des cadis !
743. Delaporte, signale que c'est le 18 mai – deux mois après le cessez-le-feu ! – que Foyer adressa aux Procureurs Généraux d'Algérie une directive en ce sens. On ne saurait mieux illustrer que depuis le 19 mars ces chefs de la Justice traditionnelle ne jouaient plus aucun rôle.
744. Importance militante, dangerosité, risque d'évasion organisée, engorgement des locaux, affaires ayant des prolongements en métropole, etc.
745. L'accord de cessez-le-feu prévoyait simplement : « Toute manifestation de violence, collective ou individuelle, sera sanctionnée par le TOP ».

on peut s'en étonner – pour le cas où ils seraient membres de l'ALN[746].

En réalité, pour comprendre ce que fut la frilosité/passivité de la Justice française vis-à-vis des musulmans auteurs après le 19 mars de crimes et délits visés par l'article 1 du décret, il faut prendre acte que le climat de la transition fut d'emblée totalement différent de celui envisagé à Évian par les signataires français.

Ayant une vue irénique du climat de la période durant laquelle devait se dérouler le processus juridique de la transmission des pouvoirs de la France au nouvel État algérien, ils ne prirent apparemment pas la mesure de l'ampleur de la déstabilisation qui allait suivre le 19 mars.

Ni au plan sécuritaire. Bien sûr à cause de la furie d'une OAS au potentiel de nuisance sous-estimé mais aussi à cause de l'impéritie d'un GPRA à l'autorité surestimée[747].

Ni au plan psychologique. Traduisant le sentiment populaire d'avoir remporté une victoire historique, une énorme vague submergea en effet l'opinion musulmane et la conduisit à approuver, à soutenir, voire à participer, à toutes les ac-

746. En fait, pour la sanction de leurs éventuels méfaits, les membres de l'ALN restèrent justiciables de leurs instances internes, tout comme les militaires français restèrent justiciables des leurs. Et c'est sans doute parce que cette double compétence exclusive était évidente et souhaitable qu'elle ne fut pas écrite. Par membre de l'ALN, il fallait entendre membre d'une des unités organisées en wilayas et qui, reconnues par l'accord de cessez-le-feu comme des « forces combattantes », devaient « se tenir à l'écart de la vie politique » et étaient soumises, pour les incidents liés à leur stationnement et à leurs activités, aux interventions des Commissions mixtes – dont on a vu qu'elles étaient des organes militaires de constat de faits et de recherche de conciliations et nullement des juridictions.

747. Rongé par les ambitions et les discordes, le GPRA éclatera définitivement le 26 juin et, au 1[er] juillet, privé de son tuteur français, « l'EP n'était plus en état de se faire obéir ». Tout l'été, la jeune Algérie indépendante connaîtra l'anarchie et il y aura entre les deux clans rivaux se partageant l'ALN « une épreuve de force aux allures de guerre civile ». Le clan Benbella/Boumedienne finira par l'emporter et c'est seulement le 25 septembre qu'il pourra organiser l'élection, *sur des listes uniques FLN*, d'une Assemblée Constituante. Et c'est seulement alors que cessera « la fiction juridique d'un EP transmettant ses pouvoirs ». Pour un résumé de l'histoire cette période-clef, où *l'Algérie manqua le train d'un avenir démocratique,* voir Pervillé, *Les accords d'*Évian (*op. cit.*).

tions de ceux qui en avaient été – ou disaient en avoir été – les artisans[748].

Dès les premiers jours du cessez-le-feu, *les réalités créèrent donc une conjoncture politique puissamment favorable au FLN et étouffèrent le droit écrit à* Évian.

Dans le bled, jointe aux strictes consignes de non-intervention données à l'Armée pour « éviter que des incidents avec l'ALN/FLN puissent remettre en cause le cessez-le-feu », cette vague créa les conditions de l'immédiate évanescence de la Justice française.

À Alger (et dans les villes à forte minorité européenne), jointe au vide créé par la suppression des CRA et à l'insécurité née des effervescences populaires consécutives aux attentats de l'OAS, cette vague créa les conditions de la paralysie de la Justice, dorénavant sans enquêteurs ayant des possibilités d'enquêter.

C'est ce qui explique le contexte d'impunité dans lequel nombre de musulmans – membres ou non du FLN, avec ou non la complicité, voire la participation, de membres de l'ALN – purent violer l'engagement pris en leur nom à Évian de « s'interdire tout recours aux actes de violence, collective et individuelle ». *Faute d'être – comme ceux commis par l'OAS ou par des européens – effectivement constatés, policièrement recherchés et juridiquement établis, les crimes et délits qu'ils commettront après le cessez-le-feu (vols, violences, attentats ou enlèvements) ne seront déférés au TOP qu'en nombre infinitésimal et resteront donc pratiquement tous impunis.*

Incapable de porter remède à cet état de fait, Fouchet – à qui Évian n'avait donné sur la Justice « qu'une autorité partagée » (avec l'EP[749]) – se résigna à entériner son existence et,

748. Parmi eux ces « marsiens » qui avaient en mars rejoint in extremis le camp des vainqueurs et y montraient un zèle patriotique d'autant plus grand qu'ils étaient soucieux de faire oublier leur inertie ou leurs compromissions. (Situation classique, qui avait été bien connue en France à la Libération).

749. Il était prévu qu'un décret fixerait « les conditions dans lesquelles il exerçait son autorité sur les services de la Justice ».

le 7 avril – alors qu'il en était encore à attendre de connaitre l'organisation juridique de ce partage extravagant –, il soumit à Joxe un projet de décret qui lui donnerait « délégation de pouvoirs de la part du Ministre de la Justice pour prendre toutes décisions sur le fonctionnement des services de Justice en Algérie[750] ».

Pourquoi réclama-t-il ces pleins pouvoirs ? Je n'ai pas de trace écrite de ses motivations mais il est patent que, d'entrée de jeu, il avait eu comme essentiel souci politique de ne pas « compromettre les chances » d'une bonne exécution du cessez-le-feu (militaire). À la date du 7 avril, il restait dans le même état d'esprit et, toujours polarisé sur le seul danger OAS[751], il est à présumer que sa motivation principale fut de coller aux « possibilités de l'heure » et, peut-être, de pouvoir brider les initiatives des quelques juges ou procureurs qui se seraient risqués à vouloir appliquer les textes et à prescrire, en milieux musulmans, des arrestations de criminels ou de délinquants qu'une opinion bouillonnante aurait mal admises[752] et qu'une ALN sourcil-

750. Le texte de cette lettre est aux AD de Nantes (Alger/Amb/A/43-B2 – Organisation générale du HCR). Le décret réclamé, mettant le fonctionnement de la Justice entre les mains du HCR, sera pris le 11 mai, mais il n'eut aucune influence sur l'état de renoncement qui, à cette date et vis-à-vis du FLN, était déjà devenu réalité.

751. Le 31 mars un de ses conseillers, Leon Teyssot (ancien garde du corps du général de Gaulle en 1942) avait attiré son attention sur « un fait nouveau par rapport au contexte des accords, à savoir que l'implantation OAS à Alger, Oran, Hassi-Messaoud […], nous place en position de nette infériorité vis à vis des musulmans en ce qui concerne […] la cessation de toute action clandestine et contraire à l'ordre public […]. Le maintien de l'OAS en tant que force subversive compromet dangereusement la position française sur le plan psychologique et même parfois militaire […]. La destruction de cette organisation doit être le premier objectif à atteindre » (*Papiers Fouchet*). C'était évident mais à aucun moment la note Teyssot n'évoquait les actions contraires à l'ordre public ayant d'autres origines que l'OAS.

752. « On met sur le même pied ceux qui veulent la paix et ceux qui veulent la guerre, les bourreaux et les victimes ». Cet argument selon lequel il existait *un droit à « légitime défense » du FLN face aux crimes de l'OAS* revenait comme un leitmotiv et avait une force considérable dans l'opinion musulmane. En droit, il était infondé mais, *de facto*, il pouvait dans les villes apparaître justifié et logique – d'autant que beaucoup confondaient le FLN et l'EP (à direction FLN). L'argument n'avait par contre aucune justification dans le bled d'où l'OAS était absente et où c'était l'ALN qui faisait la loi, ainsi que Fouchet le reconnaissait ; par exemple lors du CAA du 3 avril : « Le FLN a pris le contrôle total du bled – Musulmans torturés » (notes Belin).

leuse aurait dénoncées comme contraires, sinon à la lettre des accords, du moins à leur esprit[753].

C'est donc cet état de rétraction judiciaire généralisé, politiquement avalisé par le HCR (et par de Gaulle), qui explique que le TOP *ne fut qu'exceptionnellement saisi de « crimes contre la paix » commis par des musulmans (et jamais de crimes importants).*

C'est ce nous disent ses archives, desquelles il ressort qu'au cours des 31 audiences qu'il tint à Tizi-Ouzou – entre le 30 avril et le 22 juin (1 en avril, 12 en mai et 18 en juin) – il jugea 124 affaires qui impliquèrent au minimum 299 inculpés[754], se répartissant en 257 européens (dont 3 femmes) et *seulement 42 musulmans, soit 14 %*[755]. Parmi ces derniers, un tiers de MNA… et 4 OAS.

Déjà en 2005[756], S. Thénault avait constaté ce déséquilibre « […] sur 88 dossiers retenus, 13 seulement mettent en cause des Algériens (*sic*) […] dans 2 cas, il s'agit de membres de maquis du MNA […] 4 affaires concernent des porteurs d'armes sans appartenance au FLN ou au MNA […] 3 autres des en-

753. C'est d'ailleurs en se fondant sur « l'esprit d'Évian » que, pour pallier la béance des possibilités de poursuites judiciaires des « crimes contre la paix » commis par des musulmans, les autorités locales tentèrent parfois, ici ou là, en mai/juin, d'attribuer aux commissions mixtes une sorte de compétence de médiation « judiciaire » avec le FLN (par exemple en matière d'enlèvements, cf. chapitre 15). *Cette voie sera largement et dramatiquement inefficace*. C'était fatal car les Commissions Mixtes avaient pour but – article 6 des accords – de « régler les problèmes relatifs à l'application du cessez-le-feu » (entre ALN et Armée) et nullement d'assurer la sécurité générale en Algérie. Elles ne pouvaient d'ailleurs – article 7 – que « proposer des mesures pour la solution des incidents relevés, après avoir procédé à un enquête sur pièces » (et non sur le terrain).

754. Au minimum, car en archives 7 des 124 dossiers traités manquent et on ne sait exactement combien d'inculpés y étaient en cause.

755. Au TOP de Tlemcen, pour 112 affaires concernant l'Oranie, la proportion d'inculpés musulmans est du même ordre.

756. Dans un article intitulé « La Justice au secours de l'État : le cas particulier du TOP », qui reprend son intervention faite en 2002 à l'ENM aux côtés de Jean Touzet et qui a été publié en 2005 (*La Documentation Française – actes d'un colloque sur la Justice en Algérie*). Pour écrire en 2008 dans *Les Annales* son article qui est visé *supra* en référence (note 720), Madame Thénaud n'a retenu que 71 des « 124 affaires jugées à Tizi-Ouzou, soit 217 personnes » et elle les a examinées dans une optique très différente de la nôtre, sans bilan d'ensemble pour le fonctionnement du TOP.

lèvements d'européens[757] [...] et, dans les 4 derniers cas, (il s'agit) de membres du FLN ou de l'ALN (qui) sont condamnés pour port d'armes, alors que la France a signé le cessez-le-feu avec le GPRA et que les membres du FLN ou de l'ALN ne devraient pas, politiquement, être inquiétés ». Loin de noter que le TOP de Tizi-Ouzou n'a été saisi que de 3 des centaines d'enlèvements d'européens survenus dans l'Algérois après le 19 mars, son manichéisme pro-FLN la conduit à contester le droit du TOP à juger des musulmans – même se déplaçant armés, en infraction ouverte avec les prescriptions d'Évian[758].

Le Tribunal de l'Ordre Public de Tizi-Ouzou : quel bilan ?

Il est possible d'en avoir une idée à partir du dépouillement de 117 affaires correctement archivées – sur les 124 affaires

757. Deux sont survenus à Alger et seront relatés chapitre 17. Le troisième (216/72) est survenu le 13 avril à Miliana où le collégien *Norbert Cariou,* 14 ans, a été enlevé et n'est jamais réapparu. Les 3 auteurs ont été condamnés à 3, 3 et 5 ans de prison pour « arrestation illégale et séquestration ». Impulsée par le commissaire PE Robert Calmon, bien soutenu par les autorités civiles et militaires locales, une courageuse enquête de flagrant délit avait – documents saisis à l'appui – lourdement mis en cause l'ALN (wilaya 4, zone 4)... qui condamna les faits mais, après avoir mené « sa propre enquête », nia sa responsabilité. Le nom de Norbert Cariou figure parmi ceux des 123 personnes signalées par Jordi (*op. cit.*) comme « enlevées dont les corps ont été retrouvés et inhumés ».

758. Au demeurant, dans les 4 cas cités (dossiers 10, 31, 69 et 70), il ne s'agit pas du tout de tracasseries politiques mais bien d'actions illégales organisées par des structures ALN en violation des conventions du cessez-le-feu. Dans l'Algérois, un militant arrêté le 5 avril pour tentative d'homicide, menaces et extorsions sur un conseiller général, se justifie par l'obéissance « aux directives d'Azzedine » et un autre, intercepté le 30 mai à un barrage avec des armes (5 PM, 2 PA) et des documents ALN dans sa voiture, justifie son PA avec balle dans le canon par sa qualité de « membre de la Police de l'ALN ». Un autre, à Alger, arrêté armé le 31 mai à un barrage, excipe de sa qualité de membre de l'ALN cependant qu'un autre, arrêté le 18 avril à Tébessa alors qu'il incite des militaires à déserter, se prévaut d'un ordre reçu d'un lieutenant ALN. On pourrait y ajouter certaines affaires non retenues par Madame Thenault et jugées à la va-vite du 19 au 21 juin (5W-219), juste avant la fermeture du TOP. Parmi elles, mêlant lyncheurs et pseudo-FLN : la fusillade/effervescence du 20 avril à Orléansville (1 tué, 5 blessés dont 2 européens et 1 militaire), les sévices subis par un harki le 3 mai en Kabylie après comparution devant un « tribunal FLN » et le sauvetage le 13 juin par la gendarmerie de Rouiba d'un MNA en cours de lynchage.

qu'il jugea et qui concernèrent 278 inculpés : 236 européens, dont 213 (90,6 %) furent condamnés, et 42 musulmans, dont 31 (73,8 %) furent condamnés[759].

Tableau récapitulatif des condamnations

	Européens	Musulmans			
		Indifférenciés	OAS	MNA	FLN
Peine de mort	3				
Perpétuité	1				
10 ans et plus	12				
5 ans et plus	25	4	3	1	
Plus d'1 an	109	18	3	5	10
1 an	45	2			2
3 mois et plus	19	7			7
Total condamnés	214	31	3	8	20
Total non condamnés	22	11	1	5	5
TOTAUX	236	42	4	13	25
Total général	278				

Dix de ces 117 dossiers concernent des affaires de participation à des maquis OAS ou de complicités avec ces maquisards (ravitaillement, transport, etc.) : ce sont les maquis des Beni-Boudouane ou d'Affreville et, accessoirement, les mini-maquis de Médea, Bouira, ou Crescia, dont nous parlerons plus loin. Ils entraînèrent 76 condamnations[760], en moyenne moins sévères que celles prononcées pour des faits de terrorisme ou de détention d'armes[761].

Si l'on ajoute aux jugements de ces 81 « maquisards », les 83 jugements prononcés dans les 45 dossiers de faits de « rébellion » (ou de complicité) commis *ailleurs que dans le Grand-*

759. Quelques dossiers n'indiquant pas les condamnations prononcées, les chiffres de ce tableau sont légèrement inférieurs à ceux fournis plus haut
760. Et 5 relaxes, dont celle d'un musulman de 17 ans dont le père avait été tué par le FLN.
761. Mansuétude qui s'explique principalement par le fait qu'il s'agissait d'exécutants et que les militaires déserteurs encadrant ces maquis furent jugés à Paris.

Alger – et adressés au TOP par diverses autorités judiciaires éparses du Constantinois[762] ou de l'Algérois[763] –, on constate que ce sont seulement 114 personnes qui furent jugées à Tizi-Ouzou pour des actes de « terrorisme » perpétrés dans le Grand-Alger dans le cadre de 62 dossiers d'affaires transmis par la mission.

Comparé au nombre de tous les méfaits commis par l'OAS d'Alger, ce chiffre est faible[764].

Comparé au nombre des arrestations suivies de mandats de dépôt opérées par l'échelon d'Alger de la mission[765], il l'est aussi[766].

On peut donc dire que le TOP de Tizi-Ouzou ne fut pas, contre l'OAS, un instrument d'ordre à la hauteur des ambitions affichées pour lui lors de sa création.

Bien entendu, il le fut encore moins comme instrument d'ordre contre les musulmans qui après le 19 mars commirent

762. 22 dossiers concernant 25 mis en cause (15 européens et 10 musulmans). Établis en général par des gendarmeries rurales.

763. 23 dossiers concernant 51 mis en cause (29 européens et 22 musulmans).

764. Il est cependant bien supérieur à celui du TOP de Tlemcen comparé aux méfaits de l'OAS d'Oran (5W-221/227) qui, entre le 28 mai et le 28 juin, traita 112 dossiers et le dernier jour, en classa hâtivement 36. Parmi eux, celui de Siegfried Schiffer, 21 ans, marin allemand en escale au port de Beni-Saf, qui avait disparu le 1er mai après avoir bu plusieurs verres dans un café avec des européens et fut réputé « appréhendé par le FLN ». En raison de « l'impossibilité de faire aller la PJ locale » dans les lieux où il avait ensuite été vu détenu, le procureur de Tlemcen saisit le TOP… qui demanda la saisine de la Commission Mixte locale. Celle-ci se réunit le 17 mai et l'ALN – wilaya 5, zone2 – y exhiba une attestation signée de l'intéressé : « J'ai rejoint les forces combattantes de l'ALN de mon plein gré pour servir la même cause et vivre sa vie […]. Je reconnais n'avoir subi aucune pression et je déclare en outre que je préfère rester là où je suis. Aux armées, le 16 mai ». La partie française répliqua en annonçant son intention de « porter l'affaire à la connaissance du consulat d'Allemagne ». Le général du secteur en avisa le TOP le 28 mai et apparemment l'affaire en resta là. Schiffer ne figure pas sur la liste des 1583 disparus publiée par Jordi (*op. cit.*).

765. 1005 entre le 19 mars et le 31 mai, dont 472 pour le seul mois de mai.

766. Ce qui s'explique par le fait que le TOP de Tizi-Ouzou ne commença à fonctionner que le 30 avril et que, même après cette date, la mission continua (on l'a vu) à transférer vers la métropole beaucoup de ceux qu'elle arrêtait (« militaires » et civils jugés « importants » ou « dangereux »).

des actes de violences contraires aux engagements qu'à Évian le FLN avait signés.

Mais il importe de rappeler que cette carence ne fut pas de son fait et qu'au contraire, dans les cas où il fut saisi de « crimes contre la paix » commis par des musulmans – même se disant en lien avec le FLN ou l'ALN – *il n'excipa jamais d'une quelconque incompétence.*

De toute cette problématique, la mission C n'eut sans doute pas conscience.

En tout cas, elle n'en eut cure.

Le 19 mars n'avait pas élargi sa compétence, qui se limitait à lutter contre la seule OAS. Jusqu'en juin, on ne lui demanda rien d'autre : elle ne fit rien d'autre.

Première période
du 19 mars au 20 avril : l'échec du plan Salan

Ce mois fut le temps où, toujours nominalement dirigée par Salan, l'OAS – qui n'avait pas pu éviter la conclusion des accords d'Évian – crut être capable d'en empêcher l'application et donc de contraindre de Gaulle à les annuler ou à les modifier.

Le « plan Salan » consistait à démontrer « aux yeux du monde » que le gouvernement était incapable de les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire algérien. Et notamment pas dans ces « zones insurrectionnelles » dont il appelait la création, tant dans les villes – en misant sur les quartiers européens – que dans les campagnes – en misant sur des maquis où des musulmans « fidèles à la France » continueraient le combat contre l'ALN.

Il reposait évidemment sur la conviction qu'une partie de l'Armée – rejetant l'idée d'avoir à installer de force au pouvoir un FLN contre lequel elle avait rancune – soit « basculerait » vers « les patriotes » de l'OAS soit refuserait de tirer sur « des Français qui ne voulaient pas devenir algériens[767] ».

767. Pour vivifier ce réflexe espéré d'un « refus patriotique » de l'Armée, une pétition « Je suis français ! » avait été mise en circulation fin mars. Due à une initiative d'Auguste Arnould, qui avait été le leader des associations d'anciens combattants lors des manifestations de mai 1958, puis de janvier 1960, elle rassembla, dit-on, 600 000 signatures mais échoua totalement. Contrée par les autorités – qui expulsèrent d'Algérie Arnould et 3 autres dirigeants anciens combattants – elle rencontra le silence de la presse. Et les massives saisies opérées par la SM firent qu'elle ne put être diffusée parmi les militaires des unités du service d'ordre. Eût-elle pu l'être, qu'elle n'eût rencontré parmi elles aucun écho : « l'esprit du 13 mai » était bien mort.

Sa réalisation, lancée le 22 mars au soir, prévoyait de commencer par la prise en main à Alger du quartier de Bab el Oued et par le développement d'un maquis dans les monts de l'Ouarsenis, à mi-chemin entre Alger et Oran.

Mais, si de nombreux officiers désapprouvaient la politique algérienne du général de Gaulle, Salan avait mal apprécié les limites de leur mécontentement et aucune unité ne franchira le Rubicon. Il avait notamment sous-estimé le fait que l'Armée de 1962 n'était plus l'Armée de 1958, ni même celle de 1961, et que de Gaulle n'était pas Coty. Commandées par des officiers choisis pour leur gaullisme personnel ou pour leur zèle républicain et constituées d'appelés – métropolitains ou musulmans, tous peu désireux de prolonger par une seconde guerre une première guerre qui n'avait que trop duré – les unités engagées contre l'OAS obéiront aux ordres et feront usage du feu, tant à Alger contre les civils « insurgés » que dans les Beni-Boudouane contre les militaires mutins[768].

Dès lors, le plan Salan était voué à l'échec et, en 10 jours, il s'effondra, entraînant :

> – à Alger, le 26 mars, la tragique fusillade de la rue d'Isly – en lien avec la rébellion puis le blocus de Bab el Oued, du 23 au 29 mars ;
>
> – dans l'Ouarsenis, du 29 mars au 1er avril, l'échec du seul maquis qui ait jamais eu quelques chances d'exister.

Ainsi privée de tout avenir politique et militaire (comme il le devint évident à tous les observateurs) mais baignant à Alger dans une population européenne indignée par la répression du 26 mars, l'OAS n'en continua pas moins son terrorisme, jusqu'à ce que l'arrestation de Salan la fasse entrer dans une nouvelle phase de son existence qui, politiquement moins ambitieuse, se révèlera cependant tout aussi dangereuse et encore plus meurtrière.

En examinant l'action de la mission C pendant ce mois décisif, nous verrons :

768. Ce fut un grand soulagement pour les autorités militaires auxquelles le général de Gaulle avait encore rappelé, le 23 mars, en conseil des ministres : « Le point essentiel est que notre Armée ne doit pas se séparer de la Nation qui, elle, veut que l'OAS soit écrasée. »

– (chapitre 14) le faible rôle qu'elle joua du 20 au 31 mars, durant la « décade sanglante » – où c'est l'Armée qui tint la première place ;

– (chapitre 15) le rôle déterminant qu'elle joua du 1er au 20 avril, durant le « temps des arrestations » – où c'est la mission qui tint la première place en capturant, le 7, l'ex-lieutenant Degueldre, chef des commandos Delta, et, le 20, l'ex-général Salan lui-même.

Chapitre 14
Du 20 au 31 mars : la décade sanglante

Le 24 Fouchet remplace Morin et le pouvoir civil flotte mais l'homme fort du maintien de l'ordre est le général Ailleret, qui tient ses ordres de de Gaulle : ils sont précis et rigoureux.

À Alger-ville, le FLN respecte le cessez-le-feu et contacte le préfet de police.

Pour l'OAS par contre, « le cessez-le-feu n'est pas la paix » et le plan Salan donne à son combat trois aspects : l'un classique (le terrorisme) et les deux autres nouveaux (une insurrection urbaine et un maquis rural).

Déclenchée le 23 à Bab el Oued, l'insurrection urbaine est, le jour-même, militairement brisée (blindés et avions). Elle fait environ 35 tués (dont 15 parmi les forces de l'ordre) et elle entraîne, du 23 au 29, le blocus du quartier (4 000 arrestations). Elle est suivie, le 26, par « la fusillade de la rue d'Isly » (l'Armée tire sur une foule de manifestants sans armes : 57 tués et 200 blessés). L'insurrection fait au total 95 tués et sa répression marque le tournant décisif de « la seconde bataille d'Alger ». La mission C n'y a aucune part.

Dans le reste de la ville, le terrorisme augmente. Il fait 164 tués et la mission C joue dans sa répression un rôle capital (155 déferements, 80 assignations).

Du 29 au 31, le maquis OAS des Beni-Boudouane, encerclé et mitraillé, tourne au fiasco : 70 de ses membres se rendent et, à partir du 1er avril, seront amenés à la mission C, pour interrogatoire.

En ville et dans le bled, l'Armée est donc restée dans l'obéissance. Le plan Salan a échoué et le sort politique des européens apparait dorénavant scellé. Leur moral est atteint mais, malgré cela, en avril, le terrorisme OAS va redoubler.

Ce temps fut celui de la mise en route du cessez-le-feu qui, à travers l'Algérie, fut dans l'ensemble bien respecté par les wilayas de l'ALN, encore que marqué, ici et là, par ce qu'on appela « des incidents » dus à une population musulmane qui ne comprit pas partout et tout de suite que « le cessez-le-feu n'était pas la paix » et que, conformément aux engagements pris à Évian, il lui faudrait – sous encadrement politique du FLN, devenu parti légal – attendre dans le calme et sans répondre aux provocations de l'OAS[769], l'heure officielle de la victoire… et des règlements de comptes[770].

Dans le bled ces incidents furent assez nombreux[771]. Et c'est

769. Selon le BQ/DSNA, du 19 au 21 mars, *dans l'ensemble de l'Algérie,* l'OAS commit 182 attentats contre des personnes, qui firent 41 tués, 134 blessés (au lieu de 217 attentats et 40 tués, 48 blessés durant les trois jours précédents) alors que le FLN n'en fit plus que 29 (13 tués, 13 blessés) au lieu de 96 (41 tués, 59 blessés et 16 enlevés). Le BQ du 14 avril (7G/181) confirma que le cessez-le-feu était *grosso modo* respecté puisque, du 20 mars au 11 avril, le FLN n'aurait fait que 36 tués – dont 14 européens – (au lieu de 350 – dont 150 européens – du 25 février au 19 mars) alors que, durant les mêmes 22 jours, l'OAS aurait fait 224 tués – dont 23 européens – (au lieu de 339 – dont 23 européens). Bilan dont le rédacteur se réjouit, tout en faisant observer que ces chiffres de victimes ne comprennent pas ceux liés à l'action des forces de l'ordre contre l'insurrection OAS et que, s'agissant des harkis, l'ALN avait interdit d'exercer sur eux des représailles immédiates – car elles auraient été susceptibles de les pousser vers l'OAS : « Ils seront jugés (et punis) plus tard ! ».

770. Expressément interdits par les accords : « Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison d'opinions émises […] avant le jour du scrutin d'autodétermination (et) d'actes commis […] avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu ». Mais que vaut l'affirmation d'un principe si on ne l'assortit pas de garanties et si on ne se dote pas des moyens d'empêcher ou de punir ses violations ?

771. Historiquement peu ou mal étudiés, ils furent et restent aujourd'hui encore fort mal connus. Selon Pervillé, *Les accords d'*Évian (*op. cit.*, page 122 *sqq*.), le cessez-le-feu ne fut jamais intégralement respecté et le FLN contourna les accords. En raison de l'importance du virage politique pris à Évian, du flou des conditions du maintien de la sécurité pendant la période transitoire, de la vigueur des rancœurs accumulées pendant 7 ans de guerre, du retour des détenus libérés et des ralliements de dernière heure (les fameux « marsiens »), ces incidents étaient inévitables. Quel rôle y joua l'ALN ? Fut-elle loyale et parfois débordée ? Ou, vis-à-vis des violations des accords, fut-elle complaisante, voire complice ? On en débat encore et, pour éclairer ce point controversé, on trouvera en annexe, sur ce que fut durant le premier mois du cessez-le-feu « l'attitude de l'ALN de l'intérieur », le texte d'une note établie le 26 avril par l'État-major Mixte du HCR – en vue de son intervention au CAA du 28 (notes Belin, dans Faivre, *op. cit.* – p. 318).

de façon inégale, selon les wilayas et les circonstances locales, que l'ALN parvint à discipliner ses troupes, à canaliser les impatiences populaires, à freiner les vindictes individuelles et à gérer les initiatives intempestives de militants FLN – certains plus hostiles au maintien de la présence des européens que favorables au principe de « la coopération » contractualisé à Évian[772].

À Alger par contre – où, alors forte « d'une centaine d'hommes », la zone 6 de la wilaya 4 de l'ALN se signala dès le 19 mars auprès du préfet de police[773] et prôna le calme à la population musulmane[774] – les « incidents » furent, durant ces 10 premiers jours, assez rares. Et la « bonne réaction » qu'eurent les militaires lors du spectaculaire bombardement par mortier opéré par l'OAS le 20 mars en direction de la Casbah fut montée en épingle afin de montrer à l'opinion musulmane que l'Armée était, depuis le 19 mars, différente de ce qu'elle avait jusqu'alors été. Dès lors, « La France et l'Algérie ont (maintenant) le même ennemi » apparut comme un slogan crédible. Crédibilité qui se renforça chez les musulmans du 23 au 26 mars au spectacle de la guerre de rue franco-française[775]… jusqu'à ce que, en avril/mai, le regain des attentats OAS n'amène à nouveau chez eux impatience et méfiance.

772. Cf. *supra*. Deuxième période de la première partie – note 482 – sur le CNRA et le « programme de Tripoli ».
773. Selon Cros, ce jour-là, le FLN lui communiqua anonymement un numéro de téléphone « en cas de besoin » mais « c'est seulement après le 7 avril et l'installation de l'EP que les contacts véritables furent pris » (entre lui et la ZAA). Ce qui est en invraisemblance avec l'affirmation de Jordi selon lequel (*op. cit.*, page 55) il y eut le 19 mars « une réunion entre Azzedine, Hacq et Lacoste ». Une réunion sans Cros? Azzedine n'en parle pas et Hacq avait quitté Alger depuis un mois!
774. C'est seulement le 1er avril que le GPRA autorisera sa transformation en Zone Autonome directement rattachée à lui. La personnalité d'Azzedine en fut valorisée, son autorité devint incontestée et ses marges d'action politique autonome s'en trouvèrent accrues.
775. Le BQ/DSNA du 28 mars relève que « le FLN reconnaît (maintenant) le sérieux des efforts faits par la France pour obtenir l'application de accords sur le terrain », certains admettant même que « sans la France, l'antagonisme FLN/OAS aurait livré le pays à l'anarchie et à la congolisation ».

Mais ce temps initial de la (difficile) construction d'une « fin de guerre » entre la France et l'ALN/FLN fut aussi celui où explosa au grand jour la guerre civile larvée qui, depuis un an, opposait en Algérie « la France » (hyper-personnifiée par de Gaulle) à ceux de ses nationaux qui refusaient « l'Algérie FLN ».

Et ce, à cause de « l'offensive OAS » qui, à Alger, eut trois aspects :

– celui, nouveau, d'une *insurrection* qui, entamée le 23 mars à Bab el Oued, fut brisée le 26 par « la fusillade de la rue d'Isly » C'est à son déroulement, à sa répression et à ses conséquences – capitales – qu'on est habituellement renvoyé lorsqu'on évoque l'Histoire de ces jours[776] ;

– celui, classique, du *terrorisme* qui – après avoir, le 22 mars au soir, préparé l'insurrection, programmée pour le lendemain à Bab el Oued – conserva durant toute la décade, dans le reste de la ville, son activité sanglante et provocatrice. *C'est contre lui que la mission C déploya son activité.* Avant de la détailler, nous résumerons ce que furent à Alger ces 10 jours de terrorisme en soulignant que – écrasé par la relation des évènements insurrectionnels – le sujet est historiquement inédit (bien que le bilan de ses victimes soit supérieur à celui des victimes de l'insurrection, si souvent racontée) ;

– celui, marginal, de *la constitution de maquis*. Certes cette aventure, menée hors la ville par des chefs et militants presque tous venus d'Alger, fut limitée, brève (du 29 mars à la mi-avril) et se solda par un échec complet, mais – bien qu'ayant été une affaire à gestion strictement militaire – elle déboucha sur une répression judiciaire dont nous parlerons au chapitre 15 et qui conduisit la mission C à un de ses plus importants succès, l'arrestation de Degueldre le 7 avril.

776. Histoire qui a donné lieu à une littérature pléthorique, riche en narrations contradictoires, en interprétations divergentes et en controverses passionnées.

L'insurrection : du 23 au 26 mars, au moins 95 tués et 357 blessés

Durant cette décade de transition – où, Morin partant et Fouchet arrivant[777] – le commandement civil fut à Rocher Noir, sinon vacant, du moins flottant, c'est le général Ailleret qui, en appliquant à la lettre les directives fixées par de Gaulle le 20 décembre 1961, fut le principal ordonnateur du maintien de l'ordre et, à Alger, ce sont les militaires (avec, en pointe, les gendarmes mobiles) qui, sous l'autorité nominale du préfet de police, en furent les plus nombreux exécutants. Certes – avec le Corps Urbain de la PE (2 000 gardiens peu sûrs et éparpillés à leurs tâches quotidiennes), avec quelques CRS organiques (douteuses) et surtout avec celles issues « d'un groupement de renfort » alors composé de 10 CRS métropolitaines (loyales) – la police était présente mais, comme elle n'avait (ni en nombre, ni en armement) les moyens adaptés, elle n'eut pas un grand rôle. D'autant moins que l'expérience de son chef, le compétent et loyal

777. Le calendrier de leur chassé-croisé mérite d'être précisé. Reçu le 23 à 12 heures par de Gaulle (avant le Conseil des ministres exceptionnel de 15 heures 30), Fouchet arriva à Rocher Noir le samedi 24, accompagné de Tricot et de quelques collaborateurs. La passation des pouvoirs fut immédiate et brève car Morin était pressé de partir, ce qu'il fit le soir même du 24 et, dans ses *Mémoires*, il n'a pas une ligne sur le déroulement de la journée du 23, *alors qu'il était présent et encore juridiquement en charge de l'ordre public en Algérie.* Il est à espérer que les erreurs de dates qui figurent dans ces *Mémoires* sont involontaires et n'ont pas pour but de dissimuler cette réalité. Page 361 il écrit en effet avoir quitté Alger le 20 mars, « 2 jours après avoir annoncé les accords à la télévision (le 18) »… et être arrivé à Villacoublay le 21 « après avoir accueilli Fouchet » à Alger (qui n'y arriva pourtant que le 24 !). Ailleurs, il situe au 23 mars (et non au 24) « le jour de son départ d'Alger » et dit n'avoir appris qu'après son retour à Paris « les échauffourées – *sic* – de Bab el Oued » (les premiers soldats tués par l'OAS le furent pourtant le 23 à 9 heures du matin). Non content de ne pas assumer cette journée du 23, il regrette – à la page 231 – qu'Ailleret se soit engagé personnellement contre l'OAS avec « une approche plus militaire que policière de l'action à mener », ce qui l'avait (lui, Morin) « personnellement amené à craindre que l'action soit conforme à la pensée : après mon départ, l'illustration en sera le drame de la rue d'Isly, le 26 mars ». On appréciera l'élégance de cette défausse de responsabilité en faisant observer que Morin écrivit cela en 1999, alors qu'Ailleret était mort dans un accident d'avion en 1968. Quant à Fouchet, après avoir fait le 25 au soir une allocution télévisée, c'est seulement le dimanche 26 mars au matin qu'il entra vraiment dans l'arène, à l'occasion d'une réunion des préfets, convoqués par lui à Rocher Noir.

contrôleur général Gustave Rochet[778], ne fut pas sollicitée par un *Vitalis Cros dont on peut se demander si, bien qu'étant en droit l'autorité responsable de l'ordre public dans le Grand Alger, il ne se comporta pas, durant ces jours, comme l'adjoint de son adjoint militaire,* le tout fraichement nommé général Capodanno[779].

Le lieu n'est pas de revenir ici sur le déroulement des 3 actes d'une histoire qui – maintes fois racontée mais sur plusieurs points encore mal établie – pulvérisa les derniers espoirs des partisans de l'Algérie française. Sauf à en préciser quelques aspects en lien avec l'activité de la mission ou apparaissant de façon inédite dans les archives consultées.

Ces trois actes furent :

– Le 23 mars, l'insurrection de Bab el Oued et sa répression militaire. Affaire de maintien de l'ordre, *la mission C n'y eut aucune part* ;

– Du 24 au 29 mars, sa répression administrative, à la faveur des perquisitions de masse qui accompagnèrent le blocus chez eux des 60 000 habitants du quartier. *La mission C n'y eut non plus aucune part, sauf qu'il lui revint – théoriquement – d'effectuer les examens de situation des quelque 4000 habitants mâles arrêtés par les militaires et dirigés par eux vers divers lieux de détention ;*

– Le 26, la fusillade qui, rue d'Isly, mit un terme à la manifestation visant à « briser le blocus de Bab el

778. Commissaire central d'Alger en mission depuis juin 1961, il le restera jusqu'au 16 mai 1962. Je me suis toujours étonné que – comme lors du drame des « barricades », le 24 janvier 1961 – on ait le 26 mars, pour monter un service d'ordre difficile, préféré un militaire novice à un policier expérimenté.

779. Ses *Mémoires* (parus en 1971) accréditent cette impression car ils ne donnent aucun détail sur le déroulé de la « bataille de Bab el Oued » du 23 mars, non plus que sur sa répression – alors que ce sont ses multiples arrêtés préfectoraux qui en assurèrent a posteriori la couverture juridique (couvre-feu, interdictions de manifester, ordres de perquisitions et d'arrestations, organisation et durée du blocus, etc.).

Oued ». *La mission C fut également étrangère à cette affaire de maintien de l'ordre.*

Le 23 mars à Bab el Oued : 35 tués et 157 blessés[780] ?

Cette journée est généralement présentée comme un continuum qui enchaina, entre 7 et 20 heures :

– le matin, des fusillades déclenchées par des commandos OAS refusant de laisser entrer et circuler dans le quartier les patrouilles de troupes françaises

– puis, l'après-midi, la neutralisation de ces mêmes commandos opérée – après bouclage du quartier – par les GM et par des renforts de troupe, guidés par des hélicoptères, appuyés par des tirs de blindés arrosant les façades[781] et soutenus par les tirs de quatre avions en piqué.

Ce scénario d'ensemble est exact et, face à un défi aussi grave lancé à une heure aussi cruciale par une organisation aussi déterminée à la guerre civile, il n'est pas question de contester la nécessité, la légitimité et la légalité de la riposte armée qu'organisa Ailleret et que dirigea le colonel Fournier, adjoint de Capodanno. Tout en faisant observer que cette riposte n'amena la capture ou la destruction d'aucun commando OAS[782], qu'elle fut exécutée sans grand souci de la sécurité

780. Parmi les forces de l'ordre, 15 tués (dont 1 GM) et 77 blessés, dont 3 GM : ce chiffre est bien établi. Parmi « les insurgés », environ 20 tués et 80 blessés : ce chiffre est approximatif, car c'est celui d'une estimation de presse, faite on ne sait par qui. Or, un seul nom d'OAS tué le 23 apparait dans les archives de la mission C et plusieurs cas me sont connus de victimes – femmes et enfants par exemple – qui n'étaient pas « des insurgés ». S'il est exact, ce chiffre de 100 tués et blessés semble donc recouvrir essentiellement des victimes faites parmi la population.

781. La destruction de toutes les vitrines était expressément ordonnée. L'écrasement des voitures en stationnement fut pratique courante.

782. Ailleret attribue ce fait à la non-étanchéité du bouclage, en raison du comportement (laxiste ? complice ?) de deux des colonels y participant : il les fit relever de leur commandement. On le suit très bien dans cette explication mais assurément pas dans son commentaire autoamnistiant selon lequel « si le bouclage avait été total (et donc si les commandos OAS avaient pu être mis hors d'état de nuire) les graves incidents de la rue d'Isly du 26 n'auraient pas eu lieu » ! Les commandos « alpha » du secteur OAS Orléans-Marine – qui étaient présents le 23 à Bab el Oued, y oc-

des populations civiles (postulées complices) et qu'elle fut suivie d'un couvre-feu – dit blocus – dont le périmètre (tout le quartier), la durée (six jours) et les modalités d'application (une heure par jour pour le ravitaillement et les besoins sanitaires) font penser davantage à une mesure de punition collective qu'à une mesure d'ordre.

On peut par contre s'interroger sur ce que fut alors *la passivité des autorités civiles* qui le 23 habillèrent juridiquement toutes les mesures jugées nécessaires par les militaires – ce qui était normal – mais qui à aucun moment ne se manifestèrent en propre. C'est seulement à minuit – alors que tout était fini – que Vitalis Cros publia un communiqué, en sens d'ultimatum : « L'OAS est dans une voie sans issue [...] ses commandos ont provoqué l'Armée [...]. Terrorisée ou consentante, la population les tolère et les abrite [...] les forces de l'ordre, issues du peuple de France, iront jusqu'au bout de leur devoir [...]. Ressaisissez-vous [...]. Mettez fin à ce duel fratricide [...]. Rendez les armes et cessez le combat ».

Or, la journée du 23 ne fut pas un continuum et elle connut deux phases de tirs, séparées par 4 heures de calme durant lesquelles *rien ne fut entrepris par Cros pour – comme il est d'usage constant en matière de maintien de l'ordre – tenter de diviser les manifestants et de les priver de leurs soutiens.*

On a vu au chapitre 13 (note 725) l'affaire Constanzo et les circonstances de son dialogue avec le soldat Largier. Apparaissant au détour d'un interrogatoire de la mission C, la relation de cet incident s'insère parfaitement dans la chronologie dé-

cupaient « 5 positions » et décrochèrent à partir de 13 heures – n'eurent en effet aucune part dans la fusillade du 26. Interrogeant plus tard certains de leurs membres – dont leur chef, le lieutenant parachutiste déserteur Claude Dupont, qui sera arrêté le 19 avril – la mission C en eut confirmation. Une partie des archives de ce commando de secteur furent saisies le 24 avril et elles sont dans les archives du TOP (W5-dossier 215/56). On croyait alors – et on a longtemps cru – que l'affaire de Bab el Oued avait été décidée par Salan et exécutée par les Deltas. En réalité Degueldre n'y intervint pas et, décidée par le seul Achard, chef du secteur OAS Orléans-Marine, l'affaire fut menée par les seuls commandos de ce secteur.

crite dans le long rapport[783] 4110 établi le 26 par le commissaire Maurice Petitet, chargé du 5ème arrondissement PE (Bab el Oued) et selon lequel, le 23 mars, entre 10 et 14 heures 15, les échanges de tirs ayant cessé, la population revenue dans la rue, « apeurée et perplexe », avait entouré les militaires « sans animosité » puis, drapeaux et slogans à l'appui, avait cherché avec eux « la fraternisation ». Fondé sur le dépouillement des JMO de la Gendarmerie Mobile, un remarquable article de Benoît Haberbusch[784] situe effectivement à 14 heures 40 la première mission fixée à la GM en vue de la reprise en main du quartier (où il y avait eu 1 GM tué et 2 GM blessés) et il corrobore ainsi le fait qu'il exista *une plage horaire de 4 heures de calme pendant laquelle le pouvoir civil aurait pu tenter de séparer les commandos OAS de la population.* Cette population dont la suite prouvera qu'elle voyait certes l'OAS avec faveur mais qu'elle n'était pas prête à la suivre dans l'insurrection[785].

Ce furent les ordres alors donnés sur place par Ailleret, venu personnellement de La Reghaia pour « reconquérir le terrain », qui enclenchèrent la vraie « bataille », avec intervention des blindés, des hélicoptères et de l'aviation. Et Petitet note que, dès lors, il n'était plus question de sortir du commissariat, « tout individu en tenue bourgeoise étant pris à partie par les armes automatiques de l'Armée ». D'après lui, « le feu nourri des mitrailleuses arrosant balcons et terrasses fit deux victimes civiles » et il y eut même un gardien de la paix blessé à l'intérieur du commissariat.

Certes, rien ne dit que durant ces 4 heures la recherche d'un apaisement aurait abouti (on peut penser que non et on peut même estimer qu'une trêve sans reddition n'aurait pas été politiquement souhaitable) mais il est sûr que rien n'a été tenté et dans ses *Mémoires*, très brèves sur cette journée, Vitalis Cros ne fait état d'aucune initiative en ce sens. *Une nouvelle fois en*

783. Ce rapport, établi par un témoin objectif et de première main, est resté historiquement inexploité. Transmis le 31 mars sous le numéro 2060 par Rochet à Vitalis Cros, il figure dans le fonds privé de ce dernier (SHD-GR1K900/1 et 2).

784. « La gendarmerie face à l'insurrection de Bab el Oued en mars 1962 » – *Revue Historique de l'Armée* – 268/201.

785. Ailleret relèvera ce fait dans sa note du 2 avril (chapitre 15). Non sans l'assortir d'un certain mépris vis-à-vis d'une population qui « refusait les risques graves ».

Algérie, le pouvoir civil céda ainsi le pas aux militaires : de son côté, en bon général, Ailleret voulait *sa* victoire et, dans ses *Mémoires*[786], le journaliste du *Monde* Alain Jacob – pourtant pro-FLN assumé – décrit avec réprobation « l'excitation guerrière qui pendant quelques heures s'empara des soldats[787] » et aussi « d'officiers qui, loin de tout cas de conscience, laissèrent le métier reprendre le dessus [...] en des coups aussi maladroits que brutaux[788] (sur la population) ».

Et – fort d'avoir appliqué la tactique des « colonnes balayant tout sur leur passage » prescrite le 20 décembre en CAA par le général de Gaulle – le général Ailleret estima que « cette affaire de Bab el Oued (le 23) se régla finalement... de façon très satisfaisante ! ».

Et de fait le lendemain la Bourse bondit.

Du 23 au 29 mars, le « blocus » de Bab el Oued

Dans cette seconde phase de l'insurrection, l'autorité civile ne fut guère plus présente et les archives montrent bien que ce sont les militaires qui étaient aux commandes.

Ainsi, c'est par un message du 23 à 15 heures 50 qu'Ailleret informa Cros *de sa décision* (et non de sa demande) de maintenir le couvre-feu pris le matin « jusqu'à la fouille complète

---

786. *D'une Algérie à l'autre* – Grasset, 1963 – pages 176/181.

787. Selon *Le Monde*, « ils tirèrent pratiquement sans interruption et ne furent pas chiches de leurs munitions ». Parfois avides de représailles (ce qui pouvait se comprendre), ils étaient aussi très apeurés (car, hormis les GM, la plupart étaient des appelés, métropolitains ou musulmans) et l'OAS avait une telle réputation de cruauté que beaucoup craignaient le pire s'ils venaient à être faits prisonniers. Le 28 le bruit courut ainsi que 5 soldats étaient « portés manquants » et, pour faire cesser la psychose, il fallut que, le lendemain, un communiqué de presse démente que des corps de militaires avaient été retrouvés pendus et torturés.

788. Il y a à la date du 17 mai les résultats d'une enquête de la mission sur 2 européens grièvement blessés chez eux à 21 heures, très loin des lieux de la fusillade : « Ayant reçu instructions d'ouvrir inconditionnellement le feu, le chef de patrouille a tiré au fusil à lunette » (comme à Stalingrad !). « Il faut qu'*ils* comprennent et il est temps qu'on leur rentre dedans », tel était le dogme gaulliste qui ce jour là s'imposa, face aux européens. Dès octobre 1961, bien avant mon départ d'Alger en janvier, je l'avais personnellement entendu colporter et, en France, chacun en rajoutait, en invitant couramment à « vider l'abcès », le comité directeur de la SFIO appelant par exemple à « l'écrasement des néo-nazis ».

du périmètre » qu'il délimitait, demandant seulement que la population soit prévenue de l'interdiction de circuler dans la rue et de se montrer aux fenêtres et sur les terrasses (sous peine de s'exposer aux tirs des forces de l'ordre). Un plan ayant divisé ce périmètre en plusieurs zones, GM et CRS furent mis aux ordres du colonel Fournier pour y fouiller tous les immeubles, en « ouvrant tous les locaux, de gré ou de force », y saisir « toutes les armes sans exception, les vêtements militaires, les documents, etc. » et y appréhender « tous les hommes (présents) âgés de 18 à 40 ans » – ainsi que « les suspects de plus de 40 ans » (avec pour chacun de ceux-ci une fiche d'arrestation).

Ce furent donc 7 148 appartements qui furent ainsi perquisitionnés, souvent avec une brutalité vengeresse.

Dès le 25, il apparut à Ailleret que, faute de locaux militaires suffisants, « l'hébergement des individus appréhendés à Bab el Oued » allait lui poser problème. Par télégramme 63, il *informa* donc Cros qu'au rythme d'environ 800 par jour le nombre des individus appréhendés s'élèverait probablement à 4000 – « une moitié étant susceptible d'être libérée dans une dizaine de jours au mieux, l'autre moitié étant maintenue pour une durée encore non déterminée » – et il lui demanda en conséquence d'intervenir auprès du HCR pour que 1 ou 2 CH (centres d'hébergement, civils) soient mis à sa disposition en complément des CTT (centres de tri, militaires). Ce qui fut fait pour le CH de Paul-Cazelles[789] où furent conduites environ 900 personnes, certaines directement et d'autres après un passage dans les 7 CTT dépendant d'Alger-Sahel qui – à en croire un état fourni le 3 avril à Cros – (GR1K- 900/3) hébergèrent 3184 « indi-

789. Situé à 220 kilomètres au sud d'Alger, ce camp venait d'être vidé de ses assignés musulmans. Les européens qui leur succédèrent créèrent des incidents avec leurs gardiens et en furent libérés par tranches à partir du 31 mars (100 le 3 avril, etc.), *dans un état d'esprit très vindicatif* – ce qui frappa les observateurs et renforce ma conviction que s'en prendre aux populations « complices » n'est pas une bonne méthode pour lutter durablement contre le terrorisme. Les répressions massives, aveugles ou brutales, fabriquent autant de terroristes qu'elles en arrêtent ou découragent. Pas plus que la Casbah musulmane n'avait été en 1957 définitivement domptée, le Bab el Oued européen ne le fut en mars 1962, ainsi que le démontre le fait que c'est là que l'OAS continuera à se montrer en avril/mai la plus active et ensuite, en juin (nous le verrons), la plus jusqu'auboutiste.

vidus[790] ». De plus en plus difficile à faire respecter – surtout après le 26 –, le bouclage fut levé le 29 à 5 heures.

Les 1 210 armes saisies étant à 95 % des fusils de chasse ou des armes de poing légalement détenues, 76 individus furent conduits à Hussein-Dey et seulement 7 ensuite judiciairement poursuivis.

Maigre bilan pour la mission, dont il apparait par ailleurs – à l'examen de ses états d'activité durant ces 10 jours insurrectionnels – qu'elle aurait effectué 2729 « examens de situation » – alors que leur nombre habituel était d'environ 200.

Forcément menés à la va-vite (près de 300 par jour!) et sans doute dans les CTT, ils ne durent pas être autre chose qu'un passage au fichier et il n'est pas étonnant que leur résultat fut sans commune mesure avec l'énormité du bilan de « récupération d'armes » publié par les services d'information du préfet de police.

Et – même si les archives ne portent écho d'aucune doléance – on ne peut s'empêcher de penser que le temps passé par les inspecteurs à éponger les suites de cette rafle aurait sans doute été mieux utilisé à la poursuite de leur travail de neutralisation des Delta.

Le 26 mars, la fusillade dite « de la rue d'Isly » : 60 tués et environ 200 blessés

. En pérégrinant dans les archives, je n'ai rencontré aucun élément inédit susceptible d'étayer une des thèses contradictoires qui sont historiquement en présence quant aux responsabilités du déclenchement et du déroulement de *la fusillade qui, survenue à 14 heures 50 au barrage de la Grande Poste (sise rue d'Isly)[791],* aboutit au carnage que l'on sait[792].

790. Un autre état en indique 3309. Au total, ce furent donc plus de 4000 habitants mâles qui furent raflés.

791. La presse parla alors de 47 tués civils. Faute de commission d'enquête et par suite du non-aboutissement de la procédure judiciaire, il n'y a jamais eu de chiffres officiels. Il semble bien qu'il y ait eu parmi les manifestants 58 tués, dont 6 femmes et 1 enfant. Les rapports du commissaire central d'Alger et des commissaires en charge de 5 des autres barrages du dispositif sont aux ANOM-91/4F27.

792. Tout le débat est de savoir si l'Armée était en état de légitime défense suite à des « tirs OAS de provocation » Affirmée par les officiels, niée par d'autres, la réalité de

J'ai par contre trouvé un élément concernant la très brève fusillade annexe *qui, survenue à 14 heures 55*[793] *au barrage du carrefour de l'Agha*[794] – « alors que le calme était revenu (rue d'Isly) » – fut dirigée contre les deux compagnies CRS qui y étaient postées et fit dans leurs rangs 1 tué[795] et 3 blessés – sans bilan certain pour leur riposte (2 tués et 1 blessé ?).

Cet élément est l'identification de l'auteur du seul témoignage mentionné dans le lapidaire communiqué officiel qui, publié le 27 mars par le bureau de presse d'Ailleret[796], affirme qu'à ce barrage les tireurs étaient « six individus (dont une femme) cachés dans la foule » – la femme portant « un imperméable dissimulant un PM ». Ce témoignage accrédite l'existence d'un commando OAS au carrefour de l'Agha et crédibilise donc l'affirmation qu'il y en avait eu un autre à la Grande Poste. Ce qui permet de plaider que, durant toute la séquence de la rue d'Isly, l'Armée a agi en légitime défense. Resté unique, ce témoignage fut souvent jugé peu convaincant. Aujourd'hui,

---

ces tirs est au cœur d'une polémique qui s'attarde encore. Menée avec retard et sans zèle, l'enquête judiciaire n'a jamais rien éclairé. Bien qu'il soit évident que la riposte n'a pas été proportionnelle à la menace, le gouvernement n'a jamais admis sa responsabilité politique, même partielle, dans cette peu glorieuse affaire – dont, depuis 57 ans, la mémoire nationale ne souhaite pas s'encombrer. (Cf. Monneret : *Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars 1962 à Alger* – L'Harmattan, 2009). C'est un fait que la manifestation, appelée par des tracts OAS « Halte à l'étranglement de Bab el Oued », avait été interdite (par Vitalis Cros) et que le climat de guerre civile créé par le plan Salan faisait régner une extrême nervosité. Mais c'est un fait aussi que les quelque 3000 manifestants arrivant au barrage étaient sans armes et qu'ils furent dispersés sans sommations par des militaires n'ayant reçu aucun ordre de tir. La mauvaise organisation des barrages et le choix catastrophique de l'unité militaire à majorité musulmane qui intervint ne font non plus aucun doute.

793. Les auteurs de *Les CRS en Algérie* (*op. cit.*, page 243) font une erreur en situant *dans une parfaite simultanéité* la fusillade de la Poste (avec les militaires) et celle, légèrement postérieure, du *Maurétania* (avec les CRS). Ils sont par contre dans le vrai en estimant, avec l'inspecteur général Maurice Denis (*op. cit.*), alors chef du SRPJ Alger, que « si tout le service d'ordre avait été constitué (ce jour-là) par des troupes de la qualité des CRS […] on n'aurait pas eu à déplorer la tuerie de la rue d'Isly, due à l'incompétence et […] à l'affolement des régiments engagés ».

794. Vaste carrefour situé à 200 ou 300 mètres de la Grande Poste et dit aussi parfois du *Maurétania*, du nom de l'imposant immeuble qui le dominait.

795. Louis Pebayle, CRS 182, une balle dans la tête.

796. Son texte est dans Monneret *La phase finale […],* p.82. Il n'y eut sur cette affaire jamais d'autre communiqué officiel.

je l'estime pour ma part non fiable en raison de la personnalité de son auteur, à savoir l'OP Francis Ville, 41 ans, alors en mission à la PE d'Alger et ce jour-là placé près du commandement CRS du barrage[797] (lui-même aux ordres du commissaire Gilbert Hostalier, chargé des éventuelles sommations avant ouverture du feu).

En conséquence, pour inexcusable qu'elle reste, l'attaque des CRS du *Maurétania* ne fut sans doute pas le fait d'un commando OAS mais plutôt une action spontanée de représailles *consécutive* à la fusillade de la Grande Poste. Menée par qui ? Mystère. En tout état de cause – précisé par le tendancieux communiqué officiel – le nombre des victimes faites par cette seconde et brève fusillade parmi les forces de l'ordre ne saurait « équilibrer » (et excuser) le faible nombre – non précisé par le communiqué – des victimes faites dans ses rangs[798] par la première et copieuse fusillade.

Conformément à la doctrine Hacq, on ne demanda à la mission aucun acte de police judiciaire entrant dans le cadre de l'enquête qui suivit ce drame du 26 et qui, confiée par le Parquet d'Alger au juge d'instruction Charbonnier, buta sur le refus de l'autorité militaire d'autoriser le commissaire Pierre Pottier[799] non seulement à entendre les militaires engagés dans le service d'ordre du barrage de la rue d'Isly mais même à prendre connaissance du dispositif d'implantation des unités engagées. Au motif que, de son côté et sous l'autorité du Procureur militaire, la gendarmerie menait aussi une enquête.

797. Ville était en effet un policier alcoolique et affabulateur, qui sera (bien tardivement !) mis à la retraite d'office et dont le dossier AN-0019790845 est truffé de sanctions disciplinaires, assorties de la part de ses chefs successifs d'appréciations excédées telles « ivrogne, auteur de faux, vaniteux, imbu de lui-même, source d'ennuis, manque total de pondération, ayant tendance à se donner une importance injustifiée, à arranger les affaires, dangereux, etc. ».

798. Il y eut bien à ce barrage deux militaires blessés mais on ne sait par qui et le désordre qui se manifesta dans leurs rangs fut tel que toutes les hypothèses sont permises. Aucune expertise balistique n'eut lieu.

799. En poste au SRPJ, il agissait sur commissions rogatoires et rendit son rapport final (et vain) le 28 mai. Il y distingue nettement la fusillade du *Mauretania* de celle de la rue d'Isly, pour laquelle il semble ne pas croire à l'existence de tirs OAS de provocation, dont il ne trouve pas trace.

Le terrorisme du 20 au 31 mars : 164 tués, 261 blessés[800]

En voici le déroulé au jour le jour[801] : *le mardi 20 mars (26 rapports PE),* la grève générale cessa mais la nervosité demeura, tant chez les européens (affiches « Aux armes citoyens ! ») que chez les musulmans, partagés entre rumeurs paniques (« l'eau de la ville est empoisonnée ! »), violences erratiques (assassinats de 3 européens, dont l'un de 81 ans) et désir de s'armer (7 GP musulmans délestés de leurs PA). À Bab el Oued, des attentats OAS firent 7 tués (dont un Européen « traître à la patrie », enlevé et retrouvé ficelé dans un sac) et 17 blessés. Ailleurs en ville, l'OAS vola les armes d'un commissariat et, par 8 attentats « de routine », fit 1 tué et 4 blessés musulmans, cependant qu'on interpréta ce jour-là comme marquant *le début de l'exécution du « plan Salan* » les actions suivantes :

> – à Saint-Eugène, entre 15 et 17 heures, des rafales de PM qui firent 4 tués et 7 blessés musulmans et déclenchèrent 2 effervescences (1 tué et 2 blessés, européens) ;
>
> – à Belcourt, à 22 heures, le tir de 2 rockets sur une cité musulmane (3 blessés) ;
>
> – et surtout, à 16 heures 10, sur la stratégique place du Gouvernement[802], le tir de 6 obus de mortier. La PE relata (rapport archivé 1593) que ce fut l'intervention conjointe de patrouilles militaires et de militants FLN venus de la Casbah voisine qui brida l'effervescence et évita un lynchage massif d'européens. On transporta à l'Hôpital 5 tués et 59 blessés musulmans (dont 4

800. Dont respectivement 143 et 237 musulmans, soit 87,1 % et 89,1 %.
801. Travail inédit établi à partir des 282 rapports PE correspondant à cette période et archivés à la mission C (AN-19980473/64.)
802. Centre névralgique des transports urbains et donnant accès au Port, cette vaste place très fréquentée était située à la limite de la populeuse Basse-Casbah et elle séparait Bab el Oued du centre-ville européen. En permanence occupée par les militaires, elle était un obstacle géographique à la totale « libanisation » de la ville en quartiers ennemis strictement communautaires. Alors voulue par le FLN et par l'OAS, cette libanisation était néanmoins en cours et si, après le 19 mars, l'Armée n'avait pas brisé l'OAS nul doute qu'Alger serait devenu Beyrouth.

femmes et 2 enfants) mais un bilan ultérieur indiqua 24 tués et 51 blessés[803]. Amplifié par la rumeur, ce « fait d'arme » de l'OAS déclencha dans tous les quartiers musulmans une peur panique et un réflexe d'autodéfense. Dès lors, et de même que les européens voyaient partout des barbouzes, les musulmans virent partout des commandos OAS et, à 21 heures, deux européens de Fort de l'Eau firent les frais de cette psychose collective (leur auto s'étant embourbée sur un chemin de terre, ils furent massacrés à la hache).

Soit au total, pour ce 20 mars, présenté par la presse comme le « premier jour sans combats », *41 tués (dont 7 européens) et 100 blessés (dont 1 Européen),* avec cependant – en effet contraire aux souhaits de l'OAS – l'amorce des contacts qu'en vue du maintien de l'ordre public, Vitalis Cros noua avec le FLN[804].

Le mercredi 21 mars (33 rapports PE), malgré un couvre-feu avancé et un quadrillage renforcé, il y eut à Bab el Oued, entre 11 et 16 heures 30, 14 attentats qui firent 10 tués et 7 blessés, musulmans. Et ailleurs dans la ville, outre 9 attentats à l'explosif et 7 vols à main armée d'argent et d'armes, l'OAS, au hasard, tua 3 musulmans et en blessa 8. Un musulman fut égorgé par des coreligionnaires, qui désarmèrent 3 GP. Et, à 22 heures 30, à Belcourt, des blindés de la GM répliquèrent à un des nombreux concerts d'injures qui les visaient[805] par des tirs de mitrailleuses sur les immeubles (à un 13ème étage, 2 blessés européens, dont un enfant).

---

803. Opposés aux autopsies médico-légales et aux obsèques tardives, les musulmans récupéraient leurs morts, chaque fois qu'ils le pouvaient.

804. Sans doute pour rassurer l'opinion musulmane, la presse présenta alors Azzedine, son interlocuteur, comme « un personnage de premier plan ».

805. Ils accompagnaient les émissions pirates. Au nom d'un – fantomatique – Conseil National de la Résistance créé le 13 mars « en présence de personnalités musulmanes », certaines émissions déclaraient « déchu le Président de la République » et elles affirmaient la détermination de l'OAS à mener la lutte contre « la rébellion algérienne ». Elles « adjuraient Salan d'entreprendre la libération du territoire algérien », sans tenir compte de la totale contradiction entre sa ligne politique, qui souhaitait une participation des musulmans à cette « libération », et la pratique quotidienne des attentats aveugles dirigés contre eux.

Soit, sur fond de grèves des transports aériens, un bilan total de 14 tués, musulmans, et de 17 blessés, dont 2 européens.

Le jeudi 22 mars (26 rapports PE), il y eut encore à Bab el Oued 5 tués musulmans (dont l'un, blessé, fut achevé dans le commissariat de police où il s'était réfugié et qui avait été envahi par 200 européens). Et ailleurs dans la ville, outre 16 explosions (5 blessés musulmans) et 4 vols à main armée (dont l'un de 820 kilos de dynamite dans un entrepôt gardé et l'autre de 6 armes dans un poste de police investi), il y eut – par PA, PM ou jets de grenades – 5 tués et 10 blessés. Parmi eux, un cadavre découvert mains liées et tué au couteau (peut-être par le FLN) et, retrouvé à 18 heures dans un couloir à Hussein-Dey, tué au PA, le CRS René Culibilia, qui était *le gérant du mess de la mission C* et qui, sorti de l'École en civil, avait sans doute été suivi.

Mais c'est à 17 heures 40, lorsqu'en centre-ville l'immeuble de la préfecture de police fut ravagé par une explosion, qu'Alger comprit que l'activité OAS allait changer d'échelle et de nature[806].

Ce qu'elle fit effectivement dans la soirée et durant la nuit, sous la forme de tirs qui – destinés à préparer le soulèvement de Bab el Oued prévu pour le lendemain 23 – s'en prirent aux GM qui étaient en position au tunnel des Facultés[807], harcelèrent leurs patrouilles dans plusieurs quartiers de la ville et, essuyant leurs tirs de riposte, déclenchèrent des fusillades d'une telle intensité que, pour les décrire, 66 ans après, l'Histoire bégaye encore.

La « fusillade du 22 mars » : le mythe des 18 GM tués

Cet épisode mérite qu'on s'y attarde car il est symptomatique du panurgisme que peut créer, même parmi les historiens, le

806. Annoncée *in extremis* aux occupants qui s'enfuirent, l'explosion ne fit que 2 blessés. Selon la PE, il y eut un escalier intérieur effondré, 26 bureaux détruits au 2[e] étage et 4 au 3[e], dont ceux du cabinet du préfet. Selon V. Cros – qui revenait de Rocher Noir où Morin faisait sa réunion d'adieux – 170 bureaux furent atteints. Il avança le couvre-feu à 20 heures.

807. Stratégiquement situé, ce long passage souterrain automobile très fréquenté coupait en deux le centre-ville européen. Les blindés GM y tenaient en permanence des barrages, entrée et sortie.

talent d'une narration journalistique venant *a posteriori* en renfort d'une idée reçue. Le talent est celui d'Yves Courrière qui, à la page 563 du tome 4 de son livre, paru en 1971, relate que, le 22 mars à 21 heures, l'OAS « attaqua au bazooka une patrouille de gendarmes mobiles sortant du tunnel des Facultés » et – sans indiquer sa source – en donne le bilan : 18 gendarmes tués, 25 blessés et 3 blindés hors de combat (avec, en contrepartie, un assaillant « atteint d'une rafale de mitrailleuse »). L'idée reçue qu'il renforce est celle qu'en prenant l'initiative de ce « massacre sans précédent », l'OAS porte la responsabilité de la mort des civils qui seront tués le 26 mars rue d'Isly par une Armée qui, ainsi mise en situation psychologique de « légitime défense », n'était donc pas si coupable que d'aucuns le disent[808]. Or, bien que repris jusqu'aujourd'hui par de nombreux historiens[809], ce chiffre de 18 GM tués ne correspond pas à la réalité car il n'y eut, durant cette nuit du 22 au 23, *aucun gendarme tué*.

Parus en 1998, les *Mémoires* du général Ailleret ne parlent pas de cette soirée – non plus que ceux de Morin, parus en 1999. Ceux de Vitalis Cros, parus en 1971, ne donnent pas de bilan et l'auteur se borne à raconter qu'il regagnait son domicile après 21 heures, escorté par 2 blindés, lorsqu'il « eut droit à un beau feu d'artifice, une unité de gendarmes mobiles venant, peu avant son passage au tunnel des Facultés, de repousser une violente attaque ». D'autres auteurs évoquent « des coups de feu ça et là, pendant toute la nuit[810] » voire, au centre-ville, une

808. Je ne sais pas si, en rapportant – dix ans après les évènements – un fait inexact, Courrière était conscient de donner un argument de poids à ceux qui, dans leurs appréciations des responsabilités *du plus grand massacre de civils commis en France par un service d'ordre depuis la Commune*, justifient l'injustifiable. Ce que je constate par contre c'est que, volontairement ou non, il a enclenché en 1971 un mouvement de réécriture d'un important point d'Histoire qu'aujourd'hui encore certains lobbies mémoriels – tels celui de la FNACA – se refusent à admettre..

809. Ce chiffre de 18 gendarmes tués figure encore dans *L'OAS. La peur et la violence* d'A.-M. Duranton-Crabol et dans *Les accords d'*Évian de G. Pervillé, deux ouvrages parus… en 2012 ! Il figure aussi sur le site OAS de wikipédia (avril 2013), sur celui des « amis de Max Marchand », etc. En 2002 Kauffer (*op. cit.*) parle de « plusieurs morts » – en retrait sur son édition de 1986 (« une dizaine de morts ») – et, narrant ce qu'il qualifie de « premier engagement entre OAS et forces de l'ordre », Fleury parle lui aussi de gendarmes « tués et blessés ».

810. Et c'est effectivement ce que rapporte *Le Monde* du 23, dans son « film de la

vraie mais confuse « bataille », avec blindés et armes lourdes. Constatant que la presse de l'époque n'avait pas parlé de ces pertes et que, déposant en mai au procès Salan, le général de gendarmerie Chérasse n'en avait pas fait état, Monneret (en 2001) s'interroge sur cet « incident fantôme[811] ».

En réalité – et bien que non rapportée par la PE (puisqu'il s'agissait d'une action contre des militaires) – l'affaire eut bien lieu et le 22 un message SRPJ contenu dans le carton 69 des archives de la mission C, la résuma : « Une attaque déclenchée par une fusée rouge à 21 heures 10 avec, jusqu'à 3 heures, des tirs de rocket et de grenades à fusil, des cocktails Molotov, etc. : 3 GM blessés. Au cours de la riposte, un Européen en tenue militaire tué[812] ». En 2002, Fleury en fit un long récit[813] d'où il ressort qu'il y eut 2 attaques du tunnel (l'une à 21 heures – un blindé GM enflammé, le tireur OAS au bazooka tué – et l'autre à 2 heures 40), qu'on tirailla toute la nuit dans plusieurs quartiers (dont celui du Champ de Manœuvres, où la GM perquisitionna en vain 100 appartements et interrogea 300 personnes) et que, menées par l'OAS dans un certain désordre[814], ces fusillades avaient pour objectif de disperser les GM afin de faciliter l'entrée à Bab el Oued des commandos OAS qui devaient participer le lendemain à « l'interdiction du quartier » (aux troupes françaises). Après le premier engagement, ce fut effectivement à travers la ville un festival de tirs imprécis qui visiblement ne cherchaient pas à tuer des GM mais suscitèrent par contre leur nervosité (à 22 heures 30, alors qu'il se trouvait sur sa terrasse, un certain Georges Seilles, 19 ans, fut tué par une balle perdue).

---

nuit ». Il n'accorde à cette fusillade du tunnel aucune importance particulière et n'en donne aucun bilan.

811. Après avoir vérifié que l'attaque du tunnel avait bien eu lieu, il imagina qu'il ait pu faire l'objet d'un black-out organisé par les autorités civiles et militaires. Sans cependant en discerner le but (« ne pas briser l'impact de la signature des accords sur l'opinion en révélant l'ampleur des combats ? »).

812. Il s'agit du légionnaire déserteur Ange Biondi qui, mortellement blessé, ne sera identifié par la mission C que plusieurs jours plus tard. Il appartenait à un Delta.

813. *Op. cit.* – pages 631/632.

814. Désordre dû à la non-participation des chefs de secteurs OAS, en partance pour le maquis de l'Ouarsenis.

Au total, il n'y eut donc ce *22* mars à Alger « que » 11 tués, dont 3 européens, et 18 blessés, dont 3 gendarmes.

Le vendredi 23 mars (27 rapports PE, mais aucun sur l'insurrection à Bab el Oued) – alors qu'un encart du *Monde* annonça qu'on avait découvert la veille dans un sac le cadavre de Petitjean (enlevé par les barbouzes) – l'OAS mena dans les autres quartiers d'Alger son activité coutumière : 8 explosions, 4 vols à main armée, des exécutions individuelles (5 tués, 6 blessés) et 6 mitraillages, qui firent 11 tués et au moins 24 blessés (dont 1 femme et 5 enfants) et motivèrent 2 « effervescences ». Soit un bilan total de 16 tués et au moins 30 blessés, tous musulmans.

Le samedi 24 mars (*12 rapports PE, mais toujours aucun sur la situation à Bab el Oued assiégé)*, il y eut, par mitraillages et explosion d'une voiture piégée, 6 tués (5 musulmans, dont 2 enfants, et 1 femme européenne) ainsi que 14 blessés. Parmi ces derniers, 3 européens, dont 2 par une grenade jetée par un musulman, et 3 militaires, agressés lors d'un contrôle par un musulman[815] qui fut lui-même blessé[816].

---

815. Haberbusch (*op. cit.*) y ajoute deux cas de tirs sans effet contre des GM et rapporte la diffusion d'un tract OAS : « Toute personne coupable d'avoir attenté à la vie d'un soldat du contingent sera punie avec la dernière rigueur […]. L'ennemi est toujours le même : CRS, GM, gaullistes et FLN […]. Harcelez ! […] Attention : pas de ratonnades ». Consigne finale assez surprenante, compte-tenu du contexte !

816. On sait que la PE n'était pas compétente sur la commune suburbaine de Fort de l'Eau. Elle ne rend donc pas compte du tir par lequel un blindé des GM – de retour de son éprouvante journée de service à Bab el Oued – mitrailla sans sommation une auto occupée par 3 jeunes OAS, de retour d'un plasticage. L'un fut tué (Georges Godard, 21 ans). Le second (Robert Davezac, 22 ans) fut blessé et sera interrogé par la mission C. Et le troisième, remis au commissariat local, sera libéré par un policier complice et rejoindra le maquis des Beni-Boudouane. Ce policier sera lui même inculpé par la mission C. En partie grâce à Davezac – devenu docteur en Histoire et que je remercie de son témoignage – et en partie grâce aux archives ; je possède un dossier complet sur cette affaire qui me parait emblématique 1/ de l'état d'extrême tension des GM qui, pris pour cibles et entourés de la haine des européens, réagissaient parfois – et réagirent en l'espèce – avec brutalité (un tir de 12, 7 mm à bout portant !) et avec mauvaise foi (« l'escadron a été attaqué ») 2/ de la fréquence des complicités policières avec l'OAS, ainsi que de la difficulté à les déceler et à les poursuivre et 3/ du souci de la mission C de s'en tenir aux voies légales pour obtenir des résultats.

Le dimanche 25 mars – jour où le général Jouhaud fut arrêté à Oran et alors que le blocus de Bab el Oued se poursuivait – 24 rapports PE relatèrent, dans le reste de la ville d'Alger, 15 explosions (1 tué et 2 blessés dans l'effondrement d'une maison), le vol d'un stock de matériel radio par un commando de 10 hommes, la découverte d'un cadavre tué par balles et, par attentats aveugles, 7 tués et 12 blessés (dont 9 lors de 4 mitraillages). Il y eut aussi, au Clos Salembier, entre militants FLN et MNA, une fusillade qui fit 4 tués et 6 blessés et qui ne prit fin que lorsque des militaires intervinrent (sans arrêter personne[817]). Soit au total, ce jour-là, 13 tués et 20 blessés, tous musulmans[818].

Le lundi 26 mars (16 rapports PE, mais aucun sur les manifestations de rue), l'attention portée au bilan de la fusillade de la rue d'Isly fait oublier que, le même jour, il y eut ailleurs 9 tués et 12 blessés : 4 tués et 6 blessés musulmans du fait de l'OAS (par 2 explosions et 4 attentats au PA[819]) mais aussi 5 tués et 6 blessés du fait du FLN : soit par attentats (contre des militaires musulmans – 2 égorgements – et, à nouveau au Clos Salembier, contre des MNA) soit à l'occasion de « barrages » (de contrôle des automobiles) établis à Belcourt (2 européens blessés) et à Hussein-Dey, où un minotier juif de 73 ans fut égorgé et son chauffeur musulman tué à coups de barres de fer – les uns et les autres évidemment sans lien avec l'OAS.

Il y eut aussi, par des européens, 5 vols d'armes dont l'un – opéré à 15 heures rue Hoche, en plein centre ville et devant de multiples témoins, par des gens ostensiblement porteurs de PM – désarma les 2 GP de la circulation. Symbole de l'impuis-

817. Ils n'en avaient plus la possibilité matérielle. Tout comme les OP de la PE, – qui, souvent, rapportaient « ne pas pouvoir aller sur place » après un attentat –, les OR des quartiers militaires étaient soucieux de « calmer les choses » et d'éviter les incidents avec ces groupes de militants FLN armés qui, petit à petit, faisaient passer les musulmans d'Alger sous leur « protection », et donc leur autorité.

818. Haberbusch y ajoute 8 obus de mortier sur une caserne de GM avec 5 blessés, 2 GM et 3 femmes.

819. Il n'y a aucun rapport PE qui rende compte d'un lynchage de vengeance (10 tués) qui été aurait été commis à Belcourt par des européens sur des musulmans aussitôt après la fusillade de la rue d'Isly.

sance policière, l'incident fit scandale et illustra que loin d'être une garantie pour les citoyens, les armes détenues par les policiers étaient surtout, pour l'OAS (et le FLN), un objectif facile. La leçon en fut tirée et tous les GP reçurent l'ordre de rendre leur pistolet à partir du 27 mars[820].

Déjà pratiquement sans enquêteurs PJ, Alger devint ainsi ce jour-là une ville sans service de sécurité publique PE.

Le mardi 27 mars (17 rapports PE) on dénombra 11 tués (dont 2 européens – le premier un cinéaste suisse tué à Hussein-Dey et le second un inconnu, découvert à Bab el Oued, nu et ligoté) et 12 blessés (dont 9 suite à la rupture d'une conduite de gaz causée par une des 3 explosions de la nuit). Il y eut aussi un enlèvement (celui d'un musulman, FLN notoire, employé à l'ORTF) et 3 vols d'armes dont l'un perpétré en pleine nuit sur un barrage militaire à Bainem lors d'une rocambolesque affaire au cours de laquelle un commando de 40 OAS en tenue camouflée dupa le gradé chef de barrage et vola l'armement d'une voiture-radio de la PE qui survenait en renfort[821].

Le mercredi 28 mars, il y eut seulement *12 rapports PE*, avec 4 tués musulmans (dont l'un par des GM alors que, porteur de vieux tracts FLN appelant aux armes, il s'apprêtait à attaquer leur cantonnement du Clos-Salembier… au couteau!) et 2 blessés. Mais aussi avec 2 vols à main armée et 5 désarmements de GP encore restés porteurs de leurs PA: 2 européens, par l'OAS, et 3 musulmans, par des musulmans.

Le jeudi 29 mars (35 rapports) – jour de la levée du blocus de Bab el Oued, de l'enterrement des 13 militaires qui y avaient

820. Cette décision avait pour but d'éviter que ne se répète à Alger ce qui se passait à Oran où, durant la seule journée du 16 au 17 mars, des groupes OAS avaient pu récupérer sans aucun obstacle 2 PM et 27 PA au cours de 14 opérations dirigées contre des GP ou des commissariats PE, laissant même certains policiers en sous-vêtements! Même chose à Bône où 2 GP furent mis sous mandat de dépôt suite au vol des armes de leur commissariat.

821. Durant plusieurs jours la mission C, croyant à l'existence de complicités dans la troupe, interrogea (en vain) militaires, policiers et témoins de cet imbroglio… qui dura une heure et à la suite duquel le commandement d'Alger-Sahel prit diverses mesures susceptibles d'empêcher que les vrais militaires se laissent aussi facilement abuser par de faux militaires.

été tués et de la plupart des obsèques, imposées très discrètes, des victimes de la rue d'Isly – on enregistra 13 vols à main armée (à la recherche d'armes ou d'argent), 8 explosions (ciblant principalement des transformateurs) et on retrouva, enfermé dans une caisse, le cadavre d'une femme étranglée. Des mitraillages firent 11 tués (dont 1 Européen, visé) et 15 blessés (dont 2 fillettes européennes) et, du fait de tirs intenses et d'explosions multiples, une cité musulmane de Birmandreis subit de gros dégâts et eut de nombreuses victimes qu'en raison de l'effervescence qui s'ensuivit il fut difficile de secourir et de dénombrer (sans doute une quinzaine, dont 4 ou 5 mortellement atteintes). Donc ce jour un bilan total de quelque 16 tués et 25 blessés.

Le vendredi 30 mars (*34 rapports*), les vols à main armée se multiplièrent (15, essentiellement contre des banques[822] et des armureries) et 4 explosions – dont une au siège d'Air France – visèrent à enrayer le mouvement de départs d'européens enclenché par le 26 mars Trois mitraillages de cités musulmanes firent 5 tués et 5 blessés et des tirs de hasard sur des passants musulmans firent 9 tués et 3 blessés. Un attentat ciblé tua une Européenne, mariée à un musulman. On s'interrogea sur l'origine de l'assassinat d'un employé européen, dans un quartier où un musulman avait été tué 2 heures auparavant, mais pas sur celle de l'égorgement d'un homme découvert mains liées et bâillonné : le crime était signé « OAS – État-major France-Justice ». Soit, pour la journée, un bilan de 17 tués et 8 blessés.

Le samedi 31 mars (*20 rapports*), il y eut seulement 2 vols à main armée mais 19 explosions, dont une série de 7 en centre-ville où l'une d'elles ravagea l'immeuble d'Air France (6 blessés, dont 1 Européen). Le cadavre d'un asiatique fut découvert – gorge tranchée et crâne fracassé – et, lors d'une « efferves-

822. Quelle part pour l'OAS ? Quelle part détournée par les auteurs ? C'est un problème classique pour tous les mouvements d'actions clandestines (cf. Francis Liaigre – *Les FTP* – Perrin, 2015).

cence », une patrouille militaire tira : 1 tué et 5 blessés musulmans. Deux européens furent également victimes : l'un, employé au service d'information de la préfecture, blessé par l'OAS ; et l'autre, tué au couteau sur son chantier, par un musulman. Et, par attentats aveugles de l'OAS, il y eut encore 2 tués et 2 blessés musulmans. Soit en tout ce jour 5 tués et 14 blessés.

Ainsi donc, du 20 au 31 mars, en 11 jours, le terrorisme – essentiellement OAS – fit à Alger 165 tués – soit 15 par jour, un rythme supérieur à celui du début du mois – alors que deux terrorismes étaient à l'œuvre.

Quel rôle la mission C eut-elle dans la répression de ce terrorisme ?

Le 3 avril une conférence de presse donna, pour la période du 20 au 31 mars, « le bilan de la lutte anti-OAS – hors les événements de Bab el Oued du 23 au 30 ».

On y rapporta que, durant ces 11 jours, la mission C avait déféré 155 individus[823] (dont 17 tueurs) et, fait nouveau, on publia des noms : ceux de « 4 individus ayant tiré à Bab el Oued sur les forces de l'ordre[824] », ceux de 2 chefs – Claude Courtois et Gabriel Loison – ceux de 2 membres du Delta 20 et surtout celui d'Henri Boukaya, symbole journalistique de la cruauté de l'OAS car gérant de la boucherie dans la chambre froide de laquelle 2 cadavres avaient, à Bab el Oued, été retrouvés cachés, pendus à des crocs.

Malgré les rues agitées, qui empêchèrent plusieurs opérations d'initiative, la mission effectua 23 perquisitions[825] qui amenèrent des saisies d'armes et son bilan ne le céda en rien à celui d'avant le 19 mars[826].

823. La mission fit également alors assigner à résidence, en CTT ou en CH, 80 autres européens.
824. C'étaient ceux de Constanzo Sauveur (cité supra) et de Bedjai Marcel, Rosso Raphaël et Petrillo Robert – tous « reconnus par des militaires » a posteriori.
825. Dont l'une nocturne dans le repaire de 2 ex-légionnaires, armés.
826. Il correspond à un rythme quotidien moyen de 14 défèrements, soit le double de celui des 19 jours précédents.

Mais on manque de détails sur les affaires traitées car le départ de Hacq avait entraîné une raréfaction des notes de CRC et, pour mars, les archives n'en contiennent que 3, toutes présidées par Chavalor.

– Au CRC du 23, tenu dans une ambiance assez tendue suite à l'intense « fusillade nocturne » de la veille, on rechercha l'identité du tireur au bazooka retrouvé mortellement blessé par les GM après cette fusillade du 22 et on interrogea deux plastiqueurs arrêtés, mais on s'occupa surtout à donner des développements à l'affaire Gabriel Loison (animateur d'une filière militaire qui devait livrer des armes) et à l'affaire René Liégeois, abattu par les GM « alors qu'il tentait de s'enfuir » après avoir été intercepté, avec 3 autres, dans un véhicule contenant armes et faux papiers. Déserteur depuis 6 mois, il était en effet le chef d'un Delta sous les ordres d'un certain Paulo, qui était donné comme l'adjoint de Degueldre mais qui, bien que localisé, fut vainement recherché[827].

– Au CRC du 24, on exploita plusieurs arrestations : « dans leur repaire », celles de deux anciens légionnaires, armés ; dans un véhicule, celles de 3 porteurs de plastic et, dans un autre, celles de 2 déserteurs armés. Mais c'est l'interpellation le 23 de Claudius Courtois qui suscita le plus d'intérêt, essentiellement parce qu'il s'était en août 1961 évadé de l'hôpital après son arrestation pour l'assassinat du commissaire Ouamri. L'interrogatoire des 7 occupants d'une camionnette convoyant des lots de chaussures et de produits pharmaceutiques fit par ailleurs comprendre qu'ils se rendaient dans un maquis mais il ne permit pas de déceler ce qui se préparait dans les Beni-Boudouane : on crut qu'ils fuyaient Bab el Oued encerclé. Enfin un renseignement sur

827. Il s'agissait de Paulo Nocetti, qui était effectivement l'adjoint de Degueldre pour tout ce qui concernait les liaisons, les finances, etc. et qui, après l'arrestation de ce dernier, sera son successeur.

une rencontre programmée pour le 25 au Clos-Salembier entre l'OAS et des messalistes donna l'occasion de mesurer l'ampleur de l'intox qui régnait au sujet de l'importance du MNA, le peu clairvoyant Chavalor allant jusqu'à dire que le FLN « serait peut-être dans l'obligation d'ouvrir des négociations avec Messali Hadj, qui jouissait toujours d'un grand crédit[828] ».

– Au CRC du 27 enfin, on déjoua un vol d'armes préparé dans une caserne mais on ne tira rien de l'arrestation d'un déserteur ni de celle d'un individu qui cherchait à gagner par les égouts Bab el Oued encerclé. On évoqua le fiasco des 50 arrestations/perquisitions effectuées la veille par la GM, à Fort de l'Eau suite à une rafle de fidèles sortant de la messe, en réaction à l'affaire Davezac/Sintes.

Et on y relata l'affaire d'un « maquis OAS de Médéa » auquel la mission avait été sollicitée par le préfet de ce département de donner une conclusion judiciaire pour 3 de ses membres capturés par l'Armée. Ils furent donc inculpés et, comme ce maquis avait eu 2 tués lors d'un combat avec le FLN, on apprit qu'il ne comptait plus « que 6 rescapés », avec son chef en cavale.

Ce qui fut pour les gendarmes de la mission un entraînement à ce qu'ils allaient avoir à faire dans les jours suivants, en conséquence de l'échec de ce qui était le troisième aspect du plan Salan, à savoir *la constitution de maquis.*

Les maquis de l'Ouarsenis

Il existe dans AN-19980473/68 des fiches d'origine militaire récapitulant et commentant ce que furent les maquis dits des Beni Boudouane et d'Affreville, souvent confondus car tous deux situés dans le massif de l'Ouarsenis, qui domine la plaine

828. Dans *La cruelle vérité*, Farés raconte comment il obtiendra en avril/mai le ralliement au FLN des maquis plus ou moins messalistes du colonel Si Cherif (800 hommes à Bou-Saada) et de Abdallah Selmi (850 hommes à Ain Boucif/Medea).

du Chélif entre Alger et Oran (Orléansville est à 230 kilomètres d'Alger, Affreville en est à 140).

Le premier avait été organisé par le colonel Gardes, assisté d'un commandant et de 2 capitaines. Il comprenait 7 autres officiers d'active ou de réserve et une centaine de membres, militaires déserteurs ou civils recrutés à Alger[829]. Leur acheminement les 27 et 28 mars par train jusqu'à Orléansville puis par camions jusqu'au douar montagneux des Beni-Boudouane – où ils étaient censés bénéficier du soutien des musulmans fidèles au bachaga Boualem[830] – passa inaperçu. Deux jours après la fusillade de la rue d'Isly, leur moral restait élevé[831].

Leur plan était d'investir 3 postes militaires, d'en récupérer l'armement, de tenter d'en rallier les occupants et d'annoncer que « le maquis prenait la relève de l'Armée pour continuer la lutte contre l'ALN ». Tous avaient consigne absolue de ne pas ouvrir le feu sur les forces de l'ordre dont ils espéraient la passivité, voire des ralliements. Le 29 à 5 heures, ils s'emparèrent effectivement des postes, « sans difficulté à cause de l'effet de surprise, de la passivité des occupants et de complicités internes ». Une émission-pirate diffusa en arabe une déclaration de Mohamed, le fils du bachaga, et les rebelles laissèrent repartir vers le PC du général Boulanger à Orléansville un hélicoptère occupé par un commandant du secteur venu s'enquérir de leurs intentions. Mais, après observations aériennes, un avion bombarda un des 3 postes, dont les harkis s'enfuirent[832]. « Un

829. Parmi eux, une jeune fille, étudiante à Alger.

830. Ancien capitaine, député 4 fois vice-président de l'Assemblée nationale et ancien président du FAF dissous, il était le symbole des musulmans voulant rester Français.

831. Dans l'esprit de Gardes, le succès de ce maquis – dont il était convaincu et pour lequel il espérait des renforts de légionnaires venant d'Oranie – allait fournir une compensation à l'échec de l'insurrection algéroise. Ce fut l'inverse qui se produisit car il semble bien que ce soit cet échec qui, traduisant la fidélité de l'Armée au gouvernement, convainquit le bachaga que la voie de l'OAS était sans issue et que l'heure était venue de négocier son exil vars la France (détails sur la vie et la mort de ce maquis dans Montagnon, *op. cit.*).

832. Dans son *Histoire de l'OAS,* Fleury parle d'avions Corsair « larguant du napalm

flottement s'ensuivit » et, pour éviter un bouclage, les mutins se dispersèrent dans le douar, « assez bien accueillis par ses populations ».

Déçu par le manque d'engagement du bachaga – qu'il avait rencontré le 29 –, décontenancé par l'absence de tout ralliement parmi les militaires européens des postes occupés et indigné par la vigueur de la riposte de l'Armée « sur des compatriotes qui n'avaient pas tiré[833] », Gardes – « qui n'avait pas du tout envisagé l'hypothèse de l'échec » – n'avait pas organisé de regroupement et il laissa ses hommes tenter par petits groupes de regagner la plaine du Chélif, puis Alger. Certains y parvinrent mais la plupart se rendirent car, en butte à l'hostilité ouverte des populations musulmanes des douars traversés, quelques-uns furent lynchés et « beaucoup ne durent leur salut qu'à l'arrivée des gendarmes[834] ».

C'est le 1er avril que certains membres du maquis des Beni-Boudouane (lieutenants Delhomme, Porte et 3 hommes) commencèrent à être conduits à la mission C pour interrogatoires, inculpations et saisies de leurs armes (5 mitrailleuses, 20 fusils mitrailleurs…). Ils seront suivis le 2 par 8 autres (dont 3 officiers : capitaine Fouilloux, lieutenants Bernard et Madoui, ce dernier fellagha rallié), le 3 par 23 autres, le 6 par 16 autres (dont 2 officiers : capitaine Montagnon et lieutenant Holstein) et le 7 par encore 7 autres. Soit en tout 59 hommes parmi lesquels 10 déserteurs non officiers[835] (dont 5 anciens légionnaires). Les dernières redditions ou captures eurent lieu le 8 avril et un important armement (21 FM, 6 mitrailleuses, 36 PM, etc.) fut saisi.

---

au ras du poste de la côte 505 » et de T6 « mitraillant en rase mottes la colonne Holstein qui quittait ce poste ». La note consultée est muette sur ce point mais une chose est sûre : l'Armée tira, l'OAS non.

833. « Ah, je n'aurais jamais cru cela ! ». Gardes regagnera Alger, déconsidéré.

834. Parmi les disparus, Fleury cite Pierre Aoustin qui, capturé près de Malakoff par « des hommes de Gits » (ex-MPC), aurait été livré au FLN.

835. Les suivront plusieurs rescapés du maquis d'Affreville : 15 le 12 et 4 le 18. Le 15 une perquisition à la ferme de Fernand Large amena la saisie d'une mitrailleuse, de 15 FM et l'arrestation de plusieurs complices.

Antérieur à celui des Beni-Boudouane, le maquis dit d'Affreville dura un peu plus longtemps. Il avait été créé le 9 mars par la désertion du commandant Bazin, qui le 10 février avait rencontré Salan. Suivi par un officier, deux adjudants et une trentaine de membres de son unité – le 5ème bataillon de tirailleurs algériens, BTA –, il se mit à nomadiser entre Affreville et Duperré[836], dans le massif du Dahra. Rejoint par 13 membres en fuite des Beni-Boudouane, sa troupe fut hébergée le 5 avril près d'Affreville dans la ferme d'un certain Fernand Large puis gagna une maison forestière à 20 kilomètres de Rouina, où il fut accroché par « une unité FLN d'environ 150 hommes bien armés ». Le 10 le combat fit 6 tués (dont Bazin) dans les rangs de l'OAS et 20 à 30 dans ceux du FLN, qui resta maitre du terrain[837]. Il y eut, le 12, 15 prisonniers (dont 3 déserteurs) que les gendarmes acheminèrent sur la mission C. Les 22 commandos restants (en majorité musulmans) se dispersèrent et, en civil, quelques-uns parvinrent à gagner Alger dans un camion de déménagement. Le 15, chez Large, la mission saisira une mitrailleuse, 15 PM et des documents et le 16, elle arrêtera 2 complices, après avoir essuyé des coups de feu de la part de l'un d'eux.

Ce sont donc au total quelque 80 hommes des maquis OAS qui en avril seront interrogés par la mission C et ouvriront pour elle *le temps des arrestations.*

---

836. La presse du 13 annonça que le colonel commandant le secteur de Duperré avait été muté, ce qui fut démenti le 15.

837. Ni l'ALN ni l'Armée ne considérèrent cet incident comme rompant le cessez-le-feu. Saisie, la Commission mixte de Rocher Noir ne trouva rien à y redire et l'agence de presse du FLN se réjouit de cette « action conjointe contre le fascisme ».

Chapitre 15
Du 1er au 20 avril : le temps des arrestations

« L'OAS a perdu la partie […] seul son terrorisme urbain reste vigoureux ». Tel est le diagnostic fait par Ailleret le 2 avril. Il est exact.

Effectivement, à Alger, le terrorisme continue de croitre : en 20 jours, 262 tués, à 80 % du fait de l'OAS, dont les attentats – de plus en plus aveugles et cruels – sèment la peur et la colère parmi les musulmans.

Ceux-ci réagissent par « des effervescences » et, parfois, par des enlèvements/meurtres d'européens. Créée le 1er, la ZAA du FLN, est partagée entre la ligne officielle du maintien de la paix en coopération avec les autorités et les impatiences populaires de ceux qui veulent « répondre à l'OAS ». Son chef, Si Azzedine, développe et structure ses troupes mais temporise.

Encore nominalement dirigée par Chavalor, la mission effectue en 20 jours 245 arrestations, dont deux de portée capitale :

– le 7 celle de Degueldre, localisé par le groupe du capitaine Lacoste grâce aux interrogatoires des « prisonniers » du maquis des Beni-Boudouane ;

– le 20 celle de Salan, localisé grâce à un informateur manipulé depuis six mois par la DPJ de Paris et venu à Alger le rencontrer, au prétexte d'une éventuelle alliance de l'OAS avec des messalistes. Confiée pour exécution au capitaine Lacoste, cette arrestation a un écho considérable et ouvre pour l'OAS une nouvelle phase de son histoire.

Du 19 au 31 mars, en brisant par le feu l'action insurrectionnelle de l'OAS, dans les rues d'Alger puis dans l'Ouarsenis, c'est l'Armée qui avait été au premier plan.

Du 1er au 20 avril, c'est la mission C qui le fut car, en arrêtant à Alger Degueldre le 7 et Salan le 20, elle décapita l'organisation clandestine et la contraignit à ouvrir une moins ambitieuse période de son existence.

Moins ambitieuse mais guère moins dangereuse car, même si fin mars l'OAS avait effectivement déjà « perdu la partie » – ainsi que le général Ailleret le démontra dans une importante note du 2 avril[838] – elle conservait dans les grandes villes un fort potentiel *d'action terroriste*.

Et de fait, durant ces 20 jours – malgré le frein des arrestations de masse et le carcan de mesures d'ordre public sans cesse plus contraignantes –, le terrorisme OAS continua à croitre et il se révéla d'autant plus redoutable qu'il conduisit le FLN d'Alger à clandestinement renouer avec les violences que ses dirigeants s'étaient à Évian officiellement engagés à abandonner[839].

La note Ailleret du 2 avril

« L'OAS a perdu la partie »…

« Au plan politique, l'OAS a dès novembre 1961 renoncé au putsch (qui aurait visé à s'emparer du pouvoir dans les grandes villes) et, en mars 1962, elle n'est pas parvenue à empêcher la conclusion des accords en démontrant, par le terrorisme et par des grèves, que le gouvernement était incapable de faire

838. Note CSFA–202 CAB/S sur « le maintien de l'ordre dans les grandes villes » (13 pages et 2 annexes). Destinée à éclairer un Fouchet qui n'était présent en Algérie que depuis une semaine, cette fiche servit de socle aux décisions qui seront prises par de Gaulle lors du CAA du 3 avril (Faivre, *op. cit.*, page 290). Les notes de Belin (*op. cit.*, page 317) établissent qu'on y avalisa à la va-vite et sans états d'âme les évènements de la décade tragique : « Émotion Alger rue d'Isly – réponse aux tireurs, mais cette affaire a fait réfléchir la population » *dixit* Fouchet – « Indispensable d'avoir tiré pour dissiper les charmes, si on peut appeler charmes » lui répondit de Gaulle.

839. Ailleurs que dans les grandes villes, c'était déjà chose faite. Cf. la déclaration de Fouchet au CAA du 3 (notes Belin) : « FLN a pris contrôle total du bled […] – Musulmans torturés ».

régner l'ordre en Algérie. Depuis lors, elle a cherché à empêcher l'Exécutif Provisoire d'exercer son action[840] en suscitant dans les villes un accroissement du climat révolutionnaire et en créant dans les campagnes des zones insurrectionnelles par basculement d'unités entières de l'Armée et de grands ensembles musulmans. »

« Au plan organisationnel, elle a certes réussi à créer des commandos terroristes efficaces, à exercer son autorité sur la population européenne des grandes villes et même à la structurer et à l'armer en vue d'une action insurrectionnelle, mais avec la réserve capitale que cette population ne la suit pas obligatoirement, à partir du moment où des risques graves commencent à apparaître (cela a été démontré par les fusillades des 23 et 26 mars à Alger). Mais il apparaît que :

– elle n'a pas réussi à faire basculer l'Armée de son côté : « Aucune unité ne l'a fait et les désertions individuelles vers l'OAS sont restées extrêmement réduites » ; « L'Armée lui est, au contraire, dans son ensemble désormais nettement hostile[841] ».

840. Action encore largement virtuelle puisque, à ce CAA du 3, de Gaulle prescrivit à Fouchet de « considérer comme sa mission essentielle l'installation et l'entrée en fonction effective de l'EP », en précisant : « Il faut que l'EP existe », même si Farès ne peut « assumer la responsabilité de l'ordre public » et « même s'ils le donnent à Mostefai (FLN) » : « Qu'ils prennent le pouvoir plutôt que l'anarchie ! ».

841. Ce fait est confirmé par la Sécurité Militaire dont le rapport hebdomadaire n°13, daté du 13 avril, tire l'enseignement des « échecs retentissants de l'OAS durant la semaine du 30 mars au 5 avril. » « Les menées de soldats perdus…ont abouti à l'effet inverse du résultat recherché ». « L'action contre les forces de l'ordre a été une erreur grossière et sonne le dernier quart d'heure de l'OAS… Pour la troupe, l'OAS est devenue l'ennemi. Son hostilité vis à vis des pieds-noirs est de plus en plus marquée et entraîne un certain durcissement… Si le contingent espère ne pas avoir à tirer sur des gens qu'il considère de moins en moins comme des compatriotes, en revanche il est prêt à obéir sans hésitations aux ordres qui lui seront donnés ». En conclusion « *une lourde hypothèque se lève. L'Armée, malgré la peine qu'elle peut en avoir, a assuré son devoir avec une netteté et une fermeté dont on pouvait encore douter il y a quelque temps.* Maintenant, une liquidation rapide des commandos OAS s'impose afin que cessent les provocations contre *les musulmans, qui pourraient se départir de leur calme* ». Ce rapport a une tonalité bien différente de celui que la SM avait rédigé le 23 mars, alors même que « les forcenés de Bab el Oued venaient de semer la mort parmi la troupe ». Le colonel Rivière y évoquait « l'incertitude du lendemain » : « Le cessez-le-feu sera-t-il respecté ? Une situation nouvelle a été créée… il est à redouter qu'elle ne s'aggrave. L'Armée devra alors non plus agir comme une force de maintien de l'ordre mais comme *une armée faisant la guerre contre une communauté égarée* ».

– elle n'a pas réussi à créer dans le bled des « maquis » qui auraient repris à leur compte la lutte contre le FLN. « Plusieurs groupes OAS armés ont été découverts et arrêtés, sans combats [...]. Rien d'important ni de réellement sérieux » ;

– elle n'a réussi à entraîner derrière elle ni masses ni personnalités musulmanes valables ».

... « Seul son terrorisme urbain reste vigoureux »

« Au final, *s*eul l'accroissement du climat révolutionnaire des villes s'est effectivement réalisé :

– à Alger, où les manifestations ont été rapidement stoppées par l'attitude énergique des forces de l'ordre, dont les réactions ont fait descendre de plusieurs degrés le climat insurrectionnel, *qui peut cependant se recréer très vite dans des circonstances favorables* ;

– à Oran, où il se manifeste par une activité intense dans la ville européenne. Les patrouilles légères risquent de s'y faire bloquer, désarmer, capturer voire assassiner. Seules des opérations de force, par ailleurs susceptibles d'amener fusillades et effusions de sang, y sont possibles... le ralliement pratique à l'OAS de toute la population, y compris de la quasi-totalité des fonctionnaires, entraîne la conclusion que l'administration de la ville se fait au nom de l'OAS et non plus du gouvernement [...]. Le rétablissement de la liberté totale d'action des forces de l'ordre dans la rue ne suffirait pas à bloquer la résistance passive que seule pourra dissoudre une action politique et d'informations correctement adaptée.

« Malgré cela, on peut considérer que l'OAS, qui n'a réussi qu'à créer un climat de terrorisme efficace, a maintenant perdu la partie [...]. Il reste cependant qu'avant d'abandonner elle peut avoir de dures convulsions, susceptibles d'engendrer des évènements graves et sanglants[842] ». Diagnostic que de Gaulle

842. Ayant à convaincre Fouchet –comme il avait su (difficilement) en convaincre Morin– qu'il lui fallait conserver des réserves– ces réserves qu'il avait fait donner à Alger du 23 au 29 mars–, Ailleret consacra la seconde partie de sa longue note à justifier son refus d'accorder aux autorités d'Oran le renforcement qu'elles ré-

reprit à son compte au CAA du 3 avril : « L'OAS est encore capable de faire des coups spectaculaires mais sans issue – (Elle) se montera encore le cou ».

---

clamaient « Serait-il pertinent ? Le préfet de police et le général commandant le secteur (Katz) réclament un minimum de 5000 hommes supplémentaires en vue d'une opération de reconquête et de réduction du quartier européen. Où prendre les moyens demandés ? Nos réserves sont maintenant toutes engagées, à l'exception de quelques régiments de Légion ou de parachutistes dont l'emploi dans les villes n'est pas à envisager […]. *La situation à Alger n'est stable que parce qu'un volume de force suffisant est à la disposition d'Alger-Sahel* : le départ de 10 bataillons serait une invitation pressante à l'OAS de passer à l'action offensive […]. Le Rocher Noir doit être protégé contre des actions de commandos […]. Et les effectifs affectés aux autres missions de l'Armée sont déjà insuffisants […]. Sur 245 bataillons, 72 (le tiers) sont immobilisés à Alger, Oran, Bône et Constantine – soit environ 28 000 hommes, dont un quart de musulmans […] et les 21 CRS et les 67 escadrons GM, soit près de 9 000 hommes, sont tous engagés dans les villes. Prélever sur les barrages ou dans les secteurs, 10 bataillons pour Oran serait compromettre l'équilibre précaire actuel de l'Algérie ». Quel serait par ailleurs l'intérêt de renforcer Oran ? « Les demandeurs […] partent du principe qu'il est intolérable qu'une partie de la ville soit aux mains de l'OAS. Ils en concluent qu'il convient de s'emparer du quartier européen par une opération de force effectuée par surprise et, après l'avoir étroitement bouclé, de s'y installer en postes armés sur les toits et dans les maisons commandant les rues par le feu, de décréter un couvre-feu total et de (tout) fouiller le temps nécessaire pour, à la fois, récupérer toutes les armes et postes radio et mettre hors d'état de nuire tous les combattants découverts […]. Ils estiment que si l'opération en cause ne peut être entreprise immédiatement, la situation se pourrira de plus en plus et ils professent que des opérations à objectifs limités sont peu efficaces et fort difficiles, par suite des concours de foule qu'elles entraînent ». Concédant qu'avec 10 escadrons supplémentaires, l'opération serait faisable, « probablement sans grandes pertes », Ailleret y était néanmoins hostile : « Combien de temps durera la fouille complète ? Le quartier est beaucoup plus grand que Bab-el-Oued où l'opération entraîna de grosses difficultés. Et, rendu à la vie normale, n'y aura-t-il pas reconstitution rapide d'un nouvel ilot insurrectionnel ? Il est évident que les conditions de vie dans Oran des autorités responsables qui ne peuvent circuler sans de puissantes escortes, qui évoluent dans des milieux entièrement contaminés et qui sont exaspérés par une propagande qui les nargue. les portent à désirer vivement la solution chirurgicale de choc qui consiste à étouffer le bastion de la subversion sous une opération unique et massive mais on peut penser que… les renforts déjà accordés doivent leur permettre d'être en mesure de repousser toute action offensive des forces de ce réduit et de les affaiblir en les harcelant par des opérations de police à objectifs limités couplées avec un blocus économique… Dans cette formule, la chute définitive du bastion OAS de l'Oranais serait attendue de l'effondrement d'ensemble de cette organisation– ce qui se joue dans toute l'Algérie et non seulement à Oran ». C'est la tactique qu'Ailleret souhaitait faire adopter par Fouchet et c'est elle que, soutenu par lui, il obtiendra que de Gaulle avalise lors du CAA du 3 avril. *On peut se demander ce qui serait advenu à Oran si le général Katz et le préfet de police Biget avaient obtenu les moyens de leur « opération chirurgicale » !*

De fait, en avril, *le climat sécuritaire* ne s'améliora pas.

Ni en Algérie – où, selon les BQ/DSNA, avec 1754 exactions, l'OAS fit 570 tués (264 du 1er au 15 et 306 du 16 au 30).

Ni à Alger où, le terrorisme urbain continua de croitre et atteignit ce mois – d'après les chiffres obtenus en collationnant les rapports PE – 884 exactions (soit la moitié de toutes celles d'Algérie) et 366 tués (soit 58 % du total de tous ceux d'Algérie).

Bien que concrétisant le caractère inéluctable de la prochaine indépendance algérienne, la lente installation à Rocher Noir des autorités issues d'Évian ne changea guère *le climat politique* d'Alger, ni pour les musulmans – qui supportaient avec une impatience croissante les attentats OAS et réclamaient du FLN qu'enfin « il les protège » –, ni pour les européens que le massacre du 26 mars avait partagés entre le désespoir (vecteur d'un regain des désirs de partir en métropole) et la rage[843] (porteuse de pulsions vengeresses).

Enfin effective le 13 avril, l'installation de l'EP contribua par contre à infléchir *les modalités de l'ordre public* qui, assurées à Alger par Vitalis Cros sous l'autorité de Fouchet, furent de plus en plus influencées par les demandes de l'EP à y être associé et surtout par la montée en puissance de la nouvelle ZAA du FLN[844].

---

843. Cette rage transpire dans les interrogatoires faits en avril/mai par la mission C. Elle amena à l'OAS de nouvelles recrues, en général de très jeunes gens, et c'est *après les mécomptes des 23/ 26 mars* que les militants désignés pour le maquis des Beni-Boudouane acceptèrent de quitter Alger pour une bien hypothétique aventure. Dans son enquête de 2008 (citée chapitre 13, note 4) sur la personnalité des OAS qui comparurent devant le TOP de Tizi-Ouzou, Sylvie Thénault estime elle aussi « significatif que la répression de la manifestation de la rue d'Isly apparaisse (souvent) comme un élément déclencheur de l'entrée dans l'OAS ».

844. Dans ses Mémoires (*op. cit.*, pages 144 *sqq.*), Azzedine relate avec fierté– et sans doute un peu d'exagération–comment il fit passer ses effectifs de 100 hommes lors du cessez-le-feu à 10 000 le 1er juillet et il détaille comment il se dota d'un conseil zonal coiffant 3 régions (Casbah, Kouba et Maison Carrée) et organisé selon le classique schéma politico-militaire des wilaya du temps de guerre, c'est-à-dire avec des adjoints « civils » (politique, santé/social, propagande/information, renseignement/liaisons, jeunesse, finances, secours) et avec trois adjoints « militaires », responsables des fidayîn de chaque région. Autrement dit selon un schéma qui contrevenait à l'es-

Le climat sécuritaire d'Alger

Durant les 20 premiers jours d'avril, les rapports de la zone de compétence de la PE du Grand-Alger[845] signalèrent 595 méfaits (29,7 par jour), qui firent 262 tués (13,1 par jour) et 275 blessés (13,7 par jour). Parmi eux, respectivement 47 et 31 européens (soit des proportions de 11,5 % et 17,7 %).

Malgré ce qu'avait été la brutalité de la répression militaire de l'insurrection OAS, ces chiffres ne traduisent donc aucune amélioration de la sécurité, d'autant que, plus encore qu'en mars, le nombre indiqué des victimes est un minimum et que, malgré le cessez-le-feu avec le FLN, toutes n'étaient pas dues à l'OAS.

Le nombre des victimes est un minimum car :

> – d'une part certains des blessés étaient peu soucieux de se signaler aux autorités et d'autres, par méfiance ou sur mot d'ordre FLN, commencèrent alors à échapper

---

prit d'Évian puisque, loin de se transformer en parti politique légal, le FLN d'Alger restait en majorité dans la clandestinité et que, loin de se borner à demeurer « sur ses positions du 19 mars », il développait une structure apte à lui permettre « des actions armées » soit pour « la police des foules » soit pour « la lutte contre l'OAS ». Tout cela ne fut pas pris en compte par Vitalis Cros qui, tout à sa mission prioritaire d'écraser l'OAS, était prêt pour maintenir l'ordre dans les quartiers musulmans, à s'allier avec « le service d'ordre » d'Azzedine et bien décidé à ne pas voir ses dangers ou ses excès. Cela ne fut pas non plus pris en compte par le Préfet d'Alger qui, placé sous les ordres de l'EP et missionné pour préparer un référendum sans incidents, avait la lourde responsabilité de veiller à ce que, d'ici là, le sort dramatique de la population musulmane, privée de ressources par le terrorisme et par les grèves, ne se transforme en catastrophe humanitaire ou en émeutes de la faim. Et, de même qu'il avait besoin de l'Armée pour – tant bien que mal– faire fonctionner les services publics essentiels, de même il avait besoin du FLN pour aider les administrations existantes à distribuer aux populations musulmanes des soins médicaux et des aides matérielles.

845. Quatre communes suburbaines (Guyotville, Birkadem, Fort de l'Eau et Maison-Blanche) faisaient aussi partie du Grand-Alger mais étaient de la compétence Gendarmerie et, comme telles, n'étaient pas prises en compte par la PE. L'ensemble était néanmoins sous l'autorité du Préfet de police, alors que le reste du département– y compris la proche Mitidja, où l'OAS était très active – demeurait sous l'autorité du Préfet d'Alger.

aux statistiques en refusant de se faire hospitaliser hors de leur communauté ;

– et d'autre part, les « incidents de voie publique » liés au maintien de l'ordre ne faisant pas l'objet de rapports PE du type de ceux que nous avons pu dépouiller, leurs victimes ne figurent pas dans notre bilan.

C'était notamment le cas lorsque des membres des forces de l'ordre avaient à ouvrir le feu, ce qu'elles faisaient souvent à bon escient[846] mais parfois non[847] (par peur, esprit de vindicte, etc.).

Les cas d'usage des armes par les forces de l'ordre – présumées être en situation de « légitime défense » ou agir « d'ordre ou autorisation de la loi » – devinrent alors si fréquents qu'une circulaire ministérielle vint répondre aux inquiétudes de ceux des tireurs qui redoutaient d'avoir soit à subir des représailles OAS soit à justifier leur action auprès de la Justice. Elle autorisa en effet les comptes-rendus administratifs des « tirs ayant fait des victimes civiles » à taire l'identité de leurs auteurs et l'indication de leurs unités d'affectation. Ce qui ne contribua évidemment pas à raréfier les cas d'usage abusif[848].

Il arrivait enfin que certains attentats (notamment ceux dirigés contre des militaires) ne soient pas signalés à la PE – tels le 11 l'assassinat devant son domicile du commandant Marcel

846. Ainsi le 2, jour où un européen fut tué par des gardiens de la paix sur lesquels il avait fait feu. Il s'agissait d'un militaire OAS qui était accompagné de 2 légionnaires déserteurs, armés. Tous deux reconnurent avoir déjà tiré sur des GM et des CRS.

847. Ainsi le 13, jour où un européen fut tué et un autre blessé par une patrouille militaire alors que, sans armes, ils collaient des affiches : ils « n'avaient pas répondu aux sommations ! ». Un autre qui distribuait des tracts fut tué le même jour, pour le même motif.

848. Ce fut la circulaire du Ministre des Armées, numéro 1180 du 27 avril (non cosignée par le Garde des Sceaux, sans doute parce qu'elle était illégale). Elle visait à décourager toute enquête judiciaire sur les possibles cas « d'usage abusif ou irrégulier » des armes. Pour « les cas exceptionnels » où un magistrat (obstiné !) aurait malgré tout fait ouvrir une information, elle prévoyait que « pour des considérations liées à la sécurité des forces de l'ordre et au maintien de leur moral, l'opportunité pourra se faire sentir de laisser la procédure en suspens ». *C'était donc en réalité « un permis de tuer ».* Il est certain que le code d'instruction criminelle et les règles de la légitime défense étaient inadaptées à la situation créée par l'OAS mais, lorsqu'il s'était agi de lutter contre la situation exactement similaire créée par le FLN dès 1955, on n'avait jamais pris ce type de texte immunitaire… et beaucoup de policiers enquêteurs avaient alors payé de leur vie ce respect du code.

Bourgogne, du 2[ème] bureau du CA d'Alger, et le 1[er] avril la découverte du cadavre étranglé de Josette Badia, 29 ans, ancienne militaire de la SM[849]. Et il arrivait aussi que des complicités internes à la PE tentent d'en cacher d'autres : telle la fusillade de rue survenue le 19 entre 2 européens dont l'un, sans doute OAS, tua l'autre, avant d'être poursuivi par des CRS (qui blessèrent une fillette) et d'être finalement lui-même abattu par une patrouille militaire.

Les victimes n'étaient pas toutes dues à l'OAS, comme le disent couramment maints historiens – qui se réfèrent à la seule presse de l'époque. C'était certes vrai pour l'immense majorité d'entre elles[850] et, avec leur jactance habituelle, de nombreux tracts OAS s'en faisaient souvent gloire. Mais il y eut aussi, durant ces 20 jours, des victimes dues les unes à des « effervescences musulmanes », d'autres à des attentats musulmans dits d'autodéfense – plus ou moins connus et tolérés par la ZAA – et d'autres encore à des attentats d'origine indéterminée (AOI), voire à des actions de pur banditisme.

« Les effervescences », les lynchages et le début des enlèvements d'européens

Après des attentats OAS, il était fréquent que, dans les quartiers visés, des musulmans se rassemblent aussitôt en nombre pour clamer leur colère, exiger des mesures de protection et crier vengeance. Jointe aux consignes de calme alors encore souvent diffusées par l'encadrement FLN, la rapide arrivée sur les lieux des secours – sanitaires, policiers et militaires – suffisait en général à dissoudre ces rassemblements, mais il arrivait aussi que, çà et là, ils deviennent ce que le commissariat central appelait « des effervescences » : débordant les limites du quartier, leurs participants recherchaient alors « des OAS[851] »,

849. Fait connu par l'existence d'une (vaine) enquête du SRPJ du 9 mai.
850. Après pointage de tous les rapports PE concernant cette période, j'estime leur proportion à environ 80 %.
851. européens bien sûr mais aussi musulmans « inconnus » dans le quartier (et supposés pouvoir être policiers, harkis, MNA, etc.)

établissaient des barrages et s'en prenaient aux automobilistes de passage (contrôles menaçants, coups, jets de pierre, incendies de véhicules, etc.). La densité du quadrillage militaire et CRS était telle que ces foules étaient rapidement dispersées, en général sans heurt avec le service d'ordre, mais il y avait de sanglantes exceptions et la menace était constante. Et elle s'accrut au fur et à mesure que les provocations de l'OAS firent monter l'exaspération des musulmans[852].

C'est ainsi qu'il y eut de ces « effervescences » le 8 (une famille Européenne blessée, ainsi qu'un policier), le 9, le 11, le 12, le 15, le 16, le 17 (3 automobilistes européens lynchés à mort à Maison-Carrée[853]). Et c'est à l'occasion de l'une d'elles que, le dimanche 15 avril, débuta à Alger[854] le phénomène des *enlèvements d'européens par des musulmans* : à 12 heures ce jour là, à Maison-Carrée, une auto venant de Blida fut en effet interceptée, incendiée et ses 4 occupants lynchés : 2 tués, 1 blessé et le dernier enlevé[855]. Comme c'est en mai que ces enlèvements culmineront et seront pris en main par la ZAA, nous en traiterons au chapitre 17. Mais, dès avant le 20 avril, il y en eut au

852. A l'occasion, les policiers isolés étaient molestés, leurs armes et cartes professionnelles volées : ainsi le 8, le 16, etc. Un sort identique leur était parfois réservé par des foules européennes : ainsi le 18.

853. Le rapport PE 2299 évoque la possibilité d'un « débordement » lors d'« un contrôle FLN ».

854. Il avait déjà commencé ailleurs en Algérie (le BQ/DSNA en signale dès le 20 mars) et c'est également le 15 avril en soirée que disparurent 3 policiers de la PE voisine de l'Arba qui venaient à Alger en auto et n'y arrivèrent jamais : *Graby Germain*, *Lansaman André* et Bartholini Yves Les noms que j'inscris (et inscrirai dorénavant) en italique sont ceux d'européens disparus figurant sur la liste officielle publiée par Jordi en 2012. D'autres qui n'y sont pas, sont pourtant bel et bien décédés. Tel est le cas de ce Bartholini, dont la « disparition » fut authentifiée par la CICR en août 1963.

855. Rapport PE 2212. Comme ces automobilistes étaient des militaires en civil en permission et qu'apparemment des membres de l'ALN étaient compromis dans l'affaire, les autorités se fâchèrent. Quelle fut la suite de leur colère ? Je l'ignore, sauf que, dans un article consacré à la renaissance et au rôle de la ZAA, « Le Monde » du 20 avril rapporta que selon Azzedine « l'incident de Maison-Carrée » avait fait l'objet d'une enquête de Justice (?) par « une commission spéciale »(?). De son côté, selon *La Dépêche d'Algérie* du même jour, « les auteurs de la tuerie de 3 européens à Maison Carrée furent arrêtés ». De quelle tuerie ? Celle du 15 ou celle du 17 ? « Arrêtés » (par qui ?), ils auraient dû être déférés au TOP : il est sûr qu'ils ne le furent pas.

moins 3 autres : l'un le 18, apparemment de caractère fortuit[856], et 2 autres apparemment préparés : le premier le 17 – celui de *Manzano Jackie,* instituteur de 22 ans[857] –, et l'autre le 18 – celui *d'Improta Antoine*, artisan mécanicien, enlevé dans son garage.

Vus les contacts « de confiance » existant alors entre la ZAA et le préfet de police, on ne lia pas ces 4 « incidents » à une éventuelle orchestration FLN et on les mit au passif du climat d'anarchie dont l'OAS était responsable. Et – faute de revendications ou de flagrants délits – on s'accorda aussi pour considérer comme étant le fait « d'éléments incontrôlés » (par le FLN) les *attentats commis par des musulmans,* sur des européens – le 11 (un tué), le 13 (un policier tué), le 15 (2 tués), le 17 (un tué), le 20 (un tué) – ou sur certains musulmans – le 11 (un harki blessé), le 19 (un conseiller général musulman tué). Même interprétation pour la fusillade survenue le 13 entre une patrouille militaire et un véhicule en fuite (4 occupants musulmans tués). Et ce, bien qu'il apparaissait que certains jeunes musulmans, qui accusaient le FLN « de ne pas les défendre », concrétisaient leur désir d'en découdre « avec l'OAS » – soit en s'emparant d'armes – par des cambriolages ou des agressions (le 14 contre 4 policiers musulmans stagiaires, le 10 contre un pharmacien européen) – soit en s'attaquant au couteau à des européens (le 14, un blessé).

Et, pour ajouter à la confusion, les AOI mortels n'étaient pas rares, contre des européens (au moins 4 cas) ou contre des policiers et gendarmes musulmans qui, suspects aux uns et aux autres, étaient tués par on ne savait qui (au moins 3 cas). Et que

856. En sortant à 18 heures du commissariat où il était venu porter plainte pour vol de son scooter, *Norbert Peyret,* 19 ans, vit son engin, conduit par un musulman : accompagné de son père, il le poursuivit en auto mais fut pris à partie. Son père réussit à s'enfuir, lui pas et il disparut. Deux véhicules radios de la PE le recherchèrent immédiatement, en vain, « dans des conditions difficiles car le quartier a été visé les jours précédents par des tirs de mortier ». Du moins y eut-il ce jour-là une tentative de réponse policière à un enlèvement : ce fut une des dernières !

857. Il n'y pas en archives de rapport PE car cette affaire donna lieu à une fusillade au cours de laquelle un gendarme fut tué. Il semble que, en s'enfuyant, les agresseurs aient forcé un barrage de gendarmerie et eu 2 blessés.

penser du meurtre sans indices d'une Européenne retrouvée tuée le 10 à son domicile ? « Droit commun » ?

Le terrorisme OAS

Il était bien sûr nettement prévalent et, parmi les crimes les plus spectaculaires ou les plus odieux que l'OAS commit durant cette période, je retiendrai :

– le lundi 2 avril, à 6 heures 50, l'attaque de la clinique du Beau-Fraisier, établissement pneumologique codirigé par un musulman. Les occupants de 4 véhicules, certains déguisés en CRS, y mitraillèrent au rez-de-chaussée des malades dans leur lit (9 tués et 7 blessés, dont des femmes) et, avant de se retirer, détruisirent à l'explosif, au premier étage, des bureaux, le service de radiologie et 6 chambres. Destructions confirmant que Degueldre, qui avait ordonné l'affaire à Delta 7, avait vu dans cette clinique un objectif « militaire ». Et l'avait présenté comme tel à Ferrandi qui, dans ses *Mémoires*[858], parle de « beau succès de commando [...] contre un centre d'actions du FLN ». Mais – outre que le renseignement, comme très souvent, était ou inexact ou périmé (puisque le commando ne trouva pas de résistance) – quel besoin l'OAS avait-elle de massacrer des innocents[859] et, ce faisant, de nuire encore un peu plus à son image ? Image qu'elle tenta de corriger par la diffusion d'un tract annonçant qu'elle avait détruit « un PC de Azzedine » et avait libéré 4 détenus OAS « en cours d'interrogatoire » (fait dont je n'ai pas trouvé trace dans le rapport PE).

– les 2, 4, 6 et 8 avril, cinq tirs de mortier sur des quartiers musulmans avec pour objectifs évidents soit

858. *Six cent jours avec Salan et l'OAS* – Cercle du nouveau livre d'Histoire –1969

859. On a dit que ce massacre fut initié par un des membres du commando dont la sœur avait disparu et qui avait accordé foi à une rumeur qui la disait avoir été détenue, violée et torturée en ce lieu. Ce genre de rumeurs, qui circulait en abondance dans les deux communautés, explique la folle cruauté de bien des comportements individuels.

d'inciter leurs habitants à fuir Alger soit de les amener à des réactions violentes qui, dirigées contre des européens ou des militaires, contraindraient ces derniers, pour protéger les civils ou pour se défendre, à violer le cessez-le-feu. Ne faisant que relativement peu de victimes (au total 4 tués et 40 blessés, musulmans), ces tirs eurent des conséquences déplorables : leur caractère aveugle répandit l'indignation et les quartiers musulmans se refermèrent sur eux-mêmes. Cela favorisa l'emprise du FLN local qui, ne pouvant officiellement organiser une réplique armée, prêchait la patience mais, monopolisant à son profit politique l'importante action médico-sociale menée par l'administration et par l'Armée[860], se construisait chaque jour davantage en une organisation structurée, plus ou moins dotée d'un service d'ordre interne : jeunes gens impatients dont certains portaient brassards et qui, au fil des jours et de plus en plus souvent armés de PA et de PM, se transformèrent de facto en pseudo-troupes de l'ALN, se trouvant ainsi cantonnées dans des quartiers d'Alger dont à la date du cessez-le-feu elles n'avaient pas du tout la maîtrise[861]. Après ces 5 tirs il y eut 2 grosses « effervescences » que militaires et CRS parvinrent à contenir car, depuis le 26 mars, ils étaient perçus par les musulmans comme des alliés objectifs. D'autant qu'ils étaient parfois eux-mêmes victimes de tirs qui, mal ajustés, tombaient sur leurs cantonnements (ainsi le 8 à Belcourt, 13 soldats blessés).

– les attentats ciblés contre des policiers. Le 6 le gar-

860« Le HCR veillera à ce que, en matière de ravitaillement, une aide ample et efficace aux populations des grandes agglomérations soit rapidement mise en place » (CAA du 28 avril).

861. Cette progressive conquête *armée* des quartiers majoritairement musulmans d'Alger était inévitable puisque, –on l'a déjà dit– conformément à l'« organisation révolutionnaire » du mouvement nationaliste, son appareil politico-administratif qu'était le FLN n'était pas distinct de son appareil militaire qu'était l'ALN. Donnée bien connue qui illustre l'irréalisme des négociateurs d'un cessez-le-feu conclu avec des troupes qu'on entendait certes cantonner, mais dans des *zones de stationnement non préalablement définies.*

> dien de la paix Aouf Rahmane fut exécuté par 3 faux policiers alors qu'il était derrière un guichet dans le commissariat où il était de service, en présence de 2 de ses collègues, neutralisés. Le 19 le gardien Mohamed Bouhaddaine fut tué, un autre policier blessé lors du mitraillage d'un car de la PE et le 20 ce fut au tour du gardien Antoine Gomez d'être blessé rue Michelet, en plein centre ville. La volonté OAS de neutraliser la police était patente, d'autant que – le lendemain à 8 heures – une jeep de la Gendarmerie Mobile sera mitraillée, également rue Michelet (2 gendarmes tués, 1 autre blessé[862]) et que, au bar d'un grand hôtel du centre-ville, le commissaire Mohamed Mellouk, nouvellement affecté à la PE, sera abattu par deux tueurs, qui exécuteront également son amie, d'une balle dans la tête tirée à bout portant[863].

S'agissant de terrorisme, on peut signaler que c'est sans doute durant cette période que l'OAS agit avec le maximum d'assurance et parut être, dans certains quartiers d'Alger, comme « le poisson dans l'eau ». Opérant en plein jour – parfois par commandos de 12 –, elle commit ainsi en 4 jours 46 vols à main armée (banques, armureries, etc.). Elle investit et occupa brièvement 2 commissariats et la villa du préfet d'Alger, grenada la cour de la prison (17 détenus blessés), plastiqua la Mairie, le Palais d'Été, la Faculté de Droit, le Rectorat, etc. Car, en plus des commandos Delta, qui ne renonçaient pas aux attentats ciblés – contre des musulmans (un haut-fonctionnaire le 3, un avocat le 8…) ou contre des européens (le directeur local d'Air France le 13, un militant gaulliste le 6, un ingénieur radio le 6…) – il y avait ces commandos de quartiers qui se disaient

862. Rapport PE 2424. D'après Montagnon (*op. cit.*), dans la guerre civile contre l'OAS, les GM auraient eu 40 tués. Ce nombre est à rapprocher du chiffre officiel qui était –au 15 juin– de *77 militaires et gendarmes* tués par l'OAS. Parmi eux, 15 officiers (SHD–1H/1257).

863. Cf dans Le Doussal, *op. cit.*, page 927, les détails de ce double crime– aussi stupide qu'odieux, Mellouk étant un francophile avéré. Menacé de mort au cas où il témoignerait, l'hôtelier ferma son établissement et se réfugia en métropole.

« équipes spéciales de protection anti-FLN » mais étaient en fait aveuglément antimusulmans, tuant parmi ceux-ci n'importe qui (de préférence ces cibles faciles qu'étaient les passants isolés ou les livreurs, marchands ambulants, voire mendiants), n'importe où (jusque dans un hall de clinique ou dans un cimetière) et n'importe comment, individuellement, – souvent par un coup de pistolet dans la nuque – ou collectivement (en général par rafales de mitraillette, comme le 19 au marché Clauzel – 3 tués, 2 blessés[864]). Le tout sur fond de grèves : certaines spontanées et épisodiques – suite à des attentats ou à des enlèvements –, d'autres organisées et durables – telles celles des Facultés, des services publics, des milieux portuaires, etc. – mais toutes génératrices d'un profond marasme économique, ce qui avait pour conséquences, spécialement dans les quartiers musulmans, chômage et crises alimentaires ou sanitaires.

S'agissant enfin des horribles « découvertes de cadavres », durant ces 20 jours, la PE en signala 24, tous de sexe masculin : 6 d'européens, 13 de musulmans et 5 de religion indéterminée[865]. Inconnus – et quelquefois non identifiables[866]–, leur mort était parfois signée (par l'OAS) mais souvent ne l'était pas. Selon le quartier, l'heure, la personnalité apparente (un asiatique, un homme soigné ou âgé…), la nature des tortures subies (il y en avait une fois sur deux[867]), la mise en scène (caisse, sac…) et le *modus operandi* (mort par balles, par coups, par noyade, par étranglement, par flagellation, par pendaison ou par égorgement), on se faisait une idée de l'appartenance des auteurs. L'OAS en fournit alors certainement plus de la moitié (sa spécialité était d'étrangler ses victimes ligotées en chien de fusil autour d'un bâton – les musulmans préféraient égorger), le solde étant

864. La seule exception consistait à ne pas viser de femmes et d'enfants. On en tuait parfois, mais par inadvertance. Cela ne durera pas.
865. Il y en avait déjà eu 6 du 20 au 31 mars (1 musulman, 1 asiatique et 4 européens, dont une femme.)– 16 du 1er au 19 mars (1 asiatique, 2 européens et 12 musulmans), soit 22 dans le mois.
866. Car noyés, défigurés ou déchiquetés.
867. Les traces de ligatures et de coups étaient la règle. Avec parfois dans les rapports PE mentions de boite crânienne enfoncée, dents brisées, oreilles coupées, peau écorchée,…

le fait du FLN ou « d'incontrôlés ». Quant aux « motifs » de la mort et des tortures : hasard, vengeance, purge interne, sanction d'un excès ou d'une indiscipline, recherche de renseignements sur le camp adverse ? Personne n'en revenait pour le dire.

Autant dire qu'à Alger *la pratique des enlèvements*, accompagnés de tortures et suivis d'exécutions, était déjà en mars/avril une pratique courante – majoritairement due à l'OAS[868] – lorsque, en avril/mai[869], polarisée sur les seuls européens, la ZAA du FLN l'érigera en un système de violation clandestine du cessez-le-feu. La principale différence sera que les cadavres des gens enlevés par l'OAS, pas ou peu dissimulés, étaient vite retrouvés alors que les cadavres des gens enlevés par la ZAA – mais jamais revendiqués comme tels –, seront détruits[870] et ne seront donc qu'exceptionnellement retrouvés.

L'OAS fabriquait des tués, le FLN fabriquera « des disparus ».

L'activité de la mission

Du tableau sécuritaire qui précède, on pourrait être tenté de croire qu'à Alger les services répressifs étaient inactifs.

Contre le FLN local – alors écartelé entre efforts officiels pour faire respecter les accords et impatiences populaires le pressant de répliquer à l'OAS – c'était hélas très vrai puisque – du fait de la suppression des CRA – de tels services n'existaient plus[871] !

868. C'est la lecture des rapports PE relatant ces « découvertes de cadavres » qui me laisse la plus pénible impression de ce que fut la cruauté de cette époque et il est choquant de penser que tous ces crimes sont restés impunis. Je n'ai en effet pas connaissance que la mission C ait jamais recueilli les aveux d'un quelconque OAS ayant participé à ce type de forfait. Quant aux auteurs FLN, faute de police ad hoc, dès cette période leur impunité était certaine. Ce qui les encouragea à continuer et même, plus tard, à s'en vanter.

869. Cf. chapitre 17.

870. Quelquefois démembrés et brûlés (dans des fours de boulanger), la plupart seront enterrés dans des charniers– dont quelques-uns seront ultérieurement découverts (cf chapitre 18).

871. C'était un héritage de d'Évian. Nous l'avons vu chapitre 11. Bien évidemment, le remplacement d'Ailleret par le général Fourquet à compter du 20 avril ne changea rien à cette situation.

Contre l'OAS, c'était faux et, selon ses bilans décadaires[872], l'échelon d'Alger de la mission déféra à la Justice 245 « individus »: 133 du 1er au 10 et 112 du 11 au 20[873]. Effectuant en propre 29 puis 314 perquisitions[874], il arrêta plusieurs individus armés et découvrit d'importants dépôts d'armes dont l'un l'intéressa au plus haut point puisqu'il s'agissait du matériel détenu par un commando qui préparait une attaque… au canon… du centre de police d'Hussein-Dey[875] !

Jumelée avec la crainte que les hommes de Degueldre – qui (cf. infra) sera arrêté le 7 –, ne tentent un coup de main pour le libérer[876], la perspective d'une telle attaque mit le personnel de sécurité du centre dans un grand état de nervosité et, ce jour-là vers 19 heures, un CRS – de garde dans une guérite métallique protégée par des sacs de sable – perdit son sang froid et blessa grièvement de 3 balles une jeune Européenne qui franchissait la barrière de sortie après avoir rendu visite à un parent gardé à vue[877].

Consignés à Hussein-Dey, les membres de la mission ne sortaient en opération qu'escortés par des GM. Ils n'étaient donc pas exposés au risque de lynchage que les imprévisibles « effer-

872. AN–19980473/68

873. Il en déférera encore 133 du 21 au 31, soit un total de 378 pour tout le mois d'avril. Et le 12 il inaugura le fonctionnement du TOP de Tizi-Ouzou en lui transférant 45 détenus, ce qui permit de soulager le Tribunal du Fort de l'Est vers lequel, via la prison de la Santé, continuèrent à être périodiquement transférés les détenus jugés les plus dangereux (ainsi, 11 le 14).

874. Dont 40 en suite de l'arrestation de Degueldre. Elle en fera encore 64 entre le 21 et le 31.

875. 5 OAS dont 4 déserteurs furent arrêtés le 6 en possession « *d'un canon de 57 mm, de tubes lance-rockets, d'une mitrailleuse, de grenades, pistolets et d'un énorme stock de munitions destinées à l'armement d'un commando dont l'objectif était le siège de la mission, des emplacements de tir ayant été prévus sur des terrasses d'immeubles situés à proximité du centre* ». Ces emplacements furent évidemment occupés par la troupe.

876. Cela aurait pu arriver car le projet en fut fait, mais il fut abandonné lorsque Louis Bertolini, l'œil clandestin de l'OAS chez les militaires, informa les Delta rassemblés par Susini que Degueldre avait été conduit non à Hussein-Dey mais, via l'EMI de La Reghaia, par avion directement à la Santé, et sans être interrogé.

877. Ces visites étaient nombreuses puisqu'une des méthodes utilisés par les policiers pour faire parler les gardés à vue était, très classiquement, de les faire influencer par leurs familles qui – bien que matériellement aidées par un assez efficace « service social » de l'OAS– étaient dans un profond désarroi moral et s'interrogeaient sur l'avenir.

vescences musulmanes » faisaient peser sur la vie quotidienne des européens.

C'est pourtant à l'occasion de l'une de ces effervescences que, le 20 avril, la mission C faillit enregistrer la mort d'un de ses commissaires, en l'espèce celle du commissaire principal Henri Corsant, chef de l'échelon de Constantine. Venu à Alger en mission, il regagnait Constantine lorsque son véhicule arriva à 11 heures 30 à Bordj Bou Arreridj – petite sous-préfecture située à 200 kilomètres d'Alger sur la route nationale Alger/Constantine. Née d'une rumeur sans fondement d'un plastic OAS contre un groupe scolaire, une « chasse à l'Européen » y était en cours depuis 9 heures, mal contenue par la présence de quelques gardiens de la paix. Elle ne prit fin qu'à midi lors de l'arrivée tardive des militaires du secteur. Accompagnés de vols, pillages, destructions de véhicules et violations de domicile, les lynchages firent ce jour 2 tués et 10 blessés, dont Corsant et les deux soldats qui lui servaient de chauffeur et de garde du corps[878].

Cette période du 1er au 20 avril fut cependant pour la mission C d'Alger la plus fructueuse de son histoire.

878. « Il est certain que sans l'intervention d'une patrouille militaire, nous étions tous trois voués à la mort » (rapport Corsant du 23 avril, dans son dossier professionnel). Le rapport 2013 établi le 20 avril par le commissariat local illustre *ce qu'étaient alors les réalités de la situation sécuritaire en Algérie* : 1/ Il émane d'un simple OPA : il n'y avait plus ni commissaire ni OP. Comme partout, la police était ectoplasmique 2/ Devenue de facto la seule force d'ordre public, *l'Armée ne put faire cesser les troubles qu'au bout de 3 heures.* On était pourtant dans une ville et sur la route nationale Alger-Constantine, supposée devoir rester sécurisée. Mais, ayant consigne d'éviter tout incident avec l'ALN, le commandement n'incitait pas la troupe à user de ses armes, sauf si elle était directement attaquée : c'est pourquoi durant ces heures, où il y eut incontestablement des situations de légitime défense, *pas un coup de feu ne fut tiré* 3/ Il n'y eut par la suite devant le TOP aucune poursuite contre les auteurs, parfaitement identifiables. *Sans Police, sans Justice, tel était le paysage* 4/ *Réputé structurer et calmer les populations, le FLN n'intervint pas* : seul le sous-préfet musulman, dépendant de l'EP, prêcha la raison, courageusement mais solitairement.5/ *Le mouvement de départ des européens de l'intérieur*, traumatisés par 6 ans de terrorisme FLN, était déjà très engagé. Une séquence comme celle-ci, qui les amenait à imaginer ce que serait leur situation en terre devenue étrangère lorsque l'Armée serait partie, ne pouvait que l'accélérer. Et ceux qui aujourd'hui – tel Pierre Daum (*Ni valise, ni cercueil* – Actes Sud, 2011) – estiment que les européens n'avaient alors aucune raison de quitter l'Algérie, sont dans la politique ou dans le rêve, pas dans l'Histoire.

Entamée par la neutralisation du Delta 23, du Delta 4, de plusieurs réseaux de plastiqueurs et de plusieurs filières de désertion, elle connut – outre la traditionnelle « activité sur saisine » qui découlait des interpellations effectuées par les militaires, en l'espèce à Bab el Oued[879] et dans l'Ouarsenis – une « activité d'initiative » dont les grands succès furent les arrestations de Degueldre et Salan.

L'arrestation de Degueldre

On a vu que, du 1er au 15 avril, ce sont plus de 80 « maquisards », en majorité anciens miltaires, qui furent conduits à la mission C aux fins d'interrogatoire[880] et d'inculpation.

Pour le groupe Lacoste, réglementairement seul compétent pour les entendre, ce fut une aubaine car beaucoup de ceux qui lui arrivaient avaient, avant leur départ d'Alger – et quelquefois pendant plusieurs mois – soit appartenu à des structures OAS soit été membres de Deltas. Tous connaissaient donc beaucoup de choses sur les activités de l'organisation et, si les enquêteurs avaient disposé de plus de temps, il est probable que certains de ces gardés à vue leur auraient livré d'importants renseignements exploitables[881]. Mais le temps leur manquait et, fort astucieusement, les gendarmes, débordés par le nombre des arrivants, se limitèrent à faire raconter aux anciens légionnaires déserteurs – que la déroute de leurs chefs avait quelque peu désarçonnés – les circonstances matérielles des derniers jours de leur vie clandestine à Alger. Ils obtinrent ainsi toute une batterie d'adresses potentiellement encore valables et y menèrent en trombe de multiples perquisitions (22 entre le 4 et le 6 avril, 14 le 7). Beau-

879. La mission fit – du 1er au 10 avril – 784 examens de situation consécutifs aux arrestations massives opérées à Bab el Oued du 24 au 28 mars. Et– du 11 au 20– elle en fit encore 318.

880. Comme tous les interrogatoires menés à la mission, ceux-ci furent conduits « correctement ». Montagnon en témoigne (*op. cit.*, p 227.). Mais il rapporte aussi avoir– « des années après » – appris de source certaine qu'un officier de la SM « ou similaire », qui était venu à la mission pour proposer de « le faire parler », aurait été, « le soir même », exécuté par « un commando » (dont il tait les noms) : vrai ? faux ?

881. Ce ne fut pas le cas puisque, hormis Degueldre, aucun chef important ne fut arrêté ni aucune archive saisie.

coup furent vaines mais certaines furent fructueuses (armes, documents, etc.[882]).

Et c'est dans ce cadre que le 7, vers 16 heures, le lieutenant Giudicelli, adjoint de Lacoste, investit boulevard du Télémly un grand immeuble qui lui avait été indiqué comme abritant un appartement « servant souvent à des réunions de chefs ».

Or, justement, une réunion y était en cours ! Elle réunissait autour de J.-C. Perez, Degueldre et Achard, les capitaines déserteurs Guy Branca (de retour de Sidi bel Abbes, où il avait échoué à rallier la Légion) et Raymond Murat (chef du Delta 7, récemment promu chef du secteur d'El Biar, en remplacement de d'Ammonville, arrêté) et deux autres chefs de secteur de la zone rurale, Norbert Phal et Nicolas Geli.

Le lieutenant de gendarmerie connaissait physiquement Degueldre et, l'ayant reconnu, il l'arrêta alors que, grimé et muni d'une fausse pièce d'identité, il cherchait à quitter l'immeuble (après être sorti de l'appartement). Sortie qu'Achard venait de réussir.

Les circonstances de cette arrestation ont été maintes fois racontées et on s'est notamment étonné du refus de Degueldre de se joindre aux 5 autres participants dans la cachette qui, construite à cet effet dans un faux-placard, les abrita jusqu'au soir.

Conduit à la mission, où Lacoste l'identifia officiellement, Degueldre fut immédiatement transféré à Paris et on médiatisa l'affaire en soulignant que les renseignements exploités étaient « d'une extrême précision[883] »

882. Ainsi le 7, à Saint-Eugène, dans un refuge/dépôt d'armes, l'arrestation de 2 déserteurs armés et de 5 complices

883. En fait, il me semble évident que– comme le pense également Perez– le lieutenant Giudicelli avait obtenu un renseignement portant sur l'immeuble mais non sur un appartement précis. Heureux d'avoir pris un si gros poisson et désireux de le mettre au plus tôt en sécurité, il n'envisagea pas de mener une opération générale de perquisitions méticuleuses dans tout l'immeuble et Lacoste ne lui en donna pas l'ordre Il n'en fallut pas plus aux suspicieux dirigeants de l'OAS pour conclure ensuite à l'existence d'une trahison ayant visé spécifiquement Degueldre. Selon Mon-

et que l'opération avait été magistralement montée. Certes ce fut un succès majeur qui, en ôtant du circuit celui qui était l'âme des Deltas[884], eut une importance capitale. Mais elle aurait pu l'être bien davantage et porter à l'OAS d'Alger un coup fatal si des perquisitions plus étendues et plus minutieuses avaient permis d'arrêter tous les participants de la réunion… et de trouver les 800 millions de francs que le matin même l'OAS d'Oran avait adressés à l'OAS d'Alger et qui étaient cachés dans l'appartement[885] !

En l'état, l'opération suffit cependant à conforter la réputation du capitaine Lacoste qui, depuis le départ de Hacq, s'était rapproché de Cros et, lui faisant valoir que les succès de la mission étaient principalement dus à son groupe, avait établi avec lui des relations directes et amicales[886].

L'arrestation de Salan

Aussi lorsque, le 19 avril, le préfet de police reçut du ministère de l'Intérieur – 4ème section de la DPJ – l'ordre d'avoir à très discrètement préparer une équipe susceptible d'opérer une arrestation importante, conformément aux indications que lui fournirait un envoyé spécial arrivant le même jour à Alger, c'est Lacoste qu'il chargea de cette responsabilité, « en liaison avec la mission C[887] ».

---

tagnon (*op. cit.*, p.243), un policier nommé Ganassia en aurait été le complice… et en conséquence aurait ensuite été exécuté. Je n'en ai pas trouvé trace

884. L'arrestation de celui qui « semblait invulnérable » et « se moquait de toutes les polices » consterna Salan et elle donna à Ferrandi l'occasion d'un bien surprenant hommage (« Avec lui, la violence restait mesurée!»). D'après Kauffer (*op. cit.*, p.320), cette arrestation aurait été vengée par l'enlèvement/exécution de 10 footballeurs musulmans (la PE ne le signale pas et je n'en ai pas trouvé le recoupement).

885. Suite à son hold-up du 22 mars sur la Banque d'Algérie d'Oran, où le butin avait été de 2 milliards 350 millions (35 millions d'euros) – soit un montant qui restera un record jusqu'en 1963 et l'attaque du train postal Glasgow-Londres (50 millions d'euros).

886. « Il était devenu, aussi bien pour le préfet de police que pour le général-adjoint et nos collaborateurs, plus qu'un officier ordinaire, un ami » (Cros, *op. cit.*, p.161)

887. Comme si Lacoste n'en faisait pas partie! (SHD–Fonds privé Vitalis Cros – GR1 K90/2–3).

Cet envoyé spécial était Georges Collier, OPP, qui – sous les ordres du contrôleur général Georges Parat[888] et sous le pseudo de « commissaire Gauthier » – manipulait depuis plusieurs mois un informateur introduit dans les milieux de l'OAS à Paris et à Alger[889].

Présenté par Cros au capitaine Lacoste, Collier le mit en rapport avec son informateur (qui avait mission d'obtenir – par l'entremise d'Achard – un rendez-vous avec Salan[890]) et tous trois montèrent le dispositif de filatures grâce auquel les gendarmes (en civil, évidemment) pourraient savoir quand et où intervenir. Ce qui eut finalement lieu sans heurts[891] le 20 à 12 heures au 25 rue Desfontaine et entraîna, outre les arrestations de Salan, de sa famille et du capitaine Ferrandi, celles de 11 autres personnes – dont 3 femmes – en relations avec lui ou avec Achard, qui avait servi d'intermédiaire pour préparer la rencontre mais réussit à s'enfuir.

Cette affaire a, elle aussi, été souvent racontée[892] et, elle aussi, fut portée au crédit personnel de Lacoste, dont Fouchet rapporte qu'il opéra « avec une audace remarquable, en compagnie de 3 ou 4 gendarmes[893] ». Alors que ce fut

888. Chapitre 4, note 286.

889. Il s'agissait de l'adjudant-chef retraité Jean-Marie Lavanceau, qui avait longtemps travaillé à la préfecture de police à la surveillance des milieux musulmans et à ce titre connaissait bien la mouvance messaliste. Ancien parachutiste, il avait jadis été en poste à Alger et y était introduit dans les milieux activistes. Recommandé à Achard par son ancien capitaine, Lavanceau bénéficiait de sa confiance et l'avait déjà rencontré.

890. Le motif invoqué était la recherche d'une possible alliance entre l'OAS et le FAAD, groupuscule anti-FLN issu d'une scission du MNA, jusqu'en novembre 1961 protégé par le SDECE (cf. chapitre 4, note 286) et, depuis lors, sans grande réalité.

891. Aucune équipe OAS ne « protégeait » l'immeuble. Salan ne l'avait pas voulu

892. Même par l'imaginatif Azzedine qui, dans ses Mémoires (page 168), fait fi de la réalité et attribue au réseau LR de sa ZAA le mérite du renseignement initial, « communiqué au préfet de police et au capitaine Lacoste ».

893. En fait avec le soutien de 2 escadrons postés à proximité! Il y a en archives, 1/ établi le 9 avril par Chavalor un rapport signalant au HCR, dans l'arrestation de Degueldre, les mérites de Lacoste – « brillant officier, adjoint au colonel com-

d'abord un succès policier, ainsi que Hacq le rappela à Frey le 2 mai[894] dans une lettre lui réclamant de tenir sa promesse de promouvoir dans la Légion d'Honneur, « sur le champ et à titre exceptionnel », les fonctionnaires PJ qui avaient été « les artisans de l'arrestation de Salan en préparant et contribuant à exécuter à Alger cette *importante et difficile opération policière dont la réalisation a eu un retentissement mondial* et a porté un coup très sensible à l'OAS ».

Effectivement cette arrestation emplit l'actualité[895] et, en parachevant spectaculairement l'échec du plan Salan, elle conduisit l'OAS à la dernière phase de son histoire. Dans une allocution du 10 avril, Fouchet avait d'ailleurs déjà acté que « depuis 15 jours un tournant décisif » avait été pris, tant en Algérie – où l'Armée avait fait « son devoir avec

mandant le groupement de gendarmerie d'Alger et détaché à la mission C, où il anime un groupe de gendarmes » – 2/ établi plus tard par le Directeur DSNA un long et dithyrambique rapport informant le HCR de l'intention du général Chérasse, commandant la gendarmerie en Algérie, de faire bénéficier Lacoste, – « dont la promotion au grade supérieur n'est pas statutairement concevable du fait de son entrée tardive dans la gendarmerie »– d'une promotion à titre exceptionnel (« mesure extrêmement rare, véritable fait du prince demandant l'intervention active des plus hautes autorités de l'État »). Un état joint à ce rapport attribuait à son groupe « plusieurs des succès les plus marquants de l'échelon d'Alger de la mission C » et les énumérait. Il est certain que, en son temps, Hacq aurait peu prisé cette cannibalisation gendarmique de l'activité de la mission. Je n'ai pas d'éléments sur la façon dont Chavalor l'accepta. C'est d'ailleurs à l'occasion de cette arrestation de Salan qu'on a la preuve que, depuis le départ de Hacq, Lacoste n'était plus, pour le chef de la mission C, un collaborateur fiable. Dans ses Mémoires (*op. cit.*, page 111) Farès raconte en effet comment le capitaine– « qu'il ne connaissait pas » mais avec lequel « il avait des amis communs » (maçons?)– vint *en secret* l'informer de l'opération qu'il avait été chargé de faire le lendemain. Et le 20 il lui donnera la primeur de l'annonce de « son » succès.

894. AN19802339/ PJ/ R/8052– dossier Parat.

895. Au point de masquer l'importance de plusieurs opérations faites d'initiative par d'autres groupes de la mission, telles le 18 la saisie dans un entrepôt portuaire d'un stock d'armes neuves (49 PM, 29 PA…) et le 19, l'arrestation du sous-lieutenant déserteur Claude Dupont, *chef des 55 membres des commandos Alpha qui avaient le 23 mars mené « la bataille de Bab el Oued »*. 26 furent alors identifiés et 8 furent arrêtés qui seront jugés par le TOP… pour d'autres crimes que ceux du 23, impossibles à individualiser! (5 W 215/dossier 56)

sang-froid et résolution » – qu'en métropole – où « un accord quasi unanime avait été manifesté à la politique du Président de la République[896] ».

896. Effectivement le référendum du 8 avril– auquel les populations d'Algérie n'avaient pas été admises à participer et sur la légalité duquel le Conseil d'État avait émis un avis défavorable– avait recueilli 90,5 % des voix pour l'approbation des accords d'Évian et pour *l'octroi à de Gaulle de pouvoirs exceptionnels,* équivalents à ceux de l'article 16– qu'il n'avait plus. Dans son allocution du 26 mars qui annonça la date de ce référendum, il avait d'ailleurs demandé aux français d'accorder massivement leur confiance « à sa personne », avec « le droit de faire, malgré les obstacles, ce qu'il faut pour atteindre le but ». Parlant au soir de la fusillade de la rue d'Isly, *dont il ne dit mot,* il avait déclaré que voter oui serait « faire savoir que les criminels qui s'efforcent à coups d'attentats de forcer la main de l'État et *d'asservir la Nation* n'avaient d'avenir que le châtiment ».

DEUXIÈME PÉRIODE.
DU 20 AVRIL AU 14 MAI : LE TEMPS DU PIRE.

Suivant l'arrestation du général Salan, cette deuxième période fut celle où l'OAS s'évertua à tenter de saboter un cessez le feu dont elle n'avait pu empêcher ni la conclusion ni la mise en œuvre. Elle couvre les semaines les plus meurtrières et les plus confuses de la franco-française « bataille d'Alger ».

Certes, depuis le début avril, on savait que l'OAS était vaincue et que, haïe en métropole, elle n'avait plus en Algérie aucune perspective, ni politique ni « militaire ».

Mais – bien que durement étrillés par la mission C et freinés dans leur action par les mesures d'ordre de plus en plus rigoureuses prises par Fouchet – ses terroristes conservaient à Alger (comme à Oran) un fort potentiel de nuisance.

Désorganisée par l'arrestation de ses principaux chefs, n'espérant plus « le basculement » d'unités militaires et de moins en moins suivie par une population européenne où montaient maintenant la déception, la lassitude et la peur, l'OAS n'avait plus d'autre stratégie que la politique du pire. Réduite à des groupes de desperados sans réelle cohésion, elle n'en continua pas moins à s'acharner et misa tout sur sa capacité à créer le chaos, un chaos dont elle espérait qu'il puisse générer « une situation nouvelle » :

– chaos à Alger, en amplifiant encore la tactique, que

nous avons vu entamée en février/mars par Perez, de monter le terrorisme à un paroxysme tel qu'il pousserait (enfin!) les musulmans à massivement « descendre dans la rue » et amènerait ainsi le FLN à violer le cessez-le-feu, contraignant l'Armée à en faire autant, pour « rétablir l'ordre »;

– chaos à Paris en tuant le général de Gaulle, ce qui décapiterait l'appareil répressif et surtout créerait, au sommet d'un État devenu fragile car césarien, une vacance politique porteuse d'incertitudes.

D'où à Alger:

– la survenue de la tristement fameuse journée du 2 mai – dont nous allons voir qu'elle aboutira bien le 14 mai à une violation ouverte du cessez le feu par la ZAA mais qu'elle aura une suite rigoureusement opposée au but recherché;

– l'envoi fin avril à Paris d'un commando qui, chargé de libérer Degueldre mais incapable de le faire, se donna comme nouvel objectif de tuer le Général et y serait peut-être parvenu si, grâce aux renseignements que la mission C fournira le 18 mai au BDL, il n'avait pu être neutralisé à temps par la Police Judiciaire de métropole.

Ce fut donc d'abord, du 20 avril au 2 mai (chapitre 16), « le temps des provocations » OAS. Elles multiplièrent dans les quartiers musulmans des « effervescences » qui, suivies d'enlèvements et de meurtres d'européens, amenèrent la ZAA à couvrir clandestinement un terrorisme dit « d'autodéfense ».

Achevant d'exaspérer les foules musulmanes, le sanglant attentat du 2 mai conduisit la ZAA – qui continuait à collaborer avec les autorités préfectorales et avec V. Cros – à prendre en mains ce nouveau terrorisme. Ce fut alors (chapitre 17) « *le temps des enlèvements* » qui, les attentats OAS ne cessant pas, aboutit à l'action de commandos dits anti-OAS que la

ZAA mena le 14 mai, en infraction avec la ligne du GPRA.

Sous-estimée par les historiens, cette date-charnière du 14 mai eut des conséquences politiques décisives car, plutôt que de tomber dans le piège OAS en actant que le FLN d'Alger avait délibérément et gravement violé le cessez le feu, Fouchet accorda priorité à la menace pesant sur l'existence même des accords d'Évian. Aiguillonné par l'Exécutif Provisoire et approuvé par de Gaulle, il se résigna à absoudre la ZAA, à composer avec elle et à l'associer indirectement au « maintien de l'ordre public », en fait à la lutte anti-OAS.

Ce qui ouvrira pour l'OAS algéroise la troisième – et dernière – période de son existence.

Quant à la mission C, ce mois d'avril/mai fut pour elle un temps de grande efficacité, tant à Paris qu'à Alger – où son activité judiciaire se traduisit par un bilan record de quelque 500 déférements.

Toutefois, du fait des carences du commandement de Chavalor, la mission perdit en influence décisionnelle auprès des autorités dirigeant la lutte anti-OAS et, du fait des positionnements personnels du capitaine Lacoste, devenu l'homme-lige de Cros et un interlocuteur d'Azzedine, elle perdit en cohésion interne.

Autant, en début d'année (alors que le combat était difficile voire indécis), Hacq avait fait de la mission une pièce maîtresse sur l'échiquier des forces répressives anti-OAS, autant – dirigée après le départ de Chavalor par un simple commissaire principal – la mission terminera mai comme un organisme policier toujours efficace mais jugé de moins en moins essentiel car de plus en plus « cornerisé » auprès du HCR – tant par le préfet de police que par le commandement de la Gendarmerie.

Chapitre 16
Du 20 avril au 2 mai :
Le temps des provocations

Contrairement aux espoirs, l'arrestation de Salan n'améliore guère la situation sécuritaire (117 tués en 10 jours, dont quelque 80 % du fait de de l'OAS).

Dorénavant inspiré par le seul Perez, le terrorisme OAS se fait de plus en plus aveugle (mitraillages) et, dans les quartiers musulmans, les effervescences se multiplient. La ZAA organise clandestinement ces quartiers en « auto-défense »… et les enlèvements d'européens continuent.

La mission fait 133 arrestations et saisit d'importants stocks d'armes et d'explosifs. Elle déjoue un attentat à la voiture piégée, neutralise 3 commandos mais ses effectifs ne suffisent plus à la tâche et on lui octroie des renforts.

Parti fin avril, le contrôleur général Chavalor n'est pas remplacé et c'est le commissaire principal Ceugnart qui dirige la mission.

Craignant une amplification des réactions FLN aux provocations OAS, la DSNA signale que la masse musulmane est « à bout de nerfs » et se demande si, à Alger, le cessez-le-feu va résister.

Attendue depuis un an, l'arrestation de Salan avait été accueillie par le général de Gaulle avec une grande satisfaction (« Enfin une bonne nouvelle ! Ce n'est pas trop tôt ! ») et à Rocher Noir on avait nourri l'espoir que la décapitation de l'OAS amènerait les européens à mieux entendre « la voix de la raison » et entraînerait une baisse du terrorisme – ce qui calmerait la nervosité montante des masses musulmanes.

C'est ce qu'exprima Fouchet dans son allocution du 24 avril : « Au moment de son arrestation, Salan était déjà certain de la faillite de sa tentative [...] et ceux qui vont tenter de prendre sa place savent que leur combat est désespéré ». Appelant « à la sagesse et au sang-froid », il exhorta les européens à ne pas suivre « ceux qui veulent les précipiter dans l'abîme » et il demanda aux musulmans de « rester calmes, dans les campagnes malgré les entraînements et dans les villes malgré les provocations » car « les tueurs anonymes continueront sans doute, hélas ! à tuer pendant quelque temps, mais pas très longtemps ».

Mais il ne dit rien des enlèvements d'européens qui à Alger avaient commencé le 15 avril et ce silence fit que, chez eux, son discours tomba à plat : ils ne pouvaient plus avoir « confiance dans l'avenir » et ne croyaient plus à « la France qui protège », alors que – disaient-ils – « les forces de l'ordre nous traitent collectivement avec une extrême brutalité mais ne font rien contre le FLN ».

Et son discours tomba également à plat chez les musulmans d'Alger qui, après un mois de terrorisme OAS plutôt passivement subi, voulaient que le FLN « les défende vraiment » et que – comme à Tunis le GPRA le préconisait – l'Exécutif Provisoire obtienne du HCR le droit de « traquer l'OAS », notamment en déployant à Alger la Force Locale qu'il avait sous son autorité[897].

897. Cette demande fut formulée avec une grande énergie, notamment par Mostefai, lors de la réunion extraordinaire du 26 avril de l'EP (PV de 12 pages) « [...] la FL ne répond pas à nos espoirs [...], la population nous attend aux actes et jusqu'à présent rien n'est fait [...]. La situation est dramatique [...]. Il nous faut des résul-

Loin d'amorcer une détente, la date du 21 avril fut donc le début du temps de la violence la plus débridée jusqu'alors connue à Alger car :

– d'un côté, au lieu de décroître, le terrorisme OAS s'accrût[898] ;

– et de l'autre, des enlèvements d'européens continuèrent à se produire et à rester impunis. Développant chez eux la peur et l'indignation, ils les renforcèrent dans le sentiment qu'ils étaient abandonnés et que « ce serait pire si l'OAS n'existait pas ».

L'arrestation de Salan libéra bien pour le commandement de l'OAS d'Alger-ville le jeu de nombreuses et vieilles dissensions[899] mais, au plan organisationnel, l'événement n'eut pas grande influence sur la base militante qui, depuis longtemps, n'en faisait qu'à sa tête.

---

tats. L'Armée et la police ne suffisent plus […] nous arrivons à un point de pré-rupture car les réactions populaires peuvent remettre en cause tout l'édifice construit à Évian […]. Or, le maintien de l'ordre revient à l'EP et, en dernier ressort seulement, au HCR ». Désireux d'éviter une fronde inopportune, Tricot se montra conciliant sur le possible recrutement par l'EP de policiers musulmans – les agents temporaires de police, ATO –mais fut inflexible sur la nécessité de les maintenir dans l'unité d'action *sous le commandement du HCR*… et il ne modifia pas la prudente doctrine d'emploi de la FL (partout en Algérie, mais pas dans les quartiers européens des grandes villes). Il apaisa la séance en ouvrant par contre des crédits supplémentaires pour le logement et la domesticité des membres de l'EP et de leurs cabinets, renforçant ainsi le pertinent constat fait par El Hassar en début de séance : « Nous vivons actuellement (à Rocher Noir) sur deux mondes : il y a deux planètes. L'EP sur une planète et la population sur une autre ».

898. Dans l'ensemble de l'Algérie – selon les BQ de la DSNA – il passa de 840 exactions (264 tués) durant la quinzaine du 1er au 15 avril à 894 exactions (306 tués) durant la quinzaine du 16 au 30 et à 989 exactions (510 tués) durant la quinzaine du 1er au 15 mai. Alger entrait dans ce bilan pour environ 50 % et ce sera seulement fin mai que ces chiffres commenceront à décliner.

899. Cf. Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, pages 228 *sqq*. Godard et Gardes étaient très opposés à Perez dont, disaient-ils, « l'action (aveugle) sur les musulmans est notre propre condamnation ». Or, la disparition de Salan – « le régulateur, le fléau de la balance » – et l'échec de Godard à lui succéder livrèrent l'OAS d'Alger à l'influence dominante de Perez, *dont l'objectif était de faire disparaître les musulmans des quartiers européens* « pour (par le terrorisme) interdire à Azzedine la mise en place de son dispositif policier […] et pour (ainsi) assurer la protection des personnes et des biens des Français de souche européenne ». À la mission C, on ignorait ces querelles d'orientation mais on constata vite les effets de la mise en œuvre de la ligne Perez.

Paradoxalement, c'est si Salan n'avait pas été arrêté qu'il en serait peut-être allé autrement. Déçu par ses échecs répétés et depuis fin mars sévèrement mis en cause par ses adjoints, il était en effet sur le point de concrétiser son projet de quitter l'Algérie pour aller « continuer le combat » depuis l'étranger[900] et nul ne sait comment la base aurait accueilli l'annonce de ce départ. « Fait prisonnier », incarcéré à la Santé, menacé d'une probable condamnation à mort[901], il conservait une aura et, pour ses partisans, il était même un exemple. Réfugié à l'étranger, laissant derrière lui ses compagnons de lutte, il en aurait sans doute été différemment.

D'autant que, brisé rue d'Isly et dans l'Ouarsenis, son rêve politique de « conserver l'Algérie à la France » apparaissait dorénavant à tous comme hors de portée[902]. Même à son successeur, le général déserteur Paul Gardy[903], qui alors écrivit : « La raison impose (maintenant) de défendre ce qui peut être défendu avec des chances de succès, c'est à dire les grands centres du littoral à forte densité européenne, […] avec un hinterland à définir, (mais) proportionné à nos possibilités ».

Le climat sécuritaire d'Alger

Du 21 avril au 2 mai, les rapports PE relatèrent 386 méfaits (35 par jour) qui firent 117 tués (10,6 par jour), dont 16 européens (soit 13,6 %) –*enlèvements exclus* – et 107 blessés (9,7 par jour), dont 25 européens (soit 23,3 %).

---

900. Détails dans Ferrandi (*op. cit.*). Son départ était organisé pour le 24 avril à destination du Portugal de Salazar, qui, depuis la défection de l'Espagne franquiste, était le seul pays lui restant accessible.
901. Son adjoint, le général Edmond Jouhaud, avait été le 13 avril condamné à mort par le Haut Tribunal Militaire.
902. C'est ce rêve qui en février lui avait fait refuser les propositions de Godard de peser sur Évian par des attentats portant atteinte aux secteurs clés de l'Algérie (pétrole, barrages, communications, etc.). « Nous étions en mesure de le faire […] mais, pour lui, ce patrimoine de l'Algérie était encore un patrimoine français […] l'erreur (fut) aveuglante » (fonds privé Godard – Hoover Institute – 1967).
903. En tant que plus haut gradé des militaires rebelles encore en liberté, il accepta cette responsabilité et appela bien l'OAS d'Algérie à « continuer la lutte » mais il ne quitta jamais Oran, laissant l'OAS d'Alger isolée et livrée à ses querelles de chefs – dont c'est finalement, en mai/juin, Susini qui sortira, si l'on peut dire, « vainqueur ».

Ces chiffres amalgament les victimes des attentats OAS – les plus nombreuses –, celles des violences « d'origine nationaliste[904] » – en fort accroissement –, celles des AOI[905] et celles de l'action des forces de l'ordre[906].

Ils sont un minimum et je n'y ai par exemple pas inclus ceux des victimes des « incidents » qui, incontestablement, eurent lieu le 25 sur la place du Gouvernement mais dont je n'ai pu établir ni le déroulé ni le bilan[907].

Les attentats OAS

Multipliant contre les rassemblements de musulmans (dans des cars, sur des marchés) des *mitraillages collectifs* meurtriers et aveugles[908], les Delta raréfièrent leurs assassinats ciblés et, en conformité avec la ligne Perez[909], assassinèrent surtout au

904. C'est le 24 que le BQ/DSNA employa pour la première fois cette expression, au risque de déplaire à ses destinataires membres de l'EP et de bousculer l'image officielle chère à Joxe d'un cessez-le-feu parfaitement respecté par le FLN et perturbé par la seule OAS.
905. Parmi lesquels on peut ranger 12 nouvelles « découvertes de cadavres » alors faites par la PE et dont la mort semblait imputable parfois au FLN (tel le 21 un couple d'européens égorgés, tel le 26 un Européen aux mains liées, lui aussi égorgé, et tel aussi le 27 cet homme nu, ficelé et décapité, avec la verge dans la bouche et inscrit sur les fesses un « OAS » accusateur), parfois à l'OAS (tel, le 1er mai, ce musulman étranglé et menotté, dans un sac) et parfois à Dieu sait qui (tels le 26 ces 4 cadavres étranglés trouvés dans un égout).
906. Telle cette Européenne tuée le 25 par les GM alors qu'elle étendait du linge sur son balcon (en ignorance de l'arrêté préfectoral qui le 23 venait d'interdire à tous les habitants d'Alger de paraître sur leurs terrasses et balcons) et tel ce musulman tué le 30 par une patrouille incapable de stopper une effervescence qui, consécutive à un mitraillage OAS ayant fait 3 morts, enclenchait incendies et lynchages d'européens.
907. Je n'ai pas retrouvé le rapport sans doute alors établi par la PE. Les mentions que j'ai relevées ça et là sont pleines de flou et de contradictions. Voiture piégée OAS (2 musulmans tués) ? Lynchage et fusillade par la ZAA (8 européens tués, 20 blessés) ? Les deux successivement ? Ma seule certitude est qu'il y eut des troubles et que deux policiers européens y furent blessés.
908. 18 tués et 43 blessés lors de 9 mitraillages aveugles… si aveugles qu'ils tuaient parfois des européens !
909. Cette ligne rencontra d'autant plus facilement l'adhésion des Delta restants que, depuis l'arrestation de Degueldre, ils étaient sans véritable chef « militaire ». Le capitaine Branca avait refusé cette charge et ce fut celui qui, sous la supervision de l'ORO de Perez, avait dès l'origine été l'adjoint « administratif » de Degueldre qui lui succéda. Il s'agissait du discret Paulo Nocetti, 30 ans, ex-laborantin. Très apte à

hasard des opportunités, nombre de ces musulmans qui – par habitude ou par nécessité (commerçants, livreurs, employés du nettoiement, etc.) – continuaient à fréquenter les quartiers européens. Sans oublier de « punir » ceux de leurs voisins européens dont le comportement manifestait un manque de foi dans la victoire de l'OAS[910] ou qui, pour des raisons diverses, étaient soupçonnés d'être « complices du FLN[911] ».

On nota aussi une reprise des attentats par explosifs (80 en 11 jours), essentiellement contre des bâtiments publics et/ou en soutien à des mots d'ordre de grève[912] mais avec parfois – et de façon inédite, en prémisse à l'imminente politique « de la terre brûlée » – l'affichage d'une volonté de destruction totale,

---

gérer les finances et la logistique, son autorité sur les Delta dut être confortée par Degueldre qui, *par une lettre sortie de sa prison de la Santé,* les invita à « lui obéir comme à lui-même ». Ayant repéré Nocetti en mars, la mission ne l'identifia que tardivement comme le nouveau responsable des Delta et il ne sera arrêté que le 30 mai.

910. Aux dires de Tricot (*op. cit.*, p. 325), c'est le 22 avril que débuta l'accélération des départs vers la métropole et que, devant le désordre créé par la foule des candidats, l'accès à l'aérodrome de Maison-Blanche dut être interdit. De fait, ce soir-là, sous une pluie battante, 2000 européens furent refoulés sur Alger. Tricot fait l'éloge des efforts qu'auraient ensuite déployées les autorités pour permettre tous les départs, « jusqu'à un rythme de 50 000 par semaine ». Cette version est controversée car il est certain que – par manque de moyens, incompétences ou mauvaises volontés (de Gaulle voulait maintenir les européens en Algérie) – ces départs ne se passèrent pas bien (il y a sur ce point une abondante littérature).

911. Parmi eux le constantinois Gabriel Delage, 37ans, ingénieur des travaux publics, enlevé le 27 à son domicile algérois et retrouvé le lendemain – par son épouse – dans le coffre de sa voiture abandonnée, une balle dans la tête, en slip et torturé. J'ai en 2013 recueilli les témoignages de membres de sa famille et notamment celui de son père qui put le reconnaître à la morgue, bien que sa tête ait été complètement écrasée, « comme par un étau » me dit-il. M. Delage fils s'était rendu deux fois à Rocher Noir, convoqué par Koenig, membre de l'EP chargé des travaux publics : il n'en fallut pas plus pour qu'il soit « un traître » ! Madame Delage, qui avait des soupçons sur certains de ses voisins ostensiblement OAS, s'entendit conseiller par les supérieurs de son mari de « ne pas accuser l'OAS, car elle aurait alors risqué sa vie et celle de ses enfants ». De fait, son appartement fut par la suite forcé et pillé. La tentative qu'elle fit en 1963 en France d'obtenir enfin une enquête échoua – évidemment. Je me suis étendu sur ce cas car il donne un peu de chair à tous les drames qui s'abritent derrière la sèche énumération des victimes à laquelle je procède dans ce livre, page après page et quel que soit le camp de leurs bourreaux.

912. Tel celui de grève des examens pris le 25 en assemblée générale des étudiants et auquel Fouchet tentera de s'opposer par la dissolution de l'AGEA, l'association des étudiants.

souvent par incendies (le 23 *L'Echo d'Alger*, le 25 une villa habitée – 1 mort, 3 brûlés –, etc.).

Bien entendu, la police ne fut pas épargnée : le 24, en plein centre-ville, la PE eut à repousser un commando qui attaqua au PM « le centre d'information des journalistes » dont elle assurait la garde (le gardien Mohamed Boudaoud fut tué et 2 autres GP blessés) ; le 27, à Hussein-Dey, une auto de la CRS affectée à la garde de la mission C fut mitraillée (le brigadier Henri Deschamps blessé), cependant que le 24 une bombe placée sous l'auto d'un policier tua son fils de 8 ans[913], que le même jour, la tentative d'assassiner un GM à son domicile se termina par une fusillade qui entraîna la mort d'un des agresseurs OAS et que le 25 une autre bombe tua le policier Said Akil, blessant deux de ses jeunes enfants.

Enfin l'affaire Pecout-Pina, qui fut heureusement éventée par la mission (cf. *infra*), confirma qu'il faudrait dorénavant compter avec la pratique des *voitures piégées destinées à tuer* – et non plus seulement destinées à détruire des locaux, comme le fut par exemple le 26 à Hydra le bâtiment de l'Hydraulique.

Les violences musulmanes

Certaines étaient d'évidence *des violences spontanées* de foules en colère même si dans les quartiers musulmans, de mieux en mieux quadrillés par ses soins[914], Azzedine laissait ses militants – parfois armés et portant brassards – se réclamer d'un « service d'ordre FLN » qui organisait rondes, tours de garde et barrages. Ce fut le cas lors de plusieurs effervescences qui, consécutives à des attentats OAS, aboutirent à des lynchages d'européens – comme le 27 à El Biar, le 29 à Maison-Carrée, le 30 à Hussein-Dey, etc.

913. L'OP Joseph Cervera assurait l'intérim du commissariat d'un quartier musulman : il fut brûlé à 50 % et son épouse à 90 %, totalement défigurée.
914. À la page 144 de ses *Mémoires*, il détaille l'organisation de son « conseil zonal » et l'identité de ses dirigeants, y compris celles des « chefs militaires » – *fidai* – de ses 3 « régions » : Casbah, Maison-Carrée et Kouba.

Mais *d'autres violences étaient commises hors effervescences,* souvent au PA, et il était alors bien difficile de dire si elles étaient dues à *des initiatives individuelles* ou s'il s'agissait *d'attentats délibérés* que la ZAA menait clandestinement : ainsi le 25 à El Biar (2 tués), le 26 contre des policiers en tenue (Antonino Luchin et Abdelkader Ouchaa, blessés), le 27 (un blessé), le 28 (2 blessés), le 30 (un tué) et le 1er mai (1 tué).

Hypothèse que, en rupture avec le comportement d'autruche des autorités, la PE dut bien alors envisager, sans savoir que cette fin d'avril fut effectivement le temps où – tout en maintenant son soutien public à la position du GPRA[915] et ses bons rapports de collaboration avec les autorités françaises (dont le préfet de police et le capitaine Lacoste[916]) – la ZAA entama sa mutation clandestine vers *un nouveau terrorisme.*

Entendant que beaucoup des algérois musulmans l'accusaient de « ne pas les défendre », Azzedine décida en effet de ne pas se laisser déborder et donc de s'engager plus avant dans « la lutte anti-OAS ». Non seulement, comme il l'avait fait jusqu'alors, en recherchant du renseignement pour identifier et localiser ses membres mais aussi en les arrêtant lui-même… et en les éliminant.

Ce virage politique était délicat car il était totalement contraire aux accords d'Évian dont on a vu que, non seulement ils ne faisaient aucune part au FLN dans « la lutte anti-OAS » mais lui interdisaient même expressément tout « acte de violence ».

Ni le GPRA – dont les consignes de calme étaient formelles

915. Des tracts ZAA furent diffusés le 25 : ils appelaient à gagner « la bataille de la paix » et à « faciliter l'écrasement de l'OAS » en restant calmes et disciplinés, tout en évitant les rassemblements et « les déplacements inutiles » (en quartiers européens).

916. Dans ses *Mémoires*, Azzedine parle toujours – comme destinataire de ses renseignements sur de supposés membres de l'OAS – de « la mission C du capitaine Lacoste » comme si ce dernier en était le chef, sous les ordres de Cros. Il ne cite aucun autre nom de missionnaire avec lequel il aurait été en relation et, d'après les archives, aucun membre de la ZAA ne semble avoir jamais mis les pieds au centre d'Hussein-Dey.

– ni l'EP – qui était sur la même ligne mais qui, disait Azzedine, « ne réservait aucune suite aux renseignements que la ZAA lui adressait régulièrement[917] » – ni Fouchet bien sûr ne devaient donc être au courant de son virage et c'est dans une totale clandestinité qu'Azzedine organisa alors, notamment autour des enlèvements d'européens, ce que Monneret a justement qualifié de « terrorisme silencieux ».

Les enlèvements d'européens

Entamée à Alger le 15 avril et – on l'a vu – expliquée par le désordre ambiant, leur pratique fut donc poursuivie et 3 enlèvements vinrent alors s'ajouter aux 4 qui avaient été enregistrés avant le 20 avril, à savoir :

> – le 24, près du dépôt Monoprix de Belcourt : à 17 heures celui de Moukly Henry, chauffeur, et à 17 heures 45 celui de *Alcaraz Serge*, chauffeur/livreur. Opérant en force, les 4 auteurs durent laisser s'enfuir 4 autres manutentionnaires européens, non sans blesser l'un d'eux ;
>
> – le 27, à 20 heures 20, à un barrage établi rampe Zaatcha, celui de l'automobiliste Robert Augier, directeur de cinéma, et de son fils de 13 ans. Ses deux autres enfants de 8 et 11 ans se sauvèrent, donnèrent l'alerte et les recherches policiers/militaires permirent de retrouver les enlevés une demi-heure plus tard, enfermés dans le caveau d'un cimetière voisin, cagoulés, malmenés et dépouillés, mains liées et pieds nus.

Par ailleurs, le 2 mai, la famille de l'OPA en congé spécial *Vinay Pierre* signala sa disparition, depuis le 29 à 9 heures, et on tint pour exclu qu'il ait pu rejoindre l'OAS.

---

917. De fait, la ZAA avait, deux fois par jour, une liaison à Rocher Noir avec l'EP (en général Mostefai). Elle lui remettait des notes de renseignement sur la situation. Elle était aussi, à la préfecture de police d'Alger, *en relations quotidiennes* avec Vitalis Cros qui, dans ses *Mémoires* (page 207), ne fait pas mystère d'avoir collaboré avec elle pour éviter « les risques d'explosion des quartiers musulmans ». Collaboré, dans l'esprit d'Évian, oui : mais jusqu'à quel point ?

Manquant de renseignements sur la personnalité et les intentions des ravisseurs, la PE crut encore, pendant ces jours, à de possibles actions incontrôlées, jusqu'à ce que le 2 mai vienne rompre les digues et amène la ZAA à intensifier le rythme de ses enlèvements.

Les résultats de la mission

Durant les 10 derniers jours d'avril, la mission fit à Alger 133 arrestations et 64 perquisitions – dont plusieurs, opérées dans de vastes établissements industriels, amenèrent la saisie de stocks d'armes (20 PM…), d'explosifs (134 kilos de plastic, 100 kilos de dynamite), voire, à l'Atelier Industriel de l'Air (5000 employés sur 100 hectares) 9 bombes d'avion.

Un de ses plus beaux succès fut, le 22, la neutralisation sur renseignement d'une auto piégée (120 kilos d'explosifs, 60 litres d'essence, boulons, etc.), placée devant un café maure par le capitaine Pecout et par l'officier de police Pina, tous deux membres d'un service militaire de renseignements et désireux de venger l'agression commise la veille par le FLN contre 2 de leurs adjoints musulmans. Leur arrestation entraîna la saisie d'un stock d'armes (12 PM, 7 PA…) et celle des archives du puissant groupe Alpha de Bab el Oued, dont Dupont était le chef (cf. chapitre15, note 895). D'où, dans la foulée, l'arrestation de 13 de ses membres.

Du 26 au 29 avril furent également démantelés plusieurs autres commandos – composés d'éléments disparates car issus de l'éclatement de la plupart des Deltas historiques, malmenés par les arrestations des dernières semaines – notamment à El Biar, à Alger-Michelet et à Alger-champ de manœuvres (au total 25 déferements, dont ceux de plusieurs anciens Deltas aux palmarès impressionnants).

L'exploitation des documents saisis permit de neutraliser une cellule fonctionnant à la base aérienne de La Reghaia et un groupe d'action implanté à Ain-Taya.

Malgré la perspective de devoir le 5 mai remplacer la majorité de son personnel policier[918] – par ailleurs impatient de terminer un séjour qui, « déplaisant au possible, mettait les nerfs à rude épreuve[919] » – la mission continuait donc à faire face mais elle rencontra alors deux problèmes, l'un d'effectifs et l'autre de commandement.

Des effectifs insuffisants

Le 26 avril, une note de la DSNA (reproduite en annexe) constata en effet que « si la mission C a – depuis son arrivée en décembre – rendu les plus éminents services, nombre des renseignements qu'elle recueille au cours des interrogatoires et des perquisitions ne peuvent plus être exploités avec toute l'efficacité voulue, en raison de l'insuffisance des effectifs » (qui étaient alors de 173, dont 118 à Alger – 100 policiers, 18 gendarmes).

« Pour achever le démantèlement de l'organisation subversive à bref délai », elle réclama donc leur accroissement rapide (104, dont 30 gendarmes) et, dès le CAA du 28 avril, de Gaulle prescrivit qu'on donne des instructions pour « l'envoi à la mission C de 60 policiers supplémentaires ».

---

918. « La relève » du 5 février avait montré à Hacq le danger, pour l'efficacité de la mission, de changer d'un seul coup tout son personnel policier. Il avait donc décidé de conserver le principe et les dates des relèves bimensuelles mais de désigner – pour rester sur place un troisième mois – un certain nombre de « volontaires ». Composé dès décembre de gendarmes casernés en Algérie, le groupe Lacoste n'était pas soumis au jeu des renouvellements. Composé – on l'a vu chapitre 5, note 358 – de policiers volontaires, le groupe PP ne l'était pas davantage.

919. L'expression est de Levergeois (*op. cit.*). Il est le seul des policiers ayant séjourné en Algérie dans le cadre de la mission C auquel il est possible de se référer pour tenter de préciser ce qu'était alors leur état d'esprit. Fort soulagés que le comportement loyaliste de l'Armée leur ait évité en mars l'aventure sans issue – et sans doute sanglante – qu'ils auraient eue à vivre au cas où l'OAS aurait enregistré quelques ralliements militaires, ils semblent n'avoir été que modérément indignés, tant par les victimes militaires ou policières faites par l'OAS que par les excès répressifs subis par des compatriotes dont ils ne comprenaient pas que, « aveuglés par la passion », ils approuvaient un terrorisme OAS « inutile, inefficace, dépassé ». S'efforçant de mettre à l'occasion « un peu de baume sur les plaies vives », ils attendaient surtout, en comptant les jours, la date de leur départ d'un « pays hostile [...] où, entre deux adversaires », ils étaient « sans amis ». C'était la guerre et l'important était qu'elle cesse, le plus vite possible.

Ces policiers arrivèrent le 7 mai et furent ventilés entre Alger et Oran – alors que le groupe Lacoste avait déjà été renforcé par 12 gendarmes et par le capitaine Roland Aria, nommé adjoint.

Ce qui porta l'effectif algérois de la mission à 140 policiers et 31 gendarmes et fit passer le pourcentage des gendarmes de 10 à 21 %.

Un commandement affaibli

Il est symptomatique que ce ne fut pas Chavalor qui formula cette demande de renforts – et je ne sais d'ailleurs pas si, présent à Alger le 19 avril, il l'était encore le 26. Mais, quelle qu'ait été, fin avril, la date précise de son départ, il est établi qu'aucun contrôleur général ne fut désigné pour le remplacer et que ce fut le commissaire principal Pierre Ceugnart[920] qui lui succéda.

Ce changement n'entraîna pas de rupture dans le vécu de la mission car, depuis déjà un mois, c'était Ceugnart qui, *de facto*, en dirigeait la vie administrative et y assurait la coordination des affaires judicaires[921].

Et il n'eut non plus aucune influence sur le rendement de la mission qui, ayant fort logiquement perdu le 19 mars son rôle de coordination de toutes les forces de la lutte anti-OAS, était dorénavant un service répressif au fonctionnement bien rôdé et dont l'utilité ne faiblissait pas.

C'est sur le plan de sa cohésion interne que le changement de direction se fera progressivement sentir, essentiellement parce que le rang hiérarchique de Ceugnard ne lui conférait pas l'autorité nécessaire pour contenir :

– les tendances autonomistes du groupe de l'ambitieux capitaine Lacoste – qui, déjà devenu « l'ami de

920. AN 19770371/135. Muté en janvier 1962 de la PJ Lille à la DSNA, Ceugnart y était sous-directeur PJ/PE par intérim, lorsqu'il accepta, en avril, de venir diriger la mission C. Tâche qu'il assurera jusqu'à sa dissolution. Il semble que ce soit Hacq qui proposa cette mutation car il appréciait Ceugnart et il était évidemment très hostile à ce que la mission soit rattachée à une autorité militaire comme il l'avait été en mars ourdi par les gendarmes (cf. chapitre 12).

921. À ceci près qu'il n'y avait apparemment plus de CRC.

Cros », s'appuyait maintenant de plus en plus sur le général commandant de la gendarmerie ;

– et, à un moindre degré, celles du groupe PP que le zélé commissaire Malaterre mettait volontiers à la disposition du préfet de police, dont il espérait qu'il lui assure un avancement qui se faisait attendre.

Sensible en avril, la tendance à l'émancipation de ces deux chefs de groupe se renforcera en mai (chapitre 18).

Il reste que, à Alger, la situation sécuritaire devenait de plus en plus fragile et qu'à la date du 1er mai trois questions angoissaient le rédacteur du BQ de la DSNA :

– l'action conjuguée de l'OAS et des nationalistes xénophobes va-t-elle amener le pays à l'anarchie ?

– les pouvoirs publics et l'Armée parviendront-ils à enrayer la dégradation continue de la situation sécuritaire ?

– le GPRA, qui a signé les accords d'Évian, parviendra-t-il à imposer leur respect, à l'ALN d'une part et à la masse musulmane d'autre part[922] ? »

Ce qu'il ne pouvait savoir c'est que, dès le lendemain, l'OAS

922. ANOM-7G/182. Concernant toute l'Algérie, ce bulletin était depuis le 19 mars diffusé en 40 exemplaires à toutes les autorités, à Paris et Rocher-Noir, y compris aux membres FLN de l'Exécutif Provisoire, dont il fallait ménager la susceptibilité. On y parlait donc « d'incidents » ou de « troubles dans le maintien de l'ordre en milieux musulmans » et non « d'exactions de nationalistes », encore moins de « violences FLN » – ce dont pourtant maintenant il s'agissait bel et bien. Le bilan de quinzaine des exactions OAS était fourni mais celui des exactions FLN ne l'était pas : d'où aujourd'hui l'extrême difficulté de comparer leurs volumes respectifs. Énumérées au quotidien – dans la mesure où elles étaient portées à la connaissance de la DSNA par des services de police locaux en pleine déliquescence – et relatées dans ce BQ en termes souvent pudiquement imprécis, ces exactions FLN ne peuvent pas être valablement collationnées. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'elles n'étaient pas rares. En mai, il ne se passa pas de jour sans que le BQ signale des enlèvements (d'européens et de musulmans) et son rédacteur fait fréquemment référence au développement parmi les européens d'une « psychose des enlèvements » (psychose dont il est certain qu'elle joua un rôle important dans leur exode panique vers la métropole). Tous les responsables politiques du maintien de l'ordre étaient donc au courant de la situation et on ne peut recevoir les propos de ceux d'entre eux qui, tels Tricot ou Cros, diront plus tard « n'avoir pas su » (cf. notamment Monneret – *La phase finale de la guerre d'Algérie*).

allait, en déclenchant le pire, ouvrir le chemin de la réponse à ces questions, une réponse exactement inverse de celle qu'elle voulait obtenir.

Chapitre 17
Du 2 au 14 mai : le temps des enlèvements

Un niveau d'insécurité encore jamais atteint : 31 tués par jour.

Le 2 mai, « La pire journée de la guerre d'Algérie » : 116 tués.

Du 3 au 13 mai :

- les violences (à 90 % OAS) : 209 tués ;
- la riposte ZAA : 52 enlèvements d'européens, opérés clandestinement. En toute impunité : pourquoi ?

Les réactions à l'attentat du 2 mai :

- l'opinion publique : un double basculement ;
- le HCR : des mesures d'ordre, « très dures » ;
- l'EP : il s'inquiète mais a peu de moyens d'action ;
- le FLN : loin d'Alger, le GPRA – divisé – réagit peu.

L'activité de la mission :

Son environnement :

- un climat de lassitude (le 9, la lettre de Fouchet à de Gaulle) ;
- un retour des barbouzes ?

Son bilan :

- les 105 arrestations de la première décade ;
- les 218 arrestations de la seconde décade ;
- la détection d'un attentat contre le général de Gaulle.

La situation au 13 mai : « Cela ne peut pas durer ».

L'épreuve de force est attendue et les accords d'Évian sont en danger.

Le 2 mai : « la pire journée de la guerre », au moins 116 tués

L'Histoire a retenu ce jour comme celui de l'attentat OAS à la voiture piégée qui, à 6 heures 15, sur le Port, devant le centre d'embauche des dockers[923], fit un grand nombre de victimes, toutes musulmanes. On ne sait pas exactement combien car elles furent en majorité transportées par la foule dans la Casbah voisine[924] et ce furent seulement 16 blessés et 7 cadavres que la PE put convoyer à l'hôpital Mustapha.

Nul doute que le chiffre des victimes fut très supérieur et on parla de 63 morts et 110 blessés, ce qui à l'époque était un record[925]. Immédiatement dénoncée par le FLN et par l'opinion publique – en Algérie, en France et à l'étranger –, la barbarie de cet attentat fit grand tort (s'il en était encore besoin) à l'image de l'OAS.

Et il convainquit la rue musulmane que tous les européens étaient « complices des tueurs ». Ce qui entraîna, en immédiates représailles, le massacre d'un employé de la SNREPAL dont le camion passait sur les quais et ancra chez eux l'idée qu'il était indispensable et légitime, pour maîtriser « le démon », de recourir, communauté contre communauté, à la loi du talion.

D'autant que, amplifiant encore sa tactique d'amener les masses musulmanes à des émeutes, l'OAS fit tout ce qu'elle put pour les y pousser… sans se soucier de ce qu'elles pourraient coûter aux européens. Totalisant le chiffre encore jamais atteint (et plus tard jamais égalé) de *75 actions constatées dans la même journée*, la PE enregistra ce jour-là 53 autres tués – dont 6 européens – et 83 autres blessés – dont 2 européens.

923. Ils étaient environ 3000 inscrits.
924. C'est alors que débuta, parmi les blessés musulmans par attentats, la mise en pratique du mot d'ordre FLN de refuser d'être transférés vers « les hôpitaux français », la ZAA déclarant avoir mis en place son propre réseau de soins (gratuits).
925. En Algérie, au fil des ans, ce bilan a (comme beaucoup d'autres) continument gonflé. Ainsi le 2 mai 1982, devant le monument élevé sur le Port, le ministre des moudjahidines l'a fixé à 200 tués et 50 blessés.

Il y eut en effet, après l'attentat du Port, tout au long du jour – et d'évidence OAS – des dizaines d'attentats individuels, quatre mitraillages, 7 obus de mortier sur le quartier de Belcourt et 8 sur les cités de Climat de France (tirs dont la PE ne connut pas le bilan : « les autorités militaires des secteurs n'ont pas jugé utile de nous informer »), 7 vols à main armée et 8 attentats à l'explosif, dont le plus violent, commis en soirée à Hussein-Dey, amena l'effondrement d'un immeuble de bain maure (4 ou 5 ensevelis) et fut suivi par un mitraillage de la foule accourue (3 tués et 8 blessés[926] dont 2 européens habitants du quartier !).

Et, cependant qu'on découvrait dans un égout le cadavre tué par balles d'un Européen portant un collier de barbe[927], il y eut aussi 3 autres meurtres commis par des musulmans (sur un musulman, sur une femme musulmane et sur un Européen « ciblé ») puis, à 17 heures, à l'un des multiples barrages militaires mis en place, l'interception d'un véhicule dont les 4 occupants musulmans purent s'enfuir… en abandonnant dans le coffre le cadavre d'un coreligionnaire inconnu !

Tel fut d'ailleurs ce jour-là le désordre de la rue que deux gardiens de la paix en uniforme (Léon Châtelain et André Ligeron) furent également tués, le premier au PM et de manière ciblée (sans doute par l'OAS) et l'autre alors qu'il était de faction devant un hôpital (sans doute par le FLN).

Du 3 au 13 mai : au moins 209 tués et 52 enlèvements

Malgré les mesures aussitôt prises par les autorités, ce désordre ne cessa pas et la collation – inédite – que j'ai effectuée des quelque 400 rapports PE relatant les méfaits com-

926. Quand je parle de blessés, il s'agit en général de blessés graves, dont certains ne survécurent pas.
927. On sait que cette mode d'une barbe « à la Lagaillarde » coûta cher à de nombreux jeunes européens non OAS.

mis du 3 au 13 indique *les chiffres approximatifs*[928] suivants :

Jour	Nombre de tués	Nombre de blessés	Nombre d'enlèvements	Tentatives d'enlèvements
3	12	23	8	0
4	13	13	4	1
5	15	7	6	0
6	12	3	1	1
7	25	18	7	1
8	39	21	4	1
9	18	23	6	0
10	30	26	0	0
11	20	16	6	0
12	16	15	5	0
13	9	17	2	1
14	0	0	3	0

Soit un total de 209 tués, 181 blessés, 52 enlèvements et 5 tentatives.

Donc, en 11 jours, 261 tués ou disparus et, en 12 jours (journée du 2 incluse), un minimum de *377 tués ou disparus* (soit 31 par jour, ce qui pour Alger-ville était *un niveau de violences encore jamais atteint*).

Des violences à 90 % imputables à l'OAS, ainsi qu'en témoigne notre étude inédite sur la répartition communau-

928. *Chiffres approximatifs* car, si les rapports PE classés en archives par la mission sont jusqu'au 2 mai suffisamment précis et bien datés pour nous avoir permis une relation de *l'insécurité au jour le jour*, c'est plus difficile après cette date. Certes les méfaits continuent à être, un à un, rapportés mais leur grand nombre a visiblement débordé la PE. Ses rapports deviennent souvent tardifs – ce qui rend difficile la reconstitution d'un calendrier – et leur précision se ressent des dangers qu'il y avait à aller établir certains constats, soit en raison des effervescences ou des bouclages en cours soit à cause du comportement des militaires, qui n'avaient plus guère de considération pour la police, allant parfois jusqu'à lui interdire l'accès au lieu d'un attentat. *Ceci étant, ces rapports PE restent une source historique irremplaçable*, car une compilation de la presse de cette époque ne saurait prétendre fournir un tableau d'ensemble de l'insécurité. Pour ne pas affoler ou exciter davantage les populations, les journaux avaient en effet ordre de ne plus rendre compte de certains méfaits. C'était le service de presse du HCR qui décidait de l'information autorisée à être publiée. Et ses consignes de discrétion s'étendaient jusqu'à la formulation aseptisée des « avis d'obsèques » et des « demandes de recherche dans l'intérêt des familles ».

taire des victimes[929] et, de fait, c'est alors que ses attentats contre les musulmans culminèrent, en volume[930] et en cruauté[931].

Mais des violences également – et pour partie – imputables à des musulmans, agissant contre les européens, soit lors de réactions de colère (lynchages et agressions au couteau), soit – et cela devint alors très apparent – sur ordre de la ZAA (attentats individuels et surtout *enlèvements*).

En raison du nombre, de la variété et de la possible diversité d'origine de ces *violences,* il serait hasardeux de prétendre les recenser au jour le jour. Nous nous bornerons donc à signaler ci-dessous ce que furent les principales d'entre elles.

Les enlèvements étant en nombre moins élevé – et tous imputables à la ZAA – nous tenterons par contre d'en faire *l'inventaire le plus complet possible*[932].

---

929. Parmi les 325 tués de ces 12 jours, j'ai décompté 30 européens et, parmi les 164 blessés, 15 européens. *Soit une proportion de victimes musulmanes d'environ 90 %.* On a vu (chapitre 9, note 507) qu'en 1961 et encore en février 1962 – même s'il y avait déjà des chocs interethniques –, il était fréquent que, sur des critères *politiques*, le terrorisme FLN tuât de nombreux musulmans et que le terrorisme OAS tuât de nombreux européens. Sauf quelques exceptions, ce n'était plus le cas : *les deux terrorismes étaient maintenant devenus l'un et l'autre aveuglément communautaires.*
930. Au point que – comme on l'a dit chapitre 9, note 524 – à partir du 2 mai, le SRPJ d'Alger renonça à répertorier les attentats qui lui étaient signalés… et sur lesquels il ne pouvait plus du tout enquêter.
931. Il y eut, ces 12 jours, 16 « découvertes de cadavres » : 3 européens (dont l'un marqué : « j'ai volé l'OAS ») et 13 musulmans (dont 5 femmes – 2 égorgées et entièrement nues). Faisant suite à beaucoup d'autres déjà signalés, ces enlèvements/exécutions de musulmans – majoritairement opérés par l'OAS – sont une réalité historiquement peu connue et elle est ignorée par ceux qui aujourd'hui – tel Jordi – recensent les enlèvements/détentions/exécutions d'européens opérés à Alger par le FLN. Les crimes des uns ne sauraient certes justifier les crimes des autres mais ils peuvent en partie expliquer leur survenance. *Du moins à Alger,* car ailleurs en Algérie – et notamment dans toutes les régions d'où l'OAS était absente – les enlèvements d'européens furent nombreux et n'eurent aucune excuse de provocation ou de légitime défense. La bibliographie est sur ce point – étranger à notre étude – abondante et parfaitement documentée.
932. Avec l'arrière-pensée de contribuer ainsi à l'éventuel travail historique d'approfondissement que, selon nous, le livre de J.-J. Jordi appellerait. Nous verrons que sur ce problème des « disparus » européens, si longtemps occulté et encore si mal connu, l'historiographie ferait un pas de géant si les archives de la ZAA étaient un jour accessibles.

Les violences

L'attentat OAS le plus spectaculaire eut lieu le 3, près de la caserne des GM au Telemly : un camion-citerne « de 16000 litres d'essence », volé par l'OAS, y fut lancé sur une pente qui dominait la Haute-Casbah, afin d'incendier ce quartier musulman extrêmement populeux. Le camion explosa mais, grâce à l'intervention des pompiers (européens), le fleuve de feu fut détourné. Ayant par son caractère odieux suscité une émotion considérable, cet attentat a souvent été raconté mais en termes contradictoires et, malgré l'existence d'un rapport PE 2756, il est difficile d'en faire le bilan : il semble que le chauffeur du camion ait été carbonisé, que l'incendie ait détruit une vingtaine d'autos et qu'il y eut des victimes. Parmi elles, 2 pompiers (tués ?).

On enregistra 63 autres attentats par explosions, dont le 13 celle d'une voiture piégée dans un quartier musulman (2 tués, 7 blessés).

Les attentats ciblés individuels étaient devenus plus rares (le directeur d'Air France, des notables musulmans…) et n'étaient pas l'apanage de l'OAS.

Le plus souvent, on tuait au hasard, n'importe qui, par tirs individuels au PA ou par mitraillages au PM. Il y eut alors au moins 26 de ces mitraillages – dont plusieurs en auto et certains par des groupes importants, en général OAS (le 11 un commando de 12 pour mitrailler une cité musulmane et en chasser les habitants, le 3 un commando de 10 pour investir un commissariat…) mais parfois aussi FLN (le 13 un commando de 4 contre « des MNA » – 4 tués)

On tuait partout, dans une clinique, dans un cimetière et les femmes n'étaient plus épargnées. Loin de là puisque, en application d'un mot d'ordre OAS prescrivant aux « chefs d'ilots » désignés « la mise à la porte *progressive et discrète* des domestiques musulmans », il y eut alors dans les rues du centre-ville, une sinistre série d'exécutions de (supposées) femmes de ménage : 4 le 5, 8 le 7, 3 le 10, 5 le 11, etc., souvent d'une balle

dans la tête à bout portant. Ces crimes lâches et stupides soulevèrent l'indignation générale, jusque dans les rangs de l'OAS car, outre qu'ils achevèrent de déconsidérer l'organisation aux yeux de l'opinion mondiale, ils semèrent dans les quartiers musulmans d'Alger, un vent de panique qui amena leurs habitants à multiplier leurs actes de colère[933], à croire les rumeurs les plus folles et à exercer sur la ZAA une pression pour qu'en s'attaquant directement à l'OAS enfin « elle les protège ».

Les enlèvements d'européens : combien ? Par qui ?

Certes, après le 2 mai, quelques enlèvements conservèrent une « origine spontanée », liée à des effervescences consécutives à des attentats OAS, voire à de simples rumeurs d'attentats. Tel fut le cas le 7 mai place du Gouvernement où, avant d'être contenue par « un important dispositif militaire », une foule s'en prit aux européens de passage, en tua 2 à l'arme blanche et en emmena 5 ou 6 autres « en Basse-Casbah[934] ».

Mais il en alla différemment, lorsque – au fil des jours – les disparitions se multiplièrent et que la PE enregistra des témoignages indiquant que des groupes organisés, armés, motorisés et parfois vêtus d'uniformes, participaient aux enlèvements. Comme les personnes enlevées n'étaient pas rapidement retrouvées sous forme de cadavres (ainsi que c'était jusqu'alors le cas) et comme le choix des victimes semblait résulter bien davantage des facilités offertes pour leur enlèvement que de leur éventuelle appartenance à l'OAS, une équivoque subsista encore quelques temps quant à l'identité et aux intentions des ravisseurs : banditisme ? Prises d'otages ?

Jusqu'à ce que la multiplication des plaintes pour enlèvements et des signalements pour disparitions rende évident – pour la PE et pour les observateurs militaires[935] – que, *répli-*

933. Du 2 au 13, il y eut 11 « effervescences » dont 7 suivies de lynchages d'européens (6 tués, 15 blessés).

934. PE 2826. Que devinrent-ils ? Je ne sais.

935. Mais pas pour le HCR ! Déterminé – sur ordre de Paris – à « sauver le cessez-le-feu » en ne mettant pas en cause le FLN – Fouchet persistera toujours dans ce déni. C'est ainsi que, dans ses *Mémoires* parus en 1971, s'il évoque (page 170) « les

quant au 2 mai et amplifiant son action clandestine, la ZAA était à la manœuvre.

La lecture des rapports PE[936] est à cet égard édifiante.

· Le 3 :

– 4 disparitions (séparément, en des lieux inconnus) : *Levy Baruch,* 30 ans, chauffeur d'ambulance – *Cesare Roland*, 30, pétrolier au Sahara, de passage à Alger – *Tous Martin*, 24, postier – *Ferrer Francisco,* 44, poissonnier ambulant, amputé d'un bras ;

– 4 enlèvements (à La Redoute et sur le Port) : *Franceschi Jean,* 56, épicier – *Garaud René*, 30, *Schweitzer Hilaire*, 36, et *Lanoix Henri,* chauffeurs-livreurs (camion retrouvé le 4, pillé).

· Le 4 :

– 2 enlèvements (à Maison-Carrée et Birmandreis) : *Marinelli François*, 63, chef de chantier – *Pasqualini Marius*[937], 24, instituteur ;

– 2 disparitions (au Ruisseau) : *Falcone Daniel*, 17, et *Langiano Guy,* 19, étudiants.

Il était rare que les ravisseurs fassent preuve de modération : ce fut le cas pour ceux qui, ce jour-là, libérèrent Frontino Vincent, 44, enlevé à un barrage.

· Le 5 :

– 1 disparition : *Scotto di Vettino Joaquin*, 26, agent du téléphone ;

– 5 enlèvements (à Birmandreis et Kouba) : *Tiffou*

---

enlèvements d'européens […] qui se faisaient de plus en plus nombreux », c'est pour les imputer à « des éléments musulmans mal contrôlés par le FLN ». Ajoutant seulement : « Ce sont des pages affreuses. Je n'en parlerai pas ».

936. AN 19980473/65. Rappelons que les noms en italique sont ceux de gens toujours officiellement disparus

937. Pour la première fois le rapport PE (2892) décrivit les auteurs de l'enlèvement comme des musulmans « en uniforme ». Les mises en cause de l'ALN deviendront, les jours suivants, fréquentes et directes. Pour la première fois aussi, le rédacteur ne parla plus « d'enquête ouverte » (par la PE) : il se borna à « donner au plaignant des conseils sur les démarches à effectuer ». La PE signait ainsi ce jour là son entrée assumée dans l'impuissance.

Edgar, 53, *Moll François*, 49, ouvriers, et Michel Eugène, 50, chauffeur – *Boirie Robert*, 42, entrepreneur, et son fils *Boirie Robert*, 13 ans.

· Le 6 :

– 1 enlèvement : Seror Émile, 17 ans[938] ;

– 1 tentative (au Hamma). Relatée par rapport PE 2800 comme la tentative d'enlèvement de 2 européens, l'affaire donna lieu de la part du FLN à une toute autre version. Selon la PE, l'arrivée d'une voiture-radio déclencha une fusillade qui tua Gonzales Claude, 20 ans, et amena l'arrestation de 5 musulmans qui, mis à disposition des militaires du secteur, les conduisirent dans un hôtel où était détenu Rateau Martial, 20 ans, qui, portant des traces de coups, fut libéré. Selon la ZAA[939], ce fut après « un attentat OAS » commis par Gonzales et Rateau que le premier nommé fut tué par un militant FLN « qui se trouvait dans les parages » et que le second fut conduit de force dans l'hôtel (musulman) où des civils européens armés voulurent entrer pour le délivrer. D'où l'intervention policière.

· Le 7 :

2 disparitions : *Escriva Jean,* 31, inspecteur des ventes[940] – Hamza Francis, 18, apprenti (peut-être *Hamza Sadi*) ;

938. Il reparut le 8, libéré par ses gardiens après avoir été détenu dans un lieu inconnu et interrogé sans ménagements « sur les opinions politiques de ses parents ».

939. Par rapport dactylographié de la ZAA du 11 mai, référencé 1/77, signé Azzedine et adressé à Farès, président de l'EP. Il incluait des doléances contre l'arrestation des musulmans et signalait qu'un raid de représailles était envisagé par un patron de café désigné comme OAS. Transmis par Farès à Vitalis Cros, ce rapport aboutit à la mission C – « Vu CRC le 17 mai – inconnu » – et fut classé en documentation de travail « Cafés-Belcourt ». Il y rejoignit un rapport 1/78 du même jour qui signalait un café ayant servi de lieu de refuge à 2 OAS venant le 8 mai de tuer un musulman. « Vu CRC le 16 mai – identification du lieu impossible par manque de précision ». Ces deux rapports sont, dans les archives de la mission C, les seuls de leur espèce. Leur numérotation indique que la ZAA en rédigeait beaucoup et *il est évident que, si la consultation des archives de cette structure FLN était un jour possible, elle serait d'un grand intérêt historique.*

940. Cf. Jordi, *op. cit.* – p. 39. Parti d'Alger, il n'arriva jamais à Fondouk. On sut qu'il était détenu dans un camp ALN de Rovigo mais son responsable refusa aux gendarmes de le libérer. On en référa à la Commission Mixte !

– 5 enlèvements (à Kouba, aux abattoirs ; et à Hussein-Dey) : *Thomas Jean*, 35, monteur – *Cifre Henri*, 41, gardien, et *Molines Jacques*, 37, chauffeur – *Toutain Pierre*, 25, ajusteur, et Mazella X., 16, (peut-être *Mazella Claude*)[941] ;

– 1 tentative (à Kouba) : Millet Bernard, 21, et Sella Pierre, 19 étudiants[942].

· Le 8 :

– 4 enlèvements (à Hussein-Dey, Maison-Carrée et Birkadem) : *Gidel Jean*, 37, chef de service de l'Éducation nationale – *Haas Gaston*, 64, syndic d'immeubles – un inconnu, environ 50 ans[943] et *Bonamy Gérard*, 27, éducateur spécialisé ;

– 1 tentative : Gaffory Maurice, 28, employé de bureau, qui s'enfuit, blessé.

· Le 9 :

– 3 disparitions : *Roger Atlan*, 32, comptable dans une clinique – *Jean-Louis Delsaux* 30, représentant de commerce, et Ferdinand Armand, employé au Bon Pasteur ;

– 3 enlèvements (à Maison-Carrée, Gué-de-Constantine et Hussein-Dey) : *Jean-Claude Tricoire*, 27 ans, employé de ferme[944] – *Jean-Pierre Stalano*, 26,

941. Selon Jordi, (*op. cit.* – p. 57) le général Capodanno rapporta le 9 juin que la Commission Mixte avait été saisie : « sans résultat ».

942. Les 3 auteurs furent arrêtés « par des militaires ». Le rapport PE n'indique pas s'ils furent déférés au TOP, comme ils auraient dû l'être. Les archives du TOP montrent qu'ils ne le furent pas. Certainement sur ordre.

943. Les époux Louvet, de passage, tentèrent de s'y opposer : le mari fut blessé par un tir de PA.

944. Rapport PE 2998. Deux voitures-radio PE ayant immédiatement avisé des militaires et ceux-ci ayant appréhendé un fuyard, les recherches de flagrant délit permirent de rapidement retrouver l'auto et son chauffeur puis deux des auteurs de l'enlèvement (âgé de 18 ans, l'un d'eux dit que son frère avait été tué la veille par l'OAS). Une perquisition, assortie de tirs de grenades, fit retrouver à leur domicile, cachés sous un tas de sable, un PM et des drapeaux FLN. Ils déclarèrent que Tricoire avait été « transféré hors d'Alger au camp ALN de la ferme Besse, près de l'Arba ». La PE n'ayant ni les moyens ni la compétence territoriale pour s'y rendre, l'OP Marcel Armand rapporta avoir demandé au capitaine du secteur d'appliquer ses consignes et de « saisir la Commission Mixte en vue de faire libérer Tricoire. Il dit qu'il allait le faire ». Je ne connais pas la suite de cette promesse mais c'est un fait que Tricoire

mécanicien, et *Roger Bonnier,* 38, agent d'entretien[945].

· Le 10 : pas de rapport PE mais une grande émotion suite à la rumeur de l'enlèvement d'un couple sur le marché Clauzel, en plein centre-ville.

· Le 11 :

– 1 disparition : *Pascal François*[946] ;

– 5 enlèvements (à Hussein-Dey et Climat de France) : *Alvado Guy,* 33, géomètre – *Curatolo Michel*, 55, coiffeur – *Nieto Gaetan*, 31, mécanicien (son accompagnant s'enfuit) – *Vergnes Maurice*, 39, commissaire de police, et *son compagnon musulman*[947].

· Le 12 :

– 3 disparitions (à Kouba et Bab el Oued) : *Mercadal Jean,* 71 – *Regis Georges*, 31 – *Chetrit* É*mile*, 43, employé des pompes funèbres ;

– 2 enlèvements (à Leveilley/Hussein-Dey et Belcourt) : *Campo Paolo*, 41, directeur à Monoprix – Garaud Jean-Jacques, 19[948].

---

ne reparut jamais. Les archives AN (5W- 215/59) indiquent par contre que le 12 mai le TOP fut saisi du cas des 3 musulmans alors appréhendés. 2 furent élargis le 29 mai, aux motifs que leur domicile servait également d'infirmerie au FLN, qu'ils ignoraient ce qui y était caché et qu'on n'avait pu y établir le passage de Tricoire. Le troisième, chauffeur de la voiture ayant procédé à l'enlèvement, fut relaxé le 5 juin car le soldat Claude Deresne, qui l'avait arrêté et était susceptible de l'identifier, était hospitalisé et ne put venir à l'audience. Et on resta « dans l'ignorance du sort de Tricoire ».

945. Des passants tentèrent de s'y opposer : un blessé.

946. PE 3056. À 15 heures, sous les yeux de son fils de 7 ans. À 22 heures, sa sœur vint au commissariat et déclara avoir appris où il avait été emmené et où il était détenu, « avec 10 autres ». L'officier du 2e Bureau du secteur lui promit une opération pour le lendemain. Il est douteux qu'elle ait eu lieu. Si ce fut le cas, elle n'eut aucun résultat.

947. Vergnes était homosexuel. Les détails de ce double enlèvement, opéré sans violence (car Vergnes, acquis à l'indépendance, croyait n'avoir rien à craindre d'une conversation avec les militants du FLN venus chez lui), sont dans Le Doussal (*op. cit.*, p. 927). J'ai, depuis la parution de ce livre en 2011, trouvé sur les réactions officielles à l'enlèvement de Vergnes, des indications qui figurent ci-dessous au chapitre 18.

948. Son cadavre fut retrouvé le 14. À partir de cette date, les consignes PE furent de saisir, « pour diffusion de recherches », l'officier chargé de la salle du 2e Bureau d'Alger-Sahel. La police, devenue inopérante, passait la main à l'Armée en raison des ordres en vigueur. Et, en fait, à une Armée aussi inopérante qu'elle !

· Le 13 :

– 2 enlèvements (au centre-ville et à Belcourt) : *Jean-Claude Grimalt*, instituteur, et *Sylvain Ferrer,* 31.

– 1 tentative (à Kouba) : De Ridder, fraiseur. Il fut libéré par une patrouille militaire qui intercepta la voiture (« signalée Chicago ») dans laquelle il était détenu et dont le chauffeur déclara avoir obéi aux ordres d'un certain Zerrouki, « chef FLN du quartier ». Mais, « devant l'attitude menaçante de la foule », la patrouille dut libérer les 3 occupants[949] – dont Zerrouki, armé d'un PA – pour pouvoir « partir en trombe ».

· Le 14 :

– 1 enlèvement (à Birmandreis) : *Ingo Ewert,* 20, sujet allemand ;

– 2 disparitions (à Alger-Plage) : un couple Barnabeu-Rabatel.

Ainsi donc, il ressort des seuls rapports PE classés à la mission C que, du 3 au 14 mai, il y eut 52 européens enlevés – 5 par jour – et on sait aujourd'hui qu'au moins 46 d'entre eux – soit 88 % –, ne reparurent jamais.

Nous avons vu aux chapitres 15 et 16 que, du 15 avril au 2 mai, il y avait déjà eu 7 enlèvements.

Et nous verrons chapitre 18, qu'après le 14 mai, il y en aura encore 14[950], jusqu'à ce qu'ils cessent, à partir du 20.

949. PE 3028. Déféré le 15 mai au TOP (5W-218/94), Laid Mani, le chauffeur appréhendé, fut le 15 juin condamné à 3 ans pour « arrestation illégale ». Disant avoir été malmené lors de son arrestation (pas d'ITT), il bénéficia de circonstances atténuantes. *Ce fut le seul musulman condamné par le TOP pour avoir participé à la campagne d'enlèvements d'européens organisée à Alger par la ZAA*. C'était une condamnation sans grande portée puisque le 1er juillet toutes les prisons d'Algérie devaient s'ouvrir.

950. À savoir : le 15, 2 disparitions (Bruno *Yvon*, 32 ans, et *Charles Ruet*, 37, surveillants de prison), 1 enlèvement (*Pelliser Serge*, 18, élève d'un CFPA) et une tentative, contre un certain Camus dont la femme Yvonne fut blessée. Le 16, 1 disparition (*Eugene Feraut*, 61, maire d'Oued el Alleug) et 1 enlèvement (*Pierre Cazeaux*, 37, militaire de carrière). Le 17, 5 enlèvements (Andre Aquilina 53, transporteur et son mécanicien, *Bernard Malaise*, 35 – dont le fils de 12 ans fut détenu dans une villa puis relâché –, É*mile de Konec, 26*, *Albert Renoult,* 57, employé chez Total, et

Soit au total, à Alger-ville, en avril/mai, 73 enlèvements d'européens.

On a vu chapitre 15 comment – en réponse aux provocations OAS – la ZAA en était venue fin avril à entamer la pratique clandestine d'un « nouveau terrorisme » – dont les enlèvements d'européens étaient une des formes et dont le but était à peine caché[951].

On a vu aussi que dès le 3 mai, le rythme de ces enlèvements tripla, sans qu'ils soient jamais revendiqués.

Il était évident que, ce faisant, la ZAA répondait à la pression de la rue – qui lui réclamait de s'en prendre elle-même « aux tueurs OAS et à leurs complices[952] » – et il était également évident qu'en raison des consignes du GPRA – que le 14 il enfreindra – il ne pouvait revendiquer ces enlèvements.

On verra chapitre 18 quel fut le sort réservé par la ZAA aux personnes enlevées.

Jusqu'au 14 mai, il resta ignoré et leur libération demeura espérée par leurs familles[953].

Georges Landsdell, 33). Le 18, 2 enlèvements dans leurs ateliers (Julien Burréa, 28, électricien et André Alenda, 51, plombier). Enfin, le 19, 1 enlèvement (*Damien Macone,* 31, représentant de commerce) et 1 tentative (contre le brigadier PE Armand Manzano qui, blessé par balle, put s'enfuir). Et il y aura encore, le 25, 1 enlèvement (*Brustier Georges*, 47).

951. Un des 3 tracts que la ZAA diffusa le 12 insistait en effet sur l'action « des branches spécialisées de notre service de renseignements qui travaille à la détection, au noyautage et au démantèlement des groupes fascistes ».

952. Selon Azzedine – interrogé par Courrière 30 ans après les faits (*op. cit.*, p. 626) – il « les connaissait tous », grâce « à l'excellence de son service de renseignements » et à son « fichier gigantesque » où « Delta, colleurs d'affiches, sympathisants, collecteurs de fonds et même les neutres étaient mis en carte ». Estimation de qualité qui est *en complète contradiction avec le fait que parmi les 73 enlevés aucun n'*était connu comme OAS. Je sais par 30 ans d'expérience qu'un ragot n'est pas un renseignement et qu'on ne s'improvise pas chef d'un SR crédible.

953. La ZAA (modèle 1962) plongea ainsi la population européenne – « complice de l'OAS » – dans les affres psychologiques de « l'attente des disparus », que la population musulmane – « complice du FLN » – avait elle-même vécues lorsque, lors de la première « bataille d'Alger », les parachutistes détruisirent la ZAA (modèle 1956/7).

Les enlèvements d'européens : pour leurs auteurs, l'impunité

Parmi les 73 affaires d'enlèvements d'européens recensées par la PE d'Alger, très peu donnèrent lieu à des arrestations en flagrant délit et, 2 seulement aboutirent à des poursuites devant le TOP de Tizi-Ouzou.

Relatée ci-dessus note 944, l'affaire Tricoire illustre bien que les infractions à l'article 1 du décret du 19 mars pris en application des accords d'Évian et relatif aux « crimes et délits contre la paix publique… » étaient, selon qu'elles étaient le fait d'européens ou de musulmans – de l'OAS ou du FLN –, très inégalement traitées : les premières étaient poursuivies par la Justice (enquêtes de la mission C puis déferements au TOP ou aux tribunaux d'exception à Paris) alors que les secondes n'étaient pas poursuivies.

Les raisons de cette différence n'étaient pas j*uridiques* puisque l'appareil juridictionnel existait et que, lorsqu'il fut saisi – notons-le à nouveau – le TOP ne se déclara pas incompétent.

Elles étaient évidemment *matérielles* car, en raison de la conjoncture politique puissamment favorable au FLN, – telle que nous l'avons décrite au chapitre 13 –, la majorité des services de police et de gendarmerie avaient rapidement perdu leurs possibilités d'enquêter en milieux musulmans, non seulement dans le bled – où l'ALN, d'entrée de jeu, avait établi sa loi – mais aussi dans les villes à forte présence européenne – où le climat crée par l'OAS poussait les musulmans dans les bras du FLN et amenait celui-ci à se militariser – ainsi qu'il le fit à Alger. Comme les CRA avaient été dissous et que, lorsqu'à Alger le terrorisme FLN réapparut, on n'envisagea pas de créer contre ses méfaits un service de police spécialisé ayant un rôle identique à celui de la mission C contre les méfaits de l'OAS[954],

954. Cela eut été possible en mars. Ce ne l'était plus en mai, même pour Alger. C'est ce que certains n'admettent pas qui reprochent toujours à la mission C de n'avoir joué aucun rôle dans la lutte contre les enlèvements d'européens.

il n'est donc pas surprenant que, faute d'enquêtes policières, il n'y eut pratiquement pas de saisines du TOP[955].

Mais ces raisons étaient *surtout politiques* car ce sont les instructions impératives données à Fouchet et à l'Armée « d'éviter que des incidents avec l'ALN/FLN puissent remettre en cause le cessez-le-feu » qui entraînèrent – à une date et dans des conditions que j'ignore[956] – la décision de considérer les affaires d'enlèvements comme ressortissant de la compétence des commissions mixtes du cessez-le-feu. Alors qu'elles auraient dû demeurer des affaires judiciaires[957], elles devinrent donc des affaires militaires, soumises à un régime de recherche de « règlements amiables » avec une ALN peu portée à établir la vérité car souvent tutrice des mis en cause.

Ainsi dé-judiciarisés – alors que, selon moi, ils ne constituaient nullement de « problèmes relatifs à l'application du cessez-le-feu » (militaire)[958] – les signalements d'enlèvements n'avaient guère de chance d'aboutir à des libérations.

Il y en eut effectivement fort peu[959] et de nombreux documents en portent témoignage dont, par exemple, la note qui figure en annexe et qui, émise le 20 mai par le cabinet militaire du HCR, examine « les résultats obtenus (à cette date) par la Commission Mixte ». En ce qui concerne

955. Localement, lorsque les autorités en place purent enquêter, il y eut saisine du TOP. Ainsi l'affaire *Cariou* racontée chapitre 13, note 758.
956. Qui en décida et quand ? En excipant de quels motifs et avec quelle conscience d'étouffer ainsi tout un chapitre du droit écrit à Évian pour la période transitoire ? Jordi (*op. cit.*, page 32) en impute la responsabilité à une instruction de de Gaulle adressée à Debré *avant le 19 mars* pour, en termes généraux, prévoir et limiter les conditions d'usage de la force par l'Armée au cas de violation du cessez-le-feu : « [...] Dans tous les cas, y compris les enlèvements, l'incident sera immédiatement porté à la connaissance de la Commission mixte locale et du HCR ». Mais un autre texte lui ajoute : « Le HCR décidera de la suite à donner ». Il ne le fera jamais.
957. Puisque, durant cette période, l'exercice de la police judiciaire et de la Justice pénale restaient sous l'autorité du HCR.
958. Dans le même sens Abderrahmane Farès qui, dans *La cruelle vérité* présente la CM centrale comme « une commission d'armistice composée d'officiers français et algériens qui avaient pour mission de veiller à l'application des clauses militaires fixées par les accords ».
959. Cf. dans Jordi (*op. cit.*) son édifiant chapitre 5 : « L'impuissance de commissions mixtes ».

les enlèvements d'européens[960], elle estime à 5 % la proportion des libérations obtenues, dans toute l'Algérie[961].

L'objectif d'empêcher les enlèvements et d'obtenir la libération des enlevés, ne figurait d'ailleurs pas parmi les préoccupations du Préfet de police d'Alger qui, dans ses *Mémoires*, réussit l'exploit d'évoquer toute cette période – pendant laquelle il était le responsable en titre de l'ordre public et se flattait d'avoir une relation de confiance avec la ZAA – *sans dire un seul mot des enlèvements d'européens.* Qui ne lirait que son livre ignorerait que le phénomène exista. Interrogé bien plus tard par Jean Monneret[962], Cros lui écrivit avec désinvolture : « Cette affaire d'enlèvements avait été gonflée par la presse de tous bords mais on ne saurait la nier : simple résidu de la guerre ! »

Les réactions au 2 mai

L'opinion publique : panique et rumeurs

Ses réactions furent considérables et l'attentat y généra un double basculement :

– celui des musulmans vers le refus d'une plus longue passivité face aux crimes de l'OAS. Refus assorti d'un désir de représailles contre « l'ensemble de la communauté européenne, jugée coupable de ces crimes[963] » ;

– et celui des européens vers « un mélange de peur panique et d'exaltation fanatique[964] ».

Le premier basculement entraîna une forte pression des musulmans sur l'EP – et, à travers lui, sur Fouchet, qui ne voulait pas d'une crise qui aurait compromis la bonne tenue du « réfé-

960. Elle ne se soucie pas des enlevés musulmans, encore bien plus nombreux et à l'époque toujours français.
961. À Alger-ville, il n'y en eut aucune.
962. *Op. cit.*, p. 161.
963. BQ/ DSNA du 6 mai.
964. BQ/DSNA du 5 mai.

rendum d'auto-détermination » fixé au 1er juillet[965] – et surtout sur la ZAA, dont on a vu qu'elle se mit alors à clandestinement multiplier les enlèvements d'européens.

Et le second basculement entraîna – suite à la multiplication de ces enlèvements *non combattus par les pouvoirs publics* :

> – chez certains européens, une rage jusqu'auboutiste vécue comme une autodéfense communautaire[966] ;
>
> – chez le plus grand nombre, un mouvement de peur panique[967] ;
>
> – chez tous – face à un « avenir FLN » enfin perçu par eux comme inévitable – une vague de désespérance auquel seul l'exode apparut, de plus en plus souvent, comme la seule issue possible[968].

Depuis le 2 mai, dans les quartiers musulmans, c'était également la panique et elle déclenchait des rumeurs apocalyptiques, à certaines desquelles des communiqués envoyés de Tunis par l'APS assuraient audience[969].

---

965. Cette date fut annoncée le 15 mai. Chacun comprit qu'organiser ce référendum en 45 jours serait « une tâche difficile » mais si le délai était bref c'est que la dégradation continue de la situation sécuritaire l'exigeait. On était loin de l'objectif fixé par de Gaulle dans son discours historique du 4 novembre 1960 sur l'autodétermination : voter « dans l'apaisement » après un accord pour « cesser de s'entre-tuer ! »

966. Renforcée par la montée du sentiment d'être dorénavant totalement « abandonnés par les forces de l'ordre ».

967. C'est à ce moment (BQ/DSNA du 8 mai) que naquirent chez les européens les premières rumeurs selon lesquelles « ceux qui sont enlevés sont vidés de leur sang ». Sur ce sujet : Gregor Mathias, *Les vampires à la fin de la guerre d'Algérie : mythe ou réalité ?* – Michalon, 2014.

968. Issue possible mais dans l'immédiat irréalisable, en raison des menaces/attentats OAS, des difficultés pour obtenir dans les commissariats les indispensables « autorisations administratives de départ » et de la paralysie des transports maritimes civils dans un Port que depuis fin avril les grèves avaient rendu « mort » et dont l'activité ne se « normalisera à peu près que vers le 20 mai » (V. Cros, *op. cit.*, p. 217). Seuls les départs par avion restaient alors possibles mais ils étaient rares et réservés aux besoins du fonctionnement de l'administration. J'ai raconté ailleurs (*Commissaire en Algérie […]*, *op. cit.*, page 913) comment je pus – depuis Toulouse, à grand peine et par privilège professionnel – obtenir du directeur de la Police de l'Air et des Frontières, pour mon épouse et pour mon fils de 2 ans (restés à Alger après mon départ de cette ville en janvier), le 8 mai une autorisation de voyage et seulement le 17 mai des places d'avion.

969. Le 12, l'un d'eux accusa « les bandits fascistes de l'OAS » d'avoir enlevé 7 enfants musulmans et un autre créa le climat du 14 en affirmant que « les abris souterrains et les égouts de la Casbah avaient été piégés ».

Née dans la Casbah, une de ces rumeurs se transforma en « un renseignement de source très bien informée » que le 12, Farès prit en compte dans une lettre qu'il remit « en mains propres » à Fouchet. Il l'y informait que « depuis un mois, l'OAS tentait de procéder à l'anéantissement de tous les quartiers musulmans […] en procédant (toutes les nuits) à des percements souterrains par mines […] afin de transformer les canalisations d'égouts et les abris souterrains de la dernière guerre en machines infernales ». Quels indices de cette catastrophe imminente ? « Des secousses, rappelant celles d'un tremblement de terre, augmentant de jour en jour, au point que tout parait chanceler autour de soi, voire le sol lui-même » ; « Il est de notre devoir de sauver d'une mort affreuse autant qu'abominable […] les milliers de personnes menacées. » Il demandait donc à Fouchet « dans l'intérêt supérieur de la civilisation et par tous les moyens en son pouvoir, d'éviter cette catastrophe prévisible dont j'ai tout lieu de penser personnellement qu'elle n'est pas de pure imagination[970] ». Le 14 mai l'EP avalisa ce renseignement extravagant et le transmit à Cros, accompagné de 9 noms d'européens à arrêter.

Le HCR : des mesures d'ordre, « très dures »

Fouchet à qui de Gaulle avait téléphoné dès le 2 pour lui rappeler que l'OAS devait être « frappée par tous les moyens » et qui, le 3, s'était adressé par radio à la population, informa l'Élysée, par télégrammes des 7 et 8, des « très dures » mesures d'ordre qu'il envisageait : extensions du couvre-feu, intensification du quadrillage et des opérations de bouclage des quartiers européens, révocations de fonctionnaires, expulsions, gardes à vue systématiques des jeunes européens de 18 à 22 ans[971],

970. L'origine du renseignement était Azzedine et cette caution contribua beaucoup à inciter Farès à prendre l'affaire au sérieux et à accepter le chantage de l'OAS en recherchant un accord avec elle pour « éviter, entre les populations un affrontement, sanglant […], alors qu'il suffisait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres » (cf. Farès – *La cruelle vérité*). La première rencontre Susini-Farès aura lieu le 18 mai.

971. « Je vous adresse une proposition d'ordonnance pour pouvoir les incorporer dans l'armée […] et les éloigner d'Algérie. » Ce sera l'ordonnance du 17 mai mobilisant par anticipation les jeunes européens de 19 ans et révoquant leurs sursis. Com-

aggravation des interdictions de circulation/stationnement des automobiles[972], remplacement des policiers par des GM dans certains commissariats PE[973], etc.

Le 11 mai, Vitalis Cros lui rendit compte de leur exécution. Les bouclages de quartiers, pendant plusieurs jours et avec couvre-feu permanent ? « 3 ont eu lieu : 3000 hommes de 18 à 50 ans ont été conduits au CTT de Beni Messous et 300 déférés à la mission C pour inculpation éventuelle ». Les opérations « jeunes » ? « Une centaine ont été conduits en Kabylie, où une antenne de police fait des examens de situation approfondis[974]. Les mesures d'interdiction de stationnement des automobiles en de nombreux endroits jugés sensibles ? « 200 véhicules ont été jetés à la décharge publique ». Les mesures d'expulsion ? À ce jour une centaine, dont « 33 hier soir contre des dirigeants SNCFA et EGA » (d'où de nombreuses grèves). Les GM dans 8 commissariats PE, en remplacement des policiers, jugés « nuisibles » ? « Leur mise en place est effective ». Et il avait déjà, le 9, annulé toutes les autorisations de détention et port d'armes[975].

En conclusion de cette longue note[976], il ajouta toutefois que « s'il est important de prévenir, il est illusoire de vouloir ré-

---

parée par l'OAS au « STO de 1942 », l'opération – dite plan Simoun – se déroulera du 7 au 16 juin et concernera 6000 jeunes gens (cf. article de Soraya Laribi, dans la *Revue historique des armées* 269/2012).

972. « Avec destruction immédiate des véhicules en infraction ».

973. « C'est dans ces commissariats que seront affectés les policiers musulmans recrutés en ce moment (les ATO). Encadrés par des militaires de métier, ces policiers dégrossis en quelques jours seront ainsi utilisables. Je vous signale au passage que l'EP, toujours prêt à mettre en doute la détermination du HCR, s'est reposé intégralement sur mes services pour constituer cette police auxiliaire. Il en est d'ailleurs ainsi dans tous les domaines. »

974. La population avait été avisée le 8 : « dans de nombreux cas les contrôles des jeunes nécessiteront d'assez longs délais ». Parfois 15 jours !

975. Cette mesure paniqua toutes les personnes reconnues menacées (y compris par l'OAS !) et souleva l'incompréhension. La remise de ces armes fut planifiée, du 11 au 22, et les infractions à l'arrêté préfectoral assorties de « sanctions rigoureuses » (de fait – on l'a vu, chapitre 13, note 733 – les TOP reçurent alors *obligation* de punir de 3 ans de prison minimum les « infractions à la législation sur les armes » – port ou détention).

976. Son texte est dans le livre de Cros. Bien qu'ayant pour objet « la situation générale », il ne parle que de la lutte anti-OAS et ne consacre pas un mot aux activités de la ZAA – avec laquelle il collaborait et dont il recevait chaque jour un représentant.

primer car si l'organisation séditieuse est détruite à 70 % *c'est* maintenant la population qui sécrète des assassins, puisque l'assassinat est devenu, depuis janvier/février[977], un moyen d'expression politique[978] ».

L'Exécutif Provisoire : un théâtre d'ombres

L'EP se réunit alors 6 fois, les 3, 9, 10 et 11 sans Fouchet, les 11 et 12 en sa présence. On y parla beaucoup[979] de l'ordre public, dans une nervosité inquiète mais – hors le recrutement d'ATO[980] – sans prise de mesures anti-OAS de grande portée – tant l'EP avait peu de pouvoirs décisionnels.

Le 3, El Hassar, délégué à l'ordre public, demanda que les effectifs de la FL soient portés de 40 à 60 000 hommes – comme prévu à Évian – et qu'on accélère la mise en place à la SNA des 1 500 auxiliaires de police déjà recrutés. Tricot rassura : « La lutte anti-OAS enregistre à l'heure actuelle des succès jamais connus [...]. Nous sommes sur la bonne voie et il est certain que d'ici à 5 ou 6 mois nous en aurons terminé avec l'OAS », ajoutant cependant : « Il y a l'autodétermination pour juillet mais il est à craindre que la population musulmane ne puisse attendre jusqu'au bout que tout soit arrangé et que – malgré les consignes données et qui doivent continuer à l'être – elle ne se laisse aller à des réactions violentes du genre de celle (d'hier) sur la place du Gouvernement ».

Le 11 mai, El Hassar insista sur l'épuration de la police : « Il faut vider l'abcès [...]. Cela ne peut pas durer [...]. La situation s'aggrave [...] nous risquons une explosion » et il réclama le remplacement des policiers PE par des gendarmes,

977. On se demande bien ce qu'avaient été les assassinats qui, pratiqués par le FLN depuis 1954, avaient contribué à le conduire à Évian !

978. Croyant savoir que, pour arrêter les massacres, « Farés est disposé à prendre contact avec l'OAS », il suggéra à Fouchet « de l'orienter encore plus nettement en ce sens ».

979. 25 pages de compte-rendu (archivées AD Nantes).

980. Il s'agissait des « agents temporaires occasionnels » – ATO – évoqués par Fouchet, note 973. 1000 d'entre eux étaient des militants de la Fédération de France du FLN, envoyés à Alger à la demande du GPRA. Ils n'avaient de policiers que le nom (cf. chapitres 18 et 19 des exemples de leurs débordements).

« en attendant l'implantation massive de policiers musulmans[981] ». Fouchet fit valoir que « déjà, la gendarmerie tient 8 des 20 commissariats PE d'Alger mais que […] quand les gendarmes sont là ils ne sont pas ailleurs. Or, ils sont ce qu'il y a de plus efficace (contre l'OAS) ». Et pour crédibiliser l'EP auprès d'une population musulmane qui tenait la FL comme « inexistante », il accepta (avec réticences[982]) son déploiement dans l'Algérois à hauteur de 15 000 hommes[983]. Mostefai décrivit ensuite « la tactique d'étranglement par l'OAS des quartiers musulmans » et, critiquant indirectement l'action du HCR en tant que « responsable du maintien de l'ordre en dernier recours », il obtint que « dans les quartiers névralgiques, l'Armée occupe en permanence le premier étage des grands immeubles ». Mais, plus ou moins sommé de « mettre hors d'état de nuire » la Légion et les paras – troupes absentes d'Alger –, Fouchet se cabra[984].

Le 12, dénonçant la lenteur et le formalisme des expulsions des fonctionnaires grévistes – ce dont Fouchet se défendit – Mostefai décrivit leur comportement comme participant d'une tactique de paralysie pré-insurrectionnelle et proposa directement de les mettre « hors cadre des accords d'Évian et des garanties prévues », ce qu'évidemment Fouchet refusa. Après quoi on discuta des meilleures méthodes pour opérer « le nettoyage de la ville » : encerclement rigoureux de certains quartiers pendant 8 jours ? Fouilles plus efficaces ? Fermeture du Port à tout trafic ? Couvre-feu intégral ? Mise à disposition de l'EP, pour emploi à Alger, de régiments de tirailleurs algériens ? Mais on s'en tint finalement au renforcement du quadrillage. Fouchet admit que les bouclages de quartiers n'avaient pas rendu les résultats exceptionnels qu'on pouvait

981. Le 11, l'EP décida de recruter 6500 autres ATO.

982. « On va dégarnir l'intérieur, où la situation est peu sûre pour les civils français. »

983. C'est seulement après le 14 mai que 3 UFL furent mises à la disposition du préfet de police, pour usage en ville.

984. « Les mesures qui se posent sur le plan militaire relèvent de l'Armée Française et concernent par conséquent la souveraineté française. L'EP peut émettre des vœux mais ne peut prendre de décisions. »

en espérer mais il souligna leur « aspect psychologique extraordinairement important[985] ». On en arriva enfin à la question de la solution extrême, si tout échouait : « permettre à la population musulmane de se défendre et de constituer ses groupes d'autodéfense ». Et Mostefai de préciser : « Jusqu'à présent, nous avons dans ce domaine, assisté à des initiatives privées : le FLN a cru nécessaire d'organiser spontanément une sorte de garde, d'autodéfense, […] des quartiers musulmans […]. Ca allait très bien au début mais on a assisté ensuite à des frictions entre le service d'ordre FLN et le service d'ordre qui, au début, avait vu la chose d'un bon œil. Je crois (néanmoins) que, dans la mesure où les forces de l'ordre ne sont pas suffisantes, on peut admettre cette autodéfense. Il suffirait d'articuler le service d'ordre FLN avec le service d'ordre officiel pour qu'il constitue un appoint. Mais si nous recrutons suffisamment de monde dans les ATO, petit à petit, la vigilance de cette population n'aura plus de raison d'être ».

Fouchet ne commenta pas cette dangereuse perspective d'une auto-défense, bien que sachant sans doute que c'est vers elle que la ZAA s'était déjà engagée[986].

Le GPRA : lointain et divisé

Siégeant à Tunis, le GPRA fit le choix d'ignorer que la ZAA avait clandestinement renoué avec l'action terroriste et il tira motif de l'attentat du 2 pour intensifier sa propagande accusant la France de ne pas prendre contre l'OAS des mesures suffisamment efficaces.

. Longuement repris par Saad Dahlab, son Ministre des af-

985. « Croyez moi, ce ne sont pas des bouclages à la blague. Dans l'Histoire de France, il n'y pas d'exemples de ce que nous faisons en ce moment. Il faut remonter au XVIe siècle pour trouver l'équivalant dans les mesures répressives. Les bouclages dégoutent la population de l'OAS. Elles les désolidarisent de plus en plus. Ces bouclages sont donc *une espèce de punition collective* qui tend à démoraliser ceux qui risqueraient d'être complices des fanatiques. »

986. Le conseil zonal de la ZAA s'était réuni le jeudi 10 et avait publié un communiqué dénonçant « la responsabilité des autorités » dans les crimes commis chaque jour par l'OAS, s'étonnant que la FL soit encore inexistante à Alger et annonçant qu'il avait informé le GPRA du caractère d'une extrême gravité de la situation.

faires étrangères, lors de la rencontre discrète qu'il eut le 11 mai à Genève avec Joxe, ce reproche assombrit quelque peu le climat des entretiens que les deux interlocuteurs voulaient maintenir « dans l'esprit d'Évian » et il fut peut-être à l'origine du fait que Joxe ne réussit pas à obtenir que le GPRA condamne publiquement les enlèvements d'européens.

Mais l'essentiel resta sauf puisque, le 11, Benkhedda, président du GPRA, redit sa fidélité politique aux accords d'Évian et appela les musulmans au calme, à la discipline et à l'absence de représailles.

Ce à quoi Fouchet fit écho en assurant, lors d'une conférence de presse tenue le 12, que « la lutte totale contre l'OAS » était enfin déclarée.

En vérité, il y avait incompréhension entre une ZAA confrontée sur place aux réalités de la période transitoire et un GPRA lointain qui, divisé en clans, se souciait surtout de savoir lequel d'entre eux allait diriger l'Algérie indépendante et se consacrait donc à la préparation de la réunion du CNRA, prévue à Tripoli à compter du 28 mai.

On a dit (Deuxième partie – Deuxième période – note 482) ce qu'était ce « Parlement du FLN » et comment sa session de Tripoli prendra fin le 5 juin sur le constat de son incapacité à régler les discordes de chefs – qui, durant l'été 1962, allaient si lourdement peser sur l'évolution politique de l'Algérie.

Retenons simplement ici que, tous deux membres du CNRA, Azzedine et son adjoint, Oussedik, ne se rendirent pas à Tripoli et qu'en juin, les négociateurs FLN de l'accord avec l'OAS d'Alger auront beaucoup de mal à se faire accréditer par un GPRA en voie de dislocation.

Le travail de la mission

Malgré un environnement dégradé…

Depuis le 19 mars, face à une situation sécuritaire dégradée et à une situation politique incertaine, les conditions de la

lutte anti-OAS avaient beaucoup évolué et – l'autorité civile devant collaborer avec l'EP/FLN – c'étaient les militaires, et notamment les gendarmes, qui en étaient devenus les acteurs principaux.

Cette évolution s'était accompagnée d'un profond changement de climat ainsi qu'en témoigne *la lettre personnelle qu'adressa Fouchet à de Gaulle le 9 mai*[987].

Concernant « la situation en Algérie, quant au rétablissement de l'ordre, dont tout dépend », cette lettre révèle les incertitudes qu'avait alors Fouchet quant aux chances de succès de ses efforts[988] et, après avoir étrillé l'EP[989], il brosse un tableau sévère du climat de la lutte : « Je ne suis pas sûr, mon Général, que vous puissiez réaliser exactement à quel point de fatigue, de veulerie, de fuite devant les responsabilités, quand ce n'est pas de mauvaise volonté systématique, sont arrivés la grande majorité des cadres de l'administration et de l'armée, des plus hauts jusqu'aux plus modestes ».

Mais si je cite cette lettre c'est surtout parce que Fouchet y écrit aussi : « Les commandos de tueurs OAS sont impitoyablement traqués par des équipes spécialisées, constituées sous ma responsabilité en marge des procédures normales, et dont les résultats sont excellents » et, plus loin : « C'est ainsi qu'aujourd'hui, sans que je veuille l'annoncer, sept tueurs sont tombés dans nos mains […]. Nous allons continuer dans cette voie, la meilleure, sans en parler[990] ».

Je reste dans l'incertitude quant à l'identité de ceux auxquels Fouchet faisait ainsi appel mais on doit relever l'accent qu'il

987. Son texte figure en annexe et il est extrait d'un recueil d'« édition critique » de la correspondance des deux hommes (70 lettres), inclus dans les papiers Fouchet (AN-97AJ/2).
988. « Ceci ne veut pas dire que je réussirai certainement à arrêter le terrorisme, ni donc à endiguer jusqu'au dernier jour la foule musulmane. »
989. « […] ni Tricot ni moi n'avons en ce moment bonne impression de la façon d'agir de l'EP » ; « [Farés y mène] une surenchère perpétuelle, à laquelle nous mettons bon ordre. »
990. Les messages quotidiens de « compte-rendu des opérations effectuées par la mission C » ne comportent à cette date aucune trace de ces opérations.

met sur l'obligation qu'il a de prendre à leur sujet « les mesures les plus discrètes ». Des commandos de militaires ? De gendarmes ? Des groupes d'action du SDECE ? Des barbouzes ?

Je ne sais pas, mais c'est un fait que début mai, on parla à nouveau des barbouzes qui, depuis mars, avaient disparu d'Alger.

Cherchant un employeur, elles s'adressèrent en effet à l'EP où, en présence du HCR, on discuta de leur offre de services[991].

Certes Fouchet s'y déclara hostile à leur retour mais on doit se souvenir qu'en décembre 1961 de Gaulle avait formellement condamné l'emploi des barbouzes… avant de tacitement s'en accommoder. Fouchet fit-il de même ?

Et quelle décision prit finalement l'EP ?

Autrement dit y eut-il à Alger à partir de mai des barbouzes d'une « troisième génération » ? Et que firent-elles ?

Nous essaierons au chapitre 18 de répondre à ces questions.

---

991. Le 11 El Hassar y déclara : « Des barbouzes sont venues me voir. Il y a parmi eux des gens qui ont déjà fait leurs preuves et qui sont décidés, pourvu que l'EP le leur demande, de rendre coup pour coup à l'organisation terroriste. Il suffit de leur ouvrir un budget. Ils sont décidés à faire du plasticage et du contre-terrorisme ». Et le 12, le HCR étant cette fois présent, El Hassar évoqua à nouveau cette offre de service : « […] ils disposent du matériel et d'hommes décidés à passer à l'action. C'est une question de budget ». Fouchet déclara alors : « Il y a eu effectivement ce qu'on a appelé les barbouzes. Je crois qu'ils ont été employés avec un certain succès, dans des conditions difficiles et en perdant beaucoup d'hommes. Mais personnellement je ne suis pas favorable à ce genre d'activité, si bien que j'ai fait repousser leur activité. Car les barbouzes sont des barbouzes : ils se font vite repérer et leur activité s'en ressent. En tout cas, le réemploi de barbouzes ne peut être accepté que si l'autorité militaire est d'accord, c'est à dire qu'il faudrait demander au général Fourquet s'il est d'accord ou non ». El Hassar ayant dit : « Je crois savoir que la gendarmerie mobile verrait leur intervention d'un bon œil », Benteftifa, délégué aux PTT, déclara qu'il avait également eu la visite de ces barbouzes : « Je ne vous en ai pas parlé, car ce ne m'a pas paru sérieux. De plus, ils manquent de renseignements. Il faudrait alors les utiliser dans un cadre vraiment organisé et leur donner des tâches définies par une autorité. On n'a pas intérêt à les lâcher dans la nature ». Et Farés de conclure : « Ce cas des barbouzes entre dans le cadre des moyens qu'auront à examiner MM El Hassar et Abdesselem (délégué aux finances) auxquels se joindra M Benteftifa ». Quel rapport rendirent-ils ? Mystère. Fin mai, l'EP les embaucha-t-il ?

…la mission a des bilans en hausse…

Ignorant apparemment cette question des barbouzes et protégé par son encasernement de la contagion de la baisse de moral signalée par Fouchet, l'échelon d'Alger présenta les bilans suivants :

– pour la décade du 1 au 10 mai, 105 défèrements (dont ceux de 9 tueurs et 6 déserteurs) avec 319 perquisitions et, suite aux bouclages de quartiers, 1787 examens de situation ;

– et pour celle du 11 au 20 mai, 218 déferrements (dont ceux de 25 tueurs et 10 déserteurs), avec 152 perquisitions (qui amenèrent des saisies considérables d'armes ou explosifs : 2 mitrailleuses, 485 kilos plastic…) et 1817 examens de situation.

Numériquement important, ce dernier bilan de décade était issu du traitement de 25 « affaires » judiciaires, certaines étant « amenées » à la mission et les autres étant dites « d'initiative ».

Parmi les premières on peut citer :

– la reddition le 10 mai d'un maquis dirigé par le capitaine déserteur Roger Gaston qui nomadisait depuis 2 mois dans la région de Bouira pour « continuer le combat contre l'ALN ». Bénéficiant de complicités militaires, il avait été repéré par des hélicoptères et, à l'exception d'un lieutenant qui s'enfuit, ses 30 hommes se rendirent, Entendus du 10 au 13 par le groupe 3, ils dirent avoir refusé « de tirer sur des troupes françaises ».

– la conclusion de la complexe affaire dite du démantèlement du maquis de Koléa/Douaouda[992] qui, née le 12 de l'enlèvement par le FLN de deux européens[993],

992. Deux localités de la Mitidja à peuplement mixte et à une trentaine de kilomètres d'Alger.

993. Il s'agissait de *Jean Mittelberger* et Petit Louis, « de notoriété publique dirigeants de l'OAS locale ». Exigeant leur libération avant le soir, un commando prit

> ne trouva son dénouement que le 14, après plusieurs accrochages entre l'OAS et des unités musulmanes de la Force Locale[994]. Nouvelles venues dans la région, les UFL firent en cette occasion la démonstration que la lutte contre l'OAS venait d'entrer dans une nouvelle phase… car elles étaient en fait plus proches du FLN que des gendarmes qui les encadraient[995].

Et, parmi les autres affaires, on peut retenir, le 12 l'arrestation au gîte de 8 membres du groupe de Jacques Perez[996], l'arrestation du chef du Delta 21 – qui le 6 tenta de se suicider –, le démantèlement d'un mini-maquis à Médéa, la neutralisation d'un réseau d'amateurs de la « chasse aux musulmans » et l'arrestation du journaliste Georges Ras (qui, en fuite depuis janvier, était la cheville ouvrière des émissions-pirates et dirigeait la dernière imprimerie clandestine de l'OAS).

Et surtout l'identification et l'interrogatoire de Marie Rognon, la fiancée d'Henri Slebioda, Delta repéré pour être récemment parti en France et connu pour ses liens avec Leca (un autre Delta, très recherché). Parti pourquoi ?

---

18 musulmans en otages et les menaça de mort : ils parvinrent à s'enfuir, au prix de 5 morts.

994. Le 12, l'accident d'une auto OAS livra les cadavres de 4 musulmans exécutés – ainsi que 3 blessés, dont une européenne – et l'interception d'une des 6 automobiles circulant en convoi permit la capture de deux Deltas armés venus en renfort. Ils étaient porteurs de documents internes mettant en cause le docteur *Roger Boilée* (qui sera enlevé par le FLN le 14). Le 14, c'est l'interception par la FL d'une autre auto OAS forçant un barrage qui dégénéra en fusillades ; elles firent 1 tué et 1 blessé dans le commando OAS – dont 5 membres, cernés dans une ferme, se rendirent aux gendarmes Tout comme le firent ensuite 6 automobilistes européens fuyant leur lynchage par la population (1 blessé, 2 disparus). Au total, il y eut 10 tués, 4 blessés et 3 disparus. Et ce furent 10 européens qui furent présentés à la mission puis au TOP. Lequel, le 6 juin, ne condamna que les 2 OAS.

995. L'enquête de la mission révéla qu'elles ne remirent pas à leur encadrement les armes saisies, qu'elles firent enlever le docteur Boilée par l'ALN et qu'elles ne s'opposèrent pas aux lynchages d'européens.

996. Il s'agissait du frère du docteur Perez. Ancien du maquis de l'Ouarsenis et financier de plusieurs Deltas, il fut trouvé par les GM en possession d'un stock de bijoux, de pièces d'or et de billets dont l'importance était telle qu'elle motiva, pour sa saisie le 14, la présence du Procureur de la République. Malgré cela, Perez – dont l'arrestation avait été mouvementée – se plaignit d'avoir été frappé et volé. Ce groupe comprenait deux CRS déserteurs depuis six mois.

…et elle détecte un projet d'attentat contre De Gaulle

Ce projet est historiquement très intéressant car, de tous ceux qui furent *en temps utile*[997] imaginés, montés ou tentés contre de Gaulle, il fut le seul à avoir été organisé par *une structure OAS*[998] et sans doute aussi un des rares qui aurait pu réussir… si la mission C n'avait, en temps utile, obtenu et transmis à la DCPJ les renseignements qui amenèrent le BDL à organiser son échec.

C'est le groupe 4 qui, le 16 mai à 16 heures, plaça en garde à vue le nommé François Leca, dit « Fanfan », 25 ans, clerc d'huissier de Montpellier, arrivé en Algérie en décembre 1960 et arrêté la veille lors d'un contrôle routier en tant qu'occupant d'une auto dont le numéro avait été diffusé comme suspect. Très connu au fichier CRC comme « un tueur » ayant de nombreux exploits à son actif, il s'en prévalut avec une vantardise pleine de bonne conscience pour son apport à « la cause de l'Algérie française » mais pleine aussi de détails qui – ajoutés à ce qu'ils savaient déjà – permirent aux enquêteurs :

> – d'opérer le 17 mai au petit matin dans le quartier des Bains Romains à Saint-Eugène, 25 perquisitions qui amenèrent la découverte de 1 FM, 6 PM, 5 fusils, 37 grenades, 75 kilos d'explosifs, du matériel radio, etc. ;
>
> – d'acquérir la conviction qu'un commando OAS algérois était parti en France et avait projet de tuer de Gaulle.

Arrêté en janvier 1961 pour détention d'un PA et incarcéré à la prison de Maison-Carrée, Leca en avait été libéré en

997. J'entends par là ceux qui, fomentés *avant l'indépendance de l'Algérie*, auraient pu – au cas de succès – influer sur l'évolution de l'affaire algérienne. D'après P. Demaret et C. Plume (*Objectif de Gaulle* – Laffont, 1973), il s'en trama en tout 31 ! Plusieurs attentats furent projetés ou exécutés après l'indépendance, la plus connu étant celui du Petit-Clamart le 22 août 1962.

998. Sur ce sujet, Olivier Dard, *L'OAS face à de Gaulle* – dans *op. cit.*, colloque « De Gaulle et l'Algérie » – Armand Colin.

avril lors du putsch. Contraint à la clandestinité et resté en liaison avec d'anciens codétenus devenus Deltas (notamment les déserteurs Jean-Louis Blanchy et Henri Slebioda), son destin de tueur s'était scellé lorsqu'en septembre il avait été présenté par un ami, l'exploitant de bar Fondacci, au commandant SM Poste, qui voulait infiltrer l'OAS (cf. chapitre 2). Ayant feint d'accepter, il avait rendu compte de ce contact à Blanchy qui l'avait « contraint » à tuer Poste… et, pour faire bonne mesure, Fondacci lui-même. Toutes choses qu'il narra aux enquêteurs, avec une totale indifférence au sort pénal qu'il se forgeait… et avec une égale indifférence au sort des complices qu'il cita comme co-exécutants de plusieurs de ses meurtrières actions ciblées : contre le commissaire Joubert, le colonel Morand, Oudinot (directeur de l'ORTF d'Alger), les docteurs Meriouah et Matiben, divers « chefs FLN », etc.

C'est seulement le 18 mai qu'il raconta sa participation aux trois attaques des villas barbouzes de décembre/janvier 1961 (en tant que chef d'une des 6 équipes Delta alors mises en œuvre par Degueldre) et que, voyant l'étendue de ses relations, le commissaire chef du groupe 5 entreprit de le presser de questions sur chacun de ses amis.

Disert sur son passé, qu'il jugeait glorieux, Leca fut bien plus réticent sur l'état et les projets de l'organisation algéroise[999].

Il en dit cependant assez – et avec assez de précisions – pour que, le jour même, un message de la mission informe en urgence la DCPJ de détails sur les identités des participants – et sur deux de leurs points de chute en France –, à savoir :

> – les membres des deux équipes qui, parties en avril à Paris pour tenter de libérer Degueldre et ayant constaté

999. La suite établit qu'il connaissait très bien Paulo Nocetti, qui avait remplacé Degueldre à la tête des commandos Delta, mais il n'en souffla mot et ce n'est qu'après l'arrestation de ce dernier, le 30 mai, que la mission C put reconstituer l'historique de l'ensemble de la préparation de la partie algéroise de la tentative d'attentat relatée dans la presse et passée à la célébrité sous le nom « d'opération Chamois ». Plusieurs schémas et dates d'attentats avaient été planifiés dont l'un devait être perpétré le 20 au moyen d'un fusil à lunette depuis l'immeuble situé face à l'Élysée alors que de Gaulle raccompagnerait un de ses hôtes sur le perron.

que c'était impossible, s'étaient donné comme nouvel objectif de tuer de Gaulle et avaient, dans ce but, élaboré trois plans d'action, à mettre en œuvre en fonction des circonstances entre le 20 et le 23 mai ;

– les deux Commandos Delta[1000] qui, le 11 mai, les y avaient rejoints, après que Nocetti eut fait acheminer par avion le bazooka et le fusil à lunette qu'ils avaient réclamé.

C'est donc grâce aux renseignements de la mission que la PJ métropolitaine put de justesse prévenir l'attentat en arrêtant le 19 cinq des conjurés (notamment 3 Delta 6 et un Delta 22[1001]) et en saisissant leur matériel (un lance-rocket, un fusil de précision, des armes, du plastic, etc.).

Mais l'alerte avait été chaude et, lors des BDL des 21 et 22 mai (notes Chaix, dans archives PP-H2/B1), le commissaire divisionnaire Gévaudan, chef de la 4ème section DCPJ, fit un exposé détaillé de son enquête, souligna la dangerosité de la tentative… et sema la consternation en révélant l'ampleur des complicités ayant existé, tant parmi le personnel d'Air Algérie et dans le corps des officiers – arrestation d'un capitaine du Génie – que dans certains milieux civils proches du dispositif policier de la sécurité présidentielle !

. Nul doute que, réussi, l'attentat tenté à Paris aurait ouvert une crise grave, mais c'est à Alger que le 14 au soir éclata une autre crise, à peine moins grave, et dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle avait été annoncée puisque, examinant la situation générale, le BQ/DSNA du matin écrivait : « Cela ne peut plus durer. L'épreuve de force est attendue et les accords d'Évian sont en danger ».

1000. Jean-Louis Blanchy et Henri Slieboda, Delta 15.

1001. Les mêmes, plus Gabriel Anglade – Delta 6 –, Marcel Ligier – Delta 22 – et Louis Bertolini. Nicole Gardy, compagne de Degueldre et Felicien Gardiola – delta 6 – réussirent à s'enfuir.

troisième période
du 14 mai au 27 juin : le temps de la fin

Ouverte par la journée du 14 – au cours de laquelle la ZAA sortit spectaculairement son activité terroriste de la clandestinité – cette troisième et dernière période fut – comme il l'avait été prévu – brève et décisive.

Elle ne pouvait être que brève, puisque la date du referendum d'autodétermination était fixée au 1er juillet, et elle ne pouvait être que décisive, puisqu'il était maintenant – et enfin ! – compris par tous que cette date marquerait inexorablement « la fin d'un monde » (celui de l'Algérie française)… et contraindrait l'OAS d'Alger à disparaître d'Algérie.

Mais – comme il ne l'avait pas été prévu – cette période fut aussi, au plan sécuritaire, extrêmement confuse et surtout, au plan politique, extraordinairement surprenante.

Il n'était en effet pas écrit que, suite à son action armée du 14 – qui violait à la fois les accords d'Évian et les instructions du GPRA – la ZAA réussirait à s'en faire absoudre et à obtenir du HCR qu'il l'admette comme un nouvel allié dans la lutte anti-OAS menée à Alger. Ce que pourtant elle devint, notamment en fournissant à l'EP ses nouveaux policiers musulmans (les ATO).

Et il n'était non plus pas écrit que, détruite à 80 % par les arrestations de la mission C et pressée par le calendrier, l'OAS

d'Alger trouverait une porte de sortie « politique » en passant avec le FLN un inattendu « accord de paix ». Ce qu'elle fit pourtant le 17 juin à l'issue de rocambolesques conversations secrètes qui, entamées le 18 mai avec un Farès que le GPRA désavouera, seront reprises par un Mostefai que le GPRA se résignera à laisser faire.

Cette période de sortie de guerre fut donc très agitée même si, affaiblie par l'exode des européens et privée de toute perspective nouvelle – le 14 mai par l'absence de réactions militaires en sa faveur puis le 19 mai par l'arrestation à Paris de l'équipe venue d'Alger pour tuer le général de Gaulle –, l'OAS-Alger se délita. Mais, assignant à ses derniers affidés un objectif « de terre brûlée », son terrorisme n'en resta pas moins actif et menaçant.

Et cette période fut aussi extraordinairement confuse tant à cause de la déréliction de l'autorité française que des ambigüités d'une situation dont les acteurs étaient hésitants (HCR et EP) ou divisés (OAS et ZAA/FLN/GPRA) et où les contacts n'empêchaient pas la poursuite des violences.

Il n'est donc pas facile de la décrire mais je pense qu'on peut l'articuler en deux temps :

– du 14 au 31 mai, ce fut *le temps des chantages et des imbroglios* : en assumant son coup de force et en menaçant de le réitérer, la ZAA obtint du HCR – approuvé par Paris – que le FLN soit associé à la lutte anti-OAS (via les ATO et la FL) cependant qu'en menaçant l'EP d'intensifier son « terrorisme de la terre brûlée », l'OAS-Alger obtint de Farès le 18 mai la recherche d'un accord politique – qu'elle encouragea le 31 par une « trêve des attentats » ;

– du 1er au 17 juin, sur fond d'exode accru des européens et de graves discordes intra FLN – notamment quant à la non-représentativité de l'EP/Farés –, ce fut *le temps des compromis* où, après que l'OAS ait le 5 juin re-

pris ses attentats, l'EP/Mostefai obtint d'un GPRA divisé un mandat réticent pour passer avec elle un accord qui était sans avenir politique mais qui à Alger emporta néanmoins la fin des attentats.

. Durant ces deux temps, la mission C poursuivit sa tâche et elle y enregistra de réels succès, mais elle perdit encore un peu plus en homogénéité.

Ses membres policiers, désignés d'office, et la plupart arrivés à Alger le 5 mai, étaient en effet moins profondément engagés dans la lutte anti-OAS que leurs collègues gendarmes, tous volontaires et vétérans du groupe Lacoste. Désireux de venger leurs morts, notamment GM, et d'obtenir sur l'OAS « une victoire complète », ils étaient hostiles à des accords OAS-FLN et ils déployèrent alors, parfois en propre, une très zélée activité répressive.

Devenus aujourd'hui « rapatriés », les européens – alors en plein exode – ont gardé de ces temps difficiles un souvenir si vindicatif que certains d'entre eux – extrapolant sur des bases documentaires rares et fragiles – accusent parfois, et par système, *l'ensemble de la mission* d'avoir alors vécu non seulement le temps des compromis mais aussi celui des compromissions (avec la torture, les barbouzes, le FLN…). Nous aurons à en débattre et nous verrons qu'il n'en fut rien.

Quoi qu'il en soit, c'est le 17 juin que l'échelon d'Alger perdit sa raison d'être et le 27 que, devenue sans objet, la mission disparut, comme elle était née – en catimini.

Chapitre 18
Du 14 au 31 mai : le temps des chantages et des imbroglios

Le 14 mai, des commandos ZAA violent ouvertement le cessez le feu et tuent 25 européens. Le 15, l'OAS réplique. Bilan total : environ 100 tués. Mais, contrairement au scenario rêvé par l'OAS, l'Armée ne prend pas parti.

Azzedine revendique son action, Farés est impuissant à le faire rentrer dans le rang… et le GPRA le laisse en place.

Pour éviter le risque d'une récidive et « sauver le cessez le feu », Fouchet cède au **chantage de la ZAA** et associe l'EP/FLN à la lutte anti-OAS (via les ATO, les UFL…). Le 20, les enlèvements d'européens cessent mais la ZAA est, de facto, tenue quitte des exécutions qu'elle a opérées, entre le 14 et le 18, de tous les européens enlevés. (Des charniers sont découverts le 21 à Hussein-Dey et le 29 à la Bouzarea).

Présidé par de Gaulle, le CAA du 23 entérine le nouveau rapport de force créé par Azzedine et accepté par Fouchet. Mais il se soucie surtout de l'efficacité de la lutte contre l'OAS.

Pour cette dernière, avec l'arrivée de « policiers » musulmans, la donne sécuritaire change. Ses soutiens s'effondrent (exode des européens, suite à la suppression le 22 mai des autorisations de voyage pour les femmes et enfants) et, en recourant à la pratique nihiliste dite « de la terre brûlée », son terrorisme perd en cohérence mais non en dangerosité (encore 300 tués du 16 au 31 mai).

Susini s'en prévaut pour menacer l'EP de semer le chaos économique avant l'indépendance. Soumis à ce **chantage de l'OAS,** Farès engage avec elle le 18 mai des entretiens en vue d'un « cessez le feu » qui postule un déconcertant ralliement de l'OAS à l'Algérie FLN. En sous-main, Fouchet milite pour ce scénario qui peut « éviter l'apocalypse » et, le 31, l'OAS annonce une « trêve des attentats ».

Face à cette OAS en délitement, la mission fait un nombre record d'arrestations, dont celle de Nocetti, le successeur de Degueldre comme chef des Deltas restants.

L'imbroglio politique en cours nuit à sa cohésion policiers/gendarmes mais il est faux de prétendre que, dans le climat de déréliction générale de l'autorité française, son activité ait alors eu « un volet noir ».

14 et 15 mai : deux jours de guerre ouverte.

Le lundi 14 mai commença pour la PE comme un jour ordinaire avec, à partir de 6 heures :

– du fait de l'OAS, 2 découvertes de cadavres (dont l'un signé « je suis un terroriste FLN- OAS veille »), 11 attentats par explosifs (dont l'un au Rectorat - pourtant policièrement gardé- et 2 suivis d'incendies - 2 blessés musulmans) et une dizaine d'attentats par armes à feu qui tuèrent 10 musulmans, dont 3 « femmes de ménage », et en blessèrent 3 autres ;

– du fait de musulmans, deux attentats au PA contre des européens (1 tué, 1 blessé) et l'égorgement à leur domicile des deux enfants Amran[1002]. Leur découverte, à 11 heures, fut suivie d'un attroupement d'européens – aussitôt dispersé – et d'un tract OAS (« Un crime odieux du FLN », photocopie en annexe) ;

– et, du fait des forces de l'ordre, un européen tué (dans des conditions que je n'ai pu reconstituer).

Soit, pour cette première phase, 16 tués et 6 blessés.

Mais, ce 14 mai ne fut pas un jour ordinaire car, à partir de 17 heures 45, 17 véhicules[1003], occupés chacun par 3 musulmans armés de PM et de grenades, parcoururent les quartiers européens et y mitraillèrent/grenadèrent de nombreux cafés, semant panique… et victimes. Combien de victimes ?

Alors que le BQ/DSNA du 15 indiqua comme bilan de ces mitraillages 26 tués, dont 6 musulmans, et 88 blessés, dont 10 musulmans, la presse du même jour parla de 17 à 20 européens tués et de 35 à 44 européens blessés. Sans référence à un communiqué officiel.

1002. Serge, 2 ans, et Patrick, 6 ans. La femme de ménage, qui les gardait, avait disparu. Ce crime individuel à ritualisme djihadiste n'était évidemment pas « un crime du FLN » (c'est à dire ordonné par la ZAA) mais il invitait à s'interroger sur l'objectif de ceux qui, encadrés par cette ZAA, enlevaient alors des européens et qui, nous le verrons, les exécuteront à peu près tous : rechercher (et punir) « des OAS » ou purger l'Algérie musulmane de toute présence impie ?

1003. Selon Courrière, 45 voitures. Selon Azzedine, 37 cafés ciblés.

D'après ma collation des rapports PE classés à la mission, j'arrive au chiffre voisin de *20 tués et 35 blessés européens*, accompagnés de 4 tués et 1 blessé musulmans, sans doute présents dans les cafés ayant servi de cibles. Mais la PE ne fit apparemment aucun rapport d'ensemble et plusieurs de ses rapports d'arrondissements sont tardifs – ce qui ne permet pas de pouvoir à coup sûr distinguer les victimes du 14 de celles du lendemain. Elle ne fournit non plus aucune indication sur les réactions des forces de l'ordre.

Ainsi donc il y aurait eu le 14, pour les deux phases de la journée, 41 tués, dont 25 européens, et 42 blessés, dont 36 européens.

Le 15 mai, ce fut au tour de l'OAS de « prendre sa revanche » mais les informations d'archives sont encore plus insuffisantes, tant sur le déroulement de la journée que sur son bilan. Combien de victimes ?

La presse du lendemain[1004] parla de 76 attentats OAS ayant fait 56 tués, dont 52 musulmans, et 35 blessés : faute de sources concordantes, je ne peux confirmer ces chiffres[1005].

Ma collation des rapports PE indique en effet pour ce jour – outre une découverte de cadavre – 26 attentats par arme à feu qui firent 34 victimes musulmanes (20 tués, dont 2 femmes, et 14 blessés, dont 3 femmes et un Gardien de la paix) et 5 victimes européennes (1 tué et 4 blessés). Avec, aussi, des incendies, des pillages, une effervescence musulmane suivie de lynchages et des enlèvements d'européens (3 et une tentative)[1006].

Et, malgré l'absence de datation, c'est très vrai-

1004. Selon *Le Monde*, il y eut le 15, 51 musulmans tués et 25 musulmans blessés. La presse parisienne de gauche imputa une partie de ce bilan à « des militaires », complices.

1005. La consultation de 2 messages de gendarmerie – exceptionnellement archivés à la mission – fournit, pour le 15 mai, dans le Grand-Alger, le chiffre de 66 attentats ayant fait 59 tués, dont 57 musulmans, et 38 blessés, dont 35 musulmans. Il faut y ajouter dans la Mitidja proche : du fait de l'OAS, de nombreux attentats par mitraillages de musulmans et l'assassinat du lieutenant parachutiste Christian Borderon – tué dans la rue alors qu'il était en patrouille – ainsi que, du fait du FLN, plusieurs enlèvements d'européens.

1006. Cf. leurs noms, chapitre 17, note 950.

semblablement le 15 qu'eurent lieu les faits signalés :

– le 19 mai par un rapport 3573 de la « permanence Sud » de la PE : à savoir, de 7 à 10 heures, 21 attentats par arme à feu (dont 10 par tirs à la tête) qui firent 21 victimes musulmanes (17 tués, dont 2 femmes, et 4 blessés, dont 1 femme) ;

– et le même jour par un rapport 3568 de la « permanence Centre » de la PE : à savoir, de 8 heures à midi, 7 attentats par armes à feu (dont 5 par tirs à la tête) qui firent 7 victimes (4 tués et 2 blessés musulmans, dont 1 femme, et un européen).

Soit un total PE de 54 attentats ayant fait 42 tués (dont 40 musulmans) et 24 blessés (dont 20 musulmans).

Il y aurait donc eu le 15 mai, selon les sources, de 47 à 59 tués et de 24 à 38 blessés, les uns et les autres presque tous musulmans. Ainsi que 3 européens enlevés.

Soit, pour ces deux jours de guerre ouverte des 14 et 15 mai, environ 100 tués, 80 blessés et 3 disparus.

Avec, à la lecture des archives, l'impression que, peut-être à cause du couvre-feu – avancé le 14 à 19 heures 45 puis le 15 à 18 heures –, les forces de l'ordre – militaires du contingent à 90 % – furent ces deux jours assez peu réactives mais, vis-à-vis des deux communautés, globalement impartiales[1007].

Et de fait, la révolte des musulmans n'ayant pas pris la forme (fantasmée de longue date par l'OAS) d'un déboulé massif et vengeur de leurs quartiers sur les quartiers européens, les militaires en service n'eurent pas à intervenir pour « rétablir l'ordre » afin d'éviter des massacres. Accoutumés aux fusillades de rues et à leurs tristes bilans, ils ne virent

1007. Même si le rapport hebdomadaire de la SM du 18 au 24 mai (1H 1456/D1) note « un rapprochement entre les forces de l'ordre et les européens devant la montée du péril musulman ». Inquiets de devoir « à nouveau faire face sur deux fronts », les officiers étaient divisés : « Certains reprochent au commandement face aux exactions du FLN de ne pas réagir plus énergiquement mais d'autres, moins décidés ou plus prudents, souhaitent éviter les incidents avec l'ALN ».

pas dans celles de ces deux jours un tournant de la situation.
La SM les signalait comme étant depuis plusieurs semaines « majoritairement las et désabusés ». Le 14, ils le restèrent.

Le HCR est peu pressé de réagir.

Ces militaires furent par contre surpris, tout comme Fouchet dit l'avoir été – ainsi qu'en témoigne le paragraphe ajouté de sa main au télégramme 327 que, *le 15 mai à 17 heures 10,* il adressa à Joxe (et de Gaulle) : « Il est difficile à l'heure actuelle de savoir si les attentats commis hier soir contre les européens par des commandos musulmans sont la première manifestation d'un plan concerté. Il semble, d'après les arrestations de tueurs présumés[1008], que certains membres du service d'ordre de la zone du FLN d'Alger fassent bien partie des commandos. *Des contacts officieux permettront demain d'y voir plus clair.* »[1009]

Surpris peut-être mais surtout peu pressé de réagir. Ni, bien entendu, en faisant exploser les accords d'Évian par une déclaration dénonçant une violation du cessez-le-feu, ni en s'impliquant dans le règlement de l'affaire en sa qualité de « responsable du maintien de l'ordre *en dernier ressort* » (et pas seulement contre l'OAS). C'est donc l'EP que, fort commodément, Fouchet considéra comme responsable du maintien de l'ordre face à ces « violences musulmanes », dont les auteurs appartenaient à la ZAA.

Et c'est en conséquence Farés qui le 15 se rendit à Alger pour –après en avoir avisé Cros[1010]– rencontrer Azzedine à son PC

1008. Arrêtés par qui ? Que devinrent-ils ? Il semble (cf. infra) qu'ils furent tous libérés le 17. *Une certitude : ils ne furent pas déférés au TOP*. Le fut par contre un certain Llorca Jean, arrêté par les GM devant chez lui, armé d'un PA, près d'un café mitraillé. Il eut beau plaider la légitime défense (non contestée), il fut condamné le 25 mai à 3 ans de prison pour « infraction à la législation sur les armes » (5 W/213). Depuis le 10 mai, les magistrats avaient *obligation* de prononcer cette peine.
1009. Dès le 14 on pouvait pourtant aisément y présumer une participation FLN et dès le 15 un communiqué de presse d'Azzedine le confirma.
1010. Vitalis Cros (*op. cit.)* est muet sur cette rencontre, comme d'ailleurs sur le déroulement des journées des 14 et 15 mai.

clandestin et lui faire le reproche d'une action armée qui, menée dans le dos du GPRA et de l'EP, risquait de déséquilibrer une situation « déjà dramatiquement fragile ». Azzedine et son adjoint, Omar Oussedik, le prirent de haut et firent valoir que, « tenant difficilement leurs troupes », ils avaient agi par nécessité, pour éviter que les foules musulmanes ne déferlent sur les quartiers européens… et n'enclenchent ainsi le diabolique engrenage souhaité par l'OAS. Énumérant leurs griefs contre les autorités françaises – avec lesquelles Farés leur promit illico une rencontre le 16, à Rocher Noir –, ils « exigèrent » la libération de « *leurs militants que les militaires avaient arrêtés la veille* »[1011]. Ce qui, avec l'aide de Cros, fut obtenu, dès le lendemain matin.

Après quoi – accompagné par Cros – Farés fit le tour de la ville, « plongée dans un silence lugubre », et, ayant apaisé Azzedine, chercha à obtenir de lui l'engagement de ne pas récidiver. En vain.

Au contraire – fort de ce que l'opinion musulmane avait « très favorablement accueilli l'action du 14 mai » – Azzedine organisa une « conférence de presse » pour prendre « l'entière responsabilité des événements ».[1012]

Déplorant qu'à Alger « les accords d'Évian soient restés lettre morte » (sic), c'est au nom de « l'application de ces accords » qu'il énuméra plusieurs demandes de mesures à prendre « pour une lutte anti-OAS enfin efficace » : intervention à Alger de la FL, algérianisation de ses cadres, recrutement par l'EP de policiers musulmans, etc.[1013]

Et d'ajouter : « Si les promesses faites ne sont pas tenues, *nous pourrons être amenés à agir de nouveau de la même manière* ». Parce qu'il savait – écrit-il dans ses Mémoires – « qu'il ne serait

1011. La rumeur musulmane avait circulé que les militaires les avaient « remis à l'OAS ».

1012. Selon lui, (*Et Alger…, op. cit.*, p. 208), elle se tint le 17, ouvertement, devant 15 journalistes. Mais l'envoyé du *Monde* Alain Jacob (*D'une Algérie…, op. cit.*, p. 193) la raconte comme une conférence clandestine, tenue le 16, devant 3 journalistes – dont lui –, qui ne put déterminer si l'action avait été « décidée » par Azzedine ou exigée par la base et seulement « couverte » par lui.

1013. Toutes ces mesures avaient déjà été obtenues par Oussedik lors de la réunion du 16 à Rocher Noir où on lui avait promis à peu près tout ce qu'il avait demandé. Azzedine l'en avait vu revenir arborant un large sourire : « Nous avons gagné ! »

pas désavoué officiellement, ni par le CNRA, ni par le GPRA, ni par l'EP » (malgré la semonce de Farès), il évoqua la possibilité d'« une reprise des hostilités » – concédant quand même que, si elle dépassait le cadre de la ZAA, elle « ne pourrait être décidée qu'en accord avec notre gouvernement ».

Le HCR cède au chantage.

Cette menace de récidive semble avoir convaincu Paris que la rébellion de la ZAA était à considérer comme l'ultime signe de l'impatience des masses musulmanes et représentait, pour le cessez le feu, un risque capital qu'il fallait désamorcer en soutenant *la politique de concessions* entamée le 16 par Fouchet vis-à-vis de celui qui, le 14, s'était imposé comme chef de la rue musulmane algéroise.

D'où, le 19 la venue à Alger de Joxe et de Messmer qui, après avoir eu avec Fouchet et le général Fourquet des entretiens dont rien ne filtra, approuvèrent les mesures prises et acceptèrent que des musulmans – ATO et UFL – soient dorénavant, à Alger-ville, intégrés au dispositif de lutte contre l'OAS.[1014]

. C'était un changement important apporté à la politique du maintien de l'ordre car jusqu'alors – instruites par la fusillade du 26 mars ! – les autorités militaires se refusaient à ce que des forces musulmanes participent au maintien de l'ordre dans les quartiers européens.

En contrepartie de cette concession majeure, qu'est-ce que Fouchet obtint d'Azzedine ?

Certainement l'arrêt des enlèvements d'européens puisque – *précisément après le 19* – ils cessèrent.

1014. Le 19 au soir un communiqué officiel annonça la suspension de 111 policiers, la fermeture de 116 cafés, l'assignation ou l'expulsion de 78 « suspects », *l'arrivée imminente à Alger de la Force Locale, la nomination de 250 ATO dans les commissariats PE, etc*. On avait également négocié la fourniture aux populations d'aides alimentaires dont la ZAA assurerait la distribution, l'octroi de matériel médical destiné aux « cliniques FLN », etc. On trouvera en annexe une note HCR du 20 mai sur le piteux état de ce qu'était à cette date la Force Locale.

Et il est à présumer qu'il réclama aussi la libération de ceux qui avaient été enlevés.

. Mais par qui et quand apprit-il que c'était impossible, puisque tous avaient été exécutés ?

Par qui, quand, pourquoi et comment l'avaient-ils été[1015] ?

Et dans quel contexte Fouchet se résigna-t-il à tenir Azzedine quitte de ces assassinats ? Décida-t-il seul ou avec l'aval d'une autorité supérieure ? En suite d'un accord (forcément secret, tant il était contraire au droit écrit à Évian) ou de façon tacite ?

. À l'époque, personne n'eut de réponses à ces questions et il fallut que l'Armée découvre des charniers – le 21 mai à Hussein-Dey puis le 29 à la Bouzareah – pour que, comme le dit Monneret, « le sort des disparus s'éclaire d'un jour sinistre »[1016].

On n'est aujourd'hui guère mieux informé : les Mémoires de Cros sont muets et Fouchet ne dit rien de cette crise du 14 mai – ni dans ses « papiers », ni dans ses Mémoires. Seul, dans les siens (1980), Azzedine – disert sur le déroulement du 14 – évoque elliptiquement le sort des enlevés. Mais, cinquante ans plus tard, dans les medias algériens (par exemple *El Watan* – 5 juin 2012 ou *Le réseau des démocrates* – 6 juillet 2012), il en assume pleinement la responsabilité : « chaque soir, nous nous réunissions (au PC de la ZAA) pour établir les listes des extrémistes de l'OAS avec leur adresse et, le lendemain, j'organisais des enlèvements de personnes ciblées et celles-ci sont faites prisonnières. Elles sont déférées devant un *tribunal populaire* qui décidait soit de leur libération soit de leur condamnation à mort. *Ceux qui étaient exécutés l'étaient pour leurs crimes abominables*[1017]. Notre action avait pour objectif de stopper les

1015. Selon Jordi (*op. cit.*, p 37), Azzedine aurait « ordonné le 16 mai, avec un avis conforme du conseil de la wilaya 4, l'exécution de tous les européens détenus… Sentence appliquée aussitôt ». Soit. Mais quid pour ceux enlevés après cette date ? La connaissance des archives de la ZAA serait décidément d'un grand intérêt !

1016. Sur ces deux charniers (au total 28 cadavres) et sur les conséquences politiques de leur découverte, voir Monneret (*op. cit.*, chapitre 10). S'agissant d'activités militaires, la PE n'en fit pas rapports.

1017. En fait, ce sont les crimes de l'OAS qui pouvaient être jugés abominables. Les

massacres de l'OAS et *de faire respecter les accords d'Évian* (sic) ».

Si je m'attarde sur ces faits peu connus – qui ne concernent pas la mission C et sont donc étrangers au sujet de ce livre – c'est parce qu'ils ont laissé très peu de traces archivistiques et que, au hasard de mes recherches, j'en ai trouvé deux, inédites, l'une relative à la date des exécutions et l'autre au fait qu'elles furent précédées de tortures.

La première trace – dans AN 1910467/1 – concerne le cas du commissaire Vergnes (cf. chapitre 17, note 948). Absent à son travail depuis le 11 mai, il fut établi que ce jour-là il avait suivi deux individus venus à son domicile, situé en quartier musulman. Son enlèvement (et celui de son compagnon musulman) ne faisant plus de doute, le SRPJ trouva à grand peine dans ses rangs deux volontaires pour aller « visiter » le domicile de leur collègue[1018]. Ils y découvrirent un document secret de la ST[1019] et *le 14 mai à 20 heures* le HCR (DSNA) expédia à Paris le télégramme suivant: « Vous fais connaître que la disparition du commissaire Vergnes des RG est très probablement en rapport avec son ancienne appartenance à la ST. Je suggère en conséquence l'envoi d'urgence d'un fonctionnaire ST pour enquête. Signé Denizot ». Ce qui fut fait, mais *le 18 mai* un autre télégramme – 3046 SN/cab – ordonna à la DSNA le retour immédiat du commissaire missionné, ajoutant en nota bene: « Il a été indiqué *verbalement* que le commissaire Vergnes, disparu depuis quelques jours, a été assassiné »[1020].

---

enlevés européens n'en étaient pas individuellement les auteurs et ils furent exécutés pour ce qu'ils étaient, pas pour ce qu'ils avaient fait. D'ailleurs, *en 1962 et depuis, personne à ma connaissance – ni FLN, ni OAS, ni historien – n'a jamais fait un lien précis entre un quelconque des européens enlevés à Alger et un des crimes OAS.*

1018. Un des deux était le futur préfet Richard qui, déjà cité, m'a remis sur cette affaire un très vivant témoignage.

1019. Il s'agissait du compte-rendu de la réunion ayant récemment mis fin à la présence de la ST en Algérie. Il comprenait une liste de ses agents dormants laissés sur place!

1020. Une note d'informateur, datée du 17 mai et extraite des archives du 2e bureau militaire (SHDN-GR/1H1789/1) indique que Vergnes aurait été exécuté le 15 mai « en même temps que 10 autres européens » sur ordre du commandant FLN Omar Oussedik. « Avant de mourir, le commissaire Vergnes a fourni des renseignements sur le MNA et le FAAD, dont le leader Khelifa Khelifa aurait été exécuté en même temps que lui ».

La seconde trace figure aux archives de la mission, dans une maigre sous-chemise qui, classée dans le *dossier 167 bis G* du carton 42[1021], est intitulée « Renseignements provenant du FLN-Alger ».

Elle ne contient – outre les deux rapports adressés le 11 mai par la ZAA à l'EP et officiellement retransmis à la mission[1022] – que 4 carbones de dactylographies, partiellement et très difficilement lisibles à contre-jour.

Ce sont, sous entêtes « République algérienne- FLN/ALN-ZAA » :

1) un « rapport donné par Maite Gérard après interrogatoire ». Ce carbone a servi deux fois et comporte, griffonnée au crayon, la date du 15 mai ;

2) une « liste de membres de l'OAS », avec les noms, prénoms, lieux de travail et domiciles de 25 européens, tous du quartier du Ruisseau ;

3) un texte sur « d'autres renseignements donnés par Maité » (« Je ne les connais pas… Je n'ai jamais couché dans la cave… Je connais des types qui marchent armés : voici leurs noms. Etc. » ;

4) un autre texte de même nature (« Gardi (sic) a remplacé le général Salan… Le PC-OAS du Ruisseau est chez Juan (la bande delta)… Le sous-secteur ? Je ne le connais pas… »)

Il ressort d'évidence de la lecture de ces textes que ce sont « les aveux » d'un nommé Maité, qui ne connaissait rien de l'OAS mais qui, sans doute torturé, dénonça tous ses voisins

---

1021. Dans le fonds de la mission C (AN1998047), les cartons 37 à 44 sont indiqués à l'inventaire comme contenant *les « enquêtes de la Gendarmerie ».* Effectivement ils rassemblent, tous marqués G (pour gendarmerie), des dossiers numérotés de 1 à 22 et contenant chacun plusieurs sous-dossiers d'affaires ou individuels, souvent volumineux. Mais, couvrant la totalité des 7 mois d'activité de la mission, ces sous-dossiers sont dans un grand désordre chronologique et certains émanent d'autres groupes que du groupe Lacoste. (Je sais – par le témoignage du préfet Richard – que ce sont lui et Ceugnart qui, en juillet/octobre 1962, furent au Fort de l'Est chargés de classer les archives de la mission, rapatriées en juin avec les pires difficultés. Ils firent au mieux mais *on ne peut affirmer que toutes les affaires des dossiers marqués G furent traitées par la gendarmerie. Pour celui-ci, c'est très probable, mais non certain).*

1022. Cf chapitre 17, note 939.

de la cité Marty (31 noms). Leur « passage aux fichiers (de la mission), effectué le 5 juin » ne révéla aucun nom connu et la sous-chemise fut classée dans le dossier 165 intitulé « documentation de travail pour les quartiers La Redoute/Le Ruisseau ».

L'enlèvement de cet européen n'est pas signalé dans les rapports quotidiens de la PE Alger mais le nom de *Maite Gérard Alain* figure bel et bien dans la liste officielle fournie par Jordi des « personnes disparues présumées décédées ». Il a donc été exécuté après le 15 mai.[1023]

Le CAA du 23 mai[1024]

Convoqué sans hâte excessive, 9 jours après la crise du 14 mai, ce comité, présidé par de Gaulle, entendit Fouchet acter la « détérioration de la situation » enregistrée à Alger du fait de l'OAS – qui, bien qu'« en pleine anarchie » pratique toujours « un terrorisme élevé » – et du fait « de l'affolement créé chez les européens par les enlèvements, dus non au FLN mais à *Azzedine, en rupture avec le FLN*, lui-même débordé par ses troupes ». Mais « le désaveu des enlèvements ayant été promis par le GPRA pour ce soir »[1025], il fut espéré qu'ils cesseraient : « Sinon, arrêter Azzedine ».

À Paris, pour la galerie, c'était un ordre facile à donner mais à Alger il eut été risqué de l'exécuter et, prêchant « la prudence nécessaire », Pompidou[1026] déclara : « la responsabilité doit en être laissée aux musulmans ». La « décision » officielle prise en fin de réunion du CAA se borna donc à dire, à propos des enlèvements : « Il appartient à M. Farès de faire en sorte (*sic*) que

1023. La mission ne semble pas s'être souciée du sort de Maité. Comme ces carbones ne lui sont certainement pas parvenus par la voie d'une transmission administrative, on doit donc envisager qu'ils le furent lors d'un contact direct entre « quelqu'un de la ZAA » et « quelqu'un de la mission ». Mais qui ? *Le seul membre de la mission avec lequel Azzedine dit avoir été en relations fréquentes est le capitaine Lacoste*.

1024. On sait ce que furent ses délibérations, grâce aux notes détaillées de Belin, recopiées par Faivre (*op. cit.*, p 319).

1025. Ce désaveu n'eut jamais lieu et le GPRA ne prit jamais contre Azzedine la moindre sanction, même symbolique.

1026. Premier Ministre depuis le 14 avril, suite à la démission de Debré.

Si Azzedine cesse son action dans ce domaine ou soit appréhendé », le HCR étant seulement chargé « d'intervenir auprès de l'EP » pour que celui-ci obtienne leur fin.[1027]

Or, on a vu que dès le 15 mai Fouchet s'était défaussé sur Farès et que dès le 16 il avait engagé une politique de concessions qui, le 20, avait abouti à la fin des enlèvements à Alger/ville.

C'est donc sans connaître les dessous *d'une affaire déjà réglée* que le CAA approuva la politique qui avait été menée par Fouchet… et dont on n'imagine pas qu'elle ait pu l'être sans avoir reçu l'aval présidentiel.

Il ne me semble en conséquence pas très surprenant qu'en séance de Gaulle[1028] ait manifesté si peu d'intérêt pour la crise du 14 mai et pour le sort des européens enlevés[1029].

. Par contre, désireux de satisfaire. le GPRA – qui avait réaffirmé sa volonté de respecter le cessez-le-feu (malgré « l'incident » du 14) –, il se préoccupa beaucoup de la lutte anti-OAS et il la jugea insuffisamment efficace : « Entre deux patrouilles militaires, qui tient la rue ?…Les forces de l'ordre n'ont pas beaucoup de réactions agressives, à part les bouclages[1030]… La troupe a-t-elle (jamais) tiré sur un tueur ? »

Le terrorisme entre le 16 et le 31 mai : stop ou encore ?

. Durant ces jours, son bilan fut de quelque 300 morts qui, s'ajoutant aux 100 morts des 14/15 et aux 400 morts de la première quinzaine, fit sans doute du *mois de mai 1962 le pire mois que, durant toute la guerre d'Algérie, la ville ait connu*[1031].

1027. Personne n'avait d'illusion sur les possibilités d'action de l'EP, qu'à la même réunion Fouchet jugea ainsi : « bonne volonté mais incapacité totale ».

1028…qui, de surcroit, avait la veille reçu Fouchet en audience.

1029. Il était réglé à Alger (avec Azzedine). Il était loin de l'être partout ailleurs en Algérie, où les enlèvements allaient s'accélérant et que seul le GPRA aurait pu freiner.

1030. Réponse de Fourquet : « Hostile à l'OAS, la troupe attend la fin. Les cadres sont désabusés ».

1031. À ma connaissance, il n'existe pas de bilan du nombre des victimes pendant chacun des mois de la première bataille d'Alger. Encore moins de bilan consensuel !

Et chacun craignait que juin soit encore pire lorsque, vers la mi-mai éclatèrent – dans l'incrédulité générale ! – des rumeurs de contacts entre Susini et Farès pour négocier « entre algériens » la conclusion d'un accord « politique » entrainant, entre autres choses, la fin des attentats… et l'abandon de la menace brandie par l'OAS de semer en Algérie, avant l'indépendance, par des destructions massives (puits de pétrole, barrages, installations industrielles,…), le chaos économique[1032] et le désordre des esprits *: après le chantage de la ZAA sur Fouchet, le chantage de l'OAS sur l'EP/FLN !*

Il n'est pas question de résumer ici les invraisemblables contorsions[1033] de ces « négociations » qui, engagées le 18 mai et maintes fois racontées[1034], aboutiront péniblement à l'éphémère « accord du 17 juin »[1035].

Mais, comme elles ont eu des incidences sur la nature et le déroulement du terrorisme de cette période, il était – avant de le décrire – indispensable de signaler leur existence.

Ce terrorisme connut en effet alors trois périodes :

– celle des 15 et 16 (qui prolongèrent les journées de guerre ouverte) ;

– celle du 18 au 30 (qui vit le déchaînement de la politique de la terre brûlée – dont Susini avait besoin pour faire pression sur Farès)

– et celle du 31 (qui initia la trêve que nous évoquerons au chapitre 19).

1032. De l'avis général, l'OAS n'avait plus en mai 1962 les moyens de « démolir » l'appareil économique algérien, sauf peut-être dans l'industrie pétrolière. Susini bluffait. On le crut.

1033. Leurs multiples rebondissements firent que de Gaulle parla à leur sujet de « vaudeville sanglant ».

1034. L'ouvrage de base est Fernand Carreras, *L'accord FLN-OAS*, Laffont, 1967. Voir aussi, entre autres, Abderrahmane Farès *La cruelle vérité*, Plon, 1982 ; José Alain Fralon, *Jacques Chevallier, l'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie,* Fayard, 2012 ; Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2005 et Christian Fouchet, *op. cit.*, Plon, 1971.

1035. Leur calendrier se divise en deux phases 1/ celle qui, menée avec Farès du 18 mai au 5 juin, n'aboutit pas et se termina ce jour-là par une reprise des attentats 2/ celle qui, menée ensuite avec Mostefai, aboutit le 17 juin à l'accord qui entraina à Alger – mais pas à Oran – la fin des attentats OAS.

Les deux jours suivant les troubles des 14 et 15 ne ramenèrent pas le calme.

Le mercredi 16, dans 41 rapports, la PE signala des méfaits FLN (2 enlèvements et 6 blessés, dont un curé) mais c'est l'OAS qui, sur sa lancée du 15, poursuivit ses vengeances. Son bilan ? En partie connu : 24 musulmans tués (dont 7 femmes, souvent par balle dans la tête à bout portant) et 15 blessés. Et en partie inconnu, suite à 2 mitraillages et à 1 tir de mortier sur la Haute-Casbah. Sans compter 6 vols à main armée et 3 explosions, dont celles de grenades contre des européens faisant la queue devant des commissariats pour obtenir des autorisations de voyage.

Le jeudi 17, dans 27 rapports, la PE signala, du fait du FLN, 5 enlèvements, 4 attentats contre des européens (2 tués et 2 blessés) et, du fait de l'OAS, 18 tués et 8 blessés musulmans lors d'attentats, commis parfois avec un rare férocité (une musulmane de 15 ans sortie d'une ambulance pour être achevée ; le mitraillage d'un fourgon mortuaire musulman : 2 tués, 1 blessé) ou appliquant sans états d'âme la consigne d'interdire aux européens de quitter l'Algérie : mitraillage d'une agence de voyages (1 européenne tuée), 2 jets de grenade sur des files d'attente (un européen de 11 ans blessé). L'attaque de l'escorte d'un transfert de détenus fit par ailleurs 8 blessés GM mais ce jour fut surtout celui du lancement de la « politique de la terre brûlée » : « Si on doit partir on laissera l'Algérie comme on l'a trouvée, en 1830 ». D'où, ce jeudi, 2 incendies d'écoles et 6 destructions d'édifices (par exemple, 7 charges explosives dans une Faculté).

Durant les 13 jours suivants, du 18 au 30 (438 rapports PE dépouillés), le terrorisme continua au même rythme, avec un nombre total de 253 tués recensés – soit 19 par jour – et un nombre de blessés à peu près équivalent. Les tués étaient musulmans à 85 %.

Si le terrorisme FLN fut alors important – hors enlèvements, il tua 37 européens –, c'est en effet le terrorisme OAS qui restait dominant.

. Mais comme les arrestations faites mois après mois par la mission avaient considérablement affaibli son potentiel « militaire », il n'y eut alors « que » 2 tirs de mortier (les 19 et 23), 2 fusillades (les 28 et 29 : 1 GM tué et 2 GM blessés) et 2 voitures piégées – le 18 (1 tué, 4 blessés) et le 26 (10 blessés).

. Ayant par ailleurs dû abandonner les objectifs liés à son mot d'ordre interdisant de quitter l'Algérie[1036], ce terrorisme ne fut donc plus que rageusement ethnique et il généra dans les rues de la ville, par attentats individuels au PA, une véritable « chasse aux musulmans » – les femmes n'en étant pas exclues. La chose n'était pas nouvelle mais elle atteignit alors des sommets et le 23 l'OAS fit, ce seul jour, 31 tués musulmans[1037].

On tuait n'importe qui (un mendiant, un aveugle…) et les « découvertes de cadavres » se multiplièrent. La PE en signala alors 21 : 13 de musulmans, (dont une femme affichée tuée « par représailles contre les enlèvements ») et 8 d'européens (dont une femme) – certains tués par l'OAS (affichés traître, « barbouze »…) et d'autres par le FLN (2 trouvés à la décharge publique avec oreilles et nez coupés, 1 avec la tête écrasée par un bloc de béton…).

Tous ces crimes suscitèrent évidement des effervescences :

> – au moins 4 musulmanes – avec des lynchages, dont les bilans ne furent pas connus, faute pour la PE d'avoir pu se rendre sur place ;
>
> – et, au moins 1 européenne, qui ne put être dispersée que par des blindés GM.[1038]

C'est à partir du 26 que le mot d'ordre de la terre brûlée prit

1036. Ses attentats visaient les milieux portuaires et les candidats au départ. Le 22, elle grenada *pour la 7e fois* un des commissariats délivrant les autorisations. Ce fut la dernière fois, car ce jour-là les autorités supprimèrent les autorisations de voyage pour les femmes, les enfants et les hommes de plus de 65 ans. L'OAS dut donc, à son tour, « autoriser les départs ». *Dès lors l'exode devint une ruée* et le CAA du 23 le constata : « Les moyens de transport (maritimes et aériens) entre l'Algérie et la France doivent être augmentés d'urgence ».

1037. Elle en fera 27 le 25 mai, 25 le lendemain, etc.

1038. Le 28, à La Redoute : les tirs d'un musulman sur un groupe d'européens y avaient tué la jeune Patricia Malraux, 3 ans (PE 3554).

tout son essor – en 5 jours, 78 explosions et incendies[1039] – et Alger, déjà désorganisée par des grèves multiples, prit l'aspect d'une ville de front, dont la population se terrait ou fuyait et où aux pillages des uns répondaient les vols à main armée des autres (la PE en signala alors 45)[1040].

Le tout sous les yeux d'une PE qui – en conséquence de l'expulsion de policiers européens jugés indésirables et de l'arrivée progressive d'ATO musulmans – devenait le théâtre de tensions internes générant parfois des scènes incroyables[1041].

Quant aux UFL – qui avaient, le 18, blessé grièvement le Procureur Général Adolphe Touffait en ouvrant le feu sur sa voiture, alors qu'il allait rencontrer Tricot –, elles inaugurèrent leur présence à Alger :

> – bien le 28, sur le Port, en ripostant à une fusillade OAS (2 blessés, des armes saisies)
>
> – et mal le 30, aux Halles Centrales, en tirant sur la foule européenne 2 grenades à fusil (1 blessé grave) – PE 3675.

Quelle était la situation fin mai ?

On en a un bon résumé dans le télégramme de 4 pages (AD Nantes-Alger/A/43) que Fouchet adressa le 29 mai à Joxe et à de Gaulle : « La violence et la peur du lendemain continuent à caractériser la situation mais on sent que les positions évoluent et que des faits nouveaux sont possibles. »

1039. Étaient plus spécialement visées les écoles et les administrations chargées de l'organisation du vote du 1er juillet.
1040. Le « service social » de l'OAS ayant été, pierre à pierre, démantelé par la mission, les vols palliaient les besoins, dans un climat de complicité générale : aucun auteur de ces hold-up n'était jamais arrêté.
1041. Telle le 18 mai celle d'un commissariat pris d'assaut par des européens qui, voulant massacrer les 8 « suspects » musulmans qui venaient d'y être conduits par des militaires, ne parvinrent pas à entrer dans les geôles mais blessèrent 5 des détenus… en tirant par les judas des portes (dont les clefs avaient pu être, en temps utile, jetées à l'égout par quelque « juste » inconnu – égaré dans ce temps de folie).

Les données apparentes ont peu évolué…

« Encouragée par le verdict concernant Salan[1042], l'OAS a maintenu son terrorisme au même niveau et elle poursuit sa politique de la terre brûlée (incendies systématiques d écoles primaires).

« Les forces de l'ordre ont été renforcées par 750 ATO[1043] et nous pensons en recruter chaque semaine 500 de plus : le 28, un premier accrochage les a opposées à l'OAS sur le Port.

« Les départs d'européens se sont accentués et le FLN n'a pas condamné les enlèvements, contrairement à ce que Farès avait laissé entrevoir. » Azzedine demeure à la tête de la ZAA mais à Alger, les enlèvements ont cessé

… *mais*, « *derrière ces données apparentes s'esquissent des évolutions politiques,*

…que la perspective de l'autodétermination fait s'accélérer et dont j'avais déjà entretenu le Président et vous-même lors de mon passage à Paris[1044] »

« Des tracts, émissions clandestines et autres indices indiquent que l'OAS essaie de prendre contact avec le FLN pour réaliser un accord et elle annonce que la paix ne peut revenir en Algérie qu'à la suite d'un accord entre tous ceux qui considèrent l'Algérie comme leur véritable patrie… Un tel accord serait sans doute la seule issue pour ceux des diri-

---

1042. Le 23 mai Salan ne fut pas – comme attendu – condamné à mort par le Haut Tribunal Militaire, alors que Jouhaud l'avait été le 13 avril.

1043. À la date du 4 juin, il y aura à Alger 7 UFL (1700 hommes) et 1165 ATO, soit 2865 « policiers musulmans » (selon El Hassar, « au comportement magnifique » – lire : « très désireux de se battre contre l'OAS »… et très suspicieux envers tous les européens ».)

1044. Reçu par de Gaulle le 22 mai, Fouchet l'avait en effet informé des entretiens amorcés le 18 entre Susini et Farès et, depuis lors, dans l'impasse. Il lui avait posé la question de la compatibilité d'un éventuel accord OAS-FLN avec les accords d'Évian et avait interprété son silence comme un feu vert qui l'autorisait à tenter « d'éviter l'apocalypse » alors que « dans un climat de folie, une étincelle pouvait tout faire exploser ». Il convainquit donc l'ancien maire d'Alger Jacques Chevallier, son ancien collègue dans le ministère Mendès France de 1954, de quitter Paris et de venir à Alger comme « intermédiaire ». Dans ses Mémoires, il explique que – chargé d'appliquer strictement les accords d'Évian – il ne pouvait prendre à son compte l'opération visant à réunir l'OAS et le FLN autour d'un tapis vert mais qu'il « *assura Chevallier de tout son appui officieux* ». De fait, Chevallier arriva à Alger le 26 mai et c'est lui qui le 31 obtint de l'OAS une trêve des attentats.

geants de l'OAS qui sont originaires d'Algérie et qui voient approcher le moment où ils seront face à un État souverain. De leur côté les chefs du FLN peuvent être tentés – *certains le sont déjà* – d'obtenir par quelques concessions dans la mise en œuvre des accords d'Évian la possibilité d'installer, sans heurts nouveaux, des pouvoirs algériens dans les grandes villes du pays. »

« Par ailleurs, je sais de source sûre que le GPRA connait des difficultés, dont l'affaire Azzedine n'est qu'un des éléments. La tendance favorable à la coopération avec la France se heurte à des oppositions qui se manifestent à la réunion de Tripoli. C'est sans doute pour éviter que ces divergences apparaissent au grand jour que l'EP demande qu'une seule question soit posée lors du scrutin d'autodétermination.[1045] »

Le travail de la mission : son climat, son bilan.

En lisant le rapport établi le 21 mai par le commissaire Paul Berro – suite à une fusillade qui la veille avait blessé 5 policiers (3 CRS et 2 membres de la mission, dont lui-même) –, on a une idée du *climat de folie* qui régnait alors à Alger et des mesures de sécurité que devaient prendre les enquêteurs de la mission lorsqu'ils avaient à effectuer en ville des arrestations ou perquisitions[1046].

1045. Malgré l'opposition de Tricot, la France y consentit, alors que le Conseil des Ministres s'était pourtant déclaré favorable à la pose de deux questions, à savoir : « 1/ Voulez vous que l'Algérie devienne indépendante ? 2/ Voulez vous, si l'Algérie devient indépendante, qu'elle coopère avec la France dans les conditions prévues par les déclarations finales d'Évian ». Avec une seule question, il devenait évidemment impossible de dire vouloir une indépendance sans collaboration.

1046. Pour faire une descente dans un bar de Bab-el-Oued, qui lui avait été indiqué par des gardés à vue comme un repaire OAS, Berro s'était assuré d'une escorte (2 automitrailleuses GM), d'un personnel de bouclage (50 CRS) et du concours de 8 des membres du « groupe PP » – composé de volontaires beaucoup plus experts dans le maniement des armes que les personnels chargés des procédures, en majorité plus soucieux de rentrer intacts en France que de s'illustrer en combats de rue. Malgré ces précautions, l'opération fut difficile, notamment à cause « des insultes et des huées de plusieurs centaines de jeunes gens rassemblés devant le café » et seulement 7 personnes purent être arrêtées. Au retour, attaqué à la grenade et par armes automatiques, le convoi dut riposter à la mitrailleuse et l'opération aurait été un fiasco si un bouclage militaire immédiatement mis en place au bruit de la fusillade n'avait

Ce climat ne s'arrêtait évidemment pas aux portes de l'École, cette ruche policière encasernée où – en conséquence du délitement croissant de l'encadrement OAS – les patrouilles militaires et surtout les GM conduisaient, mêlés à des gens apeurés et désorientés, de plus en plus de militants livrés à eux-mêmes. Au point que s'y entassaient en permanence, dans des locaux peu adaptés, 60 à 80 gardés à vue bruyants, surexcités et souvent provocateurs.[1047]

D'où chez les CRS qui assuraient leur surveillance et leurs transferts une nervosité qui, le 19, entraîna la mort de Claude Esposito, un jeune garçon de café[1048] : il fut abattu au PM alors qu'armé d'un balai il agressait un gardien.

. Cette mort déplut à Ceugnard qui ordonna une enquête sur les circonstances de ce qui lui était présenté comme une « tentative d'évasion » et il en chargea l'inspecteur Fleurus Nocq. Déjà dépressif, ce quadragénaire venant de la PAF de Lille vécut très mal de devoir le 20, dans une morgue encombrée de 15 cadavres attendant leur tour, assister à l'autopsie d'Esposito, qu'il avait interrogé le 18 mai : le 23, il se suicida avec son arme de service.

Un volume record d'arrestations.

Selon les bilans décadaires, il y eut en mai 105+218+149 = 516 déférés (dont 5+25+22 = 52 tueurs et 6+10+4 = 20 déserteurs) et d'importantes saisies (2 mitrailleuses, 485 kilos de plastic…). Il y eut aussi 4236 examens de situation, dont 658 approfondis

Pour la période du 14 au 31 ce sont donc plus de 250 OAS que la mission déféra à la Justice.

C'était un chiffre considérable et, de la lecture des ar-

intercepté les 5 membres du commando OAS qui avaient réussi à s'enfuir. Armés (2 PM, 2 PA) ils ne tirèrent pas sur les militaires, disant avoir l'ordre de réserver leurs coups aux policiers et gendarmes qui luttaient contre eux et « pactisaient » avec le FLN « pour les chasser de chez eux ».

1047. Il y en eut parfois jusqu'à 125, qu'on ne savait où mettre.

1048. Il avait été arrêté le 17 sur plainte d'un musulman s'étant dit menacé.

chives (bulletins quotidiens et rapports de travail de plusieurs groupes), on peut retenir (en complément d'affaires relatées au chapitre 17 et alors encore en cours) :

– le démantèlement de *dix* commandos urbains ! Certains étaient anciens et structurés (tels le Delta 30[1049] et le Delta dit Rouget) mais la plupart, récents et quasi-autonomes, étaient des groupuscules rassemblant, autour de quelques déserteurs, de très jeunes gens avides de « faire la terre brûlée » et « tuer de l'arabe »[1050] ;

– la destruction, le 21, du commando dit « Littoral-Sahel » qui, existant depuis 6 mois, était en fait tout ce qui restait du « secteur Sahel de la zone OAS d'Alger » et avait à son actif d'innombrables méfaits (il y eut 9 arrestations – dont celle de son chef – avec, lors de 5 perquisitions, la saisie d'1 FM, 10 PM…) ;

– l'arrestation le 29, dans deux fermes à Crescia et Douéra (banlieue d'Alger), de 21 étudiants armés qui étaient censés y former « un maquis » mais qui, n'ayant plus la foi, préférèrent se rendre.

. Mais deux affaires surtout retiennent l'attention, toutes deux traitées par le groupe Lacoste, « sur renseignements Gendarmerie et avec l'aide des GM »[1051] :

1049. Un de ses 6 membres arrêtés le 21 à un barrage – parachutiste déserteur entendu sous un faux nom par le groupe 4 – stupéfia les enquêteurs, pourtant blasés, par la description complaisante de sa mission, qui consistait à « enlever des musulmans à Bab el Oued pour aller les exécuter plus loin ». Du 10 au 18 mai, il en « leva » 8, un par jour ! (7 tués, 1 blessé). Réentendu, il minora son bilan. J'ignore ce que fut son sort judiciaire.

1050. Parmi eux, arrêté le 27, un groupe de 6 (dont 1 musulman) qui, entre autres exploits, avait violé puis tué une jeune musulmane de 18 ans.

1051. On a signalé, tout au long de ce livre, les tentatives faites depuis le 19 mars par le capitaine Lacoste pour –avec le soutien du général Cherasse – dégager son groupe de la tutelle du policier chef de mission. Ayant échoué en droit (cf. chapitre 12), il profita du pandémonium ambiant décrit par Fouchet pour, progressivement et de facto, se rattacher au commandement de la Gendarmerie qui (chapitre 16) lui donna un adjoint, gonfla ses effectifs et lui fournissait les renforts ponctuels dont il avait besoin. À la lecture des messages quotidiens de la mission on a confirmation qu'en mai le processus était achevé puisque – au lieu de continuer à intégrer in globo les activités du « groupe Lacoste » – ils se mirent à leur faire une place à part, en les présentant come celles d'une « brigade judiciaire de gendarmerie du DMPJ ». « Tombeur de Salan », Lacoste apparaissait à beaucoup comme le symbole, voire le

– le 24 mai, le démantèlement d'un « commando Lyautey » qui, agissant en liaison avec un Delta et plusieurs militaires en activité, projetait d'attaquer le Rocher Noir en y introduisant deux camions piégés contenant chacun 2 tonnes d'explosifs et 8 tonnes de pierres : 4 arrestations et saisie du plan pré-opérationnel. « Le projet était déjà bien avancé et il aurait pu réussir ».

– et surtout, le 30 mai, l'arrestation de Paulo Nocetti, intronisé par Degueldre comme son successeur et surpris, avec 3 autres, dans un appartement d'Alger en pleine manipulation de fonds de fonctionnement OAS (14 millions saisis, ainsi que de nombreux documents).

Importante au plan policier et du renseignement[1052], cette affaire – menée par le capitaine Lacoste – aurait également été une opération politique inspirée par un clan des forces de l'ordre qui, animé par le général de gendarmerie Cherasse, était opposé à ce que les pourparlers Susini-Farès trouvent une issue favorable et entrainent ainsi « l'amnistie pour les tueurs »[1053].

Depuis le 18 mai, les chefs OAS – qui rencontraient souvent Farès et savaient Fouchet au courant – ne se cachaient pratiquement plus. Tel était le cas de Nocetti, qui avait, chez

chef de la mission – au point qu'Azzedine parle couramment de « la mission C du capitaine Lacoste » et que *ce nom est le seul qu'il cite pour avoir été – au même titre que Vitalis Cros – un des ses correspondants réguliers, destinataire de ses renseignements.*

1052. On a vu chapitre17 le rôle de Nocetti dans la préparation de l'attentat projeté contre de Gaulle.

1053. Dans un long texte « À propos des accords EP/OAS » publié en 2010 sur son blog, l'ancien ministre algérien Belaid Abdesselam témoigne qu'ayant localisé « les derniers dirigeants de l'OAS » et voulant s'emparer d'eux, le général Cherasse reçut du HCR l'ordre de n'en rien faire . S'estimant comptable de tous les gendarmes tués par l'OAS, il en fut « profondément mortifié ». Au point de se plaindre auprès du docteur Mannoni, membre de l'EP, d'être « trahi » par le pouvoir politique. Mannoni informa le groupe FLN de l'EP qui, incontinent, se réunit. Et c'est alors que Mostefai – qui ignorait l'existence des pourparlers menés par Farès – s'en serait pris à ce dernier « avec une violence inouïe » et, le 29, aurait publié son fameux communiqué affirmant qu'il était « hors de question pour le FLN – dont il était à l'EP le représentant – de reconnaître l'OAS ». (Ce que pourtant il fera 15 jours plus tard !)

Chevallier, participé à deux rencontres. Son arrestation fut considérée comme un coup bas porté aux négociations et sa libération fut demandée par Chevallier à Fouchet – qui refusa, mais donna ordre aux gendarmes de Lacoste de cesser leurs embuscades autour des lieux de rencontre.[1054]

Le travail de la mission : comporta-t-il alors « un volet noir » ?

. On sait que, souvent confondue avec les barbouzes – et parfois même volontairement amalgamée avec elles –, la mission C est poursuivie par une légende noire qui veut qu'elle ait torturé et qu'elle ait collaboré avec les barbouzes et avec le FLN pour leur faire enlever et tuer des européens.

On a – aux chapitres 6 et 7 – démontré, pour l'avant-19 mars, l'inexactitude de ces accusations qui, émanant de certains milieux rapatriés, ont été reprises par Jordi.

. La question se pose maintenant pour l'après-19 mars : la mission a-t-elle torturé ? A-t-elle entretenu des rapports avec les barbouzes de la troisième génération ? A-t-elle, comme l'écrit Jordi (un document à l'appui – *op. cit.*, page 54), « procédé à des enlèvements » et transmis « les besognes les plus basses aux commandos du FLN » ?

La mission a-t-elle torturé ? Le groupe PP : un cas douteux.

. On sait que, composé de volontaires (qui n'étaient donc pas soumis à la règle du renouvellement périodique) et comptant dans ses rangs plusieurs « gaullistes de choc » (certains venant du SAC, d'autres des CDR), ce groupe de 18 policiers – dirigé depuis le 21 mars par le commissaire Aimé Malaterre – était

1054. Dans ses Mémoires Fouchet confirme : « Je savais où avaient lieu les réunions… J'aurais pu réussir un coup qui eut amené dans les mailles du filet certains des principaux chefs de l'OAS mais le jeu n'en valait pas la chandelle… car plus rien alors n'aurait empêché l'explosion de l'opération-suicide. » Laquelle était son cauchemar et celui du général Fourquet qui – pour ce cas – avaient élaboré un plan prévoyant un couvre-feu général de 48 heures, un arrêt de toutes les communications…

soumis à un régime particulier de double autorité : pour ses activités judiciaires celle de la mission et pour ses activités administratives celle du préfet de police. On a vu au chapitre 9 que, depuis le départ de Hacq, il était de plus en plus fréquemment utilisé par Vitalis Cros – qui, ce mois, le « renforça » par des ATO mis à sa disposition pour garder la préfecture[1055].

. C'est au siège de la mission que le groupe menait ses interrogatoires et le 22 mai, son chef fut – par un tract OAS et dans une émission pirate – nominativement dénoncé comme « un tortionnaire ».

Un tract OAS n'est certainement pas un brevet de vérité mais une plongée dans les archives du TOP révèle 3 dossiers (216/75 ; 218/93 et 213/37) faisant état de 4 accusés qui, portant des lésions (certificats médicaux à l'appui), avaient été interrogés par le groupe Malaterre.[1056]

Encore que le mot de torture ne fut en audience jamais utilisé – ni par les victimes ni par les magistrats –, le comportement de ce commissaire apparait effectivement pouvoir être questionné, même si, tardif et individuel, il ne saurait contrebalancer

1) le fait que, dans aucun des 121 autres dossiers du TOP de Tizi-Ouzou, il n'y a d'indice de brutalités qui auraient été exercées à la mission sur les quelque 200 individus qu'elle présenta à cette instance.

2) le fait que Malaterre est *le seul policier de la mission* à *jamais avoir ainsi été personnellement mis en cause.*

Ce qui, me semble-t-il, permet d'affirmer que (à ce possible cas près), la mission C n'a – pas plus après qu'avant le 19 mars – recouru à la torture (ni même à la brutalité, dans un temps où pourtant la cruauté était partout).

1055. Curieux renfort que celui de ces ATO dont lui-même dit (*op. cit.*, p.196) que *choisis par la ZAA* et « formés en moins de 15 jours, ils avaient la détente facile ».
1056. Il y a un quatrième dossier de sévices : il est moins grave et vise des GM. Il y a aussi quelques cas d'accusés se plaignant d'avoir reçu des coups lors de leurs interpellations – parfois mouvementées – faites par des militaires ou des GM.

La mission a-t-elle eu des rapports avec les barbouzes de la troisième génération ?

Ne sachant pas si ces barbouzes – qui, on l'a vu, vinrent effectivement offrir leurs services à Fouchet puis à l'EP – furent finalement recrutées – et, si oui, par qui –, je suis incapable de répondre à la question. A fortiori de dire qui elles étaient et ce qu'elles auraient fait. Je n'ai trouvé en archives aucune trace de leur activité[1057].

Pour sa part – sur la base d'une note de renseignements militaire 1091 qui est datée du 31 mai et qu'il détaille dans son livre (*op. cit.*, pages 55-56) – Jordi affirme que Lemarchand « opérait » alors à Alger au sein d'une « police parallèle agissant en collaboration étroite avec des responsables FLN ».[1058] Bien que le personnage l'ait toujours nié[1059], c'est évidemment possible (même si, en page 2 de la note, son rédacteur n'évoque, quant à l'existence de cette pseudo-police, que « des bruits non recoupés »).

Quoi qu'il en soit, Lemarchand et les barbouzes étaient une chose et la mission C en était une autre… même si Jordi semble parfois bien mal les distinguer.

La mission C a-t-elle fait enlever et exécuter des européens par Azzedine ?

1057. Une trace possible serait l'assassinat le 10 mai, alors qu'il sortait de son domicile, d'un certain Pierre Arnault, « identifié » le lendemain (note PE 3044) comme Georges Coumes alias Marcel Ligier, adjudant déserteur et chef du Delta 24. Crime imputé par un site de rapatriés à « des barbouzes » dûment renseignées *(par qui ?).* Or 1/c'est seulement le 11 que les barbouzes firent leurs offres de service à l'EP et 2/ Arnault n'était en réalité pas Ligier puisque celui-ci, impliqué dans l'opération Chamois, sera arrêté le 19 mai à Paris, bien vivant. (cf. chapitre 17)

1058. Intitulée « participation d'européens aux enlèvements commis par le FLN », cette note classée SHD 1H/1791 est basée sur le témoignage d'une européenne qui enlevée le 26 mai put s'enfuir, « à la faveur de la confusion créée dans le lieu de séquestration par le décès d'une fillette musulmane qui avait été blessée… dans l'attentat de la Pêcherie (soit le 2 mai) » (ce que Jordi déforme en une fillette musulmane qui, grièvement blessée à la Pêcherie, « vient d'être amenée »).

1059. Il est curieux que Jordi ne croit pas Lemarchand lorsqu'il nie sa présence – ce qui est peut-être vrai – et le croit lorsqu'il affirme que « l'assassinat de Petitjean est à mettre au compte des hommes de la mission C » – ce qui est prouvé être faux.

C'est ce qu'on lit sur la note de renseignements qui figure en annexe et que Jordi publie dans son livre. Et c'est apparemment sur elle seule qu'il fonde son affirmation.

Extraite des archives militaires (GR 1H 1789), cette note émane d'un informateur et est datée du 29 mai. De valeur C/3[1060], elle n'a rien d'inédit car, depuis plusieurs années, sa photocopie tourne en rond sur des sites pro-OAS, à ceci près que seule la première page y est publiée – alors que la note a une seconde page où on lit deux choses qui limitent sa crédibilité, à savoir :

> – « Opinion : ces renseignements émanent de sources musulmanes bien placées. *Ils sont néanmoins à recouper.* »[1061]
>
> – « La mission C procède également ou fait procéder à des enlèvements temporaires dans le but de terroriser les sympathisants de l'OAS. Ces personnes sont relâchées par la suite après que les familles aient été informées de la disparition et aient fait publier un avis de recherche. »[1062]

Indépendamment du fait que je n'ai trouvé en archives aucun élément recoupant cette note – elle-même apparemment seule de son espèce –, plusieurs raisons incitent à douter de la véracité du renseignement qu'elle fournit :

> – son peu de vraisemblance, en raison de la personnalité de Ceugnard, fils spirituel de Hacq ;
>
> – l'absence de contacts connus entre la mission C et la ZAA, alors que celle-ci en avait de quasi-quotidiens avec Vitalis Cros[1063] qu'elle alimentait (tout comme

---

1060. C désigne un informateur occasionnel et 3 un renseignement à recouper

1061. Autrement dit, le rédacteur n'est lui-même pas convaincu.

1062. Effectivement, il était fréquent que la mission relâche au bout de plusieurs jours des gens qui lui avaient été amenés par des patrouilles et dont les familles ignoraient le sort : on l'a vu, rien d'anormal dans cette routine ! Que l'informateur l'ait interprétée comme une manœuvre machiavélique témoigne surtout de son état d'esprit hostile à la mission et de sa perméabilité aux rumeurs.

1063. Ces contacts étaient confiants. Monneret (*op. cit.*, page 142) fait état d'une lettre du 29 mai archivée SHAT 1 H 1789 et adressée par Cros au Premier Ministre pour lui apprendre l'exécution le 15 mai de tous les européens enlevés. Il s'y disait « informé à bonne source ». *Or, ses Mémoires ne contiennent pas un mot sur ce sujet des enlèvements.*

le capitaine Lacoste) en renseignements sur l'OAS ;

– les propos d'Azzedine qui, à la parution du livre de Jordi, a vivement réagi dans un long article paru en décembre 2011 dans *Le Soir d'Algérie*. Qualifiant de fumiste cet « étrange historien qui aurait pu se renseigner auprès des acteurs encore vivants », il nie avec indignation avoir jamais été « un instrument des chefs de la force C pour des liquidations en toute impunité ». « Nous informions Vitalis Cros… ou le capitaine Lacoste, patron de la gendarmerie, pour leur dire : voilà qui ils sont, où ils habitent, ce qu'ils préparent… *Mais jamais pour prendre des consignes quelconques.* »

La conclusion de tout ceci est que, pour ma part et jusqu'à éventuelle preuve contraire, je tiens pour inexact le renseignement rapporté et estime invraisemblable le comportement prêté par Jordi à la mission C.

D'ailleurs, si dans l'affaire Maité (cf. supra, notes 1021 et 1022) on peut penser qu'il y eut *peut-être*, à propos de cet européen enlevé et torturé, *un cas* de passage de renseignements entre « quelqu'un de la ZAA » et « quelqu'un de la mission », il convient de noter qu'il se serait agi *de renseignements fournis par le FLN à la mission* (pour qu'elle arrête les OAS mis en cause) *et nullement de renseignements fournis par la mission au FLN* (pour, comme Jordi l'écrit, sous-traiter au FLN l'exécution d'européens).

Chapitre 19
Du 1er au 27 juin : le temps des compromis

Des pourparlers à péripéties – surtout du fait du GPRA, qui ne veut pas « reconnaître l'OAS » mais qui, divisé, ne prend pas position :

– **le 5**, Mostefai – son délégué à Alger – désavoue Farés : la trêve est rompue et les entretiens aussi.

– **Du 7 au 10**, un voyage à Tunis de Mostefai et Farès est vain..

– **Le 14**, une rencontre Joxe-Dahlab laisse l'affaire dans l'impasse.

– **Le 14**, Fouchet reçoit Krim, qui cautionne Mostefai.

– **Le 15**, Mostefai rencontre Susini.

– **Le 17**, ils annoncent l'accord et à Alger, les attentats cessent.

Un terrorisme lié à ces péripéties :

– **Du 31 mai au 5 juin** – pourtant divisée – l'OAS observe la trêve.

– **Du 6 au 17 juin**, une moyenne de 25 attentats par jour, mais moins de tués ; au total 40, pas tous du fait de l'OAS.

En deux mois, la lutte anti-OAS s'est algérianisée : les ATO.

L'activité de la mission :

– **Du 1er au 20 juin** : elle reste soutenue (146 defèrements).

– **Le 18**, la détente s'installe mais la méfiance demeure car à Oran – où 2 inspecteurs de la mission ont été tués le 2 – les attentats perdurent.

La fin de la mission : progressive à Alger à partir du 20, elle est très discrète. Ses archives iront au BDL Paris alimenter les services qui mèneront la lutte contre l'OAS jusqu'à sa disparition, en 1964.

Les pourparlers FLN-OAS : nombreuse péripéties

Entamés le 18 mai, ils aboutirent le 17 juin à un *accord verbal*[1064] qui fut annoncé à Alger à midi à la radio par le docteur Mostefai et le soir dans une émission pirate par Susini[1065].

La mission C ayant évidemment été totalement étrangère à ces pourparlers et son travail n'ayant subi, *après la fin de la trêve*, aucune incidence du fait de leurs péripéties, il ne nous parait pas utile d'en dire ici plus que le résumé fourni ci-dessus.

Sauf à souligner :

– que, jusqu'au 16, l'accord resta incertain et que, sans l'action de Fouchet[1066], il n'aurait sans doute pas été conclu (avec quelles dramatiques conséquences, y compris pour la mission ?) ;

– que Farès (qui se voyait devenir président de la première République algérienne) et, plus encore, Mostefai (qui n'en fut pas récompensé[1067]) eurent beaucoup de mérite à contourner l'obstacle que constituait un GPRA divisé, louvoyant, dont le président – Benyoucef Benkhedda – disait en public le contraire de ce qu'il

---

1064. Il ne fut jamais question d'un accord écrit, comme à Évian. Ni le GPRA ni Fouchet n'en voulaient.

1065. Entre temps le général de Gaulle, en tournée dans les départements de l'Est – et tenu par Fouchet heure par heure au courant – en avait fait état dans un des discours dont il émaillait son parcours. C'est ainsi que les habitants de Montbéliard furent informés avant ceux d'Alger.

1066. Après avoir dynamisé la première phase des entretiens en y appelant Chevallier et après avoir tenté d'en sauver la seconde en fournissant l'avion qui amena Farès et Mostefai voir le GPRA à Tunis et Tripoli, c'est lui qui fit venir à Alger le chef historique Krim Belkacem, alors présent en Kabylie, et se prévalant d'avoir le soutien personnel de de Gaulle le décida à « éviter l'échec sanglant des accords qu'il avait signés à Évian » en apportant sa caution à Mostefai (Fouchet, *op. cit.*, p.).

1067. L'accord à peine conclu, on lui reprocha au FLN d'avoir « reconnu l'OAS » au lieu de la détruire et il dut démissionner de l'EP. Parmi ses détracteurs Azzedine qui, en accréditant le renseignement du dynamitage des égouts de la Casbah (cf. chapitre 17) l'avait poussé aux entretiens. J'ai eu l'occasion en 2012, en marge d'un colloque tenu aux Invalides, de longuement parler avec lui : il vouait à Azzedine une véritable haine.

> autorisait en privé[1068] – et dont le ministre des affaires étrangères – Saad Dahlab – voulait le beurre et l'argent du beurre[1069].

Ceci étant, si l'accord fut « accueilli par les populations comme un grand évènement éclipsant tout » (BQ/DSNA du 18), c'est parce qu'il entraînait la fin des attentats mais il apparut vite que ses vertus apaisantes seraient de courte durée et que – passée la période de « réconciliation » péniblement orchestrée pendant la campagne du référendum – il n'aurait aucune suite politique.

Un terrorisme lié à ces péripéties

Du 31 mai au 5 juin : la trêve

. Selon Cros, « il n'y eut pratiquement pas d'attentats le 31 » et ce jour-là « Alger était redevenue miraculeusement une ville presque calme ».

Effectivement, après les journées des 29 et 30 mai (18 et 12 tués, 11 et 8 explosions), celle du 31 n'enregistra – selon la PE – que 4 tués (mais encore 14 explosions ou incendies).

Le 1er, il n'y eut qu'un mort et le 2, aucun. Le 3, on en recensa 3. Trois encore le 4 et cinq le 5, mais aucun le 6 – *soit en 6 jours seulement 15 morts*, dont 5 (des « découvertes de cadavres ») ne faisaient que prolonger le passé récent.

1068. Il tint en conférence de presse à Tunis des propos reniant la liberté de négocier qu'il avait, au nom du GPRA, donnée 9 à Mostefai : « Faites pour le mieux ! ».

1069. Lors de sa rencontre « au sommet » avec Joxe le 14 juin – et après avoir, comme lors de leur rencontre du 11 mai, refusé de condamner les enlèvements d'européens – il déclara en substance : « Le GPRA n'est pas satisfait des contacts de Farés (qui mène un jeu personnel et s'est fait jouer par les activistes). Il s'en tient pour sa part à la politique d'Évian et *ne veut pas recommencer les négociations* [...]. *Mais il ne faut cependant pas désavouer Farès*, car les conversations ont eu certaines conséquences heureuses (dissensions entre activistes) [...] et, *comme il est nécessaire de ne pas laisser se développer la politique de la terre brûlée*, l'ALN s'offre à aider l'armée française à garder avec soin tous les objectifs potentiels ». Trois des 6 pages du procès-verbal de cette rencontre (classée aux AD-Nantes dans Ambassade Alger-A3) sont consacrées aux entretiens.

De même, le nombre des explosions chuta – 16 en 6 jours – et, si on ajoute que plusieurs tués ou blessés le furent par des musulmans, on constate que, *pendant cette trêve, l'OAS fit preuve d'une bien surprenante discipline*[1070].

Beaucoup de signes du désordre ambiant n'en restaient pas moins présents, tant du coté des musulmans (barrages et pillages) que du coté de l'OAS (29 vols à main armée, dont 17 dans la seule journée du 6).

Du 6 au 17 juin : le dernier quart d'heure

Une émission-pirate ayant *le 5 au soir* fait savoir que l'OAS « reprenait sa liberté d'action » mais des rumeurs ayant couru que la trêve était prolongée de 48 heures, c'est seulement *le vendredi 7* que le terrorisme se relança : 6 tués[1071], 10 explosions (dont l'une, à la préfecture régionale, souffla l'escalier sur 8 étages et fit 2 blessés, un GP et un soldat), 3 incendies et 24 vols à main armée.

Le samedi 8, aucun mort mais des obus de mortier sur un cantonnement de CRS (9 blessés) et sur l'immeuble de la radio (1 blessé), 11 vols à main armée et surtout 16 explosions/incendies, parfois de grande envergure, notamment au central téléphonique d'El Biar et dans la salle de lecture de la bibliothèque des Facultés d'Alger (600 000 livres détruits dans un autodafé qui suscita une émotion considérable).

Les jours suivants, du 9 au 17, le terrorisme continua au même rythme, avec une moyenne de 15 à 30 attentats par jour[1072] qui firent :

1070. Ils étaient en effet profondément divisés. Perez et Godard contre Susini.

1071. Mais 3 de ces 6 tués le furent le 7 lors d'une fusillade rapportée PE 3735 et déclenchée par un ATO, *sentinelle du poste de garde numéro 3 de la préfecture de police.* Ayant ouvert le feu sur des « suspects » européens, il tua 3 consommateurs dans un café voisin et blessa un de ses collègues, GP européen. Les suspects furent amenés à la mission qui, après enquête, les relâcha.

1072. Du 4 au 18 juin, la PE fit 341 rapports de méfaits divers : 24 par jour. *Mais il n'est pas sûr qu'elle ait pu, pendant dette dernière période, maintenir l'exhaustivité de ses comptes-rendus.* Il est en effet colporté qu'il y ait alors eu quelques nouveaux enlèvements d'européens, mais je n'ai pu recouper leur réalité.

– assez peu de victimes : 15 tués[1073] et une soixantaine de blessés ;

– mais beaucoup de dégâts par explosions et/ou incendies, visant – souvent en plein jour – écoles, lycées et collèges ; transformateurs électriques ; recettes des PTT ; centres de santé ; garages et stations-service. Citons parmi les attentats les plus spectaculaires : ceux dirigés le 9 contre le Centre Culturel américain, le 14 contre le Nouvel Hôtel de Ville[1074] (1 tué musulman et 46 blessés : 3 GP et 43 militaires en cantonnement) et le 15 contre l'Hôpital Mustapha (3 blocs opératoires détruits).

Il faut ajouter à ce bilan les victimes des incidents qui survinrent le 15, place du Gouvernement, (PE 3907) en suite, dit-on, d'une tentative de mitraillage OAS : elle déclencha une riposte des forces de l'ordre (2 européens tués) et fut suivie d'une effervescence musulmane au bilan incertain[1075] (2 européens tués par lynchage et 2 autres remis aux CRS).

Quant aux vols à main armée, il y en avait chaque jour, autant semble-t-il pour « montrer sa force » (le 14, 9 vols en 4 heures dans la seule rue Michelet) que dans l'espoir d'un butin important (que pouvait-il bien rester dans ce bureau postal braqué le 12 pour la onzième fois en deux mois ?).

1073. 4 (3 musulmans, une femme européenne) du fait de l'OAS, 5 (tous européens) du fait de musulmans – FLN ou pas – et 2 (européens), du fait d'on ne sait qui. Donc, *fait nouveau*, plus d'européens tués que de musulmans : 8 à 3 ! Il y eut aussi 4 découvertes de cadavres (un musulman, un asiatique et deux européens, préalablement torturés). Et (PE 3825) une européenne de 61 ans fut tuée à son balcon par le tir d'un ATO – alors qu'elle chantait le *Chant des africains*, en défi à un groupe d'ATO allant chercher du pain.

1074. Cros dans ses *Mémoires* – pages 38 et 253 – situe cet attentat le 17 et parle d'un « gigantesque plasticage » ayant *tué 17 soldats* « qui gardaient le bâtiment ». C'est inexact.

1075. Une autre note PE 3908, établie le 17 après une brève enquête, donna de cette affaire une toute autre version. Seule la Force Locale aurait utilisé ses armes, tuant à bout portant Robert Naman et Jean-Claude Planells, « bien que l'un d'eux ait cherché protection auprès d'un sous-officier du 6e RI », présent sur place.

L'algérianisation de la lutte anti-OAS : UFL et ATO

On a vu (chapitre18) dans quelles conditions Azzedine avait le 19 mai obtenu de Fouchet que – malgré l'opposition de Tricot, sensible aux risques de bavures interethniques – UFL et ATO pourraient dorénavant être intégrés au dispositif en charge du maintien de l'ordre à Alger, dans tous les quartiers.

Il y a peu à dire sur les unités de la Force Locale – qui furent utilisées groupées et encadrées et qui, commandées par le colonel Ghanem, restaient *sous autorité militaire.* Utilisées à Alger pour tenir des barrages ou des points stratégiques, leur fiabilité opérationnelle était très variable de l'une à l'autre mais, lorsqu'elles commettaient des bavures[1076], la cause en était à chercher surtout dans l'inexpérience et l'hétérogénéité de leurs effectifs.

Il y a par contre beaucoup à dire sur les ATO qui – pseudo-gardiens de la paix destinés à être éparpillés dans tous les services de la PE – restaient *sous autorité civile.* En l'espèce celle du commissaire central d'Alger et de Vitalis Cros qui raconte (*op. cit.*, p. 197) que, recrutés à la hâte par Omar Oussedik (parmi ses militants FLN), ils étaient habillés et formés « en moins de 15 jours[1077] ». « Après quoi, je les intégrais comme stagiaires dans les commissariats, avec ce qu'il restait de police [...]. Cette intégration fut lente et difficile car ils avaient la détente facile et l'OAS criait à la provocation, suivie en cela par un grand nombre de Français. »

Les doléances de ces derniers finirent par avoir un écho puisque le compte-rendu de la réunion de l'EP du 14 juin relate qu'El Hassar y protesta contre le fait que – « suite à des incidents survenus sur le Port[1078] » – on avait « réduit nos ATO de 220 à 25 » et qu'on leur avait enlevé leurs PM, « alors que l'OAS les menaçait de représailles ». Il fut décidé d'immédiatement annuler la mesure[1079].

1076. Telles celles signalées chapitre 18 ou *supra* note 1071.

1077. Cf. chapitre 17, notes 973 et 980.

1078. Je n'ai pu en retrouver ni la date ni la nature.

1079. C'est ce qui était souhaité par Dahlab lors de son entretien avec Joxe : « Quant

. Effectivement prompts à tirer sur les suspects (européens) et pour la plupart peu accessibles à « l'esprit d'Évian », les ATO avaient aussi – et, vue leur absence de formation, c'était inévitable – une ignorance complète des règles élémentaires du droit pénal français (encore en vigueur) : ils croyaient avoir tous pouvoirs et acceptaient de mauvaise grâce de devoir confier à la mission le soin d'enquêter sur ceux qu'ils arrêtaient[1080].

Quant à leurs rapports avec les policiers européens de la PE, ils devinrent exécrables et purent aller jusqu'à des coups de feu – ce dont on trouvera un exemple en annexe, sous la forme d'un rapport établi le 14 juin par l'inspecteur François Albertini.

En conclusion de ce point, il me parait donc possible de dire que si, comme chacun le sait (cf. chapitre 12) la Force Locale fut un échec complet, les ATO en furent un autre[1081].

L'activité de la mission

En raison d'imprécisions et de contradictions dans les bilans archivés, cette activité est difficile à quantifier.

Selon 2 états de décade, « l'échelon d'Alger » aurait fait, du 1er au 20 juin, 146 arrestations (75 du 1er au 10 ; 71 du 10 au 20) et, lors de 192 perquisitions, aurait saisi un armement important[1082] (2 mitrailleuses, 39 PM, etc.). Parmi les arrêtés, 9 tueurs et 16 déserteurs. Le tout accompagné de quelque 2000 examens de situation, 350 mesures de garde à vue et 96 transferts

aux ATO, il ne faut pas les désarmer mais mieux les encadrer ».

1080. Ce fut par exemple le cas pour l'arrestation de 2 hospitaliers opérée le 14 après une « perquisition » de services de l'hôpital de Beni-Messous (ils furent libérés le 19) et pour celle de 6 « suspects » appréhendés le 17 à l'hôpital Mustapha (« aucune charge retenue »).

1081. Il n'y a que Vitalis Cros – muet sur la bavure rapportée *supra* note 1071 – pour avoir « apprécié leur valeur »… en tant que gardiens de sa préfecture.

1082. Selon un autre état, « la mission » aurait, du 1er au 15 juin, fait 426 arrestations (dont celles de 16 tueurs connus, 25 déserteurs, 75 porteurs d'armes, etc.) et, lors de 322 perquisitions, elle aurait saisi un armement encore plus important (1 mortier, 4 mitrailleuses, 45 PM, 120 kilos de plastic, etc.). Mais il s'agit sans doute d'un bilan d'activité commun aux échelons d'Alger et d'Oran.

de détenus vers les prisons la Santé et du TOP de Tizi-Ouzou.

La collation des messages quotidiens, établis par la mission jusqu'au 26 juin, corrobore ces chiffres, sauf ceux des transferts : 124, dont 100 vers la Santé ; ainsi 29 le 25, après 28 le 18[1083].

On peut donc en conclure que, même pendant « la trêve », il n'y eut pas, à Alger et jusqu'à l'annonce de l'accord du 17 juin, de décélération du rythme de l'activité de la mission.

Et pourtant, lorsqu'on cherche à apprécier *les résultats* de cette activité – comme je l'ai fait jusqu'à présent à chaque chapitre – force est de constater qu'il n'y eut en juin *aucune affaire judicaire d'importance*[1084] et que les très nombreuses interpellations opérées – souvent à des barrages tenus par des GM ou par des unités de la Force Locale – ne conduisirent pas les enquêteurs à des arrestations spectaculaires. C'est que leur état d'esprit avait changé. Depuis l'affaire où le commissaire Berro avait été blessé, c'en était fini des opérations dangereuses et, depuis les perspectives d'un imminent accord, c'en était fini des enquêtes fructueuses, menées sur un temps long. Les gardes à vue restaient nombreuses, les interrogatoires sérieux, les recoupements multiples et les affaires étaient consciencieusement traitées mais elles n'étaient plus poussées à fond. *Le temps de Hacq n'était plus et le sort de l'Algérie – et de la République – n'était plus en balance.* L'OAS était vaincue et, d'une façon ou d'une autre, elle allait très bientôt disparaître : à quoi bon s'acharner sur son cadavre ? Et sur tous ceux qui,

1083. Car il n'était évidemment pas question de les laisser, après l'indépendance de l'Algérie, dans des prisons qui bruissaient déjà de promesses de règlements de comptes. C'est ainsi que la mission eut à enquêter le 7 sur l'évasion de la Maison Centrale de Maison-Carrée de 3 européens qui, aidés et armés par des gardiens de prison préparant leur départ, étaient promis à la mort. C'est pourquoi aussi les détenus MNA condamnés par le TOP eurent le « privilège » d'exécuter leurs peines en France (puisque l'amnistie d'Évian ne les concernait pas).

1084. La seule affaire pouvant à la rigueur être considérée comme telle est celle dite du « commando Béatrice » –apportée le 8 à la mission par l'Armée. Il s'agissait d'un groupe commandé par le lieutenant déserteur Roger Deguy et qui, fort de 18 membres (dont 7 autres déserteurs), avait fait sa reddition. Opérant depuis plusieurs mois dans la grande banlieue d'Alger, il avait à son actif de nombreuses actions criminelles.

ayant ou non cru à ses promesses, avaient maintenant pour seul souci de pouvoir, avant le 1er juillet, fuir leur pays[1085] ?

On peut néanmoins citer comme activités notables :

– le 4, l'enquête (vaine) sur la parution du *Journal de l'OAS*, numéro pirate de la *Dépêche Quotidienne* – avec à la clef 159 examens de situation de personnes raflées en représailles ;

– le 8, l'arrestation d'initiative de Ricco Frederic, Delta 19 ;

– et le 15 le démantèlement d'un réseau de plastiqueurs, avec saisie de 110 kilos de plastic.

La fin de la mission

. L'annonce de l'accord fut accueillie avec une grande prudence par Ceugnard qui, le 18, arguant de l'éventualité d'éléments incontrôlés et d'actes de terrorisme encore possibles, fit afficher « l'avis important » d'avoir à strictement respecter les consignes de sécurité en vigueur : interdiction de quitter les locaux, de stationner sur les terrasses…

Nul doute qu'il était également influencé par la situation à Oran où, ayant enfreint la consigne de ne pas quitter les locaux,

1085. En lisant en archives les rapports d'activité de divers groupes, on est frappé par le grand nombre des mesures de « libération immédiate » qu'ils décidèrent alors, en faveur des interpellés et même des gardés à vue qu'ils interrogeaient. La proportion était de 8 à 10 fois supérieure à ce qu'elle avait été en mai. Raisons techniques, juridiques ou de calendrier ? Certainement, mais sans doute aussi raisons humaines. Je n'ai aucune documentation sur ce que les missionnaires pensaient *in petto* de l'évolution de la situation sécuritaire – présente et à venir – des européens mais je relève que souvent ils se souciaient de la situation personnelle et familiale des mis en cause – *ce qu'ils n'avaient jusqu'alors jamais fait.* Et les exemples abondent de décisions de libération assorties du constat que les interrogés disaient vouloir « partir le plus tôt possible en métropole ». Il y a même quelques cas où des démarches furent faites pour faciliter ou accélérer leur départ. Mon opinion personnelle est donc que les rapatriés ont tort de souvent voir les membres de la mission C comme des barbouzes acharnées à leur perte : ils firent leur devoir mais ils furent aussi des hommes, sensibles à leur malheur.

les inspecteurs Ernest Bellair et Lucien Moziconacci avaient le 2 juin été retrouvés quartier Gambetta, tués par balles après sévices et où, ayant refusé l'accord, l'OAS locale – bien que divisée et avec des effectifs en chute libre[1086] – était encore active : elle ne cessera sa « terre brûlée » que le 28 juin, après avoir le 14 tué le général Ginestet et le 25 déclenché les trois jours d'incendie des citernes d'essence du Port.

. À Alger, occupée à vider ses geôles et à clore ses dernières affaires judiciaires, la mission établit des messages quotidiens jusqu'au 26 juin.

Du 18 au 26, les forces de l'ordre lui amenèrent 150 personnes interpellées pour « contrôle d'identité » et elle fit 51 examens de situation, dont un seul, le 24, retint son attention : il s'agissait de 3 étudiants armés qui, anciens gardes du corps de Susini, continuaient à le protéger alors que, bénéficiaire de l'amnistie promise par l'accord, il se pavanait dans Alger[1087]… et incitait les européens à voter « oui » au référendum. Car les temps avaient changé : le couvre-feu avait été supprimé le 20, on était en campagne électorale, la détente était dans l'air, les musulmans commençaient à préparer les fêtes qui allaient accompagner l'indépendance et les européens pouvaient postuler à un des 225 postes d'ATO que, par décision du 22 juin, Farès – en application des accords du 17 –, leur avait réservés[1088] !

Il n'y a en archives aucune trace de la fin de la mission. Née dans l'anonymat administratif, comme un simple et temporaire renfort de policiers accordé à des services existants, la règle du parallélisme des formes la fit disparaître de la même façon, dans l'anonymat le plus complet[1089].

1086. C'est alors que l'échelon d'Oran – si lent à trouver l'efficacité – fit le plus d'arrestations : 291 du 26 mai au 1er juin, 172 du 2 au 6, 119 du 9 au 15 et, le 13, il fallut même ouvrir à Sidi Chami un nouveau centre d'assignations à résidence.

1087. Il était un des rares chefs OAS restés Alger : tous les autres s'étaient enfuis à l'étranger.

1088. Pas un ne se présenta.

1089. Ses archives furent transférées à Paris, où elles trouvèrent place dans le « fichier OAS » de la 4e section de la Direction des Renseignement Généraux, fichier déjà fort

Bien qu'ayant été, à une heure cruciale, un précieux instrument de défense de la Ve République, elle fut largement ignorée par ses contemporains.

Elle est depuis longtemps tombée dans l'oubli – c'est normal – et dans l'ingratitude – ce qui l'est moins.

Espérons que ce livre l'en fasse un peu sortir.

---

riche du fait que cette section – où j'ai été en poste – tenait, depuis décembre 1961, les archives du BDL, organisme qui lutta contre l'OAS et qui, lui aussi anonyme, ne disparut qu'avec elle, en 1964.

Index des noms cités

Les noms en caractères gras sont ceux d'historiens ayant écrit sur le sujet ou d'acteurs ayant publié des Mémoires.

Les noms en caractères italiques sont ceux d'européens disparus et officiellement recensés comme tels.

C

Sources

Les sources bibliographiques sont indiquées dans le corps du texte ou, le plus souvent, dans les notes.

Le lecteur est prié de bien vouloir s'y référer à partir de l'index, où les noms écrits en gras sont ceux d'historiens ou d'acteurs ayant publié des Mémoires.

Les sources archivistiques sont également référencées dans le corps du texte ou, le plus souvent, dans les notes. Beaucoup ont été consultées sur dérogation. Elles proviennent des centres suivants :

Archives départementales de la Marne- AD- (à Chalons)

Déraillement du 18 juin 1961 à Vitry-le-François.

Archives Nationales- AN- (à Pierrefitte et jadis Fontainebleau)

Centre des Archives Contemporaines (CAC)

dossiers professionnels,

Mission C (77 cartons), Tribunaux de l'Ordre Public,…

Fonds Fouchet, Fonds Terrenoire

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer- ANFOM- (à Aix en Provence)

Algérie : Délégation générale, DSNA, Lutte contre l'OAS…

Bibliothèque universitaire « La contemporaine » - ex BDCI- (à Nanterre)

. Fonds Delarue

Bibliothèque Souvarine (à Nanterre)

Collection de journaux, notamment Le Monde

Centre Historique de la Fondation nationale des Sciences Politiques- FNSP (à Paris)-

Fonds Dauer.

Fondation Charles de Gaulle- FCDG (à Paris)

Agendas et voyages du général, Conseils des Ministres, CAA…

Fonds Morin

Hoover Institute (à Stanford)

Papiers Godard

Ministère des Affaires Etrangères- MAE-

(à La Courneuve)-

Secrétariat d'Etat aux Affaires Algériennes- SEAA

(à Nantes)- Archives Diplomatiques- AD- (Alger/Ambassade) *Période transitoire* : CR, CM, FL, EP (notes Tricot)..

Préfecture de Police- PP- (à Paris)

Dossiers personnels-

Brigade Criminelle, BDL (compte rendus Chaix)

Service Historique de la Défense -SHD- (à Vincennes).

Commandement en chef des forces armées,

Lutte contre l'OAS,

Sécurité Militaire, Archives orales (Messmer)

Fonds Vitalis Cros

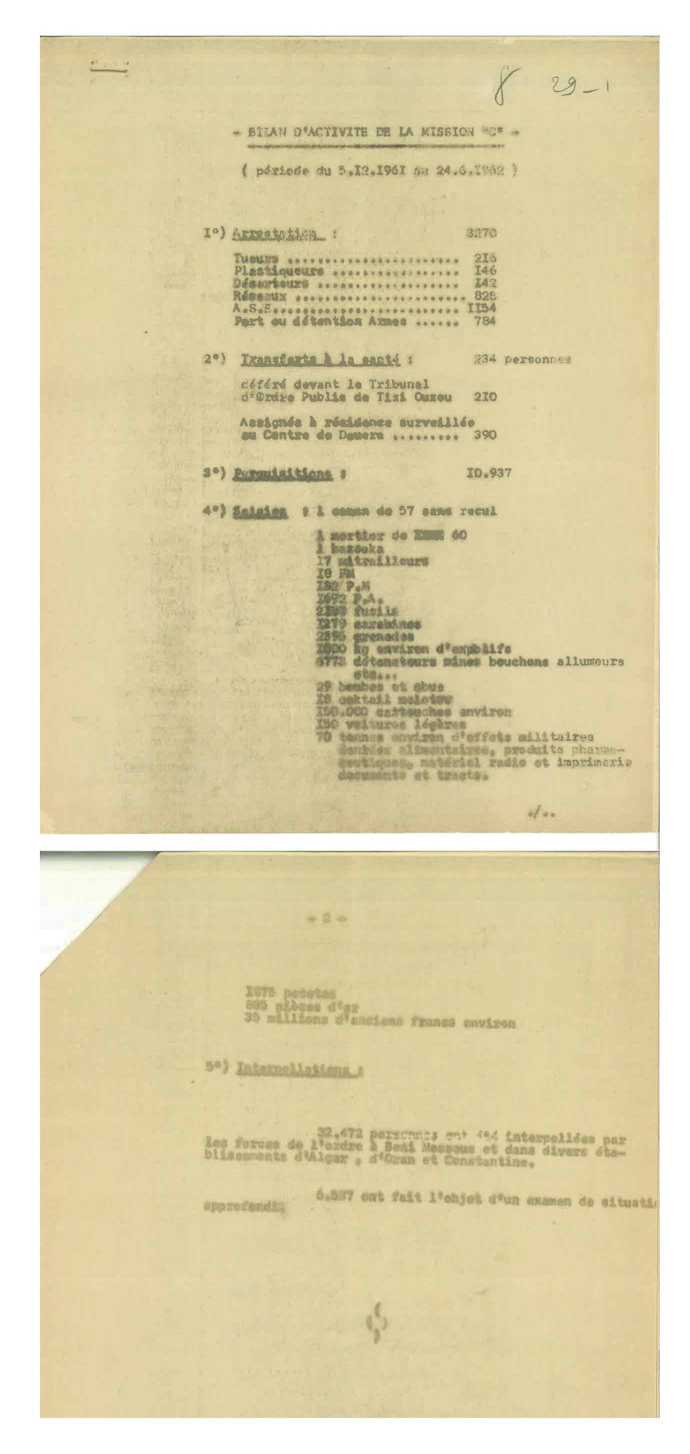
ANNEXES

Liste des documents

1. Bilan général des sept mois d'activité de la mission C.
2. Statistique des attentats OAS, en Algérie et à Alger en 1961/62.
3. Fiche manuscrite du 25 septembre 1961 où le général Ailleret demande une décision gouvernementale pour le cas où il devrait évacuer Alger.
4. Lettre du procureur général d'Alger du 22 décembre 1961 sur 4 cas de rumeurs de graves sévices policiers.
5. Un exemple des « messages quotidiens » de la mission (numéro 72)
6. Un exemple des « notes » prises à chaque réunion de CRC. (Ici celui du 22 février 1962, le dernier présidé par Hacq).
7. Les « notes » prises lors du CRC du 17 décembre 1961 : la mission est en grande difficulté.
8. Par note du 18 décembre 1961, de Gaulle interdit l'emploi des barbouzes.
9. Un exemple des terrorismes croisés OAS et FLN, tels que vécus à Alger au jour le jour (du 1° au 15 janvier 1962).
10. Une instruction de Salan du 18 janvier pour « un contrôle étroit de l'action OAS » (« pas de ségrégation raciale, pas d'affrontement des communautés »).
11. Deux lettres écrites en mars par le préfet Jannin et par Morin pour affirmer leur ignorance du sort de M.Petitjean, enlevé le 27 février par des barbouzes.
12. Un télégramme du 5 mars de Morin à Debré : il est prêt à offrir sa démission.
13. Un tract du CDR diffusé le 13 mars à Paris.
14. Un exemple d'ordre d'opération pour un commando alpha. (17 mars : la « journée des pharmacies »)

15. Un télégramme de Joxe du 22 mars sur le retard de la mise place de la Commission Mixte du cessez-le-feu.
16. La note verbale du 2 avril : la mission va-t-elle dépendre du cabinet militaire du HCR ?
17. Un dossier du 4 avril où le président de la Commission de Sauvegarde informe le Président de la République de l'activité des barbouzes.
18. Une note du HCR du 26 avril sur « l'attitude de l'ALN depuis le cessez-le-feu ».
19. Une note DSNA du 26 avril réclamant des renforts pour la mission.
20. Une lettre personnelle écrite le 9 mai par Fouchet à de Gaulle.
21. 14 mai : un tract illustré de l'OAS sur « un crime odieux du FLN ».
22. Une note du HCR sur « les résultats obtenus par la Commission Mixte de cessez-le-feu à la date du 20 mai ».
23. Une note du HCR sur « la Force de l'Ordre à la date du 20 mai »
24. La (très connue) note du 29 mai où un informateur C/3 rapporte à l'autorité militaire que la mission C fournirait à Azzedine des listes d'européens à enlever, voire sous déguisement en enlèverait elle-même.
25. Un rapport du 14 juin où l'inspecteur PE Albertini se plaint du comportement des ATO.

1. Bilan général des sept mois d'activité de la mission C



8 29-1

– BILAN D'ACTIVITE DE LA MISSION "C" –

(période du 5.12.1961 au 24.6.1962)

1°) Arrestation : 3270

Tueurs	216
Plastiqueurs	146
Déserteurs	142
Réseaux	828
A.S.E.	1154
Port ou détention Armes	784

2°) Transferts à la santé : 234 personnes

déféré devant le Tribunal d'Ordre Public de Tizi Ouzou 210

Assignés à résidence surveillée au Centre de Douera 390

3°) Perquisitions : 10.937

4°) Saisies : 1 canon de 57 sans recul

1 mortier de [illegible] 60
1 bazooka
17 mitrailleurs
18 FM
182 P.M
1692 P.A.
[illegible] fusils
1279 carabines
[illegible] grenades
[illegible] kg environ d'explosifs
[illegible] détonateurs mines bouchons allumeurs etc...
29 bombes et obus
18 cocktail molotov
150.000 cartouches environ
150 voitures légères
70 tonnes environ d'effets militaires denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, matériel radie et imprimerie documents et tracts.

./..

– 2 –

1875 pesetas
885 pièces d'or
35 millions d'anciens francs environ

5°) Interpellations :

32.472 personnes ont été interpellées par les forces de l'ordre à Beni Messous et dans divers établissements d'Alger, d'Oran et Constantine.

6.337 ont fait l'objet d'un examen de situati[on] approfondi.

BILAN D'ACTIVITE DE
LA MISSION « C »
(période du 5.12.1961 au 24.6.1962)

I°) Arrestation :
3270

Tueurs
216
Plastiqueurs
146
Déserteurs
142
Réseaux
828
A.S.E
1154
Part ou détention Armes
784

2°) Transferts à la santé :
234 personnes

déféré devant le Tribunal
d'ordre public de Tizi Ouzou
210

Assignés à résidence surveillée
au Centre de Douera
390

3°) Perquisitions :
10.937

4°) Saisies : 1 canon de 57 sans recul

1 mortier de XXXX 60
1 bazooka
17 mitrailleurs
18 FM
182 P.M
1692 P.A.
2XXX fusils
127X carabines
2XXX grenades
1000 kg environ d'explosifs
6773 détonateurs mines bouchons allumeurs
etc…
29 bombes et obus
18 coktail molotov
150.000 cartouches environ
150 voitures légères
70 tonnes environ d'effets militaires denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, matériel radio et imprimerie documents et tracts
./..
– 2 –

1875 pesetas
885 pièces d'or
35 millions d'anciens francs environ

5°) Interpellations :

32, 472 personnes ont été interpellées par les forces de l'ordre à Beni Messous et dans divers établissements d'Alger, d'Oran et de Constantin.

6.537 ont fait l'objet d'un examen de situation approfondi.

2. Statistiques des attentats OAS, en Algérie et à Alger en 1961/62

1- Pour l'ensemble de l'Algérie.

Chiffres des états de quinzaine des Bulletins Quotidiens de la DSNA

	Attentats	*(dont par armes à feu)*	Tués	Blessés
1961				
Avril	31			
Mai	189		1	
Juin	237	3	3	15
Juillet	444	5	5	33
Aout	449	9	9	90
Septembre	743	21	15	149
Octobre	981	21	11	229
Novembre	995	35	22	248
Décembre	843	94	56	247
Totaux 1961	**4912**	**188**	**122**	**1031**
1962				
Janvier	806	298	150	379
Février	1267	460	273	676
Mars	1639	811	378	888
Avril	1734	724	570	939
Mai	2027	1119	949	893
Juin (1 au 17)	724		109	180
Totaux 1962	**8 197**	**3 412**	**2 429**	**3955**
Totaux 1961/1962	**13 109** [1]	**3 600**	**2 551**	**4986**

[1] Selon un rapport DCPJ de 1963, il y eut en Algérie 5 844 attentats au plastic.

2- Pour Alger-ville.

Chiffres inédits, établis à partir de 3 sources [2]

	Attentats (*dont par armes à feu*)		Tués/Blessés		Rapports PE
1961					
Avril					
Mai	90				
Juin	120		3		
Juillet	115	6	5		
Aout	118	9	9	90	
Septembre	370	15	15	149	
Octobre	460	18	15	115	
Novembre	488 [3]	32	22	104	
Décembre	171	15	55	101	277
Totaux **1961**	**1932**	**95**	**124**	**559**	
1962					
Janvier	219		120	180	335
Février	353		170		589
Mars	488		325		909
Avril	867		366		880
Mai	1129		594		933
Juin (1 au 17)	237		22		294
Totaux 1962	***3 293***		***1 607***		***3 940***
Totaux 61/62	***5 225***		***1 731***		***4 217***

[2] Il s'agit essentiellement des rapports de la PE Alger – tels qu'archivés à la mission C –, complétés par des données issues des rapports du SRPJ Alger et des bulletins quotidiens de la DSNA.
[3] L'ordre de Salan de réduire le nombre des plasticages est du 21 novembre 1961. Ils ne cessèrent jamais totalement mais en juin 1962 la politique de la terre brûlée les remit à l'honneur.

3. Fiche manuscrite du 25 septembre 1961 où le général Ailleret demande une décision gouvernementale pour le cas où il devrait évacuer Alger

n° 244/CAA/3/OPE/TS

Le 25 Septembre 1961

n° 3

exemplaire n° 2/3

TRÈS SECRET

Fiche

I – Il apparaît nécessaire d'envisager une aggravation de la situation à Alger, découlant de la volonté des milieux activistes d'en arriver à une épreuve de force dans laquelle ils essaient engager la quasi-totalité de la population de souche européenne.

Dans une telle éventualité, les dispositions prises pour le maintien de l'ordre, ainsi que les moyens dont l'Autorité peut disposer à cet effet, risquent d'être rapidement débordés.

Les plans de défense, en effet, ne peuvent correspondre qu'à l'éventualité de manifestations localisées et successives, d'origine principalement musulmane, ainsi qu'aux contrôles, plus ou moins profonds suivant les circonstances, permettant de limiter les attentats individuels ou l'action de commandos.

II – Les effectifs à mettre en œuvre en Alger viennent à nouveau d'être renforcés et pratiquement portés au maximum possible, compte tenu des besoins des autres secteurs sensibles.

2

Il n'est pas dès lors à exclure qu'insuffisants face aux développements de l'action adverse, ils ne se trouvent débordés, compromis et leur sécurité menacée.

Dans ce cas, deux hypothèses et deux attitudes semblent à envisager suivant l'ampleur que prendraient les manifestations :

1°) Si celles-ci semblaient ne pas devoir rassembler toute la population, les troupes maintiendraient le quadrillage des quartiers musulmans tout en concentrant l'essentiel des moyens sur les points forts des hauts d'Alger ainsi qu'autour de l'Amirauté et du quartier Pélissier.

TRÈS SECRET

Elles resteraient ainsi maîtresses d'un cloisonnement intérieur à hauteur de la Casbah ainsi que des points essentiels. Elles contrôleraient les communications avec l'arrière pays et seraient en mesure de reprendre progressivement le contrôle de la ville.

2°) Si les mouvements insurrectionnels prenaient une ampleur telle qu'incontrôlables ils conduisent à un inévitable affrontement des deux communautés dans les différents quartiers sensibles de la ville, les troupes, pour demeurer à même d'agir,

3

pourraient être amenées à évacuer Alger pour n'en contrôler provisoirement que les accès par le SAHEL et la MITIDJA.

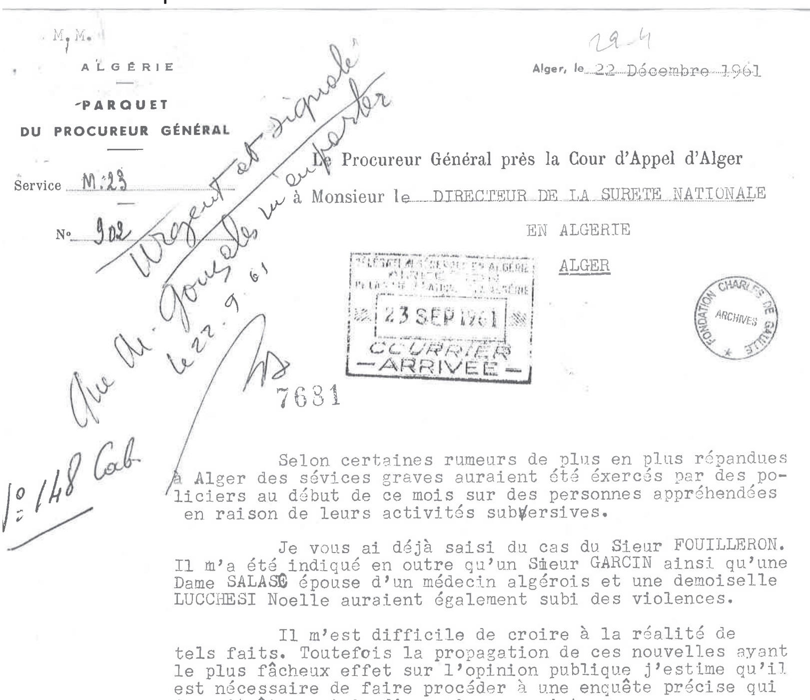
Leur action serait ensuite fonction de la situation.

Dans cette hypothèse extrême les deux rébellions seraient face à face.

TRES SECRET

III – Les conséquences de l'une et de l'autre des attitudes envisagées sont telles que leur adoption éventuelle semble postuler une décision gouvernemental

4. Lettre du procureur général d'Alger du 22 décembre 1961 sur 4 cas de rumeurs de graves sévices policiers



ALGÉRIE

PARQUET DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Service M.23

No 902

Alger, le 22 Décembre 1961

Le Procureur Général près la Cour d'Appel d'Alger

à Monsieur le DIRECTEUR DE LA SURETE NATIONALE EN ALGERIE

ALGER

23 SEP 1961 COURRIER ARRIVÉE

FONDATION CHARLES DE GAULLE ARCHIVES

7631

Selon certaines rumeurs de plus en plus répandues à Alger des sévices graves auraient été éxercés par des policiers au début de ce mois sur des personnes appréhendées en raison de leurs activités subversives.

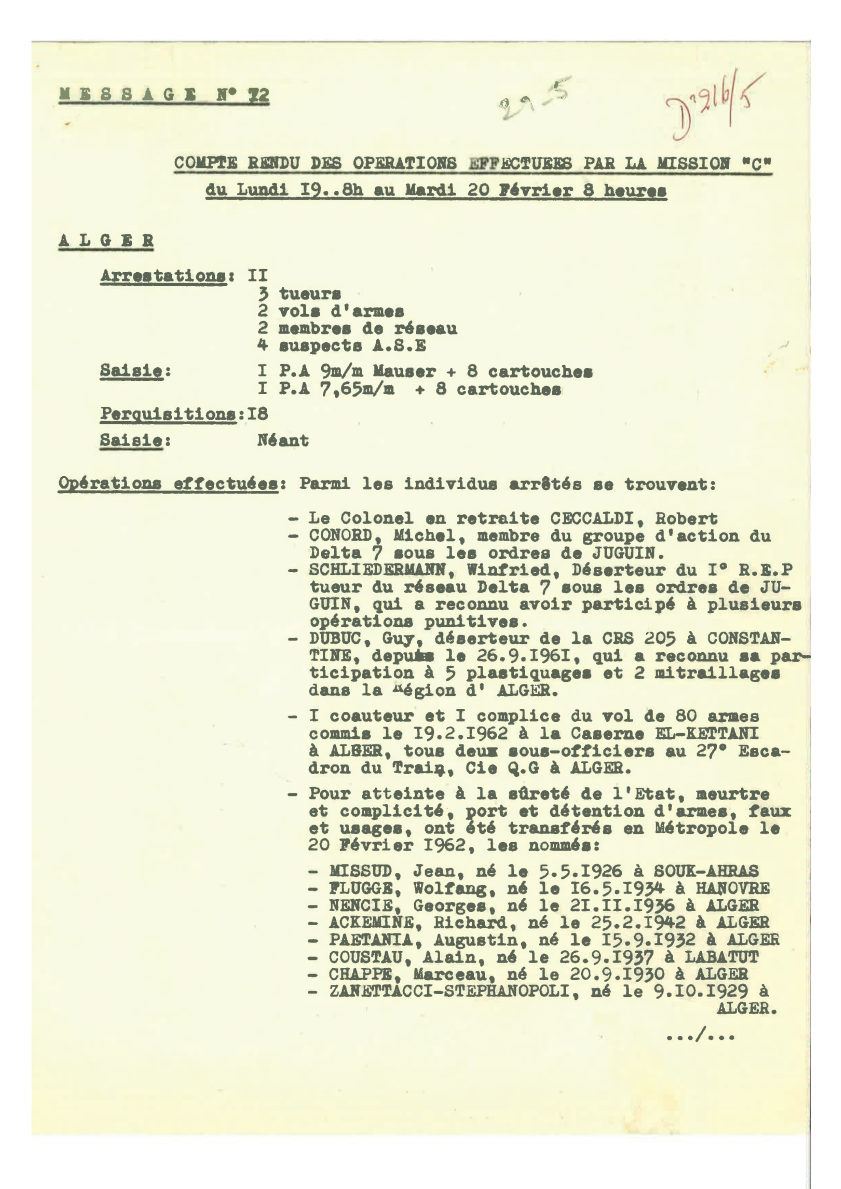
Je vous ai déjà saisi du cas du Sieur FOUILLERON. Il m'a été indiqué en outre qu'un Sieur GARCIN ainsi qu'une Dame SALASC épouse d'un médecin algérois et une demoiselle LUCCHESI Noelle auraient également subi des violences.

Il m'est difficile de croire à la réalité de tels faits. Toutefois la propagation de ces nouvelles ayant le plus fâcheux effet sur l'opinion publique j'estime qu'il est nécessaire de faire procéder à une enquête précise qui devrait être suivie d'une mise au point.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous aurez réservé à cette affaire.

LE PROCUREUR GENERAL,

5. Un exemple des « messages quotidiens » de la mission (numéro 72)



MESSAGE N° 72

295

D°216/5

COMPTE RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA MISSION "C"
du Lundi I9..8h au Mardi 20 Février 8 heures

ALGER

Arrestations: II
3 tueurs
2 vols d'armes
2 membres de réseau
4 suspects A.S.E

Saisie: I P.A 9m/m Mauser + 8 cartouches
I P.A 7,65m/m + 8 cartouches

Perquisitions: I8

Saisie: Néant

Opérations effectuées: Parmi les individus arrêtés se trouvent:

- Le Colonel en retraite CECCALDI, Robert
- CONORD, Michel, membre du groupe d'action du Delta 7 sous les ordres de JUGUIN.
- SCHLIEDERMANN, Winfried, Déserteur du I° R.E.P tueur du réseau Delta 7 sous les ordres de JUGUIN, qui a reconnu avoir participé à plusieurs opérations punitives.
- DUBUC, Guy, déserteur de la CRS 205 à CONSTANTINE, depuis le 26.9.196I, qui a reconnu sa participation à 5 plastiquages et 2 mitraillages dans la Région d' ALGER.
- I coauteur et I complice du vol de 80 armes commis le I9.2.I962 à la Caserne EL-KETTANI à ALGER, tous deux sous-officiers au 27° Escadron du Train, Cie Q.G à ALGER.
- Pour atteinte à la sûreté de l'Etat, meurtre et complicité, port et détention d'armes, faux et usages, ont été transférés en Métropole le 20 Février I962, les nommés:
  - MISSUD, Jean, né le 5.5.1926 à SOUK-AHRAS
  - FLUGGE, Wolfang, né le I6.5.I934 à HANOVRE
  - NENCIE, Georges, né le 2I.II.I936 à ALGER
  - ACKEMINE, Richard, né le 25.2.I942 à ALGER
  - PAETANIA, Augustin, né le I5.9.I932 à ALGER
  - COUSTAU, Alain, né le 26.9.I937 à LABATUT
  - CHAPPE, Marceau, né le 20.9.I930 à ALGER
  - ZANETTACCI-STEPHANOPOLI, né le 9.I0.I929 à ALGER.

.../...

6. Un exemple des « notes » prises à chaque réunion de CRC (Ici celui du 22 février 1962, le dernier présidé par Hacq)

Le 22 Février

Réunion du CRC - 11 heures
Pdt : Prof. ---



Prof.: ---- C'est sa dernière réunion avant son retour à Paris?

Cne La---- : Aff.DUBUC ; elle se termine. Mme CHINI ne s'est pas présentée. Mme CHIN mère a eu une crise au moment de son audition. Elle est à l'hôpital.
- Aff.COUDREAU- LEONARD : ils ont été conduits à l'hôpital de Rouiba.Ils sont marqués par leur interrogatoire à la S.M. Situation gênante.Aviser le Cl.Riv--- . HIDALGO Alain a été arrêté avant-hier soir.Il avait été contacté par un certain LIEGEOIS, rencontré dans un café le 12 févr. Il faut envisager une opération au Café "Le Bardo", où LIEGEOIS se rendait souvent vers 19h. Egalement le Café " Le MAJESTIC " .
- LIEGEOIS est un spécialiste des enlèvements d'armes. Il doit être recherché activement. Il procède avecune 403 bâchée et une dauphine jaune. Des civils ont passé la nuit devant Le Majestic, cachés dans la 403. CONCLUSION : il y aurait intêret à fouiller ce genre de véhicules, la nuit.
- Affaire SCHILDERMANN : elle est toujours en cours. Son réseau, aux ordres de ZANETACHI, dépendait du Dr PEREZ. Le 3° chef de groupe a été identifié:"Michel" en réalité ABAD Michel, sergent déserteur.Le second était JUGEN, qui est sans doute un des cadavres de GUYOTVILLE. Les deux morts pourraient être des agents de liaison de l'E.M. de DEGUELDRE,venus pour reconnaître la villa des Bz, et qui avaient pris JUGEN pour les conduire sur les lieux. Quand au groupe de sCHILD.. il est démoli. Tout le réseau de ZANETACHI est tombé . C'est une affaire importante.
- Il faudrait identifier un fonctionnaire de la s/préfecture de BLIDA qui a fourni de faux papiers au groupe SCHILD.
- l'adresse 14 rue Michelet, refuge où se tenait SCHILD est à retenir. D'ici quelque temps on pourra peut-être y retrouver quelqu'un d'autre. S.I. à M. de Rt. : se mettre en rappoirt avec M. BOISMENU pour avoir l'état du personnel de la S:Prefect.
- Affaire du Maquis de Tipasa : 13 individus ont été arrêtés hier matin dont le s/Lt BAECKEROOT Christian, un sergent et un caporal-chef. Le s/Lt en absence illégale du 4°BCP. Il reste un 14° individu qui n'a pas é pris, celui qui conduisait une voit.203 bâchée, de couleur grise, partie avec du matériel, en direction de Montebello, avant l'opération de bouclage. Ce groupe avait été"mobilisé" depuis environ 15 jours, à B.E.Oued Les hommes avaient des ordres de mission. Rendez-vous pris le 21.2. à 6 heures du matin au Tombeau de la Chrétienne.Là un camion civil Berliet est venu les prendre pour les amener à la ferme où ils ont été pris ensuite.Ils ont expulsés les employés musulmans qui s'y trouvaient. C'est l'un d'eux qui est à l'origine du renseignement, ayant prétendu astucieusement qu'il y avait un maquis FLN et non pas OAS. Opération de l'armée impécablement menée.!. Parmi les hommes l'ex-para SAIGNELONGUE, et un nommé RENUCI Roger.
- enfin renseignements divers: Le Cne Lacoste doit les mettre au propre pour les donner en exploitation.

N---- : Hier soir, opération au Petit Palmarium à Bainem Falaise, sur renseignements d'un gardien de la paix, agressé à cet endroit. Deux légionnair déserteurs ont été arrêtés; le gérant a été remis en liberté, à la demande des Militaires. Le lieu est un refuge de déserteurs et peut être utilisé encore pour en récupérer d'autres.
- Hier matin, opération à Félix-Faure pour retrouver SALAN. C'était la 5' ou 6° perquis. dans la ferme PATERNAUD.
- Hier soir, arrestation de 5 individus, porteurs de P.A et faux papiers: VALLS Pierre, CUVELIER Germain, BELOGUI Bénito. Parmi eux, deux membres du D.7 de ZANETACHI. WALLS parle du meurtre de l'OPA AMBROSINI.Ils ont été arrêtés par la Gie de FORT DE L'EAU, sur la limite de la Cne de CHERAGAS.

.../..

7. Les « notes » prises lors du CRC du 17 décembre 1961 : la mission est en grande difficulté

C.R.C. 17 Décembre 1961. 29-7

Dimanche - à cette réunion du C.R.C. que préside M. H sont présents ORAN et CONSTANTINE.

compte rendu des affaires en cours.
notamment celle de la femme JOBERT Margaret qui a été arrêtée ainsi que sa fille.La première fait l'objet de 7 mandats

Opération Cafés à prévoir ave le Capitaine Lacoste -

Le Son des Guitares;à Bab el Oued. Réunions O.A.S s'y tiendraient entre 20 heures et minuit

Le Select - fréquenté par de nombreux jeunes gens armés.Egalement à Bab el Oued.

Le Docteur fait la critique de l'action du Détachement de la semaine.
a) enquêtes judiciaires - difficultés -les enquêtes restent fragmentaires. il faut reconnaître échec - on ne peut remonter.

b)Opérations (raids) - constituent un harcèlement.Elles sont bonnes dans ce sens mais les résultats sont insignifiants.Ce sont des individus de deuxième zone qui sont arr^tés.
par ailleurs elles sont faites dans un climat d'insécurité.

c) le renseignement n'est pas bon-en général.
les renseignements à exploiter devraient ^tre plus sérieux plus approfondis.
repercussion sur le moral des enquêteurs

le renseignement tel qu'on le reçoit ne permet que le harcèlement -
les renseignements imprécis conduisent par ailleurs à l'intoxication

d) mémoire du policier: pratiquement inexistante .Les archives de l'O.C.A.J. sont vieilles de trois mois seulement.
problème de l'identification: peu de moyens.

e) fonctionnaires du détachement:
sont âgés
n'ont pas tous suffisamment l'habitude.

Opération Champ de Manoeuvrre:- à prévoir
boucler le quartier.

8. Par note du 18 décembre 1961, de Gaulle interdit l'emploi des barbouzes

Note pour MM. Debré, Frey, Joxe, Messmer

18 décembre 1961

Je n'admets pas que des éléments « paraofficiels » accomplissent, comme c'est le cas, des actes dits anti-OAS, comportant, comme ceux de l'OAS, des attentats, explosions, meurtres, etc.

J'exige qu'il soit mis fin sans aucun délai à ces procédés qui déconsidéreraient l'autorité, l'État et moi-même.

Me rendre compte aussitôt de ce qui est fait pour que cela cesse.

9. Un exemple des terrorismes croisés OAS et FLN, tels que vécus au jour le jour du 1er au 15 janvier 1962

Le lundi 1er janvier, dans 9 rapports, la PE signala 1 tué, européen, et 8 blessés, dont 5 européens.

Le tué était un OAS venu près de la villa des barbouzes attaquée la veille pour en voir les effets. Repéré et poursuivi, il fut retrouvé battu à mort et ses accompagnants s'enfuirent. Les barbouzes dirent en avoir appréhendé trois et appelèrent la Gendarmerie Mobile qui, incontinent, perquisitionna leurs domiciles et rapporta y avoir trouvé des armes. Mais, remis à la mission C (l'un d'eux blessé par des coups à la tête), ils furent interrogés et, après enquête, remis en liberté[1].

Les blessés le furent : 2 par le FLN (dont un italien de passage en Basse-Casbah), 3 par l'OAS (2 musulmans et un ingénieur juif, ciblés) et 2 (dont 1 femme) par les forces de l'ordre, en riposte à un jet de grenade opéré sur un de leurs véhicules par des groupes de manifestants européens enfreignant le couvre-feu.

Le 2 janvier, 9 rapports signalèrent 9 tués (dont 2 policiers et 2 OAS) et 5 blessés (dont 2 policiers*).*

Au bilan des tués, le sous-brigadier PE Henri Paquet tué par l'OAS à son domicile, un européen (dont l'agresseur musulman fut arrêté) et un musulman abattu devant ses enfants, par un tueur OAS qui revint blesser sa femme. Chez lui la haine était présente, comme elle l'était chez ce musulman de 15 ans qui fut arrêté après avoir blessé au couteau un européen attendant son autobus parmi une foule musulmane.

Il y eut aussi la relation d'un mitraillage OAS (2 musulmans tués, au hasard) avec riposte aveugle d'une patrouille militaire (2 européens blessés, dont une femme) et, surtout, le compte-rendu d'un cambriolage nocturne qui, signalé rue Michelet, amena l'intervention mouvementée d'un équipage de Police-secours. Bilan : 2 cambrioleurs européens tués (une femme en fuite), 1 gardien de la paix tué et 2

1. CRC du 2 janvier : « Cette affaire ne tient pas debout ».

autres blessés, dont l'un décèdera. « Certains écrits » saisis amenèrent à présumer que les cambrioleurs, porteurs de faux-papiers, devaient avoir « d'autres activités que le cambriolage » et on s'interrogea : Barbouzes ? OAS ? C'est la seconde hypothèse qui se révélera la bonne[2].

Le mercredi 3 janvier, on dénombra, dans 6 rapports, 5 tués au hasard (4 musulmans par l'OAS et 1 européen par le FLN) et 4 blessés musulmans dont, durant la nuit, 2 employés municipaux qui – pourtant sous protection de gardiens PE – effaçaient des inscriptions murales de l'OAS[3].

Le 4 janvier, 10 rapports recensèrent 2 européens blessés par le FLN, – qui, sans le dire, interdisait la présence d'européens dans la Basse-Casbah – et 6 attentats (1 tué et 7 blessés musulmans) par l'OAS qui, de la même façon, « chassait » les musulmans venant en centre-ville. Cette exclusive réciproque allait s'aggravant chaque jour[4] et elle aura, après le cessez le feu, de graves conséquences.

Le vendredi 5 janvier, 13 rapports (avec 9 tués et 10 blessés) traduisirent une flambée d'attentats OAS contre des musulmans de modeste niveau social, souvent atteints avec un redoutable savoir-faire d'une balle dans la nuque (4 tués, 5 blessés). Parmi les tués, ciblés, le gardien de la paix Bouguerdj. L'OAS tua aussi 3 « européens », dont un maroquinier chinois pris sans doute pour une barbouze vietnamienne.

---

2. Selon un document saisi, « ils faisaient partie de deux secteurs différents » (Centre et Orléans-Marine) – « Pour ne pas laisser douter des méthodes de l'Organisation, il faut désavouer ce gangstérisme commis sous le couvert de l'OAS en précisant que si la sanction a été malheureusement sans recours elle a été pleinement méritée. » De fait ce sont sans doute eux dont le 9 janvier on retrouvera les cadavres.
3. Au cours de mon examen de tous les rapports quotidiens PE, c'est *la seule* action OAS dont j'ai trouvé trace et qui puisse entrer dans le cadre de ce que Vitalis Cros raconte (*op cit.*, pages 69 *sqq.*), à savoir une « opération Rembrandt », montée par lui pour faire chaque nuit effacer la floraison quotidienne des inscriptions murales de l'OAS. Des policiers volontaires auraient été « péniblement recrutés » et, bien que ciblés par l'OAS, ils auraient continué jusqu'en juin cette tâche (hautement dérisoire !). Selon lui, « une trentaine de gardiens de la paix PE et une trentaine de volontaires (musulmans rétribués à la nuit) auraient trouvé la mort dans cette opération. » Ce bilan, que rien ne conforte, est *totalement invraisemblable*.
4. BQ/DSNA du 4 janvier : « L'instinct grégaire de conservation raciale semble de plus en plus, de chaque côté – et beaucoup plus qu'un véritable choix politique – dicter l'adhésion du plus grand nombre à un camp. »

L'heure était chez les Delta à la psychose de l'infiltration/trahison et on retrouva le cadavre d'un européen inconnu, fouillé et tué de 2 balles dans la nuque- sans doute dans le cadre de ce qui deviendra une sanglante et ignominieuse épuration, relatée au quotidien dans les rapports PE sous la rubrique « découverte de cadavre ».[5]

Il y eut aussi un européen tué par le FLN – un juif dans le quartier, encore mixte, de la Basse Casbah – et, dans une brasserie européenne, une explosion matinale d'origine inconnue (FLN ? Barbouzes ?) : 5 blessés dont 3 européens – une femme et 2 gardiens de la paix.

Le 6 janvier, les 17 rapports (4 tués et 18 blessés) illustrèrent que, par l'engrenage des vengeances, le terrorisme devenait de moins en moins politique et de plus en plus communautaire.

7 attentats du FLN firent, près de son repaire de la Basse Casbah, 2 tués européens – dont le vice-président du tribunal de grande instance Charles Causse [6]– et, ailleurs en ville, 2 tués et 2 blessés européens.

Outre 6 charges explosives – dont l'une visant un gardien de la paix européen – l'OAS fit 2 blessés (dont 1 européen) par attentats ciblés et perpétra à l'aveugle 3 mitraillages de musulmans (3 tués et 13 blessés). Le dernier, accompagné d'un jet de grenade et dirigé contre un dortoir de la rampe Zaatcha, fut commis par des gens trop sûrs d'eux-mêmes puisque leur groupe de 8 fut arrêté par la PE et fournit à la mission C une précieuse piste sur les Delta.

---

5. Menée à la fois dans les rangs de l'organisation et au sein de la population européenne, cette épuration barbare fut tout à fait comparable à ce qu'avait été en 1958 dans la wilaya 3 d'Amirouche l'épuration massive causée par « la bleuite ». La seule différence est qu'elle était revendiquée, alors que le FLN avait caché la sienne.

6. Il fut ce jour-là, à 16 heures 50, tué d'une balle de 7,65 dans la tête par un musulman membre d'un groupe de 4, alors qu'il circulait à pied rue Flatters, près de la rue Bab-Azoun. Le rapport PE numéroté 53 l'indiqua clairement et le SRPJ le confirma. Il fut enterré le 8 dans la discrétion réservée aux victimes du FLN. Or, depuis 60 ans, il passe pour avoir été tué par l'OAS et il a encore été cité comme tel le 6 octobre 2011 lors de l'inauguration officielle au cimetière du Père-Lachaise d'une stèle « à la mémoire des victimes de l'OAS…, élus, *magistrats,* fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République ». À l'époque, mal informée par une presse qui – conformément au vœu du gouvernement – minimisait le terrorisme FLN, l'opinion métropolitaine, très hostile à l'OAS, lui imputait tous les attentats. Cela ne devint vrai qu'après le 19 mars, ne dura que jusqu'à la mi-avril et, avant ou après ces dates, l'OAS a suffisamment tué pour qu'il ne soit pas besoin d'en rajouter. Mais la réalité est que l'OAS ne tua aucun magistrat (alors que le FLN en tua plusieurs).

Le dimanche 7 janvier, seulement 6 rapports : 4 tués, 3 musulmans du fait de l'OAS (dont le gardien de la paix Abderrahmane Benzemouche, abattu dans un café européen) et 1 du fait du FLN dans le cadre de la chasse aux juifs fréquentant la Basse-Casbah (le père du docteur Cohen, tué le 2 novembre par l'OAS). Avec, en outre, 2 GMS désarmés par l'OAS et un jet de grenade FLN dans un café.

Le 8 janvier, 12 rapports, pour 4 tués et 10 blessés :

7 grenadages de cafés, musulman par l'OAS (5 blessés musulmans et 1 tué européen) ou européen par le FLN (1 européen blessé).

Et, par l'OAS, des attentats ciblés (2 musulmans et 1 européen tués et 1 musulman blessé, au couteau) et un mitraillage (3 blessés musulmans) qui amena les Delta poursuivis à une fusillade avec des gendarmes mobiles.

Le mardi 9 janvier, 16 rapports relatèrent 7 tués, dont 3 européens, et 9 blessés, tous musulmans.

Si l'origine de certains attentats était claire (lors de 6 actions FLN, 2 musulmans tués et un blessé parce « traîtres »[7] et, lors de 6 actions OAS, 1 musulman tué et 4 autres blessés), le doute régna sur celle de plusieurs autres : 1 musulman blessé par 2 hommes (un européen et un musulman), 1 européen « activiste » abattu dans son café par 4 musulmans en auto et, à son domicile, un notable musulman très francisé égorgé, sa femme et ses 2 filles blessées, par des individus masqués qui sur les murs tracèrent avec du sang « OAS veille ». Chaque clan accusa l'autre de « montage » et, chauffée par l'OAS, l'opinion européenne pensa aux barbouzes, dont elle vivait l'existence comme un danger majeur. C'est d'ailleurs le soir de ce jour que furent découverts deux cadavres d'européens encore tièdes : en slip, mains liées et portant un écriteau « Ainsi périssent ceux qui trahissent l'Algérie française-OAS ». Qui étaient ces inconnus enlevés puis exécutés ? Vraisemblablement les « cambrioleurs » du 2 et, à coup sûr, les premiers d'une longue série d'exécutions que, jour après jour, l'OAS revendiquera et qui seront de plus en plus souvent accompagnées de tortures et d'actes de barbarie.

7. Ciblé dans une foule, un des tués par arme à feu était l'OPA Mohamed Oudiai, en fonctions au SRPJ.

Le 10 janvier, 16 rapports avec 4 tués, dont 3 européens, et avec 18 blessés, dont 6 européens.

Dans la Basse-Casbah, pourtant fortement quadrillée par les militaires, le FLN tua 2 européens (un instituteur, un clerc de notaire) et en blessa 2 autres, instituteurs. Ailleurs il en blessa encore 2, jeta une grenade et il engagea une fusillade avec des gardiens de la paix.

L'OAS tua un européen ex-PCA et 1 musulman. Par explosifs contre des maisons habitées par des musulmans et par attentats aveugles, elle blessa aussi 15 musulmans, dont 2 femmes. Ce qui, à Hussein-Dey, déclencha une effervescence que les militaires dispersèrent.

Il était devenu patent que, neuf fois sur dix, les deux terrorismes agissaient au hasard. Depuis Tunis, le FLN disait qu'il tuait des OAS : c'était faux. Son objectif était de montrer, avant les pourparlers, sa détermination intacte et, accessoirement, d'éliminer les européens de « ses » quartiers. De même l'OAS disait tuer des FLN : c'était faux. Elle aussi voulait montrer sa puissance et elle baptisait FLN le petit peuple musulman qu'elle avait sous la main, dans les quartiers européens ou mixtes. Et même quand il s'agissait d'attentats dits « ciblés », le renseignement de base était souvent rumeur.

Le jeudi 11 janvier, 22 rapports décomptant 5 tués et 24 blessés traduisirent un net durcissement, tant de la part du FLN (9 actions : 3 tués européens et 10 blessés, dont un adjudant musulman) que de l'OAS (7 actions : 2 tués européens et 14 blessés en majorité musulmans, dont le gardien de la paix Bahamid). Une pharmacie grenadée, un trolley mitraillé appuyèrent les menaces que le FLN répandait pour contraindre les européens minoritaires à quitter les quartiers de Climat de France et d'Air de France (ce qu'ils firent en masse). Un café grenadé, un garage plastiqué furent présumés convaincre les journalistes de Radio-France d'être « moins hostiles » à l'OAS. La peur faisait obéir mais les désirs de vengeances s'accumulaient.

Et toujours le fantôme des barbouzes : par exemple, qui donc était ce Jean-Claude qui, blessé, se réfugia chez les gendarmes mobiles (qui dirent aux enquêteurs PE qu'ils n'avaient pas à le connaitre) ? Un vol

d'armes à la DEFA[8] rappela ce jour-là que, dans l'ombre, se menait entre elles et l'OAS un combat douteux.

Le 12 janvier, 14 rapports pour 9 tués et 9 blessés.

Un européen et un musulman tués dans des AOI et, par le FLN, deux européens tués, dont l'un sur sa charrette hippomobile, ainsi que 1 musulman et 4 européens blessés, dont l'un au couteau. Un signe de haine, tout comme cette grenade jetée sur le couvent des Clarisses.

Haine aussi du côté de l'OAS : 4 attentats dont 2 mitraillages contre des musulmans (7 tués et 4 blessés, tous gens politiquement sans importance). Avec, en plein jour et en centre-ville, une opération commando de vol de postes émetteurs par 6 européens motorisés et se prétendant policiers.

Le vendredi 13 janvier, il y eut 7 rapports relatant 3 tués (dont 2 européens) et 12 blessés (dont 10 européens). Le FLN blessa un juif dans la Basse-Casbah et 6 passants européens lors d'une « effervescence » de 300 personnes, consécutive à un mitraillage OAS ayant blessé 2 musulmans à Bab el Oued, où par ailleurs un musulman fut abattu.

Et la journée fut dure pour les gardiens de la paix PE : l'OAS « liquida » l'un d'eux (le gardien Georges Wiot[9]) et en blessa 3, qui avaient le tort de poursuivre un commando venant de tuer un cafetier européen. Et, de son côté, le FLN tenta d'en tuer un autre, en service devant l'hôpital El Kettar.

Avec 13 rapports pour 15 tués (dont 6 européens) et 36 blessés (dont 11 européens), *le 14 janvier* fut marqué par une sinistre escalade des attentats et des représailles.

Suite à un début de matinée assez « classique » – avec des attentats

8. Suspectée par la Sécurité Militaire d'abriter des techniciens ayant joué un rôle dans le sabotage du LST Laita, cette importante installation industrielle fut espionnée durant deux mois par les barbouzes (Cf. chapitre 7)

9. On savait depuis novembre qu'à cause de son loyalisme affiché il était l'objet d'un ordre d'« opération ponctuelle ». Sa mutation en métropole avait été demandée, en vain. Un an après sa mort, le ministère de l'Intérieur n'avait encore versé à sa famille, réfugiée en France, aucune pension ni indemnité (dossier AN 0019810072). En archives, les cas similaires ne sont pas rares.

FLN (1 européen tué, 3 musulmans blessés, 1 européen blessé en Basse-Casbah) ou AOI (1 européen tué dans son appartement) –, à 10 heures l'OAS mitrailla et grenada à Kouba un café maure, faisant 8 tués musulmans de 10 à 72 ans et 22 blessés musulmans, dont 1 femme[10]. Après quoi, une « effervescence » molesta quelques passants européens, avant d'être contenue par les CRS.

Puis, entre 19 heures et 19 heures 30, sans doute en représailles, 4 attentats eurent lieu, à Kouba (un mitraillage par auto : 2 européens blessés, dont 1 femme) et dans les quartiers proches : un grenadage de bar (6 européens blessés), un mitraillage de bar (1 tué européen) et, à Birmandreis, le mitraillage d'une automobile transportant la famille de M Wallimann, conducteur de travaux, 41 ans, (4 tués : lui, son épouse et 2 enfants de 8 et 12 ans, plus 2 blessés, fille de 15 ans et garçon de 13[11]).

Le dimanche 15 janvier, 12 rapports, pour 4 tués (2 musulmans victimes de l'OAS et 2 militaires européens victimes du FLN) et 17 blessés (dont 14 européens). Parmi ces blessés 11 européens, dont 1 gardien de la paix, grenadés à un arrêt d'autobus. Plus, du fait du FLN, un juif blessé dans la Basse-Casbah, la tentative d'assassinat d'un autre gardien de la paix, le mitraillage manqué d'une auto d'européens et, dans la Casbah, un vol à main armée de 50 000 NF (un musulman blessé). À l'époque on attribua au FLN l'assassinat à Hydra par un musulman d'un libraire européen plutôt favorable à l'OAS et le mitraillage à El Biar par des musulmans du café « Le gai tourbillon » (2 consommateurs militaires tués, 1 autre blessé). Mais son patron, François Wybo, cité en CRC comme activiste européen, était alors sous surveillance de la SM : de là à penser que les barbouzes (qui étaient « manipulés » par la SM et avaient dans leurs rangs quelques musulmans) aient pu jouer un rôle dans ces 2 attentats ce n'est pas invraisemblable mais on ne le saura sans doute jamais.

---

10. Le chef du commando, un certain Guy Palmer, Delta, sera arrêté le 19 par la mission C

11. Selon le témoignage formel de Danielle Wallimann (alors enfant mais récemment repris par elle dans la revue *L'Algérianiste*), les auteurs des faits auraient été « des asiatiques », donc des barbouzes. Si ce crime leur est effectivement imputable, ses modalités surprennent et ses raisons sont mystérieuses. S'il ne l'est pas, ce témoignage illustre à quel point l'opinion des européens était révoltée par l'activité de ces « alliés du FLN » et les voyait partout.

Ainsi donc, en 15 jours, le terrorisme – tel que relaté par 182 rapports PE – fit à Alger 84 tués et 189 blessés, dont respectivement 45 et 56 européens.

Avec une OAS responsable de quelque 52 tués, dont 36 musulmans, et un FLN responsable de quelque 26 tués, soit environ 30 % de leur total.

Cette moyenne de 5,6 tués par jour atteindra en mai 21,9 – soit près de 4 fois plus.

10. Une instruction de Salan du 18 janvier pour « un contrôle étroit de l'action OAS » (« pas de ségrégation raciale, pas d'affrontement des communautés »)

OLI-ACIER
à
Tous responsables

Le 18/I/62

21.10

OBJET : CONTROLE ETROIT DE L'ACTION O.A.S.

Il est absolument indispensable d'enrayer sans délai, toute action menant directement ou indirectement à la ségrégation raciale et de là à l'affrontement des Communautés ainsi que cela tend à se développer dans certains quartiers d'ALGER.

Il est évident que les incidents graves survenus dans certains quartiers où sont mélangés Européens et Musulmans, ne peuvent que faire le jeu du pouvoir et du F.L.N. sans qu'il soit exclus qu'ils aient été créés ou envenimés par l'un ou l'autre.

Notre combat n'a de sens et ne sera couronné de succès que s'il est livré au nom de tous les Algériens, sans distinction de communauté.

Par ailleurs, ce combat ne peut être valablement poursuivi que si nous empêchons le développement d'une situation évoluant vers l'anarchie et que nous serons dans l'impossibilité de contrôler. Toutes les provocations du pouvoir seraient alors possibles et leurs effets ne manqueraient pas de nous être attribués, ainsi que le font déjà certains journaux relativement modérés ou même favorable, à l'occasion des événements survenus à BAB EL OUED et ailleurs.

Je demande donc aux destinataires de se pencher en priorité absolue sur ce problème vital pour l'issue de notre combat et d'empêcher par tous les moyens toute mesure de ségrégation raciale et tout affrontement de communautés.

Si nous devons pousser les uns, il nous faut aussi retenir les autres et contrôler tout le monde, en surveillant étroitement l'action de certains, naturellement enclins aux excès et à l'action désordonnée.

Les expulsions collectives, les mitrailliages de bar, les jets de grenades, etc... sont à interdire, au bénéfice d'actions ponctuelles sélectives qui ne doivent viser que des coupables.

La tension qui règne et se développe actuellement dans certains quartiers doit être tempérée sans aucun délai et avec une vigueur exclusive de toute faiblesse ou laisser faire.

Des sanctions doivent être prises contre les coupables, après qu'il s aient été décelés.

Un redressement extrêmement rapide et énergique s'impose absolument, car la situation actuelle ne peut durer sans provoquer une crise dont la gravité et les conséquences ne doivent échapper à personne.

Le développement des incidents sus-visés ne pouvant mener, dans les meilleures hypothèses, qu'à l'appui de certaines thèses relatives à la partition, les éléments du F.L.N. et les provocateurs de la délégation générale ou des polices et associations parallèles, doivent être surveillés de très près et aussitôt sanctionnés de la façon la plus radicale.

OLI-ACIER
à   Le 18/I/62
Tous responsables

OBJET : CONTROLE ETROIT DE L'ACTION O.A.S

Il est absolument indispensable d'enrayer sans délai, toute action menant directement ou indirectement à la ségrégation raciale et de là à l'affrontement des Communautés ainsi que cela tend à se développer dans certains quartiers d'ALGER.

Il est évident que les incidents graves survenus dans certains quartiers où sont mélangés Européens et Musulmans, ne peuvent que faire le jeu du pouvoir et du F.L.N sans qu'il soit exclus qu'ils aient été crées ou envenimés par l'un ou l'autre.

Notre combat n'a de sens et ne sera couronné de succès que s'il est livré au nom de tous les Algériens, sans distinction de communauté.

Par ailleurs, ce combat ne peut être valablement poursuivi que si nous empêchons le développement d'une situation évoluant vers l'anarchie et que nous serons dans l'impossibilité de contrôler. Toutes les provocations du pouvoir seraient alors possibles et leurs effets ne manqueraient pas de nous être attribués, ainsi que le font déjà certains journaux relativement modérés ou même favorables, à l'occasion des événements survenus à BAB EL OUED et ailleurs.

Si nous devons pousser les uns, il nous faut aussi retenir les autres, et contrôler tout le monde, en surveillant étroitement l'action de certains, naturellement enclins aux excès et à l'action désordonnée.

Les expulsions collectives, les mitraillages de bar, les jets de grenades, etc… sont à interdire, au bénéfice d'actions ponctuelles sélectives qui ne doivent viser que les coupables.

La tension qui règne et se développe actuellement dans certains quartiers doit être tempérée sans aucun délai et avec une vigueur exclusive de toute faiblesse ou laisser faire.

Des sanctions doivent être prises contre les coupables, après qu'ils aient été décelés.

Un redressement extrêmement rapide et énergique s'impose absolument, car la situation actuelle ne peut durer sans provoquer une crise dont la gravité et les conséquences ne doivent échapper à personne.

Le développement des incidents sus-visés ne pouvent men~~n~~er, dans les meilleures hypothèses, qu'à l'appui de certaines thèses relatives à la partition, les éléments du F.L.N. et les provocateurs de la délégation générale ou des polices et associations parallèles, doivent être surveillés de très près et aussitôt sanctionnés de la façon la plus radicale.

11. Deux lettres écrites en mars par le préfet Jannin et par Morin pour affirmer leur ignorance du sort de M.Petitjean, enlevé le 27 février par des barbouzes

17.3.62

29-11

205/S.P.



Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu par lettre en date du 7 Mars 1962 me faire part de l'émotion des membres de votre Société à la suite de la disparition dans des circonstances troublantes de l'un des vôtres, M. PETITJEAN, Ingénieur à la Société des Automobiles Berliet à Rouiba.

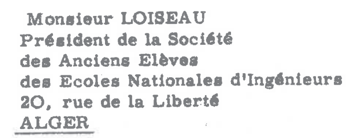
Je tiens à vous dire combien je partage vos sentiments devant les actes d'individus pour lesquels tous les moyens sont bons.

Le cas de M. PETITJEAN qui avait été porté à ma connaissance a fait de ma part l'objet d'instructions de recherches qui n'ont cependant pas abouti jusqu' à ce jour me parvenant après les tragiques évènements qui, hier encore, se sont déroulés, votre message m'a particulièrement été sensible.



Je veux vous assurer que tout sera mis en oeuvre pour que mon souci constant partout et tout temps soit de maintenir la légalité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments de haute considération.


Monsieur LOISEAU
Président de la Société
des Anciens Elèves
des Ecoles Nationales d'Ingénieurs
20, rue de la Liberté
ALGER

Jean MORIN.

YR/SA

DIRECTION DE LA SURETE
NATIONALE EN ALGERIE

Le P R E F E T,
DIRECTEUR de la SURETE NATIONALE
en ALGERIE

297 /SNA/CAB.

à

Monsieur le PRESIDENT de la COMMISSION
de SAUVEGARDE des DROITS et LIBERTES
INDIVIDUELS



OBJET : A/s. de M. Camille PETITJEAN.-
REFER.: Votre lettre du 8 Mars 1962.-

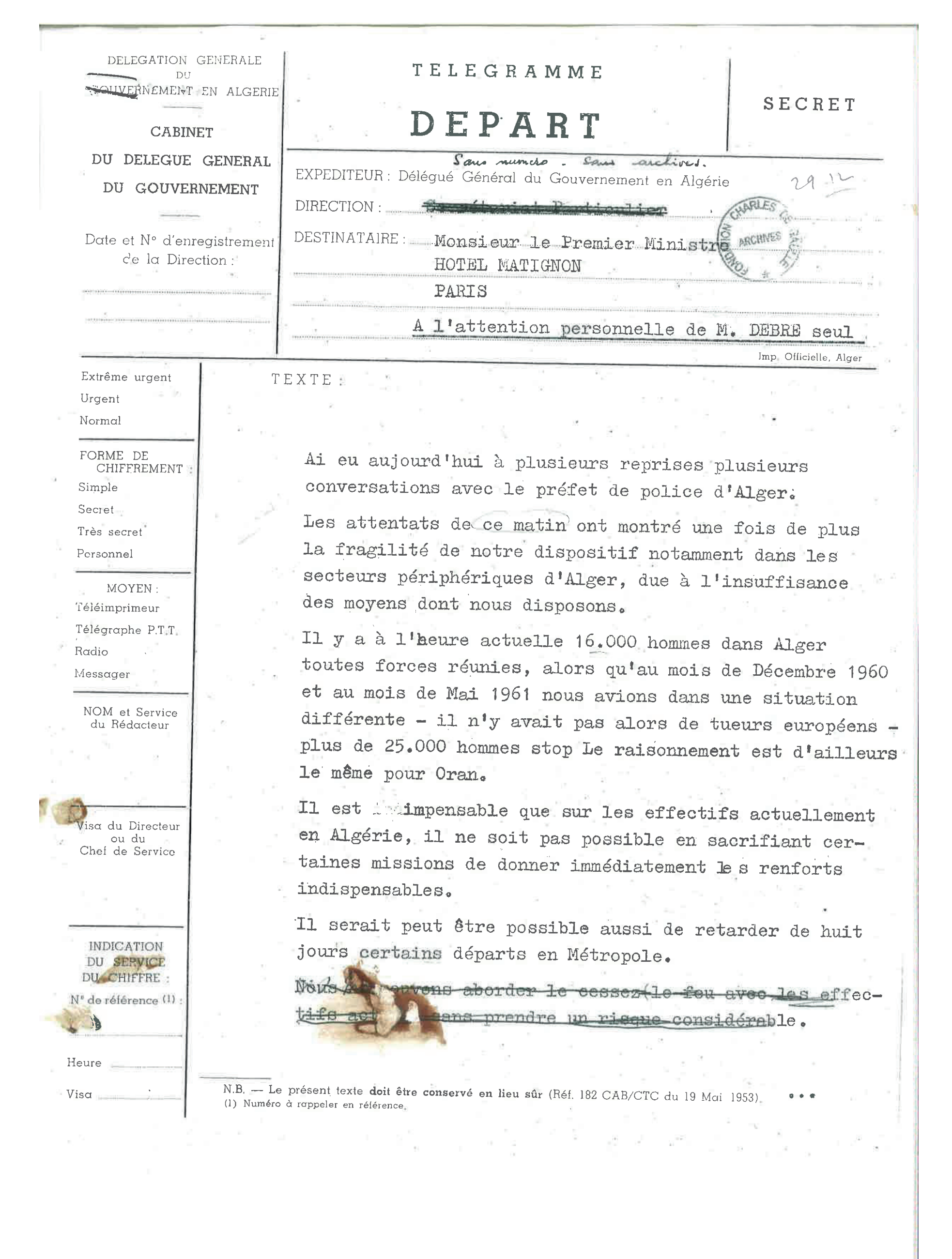
Par correspondance citée en référence vous avez bien voulu me communiquer la copie d'une requê que Madame Camille PETITJEAN vous a adréssée à la suite la disparition de son mari.

Il est de fait que M. PETITJEAN n'a é appréhendé par aucun des services dépendant de ma Direct D'autre part, les recherches qu'ont entreprises, pour ét blir sa situation, les fonctionnaires commis à cet effet par l'autorité judiciaire n'ont encore donné aucun résul

Il ne m'est donc pas possible de sati faire, en l'état actuel, à votre demande de renseignemen Je ne manquerai pas, cependant, de vous faire part de to les éléments que pourraient recueillir, sur cette affair les services placés sous mon autorité.

Signé : JANNIN

12. Un télégramme du 5 mars de Morin à Debré : il est prêt à offrir sa démission



DELEGATION GENERALE DU GOUVERNEMENT EN ALGERIE

CABINET DU DELEGUE GENERAL DU GOUVERNEMENT

Date et N° d'enregistrement de la Direction :

TELEGRAMME

DEPART

SECRET

Sans numéro - Sans archives.

EXPEDITEUR : Délégué Général du Gouvernement en Algérie *29.12*

DIRECTION : [redacted]

DESTINATAIRE : Monsieur le Premier Ministre
HOTEL MATIGNON
PARIS

A l'attention personnelle de M. DEBRE seul

FONDATION CHARLES DE GAULLE ARCHIVES

Imp. Officielle, Alger

Extrême urgent
Urgent
Normal

FORME DE CHIFFREMENT :
Simple
Secret
Très secret
Personnel

MOYEN :
Téléimprimeur
Télégraphe P.T.T.
Radio
Messager

NOM et Service du Rédacteur

Visa du Directeur ou du Chef de Service

INDICATION DU SERVICE DU CHIFFRE :
N° de référence (1) :
Heure
Visa

TEXTE :

Ai eu aujourd'hui à plusieurs reprises plusieurs conversations avec le préfet de police d'Alger.

Les attentats de ce matin ont montré une fois de plus la fragilité de notre dispositif notamment dans les secteurs périphériques d'Alger, due à l'insuffisance des moyens dont nous disposons.

Il y a à l'heure actuelle 16.000 hommes dans Alger toutes forces réunies, alors qu'au mois de Décembre 1960 et au mois de Mai 1961 nous avions dans une situation différente - il n'y avait pas alors de tueurs européens - plus de 25.000 hommes stop Le raisonnement est d'ailleurs le même pour Oran.

Il est impensable que sur les effectifs actuellement en Algérie, il ne soit pas possible en sacrifiant certaines missions de donner immédiatement les renforts indispensables.

Il serait peut être possible aussi de retarder de huit jours certains départs en Métropole.

~~Nous [illegible] pouvons aborder le cessez-le-feu avec les effectifs act[illegible] sans prendre un risque considérable.~~

N.B. — Le présent texte **doit être conservé en lieu sûr** (Réf. 182 CAB/CTC du 19 Mai 1953).
(1) Numéro à rappeler en référence.

…ÉRALE
…MENT EN ALGERIE

CABINET
DU DELEGUE GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Date et N° d'enregistrement de la Direction :

TELEGRAMME

DEPART

SECRET

EXPEDITEUR : Délégué Général du Gouvernement en Algérie

DIRECTION :

DESTINATAIRE :

FONDATION CHARLES DE GAULLE ARCHIVES

Imp. Officielle, Alger

Extrême urgent
Urgent
Normal

FORME DE CHIFFREMENT :
Simple
Secret
Très secret
Personnel

MOYEN :
Téléimprimeur
Télégraphe P.T.T.
Radio
Messager

NOM et Service du Rédacteur

Visa du Directeur ou du Chef de Service

INDICATION DU SERVICE DU CHIFFRE :
N° de référence (1) :

Heure

Visa

TEXTE :

- suite23 -

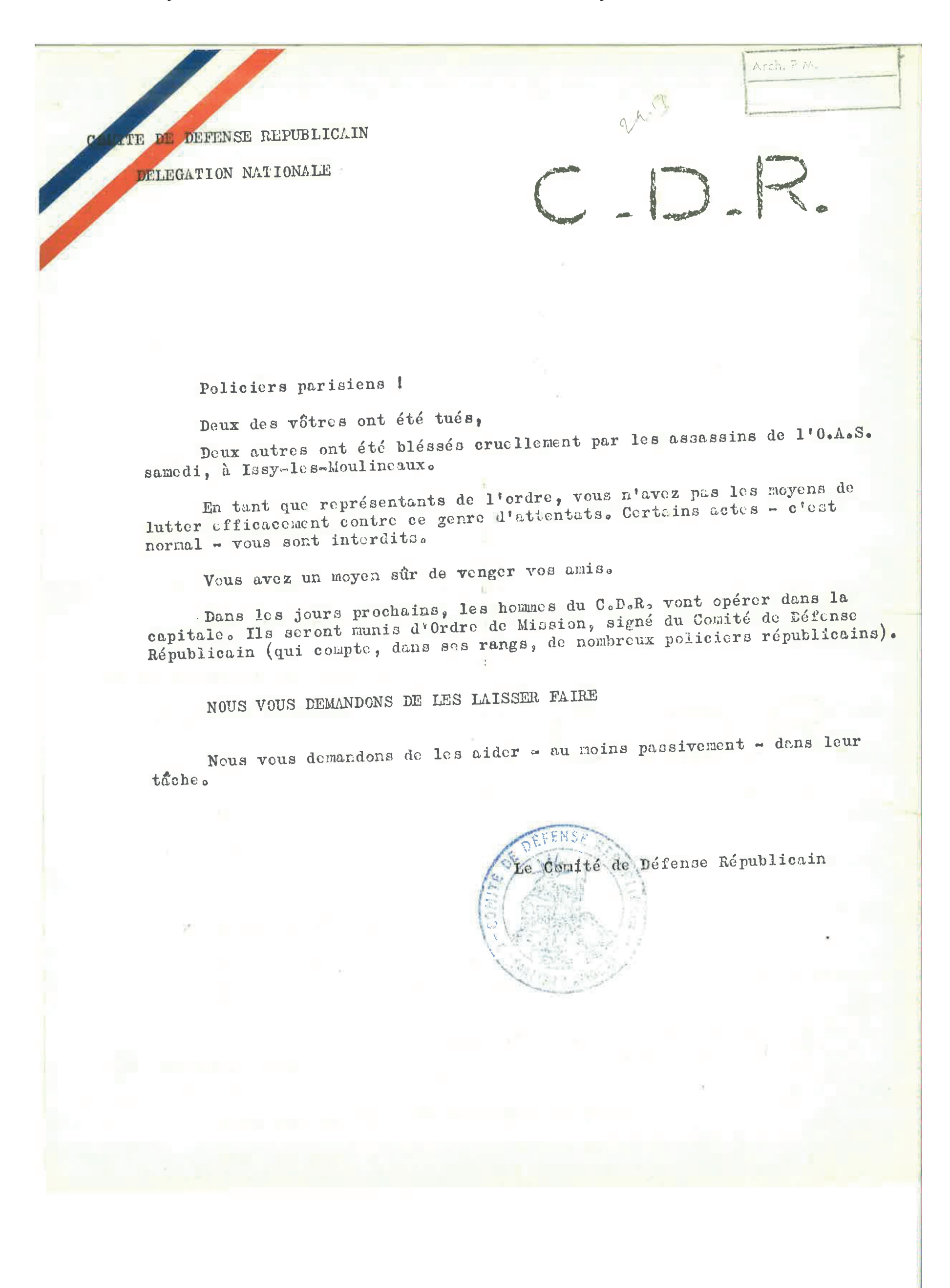
Je vous rappelle qu'avec votre accord j'avais donné l'ordre par écrit au Général AILLERET il y a dix jours de porter les effectifs dans Alger à 20.000 hommes.

Nous ne pouvons aborder le cessez-le-feu avec les effectif actuels sans prendre un risque considérable.

En ce qui me concerne, ~~notre amitié est assez profonde~~ ~~[illegible]~~ je crois de mon devoir de vous dire que je n'ai pas à l'heure actuelle les moyens d'assumer les responsabilités qui sont les miennes stop Le Délégué Général ne dit pas au Premier Ministre qu'il est prêt à lui offrir sa démission, mais l'ami dit à l'ami qu'au fond de lui-mêm il en est presque là stop Fin signé Jean MORIN.

N.B. — Le présent texte **doit être conservé en lieu sûr** (Réf. 182 CAB/CTC du 19 Mai 1953).
(1) Numéro à rappeler en référence.

13. Un tract du CDR diffusé le 13 mars à Paris



Arch. P.M.

COMITE DE DEFENSE REPUBLICAIN

DELEGATION NATIONALE

24-3

C.D.R.

Policiers parisiens !

Deux des vôtres ont été tués,

Deux autres ont été blessés cruellement par les assassins de l'O.A.S. samedi, à Issy-les-Moulineaux.

En tant que représentants de l'ordre, vous n'avez pas les moyens de lutter efficacement contre ce genre d'attentats. Certains actes - c'est normal - vous sont interdits.

Vous avez un moyen sûr de venger vos amis.

Dans les jours prochains, les hommes du C.D.R. vont opérer dans la capitale. Ils seront munis d'Ordre de Mission, signé du Comité de Défense Républicain (qui compte, dans ses rangs, de nombreux policiers républicains).

NOUS VOUS DEMANDONS DE LES LAISSER FAIRE

Nous vous demandons de les aider - au moins passivement - dans leur tâche.

Le Comité de Défense Républicain

14. Un exemple d'ordre d'opération pour un commando alpha Le 17 mars : « la journée des pharmacies »

Service action s/s Orléans-Marine

Origine : Bernard [1]

Objet : OPS ponctuelles

Mission

A/ Abattre tous personnels musulmans dans les pharmacies dont les adresses suivent

B/ Moyens :

1) opérer avec une voiture
2) effectif : 3 hommes : 1 chauffeur, 2 exécutants (1 tueur, 1 homme de couverture)
3) armement : 2 PA ,1 PM

NB : Attention

- les laborantins sont en général armés ;
- demander au patron, au personnel, aux clients éventuels d'assister aux exécutions dans les arrière-boutiques ;
- si parmi les clients vous trouvez des musulmans, les abattre.

Destinataire SA7

Sur une deuxième feuille

Objectifs

A - (liste de 14 adresses)
B - À partir du samedi 17 mars, 11 heures

[1] Sous-lieutenant Claude Dupont, chef des commandos alpha du secteur Orléans-Marine, dirigé par Achard, sous la supervision du docteur Perez. Copie d'un document saisi par la mission C.

15. Un télégramme de Joxe du 22 mars sur le retard de la mise place de la Commission Mixte du cessez-le-feu



DELEGATION GENERALE EN ALGERIE

CABINET DU DELEGUE GENERAL

TELEGRAMME ARRIVEE

/ES

SECRET

DESTINATAIRE : M. LE DELEGUE GENERAL EN ALGERIE (CABINET)

EXPEDITEUR : MINISTRE ETAT CHARGE AFFAIRES ALGERIENNES -

Extrême urgent
Urgent
Normal

TOUTE CORRESPONDANCE SE RAPPORTANT A CETTE AFFAIRE DOIT ETRE TRAITEE SOUS LE TIMBRE DU « SECRET »

Imp. Officielle - Alger

INDICATIONS DE TRANSMISSION	DATE D'EXPEDITION			
ORIGINE	JOUR	HEURE	MOIS	ANNEE
PARIS	22	1645	03	1962

DIFFUSION
A traiter par : CAB
En liaison avec :
En communication à

FORME DE CHIFFREMENT :
Simple
Secret
Très secret
Personnel

MOYEN :
Téléimprimeur
Télégraphe P.T.T.
Radio
Postalisé

INDICATION DE RECEPTION DU SERVICE DU CHIFFRE :
N° 00964
Heure 17H30
Visa VM-ES

N° de Référence : 900 TRES SECRET
TRES URGENT

TEXTE :

J'estime comme vous que la commission mixte du cessez-le-feu doit être mise en place sans délai. L'ambassadeur de France à Rabat a été chargé hier soir de proposer aux dirigeants du F.L.N. que la délégation du F.L.N. à la commission mixte soit prise en charge par l'autorité française, en un point de la frontière tunisienne ou marocaine à une date et à une heure, fixées d'un commun accord.

Je n'ai pas encore connaissance de la réponse donnée à cette proposition.

N°103/Z - Signé: Louis JOXE.

CABINET DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL EN ALGÉRIE – Service du Chiffre – 22 MARS 1962

FONDATION CHARLES DE GAULLE – ARCHIVES

N.B. — Le présent télégramme doit, s'il est nécessaire de le conserver après exploitation, être classé en lieu sûr (Réf. 182 CAB/CTC du 19 mai 1953).

Dès qu'il est devenu sans objet, il doit être incinéré.

Le Service du Chiffre conserve un exemplaire de tous les messages secrets.

16. La note verbale du 2 avril : la mission va-t-elle dépendre du cabinet militaire du HCR ?

Rocher Noir le 2 Avril 1962.

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN ALGERIE
-=-=-=-=-=
CABINET MILITAIRE
-=-=-=-=-=
N° 1109 M

NOTE VERBALE
==================================

relative aux équipes anti-O.A.S.

1°- Mission C.
A pris un bon départ sous le Commissaire HACQ.Piétine sous le Commissaire CHAVALORE qui ne semble pas l'homme de la situation et qui est trop souvent absent ayant conservé,parait-il,ses fonctions de directeur de l'Ecole de Police du Mont Dore.Pour des raisons techniques il importerait que la mission C soit dirigée par un Commissaire Divisionnaire de la Sécurité du Territoire. [*plutôt PJ*]
Cette mission dépend du ministére de l'Intérieur.Elle travaille indépendemment du Haut Commissaire. La chose en est au point que la documentation recueuillie est envoyée à Paris pour exploitation.

2°- Les équipes de Police Judiciaire des Préfets de Police d'Oran et d'Alger.

3°- Les équipes spécialisées de la Gendarmerie.
Devant la carence de la mission C la Gendarmerie a monté ses équipes qui travaillent dans le cadre de la hiérarchie de ce corps.

Il importe que toutes ces équipes:mission C Préfectures de Police,Gendarmerie,soient coiffées par le Haut Commissaire.La Gendarmerie y est trés favorable.Les Préfets de Police n'ont qu'à s'incliner.Il importe d'obtenir du ministére de l'Intérieur que la mission C soit soumise au contrôle du Haut Commissaire et qu'elle lui adresse directement les renseignements et la documentation qu'elle recueille.
Pour leur exploitation et leur synthése dans un esprit "2°Bureau" un groupe de Synthése (mixte:civil et militaire) a été créé par le Haut-Commissaire qui l'a rattaché directement à son cabinet militaire. [*plutôt D? de la Sûreté*]

17. Un dossier du 4 avril où le président de la Commission de Sauvegarde informe le Président de la République de l'activité des barbouzes

Algérie

Parquet du Procureur Général

Service S-4
n°267/M.22

Le Procureur général près la Cour d'Appel d'ALGER
à Monsieur le Président de la COMMISSION de SAUVEGARDE

- Paris -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous les renseignements demandés par votre lettre du 16 Mars 1962, au sujet des sieurs VAUCHER Gilbert et GALLI Christian, qui auraient été victimes d'une séquestration arbitraire et de violences illégales de la part d'un Service de Police à ALGER, suivant plainte du Bâtonnier de cette ville.

Le 12 Février 1962, vers 20h45, sept individus armés de mitraillettes faisaient irruption dans le bar "Le Tourbillon" sis au quartier HUSSEIN DEY à ALGER. Après avoir invité les consommateurs à se coucher la face contre terre, ils leur retirèrent leurs pièces d'identité ainsi que divers objets personnels. De plus, la dame PRULLER dut remettre une sacoche contenant 100 nouveaux francs. Ensuite, ces individus emmenèrent dans une automobile le propriétaire du bar, le sieur GALLI Christian, et son gérant le sieur VAUCHER Gilbert. Avant de se retirer les auteurs de cet enlèvement lancèrent une grenade du type OF 35 dont l'explosion ne causa que des dégâts matériels.

VAUCHER Gilbert demeura détenu dans un lieu demeuré inconnu du 12 Février, 20h45 au 15 Février, 14h. Au cours de cette détention et de ses interrogatoires, il aurait reçu deux ou trois gifles, dit-il.

Quant au sieur GALLI Christian, il a déclaré au Juge d'Instruction, à la suite de la plainte avec constitution de partie civile, de son épouse, qu'il avait été détenu lui aussi dans un lieu inconnu du 12 Février, à 20h45 au 28 Février, à 10 heures.

Il n'aurait pas été molesté, mais aurait été blessé à l'oreille a-t-il déclaré, par explosion qui avait cassé les vitres d'un vasistas. Les auteurs de son enlèvement lui auraient remis en le relachant dans une rue d'ALGER une somme de 20.000 frs représentant la valeur d'une chevalière perdue.

D'après le Bâtonnier, il s'agirait là de l'action de sections Anti O.A.S. qui composées d'Européens, d'Asiatiques et Africains qui, pourvues d'ordres de mission émanant des "plus hautes autorités françaises" agissent en violation de la Constitution et des articles 30 et suivants du Code de Procédure pénale.

L'information ouverte n'a pas encore permis d'identifier les auteurs de ces séquestrations.

En attendant, il m'apparait qu'il serait très opportun que les autorités qui ont nommé les Agents de la Catégorie de ceux mis en cause, les placent sous la direction de Chefs responsables sachant les contrôler plus efficacement.

LE PROCUREUR GENERAL.

4 avril 1962

Le Président de la Commission de Sauvegarde
à
Monsieur le Premier Ministre
(à l'attention de M. Maynier)

J'ai l'honneur, me référant à ma lettre du 31 Mars 1962, de vous adresser sous ce pli, aux mêmes fins, copie d'un rapport de M. le Procureur Général près la Cour d'Appel d'ALGER, concernant l'activité des sections de police dites "anti-O.A.S.";

Agréez, je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Paris le 4 avril 1962

Le Président de la Commission de Sauvegarde
à
Monsieur le Président de la République
(à l'attention de M. B. Tricot)

J'ai l'honneur, comme suite à ma transmission du 31 Mars 1962, de vous adresser sous ce pli la copie d'une nouvelle lettre, et de son annexe que je fais parvenir ce jour à M le Premier Ministre, au sujet de l'activité des Sections de police dites "Anti- O.A.S.".

Agrées, je vous prie, Monsieur le Président de la République, l'hommage de mon profond respect.

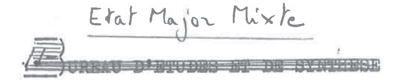
Le Président de la Commission de Sauvegardes des droits et libertés individuels

18. Une note du HCR du 26 avril sur « l'attitude de l'ALN depuis le cessez-le-feu »

HAUT COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE EN ALGÉRIE

le 26 Avril 1962

29.18


Etat Major Mixte
~~BUREAU D'ETUDES ET DE SYNTHESE~~

NOTE

Sur l'attitude de l'ALN de l'intérieur depuis le cessez-le feu

L'ALN à l'intérieur est repartie territorialement en 6 Wilaya placée sous le Commandant de l'Etat-Major Général (Colonel BOUMEDIEN à GHARDIMAOU.

Toutefois, le président du G.P.R.A. a tenté sans succès de supprimer l'EMG, et de placer sous sa coupe directe les unités de l'intérieur.

Les Wilayas réagissent devant ce conflit d'influences en fonction des tendances politiques de leurs chefs, et les agissements parfois contradictoires de l'ALN de l'intérieur traduisent des divergences d'orientation qu'on peut ainsi schématiser : d'un coté les partisans de la ligne politique "bourguibiste" de Ben Khedda et Belkacem Krim affichent le souci de respecter les accords d'Evian ; de l'autre les révolutionnaires" pro-nassériens, fidèles de Boussouf et de Ben Bella, poursuivent leurs objectifs et développent leur action parfois en contravention avec les conventions des accords.

../...

Dans l'ensemble, l'ALN de l'intérieur a appliqué scrupuleusement l'ordre de cessez-le-feu et aucune attaque concertée contre les Forces de l'Ordre n'a été enregistrée depuis le 19 Mars.

En revanche, les prescriptions de détail fixant le modus vivendi jusqu'à l'autodétermination ont été très inégalement respectées.

Les violations des accords peuvent, dans certains cas, être mise sur le compte d'une insuffisance ou d'un défaut de transmission des directives du Commandement FLN : ainsi les déplacements de groupes armé et leurs incursions dans certains centres donnent parfois lieu à des contacts et des explications avec des représentants des Forces de l'Ord entraînant le repli de ces groupes.

Dans d'autres cas, il semble difficile que les infractions commises soient dues à l'ignorance, comme la propagande encourageant la désertion des militaires et supplétifs musulmans de l'armée française les extorsions de fonds à l'encontre des colons européens - des exécutions de harkis déserteurs - des enlèvements d'Européens.

Enfin, on relève la tendance dans certaines régions à se substituer à l'autorité légale pour "organiser" les populations.

Cette tendance ne s'exerce par forcément dans un sens hostile à la France : ainsi, l'encadrement des masses a bien souvent permis de maintenir et de rétablir le calme, et la propagande qui l'accompagne prône parfois la coopération avec la France et avec les Français d'A lgérie.

Mais la mise en place d'un appareil Judiciaire, la perception "d'impôts", l'organisation de commandos anti-O.AA.S. réalisent progressivement l'instauration d'une souveraineté de fait F.L.N.,"court-circuitant" l'administration française.

Les contacts de l'A.L.N. avec l'Armée Française sont relativement rares et proviennent d'initiatives locales.

../...

-3

L'E.M.G. s'efforce d'ailleurs de limiter ces contacts locaux qui accréditeraient le caractère de "bandes armées" attribué à l'A.L.N.

L'E.M.G. s'irrite de ce terme, et estime que l'A.L.N., force organisée et hiérarchisée, devrait en tant que telle, n'entrer initialement en contact avec l'Armée Française qu'au niveau des Etats-Majors.

Par ailleurs, le Commandement de l'A.L.N. s'est formalisé de l'absence de contrôle exercée par la Commission de Cessez-le-feu sur l'Armée Française, et a fait savoir aux wilaya, que, dans ces conditions la Commission à laquelle aucun chef militaire représentatif de l'A.L.N ne serait délégué, n'avait pas à contrôler les seules unités de l'A.L.N

En conclusion, les agissements de l'A.L.N. de l'intérieur n'on pas comporté d'infractions graves susceptibles d'entrainer la rupture, mais, sur des détails en apparence mineurs, certaines tentatives de "grignotage" de la souveraineté française.

En dehors des incitations à la désertion, (actuellement en régression) et de la poursuite des collectes de fonds, on ne relève pas de tendance d'ensemble sur tout le territoire.

Des comportements contradictoires refletent les orientations politiques divergentes bien connues au sein du F.L.N. et témoignent de l'initiative, ou de l'autonomie relative, des chefs locaux.

Enfin, on ne doit pas oublier que l'A.L.N. n'est pas une armée au sens classique, mais l'instrument d'une révolution, et que, au delà des tâches militaires, elle considère comme normale sa participation à l'encadrement politico-administratif des populations.

-=-=-=-=-=-

19. Une note DSNA du 26 avril réclamant des renforts pour la mission

26 Avril 1962

LE PRÉFET
DIRECTEUR DE LA SURETÉ NATIONALE
EN ALGÉRIE

21-19

NOTE RELATIVE AUX EFFECTIFS NECESSAIRES A LA MISSION "C"

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Actuellement, la Mission "C" se compose des effectifs suivants :

	ALGER	ORAN	CONSTANTINE-BONE
Commissaires	5	I	I
O.P. - O.P.A.	I05	32	9
Gendarmes	I8	I2	0

Si cette mission a rendu les plus éminents services depuis son implantation, le Ier Décembre I96I, il apparaît que le nombre des renseignements obtenus au cours des interrogatoires et au cours des perquisitions ne peuvent être exploités avec toute l'efficacité voulue, en raison de l'insuffisance des effectifs.

Pour achever le démantèlement de l'organisation subversive à bref délai, il convient donc d'accroître très rapidement les effectifs de la façon suivante :

- 4 Commissaires ayant une formation judiciaire
- 70 O.P. et O.P.A.
- 30 Gendarmes

La ventilation de ces effectifs supplémentaires pourrait se faire ainsi :

	ALGER	ORAN
Commissaires	2	2
O.P. et O.P.A.	40	30
Gendarmes	I8	I2

Si l'on estimait devoir renforcer l'échelon de BONE-PHILIPPEVILLE il y aurait lieu d'y envoyer 2 Commissaires et 30 OP. et O.P.A., mais il faut souligner que cet échelon implanté dans l'Est-Constantinois ne pourrai rendre des services que dans la mesure où l'Autorité militaire consentirai les mêmes efforts qu'à ALGER et à ORAN.

20. Une lettre personnelle écrite le 9 mai par Fouchet à de Gaulle

_N° 38_ – Lettre de Christian Fouchet au général de Gaulle, 9 mai 1962

Mon Général,

Je voudrais – comme vous m'y avez autorisé – m'adresser à vous directement pour faire le point de la situation en Algérie, quant au rétablissement de l'ordre dont tout dépend. Quant à ce dernier point, et à en juger par le nombre de coups de téléphone à ce sujet qui m'arrivent de Paris à toute heure, je vois bien d'ailleurs que chacun le pense comme moi ! Mais j'ai reçu vos directives et, seul responsable ici de l'ordre en dernier ressort, j'entends les appliquer sous ma seule responsabilité, et à ma seule discrétion, sauf directive contraire de votre part.

Ceci dit, la situation quant au terrorisme s'améliore nettement dans deux domaines, malgré la presse manipulée comme vous savez :

celui des cadres dirigeants de la subversion : beaucoup sont arrêtés ; beaucoup sur le point de l'être ; les autres sont traqués et hors d'état de commander vraiment.

Celui de leurs « lieutenants » et de leurs commandos de tueurs. Ceux-là aussi sont impitoyablement traqués par des équipes spécialisées, constituées sous ma responsabilité en marge des procédures normales, et dont les résultats sont excellents.

Dans l'un et l'autre cas, je signale que l'incroyable mollesse ou lenteur de la répression métropolitaine est un scandale et une gêne considérable pour nous.

Reste celui des petits tueurs individuels, presque secrétés biologiquement par deux villes atteintes de la peste (Camus a eu là une véritable prémonition. Mais une chose est d'écrire un livre, une autre « d'écrire sur la peau des hommes »). Ce sont eux en définitive qui créent ce climat « pestilentiel ». Ce sont eux qui sont le plus difficile à atteindre. Jamais la Grande-Bretagne n'a eu des tueurs, irlandais jadis, ou cypriotes naguère. Jamais – même en torturant – certains responsables des années dernières n'ont eu les tueurs FLN.

C'est à ce problème que je m'attache avec le plus de soin et de vigueur. Les mesures que je prends ont été étudiées pour être les plus efficaces à cet égard, et donc les plus discrètes. C'est ainsi qu'aujourd'hui, sans que je veuille l'annoncer, sept tueurs sont tombés en nos mains (avec quatre voitures et trois mitrailleuses). Je pense que nous allons continuer sur cette voie, la meilleure, sans en parler. Je vous en rendrai compte.

Enfin, je continuerai, par tout un ensemble de mesures plus ou moins spectaculaires, dont je vous ai rendu compte par ailleurs, à frapper et démoraliser la masse, et à la contraindre à se désolidariser de l'OAS.

Ceci ne veut pas dire que je réussirai certainement à arrêter le terrorisme ; ni donc à endiguer jusqu'au dernier jour la foule musulmane. Les contacts que j'ai autorisés les chefs militaires locaux à prendre à cet égard me paraissent d'autant plus nécessaires que les enlèvements d'Européens se répètent trop souvent.

À l'heure où je vous écris, je ne sais ce que va dire Ben Kedda[1]. Mais je dois vous dire que ni Tricot[2] ni moi n'avons en ce moment bonne impression de la façon d'agir de l'exécutif. Les contacts, beaucoup trop nombreux, qu'il a eus à Paris, poussent M. Farès[3] à une surenchère

(1) Benyoucef Ben Khedda (1920-2003) avait été désigné en août 1961 président du Gouvernement provisoire de la République algérienne. Il achève les négociations avec la France, commencées par le gouvernement Ferhat Abbas, et proclame le cessez-le-feu la veille du 19 mars 1962 où la France reconnaît officiellement l'intégrité de l'Algérie et la souveraineté nationale. Le 3 juillet, jour de l'indépendance algérienne, il est accueilli à Alger par une population en liesse.

(2) Bernard Tricot (1920-2000), maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé en mars 1962 comme délégué auprès du haut-commissaire en Algérie. Il entre ensuite au secrétariat général de la présidence de la République comme chargé de mission, conseiller technique puis secrétaire général entre 1967 et 1969.

(3) Abderrahmane Farès (1911-1991) devient en juillet 1962 président de l'Exécutif provisoire algérien, chargé de la gestion du territoire. Il le reste jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, en juillet suivant.

perpétuelle, à laquelle nous mettons bon ordre, parce qu'il ne serait ni convenable ni sage de ne pas le faire. Mais nous ne perdons jamais de vue l'objectif final : mettre l'exécutif en état de faire l'autodétermination fin juin.

Enfin, je ne suis pas sûr, mon Général, que vous puissiez réaliser exactement à quel point de fatigue, de veulerie, de fuite devant les responsabilités, quand ce n'est pas de mauvaise volonté systématique, sont arrivés la grande majorité des cadres de l'administration et de l'armée, des plus hauts jusqu'aux plus modestes.

Nous nous attachons cependant sans relâche à animer tout cela, et si nous avons le minimum de chance nécessaire, nous aurons gain de cause.

Vous pouvez en tout cas compter sur mon petit état-major[1] et sur moi-même pour pousser les choses comme il faut.

Croyez, je vous prie, mon Général, aux assurances de mon fidèle et entier dévouement.

C. Fouchet

21. 14 mai : un tract illustré de l'OAS sur « un crime odieux du FLN »

ALGER, 8 RUE AMPERE
14 MAI 1962

UN CRIME ODIEUX DU FLN



Patrick AMRAN
6 ans

Serge AMRAN
2 ans

Ces enfants ont été égorgés d'une oreille à l'autre à l'aide d'un couteau de cuisine par la femme de ménage Rabiah KOUIDANE qui avait la confiance de ses patrons.

Pourquoi ces innocentes victimes? Est-ce pour fêter l'AID EL KEBIR ou pour mieux affirmer un monstrueux racisme.

22. Une note du HCR sur « les résultats obtenus par la Commission Mixte de cessez-le-feu à la date du 20 mai »

Rocher Noir, le

JM. JL
HAUT COMMISSARIAT
DE LA REPUBLIQUE
EN ALGERIE

CABINET MILITAIRE

N°............/CM.

29-22

COMMISSION MIXTE DE CESSEZ-LE-FEU
Résultats obtenus à la date du
20 Mai

I.- Depuis sa création la Commission Mixte s'est attachée

- à mettre en place des commissions locales chargées de régler les incidents,
- à accélérer la libération des prisonniers,
- à faire cesser les désertions, les impositions irrégulières, les enlèvements d'européens, (et à faire libérer les personnes enlevées),
- à obtenir la définition des zones de stationnement et leur respect par l'A.L.N.A.

II.- Résultats obtenus.

A) Commissions locales : 28 Commissions locales sont en place

- 10 dans le Constantinois,
- 9 dans l'Algérois,
- 9 dans l'Oranie.

Restent à mettre en place 11 Commissions :

- 2 dans le Sud de l'Algérois,
- 3 dans le Sud-Ouest Constantinois,
- 5 dans le nord des Oasis,
- 1 dans la Saoura.

Ces 39 Commissions constitueront un réseau suffisamment donse pour régler la totalité des incidents qui peuvent se produire.

Il est prévu que les 11 Commissions restantes seront en place pourle samedi 2 Juin.

.../...

- 2 -

B) Libération des prisonniers. La Délégation du Front ne possède pas la liste des prisonniers français détenus par l'A.L.N.A.. Il semble que la majorité d'entre eux ait été libérée. Cependant on peut espérer que quelques prisonniers de guerre détenus dans les régions difficiles d'accès sont encore en vie. Malheureusement leur nombre doit être infime.

C) Désertions. La Délégation du Front a donné des ordres pour que les déserteurs et l'armement emporté soient restitués aux autorités françaises, mais elle s'est heurtée dans la majorité des cas à un refus des responsables de l'intérieur. Quelques déserteurs ont été restitués dans les régions de TLEMCEN, ORLEANSVILLE, TIZI-OUZOU, BONE et TOLGA (quelques dizaines sur plus de 4.000). Les éléments frontistes locaux prétendent en général attendre des instructions pour rendre les autres.

D) Enlèvements d'européens. C'est à ALGER et ORAN que les enlèvements d'européens sont particulièrement nombreux. 5 % à peine, des européens enlevés ont été libérés Il semble toutefois que la situation ait tendance à s'améliorer.

E) Définition des zones de stationnement. A la date du 21 Mai, aucune zone n'a pu être délimitée. Les points de vue des 2 délégations sur ce problème sont diamétralement opposées.

III.- La délégation du F.L.N. est composée d'officiers venant de l'extérieur (MAROC ou TUNISIE) Elle a des difficultés à s'imposer aux responsables de l'intérieur qui cherchent à accroitre leurs effectifs, leur armement et à s'emparer d'otages. Dans un certain nombre de cas les responsables des Wilayas eux-mêmes ont de la peine à se faire obéir.

D'une façon générale les membres des délégations F.L.N. semblent avant tout chercher à gagner le maximum d'avantages sans arriver à une rupture du cessez-le-feu. Les conditions sont du reste très différente d'une Wilaya à l'autre.

23. Une note du HCR sur « la Force de l'Ordre à la date du 20 mai »

Rocher Noir, le.....................

HAUT COMMISSARIAT
DE LA REPUBLIQUE
EN ALGERIE

CABINET MILITAIRE

N°................/CM

29-23

LA FORCE DE L'ORDRE

à la date du 20 Mai

Effectifs réalisés.

II4	U.F.L.	représentant un total de 36.800 hommes.
II4	G.M.S.	
IIO	F.G.T.	

Les unités sahariennes, soit 3.800 hommes, ne sont pas encore entièrement constituées. L'intégration du Commando GEORGES et des F.A.F.M. de SI CHERIFF, soit un millier d'hommes, a été demandée.

En vue de porter la Force de l'Ordre à 60.000 hommes, (conformément aux Accords d'Evian) les U.F.L. seront alignées à partir du I Juin à l'éffectif théorique de 250, au lieu de 200.

Implantation.

Dans chaque arrondissement se trouve, au minimum, une unité de chaque catégorie.

Ces unités sont pour 80 % dans les campagnes et petites bourgades, quelques unes seulement stationnant dans les Sous-Préfectures.

Dix G.M.S. sont partiellement à ORAN et ALGER, les bases étant restées à la résidence d'origine.

.../...

- 2 -

Possibilités - Difficultés.

Les G.M.S. sont de valeur inégale à l'imitation de leurs cadres. Un certain nombre de ces derniers, originaires d'A.F.N. n'ont pu s'adapter aux conditions crées par le cessez-le-feu et ont dû être remplacés.

Pour les P.G.T. le plus gros problème est matériel. Les auxiliaires de gendarmerie sont encore considérés comme harkis, payés et habillés comme tels. La possibilité de leur faire des conditions matérielles équivalentes à celles des G.M.S. est à l'étude.

Les U.F.L. sont encore en pleine "crise de croissance" : constituées par des appelés musulmans, provenant de tous les corps de FRANCE et d'ALLEMAGNE, elle ne sont encore ni homogènes ni soudées. Elles ne donnent pas l'impression d'être "dans la main" de leurs cadres, à majorité européenne.

Enfin le virus de la désertion mine toutes les unités : gardes, auxiliaires, appelés désertent (I5 désertions par jour en moyenne) malgré les ordres du F.L.N. et les précautions de leurs cadres. La jeunesse de ces unités le contexte algérien actuel semblent être à l'origine de ce phénomène.

Il est indispensable et urgent que l'Exécutif Provisoire prenne effectivement possession de cette force aussi bien par l'action directe du Président FARES et d'un membre influent d'étiquette F.L.N. (appel au loyalisme, au sens du devoir au cours de visites personnelles) que par une prise en main directe des Préfets et Sous-Préfets.

La décision récente (II Mai) d'affecter d'office à la Force d'Ordre des cadres algériens Officiers et Sous-Officiers, n'a pas commencé à porter ses fruits. Sa rapide exécution est la condition sine qua non de la valorisation des U.F.L.

Dans le moment, chaque Corps d'Armée met à hauteur 3 U.F.L. aux fins de leur engagement dans les grandes villes. Trois U.F.L. seront mises à la disposition du Préfet de Police d'ALGER le Mardi 22 Mai.

.../...

Au fur et à mesure de l'arrivée des cadres musulmans servant en METROPOLE et en ALLEMAGNE, d'autres unités seront mises en condition et utilisées au maintien de l'ordre dans les grandes villes si nécessaire.

Perspectives d'avenir.

Les textes portant création de la Force de l'Ordre n'envisagent que la période allant jusqu'à l'autodétermination.

Au cas où son maintien au-delà de cette limite serait envisagé et où l'autodétermination donnerait naissance à un état algérien, il apparait nécessaire de procéder déjà à des études portant sur :

Les personnels.

Trois mille militaires français de tous grades sont en service dans les unités de la Force. La relève de la majorité d'entre eux est prévue avant l'autodétermination par des personnels musulmans. Mais il y restera encore à cette date au minimum 300 à 500 officiers et sous-officiers français faute d'avoir pu leur trouver un remplaçant.

Il faudrait donc :

- soit prévoir leur remplacement par des cadres à trouver ailleurs que dans l'armée française,
- soit envisager leur détachement dans une armée étrangère.

L'Administration et la logistique

Si les G.M.S. sont administrativement autonomes; les U.F.L. et P.G.T. sont rattachés du point de vue logistique à des "corps supportsé de l'armée française. Ces liens sont voués à être, un jour ou l'autre rompus. Il est donc nécessaire d'étudier :

- Leur autonomie administrative,
- leur soutien logistique par des unités des services à créer de toutes pièces.

24. La (très connue) note du 29 mai où un informateur C/3 rapporte à l'autorité militaire que la mission C fournirait à Azzedine des listes d'européens à enlever, voire sous déguisement en enlèverait elle-même

OBJET - Services renseignements travaillant au profit d' AZZEDINE.

Source : Agent.
Valeur : C.3
Date : 28.5.1962

SECRET

Il existe à l' Ecole de police d'HUSSEIN DEY une mission de métropolitains dite "Mission "C" et connue sous cette appellation par certains musulmans. Cette mission est en relation avec les services de renseignement d' AZZEDINE, Commandant la zone autonome ALGER-SAHEL. Un des Agents deliaison est le nommé : [redacted], employé à la SNCF et demeurant I4 rue Babazoun. Cet Agent fréquente les cafés de la Place du Gouvernement où se rencontrent de nombreux agents de renseignement d'AZZEDINE.

La mission "C" fournit aux services d' AZZDINE des listes d' Européens à enlever, et des listes de voitures suspectes appartenant à des gens à enlever.

C'est la mission "C" qui a fait enlever M. MOUROT du Monoprix de BELCOURT et son Adjoint par le F.L.N.

Quand les musulmans des commandos AZZEDDINE ne peuvent pas agir, notamment dans des quartiers européens, ce sont des membres de la mission "C" qui agissent, sous un déguisement quelconque. C'est ainsi que KHELIFA KHELIFA, leader du F.A.A.D., dont l'adresse avait été donnée par le Commissaire VERGNES , (ref. n° 760-265 du S.O.D.E.R. en date du 20.5.1962), a été emmené à HYDRA par des membres européens de la mission "C" et remis au F.L.N. pour être exécuté.

../...

Bureau EMI (2 ex.)

.... (5 ex.)

-2-

La mission "C" procède également ou fait procéder à des enlèvements temporaires dans le but de terroriser les sympathisants de l' O.A.S. Ces personnes enlevées sont relâchées par la suite, après que les familles aient été informées de la disparition et aient fait publier un avis de recherche.

OPINION - Ces renseignements émanent de sources musulmanes bien placées. Ils sont néanmoins à recouper.

25. Un rapport du 14 juin où l'inspecteur PE Albertini se plaint du comportement des ATO

FA/MC

SURETE NATIONALE EN ALGERIE
SECURITE PUBLIQUE
COMMISSARIAT CENTRAL D'ALGER
n° 4.307 - RS

Ex.20/ 16

3912

ALGER, le 17 JUIN 1962

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef de la Circonscription de Police
du Grand-ALGER

à Monsieur le PREFET DE POLICE - Cabinet -

OBJET: Coup de feu tiré sur l'O.P.A. ALBERTINI François sans sommation par un A.T.O.
Menaces de mort proférées à son encontre par des A.T.O.

J'ai l'honneur de vous donner ci-après, copie d'un rapport qui m'est a dressé par l'O.P.A. ALBERTINI François en fonction au Commissariat de la Basse Casbah.-

- o0o -

Le 14 Juin 1962 à 8 heures, deux musulmanes ont été conduites au 3° Arrondissement par des militaires du Secteur et le chef de Patrouille a déclaré qu'ils venaient d'empêcher, sur les quais près du Bd. de la République, de jeunes musulmans d'enlever les intéressées.

J'ai immédiatement contacté téléphoniquement la Salle de Trafic afin de prendre en charge ces deux personnes et les diriger sur le centre de la ville, selon leurs souhaits. Il m'a été répondu que plusieurs véhicules avec équipage assuraient la protection de M. le Ministre des Anciens Combattants et que de ce fait il n'y avait pas de voitures de disponile. Vu cet état de chose, j'ai prié les deux musulmanes d'attendre à la permanence de l'Arrondissement.

A 10 h 40, conformément à vos instructions, je me suis rendu en compagnie de deux fonctionnaires du service à la Maison du Combattant où le Ministre tenait une conférence, pour me rendre compte de la physionomie du secteur. Là étant j'ai pu contacter le Brigadie chef de l'escorte et l'ai prié à la fin de sa mission de se rendre au Commissariat afin d'y prendre en charge les deux musulmanes. J'ai alors appris de ce fonctionnaire que sa mission ne prendrait vraisemblablement pas avant 13 heures.

A 11 h 15, de retour à l'arrondissement, j'ai constaté que des éléments de la force locale (A.T.O.) se tenaient dans la permanence et l'une des musulmanes me demandait d'être conduite avec sa compagne d'extrême urgence au centre de la ville. Elle m'informait alors que les jeunes musulmans qui avient essayé de l'enlever avaient pris contact avec les A.T.O. présents au Commissariat. Elle craignait pour sa vie et celle de sa compagne.

Vu l'impossibilité matérielle d'avoir un véhicule avec équipage et vu que je ne pouvais laisser les intéressées à 11 h 40, j'ai pris la résolution de conduire dans mon propre véhicule les deux musulmanes au Centre de la Ville où je me rendais en compagnie du Sous-Brigadier HADJEJ Léon du Service.

A 11 h 45 environ, roulant à faible allure (en raison d'un intense trafic) sur le Bd de la République vers le centre de la ville, à hauteur du Square Bresson, j'ai été stoppé par 7 à 8 jeunes musulmans et l'un d'eux après avoir ouvert la portière a essayé de me sortir de mon véhicule. Tout en lui disant que j'étais de la Police, j'ai réussi à me dégager en le repoussant violemment, alors qu'il m'avait saisi par les revers de mon veston. Et j'ai continué mon chemin vers le centre de la ville.

Quelques secondes plus tard, je venais de dépasser la Préfecture de Police, quand j'ai vu courir sur la chaussée venant de ma gauche, un A.T.O. tenant à la main un pistolet Sans aucune sommation, cet A.T.O. a tiré un coup de feu vers moi me visant à la poitrine. Il ne m'a pas átéeint et j'ai immédiatement stoppé. Je suis descendu de ma voiture et après avoir décliné mes qualités j'ai demandé à cet A.T.O. les raisons de son comportement A cet instant un second A.T.O. m'a visé à la tête de son pistolet mais n'a pas eu le temps de tirer car le Sous-Brigadier C.R.S. CUISINIER René s'est interposé et m'a sauvé la vie.

./..

Ensuite j'ai été conduit à la Préfecture de Police par des C.R.S. mais avec beaucoup de difficultés car à tout prix les A.T.O. voulaient ouvrir le feu sur moi et sur le S/B HADJEJ. Là étant j'ai été accusé par les A.T.O. d'avoir tiré sur eux, mais après qu'il ait été vérifié que mon arme n'avait pas tiré, un des A.T.O. a reconnu qu'il avait fait feu sur moi prétextant que je conduisais avec mon pistolet à la main. Ensuite sur votre intervention j'ai été libéré ainsi que le S/Brigadier HADJEJ.

Je tiens à vous signaler qu'à plusieurs reprises à l'intérieur de la Préfecture de Police des A.T.O. ont menacé de mort le S/B/ HADJEJ et moi-même nous disant notamment " Au premier Juillet vous ne serez pas vivants. Quoi que vous fassiez ont vous retrouvera".

Je tiens également à vous informer que des A?T?O. en civil ont essayé d'enlever les deux musulmanes à l'intérieur même de la Préfecture de Police mais qu'ils ont été empêchés grase à l'enregique intervention de C.R.S.

Ayant servi deux ans aux Renseignements Généraux du Commissariat Central d'ALGER et en fonction depuis 3 ans au Commissariat de la Basse Casbah (dans la circonscription duquel de très nombreux attentats ont été commis), vu les menaces de mort proférées à mon égard par les A.T.O., je sollicite mon rapatriement d'urgence en métropole, craignant pour ma vie. Je réside d'autre part à proximité de la Rampe Vallée, que je suis obligé d'emprunter pour me rendre à mon travail.

Je cite en qualité de témoins, le Sous-Brigadier CUISINIER René cantonné à la Préfecture de Police, ainsi que l'équipage de la Voiture-Radio laquelle se trouvait à la préfecture de Police au moment où le coup de feu a été tiré.

signé: ALBERTINI François.

-X-X-X-X-X-

Le Commissaire Divisionnaire,
Commissaire Central,

SURETE NATIONALE EN ALGERIE
Commissariat Central ALGER
SECURITE PUBLIQUE

DESTINATAIRES:
M. le Préfet de Police "Cabinet"....................Ex. 1

Ampliation à:
M. le Directeur de la S.N.A. "Cabinet"............Ex. 2
M. le Directeur de la S.N.A. "S/D PJ & SP"........Ex. 3 à 7
M. le Préfet de Police "CATI/DA 1er Bureau"......Ex. 8.9
M. le Général Cdt. la Zone ALGER-SAHEL..........Ex.10
M. le Procureur de la République.................Ex. 11
M. le Procureur Militaire........................Ex. 12
M. le Cre. Dvre. Chef du S.R.P.J..................Ex. 13.14
M. le Cre. Dvre. Chef du S.D.R.G..................Ex. 15
M. le Cre. Dvre. Chef de la S.U...................Ex. 16
Dossier ALBERTINI François.......................Ex. 17.18/19

DOCUMENTATION - ARCHIVES - CHRONO.................Ex. 18.19.20

Table des matières

La « mission C »

La « mission C » (comme Choc) est le service de police judiciaire qui, de décembre 1961 à juillet 1962, participa en Algérie à la lutte sans merci que le général de Gaulle conduisit contre l'OAS, en réplique à celle que cette organisation terroriste menait contre sa politique et sa personne.
De Gaulle en avait exigé la création en novembre 1961 lorsque, ayant renoué ses contacts avec le FLN, il voulut convaincre ses interlocuteurs qu'il entendait bien éradiquer l'OAS d'Algérie avant de leur remettre autorité sur le pays et sur tous ses habitants, musulmans et européens. Cette création coïncida avec celle des « barbouzes », milice gaulliste extra-légale avec laquelle la mission C est souvent confondue.

Restituant l'apocalyptique climat de guerre civile des derniers mois de la souveraineté française en Algérie, ce livre éclaire certains sujets qui continuent à faire polémique : la mission C a-t-elle torturé ? Quelle fut la nature de ses rapports avec les barbouzes ? Et avec le FLN, ennemi avant le cessez-le-feu du 19 mars 1962 et « allié » ensuite ? Pourquoi n'a-t-elle joué aucun rôle dans la recherche des quelque 1800 européens enlevés par le FLN à partir d'avril, en violation des accords d'Evian ?

Durant ses sept mois d'activité, la mission a sauvé de nombreuses vies en déférant à leurs juges 3 270 membres de l'OAS et elle a éventé le plus dangereux des attentats alors préparés contre le Président de la République. Son action fut capitale. Elle reste pourtant méconnue et aucun ouvrage historique ne lui avait encore été consacré.

Directeur de l'Inspection Générale de la Police Nationale en 1989, Roger Le Doussal a été dix ans commissaire de police en Algérie. Il a publié ses Mémoires aux éditions Riveneuve en 2011. Il est président de la délégation « Guerre d'Algérie » de la Société Française d'Histoire de la Police.

ISBN : 979-10-302-0337-0



30 €

2020-V